BUHR
GRAD
DC
119
.J687
1774
v.1

Queen Frederic Art

Royal Crown

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HENRY 3. Roy de France et de Pol.

# JOURNAL
## DE
# HENRI III.
## Roy de France & de Pologne:
## *OU*
# MEMOIRES
## POUR SERVIR
## A
## L'HISTOIRE DE FRANCE,

*Par M. PIERRE DE L'ESTOILE.*

NOUVELLE EDITION:

*Accompagnée de Remarques Hiſtoriques, & des Pieces manuſcrites les plus curieuſes de ce Regne.*

TOME I.

A LA HAYE,
Chez PIERRE GOSSE.
M. DCC. XLIV.

Digitized by Google

BUHR
DC
119
.J687
1774
v.1

Bequest
Henry B. Joy
11-18-58

Digitized by Google

# PREFACE DU NOUVEL EDITEUR.

Le nouvel Editeur d'Hérodote en donne de Journal, où tout ne plaît pas uniformément, & l'on pourroit être même, qu'elle eût pu être mêlée infiniment. Sans monter aux Hébreux étrangers, on voit que les premiers Monumens de la terre, nous présentent beaucoup de choses, qui, dans le Journal d'Adam, de Noé, de Sara, de Rebecca, de Jacob, d'Ephraïm, & de beaucoup d'autres, paroîtroient de vrais Rébus, pour la crédule dent dame. Ils font toujours effusion, & ne font jamais mention de leurs contemporains, & il étoit à fouhaiter que mon Roi Salomon, ou un Roi, à-moins-égal-à-celui-ci par la Sapience, le Quinquagénaire, ou le Centenaire de

moires & de guides, pour former une Hiſtoire Générale.

I.

Le *Journal de Henri III.* Roy de France, dont on préſente aujourd'hui une Edition toute nouvelle, eſt connu depuis plus de ſix-vingt ans qu'il a été imprimé ; mais ſi imparfaitement, qu'il ne faut regarder ces premieres Editions, que comme des Extraits extrêmement ſuperficiels, que le temps a donné lieu de rectifier, par la découverte de l'Original. Cet Original n'eſt autre, que les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, par M. Pierre *de l'Eſtoille*, Audiancier en la Chancellerie de Paris. C'eſt ce qui ſe voit dans les deux Avertiſſemens, qui ſont à la ſuite de cette Preface ; c'eſt de-là que M. *Servin*, Avocat Général au Parlement de Paris ſous Henri III. Henri IV. & même ſous Louis XIII. avoit tiré ce qui fut imprimé dès 1620, ſous le titre de Journal de Henri III. & que dans les derniers temps on a publié avec quelques autres Monumens Hiſtoriques, comme un Recueil de Pieces pour ſervir à l'Hiſtoire de ce Roy, le dernier de la Race des Valois.

Digitized by Google

Valois. L'on avoit raiſon dans cet Etat, de l'attribuer en quelque maniere à M. Servin, de qui venoit cet Extrait.

Mais comme il n'y a point de preſcription contre la vérité, on reſtitue cet Ouvrage à M. de l'Eſtoille, ſon véritable Auteur ; ainſi ce n'eſt plus un Extrait que je donne, c'eſt le Journal même, tel qu'il fut écrit d'abord : on a plus fait, car on a revû ce qui en étoit imprimé, non ſeulement ſur différentes Editions, mais encore ſur un Manuſcrit du temps, conſervé parmi ceux de M. *Dupuy*, qui ſont aujourd'hui poſſedés par un illuſtre Magiſtrat, également né pour l'honneur de la Juriſprudence, & pour le bien des Lettres, dont *il n'a pas* moins de connoiſſance, que de toutes les Loix du Royaume. Et comme il y avoit dans le corps du Livre quelques Additions, qui m'ont paru venir d'une main poſtérieure, j'ai eu l'attention d'en avertir par des Notes, où j'ai ſoin de rendre raiſon de mon doute.

II.

On ſçait que le Regne de Henri III. fut l'un des plus agités de toute la

Monarchie Françoiſe ; ce n'étoit qu'une ſuite de la fermentation des eſprits, qui avoit commencé dès le temps de François II. & qui avoit continué ſous le Roy Charles IX. & pour le malheur de la France, ces mouvemens furent portés à leur dernier période ſous Henri III. Ce Prince, qui avoit de grandes qualités naturelles, n'eût point aſſez de force pour écarter les ſéducteurs, dont les Rois ſont quelquefois environnés ; ſéducteurs d'autant plus dangereux, qu'ils mettent toute leur application, non à porter les Princes au bien, mais à corrompre les vertus de ceux qu'ils approchent, & à leur inſpirer les viles ſentimens de leur cœur.

Que ce Prince auroit été heureux, ſi au lieu de ſe livrer à la cupidité de ſes Favoris, il avoit écouté & ſuivi ſes Miniſtres, qui par leur prudence l'auroient conduit dans les routes du Gouvernement ! Mais quel contraſte, quand on voit d'un côté *Maugiron*, *Quelus*, *Villequier*, *Joyeuſe*, *d'Eſpernon* ; & de l'autre *Chiverny*, *Bellievre*, *Pinart*, *Bruſlart*, *Villeroy* ? Les premiers ne reſpirent que les plaiſirs, & les moins vicieux

vicieux gémiſſoient dans le luxe & dans la moleſſe, ou faiſoient gémir la Cour, ſous le poids de leur autorité. Et ce qui porta le coup le plus fatal au Roy, ils engagerent ce Prince à épuiſer ſes peuples, pour ſatisfaire l'avidité de ces Favoris. C'étoient-là néanmoins ceux que Henri écoutoit, au préjudice des ſages Miniſtres que la Providence lui avoit donnés; Miniſtres élevés & formés au maniement des plus importantes affaires.

Ce Prince, loin de commander à ſes Favoris, ſouffroit lui-même qu'ils commandaſſent à ſes Miniſtres. Ne ſuffiſoit-il point à ces derniers d'obéir à un Maître, ſans ſe voir ſoumis à des hommes aveuglés par la faveur, & conduits uniquement par leurs paſſions, ou leurs fantaiſies? Cependant tout vint à un point, que ce Prince ſe vit contraint de ſacrifier ſes Favoris, & eut enſuite la foibleſſe de ſacrifier lui-même ſes anciens Miniſtres, pour en prendre de nouveaux, qui à peine avoient les premiers principes du Gouvernement.

Tel fut le malheur de Henri III. ſur le Regne duquel nous publions cet

Ouvrage, qui donne de grandes lumieres pour ces temps fâcheux ; temps qui doivent ſervir d'inſtructions à tous les Princes, pour ne ſe pas livrer aveuglement aux paſſions de leurs Favoris ; comme ils apprennent aux peuples, qu'ils n'ont pas de plus sûr moyen d'éviter les malheurs que leurs peres éprouverent alors, qu'en ſe ſoumettant à l'obéiſſance dûë légitimement au Souverain, que la Providence leur a deſtiné.

III.

Ces ſortes de Journaux ne donnent quelquefois que de ſimples indications des faits, connus dans le temps qu'on les écrit ; j'ai donc crû que je les pouvois éclaircir par des Notes, que j'ai tirées des Auteurs du temps. Comme je publie après M. *Godefroy* les Mémoires de M. *de l'Eſtoille*, qui commencent à l'an 1515. j'ai fait peu de Remarques ſur les temps qui ſe ſont écoulés, juſques au commencement du Regne de Henri III. Mais en ſuivant mon Auteur, je me ſuis plus étendu ſur ce qui regarde ce Prince, dont ce Journal fait le principal objet. J'ai conſervé toutes les Notes de M. Godefroy, ſans néanmoins

Digitized by Google

moins les diſtinguer ; mais voici la maniere la plus sûre de les connoître. Celles de ce Sçavant ne regardent que les Généalogies des perſonnes, dont il eſt parlé dans l'Ouvrage ; au lieu que ce qui eſt ajouté, ne roule que ſur l'explication des Faits Hiſtoriques, ou de leurs circonſtances. D'ailleurs, je doute qu'il y ait beaucoup de perſonnes qui s'intéreſſent à ſçavoir de qui vient la Note, pourvû qu'elle ſerve d'éclairciſſement à l'Hiſtoire.

IV.

Je ne me ſuis pas contenté de conſerver les Pieces, que M. Godefroy avoit inſérées dans ſon Edition du Journal de Henri III. de 1720. J'ai crû en devoir augmenter le nombre, en donnant un choix de ce qu'il y a de plus précieux dans les Manuſcrits de ce Siecle. On verra que j'ai profité du tréſor immenſe, que renferme la Bibliotheque de ſa Majeſté ; je dois à la politeſſe de M. *Bignon*, & à l'amour pour les Lettres, qui a toujours diſtingué M. l'Abbé *Sallier*, la communication qu'ils ont eu la permiſſion de m'en faire.

Je dois pareillement à la généroſité

des RR. PP. *Bénédictins* de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez, l'uſage de leurs Manuſcrits, l'un des plus précieux dépôts que nous ayons, pour l'Hiſtoire de France ; ſur-tout pour celle des trois derniers Siécles. Ces illuſtres & ſçavans Religieux, appliqués depuis plus de cent ans à renouveller les Sciences Eccléſiaſtiques, ſe font un plaiſir de communiquer généreuſement aux perſonnes qui travaillent, ce qu'ils ont de plus rare dans leur Bibliotheque imprimée, auſſi-bien que dans leurs Manuſcrits. Outre ceux qu'ils ont conſervés dans leur Abbaye, on y trouve encore ce que M. le Chancelier *Seguier*, Protecteur des Lettres & des Sçavans, avoit raſſemblé pendant un Miniſtere de plus de 40 ans.

Enfin M. *Joly de Fleury*, Procureur Général au Parlement, dont l'amour pour les Sciences eſt connu de tous ceux qui s'adreſſent à lui, m'a bien voulu communiquer le vaſte Recueil de Manuſcrits de Meſſieurs *Pithou* & *du Puy*, dont il eſt aujourd'hui poſſeſſeur. On trouve dans cette riche Collection, qui monte à plus de 700 Volumes *in-folio*, beau-

beaucoup de Pieces originales de notre Hiſtoire. Ce Recueil fait par les plus grands Maîtres, eſt l'origine de ceux de M. le Chancelier *Seguier*, & de M. de *Lomenie de Brienne*; ce dernier fait partie de la vaſte & nombreuſe Bibliotheque de ſa Majeſté. Telles ſont les ſources où j'ai puiſé, pour mettre le Journal de Henri III. en l'état où on le voit paroître dans cette Edition.

V.

Le Premier, & partie du Second Volume, contiennent le Journal de Henri III, avec les Notes; pour appuyer éclaircir & fortifier le Texte de M. de *l'Eſtoille*, qui eſt écrit d'une maniere libre, mais véridique: j'y ai joint quelques Pieces Hiſtoriques, dont je marque le caractere & le mérite dans cet Avertiſſement, qui eſt propre aux trois premiers Volumes de cette Collection. Le Quatriéme & le Cinquiéme ont une Préface qui leur eſt commune. Les Pieces qui terminent le premier Volume, précedent le Regne de ce Prince; mais elles regardent des faits intéreſſans, dont il eſt parlé dans les commencemens de ces Mémoires.

La

La Tragédie de l'Amiral de *Coligny*, que j'imprime à la page 549 du premier Volume, eſt un de ces morceaux, que les Curieux recherchent avec avidité, moins pour ſa beauté, que pour ſa rareté. Il ne falloit pas s'attendre à une Piece plus réguliere, dans un temps où le Théâtre François étoit encore brut & informe. Je l'ai accompagnée de Notes, ſoit pour en relever les écarts, ſoit pour en éclaircir des faits, qui ne ſont que légerement indiqués.

Le ſecond Volume renferme avec la ſuite du Journal de Henri III. cinq Pieces aſſez curieuſes. La premiere, page 47, eſt la *Bibliotheque de Madame de Montpenſier*, morceau ſingulier pour la Satyre du temps : elle eſt beaucoup plus ample que celle qui eſt aux pages 45 & 46 du même Volume. Pour la mettre en ſa vraye place, je l'ai tirée de l'Edition, que M. *Godefroy* publia en 1726 de la Deſcription de *l'Iſle des Hermaphrodites* ; les Notes qui ſont très-inſtructives, viennent de ce ſçavant homme. La ſeconde Piece eſt un Diſcours de M. *le Laboureur* ſur le Regne de Henri III. Quoique ce ne ſoit pas un

Auteur

Auteur du temps, cependant l'Ouvrage vient d'une main habile, & bien inſtruite ſur les derniers Siecles de notre *Hiſtoire*. J'y ai joint quelques Notes, pour éclaircir des faits, qui ne ſe trouvent pas dans le Journal. Vient enſuite le *Diſcours Merveilleux*, ſur la Reine Catherine de Medicis. Cette Satyre qui eſt très-forte, parut l'an 1573. ſur la fin du Regne de Charles IX. (*ſelon les Mém. de la Ligue Tom. 3.*) Elle contient bien des faits ſinguliers; dont, par malheur pour la réputation de cette Princeſſe, les plus eſſentiels ne ſont que trop bien appuyés. Elle fut publiée en François & en Latin. L'une & l'autre ſont du célebre *Henri Eſtienne*, qui a *peint* cette Reine avec les couleurs les plus vives. L'Edition Latine fut imprimée en 1575, ſous le Titre de *Legenda S. Catharinæ Mediceæ*; ce que je marque ici eſt pour rectifier le doute, qui eſt à la page 299 du Tome II. Note 1. La troiſiéme Piece de ce Volume, eſt un Journal fait par un Ligueur, de tout ce qui s'eſt paſſé à Paris depuis le 23 Décembre 1588, juſques au dernier jour d'Avril 1589. Aujourd'hui que le tems

nous

nous donne lieu de regarder tous ces événemens avec plus de tranquillité, qu'on ne faiſoit alors, nous ſommes étonnés des excès, auſquels un Peuple ſéduit a la foibleſſe de ſe livrer : on verra des preuves du fanatiſme le plus outré, dans toute la ſuite de cette Piece. Je finis ce Volume par une petite Chronologie du Regne de Henri III. faite par Louis *Machon*, Archidiacre de l'Egliſe de Toul, homme ſçavant, mais peu accrédité pour l'honneur & la probité. Et je viens de lire dans le *Ducatiana*, Partie I. page 53, qu'en 1649 il fut condamné à faire amende honorable pour avoir fabriqué de faux Sceaux.

VI.

Le troiſiéme Volume ne renferme que des Pieces, qui ſervent de Preuves au Journal. De quarante-neuf qu'il contient, il y en a trente-huit qui n'avoient jamais été publiées, & les autres ne l'avoient pas été avec la même exactitude, qu'elles paroiſſent dans cette Edition. Il y en a de ſingulieres, & qui donnent beaucoup de jour à l'Hiſtoire de ce Regne. On y verra page 31, ce qu'on n'avoit pas encore bien examiné, que les

pre-

premieres Aſſociations de la Ligue devancent de huit années, celle de Peronne de 1576., que juſques alors on avoit regardé comme l'origine de toute cette faction ; celle que je publie s'eſt faite en Champagne, Province du Gouvernement du Duc de Guiſe. Ce Prince qui n'avoit que dix-huit ans, étoit alors trop jeune pour enfanter un ſemblable projet, qui ne pouvoit venir que du Cardinal de Lorraine ſon Oncle, l'un des plus ambitieux & des plus turbulens Prélats de ſon Siécle.

Le Journal des Premiers Etats de Blois des Années 1576 & 1577, qui eſt à la page 66 & ſuivantes, eſt un monument précieux pour notre Hiſtoire. Il vient de Louis de Gonzague, Duc de *Nevers*, auſſi habile Politique, que brave Général. Nous n'avions de ce Journal que quelques Extraits fort imparfaits, que M. de Gomberville a fait imprimer dans les Mémoires de ce Seigneur. Mais comme le Manuſcrit étoit rempli de lacunes, je me ſuis vû contraint d'y ſuppléer, ſoit par l'Hiſtoire du temps, ſoit par la ſuite de la narration

Digitized by Google

tion hiſtorique, ſoit enfin par le Journal imprimé de Jean *Bodin*. On verra par celui du Duc de Nevers le nombre infini de faits ſinguliers, que fournit la lecture des Pieces originales; & je crois pouvoir aſſurer, qu'on ne peut bien apprendre l'Hiſtoire des Nations, que par les Hiſtoires particulieres. L'Hiſtoire générale donne le gros des Evénemens, mais il n'y a d'inſtructif, que l'Hiſtoire particuliere; elle ſeule peut former la prudence néceſſaire dans la conduite des affaires, & dans les grands événemens.

Enfin je finis ce Volume par la *Guiſiade*, Piece médiocre, mais très-rare, & recherchée cependant des Amateurs. C'eſt à ce titre, que je la fais reparoître aujourd'hui; elle ſeule couteroit autant à un Curieux, que pourroit faire l'ample Collection que je publie. Je ne dis rien en particulier des autres Pieces qui rempliſſent le reſte de ce Volume; je les ai caracteriſées par des Notes particulieres, que j'ai miſes à la tête de chacune. Elles ont toutes leur mérite, & ſont choiſies entre une infinité d'autres,

d'autres, dont j'ai fait la pénible recherche. Il n'y a que ceux qui ſont livrés à de pareils Ouvrages, qui puiſſent connoître la peine que l'on a de bien choiſir, dans un nombre preſque infini de Livrets, de Satyres & de Feuilles volantes, qui ſe publioient dans ces temps orageux, où la licence & la demangeaiſon d'écrire, ne pouvoient être arrêtées par l'autorité des premiers Magiſtrats.

Je donne à la ſuite des deux Avertiſſemens imprimés ci-après, quelques Notes poſthumes de M. le *Duchat*, ſur le Journal de Henri III.

# AVIS[1] AU LECTEUR.

LA premiére Partie de ces Mémoires a été pluſieurs fois donnée au Public ſous le Titre de *Journal* des choſes mémorables advenuës durant le Regne de *Henri III.* Roy de *France* & de *Pologne*. Les Editions qui en ont paru juſques à preſent étant toutes imparfaites, on ſe croit obligé d'en donner une plus ample & plus exacte ſous celui de Mémoires pour l'Hiſtoire de *France* depuis 1515. juſques en 1611. parce que l'Auteur y rapporte quelques évenemens des Regnes de *François I. Henri II. François II.* & *Charles IX.* & qu'il les continuë juſques au commencement de celui de *Louis XIII.*

M. *le Duchat* trompé par les Lettres initiales, M. S. A. G. D. P. D. P. qui ſont au Titre de quelques Editions modernes du Journal, a cru que Monſieur *Servin* Avocat Géneral du Parlement de *Paris* en étoit l'Auteur, il s'en explique ainſi page 454. de ſon édition de

(1) Cet Avis qui eſt de tête des Mémoires de M. de M. Godefroy, eſt mis à la *l'Eſtoille*, Edition de 1719. 1696.

1696. de la Satyre Menippée, & il a été ſuivi par Monſieur *Caille du Fourny* Auditeur des Comptes dans ſon Hiſtoire Genealogique des Grands Officiers de la Couronne, pages 443 & 999. Edition de 1712. *in-fol.* 2. Vol.

On ſuivroit cette opinion ſi l'Hiſtoire de l'Académie *Françoiſe* de M. de *Peliſſon* ne nous apprenoit que Claude de l'*Eſtoile* l'un des 40 de cette Académie, étoit fils d'un Audiancier en la Chancellerie de *Paris*, qui a recueilli des Mémoires des Affaires de ſon tems, deſquels un de ſes amis a tiré le Livre intitulé, *Journal* de ce qui s'eſt paſſé ſous *Henri III*, & dont les enfans n'ont jamais voulu donner le reſte au Public.

Ainſi, M. *Bayle* a eu raiſon de rendre cet Ouvrage à ſon Auteur, par une Note de ſon Dictionnaire Critique, page 1529. du I. Vol. deuxiéme Edition.

Le Dictionnaire Hiſtorique marque la même choſe en deux endroits ſous le nom de Claude de *l'Eſtoile*; ce qui a déterminé M. *le Duchat* à retrancher celui de M. *Servin* de ſon Edition de 1709. de la *Satyre Menippée.*

En effet, les endroits de ce *Journal* où l'Auteur parle de ſa famille, de ſes parens, & de lui-même, ne conviennent point à M. *Servin*, qui n'étoit ni beau-frere de M. *du Guaſt*, mort en 1585. ni neveu à cauſe de ſa femme, de MM. de *Neuville* & de *Vaucourtois*, morts en 1589. M. *Servin* avoit ſuivi le Parlement à *Tours*, & n'avoit point de maiſon à *Paris*, dans le tems que celle de l'Auteur y a été pillée.

On peut donc aſſeurer que ces Mémoires

ſont de Pierre de *l'Eſtoile* Sieur de *Gland*, fils de Louis Preſident aux Enquêtes du Parlement de *Paris*, & de Marguerite de *Montolon*, fille de François de *Montolon*, Preſident au Parlement & Garde des Sceaux de *France*, & petit-fils de Pierre de *l'Eſtoile*, auſſi Preſident aux Enquêtes, pourveu le 23 Juin 1535. ſuivant *Blanchard*. Il étoit neveu de Matthieu *Chartier*, Doyen du Parlement, à cauſe de Marie de *Montolon* ſa femme, & allié aux meilleures & plus anciennes familles de *Paris* & du Parlement.

L'Hiſtoire de la Chancellerie de *Teſſereau* marque qu'il a été Audiancier en celle de *Paris* juſqu'au 15 Mars 1607, que Nicolas *Martin* a été reçu en cet Office, & les Regiſtres de la Paroiſſe de S. André des Arcs prouvent qu'il y a été enterré le 6 Octobre 1611.

Il a été marié deux fois, la premiere à Anne de *Baillon*, fille de *Jean* Treſorier de l'Eſpargne, de laquelle il a eu deux filles; la ſeconde fois à Colombe *Marteau*, fille du Sieur de *Gland* (2), de laquelle il a eu trois enfans mâles, l'aîné mort jeune; François de *l'Eſtoile*, le ſecond, a été Prieur *d'Hornoy* & Secrétaire du Cardinal de *Lion*, Alfonſe du *Pleſſis* de *Richelieu*; le troiſiéme, Claude de *l'Eſtoile* Sieur du *Sauſſay* & de la *Boiſſiniere*, mort en 1651 âgé de 54 ans, eſt celui dont parle M. *Péliſſon*, dans ſon Hiſtoire de l'Académie: on n'a point connoiſſance de ſa poſtérité, ni qu'il reſte aucuns enfans mâles de cette famille.

La

(2) L'Auteur parle de M. de Gland, ſon Beau-frere. Aux Memoires de l'Eſtoile, Tome II. p. 16.

La premiere partie de ces Mémoires eſt aſſez connuë, ſous le titre de *Journal* de *Henri III.*

La ſeconde n'a point encore paru, (3) elle commence au Regne du Roy *Henri IV*, & finit en 1611. Le ſtile de ces deux parties perſuadera facilement, que tout l'ouvrage eſt de la même main.

L'Auteur s'y montre au naturel, plein de zele pour ſon Roy & ſon pays: la liberté avec laquelle il écrit en eſt une preuve, & quoiqu'il ne l'ait pas fait pour être imprimé, on ne veut pas priver plus long-tems le Public de tant de ſingularités, dont quelques-unes paroîtront nouvelles, & d'autres confirmeront ce que nos Hiſtoriens les plus fideles & les plus exacts ont rapporté.

Comme ces Mémoires ſont tirés de ſon propre Manuſcrit, on a lieu d'eſpérer qu'ils ſeront reçûs avec ſatisfaction de ceux qui cherchent la vérité dans l'Hiſtoire.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on eût pû remplir le *vuide* qui ſe trouve depuis le mois de Mars 1594 (4) juſques au 4 Juillet 1606. on a cherché le Volume, où il doit être ſans pouvoir le découvrir; il étoit en 1700 entre les mains du Sieur *Langlois*, Maître d'Hôtel du Roy, pa-

(3) Cette ſeconde partie eſt ce qui forme le Journal de Henri IV. publié en 1719. avec quelques lacunes, dont pluſieurs ont été remplies en 1732. & enfin par le Journal de Henri IV. en quatre Volumes *in*-8°. avec des Notes, qui parut en 1740.

(4) Ces endroits ont été rétablis par un Supplément à ces Mémoires, donnés en 1732.

rent de l'Auteur: on en fera part au Public, ſi on peut le recouvrer.

Il y a dans quelques Editions du *Journal* de *Henri III.* des faits, qui ne ſont point dans le Manuſcrit, dont celle-ci eſt tirée, on ne les rejette pas abſolument, mais on les a renfermés dans des crochets pour diſtinguer ce qui eſt de l'Auteur, d'avec ce que l'on ne peut raiſonnablement lui attribuer.

On a joint quelques Notes Critiques & Généalogiques qui ſervent à éclaircir les faits que l'Auteur rapporte, ou qui déſignent plus particuliérement ceux dont il parle, leſquels étant fort connus de leur tems, ne le ſeroient peut-être pas à preſent ſans ces explications.

Ces Notes feront connoître, que l'on n'a pas eu une foi aveugle pour tout ce que l'Auteur écrit, lorſque les faits qu'il rapporte n'ont point paru certains.



Digitized by Google

# AVERTISSEMENT(1)

## *Sur la nouvelle Impreſſion de ce Livre, faite à Cologne, (ou plutôt à Bruxelles) en 1720.*

LE Journal de Henri III. eſt une de ces Pieces de Cabinet recherchées de tous les Savans.

De toutes les Editions qui en ont été faites, il n'y en a point eu de plus ample, ni de plus exacte, que celle que l'on donne à preſent.

On ne s'eſt pas contenté de l'augmenter des Additions & Commentaires qui ſe trouvent dans l'Edition *in*-4°. de 1664, & d'y mettre des Notes Hiſtoriques, on y a encore ajoûté des Lettres du Roy Henri IV, la Réponſe à la *Fatalité de S. Cloud* (2), des Tables des Matiéres, & on l'a ornée de pluſieurs Portraits.

Il ſeroit à ſouhaiter que le Public ſçût certainement à qui il eſt redevable de toutes ces belles Pieces. Le

(1) Cet Avertiſſement eſt de M. Jean Godefroy, dont on parle plus amplement dans l'Avis au Lecteur qui eſt à la tête du Tome IV. de cette Edition.

(2) Sur ces Ouvrages, voyez l'Avertiſſement qui eſt à la tête du Tome IV. de cette nouvelle Collection, page v. & dans les ſuivantes.

Le Journal de Henri III. a été attribué à M. *Servin* Avocat Général au Parlement de *Paris* par ceux qui en ont donné les dernieres Editions ; cependant, il y a beaucoup d'apparence que c'eſt l'ouvrage de M. de *l'Eſtoile*, dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire de l'Académie *Françoiſe* de M. *Peliſſon*, & que ſi M. *Servin* y a eu quelque part, c'eſt qu'il a ſeulement extrait de l'Ouvrage de M. de *l'Etoile*, ce qui regardoit le Roy Henri III.

On a crû juſques à preſent, que Madame de *Rohan* avoit fait l'Apologie (3) pour le Roy Henri IV. quoique d'autres croyent qu'elle eſt de Victor Cayet, qui en étoit bien capable, & que l'on a dit auſſi être Auteur du Divorce Satyrique & des Amours du Grand *Alcandre*. (4)

Ce Diſcours Merveilleux fait un affreux Portrait de Catherine de Medicis ; on n'en connoît pas l'Auteur ; il eſt certain qu'il a été fait avant le Regne du Roy Henri III, puiſqu'on le trouve imprimé en 1574. dans le troiſiéme Volume du Recueil de Pieces concernans le Regne du Roy Charles IX.

La Véritable Fatalité de *S. Cloud* finit le I. Tome. (5)

C'eſt une Réponſe à la Fatalité de *S. Cloud*,

(3) Sur cette Piece, voyez l'Avertiſſement du Tome IV. page xj. & la Note 1. pag. 468. du même Volume de cette nouvelle Edition.

(4) Sur ces deux dernieres Pieces, voyez l'Avertiſſement du Tome IV. pages v. & xiij.

(5) Elle eſt imprimée au Tome III. de cette nouvelle Edition que je donne au Public, page 738.

qui

qui a paru il y a plus de 40 ans, & qui eſt réimprimée dans le II. Tome de la Satyre Menippée, Edition de 1720. L'Auteur de cette Réponſe, y ſuit ſon Adverſaire pas à pas; mais il y a oublié deux particularités qu'il ne ſçavoit apparemment pas, lorſqu'il a compoſé ſa Réponſe.

L'une, que le P. *Timmerman* Jacobin, qui a été exécuté à l'occaſion de la bleſſure de Guillaume de *Naſſau*, Prince *d'Orange*, a été mis au nombre des Saints Martyrs de l'Ordre de S. Dominique, par le P. *Choquet*, Religieux de cet Ordre, dans le Traité qu'il a fait: *de Sanctis Belgii Ordinis Prædicatorum.*

L'autre, que le P. *Bourgoing* condamné à mort, pour avoir été pris les armes à la main contre le Roy, & qui avoit ſçû le deſſein horrible de *Jacques Clement*, étoit un homme turbulent, employé par le Duc de *Guiſe*, pour faire émouvoir le Peuple; qu'il l'avoit échapé belle lorſqu'il avoit été attrapé à Troyes en 1585, d'où il avoit été chaſſé par M. de *Dinteville*, qui en étoit Gouverneur, & que s'il y étoit retourné, l'ordre du Roy étoit de le faire étrangler, & jetter dans un ſac en la riviere; un homme de ce caractere ne méritoit pas moins, que la punition, qu'on lui a fait ſouffrir à *Tours* en 1590.

Le ſecond Tome de cet Ouvrage contient la *Confeſſion de Sancy*: quoique le titre porte le nom de M. de *Harlay Sancy*, il ne faut pas croire qu'il ſoit de lui, il eſt de M. *d'Aubigné*, qui s'eſt égayé aux dépens de *Sancy*, & peut-être vengé de quelques mécontentemens qu'il

avoit contre lui ; au moins, c'eſt l'opinion commune, que *d'Aubigné* en eſt l'Auteur, quoique d'autres l'ayent voulu attribuer à Cayet, ou au Miniſtre *Chamier*.

De quelque main qu'il vienne, il eſt certain que c'eſt une piece admirable, qui, par une ironie continuelle, découvre bien des ſecrets & des galanteries du tems.

Il eſt bon cependant de ſçavoir que la lecture n'en convient pas à tout le monde, & que quelques perſonnes un peu ſcrupuleuſes y trouveront des endroits qui pourront les ſcandaliſer.

Les Remarques ſont de M. le *Duchat* (6), Conſeiller à la Cour Souveraine Françoiſe de *Berlin* ; elles ſont augmentées conſidérablement dans cette nouvelle Edition, & le Public doit lui être extrêmement obligé, des peines qu'il a bien voulu prendre pour perfectionner cet Ouvrage. Au reſte, il n'y a qu'à voir dans le Recueil des Lettres de M. *Bayle*, celles qu'il lui a écrites, pour être perſuadé qu'il ne ſort rien que de très-fin & très-délié de la plume de cet excellent Auteur.

(6) Sur M. le Duchat, voyez l'Avertiſſement du Tome IV. page xxiij. de cette nouvelle Edition.

NOTES

# NOTES
## POSTHUMES

*De M.* LE DUCHAT, *ſur les Mémoires de M. de l'Eſtoile, tirées du* Ducatiana; in-12. *Amſterdam, 1738.*

PAge 6. *De ſon Chancelier.*] Ce qui lui attira quelques Libelles, & pluſieurs Satyres en Vers Latins. Voyez *Jean Bouchet*, Annales d'Aquitaine, pag. 362 Edition de 1644.

Pag. 9. *Jean Maillard.*] Voyez Clement Marot en l'Epigramme qui commence, *Lorſque Maillard, &c.*

Ibidem. *Beze compoſa ces Vers.*] Ils ne ſe liſent point dans les Poëſies de Beze, pas même dans ſes *Juvenilia*. D'ailleurs en 1524. Beze n'avoit que cinq ans.

Pag. 12. *Le Préſident Gentil.*] Il étoit Italien, & fut pendu pour avoir furtivement retenu pardevers lui, les acquits du feu Tréſorier Poncher, qui faute de les repréſenter, avoit été pendu. C'eſt de Gentil, que parle le XVIII. des Paradoxes de Charles Eſtienne, pag. 118. Edition de 1554. Theodore de Beze lui fit cette Epitaphe.:

*Fracto gutture ſtare quem revinctum*
*Impellique vides, & huc & illuc,*
*Quondam purpureo ſedens Senatu,*
*Primas Pariſiis in foro tenebat.*
*Sed lucri ſtudio impotente captus*
*Juſto numine ſic jubente, vivus*
*Qui Judex malè ſederat tot annos,*
*Stare nunc malè mortuus jubetur.*

Pag. 19. *Beaucoup de marteaux.*] Beze Tome II. pag. 3.

de

de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, rapporte cette repartie qu'il fit au Roy de Navarre. Auſſi cette Hiſtoire de Beze repréſente au Frontiſpice trois hommes armés, qui uſent inutilement leurs marteaux, à frapper ſur une enclume.

Ibidem. *Rozieres . . . . . Raphaël.* ] C'étoit le même homme nommé *Raphaël* de la *Mezieres*, Medecin ordinaire du Roy de Navarre. Voyez Beze en ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, Tome. II. pag. 649.

Pag. 30. *Beliſtre.* ] M. de Thou en ſon Hiſtoire, Livre 39. ne dit rien de cette conteſtation. Le Cardinal de Lorraine avoit déja eu en Janvier 1564. un différend avec ce Chancelier, touchant la réception du Concile de Trente.

Pag. 33. *Le 15. May. 1567.* ] Ou plutôt le 5. May 1567. ſelon M. de Thou, en ſon Hiſtoire, Livre 41. M. le Laboureur, Tome I. pag. 390. des Additions aux Mémoires de Caſtelnau, met cette mort au mois de May 1564. [ Mais à tort. ]

Pag. 34. *Le poiſon.*] Voyez d'Aubigné, Tome I. de ſon Hiſtoire, Livre IV. Chap. VI. ſur l'an 1567.

Pag. 59. *Son Mignon de Retz.*] Albert de Gondy Maréchal de France en 1574. mort en 1602. Voyez l'Hiſtoire de la Maiſon de Gondy, Tome II. pag. 25. &c.

Pag. 61. *A Nantouillet.* ] Voyez le Reveille-matin des François *in*-8°. à Edimbourg 1574. Dialogue II. pag. 167.

Pag. 73. *Tous les neuf Charles.* ] Liſez trois des neuf Charles. Tous les Charles ne furent pas fous, mais ils le furent de trois en trois ; ainſi le troiſiéme, le ſixiéme, & le neuviéme, ſelon l'Epigramme.

Pag. 114. *Le plus méchant homme.*] Du temps de François II. la Reine ſa femme, Niece du Cardinal de Lorraine, dit un jour à Catherine de Medicis ſa Bellemere, par la ſuggeſtion de ce Cardinal, à ce qu'on prétend ; qu'*Elle* ( Catherine ) *ne ſeroit jamais autre choſe, que la fille d'un Marchand.* On veut que ce diſcours ait tellement animé la Reine mere contre le Cardinal, que ne pouvant plus le ſouffrir, elle le fit partir pour Trente, peu diſpoſée à le rappeller jamais.

jamais. Voyez le Mémoire ſecret, joint à la 40. Lettre du Cardinal de Sainte Croix, au Cardinal Borromée, du 27. Juin 1563. au Recueil des Synodes Nationaux, *in*-4°. à la Haye 1710. Tom. I. pag. 242.

Pag. 117. *La Béatitude.*] Petit Livret de treize pages *in*-8°. imprimé ſans datte, & ſans lieu de l'Impreſſion. Voyez le *Menagiana*, Tome IV. pag. 311.

Pag. 122. *Reine Blanche.*] Ajoutez à la Note 72. *Henri Eſtienne.* Dialogue du nouveau Langage François Italianiſé.

Pag. 126. *Princeſſe de Condé.*] Ajoutez à la Note 78. d'Aubigné rapporte auſſi ce fait, Livre I. Chap. VII. de ſa *Confeſſion de Sancy*, pag. 223. de notre Edition.

Pag. 130. *Renée de France.*] Elle avoit épouſé en 1527. Hercules d'Eſt Duc de Ferrare, mort le 5. Septembre 1559. de Thou, Livre XXIII. revint en France en 1560. Voyez la IX. Lettre du Nonce Sainte Croix, au Cardinal Borromée; au Recueil des Synodes Nationaux, Tome I. pag. 76. & Dames Illuſtres de Brantome.

Pag. 136. *La Souveraineté de Bar.*] La Note marginale de M. Godefroy ſuppoſe que dans l'eſprit du Journal, le Barrois étoit tenu en Souveraineté par le Duc de Lorraine, ce qui n'eſt point. Le Journaliſte veut dire ſimplement, qu'en 1575. le Roy Henri III. témoigna quelque diſpoſition à quitter à ce Duc, l'hommage que ce Prince devoit à la Couronne, pour le Barrois Mouvant, dont la Capitale eſt Bar-le-Duc; comme Saint Mihel l'eſt du Barrois non-Mouvant. Voyez le *Recueil des Choſes Mémorables, &c.* Tom. I. pag. 15. [M. le Duchat n'en marquant pas l'Edition, je ne puis dire de quel Recueil il veut ici parler, y en ayant pluſieurs ſous le même titre.]

Pag. 150. Note 13. colonne 1. *Guy Patin.*] C'eſt dans la 494. de ſes anciennes Lettres, Tome II. p. 471. Edit. de Hollande 1692. mais il le dit ſans apparence. Il eſt vrai que M. de Thou parle mal du Capitaine Richelieu, mais c'eſt d'après Beze, dont il cite l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, *in*-8°. en trois Volumes, à Anvers, 1580. Brantome parle auſſi du Capitaine Richelieu, ſous

ſous le nom du Moine Richelieu. J'oubliois de remarquer que M. de Thou & Beze, ont parlé d'après Louis Regnier Sieur de la Planche, dans ſon Hiſtoire de François II. imprimée dès l'année 1576. Voyez M. de Thou, au bas du Sommaire du Livre XXIV.

Pag. 175. *Le nom de Mignons.* ] Il y avoit long temps que ce nom étoit en uſage au Subſtantif, pour ſignifier un jeune homme, chéri d'un grand Seigneur ſon Maître. La X. des *Cent Nouvelles Nouvelles :* » Advint certaine eſpace, après que par le conſeil de ſes » parens, amis & bienveillans, Monſeigneur ſe maria ..... dont pluſieurs furent très joyeux, & » entre les autres notre Gentilhomme, qui *Mignon* » ſe peut bien nommer, ne fut pas moins joyeux ». Voyez *Vigneul de Marville*, Tome I. de ſes *Mélanges*. pag. 365. & Tome III. pag. 277.

Pag. 176. *Marie de Savoye.* ] C'eſt une faute d'impreſſion, ou de Copiſte, le nom étant marqué *Henrie* dans les Hiſtoriens. Le Copiſte aura écrit *Marie*, au lieu de Henriette.

Pag. 184. *Hai doublement du Roy.* ] C'eſt donc avec peu de fondement, qu'un de nos Hiſtoriens modernes a dit, que le Roy Henri III. encore Duc d'Anjou, diſoit ordinairement que la Nouë étoit le ſeul Huguenot qu'il aimoit, étant ſelon lui le ſeul de ſa ſuite, qui eut de l'honneur & de la probité.

Pag. 190. *D'une Bouteille.* ] D'Aubray dit de cet homme dans le *Catholicon d'Eſpagne*, qu'il rendit la Baſtille au Duc de Guiſe, par faute de bon appareil ; c'eſt-à-dire, faute de munitions : ou comme dit le *Catholicon François*, Tome II. du Recueil de Pieces curieuſes, pour la Défenſe de la Reine Mere (par l'Abbé de Mourgues) *faute d'oranges, pour faire une capilotade de Perdrix* ; ce qui, continue-t-on plaiſamment, *lui avoit mis à couvert l'honneur & la vie.*

Pag. 192. Note 77. *Honoré d'Albret.* ] Ceux de cette Maiſon s'appellent d'*Albert*, à la différence de l'ancienne Maiſon d'*Albret* (*Labretana*) en Guyenne. La Maiſon de Luynes eſt, je penſe, Provençale, & la Terre en queſtion (ſituée en Picardie, à quatre lieuës

lieuës au Nord-Oueſt de Perone) eſt aujourd'hui connuë ſous le titre de Duché d'*Albert*, ou *Encre*.

Pag. 202. *Li Geloſi.*] De cette Troupe étoit apparemment la belle *Iſabelle Andreini*, morte en couche à Lyon le 10 Juin 1604 âgée de 42 ans. Voyez *Bayle* Dictionnaire Critique au mot *Andreini*. [Nous avons de cette Perſonne un Recueil de Lettres ſous ce Titre, *Lettere della Signora Iſabella Andreini Padouana, con li Ragionamenti piacevoli dell' Iſteſſa* in-8°. *in Venetia* 1627. Elles ne ſont pas extrêmement recherchées.]

Pag. 204. *Du Foüetteur.*] Du Duc de Guiſe, qui les mettoit en beſogne. [Sur Verſoris. Voyez le Journal, Tome 1. pages 98. & 99.]

Pag. 236. *Cardinal des Bouteilles.*] C'eſt donc Louis de Lorraine *Cardinal de Guiſe*, que *Beze* dans ſon Paſſavant déſignoit en 1553 ſous le nom de *Cardinalis Lagenifer*, & duquel il raconte que paſſant par Geneve, où on lui avoit ſervi d'excellentes Truites, il diſoit à ce propos, qu'encore que les Genevois fuſſent Hérétiques, *Tamen piſces eſſe non poſſunt, ſed & facit bonum prandere cum eis. Henri Eſtienne*, Chap. 22 de ſon *Apologie pour Herodote*, parle auſſi de ce Prelat, ſous le nom de *Cardinal des Bouteilles*: mais je ne ſçai ſi ce ſeroit de ce même Prelat, que Calvin parle en ces termes dans ſa Lettre 300. dattée du 1. Octobre 1560. *Nuper ad Fontem-bella-aqua.... vocati ſunt omnes Proceres. Adfuit Cardinalis quidam, qui aut cadus eſt, aut Lagena, ne hominis quidem figuram geſtans.* La France avoit auſſi en ce tems-là *Artus de Coſſé-Briſſac*, Maréchal de France, ſurnommé le *Maréchal des Bouteilles*, parce que ce Seigneur étoit homme de table & de bonne chere. Voyez *Brantome*, Hommes illuſtres François. Du reſte, le Journaliſte a été mal informé de l'âge du *Cardinal des Bouteilles*, il ne lui donne qu'environ 48 ans au tems de ſa mort en 1578, & il en avoit pour le moins 51, étant né en 1527. Selon Meſſieurs de Sainte-Marthe & ſelon d'autres, en 1522. (Ceci eſt corrigé par la Note 34. page 235.) Il ſe trompe auſſi, de dire que

ce

ce Cardinal fut inhumé à S. Victor ( de Paris. ) Son corps y fut tout au plus presenté ; mais selon Messieurs de Thou & de Sainte-Marthe, il fut inhumé à Joinville, dans le Tombeau de sa Maison.

Pag. 236. *Agée de cinq ans.* ] Brantome lui en donne près de huit. Voyez ses Dames Illustres.

Pag. 238. *Le jeune Schomberg.*] Frere cadet de Gaspard de Schomberg, Comte de Nancey ; ce dernier mourut le 15. Mars 1599. Voyez Bayle, Dictionnaire Critique, seconde Edition, pag. 2678.

Pag. 243. *Du Cerceau.* ] Nous avons de lui un Ouvrage d'Architecture : *Des plus excellens Bâtimens de France*, in-folio, 2. Volumes, Paris 1607. ( Voyez le reste dans la Note 48. de la pag 243. )

Pag. 277. *Chasteauneuf . . . . tua.*] Dans l'Isle Louviers, près l'Arsenal à Paris. Brantome, Traité des Duels, pag. 259. en donne toute une autre cause, qu'un procès : il dit que la Chesnaye avoit 80. ans, & fut l'aggresseur.

Pag. 302. *Cocqueluche.* ] C'étoit le *Tac*, ou le *Horion*, de l'an 1412. selon le Journal de Paris *in*-4°. 1729. pag. 21. Mezeray sous cette année, appelle aussi cette maladie Cocqueluche ; parce, dit-il, qu'on se couvroit la tête d'un Capuchon. Ce Capuchon descendoit sur les oreilles, ce qui fit donner le nom de *Horion*, à la Cocqueluche en 1412. & comme, selon ce Journal, on n'osoit toucher à soi nulle part, tant qu'elle duroit ; de-là vient, que ce mal étoit aussi nommé le *Tac*. En 1427. la même maladie se fit encore sentir à Paris ; ou, selon le même Journal, on l'appella *le Dande*, comme qui diroit *dans le dos*, parce qu'elle faisoit courber tout le corps. Dans *Rabelais*, on la nomme les *Auripeaux*, c'est-à-dire les *Orillons*, maladie des oreilles, ou espece d'*Horion*.

Pag. 312. *Desle Allemand.* ] Je crois qu'il faut lire d'*Eltz*. Un Prélat de ce nom, Archevêque & Electeur de Treves, mourut en 1581. De Thou, Tom. III. *ad hunc annum.*

Pag. 316. *Tailladerent les jouës.* ] La Confession de Sancy, Livre II. Chap. VII. l'appelle *la Frisade de*

S.

*S. Maixent*, appliquée ſur la jouë de Madame de Duras dans S. Maixent, vers ce temps-là.

Pag. 336. *En* 1623.] Ajoutez : Il en paya 90 mille écus, & dans la ſuite il y fit des réparations pour plus de 100 mille. Voyez le Recueil de Pieces curieuſes pour la Défenſe de la Reine Mere, ou, la Remontrance au Roy.

Pag. 355. *Malevolus.*] On ne trouve point *Malevolus*, dans l'*Index Thuani*. Dans l'Hiſtoire même, ſous l'année 1594. il eſt parlé d'un *Malevallus*, (Maleval) mais il étoit de Lyon, & en fut chaſſé comme Ligueur. [ Mais dès que le Journal cite l'Hiſtoire de M. de Thou, il paroît que cet Ouvrage a été fait à diverſes repriſes. ]

Pag. 366. *Jean de Nully.*] Il ſe nommoit Eſtienne.

Pag. 386. Note 23. ajoutez à cette Note : Voyez *Louis Guyon*, en ſes *Diverſes Leçons*, Tom. I. pag. 765.

Pag. 400. *De la Barre.*] D'abord il s'étoit propoſé d'embraſſer une vie ſolitaire, éloignée de tout commerce du monde : mais il en fut détourné par M. *d'Oſſat*, par une Lettre du dernier Avril 1577. qui finit celles de cet habile Miniſtre.

Pag. 408. Note 48. Je n'ai point trouvé *Du Meſnil*, au rang des Valets de Chambre du Duc d'Anjou, dans les Mémoires de Nevers, Tome I. pag. 577. mais bien à la page 597. un Olivier *Du Meſnil*, au nombre de ſes Secretaires des Finances à 600. livres de gages. [ On croit que l'aſſaſſinat par lui commis, fut fait par la ſuggeſtion de la Reine Marguerite, & que ce fut la raiſon pour laquelle on ne le fit pas mourir. ]

Pag. 420. *Trente ans.*] Il étoit né le 18. Mars 1554. Voyez la Popeliniere, *in-folio*, 1581. Tom. I. p. 52.

Pag. 429. Note 70. à la fin de cette Note ajoutez : Voyez les Mémoires de la Ligue, Edition de 1602. Tome I. pag. 462.

Pag. 448. *De Tripoli.*] Liſez *de Pepoli.*

Pag. 459. *Mille écus.*] Et une penſion annuelle de 300. livres, ce fut en 1579. *La Caille*, Hiſtoire de l'Imprimerie, pag. 135.

Pag.

Pag. 459. *Perdit tout.*] Teiſſier Tome IV. pag. 347. de ſes Eloges, derniere Edition, dit, mais ſans citer aucun Auteur, que la ſomme entiere fut payée à Henri Eſtienne, le 15. Octobre 1579.

## TOME II.

Pag. 14. Note 19. ajoutez à la fin de cette Note. Cependant M. de Thou *ad hunc annum*, dit que ce fut Nicolas Roland l'Echevin, qui lui-même fut alors empriſonné.

Pag. 15. *Belloy*, Note 20. à la fin. On ne ſçait néanmoins ſur quel fondement on attribue les moyens d'abus à Belloy. Cayet n'attribue l'empriſonnement de cet homme, qu'à la ſeule Apologie Catholique, qui étoit conſtamment de lui. Voyez les Notes ſur la Confeſſion de Sancy.

Pag. 44. *Habens quidem animum.*] Miron, Medecin de Henri III. diſoit de ce Prince dans le *Perroniana*, pag. 156. qu'il étoit courageux de la tête, & non pas du cœur. Ce qui devoit s'entendre des dernieres années de ſa vie, n'étant que Duc d'Anjou il étoit tout autre. D'Aubigné en donne les raiſons, dans ſa Confeſſion de Sancy.

Pag. 54. *A la troupe de leurs Maîtreſſes.*] Liſez : *à la trompe.* Dans Rabelais, à propos d'un efflanqué de Galant, aſſocié d'une groſſe Maîtreſſe ; on demande ſi le foüet d'un tel Amoureux eſt compétent, pour mener une telle Toupie. Ici *Trompe* & *Toupie* ſont ſynonimes.

Pag. 72. *Sambole.*] Liſez *Saubole.* Roger, ou Raymond de Cominge, Sieur de Sobole. De Thou, Tom. V. pag. 62. & pag. 1045.

Pag. 88. *Clairvaut.*] Liſez *Clervant.*

Pag. 93. *Priſonniere.*] Sur cet endroit, voyez ce qui eſt dit au Tome III. dans les Procedures contre la Princeſſe de Condé. Voyez auſſi le *Ducatiana*, pag. 322. & 323.

Pag. 127. *Leur feu Curé.*] C'étoit Jean de Ferrieres, dont il vient d'être parlé. On a de lui un Livre de Prieres,

Digitized by Google

Prieres, tirées, dit-on des Livres de dévotion des Réformés; réimprimé peu de temps après la Révocation de l'Edit de Nantes, pour l'uſage des Nouveaux Convertis.

Pag. 193. *Contre un Carolus.*] On prétend que ce mot fut alors prêté au Roy Henri III. par quelque mauvais François, qui avoit diſſuadé ce Prince de pourſuivre le Duc de Mayenne; & que ce Monarque étoit alors dans une ſituation ſi mauvaiſe, qu'elle ne lui permettoit pas ces ſortes d'alluſions. Voyez *le Grain*, Decade de Henri le Grand, *in*-4°. 1633. page 360. [Cette alluſion rouloit, ſur ce que le Duc de Mayenne ſe nommoit *Charles de Lorraine*, & les deux Rois ſe nommoient *Henri*; dont on frappa des Monnoyes ſous leur nom.]

Pag. 206. *Cet Epitaphe.*] Il n'y fut placé qu'en 1594. comme on le voit par la page 207. [& M. Benoiſe fit même frapper une Médaille à ce ſujet, qui m'a été communiquée par M. Mahudel, de l'Académie Royale des Inſcriptions.]

Pag. 213. *Des dix-huit.*] Mezeray dans ſa Grande Hiſtoire rapporte le même fait, avec cette différence, qu'il fait monter à davantage le nombre des Noyés.

*Tout ce qui eſt entre deux Crochets, dans le corps de ces Additions, vient du nouvel Editeur.*

# CORRECTIONS
## ET OBSERVATIONS
## *Sur les Notes du Journal de Henri III.*
### TOME I.

PAge 95. On demande ſi Henri III. fut ſollicité de briguer l'Empire. Mezeray le marque dans ſa Grande Hiſtoire ; & de Serres, en ſon Recueil des Choſes mémorables ſur l'an 1574. Edition de 1603. en inſinue indirectement quelque choſe.

*Pag.* 136. *colonne* 1. La réunion, qui s'eſt faite du Duché de Bar, par le Traité de Vienne en 1735. fait qu'il n'y a plus d'hommage pour ce Duché, parce qu'il n'y a plus de Vaſſal, ce Fief étant réuni à la Couronne.

*Pag.* 166. *colon.* 1. M. de Villeines. C'étoit Jacques Bourdin, Seigneur de Villeines, qui fut reçu Secretaire des Finances le 14. Juin 1549. par Henri II. en ſurvivance de M. Bochetel, dont il étoit premier Commis, & duquel il devint Gendre en même-tems. Il fut pere de Nicolas Bourdin, Seigneur de Villeines, qui fut reçu en ſurvivance de ſon pere, & fut employé par Henri III. en diverſes Négociations, & ſur-tout au renouvellement de l'Alliance des Suiſſes en 1582. puis fut envoyé à Raguſe, où il mourut. Jacques étoit mort dès l'an 1567. & avoit

Digitized by Google

avoit formé plusieurs Secretaires d'Etat. Voyez *Fauvelet du Toc*, Histoire des Secretaires d'Etat.

*Pag.* 261. *colon.* 1. Le Siege de Metz fut levé par Charles-Quint en 1552. & non pas en 1555. On sent bien que c'est une faute d'impression.

*Pag.* 292. *colon.* 1. Il faut mettre *du Comte de Brissac*, car il ne fut Maréchal de France, qu'en 1594. le 22. Mars, lorsque Henri IV. entra dans Paris.

*Ibidem*, *même colonne.* Colligny, il se nommoit *Chastillon*, c'est le nom sous lequel il est le plus connu, & avoit nom François de Colligny, Seigneur de Chastillon sur Loing; il étoit né en 1557 & mourut en 1591. Il étoit fils de Gaspard de Colligny, Amiral de France, tué la nuit de la Saint Barthelemi, en 1572.

*Ibidem*, *colon.* 2. Art. 5. Lisez *Chapitre V.* L'Histoire de *d'Aubigné*, est divisée en Livres & en Chapitres, & non pas en Articles.

*Pag.* 309. *colon.* 1. 1641. Lisez 1541.

*Ibidem*, *colon.* 2. Le fit Préident. Lisez, *Premier Président de ce Parlement*, par interim, ou pour le temps qu'il devoit rester à Tours. M. Achilles de Harlai Premier Président, étoit alors détenu prisonnier à la Bastille.

*Ibidem*, *même colonne.* Offices du Parquet. Mettez, *les Charges d'Avocat & Procureur Général.*

*Pag.* 310. *colonne* 1. Offices du Parquet.

Mettez, *les Charges d'Avocat & Procureur Général.*

*Pag.* 342. *colon.* 1. *lig.* 4. Il faut ponctuer ainſi : *les Sceaux. Sur M. de Roiſſy, voyez les Mémoires de Caſtelnau.*

*Pag.* 346. *colon.* 1. Liſez : *fut obligé d'y envoyer l'aîné la Valette, frere du Duc d'Eſpernon, pour remontrer à ce Maréchal, &c.*

---

# TOME II.

*Page* 23. *note* 38. Tué en 1583. Mettez en 1571.

*Page* 75. *colonne* 2. L'expédition de François *Drac* contre l'Eſpagne ſe fit, non en 1587, mais en 1588 & 1589. En 1596, la Reine Elizabeth d'Angleterre fit encore une autre entrepriſe ſur Cadix.

*Page* 183. *colonne* 2. Mettez,& dont eſt parlé dans ce Journal ci-devant page 175 & dans la Satyre Menippée.

*Page* 459. J'ai fait connoître dans la Préface génerale, pages xj. & xij. le Fanatiſme de l'Auteur de ce petit Journal : & ſa lecture le fera encore mieux connoître. Mais je devois marquer auſſi quelle étoit l'ignorance de cet Ecrivain, lorſqu'il veut ſe mêler de parler d'Hiſtoire ; je le fais ici, quoique j'en aye déja dit quelque choſe aux pages 472, 516 & 538.

*Page* 480. *ligne* 7. 1599. *liſez* 1589.

*Page* 554. *note* 7. Il y a faute dans cette note. Le Maréchal de *Bellegarde* qui eſt ici marqué, n'étoit

n'étoit pas le Grand'Ecuyer, qui mourut en 1646. Ce dernier n'avoit alors que douze ans; c'étoit donc Roger de *S. Larry*, Seigneur de *Bellegarde*, Maréchal de France en 1574. mort à peu près ſubitement, en Décembre 1579. *Voyez* Tome I. page 100.

*Page* 559. *note* 21. Je marque que j'ai fait imprimer deux Journaux des premiers Etats de Blois; mais je n'en ai donné qu'un ſeul qui eſt celui du *Duc de Nevers*. L'autre Journal, que j'avois deſſein de faire paroître, ſe trouve dans le Recueil des Etats par Rapine, Livre aſſez commun.

---

# AUTRES CORRECTIONS.

## TOME I.

*Page* xj, *ligne* 9. dans la Preface. 1573. *liſez* 1574.

*Page* 33. *colonne* 2. *ligne* 1. 1585. *liſez* 1588.

*Page* 35. *colonne* 1. *ligne* 2. 75 ans, *liſez*

*Page* 140. *colonne* 2. auparavant, *ajoutez*, c'eſt-à-dire, en 1571.

*Page* 158. *colonne* 1. *ligne* 3. Charles IX. *liſez* Henri III.

Ibidem, *colonne* 2. *ligne* 1. Charles IX. *liſez* Henri III.

*Page* 192. *colonne* 2. *note* 77. Albret, *liſez* Albert.

*Page* 261.

Digitized by Google

*Page* 261. *colonne* 1. *ligne* 25. 1555. *lisez* 1552.

*Page* 358. *colonne* 1. *ligne* derniere 1588. *lisez* 1587.

*Page* 482. *colonne* 2. *ligne* 8. Ligues, *lisez* lignes.

---

# TOME II.

*Page* 23. *note* 38. Ce ne fut pas Yves d'Allegre qui fut tué en 1583. Mais le Baron de Viteaux lui-même. Voici la Chronologie de ces meurtres. En 1571. le Baron de Viteaux tua Antoine d'Allegre. En 1582. le même Baron tua du Guaſt, Favori de Henri III. Et en 1583, le jeune Yves d'Allegre, fils d'Antoine, tua le Baron de Viteaux.

*Page* 72. *ligne* 16. du Texte. Sambole, *lisez* Saubole.

*Page* 92. *colonne* 2. *ligne* 9. 159... *lisez* 1595 & 1596.



Digitized by Google

# TABLE DES PIECES

Contenuës dans le Tome I. du Journal de HENRI III.

*MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de France, depuis 1515. juſques en 1574.* Page 3

*Journal du Regne de Henri III. depuis l'an 1574. juſques en 1586.* 75

*Lettre du Roy François I. à Madame ſa mere, Regente en France, ſur la défaite des Suiſſes à Marignan,* 1515. 502

*Inſtruction du Roy Charles IX. envoyée en Allemagne, au ſujet de la Saint Barthelemi,* 1572. 509

*Lettre du Roy Charles IX. au Sieur de Schomberg, ſur la mort de l'Amiral de Coligni,* 1572. 514

*Lettre du Sieur de Schomberg au Roi Charles*

*Charles IX. au ſujet de la Saint Barthelemi*, 1572. 519
*Lettre de M. de Schomberg à Meſſieurs de Limoges & Bruſlart, ſur l'indignation des Allemands à cauſe de la S. Barthelemi*, 1572. 526
*Lettre du Roi Charles IX. au Sieur de Schomberg en Allemagne, pour faire favoriſer l'Election du Duc d'Anjou, pour Roi de Pologne*, 1573. 530
*Lettre du Roi Charles IX. au Sieur de Schomberg, pour l'Election du Duc d'Anjou, Roi de Pologne*, 1573. 535
*La Tragedie de feu Gaſpar de Colligni, jadis Admiral de France, contenant ce qui advint à Paris le 24. Aouſt* 1572. 549

Fin de la Table des Pieces contenuës dans le Tome I.

MEMOIRES

igitized by Google

# MEMOIRES
## POUR SERVIR
## A
## L'HISTOIRE DE FRANCE,
## *OU*
# JOURNAL
## DE
# HENRI III.
## Roy de France & de Pologne,
## *TOME I.*

Digitized

# ELEMENTS

OF

# CRITICISM

IN

## POLITE LITERATURE.

By Henry Home, Lord Kames.

Digitized by Google

# MEMOIRES
## POUR SERVIR
## A
# L'HISTOIRE DE FRANCE,
## Depuis 1515. juſqu'en 1611.

LE grand Roy *François* (1) Pere & Reſtaurateur des bonnes Lettres, ſucceda au bon Roy *Louys* Pere du Peuple, au commencement de Janvier 1515. Il fut ſacré en ce mois à 1515.

(1) Il y avoit près de 135 ans que la Branche de Valois s'écartoit inſenſiblement du Trône, lorſque François I y monta, & ce fut après la cinquiéme génération. Il étoit fils de *Charles* Comte d'Angoulême, petit-fils de *Jean* & arriere petit-fils de *Louis* Duc d'Orleans; & ce dernier eut pour pere le Roy *Charles V.* ſurnommé le Sage. François Premier avoit pour mere Madame Louiſe fille de Philippe Duc de Savoye. Sa premiere femme étoit Claude fille aînée du Roy Louis XII. & la ſeconde Eleonore d'Autriche, veuve d'Emanuel Roy de Portugal; il aima modérément la premiere & très peu la ſeconde. Il n'avoit que vingt-deux ans, lorſqu'il ſucceda au Roy Louis XII.

1515. à *Rheims* par l'Archevêque *Lenoncour* (2), & fit ſon entrée à *Paris* à la fin de Fevrier, le Chancelier *du Prat* (3) & autres luy firent faire de grandes fautes, dont la *France* ſe reſſentira toujours.

En

Ce Prince fut grand, mais pas toujours heureux; & peut-être dût-il ſon malheur à ſes trop grands égards pour les femmes. Son reſpect & ſa déference pour Louiſe de Savoye ſa mere, lui attira la révolte du Connétable de Bourbon, en prenant trop à cœur les prétentions de Madame Louiſe dans le procès, qu'elle avoit intenté au Connétable pour les biens de la Maiſon de Bourbon: & ſes Maîtreſſes, ſur-tout la Ducheſſe d'Etampes, qui le trahiſſoit, lui fit commettre de grandes fautes, dont toute la peine retomba ſur le Connétable de Montmorenci, qu'il diſgracia, car il n'eut garde de s'en prendre à ſa Maîtreſſe.

(2) Robert de Lenoncourt fait Archevêque de Reims en 1509, mort en 1532. Il étoit de l'illuſtre & ancienne Maiſon de Lenoncourt, l'une des premieres de Lorraine, & qui a produit de grands Sujets ſur-tout dans l'Egliſe.

(3) Antoine du Prat Seigneur de Nantouillet, fait Chancelier en 1514, Cardinal en 1527, mort en 1535. Si le Chancelier du Prat fit faire de grandes fautes à François I, il le détourna d'une qui lui auroit été bien fatale. Ce jeune Prince alla ſur la frontiere de la part du Roy, pour recevoir Marie d'Angleterre, que le Roy Louis XII épouſa en 1514, quelque tems après la mort de la Reine Anne de Bretagne. La Princeſſe étoit belle, François étoit jeune & ne haiſſoit pas le ſexe. Le feu alloit prendre, lorſque du Prat fit connoître à ſon Maître la faute, qu'il vouloit commettre, de ſe donner un Maître, qui ſans doute l'auroit écarté du Trône, dont il étoit le préſomptif héritier; & François I arrivé à la Couronne ne pouvoit rien faire de moins que de récompenſer par les Sceaux un conſeil auſſi ſalutaire que celui de du Prat. Il nous reſte pluſieurs deſcendans de du Prat.

(4) La

En cette année au mois d'Octobre il fut aſſailly par les *Suiſſes* à *Marignan* (4) près *Milan*, il les vainquit & en tua grand nombre, pluſieurs Seigneurs & Gentishommes François furent tuez en ce combat. 1515.

Après une telle proueſſe le Roy ſe laiſſa gagner par le Pape *Leon X.* il l'alla trouver au mois de Decembre à *Boulogne* (5), & par le conſeil

(4) La bataille de Marignan dans le Milanois donnée les 13 & 14 Septembre, fut une des plus mémorables que la France ait jamais gagnée, & d'autant plus célebre, que la victoire fut remportée ſur la nation la plus belliqueuſe que nous connoiſſions, & qu'elle fut diſputée pendant deux jours entre les Suiſſes & les François. Le jeune Roy s'y comporta comme un heros, ayant paſſé toute la nuit ſous ſes armes, & n'ayant pris de repos que ſur l'affut d'un canon. Une Lettre que François I en écrivit à Madame Louiſe ſa mere, nous donne une relation de cette bataille: & comme cette Lettre ſe trouve écartée dans un Livre, où perſonne ne s'aviſe de l'aller chercher, c'eſt-à-dire dans les *Deſſeins & nobles Profeſſions du Sieur de Laval*, j'ai cru faire plaiſir de la mettre dans ce volume.

(5) On étoit depuis très-long-tems accoutumé en France à la Pragmatique Sanction, établie dans l'Aſſemblée de Bourges, en 1438. Elle laiſſoit aux Chapitres le droit de choiſir leurs Evêques, & aux Religieux celui d'élire leur Abbé. On ſavoit qu'il s'y gliſſoit une infinité d'abus, ſoit par des ſimonies, toujours condamnées par les Canons de l'Egliſe, ſoit par des brigues qui dégeneroient quelquefois en guerres inteſtines, & il arrivoit ſouvent que ce n'étoit pas toujours le meilleur Sujet, qui étoit choiſi. Le Roy ſe vit même obligé d'y envoyer ſes Commiſſaires, pour maintenir l'ordre dans l'Election, & quelquefois pour donner l'excluſion à un mauvais Sujet, ou en faire élire un bon. Il y avoit long-tems que les Papes vouloient abolir cette Loi, mais ils ne le pouvoient faire ſans le

1515. conſeil de ſon Chancelier il conſentit au concordat, qui donne aux Papes, & aux Roys de *France* ce qui ne leur apartient pas, & il ceda à l'importunité de *Leon* pour abolir la pragmatique. Quand le Chancelier, qui après la ſortie du Roy eſtoit reſté à *Boulogne*, pour achever le traité, fut revenu vers le Roy, S. M. lui dit, Mr le Chancelier, j'ay grande peur que ces lettres nous envoyent tous deux vous & moy en enfer.

1516. Le Roy qui s'etoit obligé faire ratiffier le concordat par l'Egliſe Gallicane & publier en la cour de Parlement, commanda qu'on le publiaſt & ratiffiaſt; mais les Prelats, Chanoines & Supoſts de l'Univerſité, pareillement les Preſidens & Conſeillers s'aſſemblerent à part pour deliberer ce qui étoit à faire, puis pour les gens d'Egliſe le Cardinal de *Boiſſy* (6) dit au Roy que la matiere touchoit l'etat de l'univerſelle Egliſe Gallicane, & que ſans icelle aſſemblée ne pouroient ratiffier les concordats : auquel

concours du Roy : Leon X trouvant l'occaſion favorable, ne la laiſſa point échapper ; on ôta donc aux Chapitres & aux Moines le droit d'élire leur Prélat, & ce droit fut dévolu au Roy, qui preſente au Pape le Sujet qu'il croit le plus convenable pour l'Egliſe vacante, & le Pape tire pour l'expedition des Bulles une année ou environ du revenu du Bénefice. Cette Loi qui étoit nouvelle eut beaucoup de peine à être reçuë, & il fallut que le Roy y employât toute ſon autorité. On en peut voir tous les mouvemens dans l'Hiſtoire que M. Dupuy nous a donnée de la Pragmatique Sanction & du Concordat.

(6) Adrien Gouffier grand Aumônier de France, Evêque d'Alby, fait Cardinal en 1515, mort en 1523.

(7) Thibaut

auquel le Roy en grand deplaiſir fit réponſe, qu'il leur feroit bien faire, ou les envoyeroit à *Rome* pour diſputer avec le Pape leſdits concordats ; le Preſident *Baillet* (7) dit pour les Preſidens & Conſeillers, qu'ils ſe conduiroient en ſorte que Dieu & le Roy devroient eſtre contens, lors le Chancelier dit au Roy, que ceux de ſa cour l'entendoient bien, qui repondit telles parolles, à ceux-là je leur feray bien faire. 1516.

Enfin après grandes menaſſes & juſſions de la part du Roy & après beaucoup d'excuſes & de remontrances de la part de la cour de Parlement, ladite Cour fut contrainte d'accorder la lecture & publication deſdits concordats, ayant auparavant fait déclaration & proteſtation de n'avoir pour agreable ces concordats, & de ne faire aucuns jugemens ſur iceux, la lecture & publication ne ſe faiſant de ſon vouloir & conſentement, mais du commandement du Roy ; ainſy declaré & proteſté en Parlement les 19. & 24. de Mars 1517. avant Paſques pardevant les Greffiers & Notaires du Parlement : outre ce apellation *ad Papam melius conſultum & Concilium generale*, en preſence de Meſſire Michel *Boudet* Eveſque Duc de *Langres*, Me. André *Verjus*, Nicole *Lemaiſtre*, François de *Loyne*, Nicole *Dorigny*, Jean de *la Haye*, Conſeillers & Commis pour ce firent bien leurs devoirs. 1517.

Le 9. d'Aouſt 1524. Jacques de *Beaulne* Seigneur 1524.

(7) Thibaut Baillet Préſident au Parlement, mort en 1525, après avoir exercé très-dignement cet Office près de 43 ans.

1524. gneur de *Samblançay* (8) Vicomte de *Tours*, Conſeiller Chambellan du Roy, Bailly & Gouverneur

(8) Samblançai Surintendant des Finances ſous Charles VIII, Louis XII & François I, fut arrêté en 1522 ſous prétexte de Péculat, & fut condamné le 9 Août 1527 à être pendu, ce qui fut executé le 12. On trouve dans les Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet page 412. l'Arrêt de ſa condamnation, prononcé par des Commiſſaires choiſis par le Chancelier du Prat ſon ennemi. C'étoit une intrigue d'une terrible & redoutable commere, c'eſt-à-dire de Louiſe de Savoye, Ducheſſe d'Angoulême, mere de François I, qui avoit détourné les deniers de l'Epargne à ſon avantage, ſur ſes quittances néanmoins; mais on eut l'adreſſe de les enlever à Samblançai, par le moyen du nommé Gentil ſon principal Commis, amoureux d'une Demoiſelle de Madame d'Angoulême. Cette Princeſſe vouloit perdre M. de Lautrec, qui commandoit en Italie & pour qui cet argent étoit deſtiné. La ſomme montoit, dit-on, à 400000 francs deſtinés pour payer ſes troupes; & faute de ce payement elles ſe débanderent & l'on ne fit rien en Italie. Auſſi pourquoi Lautrec s'aviſoit-il de railler cette vieille Princeſſe ſur ſes amours? Quoiqu'il en ſoit il en coûta la vie à Samblançai, & il la ſouffrit avec beaucoup de fermeté & de conſtance à l'âge de 62 ans. Le Journal manuſcrit de François I cité par *Sauval* en ſes Antiquitez de Paris pag. 482 & 574 en rapporte une choſe aſſez ſinguliere; c'eſt que cet infortuné Miniſtre fut conduit de la Baſtille aux Filles-Dieu ruë S. Denys à Paris, comme les autres Scelerats, que l'on y menoit avant que d'être pendus à Montfaucon. Là pour obéir à la Coutume, on lui fit recevoir de l'eau-bénite, boire un verre de vin, manger trois morceaux de pain & baiſer un vieux Crucifix de bois, qui eſt encore dreſſé derriere le chevet de l'Egliſe de ce Monaſtere. Et dans la ſuite on connut ſi bien l'injuſtice & même l'iniquité de cet Arrêt, que ſa famille s'eſt toujours ſoûtenuë

veneur de *Touraine*, ayant été atteint & convaincu de larcins, fauſſetez, abus & malverſations fut condamné à être pendu & étranglé à *Montfaucon*, & le Lundy 12. la ſentence executée, Me. Jean *Maillard* Lieutenant criminel à ce faire commis, & le Sr. de *Gonais* Confeſſeur, *Chantereau* Docteur, Prieur des Auguſtins; furent attachez au gibet ces deux vers. 1524.

*Viſcoſas quicumque manus ad furta paratis,*
*Hujus vos memores convenit eſſe loci.*

Aux mêmes Treſoriers furent adreſſez les vers ſuivans.

*O Treſoriers amaſſeurs de deniers,*
*Vous & vos clers, ſi n'étes gros aſniers*
*Bien retenir devés ce quolibet,*
*Que pareil bruit avez que les Meuſniers*
*Car pour larcin un de ces jours derniers*
*Voſtre guidon fut pendu au gibet.*

Ce guidon des voleurs avoit fait faire ſon tombeau, ſur lequel *Beze* compoſa ces vers: [*nem*(9),

*Hunc ſibi* Belnenſis *tumulum quem cernis ina-*
*Struxerat, invidit cui laqueus titulum.*

*Debuerat*

tenuë avec diſtinction, & Renaud de Beaune Archevêque de Sens & Grand Aumônier de France ſous Henri IV, étoit petit-fils de Samblançai. Nous avons en manuſcrit le procès de ce Miniſtre en deux volumes *in-folio*. Mezerai fait quelques fautes ſur Samblançai, & le Pere Daniel qui dit qu'il n'a lû dans aucun Auteur contemporain ce petit conte, que Samblançai avoit été trahi par un de ſes Commis, l'auroit trouvé dans la XXII Elegie de Clement Marot, & dans Brantoſme ſur François I, où l'on trouve même une ſcene fort plaiſante à ce ſujet.

(9) *Inanem* ] Parce que Samblançai avant ſa mort avoit fait faire ſon Mauſolée.

(10) Pierre

1524. *Debuerat certe ſors omnibus ut foret æqua,*
*Tardius hic fieri, vel prius ille mori.*

En la même année le Chevalier *Bayard* (10) fut tué comme on ſcait, il etoit ſi renommé entre les *Eſpagnols* que faiſans alluſion à ſon nom ils diſoient qu'il y avoit en *France* plus de griſons que de Bayards.

1527. En 1527. Charles de *Bourbon* (11) comme il entroit victorieux dans *Rome* par la porte, fut bleſſé à mort d'un coup de fauconneau, la ville ayant eſté priſe d'aſſaut par ſes gens, duquel coup etant tombé, il dit, compagnon je ſuis mort, jette vitement ton manteau ſur moy, afin qu'on ne me reconnoiſſe, & que ma mort ſoit cauſe de faire perdre le cœur au ſoldat.

*Unum* Borbonio *votum fuit arma ferenti*
*Vincère vel morier, donat utrumque Deus.*

En

(10) Pierre du Terrail Chevalier Bayard, né ſur la fin de l'année 1469, ſuivant le Supplement de Claude Expilly, & mort en 1524; ainſi l'Epitaphe mis ſous le buſte de ce Chevalier dans le Chœur des Minimes de la Plaigne-lez-Grenoble, ne marque pas bien ſon âge, puiſqu'il le fait âgé de 48 ans & qu'il devoit en avoir 55. Nous avons ſon Hiſtoire écrite de plus d'une maniere; outre l'hiſtorique on a cru auſſi lui faire honneur, que de la mettre en Roman, comme on a fait celle des anciens Preux. J'en ai rapporté ailleurs un trait noble & très-ſingulier, mais il eſt trop étendu, pour l'inſerer dans une note. On le peut voir dans l'*Hiſtoire du Chevalier Bayart, publiée par Theodore Godefroy, in-4°. Paris 1619, page 320. &c.*

(11) C'eſt le Connêtable Charles de Bourbon né le 27 Février de l'an 1490, qui ſe révolta en 1523 contre François I, & ſortit du Royaume pour ſe jetter entre les bras de l'Empereur Charles-Quint, qui s'en ſervit

En 1528. Odet de Foix de *Lautrec* (12) & Pierre de *Navarre* moururent en *Italie*, Ferdinand *Conſalve* par une generoſité chretienne ou guerriere leur fit dreſſer des tombeaux à *Naples* avec ces epitaphes. 1528.

Pour Odet de Foix.

*Fuxio Odetto Lautreccho*
*Conſalvus Ferdinandus Ludovici filius,*
*Magni Conſalvi nepos*
*Cum ejus oſſa quamvis hoſtis [riſſet,*
*In avito ſacello ut belli fortuna tulerat, compe-*
*Humanarum miſerarum memor*
*Gallo Duci Hiſpanus Princeps, P.*

Pour Pierre Navarre.

*Oſſibus & memoriæ* P. Navarri *Cantabri clariſ- [ſimi*
*Soleriti in expugnandis urbibus arte*
*Conſalvus Ferdinandus Ludovici filius*
*Magni Conſalvi nepos*
*Ducem gallorum partes ſequentem*
*Pio ſepulturæ munere honeſtavit.*

En

ſervit utilement, & le mépriſa; c'eſt ce qu'il devoit faire à l'égard d'un Prince du Sang de France, qui trahiſſoit ſon Roy & ſa Patrie.

(12) Odet de Foix Seigneur de Lautrec, Gouverneur & Amiral de Guyenne, Maréchal de France. Il étoit de l'ancienne Maiſon de Foix, qui a été ſi illuſtre non-ſeulement dans l'Hiſtoire de Guyenne & de Bearn, mais encore dans l'Hiſtoire generale de France. Odet ſervit ſous Louis XII & François I. Il mourut le 15 Août au Siege de Naples, qu'il avoit formé, regretté des François & reſpecté même des ennemis de cette Couronne. *Pierre Navarre* fut moins illuſtre pour la naiſſance, mais il avoit de grands talens pour la guerre. Il quitta le parti de Charles-Quint pour ſe donner à François I, qui le reçut favorablement.

(13) René

1543. En 1543. le Preſident *Gentil* (13) fut pendu un Mardy 25. Septembre à *Montfaucon*, auquel jour & à pareille heure il avoit fait pendre le pauvre *Poncher* innocent.

1546. En 1546. François de *Bourbon* (14) Duc d'*Enghien*, jeune & vaillant Prince fut en folatrant

(13) René Gentil ou Gentils, reçu Conſeiller au Parlement de Paris le 13 Novembre 1534, & depuis Préſident aux Enquêtes. Blanchard en ſon Catalogue des Conſeillers du Parlement, dit que ſon procès lui fut fait pour malverſations, & n'oſe ajouter qu'il fut pendu ; il en uſe ainſi lorſqu'il parle de quelqu'un du Parlement executé *jure aut injuriâ*. Ce René Gentil fut principal Commis de Samblançai, & ce fut ce miſerable qui enleva ou vola à ſon Maître les quittances de Madame Louiſe de Savoye, d'où s'enſuivit la condamnation & la mort de Samblançai. Lorſque François I demanda à ce Miniſtre ce qu'il avoit fait des 400000 francs, qu'il lui avoit fait remettre pour l'armée de Lautrec, il répondit qu'il les avoit remis à Madame Louiſe, qui l'avoit preſſé de les lui donner ſur ſes penſions, & qu'il avoit ſes quittances. Elle nia le fait, parce que ſes quittances étoient retirées. Samblançai les chercha donc inutilement ; & ne les ayant pas trouvées il fut arrêté, condamné & executé. Gentil crut jouir de ſon crime, en ſe faiſant recevoir dans le Parlement ; mais quand on eſt né avec de mauvaiſes inclinations & que l'on fait de grands crimes, rarement reſtent-ils impunis : Gentil continua donc & fut pendu heureuſement lui-même à Montfaucon. Son Arrêt indiqué dans l'Hiſtoire d'Aquitaine p. 498, marque que ce fut en 1538, & le Journal dit en 1543. Cela nous importe peu, pourvû que nous ſachions qu'il a été pendu.

(14) *François de Bourbon Duc d'Enguien.*] Fut fils de Charles de Bourbon Duc de Vendôme, mort le 25 Mars 1537. François de Bourbon dont il eſt ici parlé, fut frere d'Antoine de Bourbon Roi de Navarre

latrant à la *Rocheguyon*, où etoit la Cour, tué d'un bahu, qui luy fut jetté d'une feneſtre par le Seigneur Corneille *Bentivoglio* Italien. 1546.

Comparaiſon de Louis XII. & de François I.

*Ager in extremis regnans* Ludovicus *in annis*,
*Servabit felix ſeque, regnumque ſuum,*
*Integer, & primis regnans* Franciſcus *in annis*
*Perdidit infelix ſeque, regnumque ſuum,*
*Deſine mirari, facti juſtiſſima cauſa eſt,*
*Conſilio juvenum rexit is, & ille ſenum.*

En 1547. *Henry II.* (15) commença de regner; au commencement de ſon regne il accorda le duel entre Jarnac (16) & la Chaſteigneraye 1547.

re. Il naquit à La Fere le 23 Septembre 1519. Il gagna la fameuſe bataille de Ceriſoles en 1544 ſur le Marquis Dugaſt Lieutenant Général de Charles-Quint, & mourut à la Rocheguyon le 23 Février 1546 de la chute d'un coffre, que de jeunes Seigneurs lui firent tomber ſur la tête en badinant, à ce qu'on dit: on prétend néanmoins que Henri Dauphin de France y contribua par un principe ſecret de jalouſie.

(15) Henri II, auparavant Duc d'Orleans né le 31 Mars 1518, monta ſur le Trône à l'âge de 29 ans quelques mois, & malgré les avis que lui avoit donné le Roy François I ſon pere, il fit tout le contraire de ce qui lui avoit été preſcrit par un Roy, malheureux à la verité, mais à qui les malheurs avoient donné de grandes lumieres. Ce qu'il fit de plus fatal pour la France, fut d'avancer les Guiſes contre ce que lui avoit dit le Roy François I, & M. de Villeroi ne diſconvient pas de la prophétie, que lui avoit faite le feu Roy mourant; qu'il connoiſſoit l'ambition de ces Princes Lorrains, qui le mettroient lui & ſes Sujets en chemiſe, s'il n'y prenoit garde. Il n'a dit que trop vrai; ils vouloient même pouſſer la prophétie plus loin que François I ne l'avoit prévû.

(16) Guy Chabot Comte

1547. raye (17), ce que beaucoup dès lors interpreterent à ſiniſtre preſage, comme il advint, car le regne de ce Roy ayant commencé par un duel, finit auſſy par un duel, ce qu'on trouve longtems devant avoir eſté predit par *Lucas Gauricus* celebre Mathematicien (18).

En

te de Jarnac, qui a été dans la ſuite Gouverneur de la Rochelle & du Pays d'Aunix.

(17) François de Vivonne, Sieur d'Ardelay & de la Chaſteigneraye.

(18) L'Auteur de ce Journal ſe trompe, auſſi-bien que M. *de Thou* (*Liv. XXII de ſon Hiſtoire*) en marquant l'un & l'autre que Luc Gauric avoit prédit le genre de mort de Henri II long-tems avant qu'il fût arrivé. Voici la prophétie telle que la rapporte *Gaſſendi*, que le fameux Aſtrologue *Luc Gauric* aſſure que ce Prince vivroit heureuſement ſoixante & dix ans moins deux mois, pourvû néanmoins qu'il pût ſurmonter les périls, dont il étoit menacé la 63 & 64e année de ſon âge : *Conſtat ex ipſo Gaurico Henricum II victurum feliciſſimè annos LXX, deductis duobus menſibus, ſi nutu divino ſuperaverit annos inſalubreis LXIII. LIV. & ſemper vivet in terris pientiſſimus.* Gaſſendus Sectione 2. Phyſicæ Libro VI. p. 745. Tomi primi Operum. C'eſt ainſi qu'on nous amuſe par des contes ou de prétendues prédictions. Cependant je lis dans les Lettres d'*Etienne Paſquier*, Livre 4. Lettre 3. que ce malheur avoit été prévû par *Jerôme Cardan*, qui dreſſa la nativité de ce Prince, & lui promit toutes ſortes de bonheur au commencement de ſon Regne, mais que ſur le déclin de ſa vie il étoit menacé d'une fin fâcheuſe, & telle même qu'on n'oſe le dire à l'égard d'un grand Prince. Il eſt même marqué que le Cardinal de Lorraine à ſon retour d'Italie, en avoit apporté une Lettre de la part d'un Juif de Rome, qui ſe prétendoit grand Aſtrologue, qui avertiſſoit le Roy de ſe donner de garde d'un combat d'homme à homme. Alors on n'y fit pas autrement attention ; mais la Reine Catherine trop crédule

En 1557. en la journée de St. Laurent (19) fut tué *Jean de Bourbon* (20), vraiment des *Bourbons* de cœur & de race : car repondant à coups d'épée à ceux qui lui parloient de ſe rendre, il mourut diſant, ja Dieu ne plaiſe qu'on die de moy que je me ſois rendu à des canailles. 1557.

Ce fut en 1559. que ce Roy courant en lice dans la grande rue St. Antoine vis à vis les Tournelles & de la Baſtille, fut frapé à l'œil & 1559.

dule pour cette eſpece de fanatiſme, ſe ſouvenant de cette prétendue prédiction, fit prier le Roy le troiſiéme jour du Tournois, de vouloir bien finir ces Jeux, ayant donné des preuves ſuffiſantes de ſon adreſſe & de ſa force, ce qu'il refuſa de faire ; & mal lui en prit, comme l'on voit.

(19) La Bataille de *S. Laurent* ou de *S. Quentin*, eſt une des plus conſidérables que la France ait perdue : elle a ces deux noms, parce qu'elle ſe donna le 10e jour du mois d'Août Fête de ce Saint. Le nom de S. Quentin lui vint, parce qu'elle ſe donna près de cette Ville que l'armée d'Eſpagne aſſiegeoit alors, & Philippe II ne profita pas heureuſement de ſa victoire ; s'il l'eut fait, il auroit emporté une partie du Royaume. Il s'amuſa à faire quelques petits ſieges de Bicoques, qui n'en valoient pas la peine, & celui de Saint Quentin dura encore dix-ſept jours. Lorſque Charles-Quint apprit le ſuccès de cette bataille, il ne put s'empêcher de demander ſi ſon fils n'étoit point arrivé à Paris. Dans la confuſion preſente, c'étoit tout ce qu'il y avoit de mieux à faire ; mais on eut le tems de ſe remettre & de ſe rétablir, & la paix ſe fit l'année ſuivante, qui ne fut pas auſſi deſavantageuſe que l'on avoit lieu de le craindre.

(20) Jean de Bourbon Duc d'Enghien & d'Eſtouteville, Comte de Soiſſons, frere d'Antoine Roy de Navarre & de Louis premier du nom, Prince de Condé.

(21) Gabriel

1559. & rudement atteint d'un coup de lance par le Capitaine *Lorges* (21), Capitaine de ſes Gardes ; ce Seigneur fut comme forcé par le Roy de courir & tirer contre luy, S. M. luy fit même bailler une lance en diſant, je ne courreray plus que cette fois, c'eſt un coup de faveur, le Roy etant tombé du coup il fut porté aux Tournelles, où il déceda onze jours après, ſcavoir le 10. Juillet, & fut la ſalle du feſtin faite une ſalle de deuil pour le corps mort ; les Huguenots obſerverent que le Roy fut bleſſé mortellement vis à vis de la Baſtille où etoient détenus pluſieurs Conſeillers, & entr'autres *Anne du Bourg* (22) que le Roy avoit juré qu'il verroit bruler de ſes deux yeux, & leſquels le Capitaine *Lorges* par le commandement de Sa Majeſté avoit ſaiſy.

*Ludicra dum tractas impenſius, en tibi vita*
*Stringitur, & miſeræ mortis imago ruit.*
*Seria ſi regni memor egiſſet ut decuit te*
*O Rex, vita magis, morsque beata foret.*

En

(21) Gabriel Comte de Montgomery., Capitaine de la Garde Ecoſſoiſe, qui a eu la tête tranchée en 1574.

(22) Il étoit Conſeiller-Clerc au Parlement, reçu le 19 Octobre 1557 ; il fut executé le 19 Octobre 1559 après la mort du Roy. Les gens de partis ſont admirables dans leurs allegories ; ſi Henri II avoit été bleſſé ailleurs que devant la Baſtille, ils auroient encore trouvé d'autres raiſons de convenance, pour montrer que c'eſt une punition de Dieu, comme ſi Dieu leur avoit révelé ſes ſecrets. Monſieur Godefroy n'accuſe pas juſte en plaçant l'execution d'Anne du Bourg au 19 Octobre, les Hiſtoriens du tems la mettent au 23 Décembre ſuivant. Voyez le *Recueil des choſes mémorables, & Pierre Mathieu* ſur François II.

(23) Ce

En 1560. le 5. Decembre mourut à Orleans le Roy *François II.* (23) ayant regné 17. mois 17. jours 17. heures & etant âgé de 17. ans, il étoit né à *Fontainebleau*, & avoit eu pour pareins le Pape *Paul III.* *François I.* & la Seigneurie de *Veniſe*. Comme le coup d'œuil de ſon pere avoit ouvert les yeux à pluſieurs, ainſy le coup d'oreille de ceſtuy-cy fit baiſſer les oreilles à beaucoup de gens & les creſtes aux plus grands ; cauſant par toute la *France* un notable changement. 1560.

*Manes Franciſci II. Regis ad Galliam,*
*Mors mea vita tibi, pacem qui quærere regno*
*Vivus non potui, funere dono meo.*
*Sic viſum ſuperis unius morte redempta*
*Vita ſit ut reliquis, & mihi parta quies.*

Au même mois de Décembre mourut à 38. ans le *Vidame de Chartres* (24), Seigneur fort magnifique,

(23) Ce Prince étoit foible en toutes manieres, & la France eut le malheur de voir ſous ſon Regne le commencement de toutes les guerres civiles, qui depuis ont agité & ruiné cet Etat. Sa foibleſſe fut cauſe qu'il ne regna point, mais que les Guiſes regnerent ou plûtôt tyranniſerent le Royaume, qui étoit en proye à leur cupidité.

(24) François de Vendôme, Vidame de Chartres, Prince de Chabanois, Colonel de l'Infanterie Françoiſe. Il avoit épouſé Jeanne d'Eſtiſſac, & n'a point laiſſé d'enfans, ſa maiſon eſt finie en lui ; il parloit peu avantageuſement de la bravoure du Duc de Guiſe, & n'étoit pas ami de la Reine Catherine de Medicis, qui fut ſoupçonnée d'avoir avancé ſes jours. Il fut mis hors de la Baſtille, peu avant ſa mort. L'*Edit de Janvier* de l'an 1561 vint peu de tems après, & l'on vit de quelle conſéquence étoit cet Edit, pour pacifier les troubles du Royaume, qui commencerent dans ces mêmes tems. Et cet Edit eſt devenu dans

1561. magnifique, il fut tiré de la Baſtille, où il avoit eſté mis, parce qu'il etoit trop ataché aux Princes de la Maiſon de *Bourbon* & à la Maiſon de *Montmorency*.

1561. En 1561. Henry de *Bourbon* Marquis de *Beaupreau* (25), Prince de grande eſperance, fut dans Orleans tué d'un cheval, dans un tournoy. [*terris*

(26) *Cur donant quæ mox repetant, lugendaque*
*Oſtentant raptim gaudia falſa Dii?*
*An quia vel vidiſſe ſat eſt, mediocribus uti*
*Nos ſinit, atque ſibi maxima numen habet.*
*Luxiſti toties, jam perfice* Gallia, *talem*
*Materiam lacrymis non dabit ulla dies.*

Le Roy de *Navarre* (27) excuſant le fait de *Vaſſy* à *Theodore de Beze*, qui lui en faiſoit des plaintes & remontrances de la part de ſes Egliſes,

la ſuite un des plus célebres; & celui qui a été le plus ſouvent reclamé par les Huguenots.

(25) *Henri de Bourbon, Marquis de Beaupreau.*] Il étoit fils de Louis de Bourbon & de Louiſe de Bourbon Comteſſe de Montpenſier. Louis mourut en 1520. Henri mourut ſans poſterité à l'âge de 14 ou 15 ans. [*De Thou livre* 27.]

(26) Ces vers ſont d'Etienne de la Boetie, Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, & rapportés différemment dans l'Hiſtoire de la Maiſon de France par Sainte Marthe.

(27) *Le Roi de Navarre.*] C'eſt Antoine de Bourbon, né à La Fere le 22 Avril 1518, devint Roy de Navarre par ſon mariage avec Jeanne d'Albret, Reine de Navarre. Il brilla foiblement dans l'Hiſtoire des troubles de France. Il fut bon, pacifique & voluptueux. C'eſt ce qu'il y eut de mieux marqué dans ſon caractere. On lui eſt redevable d'avoir donné dans Henri IV ſon fils, l'un des plus grands Princes de la Monarchie, & d'être la tige de nos derniers Rois.

(28) Charles

ſes, & le Roy de *Navarre* ſoutenant encor que ce que le Duc de *Guiſe* avoit fait, il l'avoit pû juſtement faire, & que s'ils avoient eſté maltraitez, leur inſolence en avoit eté cauſe, luy declarant au ſurplus, que qui toucheroit au bout du doigt au Duc de *Guiſe* qu'il appelloit ſon frere, le toucheroit au corps, ledit de *Beze* lui dit fort hardiment : *Sire, c'eſt à la verité à l'Egliſe de Dieu, au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups & non pas d'en donner, mais auſſy vous plaira t'il vous ſouvenir que c'eſt une enclume, qui a déja uſé beaucoup de marteaux.* 1562.

La Reyne mere étant avertie de la fin proche de ce pauvre Prince, le vint voir & lui dit ces mots, mon frere, à quoy paſſés vous le tems, vous devriés vous faire lire : Madame, lui repartit-il, la pluſpart de ceux qui ſont alentour de moy ſont Huguenots ; ils n'en ſont pas moins, dit-elle, vos ſerviteurs, & de fait s'en etant allée, il ſe fit mettre dans un petit lit bas près la cheminée, & commandant à un nommé *Bezieres* prendre la Bible ſe fit lire l'hiſtoire de *Job*, qu'il ouyt fort patiemment, ayant toujours les mains jointes, & les yeux au ciel ; puis dit à ceux qui lui aſſiſtoient, je ſçais bien que vous direz par tout, le Roy de *Navarre* s'eſt reconnu & eſt mort Huguenot : ne vous ſouciez pas qui je ſuis ; mais contentés vous que je veux mourir en la confeſſion *d'Ausbourg*, & que ſi je puis rechaper je feray encore precher l'Evangile en *France*. Quant il fut preſt de mourir, il fit venir *Raphael* ſon medecin & lui fit faire la priere, à laquelle la pluſpart de ceux qui etoient dans le Baſteau, même le Prince de *la Roche-*

1562. *guyon* (28) ſe mirent à genoux, ſes derniers propos furent en prenant un ſien valet de chambre Italien par la barbe, *ſervés bien mon fils, & qu'il ſerve bien le Roy*; & ainſy rendit l'eſprit le 17. Novembre 1562. ſur Seyne, vis à vis le grand *Andely*. Peu auparavant ſa mort on avoit ecrit ſur le mur de ſa garde robe.

*Ha ha ha pauvre caillette,*
*Tu ſçauras bien meſouan,*
*Que valent prunes de* Rouan,
*Pour avoir tourné ta jaquette.*

Et après ſa mort furent faits & publiés pluſieurs ecrits par les Huguenots contre ce bon Prince, entr'autres ceux cy qui ſont auſſy contre *Henry II.* & *François II.*

*Par l'œil, par l'eſpaule, & l'oreille*
*Dieu a fait en* France *merveille;*
*Par l'oreille, l'eſpaule & l'œil*
*Dieu a mis trois Roys au cercueil;*
*Et par l'œil, l'oreille & l'épaule*
*Dieu a tué trois Roys en Gaule,*
Antoine, François & Henry,
*Qui de lui n'ont pas û ſoucy.*

Jacques *Dalbon* Marechal de *St. André* (29) en

(28) Charles de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, mort le 6 Octobre 1565, il étoit frere de Louis II du nom, Duc de Montpenſier.

(29) *Maréchal de Saint André.*] Il fut fait Maréchal de France en 1547. Comme il avoit beaucoup d'eſprit, il fit plus de fortune à la Cour qu'à la guerre. Il fut fait priſonnier par Bobigny-Mezieres, & tué de ſang froid par un Gentilhomme Huguenot, nommé la Commune, dont il avoit obtenu la confiſcation. Il ne faut

en la Bataille de *Dreux* le 19. Decembre 1562. fut pris & lachement tué, il etoit plus vaillant que pieux, & fut dechiré par les vers des Huguenots. 1562.

Gabriel de *Montmorency* Seigneur de *Montbron* (30) fils du Conneſtable agé d'environ 20. ans d'une valeur heroïque & rare, fut tué en cette ſanglante bataille, en laquelle perit un grand nombre de Nobleſſe Françoiſe & n'en echapa quaſi de ſignalez, qu'ils ne fuſſent tués ou pris, que le Duc de *Guyſe* auquel le champ de bataille demeura, après avoir rallié ſes gens & uſé de ſtratageme de grand Capitaine, tel qu'il étoit.

M. de *Nevers* (31) y fut tué par un Gentilhomme nommé *des Bordes* ſon grand mignon & confident, auquel le piſtolet, ſans y penſer, ſe debanda & en bleſſa ce pauvre Seigneur, lequel, à la ſollicitation de ce *des Bordes*, avoit abjuré la Religion & retourné à la meſſe. Comme l'on portoit à *Dreux* ce Seigneur mortellement bleſſé M. *d'Andelot* (32) paſſant avec ſes troupes demanda qui c'étoit, & ayant entendu que c'étoit M. de *Nevers* ne voulut l'arreter, ny le

faut pas s'étonner qu'il fut abîmé de luxe & de dettes, puiſqu'il étoit grand Courtiſan. C'eſt aſſez leur métier.

(30) *Gabriel de Montmorenci Montbron.* ] L'un des plus braves des fils du Connétable.

(31) François de Cleves II du nom, Duc de Nevers & de Rhetelois.

(32) *D'Andelot.* ] Il étoit fils de Gaſpar de Coligni, Maréchal de France & frere de l'Amiral de Coligni & du Cardinal de Chatillon. Puis il fut Colonel Géneral de l'Infanterie Françoiſe, ſe nommoit François de Coligni, Seigneur d'Andelot. Il mourut à Xaintes le 27 Mai 1569.



Digitized by Google

1562. le faire arreſter, ains luy manda ſeulement par un des ſiens, qu'il penſât à ſes fautes & qu'il eſtoit tems.

La legende du Cardinal de *Loraine* (33) & de ſes freres imprimée à Reims, *hoc eſt* à *Paris*, porte que ledit Cardinal ayant reçu nouvelles de la journée de *Dreux*, dit au porteur ces mots, tout va bien puiſque mon frere eſt ſauvé: parle t'on plus à *Paris* de nous faire rendre compte? puis ſe tournant vers un de ſes familiers, à ce que je vois dit-il, Monſieur mon frere & moy oirons nos comptes tous ſeuls, M. le Conneſtable eſt priſonnier d'un coté, & M. le Prince de l'autre, voila où je les demandois.

Le Chancelier de *l'Hôpital* (34) qui avoit les fleurs de Lys dans le cœur ût des ſentimens bien contraires, il deplora le malheur de la *France* & n'y pouvant donner ordre dechargea ſa douleur, en faiſant les vers ſuivans pour ſervir de tombeau à la *France*.

*Pro patria pugnent, pugnæ quibus utilis ætas,*
*Hanc fero nutanti quam queo gratus opem;*
*Sin furiis accenſa ſuis minus illa docentem*
*Audiat, & præceps in ſua fata ruat;*
*Et ſim, quod nollem, patriæ, ſociiſque ſuperſtes,*
*Inſcribam ſtratis ſanguine corporibus.*
*Hic jacet, à nullis potuit quæ* Francia *vinci,*
*Ipſa ſui victrix, ipſa ſui tumulus.*

François

(33) *Legende du Cardinal de Lorraine.* ] Cette ſatyre eſt une des plus ingenieuſes de ces temps de troubles. On y trouve grand nombre de faits ſinguliers & bien appuyés qui rentrent dans l'Hiſtoire générale de France.

(34) *Le Chancelier de l'Hôpital.* ] Michel de l'Hôpital, grand homme de Lettres

François de *Guiſe* (35) au mois de Fevrier 1563. 1563. fut tué devant *Orleans* par Jean *Poltrot De Meré* : ce *Poltrot* etoit un Gentilhomme Huguenot

Lettres & grand homme d'Etat, fut fait Chancelier de France le 30 Juin 1560. On lui ôta les Sceaux en 1568, & mourut le 13 Mars 1573, âge de ſoixante-dix ans.

(35) *François de Guiſe*] né à Bar-le-Duc le 17 Fevrier 1519, parut avec beaucoup de diſtinction, & à la Cour, & dans les Armées. Il fut ennemi des Huguenots, grand homme à la verité, mais extrêmement inquiet & remuant. Ce fut le 5 Fevrier, que le Duc de Guiſe inveſtit la ville d'Orleans, & les travaux furent pouſſés ſi vivement, que le 18 ce Duc alla reconnoître la brêche pour y donner un aſſaut le lendemain : il revenoit à ſon Quartier, lorſque Poltrot qui le ſuivoit d'aſſez loin, l'approche de vingt pas & lui tire un coup de piſtolet, chargé de deux bales ; il l'atteignit à l'épaule au défaut de la cuiraſſe. Poltrot qui étoit bien monté s'échapa & roda toute la nuit ; mais le lendemain matin il ſe trouva preſque au même endroit où il avoit fait le coup. Il fut arrêté ſur le ſimple ſoupçon, que faiſoit naître ſa mauvaiſe mine ; il fut interrogé & mis à la torture, & il chargea l'Amiral de Coligny & Theodore de Beze : l'un & l'autre ſe défendit, l'Amiral fut regardé comme innocent ; mais les Guiſes ne lui pardonnerent jamais intérieurement, quelque mine qu'ils en fiſſent. Poltrot conduit à Paris, y fut écartelé comme il méritoit, & le Duc de Guiſe mourut de ſa bleſſure le 24 Fevrier. Il témoigna à ſa mort de grands ſentimens, & dignes de ſa naiſſance & de ſon zéle pour la Religion. La négociation ſuivit de près la mort du Duc de Guiſe, & la paix ſe termina par le *premier Edit de Pacification*, ſigné le 19 Mars 1563, qui eſt imprimé dans les *Mémoires de Condé*, dans la nouvelle Edition *in-quarto*. Il fut imprimé auſſi plus d'une fois ſéparement, & ſe trouve même dans le premier Tome de l'Hiſtoire de Daubigné.

1563. Huguenot petit & pauvre ; mais d'un eſprit vif & accort, lequel des ſon jeune âge ayant eté en *Eſpagne*, en avoit tellement apris le langage, qu'avec la taille & la couleur dont il étoit, on l'ût pris pour un Eſpagnol naturel, dont il acquit le nom d'Eſpagnolet, les Huguenots dont ce Prince avoit eté le fleau aiguiſoient leurs plumes contre ſa memoire & voulurent faire peur aux autres Princes Lorrains.

*Autant que ſont de* Guiſards *demeurés*
*Autant a-t'il en* France *De* Merés.

Les Catholiques de leur coté firent des vers à ſa louange.

*Dum res mole ſua noſtras*, Franciſce, *ruentes*
*Siſtis & oppoſitis humeris prohibere ruinam*
*Tanti conaris regni, egregia en tibi merces*
*Mors infanda, Deus cœlo at tibi cernitur ultor.*
Jani Pauli Selvæ.

Si l'on en croit ſes ennemis quant on luy remontroit la difficulté de prendre la ville *d'Orleans*, il demandoit en jurant, ſi le ſoleil n'y entroit pas, & que puiſqu'il y entroit il s'aſſuroit d'y entrer lui-même.

1564. *L'an mil cinq cent ſoixante & quatre*
*Un grand hyver vint nous combattre ;*
*De cet an les trois premiers mois*
*Tuerent arbres portans noix ;*
*On n'a pas vû dans la nature,*
*Jamais telle déconfiture.*

Le 11. d'Aouſt *Vimont* Comte de *Morvillier* & de la garde ordinaire du Maréchal de *Montmorency* arriva à *Rouen*, avec deux piſtolets ſans rouets & y demeura juſqu'au Mardy 14. ſuivant, que *Villebon* Bailly de *Rouen* & Lieutenant general

neral pour le Roy en *Normandie*, en l'abſence du Duc de *Bouillon*, envoya prendre au logis de *Vimont* ſes deux piſtolets, pendant qu'il étoit au Palais, d'où il fut mandé de la part de *Villebon*, qui luy demanda s'il avouoit les deux piſtolets ſiens: les ayant avouez, il fut conſtitué priſonnier & quant & quant envoyé querir par le Lieutenant de *Villebon*, qui le condamna à étre decapité l'apreſdiner, d'où il appella au Parlement, où il fut mené ſur l'heure. Depuis *Villebon* ſe ſouvenant, que s'il l'ût condamné en qualité de Lieutenant du Roy, il n'y avoit pas d'apel, partit incontinent après diner, & remontra à Mrs. de la Cour, qu'il avoit comme Lieutenant & non comme Bailly condamné *Vimont*, ſurquoy la Cour luy ayant repondu quelle en etoit ſaiſie, attendit à lui donner un arreſt juſqu'au Jeudy enſuivant, à cauſe que je Mercredy etoit jour de feſte, auquel jour Jeudy *Vimont* qui avoit été recommandé par un grand Seigneur fut condamné à 300. liv. d'amende envers le Roy, de quoi *Villebon* fort faché, & auſſy de ce que le Marechal de la *Vielleville* (6) qui faiſoit ſon propre fait de *Vimont*, lui avoit donné un coup d'épée ſur le bras pour un dementy couvert, qu'il diſoit luy avoir eté donné par *Villebon*, tomba malade le Vendredy 17. d'Aouſt & mourut le lendemain. 1564.

*L'an mil cinq cens quarente ſix,* 1566.
*Bien comptez avec deux fois dix,*
*Les Treſoriers urent la chaſſe,*

*On*

(36) François de Scepeaux, Seigneur de Vielleville & de Duretal, fait Maréchal de France en 1562, mort en 1571.

1566. *On deſcendit la belle chaſſe,* (37)
*Pour faire le tems pluvieux ;*
*Armez s'éleverent les gueux,* (38)
*Le bled fut cher l'orge & l'avoine*
*Le ſeigle auſſi à grande peine,*
*En avoit-on pour de l'argent,*
*Septembre fut chaud & fervent*
*Et pour fin de mauvaiſe année,*
*On cueillit fort bonne vinée.*

Le Conſeil etant aſſemblé à *Moulins* (39), le Cardinal

(37) C'eſt la Châſſe de Sainte Genevieve.

(38) C'eſt la révolte des Pays-Bas, qui commença cette année. Le nom de *Gueux* leur vint, ſur ce que les Seigneurs de ces Provinces venant en Corps faire des Remontrances à la Ducheſſe de Parme, Gouvernante des Pays-Bas, elle demanda à Sainte Aldegonde, l'un de ſes Miniſtres, ce que c'étoit que cet attroupement ; il répondit : Hé, Madame, ce ſont des Gueux : nom que l'on donnoit aux Proteſtans dans ces Provinces, & qui ſert encore dans la Flandre Vallone pour ſignifier ou un Luthérien, ou un Calviniſte. Les Seigneurs ne ſe tinrent pas deshonorés de ce terme injurieux, & dans les Médailles qu'ils firent frapper, ils prirent pour attribut une beſace, & une écuelle de bois.

(39) Le voyage de Moulins ne ſe fit qu'après celui de Bayonne, qui finit en 1565 ; le Roy retourna à Blois, d'où il ſe rendit à Moulins. Ce fut dans ce voyage de Bayonne que fut projettée la *ſeconde Guerre Civile :* le prétexte de ce voyage fut, de la part du Roy & de la Reine, le déſir qu'ils avoient de voir Elizabeth, ou Iſabelle de France Reine d'Eſpagne, & femme de Philippe II. Les Reines ſe rendirent donc à Bayonne, où vint auſſi le Duc d'Albe avec pluſieurs autres Membres du Conſeil d'Eſpagne. Là il ſe tint un Conſeil ſecret, dont la Réſolution fut, ſelon M. *de la Noüe*, en ſes Diſcours, au Traité de la priſe des armes aux ſeconds troubles,

Cardinal de *Lorraine* preſenta une Requeſte adreſſante au Conſeil de la part de Meſſ. du Parlement 1566.

troubles, d'exterminer ceux de la Religion, tant en France qu'aux Pays-Bas, & qu'il falloit commencer par les Chefs ; ſuivant cette maxime du Duc d'Albe, homme de ſang & de carnage, que *dix mille grenouilles ne valoient pas la tête d'un Saumon*. Le Prince de Condé & l'Amiral en furent avertis à propos, & aſſez à tems pour prendre leurs meſures ; ils en eurent l'avis par quelques-uns, qui n'étoient pas loin de ces Conſeils ſanguinaires. *Pierre Matthieu* nous a fait connoître par quel moyen cet intime ſecret fut dévoilé : ce fut par le petit Prince de Navarre ( c'eſt Henry qui depuis fut Roy ) que la Reine Catherine menoit par tout avec elle, & qu'elle aimoit alors pour ſa gentilleſſe & la vivacité de ſon eſprit. Comme la Reine mere n'avoit aucune méfiance ſur ce jeune Prince, elle parla librement devant lui : il ſe trouva donc au Cabinet, écouta & retint la réſolution de ce Conſeil : ces paroles d'ardeur & de feu, au lieu de s'éteindre en ce bois vert, y demeurerent gravées profondément ; il les repréſenta ſi fidellement à la Reine de Navarre ſa mere, Dame d'un grand ſens & de beaucoup de pénetration, & elle-même s'en expliqua avec tant d'ardeur & de zele, lorſqu'elle en donna l'avis au Prince de Condé & à l'Amiral, qu'il ne fallut pas d'autre motif pour les réveiller, & leur faire entreprendre ce qu'ils firent à Meaux, lorſqu'ils voulurent ſe rendre maîtres de la perſonne du Roy, qu'on fut obligé de reconduire nuitamment à Paris au milieu d'un Bataillon de ſix mille Suiſſes, que les Chefs des Huguenots ne purent entamer. Cette entrepriſe de Meaux ne ſe fit néanmoins qu'après l'Aſſemblée de Moulins, parce qu'ils ne purent rien faire plutôt, & que pour les amuſer & les tromper, il y eut dans cette derniere ville une feinte reconciliation entre les Guiſes d'une part, & les Montmorencis & les Chaſtillons de l'autre.



Digitized by Google

1566. Parlement de *Dijon*, par laquelle ils requeroient que certain Edit envoyé de la part du Roy pour eſtre regiſtré, portant qu'il etoit permis par tout le Royaume à ceux de la Religion reformée, d'appeller aux lieux auſquels l'exercice de ladite Religion n'etoit permis, toutes & quantesfois que bon leur ſembleroit, les Miniſtres de leur Religion, pour être par eux conſolez & endoctrinez & pareillement endoctriner leurs enfans, fut caſſé & annullé comme pernicieux & contrevenant à l'Edit de pacification : (40) car par icelluy ce ſeroit tacitement

(40) L'Aſſemblée de Moulins va preſque de pair avec l'Aſſemblée des Etats Géneraux du Royaume : c'eſt de-là qu'eſt ſorti une Ordonnance célebre pour lors, & dont une partie des Articles ou Reglemens ſubſiſtent encore avec dignité dans notre Juriſprudence. Le Roy y propoſa bien des choſes, tant par lui-même, que par ſon Chancelier (c'étoit Michel de l'Hôpital) on penſa à remedier aux déſordres du Royaume ; on réſolut de révoquer l'Edit de Pacification du mois de Mars 1563, & l'on voulut du moins reconcilier en apparence les Guiſes & les Colignis, on les obligea même de s'embraſſer ; mais ces embraſſades n'étoient faites que pour amuſer & tromper les Huguenots, qui ſçurent bien à quoi s'en tenir.

Dans cette Aſſemblée où étoient *le Roy*, *la Reine* ſa mere, *le Duc d'Anjou* & *le Chancelier de l'Hôpital*, furent mandés les Premiers Préſidens des Cours Supérieures ; ſçavoir :

*Pour Paris.*

Chriſtophe de Thou, & Pierre Seguier.

*Pour Toulouſe.*

Jean Daffis.

*Pour Bordeaux.*

Jacques Benedicti Large Baſton.

*Pour Grenoble.*

Jean Truchet.

*Pour Dijon.*

Louis le Fevre.

*Pour Aix.*

..... Fournier.

Il y avoit auſſi quelques Maîtres

ment permettre les preches ſecrettes ; & à ce que j'ay pû en entendre, il etoit fait plus pour ceux de la Religion qui ſont à *Paris*, que pour tous autres ; laquelle Requeſte deux Conſeillers de laditte Cour avoient preſentée à tous les Mes. des Requeſtes qui ſont en cette Cour, leſquels n'en avoient voulu faire le raport craignans facher le Chancelier, quoy voyans leſdits Conſeillers, s'adreſſerent à mondit ſieur le Cardinal, qui leur promit raporter laditte Requeſte au Conſeil Privé, où etans les Cardinaux 1566.

Maîtres des Requêtes.

Les autres Princes & Seigneurs furent :

Le Cardinal Charles de Bourbon.
Louis Prince de Condé.
Le Duc de Montpenſier.
Le Prince Dauphin ſon fils.
Le Cardinal Charles de Lorraine.
Le Cardinal de Chaſtillon.
Le Duc de Nemours.
Le Duc de Longueville.
Le Duc de Nevers.
Le Connétable Anne de Montmorency.
L'Amiral de Chaſtillon.
D'Andelot, frere de l'Amiral.
Le Maréchal de Bourdillon.
Le Maréchal de Montmorency.
Le Maréchal de la Vieilleville.
Le Sieur de Lanſac,
Le Comte de Chauny, Jacques de Cruſſol.
Le Comte de Tende.
Le Sieur de Gordes.
..... Morvilliers, Evêque d'Orleans.
Jean de Monluc, Evêque de Valence.
..... de l'Aubépine, Evêque de Limoges.

Mais à quoi ſervit ce cortege, ſinon à aigrir les eſprits, & à donner lieu à de nouveaux troubles. *Pierre Matthieu* a ſoin de raporter en particulier la Harangue du Chancelier, parce que celle qui eſt imprimée avec l'Edit a été changée & alterée, & je crois bien faire de la mettre dans les Preuves ; tout le monde n'ayant pas le loiſir de l'aller rechercher dans l'Hiſtoire de *Matthieu*.



Digitized by Google

1566. naux de *Bourbon*, & de *Guyſe*, M. de *Nevers*, les Maréchaux de *Montmorency*, de *Bourdillon* & de *Vieilleville*, les Barons de *la Garde* & de *Lanſac*, Mrs. de *Morvilliers*, de *Limoges*, de *Laubeſpine*, de *Valence*, de *la Caze Dieu*, Preſident de *Laubeſpine*, &c. s'adreſſa au Chancelier, & à tous les Mes. des Requeſtes, leur remontrant, qu'il s'ebayſſoit fort de ce que les Catholiques n'avoient aucun moyen en cette Cour & conſeil d'etre ouys, & qu'il ne ſçavoit pas pour quelles raiſons aucuns des Maiſtres des Requeſtes n'avoient voulu raporter laditte Requeſte, laquelle lûe, les Cardinaux de *Guyſe*, & de *Bourbon* & autres dirent qu'ils ne ſçavoient que c'étoit dudit Edit, ce que voyant le Cardinal de *Bourbon* ſe mit en grande colere, & dit que ce n'etoit bien fait au Chancelier de faire tels Edits, qui n'avoient eté paſſés au conſeil, & puiſqu'on feſoit telles choſes, il ne faloit plus de conſeil, & que pour luy il n'y aſſiſteroit plus. Lors le Chancelier dit au Cardinal de *Loraine* ces mots, Monſieur, vous etes déja venu pour nous troubler, auquel ledit Cardinal repondit, je ne ſuis pas venu vous troubler, mais empeſcher que ne troubliez, comme vous avez fait par le paſſé, *beliſtre que vous étes*, (41) lors le Chancelier, repondit au Cardinal de *Loraine* voudriez vous empeſcher que

(41) Le Cardinal de Lorraine, homme fier, hautain & entreprenant, abuſoit de ſon credit en maltraittant ainſi de paroles, le premier Magiſtrat du Royaume : il lui convenoit moins de dire au Conſeil, *Oüi*, *je le veux* : cette parole ne convient qu'au Roy, ſeul Légiſlateur en ſon Royaume ; le reſte n'a que le conſeil, la remontrance & la ſoumiſſion.



Digitized by Google

que ces pauvres gens auſquels le Roy a permis de vivre en liberté de leurs conſciences, ne fuſſent aucunement conſolés ? *ouy je le veux empecher*, dit le Cardinal, car l'on ſcait bien que ſouffrant telles choſes, c'eſt tacitement ſouffrir les prêches ſecrettes, & l'empeſcherai tant que je pourrai, & vous qui etes ce que etes apreſent, de par moy, oſés bien me dire que je viens pour vous troubler, je vous garderay bien de faire ce que avez fait par ci-devant, & pareillement M. le Cardinal de *Bourbon* (42) ſe courouçant fort audit Chancelier, luy demanda s'il lui apartenoit de paſſer quelque Edit ſans le Conſeil, & de fait ſe leverent tous deux en colere, & entrerent en la chambre de la Reyne, qui etoit malade, & les apaiſa le mieux qu'elle put. Le Roy les renvoya au conſeil, auquel M. le Duc *d'Anjou* (43) vint & aſſiſta, il fut arreſté toutesfois par le Roy & la Reyne, que ledit Edit (44) ſeroit caſſé, & au lieu d'iceluy deffenſes faites à tous ceux de la Religion de frequenter és villes, eſquelles il ny a aucun exercice de ladite Religion, & à eux deffendu de faire endoctriner leurs enfans par Pedagogues de cette Religion, ny en retenir aucun, en outre deffendu au Chancellier de ſceller aucunes choſes concernant l'Egliſe & la Religion ſans le conſentement du conſeil. 1566.

Le

(42) Le Cardinal de Bourbon étoit un bon homme, dont les intentions étoient droites ; mais il n'avoit point aſſez de lumieres pour voir qu'il étoit l'inſtrument de la paſſion des Guiſes.

(43) *Le Duc d'Anjou.*] Il a depuis été Roy, ſous le nom de Henry III.

(44) *L'Edit.*] C'eſt l'Edit du mois de Mars 1563.

1566. Le conſeil étant finy, arriva de bonne fortune l'Ambaſſadeur *d'Eſpagne* chargé d'un gros paquet adreſſant à la Reyne de la part du Roy *d'Eſpagne*, contenant qu'il voit bien que les promeſſes, qui lui ont eté faites cy-devant ſont frivoles, qu'elle lui avoit mandé qu'en l'aſſemblée qu'elle a faite ces jours paſſés, elle decideroit entierement du fait de la Religion faiſant entretenir la vieille & Catholique, annullant entierement la nouvelle, mais que tant s'en faut, qu'elle a fait à la maiſon de *Loraine* les plus grandes, indignitez qu'il n'eſt poſſible de plus, & laquelle maiſon a ſouſtenue ſeule la Religion Catholique, de maniere qu'il eſt deliberé de lui montrer par effet, qu'il veut quelle lui tienne ſa promeſſe ; deſquelles lettres la Reyne fort étonnée, dit au Cardinal, qu'il falloit bien qu'il en eut écrit au Roy *d'Eſpagne*, & quelle s'étonnoit pourquoi il lui en avoit ecrit, (45) luy demandant que vous ay-je fait mon couſin, à laquelle il répondit, qu'il ne lui en avoit ecrit, ce que l'Ambaſſadeur ratifia, & dit que luy même, pour le ſervice qu'il doit à ſon maiſtre

(45) Jamais on n'a douté de la liaiſon du Cardinal de Lorraine, & des Guiſes ſes neveux, avec le Roy d'Eſpagne ; & ſans la foibleſſe du Gouvernement, & la connivence de la Reine mere, on devoit faire le Procès au Cardinal de Lorraine ; parce qu'il n'eſt permis à aucun Sujet du Roy d'avoir des correſpondances avec un Prince étranger, ſans la permiſſion de ſa Majeſté, expediée en bonne forme. On ſçait même que ce fut un des ſujets de la condamnation de M. de Thou, qui ayant traité de la Paix avec l'Eſpagne, de l'ordre verbal du Roy ; le Cardinal de Richelieu lui demanda, s'il étoit Secretaire d'Etat.

(46)

Digitized by Google

maiſtre l'avoit averty de tout ce qui s'etoit paſſé en cette Cour, & lors parlementerent longtems enſemble la Reyne & le Cardinal, auquel etant ſorty de là, l'Ambaſſadeur preſenta lettres du Roy *d'Eſpagne*, par leſquelles il lui mandoit s'ebayr, comme il a comporté les indignitez qu'il a comportées; auquel Ambaſſadeur le Cardinal repondit, que les indignités qu'il a ſouffertes, il les a endurées par le commandement du Roy & de la Reyne, auſquels pour mourir il ne voudroit en rien deſobeir; mais que ça eſté toutesfois ſous promeſſe de maintenir la Religion Catholique, & abolir la nouvelle, & laquelle choſe ne ſe faiſant, il criera ſi haut que tous les Princes de la terre en oyront parler. Depuis cela la Reyne envoya l'Evêque de *Valence* (46) vers Madame de *Guyſe*, & l'on preſupoſa que c'étoit pour trouver moyen d'apaiſer le Cardinal. Cette comedie s'eſt jouée à *Moulins*. 1566

Le Prince de *Portian* (47) jeune, martial & guerrier mourut à *Paris* le 15. May d'une fievre chaude 1567.

(46) Jean de Monluc, qui étoit déja Huguenot déclaré : il étoit frere de Blaiſe de Monluc Maréchal de France, & fut pere du Sr. de Monluc-Balagni, qui fut auſſi Maréchal de France.

(47) Antoine de Croy, Prince de Porcean, âgé de 26 ans : il mourut ſans enfans de Catherine de Cleves ſa femme, qui ſe remaria avec Henry de Lorraine Duc de Guiſe, mort en 1585. La Légende de Don Claude de Guiſe témoigne que ce fut par le nommé Saint Barthelemy, ſcélerat, qui étoit attaché à Don Claude de Guiſe, que ce Seigneur fut empoiſonné; c'eſt ce qui n'eſt pas vraiſemblable : le témoignage de cette Légende, qui eſt extrêmement ſatyrique, n'eſt pas ſuffiſant pour appuyer un fait de cette importance.

1567. chaude, cauſée d'une colere melée d'excès, qui ſ fut qu'ayant joué à la paume tout le long du jour, il fut mandé le ſoir aux Thuilleries où le Roy le tint deux heures decouvert dans le jardin à la lune, & au ſerain, & lui tint des rudes propos, juſqu'à le menacer de la perte de ſa teſte, pour *Linchamp* place frontiere, qu'on avoit donné à entendre à Sa M. qu'il faiſoit fortifier : car étant revenu en ſa maiſon outré de depit, comme il avoit le cœur merveilleuſement grand, envoya querir du vin, & étant en chaleur en but trois quartes, & mangea trois platelées d'amendes vertes, & s'en alla coucher là-deſſus, qui fut le poiſon qu'on a dit lui avoir eté baillé.

Sur la mort du Conneſtable à la journée de ſainct Denys le 10. Novembre 1567. (48)

*Vulnere*

(48) Le Prince de Condé & l'Amiral de Coligny ayant manqué leur entrepriſe de Meaux, ſe rendirent dans la Plaine de Saint Denis ; ils voulurent même inſulter Paris, demandant avec un peu trop de hardieſſe la réponſe à la Requête, que le Prince avoit fait remettre au Roy. Le prétexte néanmoins ne ſubſiſtoit plus, puiſque le Cardinal de Lorraine & ſes Neveux avoient quitté la Cour, & s'étoient retirés en Champagne ; où, graces à la viteſſe de leurs chevaux, ils ne furent pas faits priſonniers par un Parti de l'Armée du Prince, qui les ſuivoit de près. La Reine qui vouloit éviter une nouvelle guerre envoya au Prince de Condé le Chancelier de l'Hôpital, pour chercher pluſieurs fois des voyes d'accommodement ; mais ce fut en vain, il fallut en venir à une bataille, qui ſe donna dans la Plaine, entre le village de Pantin & la Chauſſée qui conduit à Saint Denis. Le Prince de Condé y courut de grands dangers, & perdit la bataille ; & le Connétable quoique victorieux, y reçut

*Vulnere qui cadit adverſo, averſoque, fugitne?* 1569
*Non, verum in mediis hoſtibus ille cadit.*

Louis Prince de *Condé* genereux & magnanime, s'il en fut oncques, ſe trouvant ſi engagé dans la bataille de *Jarnac* (49) qui ſe donna le 13. Mars

eut pluſieurs bleſſures, dont il mourut à l'âge de 75 ans, avec autant de dignité & de Religion qu'il avoit vécu; c'eſt-à-dire, en Héros Chrétien : on prétend que la Reine fut ravie de cette mort. Il y eut pluſieurs tentatives inutiles d'une nouvelle Paix, elle ſe fit néanmoins le 23 Mars 1568, par un nouvel Edit de Pacification, qui ratifia tout ce qui juſqu'alors avoit été fait en faveur des Huguenots, & révoqua tout ce qui y étoit contraire : il fallut quatre Juſſions au Parlement pour vérifier cet Edit. Comme la guerre n'avoit duré que ſix mois, la Paix ne dura pas davantage, & fut nommée la Paix Boiteuſe & Malaſſiſe, parce qu'elle avoit été négociée par Biron qui étoit boiteux, & par de Meſmes, Seigneur de Malaſſiſe, Maitre des Requêtes.

(49) La Paix du 23 Mars 1568 fut alterée, & enſuite rompue par l'entrepriſe, que l'on fit ſur le Prince de Condé, qui penſa être arrêté dans ſa Maiſon de Noyers, & même dans la petite ville de Nuis, où il s'étoit retiré, après avoir quitté nuitamment Noyers. Le Prince s'en plaignit, ſes plaintes furent ſans aucun ſuccès, & il fut contraint de ſe déguiſer pour ſe retirer à la Rochelle. La guerre ſe renouvella donc, les Huguenots prirent pluſieurs Places comme Niort, Angoulême, S. Jean d'Angeli, Xaintes & pluſieurs autres; enfin après bien des expéditions de part & d'autre, mais cependant plus favorables aux Huguenots qu'aux Catholiques, ſe donna la Bataille de Jarnac : ce fut après la mort du Prince de Condé, que la Reine Jeanne de Navarre préſenta le Prince de Navarre ſon fils, qui n'avoit que quinze ans, pour le mettre à la tête de l'Armée, & ſous la diſcipline de la Reine ſa mere & de l'Amiral de Coligny, le plus illuſtre malheureux que la France ait

1569. 13. Mars 1569. qu'il faloit de neceſſité fuyr ou combattre, encor qu'il l'ût fait par l'avis de ſon conſeil & de l'Admiral, hazarda avec peu de forces une bonne partie de ſa nobleſſe, & joua par même moyen à trois dez toute la cauſe (qui ſont tres grandes fautes en un chef de guerre & qu'il ne peut faire qu'une fois) mais ſon grand cœur en fut cauſe, aimant mieux y laiſſer la vie comme il fit que de reculer, uſant de ces mots quant on luy en parla: Ja Dieu ne plaiſe qu'on die jamais que *Bourbon* ait fuy devant ſes ennemys: & fut pris priſonnier par *Dargence* gentilhomme, qui etoit tenu à ce Prince de la vie, & qui fit auſſy ce qu'il put pour le lui rendre; mais il ne luy fut poſſible pour avoir eté decouvert par les compagnies de Monſieur frere du Roy ſon ennemy, leſquels ce pauvre Prince aviſant venir de loin, & ayant entendu que c'etoient les compagnies du Duc *d'Anjou*: Je ſuis mort dit-il, *Dargence*, tu ne me ſauveras jamais, comme auſſy arriva incontinant *Monteſquiou* (50) qui le tua de ſang froit, par le commandement,

porté; qui toujours battu, ſe trouve toujours en état de faire une paix avantageuſe pour ſon Parti. Voici l'Epitaphe comique qu'on fit alors au Prince de Condé:

*L'an mil cinq cent ſoixante & neuf*
*Entre Jarnac & Châteauneuf,*
*Fut porté mort ſur une aſneſſe*
*Le grand ennemi de la Meſſe.*

Aparemment qu'on ne trouva point d'autre voiture pour tranſporter le corps de ce Prince, ſans quoi cette Epitaphe qui eſt paſſable, ſeroit encore plus mauvaiſe.

(50) Il étoit Capitaine des Gardes du Corps du Duc d'Anjou.

commandement dit-on de ſon maiſtre, ce Prince s'étant couvert la face de ſon manteau comme fit autrefois *Jules Cezar*, quant il fut tué. 1569

*Vivit adhuc, vivetque diu, qui vindice dextrâ*
*Annixus patriæ, ne cadat illa, cadit.*

Furent adreſſés les vers ſuivans au Cardinal de *Bourbon* ſeul reſté de cinq freres.

*Quæritis in noſtrum quid fati conſcia poſſint*
*Aſtra caput: non priſca loquar, vulgata docebit*
Borboniæ *fortuna domus tot fratribus orbæ.*
Auſonii *terror* Franciſcus (51) *& horror* Iberi,
*Invictus Bello ludum dum ludit inermem,*
*Occidit, injectâ mediis cervicibus arcâ.*
Quintini *ad cladem circumveniente* Philippo
*Vinclorum impatiens, & neſcia vertere terga*
Theutonis Jani (52) *virtus eſt obruta tello.*
*Trajectis humeris tormenti* Antonius (53) *ictu*
*Muros dum premit obſidione rebelles,*
*Communem hanc lucem & dotalia regna relinquit:*
*Dum veterum ritus convellit, & otia turbat*
*Tertia bella gerens Patriæ funeſta, ſibique,*
*Diffudit vitam fractis* Lodoicus (54) *in armis*
*Dimidium juſti vixerunt quatuor ævi,*
*Adverſis rapti fatis florente juventâ;* [*reſtes*
*Quum quintus fratrum è numero nunc*, Carole,
*Si tibi fata velint detractos fratribus annos:*
*Adjicere, explebis* Pylii *tria ſæcula regis.*

La veille de la bataille de *Dreux*, ce Prince étant

(51) François, tué à la Rocheguyon en 1546.

(52) Jean, tué à la Journée de S. Quentin, en 1557.

(53) Antoine, Roy de Navarre, mort d'une bleſſure à l'épaule, reçûë au Siege de Rouen, en 1562.

(54) Louis, tué comme on voit en 1569, à la bataille de Jarnac.

1569. étant couché, dit à *Beze*, (55) il me sembloit cette nuit que j'avois donné trois batailles & avois vû mes trois ennemis morts, mais que j'avois aussy eté blessé à mort; tellement toutesfois que les ayant fait mettre les uns sur les autres, on m'y avoit aussy mis par dessus, & que de cette façon j'avois rendu mon esprit à Dieu; laquelle vision il semble aux Huguenots que l'effet ait verifié, car ses trois ennemis furent entassez les uns sur les autres, & luy sur eux à la journée de *Bassac* ou *Jarnac*. Ils dirent encor que ce Prince passant au ruisseau près le Chateau de *Maintenon*, une pauvre femme le prit par la botte, en luy disant: Va Prince, tu souffriras, mais Dieu est avec toy. Mauvaise Propheteſſe, le Conneſtable, le Marechal de *St. André*, & François de *Guise* ses trois ennemis, furent tués l'un après l'autre avant luy.

Sebastien de *Luxembourg*, (56) ennemy mortel des Huguenots, se mocquant d'eux, & des hymnes & pseaumes qu'ils chantoient, leur demandoit, où étoit leur Dieu le fort, & qu'il étoit

(55) On sçait bien que c'est le fameux Theodore de Beze, l'un des arcs-boutans du Calvinisme, qui ayant vécu 86 ans, a beaucoup plus brillé que Calvin dans le Parti Huguenot, dont il étoit l'ame. Il ne se contentoit pas d'être Théologien, Poëte & Historien; il étoit encore homme d'Etat, se trouvant consulté dans toutes les occasions importantes: il mourut à Geneve le 13 Octobre 1605. On le regardoit alors comme le Pape des Huguenots.

(56) *Sebastien de Luxembourg.* ] Il sortoit constamment d'une des plus illustres Maisons de l'Europe, qui a donné plusieurs Empereurs & Rois de Boheme. Sebastien se distingua beaucoup sous Henry II, François II & Charles IX, & fut tué le 19 Novembre 1569.

(57)

étoit à ceſte heure leur Dieu le foible : tenant leſquels propos ſelon l'obſervation des Huguenots, fut à l'inſtant dans la tranchée frapé d'un coup de mouſquet, qui le coucha mort ſur la place : c'étoit au ſiege de *St. Jean d'Angely*. 1569.

Plus d'un an avant la Boucherie de la *St. Barthelemy*, j'ay lû la Prophetie d'un homme de la Réligion etant au lit de la mort, peu avant la concluſion de la paix faite l'année ſuivante, en ces termes : La paix ſera faite inopinement & aſſés à notre avantage. Nouvelles alliances, divers traités & voyages : durant ces menées, elle (57) viendra à *Paris* & y mourra ; la Nobleſſe de l'un & l'autre party s'y aſſemblera, (58) les choſes commencées ſe paracheveront : O quelle ſoudaine mutation, quelles trahiſons & cruautés ! (59)

Au mois d'Avril le Comte de *Briſſac* (60) jeune Seigneur de grande eſperance, fut tué d'un coup de mouſquet, tiré de la petite ville de *Mucidan*, en reconnoiſſant cette bicoque, que tenoient

(57) La Reine de Navarre Jeanne d'Albret, morte peu avant la Saint Barthelemi.

(58) Pour les Nôces de Henry Roy de Navarre ſon fils, avec Marguerite de France.

(59) Journée de Saint Barthelemi en 1572. Ce ſont-là de ces prédictions d'Almanachs, auſquelles on ne prend point garde, lorſqu'il n'arrive rien de remarquable ; mais qu'on regarde comme des merveilles, pour peu qu'il y ait quelque évenement ſinguliet.

(60) *Le Comte de Briſſac*] Se nommoit Timoleon de Coſſé, Comte de Briſſac, Colonel Géneral de l'Infanterie Françoiſe ; étoit fils de Charles de Coſſé, Maréchal de Briſſac, mort en 1563. Timoleon fut tué au mois de May 1569, ſans avoir été marié.

1569. tenoient les Huguenots, auſquels ce Seigneur ſervoit de reveille matin, pour la generoſité qui étoit en luy.

Le onze Juin le Duc des *Deux-Ponts* (61) paſſa de ce ſiecle en l'autre, au pays de *Limoſin*. Ce Seigneur Allemand Prince du S. Empire, après avoir amené au tres-grand beſoin de ceux de la Religion, un brave & puiſſant ſecours depuis les bords du Rhin, juſqu'aux dernieres limites du *Limoſin*, non ſans un extreme danger, & joint ſon armée à celle des Proteſtans de *France*, malgré les forces du Duc de *Guiſe* & du Pape, fut ſaiſy d'une fievre chaude, cauſée d'avoir trop bu, & d'avoir trop fait karoux avec les *François*, pour la joye qu'il avoit de les avoir joints & etre venu à bout de ſon entrepriſe, de laquelle fievre il mourut, pourquoi fut fait ſur ſa mort le diſtique ſuivant, [*tem*,

*Pons ſuperavit aquas, ſuperarunt pocula Pon-*
*Febre tremens periit, qui tremor orbis erat.*

De *Vieux-Pont* Gentilhomme agé de 25 ans fut tué d'une arquebuſade à la cuiſſe, à l'aſſaut de *Sancerre* : le lit d'honneur auquel il mourut ſelon les maximes de la Nobleſſe Françoiſe, couvrit tous les vices, qui regnoient dans ce jeune homme, tels & ſi grands, que ſon bon homme de pere ne le vouloit ny voir, ny rencontrer ; auſſy Dieu ne luy prolongea t'il pas ſes jours, mais ſelon la parole de l'Eccleſiaſte VIII. fuirent comme l'ombre, pour ce qu'il ne craignoit point la face de Dieu.

*Elizabeth*

(61) *Le Duc des Deux-Ponts*] Se nommoit Wolfgang de Baviere, Palatin, qui s'eſt extrêmement diſtingué dans les Guerres d'Allemagne.



Digitized by Google

*Elizabeth* fille de *France* femme de *Philippe II.* Roy *d'Eſpagne* mourut au mois d'Octobre (62) ; le bruit fut qu'elle avoit eté empoiſonnée, mais ce bruit de la Cour fut plus artificiel que vray, & ne ſervit peu pour le deſſein de la guerre de *Flandres*, qui s'executa contre l'Admiral, & les Huguenots, qu'on vouloit principalement prendre par ce piege, comme on fit finalement. 1569.

Entre les choſes memorables avenues en ce tems 1569. *Marie Stuard* (63) veuve de notre deffunt Roy & Reyne *d'Ecoſſe*, fit mourir le Comte de *Lenos* ſon mary, dans la maiſon où il étoit ; laquelle ayant fait miner & renverſer ſans deſſus deſſous, accabla, tua, & brula miſerablement le Comte ſon mary & tous ceux qui étoient avec luy, ſurquoy Meſſire *Michel de l'Hopital* étant en ſa maiſon de *Vigny* compoſa des vers.

L'edit

(62) Ce fut le 4 Octobre, jour de Saint François. Cette Princeſſe, fille de Henry II, fut mariée dans le tems de la bleſſure du Roy ſon pere en 1559. Elle avoit été promiſe à Don Carlos Prince d'Eſpagne, fils de Philippe II ; mais le pere la prit pour lui. Elle fit les délices de la Nation Eſpagnole, & fut également pleurée en France & en Eſpagne. Philippe II lui-même, quoique prévenu contre cette illuſtre Princeſſe, la plaignit, & fut fâché, mais trop tard, de la perdre. Elle leva en mourant les injuſtes ſoupçons, qu'il avoit contre cette Princeſſe ; elle lui dit même : *Je ne vous demande point pardon, car je n'ai jamais eu volonté de vous offenſer.*

(63) *Marie Stuart.*] Il s'en faut bien que l'on puiſſe dire de Marie Stuart, ce qu'on vient de marquer de la Reine d'Eſpagne ; on ne ſçauroit diſconvenir que la Reine d'Ecoſſe ne fut un parfait aſſemblage de toutes les vertus & de tous les vices, qui peuvent ſe rencontrer en une Princeſſe.

1570. L'edit de la paix fut publié (64) à *Paris* le xj. d'Aouſt, & dans *la Rochelle* le 26. en la place du Chateau, devant le logis, où étoit la Reyne de *Navarre* aux feneſtres, étant avec elle Mad. la Princeſſe ſa fille, & leurs Demoiſelles ; & auſſi y étoit M. de *la Rochefoucaut*, M. *des Roches* premier Ecuyer du Roy, & pluſieurs autres grands Seigneurs & Gentilshommes : les deux trompettes du Roy ſonnerent par trois fois, puis le Roy d'Armes *Dauphiné*, accompagné des Roys d'Armes *d'Anjou*, & *Bourgogne* lût & publia l'edit de pacification ; ce fait la Royne de *Navarre* fit faire la priere par *Du Nort* Miniſtre de l'Egliſe de *la Rochelle*, & à la fin des prieres toutes les artilleries de la Rochelle tirerent.

En cet

(64) La guerre ne finit point par la bataille de Jarnac, les deux Partis n'étoient point encore aſſez fatigués ; il ſe fit pluſieurs autres exploits militaires, l'on en vint même à la fameuſe bataille de Moncontour, qui ſe donna le 1 jour d'Octobre 1569. Le Duc d'Anjou eut tout l'avantage de cette grande Action, où il ſe comporta beaucoup mieux qu'il n'avoit fait à Jarnac : la victoire, qui fut complette, ruina entierement l'armée des Huguenots, & celle des Catholiques ne perdit que peu de monde. Le Duc d'Anjou au lieu de ſuivre l'armée de l'Amiral & des Princes, s'aviſa de s'attacher au Siege de S. Jean d'Angeli, où il reſta trois mois, ce qui l'empêcha de profiter de tout l'avantage, qu'il avoit remporté ; l'Amiral ſe ſervit utilement de ce tems pour négocier avec l'Etranger ; enfin il y eut encore une petite action près d'Arnai-le-Duc en Bourgogne, au mois de Juin 1570, où les Huguenots eurent l'avantage ; cependant on négocioit, & l'on en vint à une Paix, ſignée au mois & publiée le 11 du même mois 1570.

(65)

Digitized by Google

En cet an mourut la Comteſſe de *la Rochefoucaut* (65) femme de celuy, qui fut tué à la journée de *St. Barthelemy ;* elle mourut d'un mal de gorge, qui luy ſerra tellement les conduits, que la viande n'y pouvoit paſſer ; dont cette ſage Dame diſoit en mourant, que c'étoit grande pitié d'avoir ſoixante mil livres de rente & toutefois mourir de faim. 1570.

Une Payſanne de *Chatillon*, ſujette de l'Admiral, comme il fut preſt de monter à cheval pour venir à *Paris* aux nopces du Roy de *Navarre*, s'en vint à luy, & ſe jettant à ſes pieds, & luy embraſſant les genoux par grande affection : Ah s'ecria-t-elle, notre bon maiſtre, où vous allez vous perdre, je ne vous verray jamais, ſi vous allez à *Paris*, car vous y mourerez vous & tous ceux qui yront avec vous ? Au moins, diſoit elle en pleurant, ſi vous n'avez pitié de vous, ayez pitié de Madame, de vos enfans & de tant de gens de bien, qui y periront à votre occaſion ; & comme l'Admiral la rebutoit & lui diſoit qu'elle n'etoit pas bien ſage, cette pauvre femme s'alla jetter aux pieds de Madame l'Admirale, la priant de vouloir garder ſon mary d'y aller, par ce qu'elle étoit bien aſſurée, que s'il alloit une fois à *Paris*, il n'en reviendroit jamais, & ſi ſeroit cauſe de la mort de plus de dix mil hommes après luy. Entendu de la bouche d'un, qui l'a vû & ouy. 1572.

Le jour que la Reyne de *Navarre* arriva à *Blois*,

(65) Charlotte de Roye Comteſſe de Roucy, ſœur puînée d'Eleonore de Roye Princeſſe de Condé, & ſeconde femme de François III du nom, Comte de la Rochefoucaut & de Roucy.

(66)

1572. *Blois*, le Roy & la Reyne mere, qui la fit empoiſonner par *René* ſon parfumeur, (66) luy firent

(66) *Empoiſonner par René.*] Ce fait eſt un des plus difficiles de l'Hiſtoire du XVI Siecle; les Hiſtoriens ſont aſſez partagés pour en donner le dénouement. D'*Aubigné* [ Tome 2, Livre 1, Chap. 2, ] dit: » Que la Reine de Navarre travaillant à Paris aux » préparatifs des Nôces, ſe » trouva priſe d'une fiévre, » à laquelle elle ne réſiſta » que quatre jours: ſa » mort cauſée ſans diſſimuler, par une poiſon que » des gants de ſenteur communiquerent au cerveau, » façon d'un Meſſer René, » Florentin, execrable depuis, meſmes aux ennemis de cette Princeſſe, » qui proche de ſa fin, dicta ſon Teſtament . . . . . » Ainſi mourut cette Roine, n'ayant de femme » que le ſexe; l'ame entiere aux choſes viriles, » l'eſprit puiſſant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adverſitez».

Jean *de Serres*, Auteur contemporain, auſſi-bien que d'Aubigné, dit dans ſon *Recueil des Choſes mémorables*, à l'année 1572: » Au commencement de » May le Roy pria la Roine de Navarre d'aller à » Paris, afin de pourvoir à » ce qui ſeroit néceſſaire » pour les Nôces [ de ſon fils le Prince de Navarre, arrêtées à Blois le onziéme Avril précedent. ] » Elle y » arriva le quinziéme, & » le quatre de Juin tomba » malade au lict d'une fiévre continuë, cauſée, diſoit-on, d'un mal de » poulmon; où de long-» temps s'étoient formés » quelques apoſtemes, leſquels émeus & irrités par » les grandes chaleurs d'alors, & d'un travail extraordinaire qu'elle print, » lui enflammerent cette » fiévre, dont elle mourut » cinq jours après, au » grand deuil de tous ſes » ſerviteurs. Trois jours » après s'être allictée, elle » fit d'eſprit fort raſſis, un » Teſtament vrayement » Chreſtien. . . . Elle étoit » âgée de quarante-quatre » ans, & mourut le 9 de » Juin. Aucuns ont aſſuré, » qu'elle fut empoiſonnée » par l'odeur de quelques » gants parfumés; mais » afin

firent tant de careſſes, principalement le Roy, qui l'appelloit ſa grande tante, ſon tout, ſa mieux 1572.

» afin d'oſter toute opinion » de cela, elle fut ouverte » avec toute diligence & » curioſité, par pluſieurs » doctes Medecins & Chi- » rurgiens experts, qui lui » trouverent toutes les par- » ties nobles fort belles & » entieres, hormis les poul- » mons intereſſez du côté » droit, où s'étoit engen- » dré une dureté extraor- » dinaire & apoſteme aſſez » gros; mal qu'ils juge- » rent tous avoir été » (quant aux hommes) » la cauſe de ſa mort: on » ne leur commanda point » d'ouvrir le cerveau, où le » grand mal étoit, au » moyen de quoi ils ne pu- » rent donner avis, que ſur » ce qui leur apparoiſſoit».

Un troiſiéme Auteur, qui même avoit eu quelques Mémoires du Roy Henry IV, fils de cette Reine, eſt *Pierre Matthieu*; c'eſt dans ſon *Hiſtoire de France, Tome 1, Livre 6, pag. 339:* » La » Reine de Navarre, dit- » il, vint à Paris pour » donner ordre à l'appa- » reil des Nôces de ſon fils, » mais elle y devint mala- » de au commencement du » mois de Juin, & mou- » rut le neuviéme jour de » ſa maladie (le 9 Juin » entre huit & neuf heu- » res du matin) le Roy » témoigna beaucoup de » douleur de cette mort, il » en porta le deuil & com- » manda que le corps fut » ouvert, pour ſçavoir la » cauſe de ſa mort; on » trouva que de longue » main les poulmons é- » toient ulcerés, que le » travail & les grandes » chaleurs avoient allumé » une fiévre continuë; mais » pluſieurs ont crû que le » mal étoit au cerveau, & » qu'elle avoit été empoi- » ſonnée en une paire de » gants parfumés ».

M. *de Thou* (Livre 51) laiſſe la choſe en doute: mais *Claude Regin* Evêque d'Oleron, dans ſon *Journal manuſcrit* ſur cette illuſtre Reine, allégué par *Sauval* en ſes *Antiquités de Paris*, Tome 2, page 199; loin d'en parler, ne donne même aucun lieu d'en former le moindre ſoupçon. Il dit ſeulement: que cette Reine mourut le

9 de

1572. mieux aimée, qu'il ne bougea jamais d'auprès d'elle à l'entretenir, avec tant d'honneur & de reverence, que chacun en etoit etonné. Le ſoir en ſe retirant, il dit à la Reyne ſa mere en riant : & puis, Madame, que vous en ſemble ? *Joué je pas bien mon rollet ?* (67) *Ouy*, luy repondit-elle,

9 de Juin 1572, d'une pleureſie, qu'elle avoit gagnée le 3 du même mois, par les mouvemens extraordinaires, qu'elle s'étoit donnés, dans l'achat des habits de Nôces, pour le mariage de ſon fils Henry, avec Marguerite de Valois. Charles IX voulut que ſon corps fut ouvert ; on n'y trouva aucun indice du poiſon, mais on y remarqua la cauſe certaine de ſa mort dans un abcès au côté, que la pleureſie avoit formé ; ce qui diſpenſa de faire l'ouverture de la tête : & M. de Thou en convient lui-même.

On voit une dégradation ſenſible dans les Ecrivains qui en ont parlé : *D'Aubigné*, Huguenot zélé, dont le témoignage n'eſt pas toujours d'un grand poids, dès qu'il s'agit d'affaires de Parti, aſſure poſitivement le fait. *De Serres*, qui étoit de la même Communion que d'Aubigné, n'aſſure point la choſe ; il la rapporte ſeulement comme un bruit populaire, après néanmoins avoir donné une autre cauſe certaine de mort. *Pierre Matthieu*, Catholique, s'explique avec le même doute : & M. *de Thou* eſt à ce ſujet extrêmement réſervé. Mais Claude Regin Auteur du tems, & plus attaché à ſuivre les démarches de la Reine que tous les autres, ne dit pas même un mot du poiſon : ce n'eſt qu'un argument négatif, mais qui dans cette occaſion a force de preuve. Le malheur fut que la Reine de Navarre mourut dans un tems de criſe, tems agité par des factions de Religion, toujours odieuſes. Elle étoit à la tête d'un Parti conſidérable, qui étoit chagrin de perdre ſon Chef ; & ſon chagrin l'a porté à publier, moins ſur la verité du fait, que ſur les conjonctures du tems, qu'elle n'étoit pas morte ſans un ſecours étranger.

(67) Ces mêmes paroles

pondit-ele, *fort bien, mais ce n'eſt rien qui ne continue: Laiſſez moy faire ſeulement* dit le Roy, *& vous verrez que je les mettrai au filet.* 1572.

En même tems le Roy envoya par tout ſon Royaume des lettres de confirmation de ſon edit de paix, & accordoit aux Huguenots plus qu'ils ne luy demandoient, ſeulement pour les aprivoiſer; car en derriere il diſoit ſe riant, qu'il faiſoit comme ſon Fauconnier, qui veilloit ſes oiſeaux.

La Reyne de *Navarre* etant à *Paris*, luy parlant un jour de la diſpenſe du Pape, pour le mariage de ſon fils avec Madame ſœur du Roy, & quelle en craignoit la longueur, que le Pape à cauſe de ſa Religion ſe feroit tenir: Non non, dit-il, ma tante, je vous honore plus que le Pape, & aime plus ma ſœur que je ne le crains; je ne ſuis pas Huguenot, mais je ne ſuis pas ſot auſſi; ſi Monſieur le Pape fait trop la beſte, je prendray moy-même *Margot* par la main, & la meneray epouſer en plein préche.

Parlant un jour à l'Admiral de la conduite de l'entrepriſe de *Flandres*, & ſachant bien que la Reyne mere luy étoit ſuſpecte: Mon pere, lui dit-il en ces termes, il y a encor une choſe en cecy, à quoy il nous faut bien prendre garde: c'eſt que la Reyne ma mere, qui veut mettre le nez par tout comme vous ſçavez, ne ſache rien de cette entrepriſe, au moins quant au fond, & elle nous gâteroit tout: ce qu'il vous plaira Sire, repliqua l'Admiral,

les & les ſuivantes ſont rapportées par *Pierre Mathieu*, en ſon *Hiſtoire de France*, Tome I, pages 340 & 341. Livre peu lû, mais très-eſtimable.

1572. miral ; mais je la tiens pour ſi bonne mere & ſi affectionnée au bien de votre etat, que quant elle le ſçaura, elle ne gâtera rien, au contraire elle nous y pourra beaucoup aider, ce me ſemble ; joint qu'à luy celer j'y trouve de la difficulté & de l'inconvenient : Vous vous trompez, mon pere, lui dit le Roy, laiſſez moy faire ſeulement, je vois bien que vous ne connoiſſez pas ma mere, c'eſt la plus grande brouillonne de la terre, cependant c'étoit elle qui faiſoit tout, & le Roy ne tournoit pas un œuf qu'elle n'en fut avertie ; mais voyant qu'elle avoit ja acquis la reputation de *Clement* (68) ſon Oncle, que promettant quelque choſe, même en intention de le tenir, on ne la croyoit plus ; elle faiſoit jouer ce perſonnage au Roy, qu'elle habilloit, & faiſoit parler comme elle vouloit ; d'autant qu'en telle jeuneſſe ſes parolles étoient moins ſuſpectes de feintiſe & diſſimulation.

Une autrefois parlant à *Teligny* (69) fort privement, comme il faiſoit à tous les Huguenots, pour les endormir, & diſcourant avec lui de l'entrepriſe de *Flandres*, il luy dit : Veux tu que je te le die librement *Teligny*. Je me deffie de tous ces gens cy, l'ambition de *Tavanne* m'eſt ſuſpecte, *Vieilleville* n'ayme que le bon vin, *Coſſé* eſt trop avare, de *Montmiorency* ne ſe ſoucie que de la chaſſe & volerie, le Comte de *Retz* eſt *Eſpagnol*, les autres Seigneurs de ma

(68) *Clement ſon oncle.*] C'eſt le Pape Clement VII, dont l'Auteur veut ici parler.

(69) Charles Seigneur de Teligny en Rouergue, qui avoit épouſé Louiſe de Coligny, fille de l'Amiral, & fut tué avec ſon Beaupere. Sa Veuve épouſa en ſecondes nôces Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange.



Digitized by Google

ma Cour, & ceux de mon Conſeil ne ſont que des beſtes, mes Secretaires d'Etat, pour ne rien celer de ce que j'en penſe, ne me ſont pas fideles, ſi bien qu'à vray dire je ne ſçais par quel bout commencer. 1572

Le Mercredy de devant la bleſſure de l'Admiral, comme ledit Seigneur voulut entretenir Sa Majeſté d'aucunes affaires, concernant le fait de la Religion, il luy dit: Mon pere, je vous prie de me donner quatre ou cinq jours ſeulement pour m'ebattre, cela fait je vous promets, foy de Roy, que je vous rendrai content vous & tous ceux de votre Religion: le contentement qu'il leur donna, fut que le Dimanche ſuivant il les fit tous maſſacrer (70).

Ce

(70) L'affaire horrible de la S. Barthelemy mérite bien que nous en donnions ici un léger crayon. Pour s'en former une véritable idée, il faut aſſurer, que c'eſt l'acte le plus horrible, qui ſe ſoit paſſé dans le XVI Siecle. Le Projet de ſe défaire de l'Amiral de Coligny, & des principaux Chefs des Huguenots, conçû & médité au Concile de Trente en 1563 par le Cardinal Charles de Lorraine, le même qui mourut en 1574, fut confirmé dans l'entrevûë de Bayonne en 1565, entre le Roy Charles IX, la Reine mere & le Duc d'Albe; ce même projet ſe renouvelloit à chaque Guerre Civile; on ne l'executoit pas, ſoit par les précautions, que prenoient les Huguenots; ſoit parce que l'occaſion n'étoit pas auſſi favorable qu'on pouvoit le déſirer. Plus on approchoit du terme, plus Catherine s'y confirmoit, & plus l'activité des Guiſes augmentoit pour venir à bout de cette cruelle expédition: enfin l'occaſion ſe trouva favorable dans la célebration du Mariage de Henry Roy de Navarre, Chef des Huguenots, avec Marguerite de France fille de Henry II, & ſœur des trois Rois, qui lui ont ſuccedé.

Ce Mariage étoit un ap-

1572. Ce jour de Mercredy le Capitaine *Bloſſet Bourguignon* & Huguenot aſſés remarqué par le ſiege

pas qu'on leur préſentoit, pour les faire entrer dans les filets de leurs ennemis, & dans leſquels les plus ſages d'entre eux donnerent trop aveuglément, malgré les réflexions, qu'on leur inſpiroit continuellement. Il ne s'agiſſoit de la part de la Reine mere & des Guiſes, que de ſçavoir comment ils en viendroient à bout. Le premier parti fut pris de tuer d'abord l'Amiral, tant on étoit perſuadé qu'on ſe déferoit facilement des autres, dès qu'on auroit tué ce Général, dans les reſſources & l'activité duquel réſidoit, pour ainſi dire, tout le Parti. Henry Duc d'Anjou ne fait pas difficulté d'avouer, que lui-même fut le principal inſtigateur de cette cruelle Tragedie. L'Amiral, quoique plein de précautions, eut la foibleſſe de ſe rendre à Paris; il étoit plus blâmable qu'aucun autre, il devoit connoître le caractere pernicieux de la Reine mere, & l'animoſité des Guiſes, qui le croyoient coupable de la mort de François Duc de Guiſe, aſſaſſiné par Poltrot. Son exemple en attira une infinité d'autres, qui ſe perdirent avec lui.

L'Amiral s'étoit rendu à Paris dès le mois de Juin, & le Roy avoit de fréquens entretiens avec lui ſur la guerre de Flandres. Cependant comme Charles n'étoit pas toujours conſtant, il paroiſſoit quelquefois vaciller; & ſouvent en ſortant de ſes entretiens avec l'Amiral, il paroiſſoit tout autre, que le Duc d'Anjou & le Duc de Guiſe ne le ſouhaitoient. On diſperſa donc quelques Troupes en divers Quartiers de Paris, au vû même de l'Amiral, à qui le Roy en avoit parlé. Le Maréchal de Montmorenci peu content de tous les mouvemens qu'il voïoit, ſe retira à Chantilly, ce qui ſauva le reſte de ſa Maiſon: quelques autres, mais en petit nombre, ſortirent de Paris. Enfin le Vendredy 22 Août, comme l'Amiral ſortoit du Louvre pour ſe retirer chez lui avec douze ou quinze Gentilshommes, il fut choiſi du milieu de cette troupe, & on lui tira un coup d'Arquebuſe,

le ſiege de *Vezelay*, qu'il deffendit vaillamment contre l'effort de l'armée Catholique, prit 1574

quebuſe, qui lui emporta un doigt de la main droite, & le bleſſa au bras gauche. Le coup partoit d'une maiſon du Cloître de S. Germain de l'Auxerrois, que l'on enfonça quelques heures après : l'on y trouva l'Arquebuſe avec un valet & une ſervante, qui dépoſerent, que la veille le nommé Chailly, Intendant des Affaires du Duc de Guiſe, avoit dès le Jeudy mené dans cette maiſon un homme, qui ſe faiſoit appeller Boland ; mais que l'on reconnut être Maurevel, ſcélerat attaché aux Guiſes ; & la maiſon d'où l'on tira cette Arquebuſe, étoit celle de Villemur, Précepteur du Duc de Guiſe : enfin le matin même de cet aſſaſſinat, Maurevel fit prier Chailly de lui faire tenir des chevaux prêts pour s'enfuir auſſitôt après, ce qui fut executé ; & à la porte de derriere Maurevel monta ſur un cheval, auſſitôt après avoir tiré ſon coup : il alla droit à la Porte Saint Antoine, où il trouva un cheval d'Eſpagne, pris comme le premier, de l'Ecurie du Duc de Guiſe, & il eut le tems de prendre la fuite. Trois heures après le Roy vint voir l'Amiral, pour le conſoler, promettant même de faire faire la recherche & la punition des criminels. Le Vidame de Chartres conſeilla au Roy de Navarre & au Prince de Condé, de ſortir incontinent de Paris ; mais on n'en fit rien, parce que l'on contoit ſur la parole même du Roy.

Ce premier coup manqué, les Ducs d'Anjou & de Guiſe prirent de nouvelles meſures pour la nuit ſuivante. On apoſta des Catholiques, qui demandoient que l'on fît juſtice des Guiſes, qui ſe retirerent à leur Hôtel. Pendant ce tems-là, on recherchoit ſourdement la demeure de tous les Huguenots, qui s'étoient rendus à Paris ; & le Roy pour donner ſûreté à l'Amiral, fit poſer à ſa porte une Garde de cinquante Arquebuſiers, commandés par Coſſeins. Comme on pouvoit eſperer la guériſon de l'Amiral, on tint Conſeil, pour ſçavoir ce qu'on de-

1572. prit congé de l'Admiral de ſe retirer en ſa maiſon, auquel l'Admiral demanda pourquoy c'eſt qu'il voit faire, & il ſe trouva quelques gens de bien qui s'oppoſerent aux maſſacres, mais il fut décidé par la Reine mere, le Duc d'Anjou, le Duc de Nevers, le Grand Prieur de France, & les Maréchaux de Tavannes & de Rets, que l'on acheveroit ce qui étoit commencé; & qu'il n'y auroit d'épargnés que le Roy de Navarre & le Prince de Condé.

L'ordre fut donné pour l'execution; chacun des Membres du Conſeil eut un Quartier, dont il étoit chargé, le Duc de Guiſe ſe réſerva celui de l'Amiral: l'heure devoit être le point du jour, & le ſignal étoit le ſon de la Cloche de Saint Germain de l'Auxerrois, & enſuite celle de l'Horloge du Palais le 24, Août, entre deux & trois heures du matin: la Reine, même impatiente, la fit avancer de plus d'une heure. On commençe donc par la maiſon de l'Amiral, qui logeoit vers le milieu de la ruë de Bethizy. A l'arrivée du Duc de Guiſe, on fait ouvrir la porte de l'Amiral; Beſme, que l'on diſoit Allemand, & domeſtique du Duc de Guiſe, monte dans ſa chambre, accompagné de quelques autres ſcélerats, & lui demande: *Es-tu l'Amiral?* Il répondit: *Jeune homme, reſpecte ma vieilleſſe & mon infirmité: encore ſi je mourrois de la main d'un Cavalier, & non pas de ce goujat.* A l'inſtant, Beſme lui paſſe ſon épée au travers du corps, & l'ayant retirée il lui eſtramaçone la tête & le viſage; & ce grand homme tomba, ou mort ou mourant, à leurs pieds. Le Duc de Guiſe, reſté dans la cour étoit impatient, demanda ſi c'étoit fait, & commanda de jetter le corps par la fenêtre, ce qui fut executé à l'inſtant; mais comme le viſage étoit couvert de ſang, le Duc de Guiſe prend un mouchoir & l'eſſuye: C'eſt lui-même, dit-il, & en même tems il lui donne un coup de pied. Le Duc ſort donc du Logis, ſuivi de quelques autres, & commença à crier dans la ruë: *Courage, Soldats, nous avons heureuſement commencé, allons aux autres,*

qu'il vouloit s'en aller ? Pour ce Monſieur, répondit-il, qu'on ne vous veut pas de bien icy. 1572.

*tres, le Roy le commande* ; ce qu'il répeta plus d'une fois, en ajoutant même : *c'eſt ſon exprès commandement.* Alors toute la Ville ſe trouva en armes & dans la plus étrange confuſion. La tête de l'Amiral fut portée au Roy & à la Reine, & l'on croit qu'elle fut embaumée & envoyée à Rome. Rome même fut ſi joyeuſe de ce maſſacre, qu'on ne pût s'empêcher de le repréſenter dans un des Tableaux du Vatican, avec ces paroles : *Le Pape approuve la mort de Coligny* : & *Miſſon* dans ſon Voyage d'Italie, aſſure qu'il a vû une Médaille frappée dans cette Capitale du Monde Chrétien, avec cette Inſcription : UGONOTORUM STRAGES 1572 ; & de l'autre côté, GREGORIUS XIII. PONT. MAX. AN. I.

La Populace excitée par les Séditieux accourut à la maiſon de l'Amiral, lui coupe une partie des membres, & le traîne pendant trois jours dans les ruës de Paris ; après quoi ce cadavre eſt porté & pendu par les pieds à Montfaucon, où le Roy & la Reine l'allerent voir. Les meurtres continuerent, le Louvre même ne fut point épargné ; on éveilla les domeſtiques du Roy de Navarre & du Prince de Condé, que l'on fit deſcendre dans la Cour, & que l'on poignarda en préſence du Roy même. La même fureur continua dans le reſte de la Ville, contre les Seigneurs & les Gentilshommes, que l'on ſoupçonnoit être de la nouvelle Religion, & l'on attaqua juſqu'à leurs domeſtiques. Le Roy lui-même voulut y avoir part ; car à peine le jour parut qu'il ſe mit à une des croiſées du Louvre, qui regarde la Riviere & le Fauxbourg Saint Germain, & avec quelques Carabines qu'il faiſoit charger, il tiroit lui-même ſur ceux qui fuyoient ; & avoit ſoin pour encourager les Aſſaſſins, de crier continuellement ; *Tuë, Tuë.* On n'eut égard ni au ſexe, ni à l'âge ; l'on maſſacra même de très-bons Catholiques, parce qu'ayant des ennemis puiſſans, ou qu'ayant la réputation d'être riches, on

1572. icy. Comment dit l'Admiral l'entendés-vous ? croyez que nous avons un bon Roy : il nous eſt trop bon, dit-il, c'eſt pourquoy j'ay envie de m'en aller, & ſi vous en faiſiez de même comme

crut pouvoir profiter impunément de leurs dépouilles. On met au nombre des premiers Salcede, qui ſoutint la guerre dans le Pays Meſſin contre le Cardinal de Lorraine ; auſſi-bien que le celebre Ramus, qui avoit pour ennemi, & par conſéquent pour délateur, Pierre Carpentier : du nombre des ſeconds fut le Chanoine Rouillard, dont le Journal va bientôt parler.

Les Vêpres Siciliennes n'approchent point de cette cruauté ; c'étoient des ennemis, qui ſe défaiſoient de leurs ennemis, qui étoient venus ſe rendre maîtres de leur Pays ; au lieu que dans le maſſacre de Paris c'étoient des Sujets, qui trempoient les mains dans le ſang de leurs Concitoyens, & ſouvent de leur famille. Le Roy alla au Parlement où il dit : Que pour ſa ſûreté & celle de la Famille Royale, il avoit été obligé de faire ce qu'il avoit fait : le Parlement fit le Procès à l'Amiral, le condamna & le fit executer en effigie. On voulut déguiſer & pallier la choſe dans les Pays Etrangers, mais on ne crut point ce que le Roy y fit publier par ſes Ambaſſadeurs ; enfin ne pouvant mieux faire on fit encore frapper des Médailles, pour conſerver la mémoire de toutes ces horreurs, comme ſi l'Hiſtoire devoit être muette à ce ſujet ; & le Roy publia une Déclaration contre l'Amiral. La même fureur avoit gagné la plûpart des Provinces du Royaume ; cependant le Roy écrivit à la fin dans ſes Provinces : qu'à ſon grand regret ſon Couſin l'Amiral & quelques autres de ſon Parti avoient été tués, & d'autres Particuliers en pluſieurs endroits de Paris, de quoi il les avertiſſoit, à ce qu'ils empêchaſſent toute émotion & maſſacre, dont il auroit un incroyable ennui & fâcherie. Je paſſe, comme l'on ſçait, une infinité d'autres circonſtances trop étendues pour une Note ; qui eſt déja très-longue ; mais on les trouvera dans l'Hiſtoire.

me moy, vous feriez beaucoup pour vous & pour nous; & ne fut jamais poſſible de l'arreſter, dont il ſe trouva tres-bien. 1572

Le lendemain de *St. Barthelemy* environ midy on vit un Aubeſpin au cimetiere St. Innocent, (71) ſi-toſt que le bruit en fut répandu par la ville, le peuple y accourut de toutes parts en ſi grande foule, qu'il falut y poſer des gardes à l'entour: on commença auſſi à crier miracle & à ſonner & carillonner les cloches de joye: le peuple mutiné croyant que Dieu par ce ſigne aprouvât les maſſacres recommença de plus belle ſur les Huguenots, & s'en allant au logis de l'Admiral après avoir coupé le nez, les oreilles & parties honteuſes à ce pauvre corps, le traina furieuſement à la voirie, & parce qu'il y avoit tout plein de Catholiques, qui interpretoient le reverdiſſement de l'Aubeſpin pour le reverdiſſement de l'Etat de *France* & en brouilloient le papier, un méchant Huguenot compoſa des Epigrames, ne pouvant faire pis.

*Æterni* Chriſtus *ſoboles æterna parentis,*
*In cruce pro nobis ſpinea ſerta tulit.*
*Quæ cum* Parryſia cæſorum *nuper in urbe*
*Chriſtiadum rurſus ſanguine ſparſa forent,*

(71) *Au Cimetière des Saints Innocents.*] D'Aubigné & Pierre Matthieu rapporte auſſi ce fait, & le ſot peuple avoit la foibleſſe de crier au miracle, comme s'il n'arrivoit pas ſouvent, qu'un arbriſſeau planté en terre bonne & bien échauffée, portât des fleurs à la ſeconde ſéve, qui commence vers la fin du mois d'Août. Mais tout ce qui paſſe les lumieres des ſots eſt miracle pour eux, & quelquefois il eſt dangereux à l'homme ſage de s'y oppoſer.

1572. *Emiſere ſuos alieno tempore flores :*
*Hinc, quàm fœcundus ſit cruor iſte, nota ;*
*Qui, reliquis herbis rabido morientibus æſtu,*
*Germinat, & cœlo ſemina digna movet.*

*Floreſcunt ſpinæ, caveant ſibi lilia, rarò*
*Lilia ſub ſpinis ſurgere læta ſolent.*

En ce tems en deriſion de l'Admiral & des Huguenots maſſacrés avec luy, fut par quelque Catholique à gros grain divulgué l'ecrit intitulé : *Paſſio Gaſparis Colligny ſecundum Bartholomeum* 1572. à la fin de ce bel écrit, etoient ces mots, *qui crediderit, & Hugonotus non fuerit, ſalvus erit, qui verò non crediderit condemnabitur, opera illorum ſequuntur illos.* Autres pieces d'Huguenots.

*On diſoit dangereux comme feſte d'Apoſtres*
*Ce que les Huguenots eſtimoient un abus ;*
*Mais* St. Barthelemy *pour luy & pour les autres*
*Fit le proverbe vray, donc qu'on n'en doute plus.*

Gallia *mactatrix, lanius Rex, dira macellum*
Lutetia ; *ô noſtri temporis opprobrium !*

Un coquin nommé *Thomas*, vulgairement appellé le tireur d'or, tua dans ſa maiſon un nommé *Rouillard* Conſeiller en la Cour de Parlement, & Chanoine de notre Dame, encor qu'il fût bon Catholique, temoin ſon teſtament trouvé après ſa mort ; & après l'avoir gardé trois jours lui coupa la gorge & le jetta en l'eau par une trape qu'il avoit en ſa maiſon. Ce boureau, autoriſé du Roy & des plus grands, ſe vantoit des grands meurtres, qu'il faiſoit journellement

nellement des Huguenots, & d'en avoir tué de ſa main pour un jour juſqu'à 80. mangeoit ordinairement avec les mains & bras tous ſanglants, diſant que ce lui etoit honneur, par ce que ce ſang étoit ſang d'heretique. 1572.

La Reyne mere pour repaitre ſes yeux, fut voir le corps mort de l'Admiral, pendant au gibet de *Montfaucon* & y mena ſes fils, ſa fille & ſon gendre.

Après que le Roy eut fait la *St. Barthelemy*, il diſoit en riant & en jurant Dieu à ſa maniere accoutumée, & avec des paroles que la pudeur oblige de taire, que ſa groſſe *Margot*, en ſe mariant avoit pris tous ſes rebelles Huguenots à la pipée.

Meſſire *René* Italien étoit un des bourreaux de la *St. Barthelemy*, homme confit en toutes ſortes de cruautez & mechancetez, qui alloit aux priſons poignarder les Huguenots, & ne vivoit que de meurtres, brigandages & empoiſonnemens, aiant empoiſonné entr'autres un peu avant la *St. Barthélemy* la Reyne de *Navarre*, & le lendemain du maſſacre ſous couleur d'amitié, aiant fait entrer en ſa maiſon un Jouallier Huguenot, qu'il connoiſſoit & feignoit vouloir ſauver, après lui avoir volé toutes ſes marchandiſes, faiſant ſemblant de les acheter, luy coupa la gorge & le jetta en l'eau: auſſy la fin de cet homme fut épouventable & toute ſa maiſon un vray miroir de la juſtice de Dieu; car il mourut peu après ſur le fumier & conſumé de vermines, deux de ſes enfans moururent ſur la roue & ſa femme au bordeau.

Le jour du maſſacre on écrivit au ſoir ſur la porte de l'Admiral,

*Qui*

1572. *Qui ter Mavortem ſumptis pateſecerat armis ;*
*Tertia pax nudum perfidioſa necat.*

Les Catholiques & Huguenots firent à l'envy des vers ſur l'Admiral, qui ne ſont pour la pluſpart que des redites & alluſions fades.

*De haut en bas* Gaſpar *on a jetté,*
*Et puis de bas en haut on l'a monté.*

Epitaphe de l'Admiral.

*Cy giſt, mais c'eſt mal entendu,*
*Ce mot pour luy eſt trop honneſte,*
*Icy l'Admiral eſt pendu*
*Par les pieds à faute de teſte.*

Après le maſſacre, les Huguenots firent faire des portraits de l'Admiral, leſquels on diſtribua en divers lieux & pays aux amys du deffunt, en l'honneur de ſa memoire. Entr'autres Princes étrangers on en fit preſent à l'Electeur *Palatin*, qui le montrant à Monſieur, quant il fut le voir paſſant pour aller en ſon Royaume de *Pologne*, luy demanda, s'il ne connoiſſoit point l'homme à ſon portrait ? Ouy dit le Roy, c'eſt le feu Amiral. C'eſt luy-même, répondit le *Palatin*, (72) le plus homme de bien, le plus ſage, & le plus grand Capitaine de *l'Europe*, duquel j'ay retiré

(72) Auſſi ce bon Roy eut-il alors belle peur ; non ſeulement de voir ce tableau, qui occupoit une place d'honneur dans le Palais de l'Electeur ; mais encore de ſe voir ſervi & environné chez ce Prince, par une bande de Gentilshommes, échappés du maſſacre, qui ſe parloient les uns aux autres en ſecret, comme s'ils tramoient quelque mauvais coup contre cet Auteur des meurtres ; mais le Roy fila doux & partit en diligence.

tiré les enfans avec moy, de peur que les chiens de *France* ne les déchiraſſent, comme ils ont fait leur pere. Au bas du portrait étoit en diſtique : *Talis erat quondam vultu* Collignius *heros*, 1572.

*Quem verè illuſtrem vitaque, morſque facit.*

En ce tems, la bonne Dame *Catherine* en faveur de ſon mignon de *Rets*, qui vouloit avoir la terre de *Verſailles* (73), fit étrangler aux priſons *Lomenie* Secretaire du Roi, auquel ladite terre appartenoit, & fit mourir encor quelques autres pour recompenſer ſes ſerviteurs de confiſcations.

La veille de la Touſſaints, le Roy de *Navarre* jouoit avec le Duc de *Guiſe* à la paume, où le peu de compte qu'on faiſoit de ce petit priſonnier de Roitelet, qu'on gallopoit à tous propos de parolles & brocards, comme on ût fait un ſimple page ou laquais de cour, faiſoit bien mal au cœur à beaucoup d'honneſtes hommes, qui les regardoient jouer.

Au mois de Novembre une nouvelle étoille ſe voyoit ſur *Paris* & par tout avec grande admiration de tout le monde. *Exorta eſt hæc ſtella in concavo Mercurii, menſe Nov.* 1572. *luminoſa valde erat : annum & dimidium fulſit, contra morem ſtellarum, & cometarum, quæ tanto tempore videri non ſolent.*

*Beze* & autres Poetes Huguenots comparoient cette étoille à celle qui apparut aux

(73) D'Aubigné [Tom. 2, Livre 1, Chap. 4,] parle de Lomenie, & dit que ce fut pour ſa Terre de Verſigny, que l'on vouloit avoir, ainſi ce n'eſt pas la Terre de Verſailles. » Lomenie étant » aux priſons, dit-il, ſa » mort commandée par » Lanſac, & ſa Terre de » Verſigny cauſe de ce » commandement ».

Mages,

1572. Mages, & le Roy *Charles* à *Herode.*

*Caboche* Secretaire de M. le Prince de *Condé* homme facetieux, parlant de la journée de *St. Barthelemy*, où il l'avoit echapé belle, disoit qu'il avoit en sa vie joué & vu jouer à beaucoup de Jeux; mais qu'il n'en avoit vu jouer un si vilain, si mechant & si traitre que celuy de *St. Barthelemy*; au surplus disoit-il, qu'on m'apelle vilain, larron, parricide, atheiste, & tout ce qu'on voudra, mais que l'on ne m'apelle pas Huguenot. Ce bon compagnon étant prisonnier disoit: Je siffle les pseaumes, parce que je ne les ose pas chanter.

*Ad Galliam,*

*Rex puer est, proceres scelerati, regia fallax*
*Fœdifragi cives, urbs laniena tua est.*
*Crudelis, nec jura timens, ac fœdera rumpens,*
*Est bene de regno* Gallia *stulta tuo.*

*Quæ necat innocuos violato fœdere natos*
Gallia, *non mater, sed truculenta lupa est.*

Allusion des Catholiques sur le nom & la mort de *Coligny.*

*Infausto quod sim* Colligny *nomine dictus,*
*Hoc equidem dictum cœlitùs esse puto;*
*Seu collum ligno, seu corpus junxeris igni,*
*Conveniet rectè nominis hoc* Ετυμον:
*Nam mihi supplicium iustè debetur utrumque,*
*Ut prædoni crux, ignis ut hæretico.*

Autre.

*Sic fatis placuit, nomen & omen ut esset*
*Igneus in vita, ligneus interitu.*

Pasquier.

Il courut après le massacre des vers mal faits sous

sous le nom *d'Edmond Auger Jesuite*, qu'on dit avoir eté Basteleur de son premier metier ; & y en a encor plusieurs vivans, qui assurent l'avoir vû mener l'ours par les rues. 1572.

Comparaison de Catherine & de Jezabel.

*L'on demande la convenance*
*De* Catherine *&* Jezabel ;
*L'une ruine* d'Israel,
*L'autre ruine de la* France ;
*L'une etoit de malice extreme*
*Et l'autre est la malice même ;*
*Enfin le jugement est tel*
*Par une vengeance divine,*
*Les chiens mangerent* Jezabel
*La charogne de* Catherine,
*Sera differente en ce point*
*Car les chiens n'en voudront point.*

Extrait d'une lettre interceptée en Septembre 1573. ecrite de *Paris* par un courtisan : J'ay vû nos trois Roys, celuy de *France*, celuy de *Pologne*, & celuy de *Navarre* ; ils manderent à *Nantouillet* (74) Prevost de *Paris*, qu'ils vouloient aller prendre la colation chez lui, comme de fait ils y furent, quelques excuses que sceut alleguer *Nantouillet*, pour ses deffenses. Après la colation, la vaisselle d'argent de *Nantouillet* & ses coffres furent fouillés, & disoit-on dans *Paris*, qu'on luy avoit vollé plus de cinquante mil livres, & qu'il ût mieux fait le bon homme de prendre à femme la *Chasteau-* 1573.

(74) Antoine du Prat IV du nom, Seigneur de Nantouillet & de Precy, petit-fils d'Antoine du Prat Chancelier de France, sous le Roi François I.

*neuf*

1573. *neuf*, fille de joye du Roy de *Pologne*, que de l'avoir refuſée : qu'il ût mieux fait auſſy vendre ſa terre au Duc de *Guiſe*, que de ſe laiſſer ainſy piller à de ſi puiſſans voleurs. Le lendemain le premier Preſident fut trouver le Roy & lui dire que tout *Paris* etoit ému pour le vol de la nuit paſſée, & que quelques-uns vouloient dire qu'il l'avoit fait pour rire & que Sa M. y étoit en perſonne : à quoy le Roy ayant repondu en jurant par S. D. qu'il n'en étoit rien, & que ceux qui le diſoient avoient menty ; dont le Preſident tres-content luy repondit, j'en feray informer, Sire, & en feray juſtice : Non non, repondit le Roy, ne vous en mettez pas en peine, dites ſeulement à *Nantouillet*, qu'il aura trop forte partie s'il en veut demander la raiſon.

En tous ces beaux jeux le ſeul Prince de *Condé* (75) ne ſy voyoit pas meſlé, ſoit qu'il ût trop mal à la teſte de ſa femme, de laquelle Monſieur, qu'on nomme aujourd'huy Roy de *Pologne*, portoit le portrait pendu à ſon col : ſoit qu'il fut trop empeché à ſes devotions, pour faire croire qu'il eſt bon Catholique, ſe ſignant à tous propos du ſigne de la croix, qu'il dit un jour à la Reyne mere, que ſa femme luy avoit apris à faire, tant la contrainte en matiere de conſcience peut bien faire des hipocrites & non pas des Catholiques : de quoy le Roy ſe doutant bien, a dit ces jours paſſés par la M. D. la meſſe ne le ſauvera pas plus que les autres : on s'eſbayt icy de ce que ce jeune Prince eſt venu icy ſain & ſauf de devant *la Rochelle*, veu que

(75) Henry de Bourbon I du nom, Prince de Condé, né en 1552, mort en 1588.

(76)

que l'on ne l'y avoit envoyé que pour s'en dépeſcher : & ay ſceu pour certain qu'un Gentilhomme, qu'il ayme luy dit avant que partir le deſſein du Roy & de ſes ennemys ; mais que ce jeune Prince luy avoit repondu, qu'il en etoit bien averty, mais qu'il ne s'en donnoit peine aucune, & qu'il aimoit mieux une mort ſoudaine, qu'une langueur perſeverante ; uſant de ces mots, Mes ennemys n'auront que faire de m'envoyer à la breche & aux coups, car j'iray devant eux & m'hazarderay à toutes reſtes. Le Roy avoit mandé par deux fois à ſon frere, etant dans ſon camp devant *la Rochelle*, qu'il ût à faire etrangler *la Mole* Gentilhomme Provençal favory du Duc *d'Alençon* : le Roy du depuis avoit fait deſſein luy-même de l'étrangler dans ſa Cour, où *la Mole* étoit retourné, après le camp de *la Rochelle* : & pour ce faire ſachant que *la Mole* etoit en la chambre de Madame de *Nevers* dans le Louvre, il prit avec luy le Duc de *Guyſe* & certains Gentilshommes, juſques à ſix, auſquels il commanda ſur la vie d'etrangler, celuy qu'il leur diroit avec des cordes, qu'il leur diſtribua. En cet équipage le Roy luy-même portant une bougie allumée, diſpoſa ſes compagnons boureaux ſur les briſées, que *la Mole* ſouloit prendre pour aller à la chambre du Duc *d'Alençon* ſon maiſtre, mais bien prit au pauvre jeune homme de ce que au lieu d'aller à ſon maiſtre, il deſcendit trouver ſa maiſtreſſe ſans rien ſçavoir toutesfois de cette partie. 1573.

Le proverbe qui dit, *telle vie, telle mort*, fut verifié dans *Etienne Jodelle* (76) poëte Pariſien qui

(76) *Eſtienne Jodelle*] Pariſien, Poëte paſſable pour ſon

1573. qui mourut cette année à *Paris*, comme il avoit vecu ; car n'ayant pendant ſa vie pas craint Dieu, il ne donna en mourant aucun ſigne de le reconnoître ; & même en ſa maladie comme il fut preſſé de grandes douleurs, etant exhorté d'avoir recours à Dieu, il repondoit qu'il n'avoit garde de leprier, ny le reconnoiſtre, tant qu'il luy feroit tant de mal, & mourut de cette façon avec hurlemens epouventables : il fut employé comme le poëte le plus vilain à un vilain ouvrage, & mourut ſur ce beau fait, qu'il laiſſa imparfait. *Ronſard* a dit ſouvent qu'il ût deſiré pour la memoire de *Jodelle*, que ſes ouvrages uſſent eté jettés au feu. Il etoit d'un eſprit prompt & inventif, mais paillard, yvrogne & ſans aucune crainte de Dieu, qu'il ne croyoit que par benefice d'Inventaire.

1574. En cet an fut faite à *Paris* une ſignalée execution de deux Gentilhommes, à ſçavoir de *Boniface la Mole*, & du Comte *Coconnas* (77) tous

ſon tems : il brilla plus par ſes déreglemens, que par ſon eſprit. Ses Poëſies ſont regardées aujourd'hui comme des antiquailles de la Langue Françoiſe ; mais de ces antiquailles qui ne ſont pas recherchées.

(77) On prétend que le crime de la Mole & de Coconnas étoit une ſuite de la Saint Barthelemi. Le Duc d'Alençon frere de Charles IX & le Roy de Navarre avoient réſolu de venger la mort de l'Amiral de Coligny ; on leva des Troupes, moins contre le Roy, que contre le Duc d'Anjou, Roy de Pologne, qui avoit le plus contribué au maſſacre. Après pluſieurs démarches manquées, on ſe mit en armes, pour faire reconnoître Roy le Duc d'Alençon, après le décès de Charles IX, ce qui ſe faiſoit en haine & au préjudice de Henry Duc d'Anjou, préſomptif héritier : le complot fut découvert par l'imprudence de la Mole, & il

en

tous deux executez en Gréve, où ils eurent les teſtes tranchées le dernier Avril, à cauſe d'une pretenduë conſpiration contre l'Etat, & d'avoir voulu emmener M. le Duc en *Flandres*, pour faire la guerre à *l'Eſpagnol*. Le premier qui fut executé fut *la Mole*, qu'on appeloit le Baladin de la Cour, fort aimé des Dames & du Duc ſon maiſtre ; & au contraire hay du Roy, pour quelques particularités, plus fondées ſur l'amour (78) que ſur la guerre ; etant ce Gentilhomme 1574.

en porta la peine avec le Comte de Coconnas. Les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé qui étoient de l'intrigue, furent mis à la Baſtille, & en ſortirent néanmoins au mois d'Octobre 1575. On trouve bien des particularités ſingulieres dans le Procès de ces braves Compagnons de fortune, qui eſt imprimé aux Mémoires de Caſtelnau, Tome 2 de la nouvelle Edition, auſſi bien que pag. 72 & ſuivantes du Tome 1, des Mémoires de M. le Duc de *Nevers*.

(78) Voici ce qui eſt dit page 75 des *Mémoires de Nevers*, Tome 1 : Que l'amour & la jalouſie firent périr ces deux Gentilshommes, ( ſçavoir la Mole & Coconnas ) ils étoient aimés de deux Princeſſes, qui porterent leur affection ſi avant, qu'après leur mort, elles firent embaumer leurs têtes, & chacune garda la ſienne parmi les marques de ſon amour.

Le Collecteur de ces Mémoires ſe fait un ſcrupule de nommer ces deux Princeſſes ; mais c'eſt faire myſtere d'une choſe connuë, puiſqu'on ſçait par le *Divorce Satyrique*, imprimé à la ſuite de ce Journal, que la Mole étoit aimé de la Reine Marguerite, premiere femme de notre Roi Henri IV, & que Coconnas avoit pour maîtreſſe Madame la Ducheſſe de Nevers, femme de Ludovic de Gonzague, qui a tant brillé dans le XVI Siecle. Il y a cependant une petite différence entre ces deux Auteurs ; le premier, c'eſt *Gomberville*, Collecteur des Mémoires de Nevers,

1574. tilhomme meilleur champion de *Venus* que de *Mars:* au reſte grand ſuperſtitieux, qui ne ſe contentoit d'une meſſe tous les jours, mais en oyoit trois & quatre, & quelquefois cinq & ſix même au milieu des armées; & luy a-t'on ouy dire, que s'il y ût failly un jour, il ût crû eſtre damné. Le reſte du jour & la nuict le plus ſouvent il l'emploioit à l'amour, ayant cette perſuaſion, que la meſſe ouye devotement expioit tous les pechés; de quoy le feu Roy bien averty, a dit ſouvent, que qui vouloit tenir regiſtre des debauches de *la Mole*,(79) il n'avoit qu'à compter ſes meſſes; ſes dernieres paroles furent ſur l'eſchaffaut: Dieu ait mercy de mon ame, & la benoiſte Vierge: recommandés-moy bien aux bonnes graces de la Reyne de *Navarre*, & des Dames, portant cependant au ſupplice un viſage effrayé, juſqu'à ne lui pouvoir faire tenir, ni baiſer la Croix, tant il trembloit fort. On luy trouva, quand il fut executé, une chemiſe de N. D. de *Chartres*, qu'il portoit ordinairement ſur luy.

*Mollis vita fuit, Mollior interitus.*

Incontinent

vers, dit que ces deux illuſtres & voluptueuſes Princeſſes, firent embaumer chacune la tête de ſon amant, pour avoir toujours devant elles ce précieux dépôt de leur amour; au lieu que le *Divorce Satyrique*, aſſure que ce vertueux couple ayant fait enlever de nuit la tête de leurs amans, les porta dans des carroſſes enterrer de leurs propres mains, en une Chapelle, qui eſt ſous Montmartre: ce qui eſt bien plus Chrétien.

(79) On peut voir ſon procès dans les Mémoires de Caſtelnau, Tome 2. p. 376; & ſon Epitaphe, au Tome 2, p. 480 des Lettres du célebre Etienne Paſquier.

(80)

Incontinent après luy, fut executé *Coconnas*, Gentilhomme *Piemontois*, & de grande maiſon, miroir de la juſtice de Dieu, pour la cruauté qu'il commit à l'égard de ceux de la Religion à la *St. Barthelemy*. Cet homme tout au contraire de *la Mole* etant fort peu ſuperſtitieux, comme n'ayant pas de Religion, ſe montra aſſuré, au ſupplice comme meurtrier qu'il étoit, diſant tout haut qu'il falloit que les grands Capitaines, capables de grandes entrepriſes, mouruſſent de cette façon, pour le ſervice des grands; leſquels ſçauroient bien avec le tems en avoir la raiſon. Le Roy ayant entendu ſa mort, rendit en preſence de pluſieurs à ſa memoire un temoignage ſignalé, qui ſert pour montrer que les Roys, encor que ſouvent ils faſſent faire le mal, toutesfois ils le hayſſent, & que Dieu ſe ſert ordinairement d'eux-mêmes pour en punir les executeurs. Il dit donc ces mots, *Coconnas* etoit un Gentilhomme vaillant & brave, mais méchant, voire un des plus méchants que je croy qui fut en mon Royaume: il me ſouvient luy avoir ouy dire entr'autres choſes, ſe vantant de la *St. Barthelemy*, qu'il avoit racheté des mains du peuple juſqu'à trente Huguenots, pour avoir le contentement de les faire mourir à ſon plaiſir, qui etoit de leur faire renier leur religion, ſous la promeſſe de leur ſauver la vie, ce qu'ayant fait il les poignardoit, & faiſoit languir & mourir à petits coups cruellement; du depuis, dit le Roy, je n'ay jamais aymé *Coconnas*, & l'ay toujours tenu digne de la fin qu'il a eue. (80) 1574.

Le

(80) On leur trouva une Figure de cire, ſur laquelle,

1574. Le Vendredy, dont le Roy *Charles* mourut le Dimanche enſuivant ſur les deux heures après midi,

quelle la Reine Mere étoit inquiete. Cette Figure de cire trouvée parmi les effets de la Mole, avoit été fabriquée par une eſpece de fanatique, ou de fou; c'étoit *Coſme Ruggiery*, Florentin. Dès que la Reine Mere ſçût que ce cher compatriote étoit impliqué dans les affaires de la Mole & de Coconnas, elle en fut extrêmement allarmée, & en écrivit au Procureur Général, pour s'informer ſi ce Florentin n'avoit pas fait cette Figure contre le Roy Charles IX. La Lettre de cette Princeſſe ſe trouve au premier Tome des Mémoires de Nevers. La Mole avoit toujours dit, que c'étoit pour ſe faire aimer d'une grande Princeſſe; (c'étoit la Reine Marguerite.) Coſme fut condamné aux Galeres; mais ce qui doit ſurprendre, eſt de ſçavoir que loin d'aller au lieu, qui lui avoit été juſtement deſtiné par la Cour de Parlement, il fût non-ſeulement gratifié d'une Abbaye par le Roy Henri III, mais on le voit ſurvivre aux Rois Henri III & Henri IV, & enfin reparoître à la Cour au commencement du Regne de Louis XIII. Voici des particularités aſſez curieuſes qui s'en trouvent au Livre 3 des Lettres de *Nicolas Paſquier*, Lettre dixiéme. » Je ne penſois pas, dit-il, » qu'il y eût parmi nous » autres Chrétiens, des » Diagores & Protagores, » qui ne crûſſent point en » Dieu; mais *Coſme Ro-* » *ger* (ou *Ruggiery*) Flo- » rentin de Nation, Abbé » de Saint Mahé en l'Evê- » ché de Leon en Breta- » gne, appellé en Cour par » la Maréchalle d'Ancre, » & fait à ſa pourſuite Pen- » ſionnaire du Roi, par » Brevet du 24 Août 1613, » ſigné Louis, & plus bas » Lomenie, de trois mille » livres par an, payables » ſur ſa ſimple quittance, » quoiqu'il ne fût couché » ſur l'Etat, eſt mort Athée » en cette Ville de Paris, » le premier jour d'Avril » 1615, âgé de quatre- » vingt ans. Je vous prie » de permettre que je vous » en raconte l'hiſtoire. Il » fut malade trois mois.

» Son

midi, ayant fait apeller *Mazille* ſon premier medecin, & ſe plaignant des grandes douleurs qu'il 1574.

» Son Hôte voyant que ſes » forces abbaiſſoient, alla » vers du Peirat, Aumô- » nier du Roi, intime ami » de Roger, qui pria Dom » Claude de Saint-Bernard, » Feüillant, de l'aller ad- » moneſter de ſon ſalut.

» Ce bon Pere, curieux » de traiter doucement cet- » te conſcience revêche, » ne pût, quelque précau- » tion qu'il apportât, tirer » de lui, ſinon que le tems » étoit aſſez long, pour » mettre ſa conſcience en » état; & deſireux de ſe » développer de ſes mains, » feignit de vouloir dor- » mir, & delà à une heure » & plus, revenant com- » me d'un profond ſomme, » le Feüillant ſe repréſenta » à lui, lequel il pria de » remettre la partie au len- » demain: ce que ce bon » Pere accorda, ne pou- » vant rien gagner de cet » obſtiné. L'Hôte jugeant » que Roger diminuoit à » vûë d'œil, alla querir le » Vicaire de Saint Eſtienne » du Mont, qui le voulut, » à la façon accoutumée » de l'Egliſe, confeſſer: ce » qu'il refuſa de faire, di- » ſant que c'étoit un abus. » Le Vicaire l'interrogea, » s'il ne croyoit pas que » Notre-Seigneur Jeſus- » Chriſt, eût enduré Mort » & Paſſion en la Croix, » pour la ſalvation du gen- » re humain? Et ſi une » Croix, qu'il fit de deux » petites bougies de cire, » n'étoit pas la remem- » brance de celle en la- » quelle Notre-Seigneur » avoit ſouffert pour nous? » A l'une & à l'autre de- » mande, il ne répondit » qu'un mot, Abus; vou- » lant dire, à ce qu'il ex- » pliqua depuis, qu'il n'a- » joutoit aucune foi aux » paroles du Vicaire, & » qu'ayant pratiqué toutes » ſortes de remedes pro- » pres à prolonger ſa vie, » il croyoit que l'ame dé- » failloit avec ſon corps, » & que ſa vie ſe terminoit » en un anéantiſſement, » privé de tout ſentiment: » vieille héréſie, autrefois » confonduë par Origene. » Le Vicaire l'abbandonna, » & de-là à quelques heu- » res décede, infatué de » cette méchante & dam- » nable opinion. Oyez ce

1574. qu'il ſouffroit, luy demanda, s'il n'etoit pas poſſible que luy, & tant d'autres grands medecins

» qui ſe paſſa après ſa mort, » & le grand Jugement de » Dieu, qui ne laiſſa un tel » crime impuni. Le Curé » de Saint Eſtienne ne vou- » lut permettre qu'il fût en- » terré en Terre ſainte; & » la fin de cette vie ayant » été ſçuë par l'Evêque, il » ordonna qu'on le jettât à » la voyrie. Le Nonce du » Pape, contre toute rai- » ſon, en voulut prendre » connoiſſance, pour le » faire mettre en terre: » mais l'Hôte & ſes Dome- » ſtiques, pour empêcher » toute diſpute, aviſerent » entr'eux de faire une foſſe » hors le Fauxbourg de » Saint-Marceau, laquelle » un Meûnier vit fouir du » haut de ſon Moulin; & » ſur l'opinion qu'il eût que » c'étoient Aſſaſſins, qui » vouloient enterrer là » quelque corps mort, ſe » donna la patience d'en » voir l'iſſuë, & auſſi-tôt » le dénonça à la Juſtice » de Saint-Marceau, qui » le fit déterrer & expoſer » dans l'Auditoire, à la vûë » d'un chacun, pendant » trois jours, pour être re- » connu, durant lequel » tems ce cadavre putréfia, » & auſſi-tôt le Juge le fit » renterrer, & à quelques » jours de là, les *chiens* » découvrirent la foſſe, qui » de leurs entrailles en fi- » rent la ſépulture, & ſur » lui acharnés le déchire- » rent piece à piece, & » mangerent ſon miſera- » ble corps, & laiſſerent » les os traîner deçà & delà » par les champs. Le lieu » de ſa charogne ſera re- » marqué de perpétuelle » déteſtation. Voilà la fin » de ce monſtre. Je puis » dire, quelle la vie, telle » la fin.

» Il eſt mort un très- » méchant homme, Athée » & grand Magicien, qui » a été puni ſelon ſon mé- » rite. En l'an 1574, il fut » accuſé avec Coconnas & » la Mole (qui eurent la » tête tranchée) d'avoir » dreſſé une Figure de cire » vierge, pour faire mou- » rir Charles IX, dont il » fut torturé ordinaire- » ment & extraordinaire- » ment, & depuis tiré de » la Baſtille, où il étoit pri- » ſonnier, par la feuë Rei- » ne Mere: & Henri III » lui

tins qu'il y avoit en ſon Royaume, luy puſſent donner quelque allegement en ſon mal ; car je *ſuis*, dit-il, *horriblement & cruellement tourmenté :* à quoy *Mazille* repondit, que tout ce qui dependoit de leur art ils l'avoient fait, & que même le jour de devant, tous ceux de leur Faculté s'etoient aſſemblés, pour y donner remede ; mais que pour en parler à la verité, Dieu etoit le grand & ſouverain medecin en telles maladies, auquel il faloit recourir. Je crois dit le Roy que ce que vous dites eſt vray, & n'y ſçavez autre choſe, *tirez-moy ma cuſtode que j'eſſaye à repoſer*, & à l'inſtant *Mazille* etant ſorty, & ayant fait ſortir tous ceux qui etoient dans la chambre, hormis trois, ſavoir *la Tour*, *St. Pris* & ſa Nourice, que S. M. aimoit beaucoup, encor qu'elle fut Huguenote ; comme elle ſe fut miſe ſur un coffre & commençoit à ſommeiller, ayant entendu le Roy ſe plaindre, pleurer, & ſoupirer, s'approche tout doucement du lit, & tirant ſa cuſtode, le Roy commença à luy dire jettant un grand ſoupir & larmoyant ſi fort, que les ſanglots luy interrompoient la parole : *Ah ma nourice, ma mie, ma nourice, que de ſang, & que de meurtres ! ah que j'ay ſuivy un méchant conſeil ! ô mon Dieu pardonne-les-moy, & me fais miſericorde s'il te plaiſt*, 1574

» lui donna à ſon retour de » Pologne, l'Abbaye qu'il » poſſedoit. Lui-même, » pendant nos derniers » troubles, fit une autre » Image de cire, contre » laquelle il jetta pluſieurs » infuſions de charmes & » venins, pour faire mourir notre grand Henri ; » mais il ne pût atteindre à » ſon ſort, & le Roi, par » ſa douce clémence, lui » pardonna, s'étant rendu » maître de Bretagne. » Telle fut la fin de cet Athée.

1574 *plaiſt, je ne ſçais où j'en ſuis, tant ils me rendent perpleix & agité: que deviendra tout cecy? que feray-je? je ſuis perdu, je le vois bien.* Alors la Nourice luy dit: Sire, les meurtres ſoient ſur ceux qui vous les ont fait faire, mais de vous, Sire, vous n'en pouvez mais, & puiſque vous n'y preſtez pas conſentement, & en avez regret, croyez que Dieu ne vous les imputera jamais, & les couvrira du manteau de la juſtice de ſon Fils, auquel ſeul faut qu'ayez voſtre recours; mais pour l'honneur de Dieu, que V. M. ceſſe de larmoyer; & ſur cela, luy ayant eté querir un mouchoir, pour ce que le ſien etoit tout mouillé de larmes, après que S. M. l'ût pris de ſa main, luy fit ſigne qu'elle s'en allât & le laiſſât repoſer.

Le Dimanche 30. May, Jour de Pentecoſte, ſur les trois heures après midy, *Charles IX.* Roy de *France*, attenué d'une violente & longue maladie de flux de ſang, à raiſon de laquelle on avoit prévû ſon decès plus de trois mois auparavant, mourut au Chaſtel de *Vincennes* agé de 23. ans, onze mois & 4. ou 5. jours, après avoir regné onze ans, ſix mois ou environ, en guerres & urgentes affaires continuelles, & laiſſa une ſeule fille *d'Iſabelle d'Autriche* ſon Epouſe nommée *Marie Iſabelle de France* (81) agée de 19. mois ou environ, & le Royaume de *France* troublé de diviſions & guerres civiles ſous prétexte de Religion, & du bien public, quaſi par toutes les Provinces d'iceluy

(81) Elle mourut, la bonne petite Dame, le 2 Avril 1578, comme le marque notre Journal ſur cette datte; & n'a trouvé perſonne pour la pleurer.

(82)

d'iceluy. Il ût un fils de *Marie Touchet* nommé Duc *d'Angouleſme*, ce Roy aimoit trop la chaſſe. 1574.

Durant ſa vie & après ſa mort parurent pluſieurs Paſquinades contre luy & ſa mere.

*Dum ſimili cultu* Venerem, *dignorque* Diaſiam
*Cauſa* Venus *mortis*, *cauſa* Diana *fuit.*

*De quadam Maga.*

*Eſſe quid hoc dicam: quondam* Medicæa *Virago*
*Uſa fuit medicis, ut benè fœta foret.*
*Sicque virum medicè numeroſa prole beavit,*
*Sicque fuit natis illa beata novem.*
*Hanc tamen effœtam, medicè quos edidit antè,*
*E medio medicè tollere fama refert.*
*Sic fœcunda parens uſa eſt medicamine* Thuſco,
*Ut* Medæa *foret, quæ* Medicæa *fuit.*

François de *Belleforeſt* (82) Commingeois mit en lumiere en ce tems un livre intitulé, les neuf *Charles*, où il raconte leurs proüeſſes & hauts faits, leur donnant titre des plus valeureux & ſages Roys, que nous ayons eû en *France*, contre lequel pour ſe mocquer de luy, & montrer qu'au contraire tous les neuf *Charles* ont été fols, fut compoſé l'Epigramme ſuivante.

*Noſtrorum evolvas annoſa volumina Regum,*
*Et quæ ſunt illis dicta, vel acta legas.*

(82) François de Belleforeſt a fait bien d'autres Livres, grands & petits, & en toutes facultés, qui ne ſont pas plus eſtimés que ſon Hiſtoire des Neuf Charles. Le temps lui a fait juſtice, comme à bien d'autres.

*Regibus*

1574. *Regibus è* Carlis *dabitur cui tertia ſedes,*
*In vivis fatuus, vel furioſus agit*
*A magno incipias & tertius ordine ſimplex;*
*Tertius hunc ſequitur, quem furor exagitat*
*A ſexto hunc numeres, eſt* Carolus *ordine nonus,*
*In cædes hujus mens malè ſana ruit.*

# JOURNAL

Digitized by Google

# JOURNAL
## DE
# HENRI III.
## Roy de France & de Pologne.

LE Lundy dernier jour de May au matin, la Cour de Parlement s'aſſembla au Palais, combien qu'il fut feſte, & deputa certains Preſidens & Conſeillers d'icelle, pour aller au chaſtel de *Vincennes* ſupplier *Catherine de Medicis* mere du feuRoy, d'accepter la regence (1), 1574.

&

(1) *D'accepter la Régence.*] Gouverner l'Etat, étoit la plus forte paſſion de cette Princeſſe; elle n'avoit même été mécontente de Charles IX, ſon fils, que parce qu'il ne vouloit pas lui abandonner le gouvernement du Royaume. Mais pour couvrir de quelque titre légitime, le violent deſir qu'elle avoit de s'emparer du Commandement & d'être Régente du Royaume, elle obtint du Roi, ſon fils, qu'il fît écrire aux Gouverneurs de Provinces, que durant ſa maladie, & au cas que Dieu diſpoſât de lui, il vouloit qu'ils lui obéiſſent, en attendant le retour de ſon frere Roi de Pologne. Mais voyant que ces Lettres ne ſuffiſoient pas, pour aſſurer ſon autorité durant l'abſence

1574. & entreprendre le gouvernement du Royaume en l'abſence, & en attendant la venue du Roy *Henry*, ſon fils etant en *Pologne*.

A même effect, ledit jour après diſné, les Prevoſt des Marchands & Echevins de *Paris*, (2) ſuivis de pluſieurs Conſeillers & notables Bourgeois de ladite ville, allerent audit chaſtel, faire ſemblable priere & requeſte à la Reyne mere, qui volontiers accepta ladite regence, ſuivant l'intention du feu Roy, qui, peu d'heures avant ſon decès, l'avoit ainſi declaré & ordonné, y avoit enfin conſenty.

Cette même après-diſnée, le corps du feu Roy, qui, par l'eſpace de 24. heures avoit demeuré mort en ſon lit, le viſage découvert, où chacun

ſence du Roi de Pologne, lorſqu'elle vit le Roi à l'extrêmité, & dans un état où tout eſt indifférent à celui qui part de ce monde, elle ſe fit dépêcher d'autres Lettres, qui l'établiſſoient Régente, & obligea le Roi mourant de déclarer au Duc d'Alençon & au Roi de Navarre, que telle étoit ſa volonté. [ *Mezeray, Abregé Chronol.* ] Le Roi fit donc appeller ſes Secretaires des Commandemens & les Capitaines de ſes Gardes, auſquels il dit : Faites tout ce que la Reine ma Mere vous commandera, & lui obéiſſez comme à moi-même. Le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre, étoient préſens lorſque ces Lettres Patentes furent expédiées. [ *Recueil des choſes mémorables arrivées en France, ſous le Regne de Charles IX.* ]

(2) *Les Prevoſt des Marchands & Echevins de Paris.* ] Le Préſident Charron, continué Prevôt des Marchands, élu pour la premiere fois en 1572 ; Claude Daubray, Secretaire du Roi, & le ſieur Guillaume Parfait, Echevins, qui avoient ſuccedé aux ſieurs de Bragelonne & Danés. [ *Du Breüil, Théâtre des Antiquités de Paris.* ]

(3)

chacun le pouvoit voir, fut par les medecins & chirurgiens, ouvert, & puis embaumé & mis en plomb. (3) 1574

Le même jour la Reyne depeſcha en Pologne un

(3) *Ouvert & puis embaumé, &c.* ] La Reine Mere, en donnant avis aux Gouverneurs des Provinces de la mort du Roi, & de ſa Régence, elle ajoutoit, que pour ôter les ſcrupules, qu'on pourroit avoir conçûs de la maladie & de la mort du feu Roi, elle vouloit bien les avertir, qu'il étoit mort d'une groſſe fiévre continuë, cauſée par une inflammation de poulmons, & que ſon corps ayant été ouvert après ſa mort, on a trouvé toutes les autres parties de ſon corps très ſaines. On trouva étrange cet avertiſſement, qui donna ſujet à pluſieurs de dire, *que qui s'excuſe s'accuſe*, & qui ne diſſipa point le ſoupçon qu'on avoit déja, que ce Roy étoit mort de poiſon. M. de Baſſompierre écrit, qu'un jour le jeune Roy Louis XIII. voulant ſe mettre à jouer du Cor de Chaſſe, ce Seigneur lui dit: Sire, je ne le conſeille pas à Votre Majeſté: car il nuit beaucoup au poulmon, & même, j'ai oüi dire que le feu Roy Charles IX. à force de ſonner du Cor, ſe rompit une veine dans le poulmon, qui lui cauſa la mort. *Vous vous trompez, lui repliqua le Roy, le ſonner du Cor ne le fit pas mourir, mais c'eſt qu'il ſe mit mal avec la Reine Catherine ſa mere à Monceaux, & qu'il la quitta, & s'en vint à Meaux; mais, ſi, par la perſuaſion du Maréchal de Retz, il ne fût pas revenu à Monceaux auprès de la Reine ſa mere, il ne fût pas mort ſi-tôt.* [ Memoires de Baſſompierre; tom. 2. pag. 142. ] Le bruit du poiſon donné au Roy fut aſſez commun; mais je ne ſçaurois ajouter foi à ce que dit la *Legende de Don Claude de Guiſe*, que ce poiſon fut donné au Roy par ordre du Cardinal Charles de Lorraine, mort en 1574. Cette Legende eſt remplie de tant de fauſſetés & d'horreurs, qu'il faut la regarder comme un Roman ſatyrique indigne de toute croyance, & plein d'extravagances.

(4)

1574. un Seigneur (4) de la Cour, pour apprendre au Roy de Pologne la mort du Roy de France ſon frere, & le preſſer de tout quitter pour repaſſer en France.

Le Mardy premier jour de Juin, la Reyne mere & tout le ſurplus de la Cour vint coucher au chaſtel du Louvre à *Paris*, laiſſant le corps à *Vincennes* accompagné des Seigneurs de *Lanſac* & *Roſtain*, & de Religieux, faiſans les prieres le jour & la nuit.

Le Mercredy 2. jour, la Reyne fit murer toutes les portes & entrées du Louvre, & n'y laiſſa autre entrée que celle de la grande porte, qui eſt entre les jeux de paume, regardant vers l'hoſtel de *Bourbon* (5), de laquelle encor ne laiſſa-t-on que le guichet ouvert, avec grande garde d'Archers par le dedans, & un corps de garde par le dehors, même fait clorre de murs les deux bouts de la rue du Louvre, & étoit bruit que ce faiſoit-elle, pour doute des entrepriſes & conſpirations ja dez Paſques decouvertes, & pour raiſon deſquelles dès la fin d'Avril, *Tourtet* (6) Secretaire de *Grandchamp*, *Coconnas*

(4) Ce Seigneur étoit Mary de Barbeziere, Sieur de Chemerault, lequel deux jours après fut ſuivi de Magdelon de la Fajole, Sieur de Neuvy, à qui l'on donna les mêmes ordres, afin de prévenir tous les accidents, qui pourroient retarder le voyage de Chemerault. [*De Thou, Liv. 58. Recueil des choſes mémorables, ſous Henry III.*]

(5) *De l'Hôtel de Bourbon.*] Cet Hôtel de Bourbon eſt occupé aujourd'hui par le Garde-Meuble de la Couronne, qui ſe joint à la partie méridionale de la grande face du Louvre : mais les Jeux de Paulme ont été démolis pour augmenter ce Palais.

(6) Il eſt nommé Tourtay,

*Coconnas* & *la Mole* avoient été decapitez & mis en quatre quartiers à la place de Greve, & les Marechaux de *Montmorency* & *Coſſé* (7) dès le 4. May, mis priſonniers en la Baſtille. 1574.

Le

tay, ou la Tourtaye dans les Mémoires de Caſtelnau, Tom. 2, pag. 396 & 398.

(7) *Les Maréchaux de Montmorency & Coſſé.*] Ces deux Maréchaux n'avoient point eu de part à la prétendue conjuration ; mais la Reine, qui haïſſoit les Montmorencis, & qui penſoit à établir ſon ſucceſſeur, craignoit que ces deux braves Officiers ne priſſent des meſures contre lui pendant ſon abſence, pour mettre le Duc d'Alençon ſur le Trône : elle réſolut donc de s'aſſurer de leurs perſonnes. Pour cet effet, elle inventa contre eux des faits faux ou envenimés, & les rapportant au Roy, plus diſpoſé que jamais à écouter les calomnies, par la mauvaiſe humeur, où le mettoit ſon mal, ils furent arrêtés tous les deux par Euſtache de Conflans, Vicomte d'Auchy, Capitaine des Gardes, qui les fit conduire à la Baſtille. *De Thou, Liv.* 57.

Le premier étoit fils aîné d'Anne, Duc de Montmorency ; il fut Pair, Maréchal, & Grand-Maître de France, Chevalier des Ordres de Saint Michel & de la Jarretiere, Gouverneur & Lieutenant Géneral de la Ville de Paris, & de l'Iſle de France. La Reine qui ne l'aimoit pas, avoit deſſein de s'en défaire ; mais elle craignoit des remuemens de la part du Maréchal de Damville ſon frere, qui étoit puiſſant en Languedoc. Il avoit eu ſi peu de part à la conjuration dont on l'accuſoit, qu'il ſe rendit lui même à la Cour pour ſe juſtifier. Après quelques mois de priſon, M. d'Alençon exigea qu'on le mît en liberté, & ce fut une ſuite de la Tréve.

Le ſecond étoit *Artus de Coſſé*, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur de Touraine & d'Orleans, qui ſe ſignala à la défenſe de la ville de Mets contre Charles-Quint. Comme ſa conſcience ne lui reprochoit rien, & que ſa réputation lui étoit plus chere que la vie, il la mépriſa

en

1574. Le Jeudy 3. les lettres de la regence (8) de la Reine furent publiées en la Cour en pleine audience, enterinées, homologuées, & puis imprimées.

Le 4. furent depeſchez de la part de la Reine, de Monſieur & du Roy de *Navarre*, trois ſignalés Seigneurs, ſçavoir *Rambouillet* (9) pour la Reine, le jeune *d'Eſtrées* (10) pour le Duc,

en ſe remettant de lui-même entre les mains de la Reine pour ſe juſtifier; il ſortit de priſon dans le même tems que le Maréchal de Montmorency.

(8) *Les Lettres de la Régence de la Reine furent publiées en pleine Audience.*] Ces Lettres furent expédiées le Dimanche 30 May à huit heures du matin, & enregiſtrées au Parlement le lendemain Lundy: elles ſont dans les Mémoires de Charles IX. Ce Prince, qui connoiſſoit le caractere turbulent de la Reine ſa mere, conſentit avec peine à les ſigner. Pour faire plus d'honneur à la Reine, on ajouta dans l'Acte, que l'Enregiſtrement avoit été fait à la Requête du Procureur Géneral, après que la Reine avoit bien voulu accepter la Régence & l'Adminiſtration du Royaume, aux inſtantes prieres du Duc d'Alençon, du Roy de Navarre, du Cardinal de Bourbon, & des Préſidens & des Conſeillers que le Parlement avoit députés. La bonne Dame avoit bien de la bonté de vouloir ainſi ſe charger d'un Gouvernement, qu'elle auroit été au déſeſpoir de manquer. Les deux Princes étoient alors gardés à vûë à Vincennes; la crainte d'un plus rude châtiment ne leur permit pas de s'oppoſer aux demandes de la Reine, en ſoutenant les Loix fondamentales & l'Ordre du Royaume, & les Droits des Premiers Princes du Sang, qui en pareil cas leur décerne la Régence du Royaume. [*Recueil des choſes mémorables ſous Charles IX*, pag. 231.]

(9) Nicolas d'Angennes Seigneur de Rambouillet, Capitaine des Gardes des Rois Charles IX & Henry III.

(10) Antoine d'Eſtrées, Maître

Duc, & *Mioſſans* (11) pour le Roy de *Navarre*, pour aller en *Pologne* annoncer au Roy la mort du feu Roy ſon frere, lui congratuler l'adeption de la couronne de *France*, & le prier d'accelerer ſa venue en ſon Royaume. 1574.

Le Samedy 5. commiſſion fut decernée au Seigneur *Vialard* Preſident de *Rouen*, & *Poiſle* Conſeiller de la grand chambre au Parlement de *Paris*, pour aller faire le procès au Comte de *Mongommery* (12) chef des Huguenots, lequel après

Maître de l'Artillerie de France, pere de Gabrielle Ducheſſe de Beaufort, & de François Annibal Duc d'Eſtrées, Pair & Maréchal de France.

(11) Henry d'Albret, Baron de Mioſſans, Ayeul de Ceſar Phebus d'Albret, Maréchal de France, Gouverneur de Guyenne.

(12) *Faire le Procès au Comte de Montgommery.* ] Gabriel de Lorge, Comte de Montgommery, Capitaine des Gardes Ecoſſoiſes du Roy Henry II, nommé auparavant le Capitaine Lorge, étoit extrêmement adroit les armes à la main. Son adreſſe devint fatale à la France & à lui-même. Pendant les Réjouiſſances qu'on fit aux Nôces d'Eliſabeth de France avec Philippe II Roy d'Eſpagne, en 1559. Le Roy Henry II pere de cette Princeſſe, avoit ordonné un Tournois dans la rue Saint Antoine: après y avoir lui-même rompu pluſieurs lances, ſur la fin du troiſiéme jour, il voulut jouter contre le Comte de Montgommery, qui fit tout ſon poſſible, pour s'en excuſer; mais le Prince le lui commanda ſi abſolument, qu'il fut contraint d'obéir. Il arriva par malheur que la lance du Comte ſe briſa contre le plaſtron du Roy, & que la viſiere du Caſque de ce Prince s'étant ouverte du contre-coup, un des éclats le bleſſa ſi fort à l'œil droit, qu'il en tomba par terre, perdit la parole & la connoiſſance, & mourut l'onziéme jour de ſa bleſſure; ayant ordonné avant ſa mort de ne point inquiéter le Comte de Montgomme-

1574. après s'être emparé des villes de S. Lo, Quarentan, & autres places de Baſſe Normandie, s'etant retiré à *Damfront en Piſſaie*, le Jeudy 27. Mai avoit été pris par les Seigneurs de *Matignon*, *Fervaques*, (13) & autres Capitaines Catholiques, & mené au chaſteau de *Caen*.

Le

ry, qui étoit fort innocent de ce malheur. Mais ce Seigneur ayant peu de confiance en cette parole d'un Roy mourant, ſe retira en Angleterre; où s'étant engagé dans le Calviniſme, il revint en France pendant les Guerres Civiles; il ſe rendit maître en 1574 de Saint Lo, de Carentan, & d'autres Places de la Baſſe Normandie; il ſe retira enſuite à Domfront, où ayant été aſſiegé par des troupes fort ſuperieures, il ſe rendit lâchement priſonnier de guerre, & fut conduit au Château de Caën, en attendant les Ordres de la Cour.

(13) *Les Seigneurs de Matignon, Fervaques.*] Catherine de Medicis, ſur l'avis qu'elle eut que le Comte de Montgommery étoit arrêté, donna ordre à Matignon, entre les mains de qui le Comte s'étoit remis, à condition que quelques jours après, lui & les autres auroient la liberté. Cette Princeſſe ſe fit un point d'honneur, non de punir celui qui avoit tué ſon mari, mais d'intimider les autres Chefs des Huguenots; en montrant par le ſupplice de Montgommery, qu'il n'y avoit pour eux aucune grace à eſperer. Elle défendit donc à Matignon de tenir la parole qu'on avoit donnée à Montgommery. Matignon qui cherchoit à gagner les bonnes graces de la Reine, n'eut pas de peine à manquer de parole. Fervaques, qui dans cette occaſion fut bleſſé en commandant les Gentilshommes volontaires, ne s'y oppoſa point; & le Sieur Jean Grognet de Vaſſé, proche parent de Montgommery, & qui l'avoit diſpoſé à ſe rendre, eut le chagrin de ſe voir chargé de le conduire à Paris. Pour moi je ne l'aurois pas fait, & j'aurois dis à Matignon: le conduiſe qui voudra, mais je n'en ferai rien. [*De Thou, Livr.* 57.

(14)

Le 6. le Marechal de *Retz* (14) revint de *Pologne*, où il étoit dès le mois de Decembre precedent allé accompagner le Roy à ſa reception & couronnement, & rapporta ſureté pour le paſſage du Roy par *l'Allemagne*, revenant en *France*. 1574

En ces jours ſe découvrirent pluſieurs gens de guerre, tant de pied que de cheval, tenans les champs vers *Trappes*, *Verſailles*, *Urſines*, *Viroſley* & villages circonvoiſins, & vivans à diſcretion, deſquels on ne pût oncques ſçavoir les noms, ni l'entrepriſe.

Le 12. Juin mourut à *Paris* l'Ambaſſadeur de *Mantoue*, dont on fit ſaiſir tous les meubles, & mettre en la main du Roy.

Le Dimanche 13. Juin arriverent à *Paris* les nouvelles de la ville de *Sainct Lo*, priſe (15) d'aſſaut par les Catholiques, auquel moururent des aſſaillants beaucoup de braves ſoldats, & furent bleſſés le Seigneur de *Lavardin*, *Selles*, avec quelques autres gentilshommes ſignalez du party du Roy, mais enfin etant forcée, après avoir ſoutenu plus de trois groſſes heures, le capitaine *Colombieres*, qui y commandoit, ayant eté tué ſur la breche, & un ſien fils auprès de lui,

(14) Il ſe nommoit Albert de Gondy, Duc de Retz, Pair & Maréchal de France, dont il va bientôt être parlé au ſujet de Charles de Gondy ſon frere.

(15) La priſe de Saint Lo le 10 Juin : mais ce ſont là de ces petits Evenemens, qui ne figurent dans l'Hiſtoire, que par leurs circonſtances, ſurtout par celle qui eſt ici marquée. Nous ne laiſſons pas d'avoir une Relation du Siege de Saint Lo imprimée dans le tems même, & qui entre dans le Recueil des Pieces de ce ſiecle; mais c'eſt peu de choſes.

1574. lui, tout fut mis au fil de l'eſpée, juſqu'aux femmes, qu'on diſoit durant le ſiege & audit aſſaut, avoir fait merveille de bien ſecourir leurs hommes. Le jour precedent l'aſſaut, qui fut le Jeudy 10. on y avoit mené le Comte de *Mongommery*, pour le montrer à *Colombieres*, afin de l'induire à ſe rendre, ce qu'auſſi *Mongommery*, par l'induction de ceux qui le tenoient, tacha le plus qu'il put de lui perſuader; mais l'autre lui fit cette reponſe d'un capitaine determiné: *Non non, mon Capitaine, je n'ai pas le cœur ſi poltron de me rendre, pour eſtre mené à* Paris *ſervir de ſpectacle à ce ſot peuple dans la place de Greve, comme je m'aſſure qu'on vous y verra bientoſt; voila le lieu, montrant la breche où je me reſous de mourir, & où je mourrai peut-eſtre dès demain, & mon fils auprès de moi.*

Le Mardy 15. Juin, mourut à *Paris* Charles de *Gondy*, (16) Seigneur de *la Tour*, maiſtre de la

(16) *Meſſire Charles de Gondy.*] Il étoit Géneral des Galeres, Grand-Maître de la Garderobe du Roy, & Chevalier de l'Ordre de S. Michel; il eut pour freres Albert de Gondy, Duc de Retz, Marquis de Belle-Iſle, Pair & Maréchal de France, & Pierre de Gondy, Evêque & Duc de Langres, puis de Paris, & enfin, Cardinal. Ces trois Seigneurs paſſoient dans ce tems-là pour les plus riches de la Cour; Albert qui étoit l'aîné poſſedoit cent mille livres de rente, & avoit en argent comptant & en meubles, la valeur de quinze à ſeize cent mille livres; l'Evêque de Paris n'avoit gueres plus de trente ou quarante mille écus de Bénéfice, & en Meubles, la valeur de deux cent mille écus. Il fut toujours eſtimé. Le Seigneur de la Tour étoit encore très-riche, & tous trois du Conſeil Privé du Roy; ce fut un des miracles de fortune de ce tems-là.

(17)

la garde-robe du Roy nagueres deffunt, & frere de l'Eveque de *Paris*, & du Comte de *Rets* Marechal de *France*, de dépit & melancolie, comme en fut le bruit tout commun, de ce qu'etant maiſtre de la garde-robe du (17) Roy, nagueres deffunt, il avoit eté privé des meubles & accouſtremens du deffunt Roy, & autres droits à lui appartenans, par ſon frere ainé le Comte de *Rets*, qui avoit voulu avoir la depouille & droits deſſuſdits, comme ayant baillé, ou fait bailler audit *la Tour*, ſon frere ledit Etat de maiſtre de la garderobe, etant cauſe de tout ſon bien & avancement. 1574

Ce Comte etoit fils aîné d'un banquier *Florentin* de *Lion* nommé *Gondy*, Seigneur du *Peron*, duquel la femme *Italienne* avoit trouvé moyen de paſſer au ſervice de la Reine *Catherine de Medicis*, & avoit eu la charge de la nourriture des enfans du Roy *Henry II.* & d'elle, en leur maillot, & même, diſoit-on, qu'elle avoit aidé à la Reine, qui avoit demeuré dix ans mariée, ſans avoir lignée, à faire leſdits enfans, qui fut cauſe de la faire tellement aimer par la Reine, qu'après la mort de *Henry II.* ſon mari, etant parvenue au gouvernement des affaires, par le bas age de *Charles* ſon fils, en moins de quinze ans, elle avoit ſi bien avancé les

(17) Il eſt ſingulier de lire pluſieurs fois dans Varillas, *Hiſtoire de Henry III. Livre* 1. que Charles de Gondy avoit obtenu la Charge de Premier Valet de Chambre du Roy Charles IX. Il faut faire bien peu d'attention à ce qu'on écrit, pour ne pas ſentir la différence, qui ſe trouve entre la Charge de Maître de la Garderobe & celle de Premier Valet de Chambre.

1574. les affaires des enfans de ladite du *Peron*, qui au jour du decès du Roy *Henry*, n'avoient pas tous enſemble 2000 florins de revenu : & de patrimoine, leurs dettes payées, cent ſols vaillant, que ledit Comte de *Rets*, lors du decès du Roy *Charles*, etoit premier gentilhomme de la chambre du Roy, & Marechal de *France*; entre autres pluſieurs Etats, poſſedoit cent mil livres de rente pour le moins, & avoit en argent & meubles, la valeur de 15. ou 18. cent mil livres, & ſon frere *M. Pierre de Gondy*, outre l'Eveché, tenoit encor (18) pour 30. ou 40. mil livres de rente d'autres benefices, & avoit d'argent comptant & de meubles, la valeur de 200. mil ecus, & ledit Seigneur de *la Tour*, qui etoit le dernier quant il mourut, etoit Capitaine de 50. hommes d'armes, Chevalier de l'ordre, Maiſtre de la garderobe du Roy, & tous trois du privé Conſeil dudit Seigneur Roy; ce qui eſt un des miracles & jouets de la fortune de notre temps, digne d'être ajouté au Chapitre de Valere le Grand. *De iis qui ex humili loco ad ſummas fortunas evaſerunt.*

Le Mercredy 16. Juin *Mongommery* fut mis en la tour quarrée de la Conciergerie du Palais à *Paris*, après avoir eté ouy par la Reine regente, par le Chancelier, & par certains Preſidens de la Cour, ayant eté amené par le Seigneur de *Vaſſé*.

Albert de *Gondy* Comte de *Retz*, affectant la Principauté

(18) Il étoit Abbé de S. Jean des Vignes, de S. Creſpin de Soiſſons, de S. Aubin d'Angers, de Saint Martin de Pontoiſe, de Champagne & de l'Eſpau.

(19)

Principauté *d'Orange*, on fit cette Paſquinade. 1574

*Nature a fait un cas étrange*
*En la perſonne de* Gondy
*Il ne lui faut plus qu'une Orange*
*Pour faire un bon ſalmigondy.*

La veille de St. Jean le feu fut mis en Greve par le Prevoſt des Marchands ſans aucune ſolemnité, à cauſe de la mort du Roy, & audit lieu fut pendu un, qu'on diſoit s'appeller le Capitaine de *la Roche*, & avoit eté Moine *Cordelier* ou *Jacobin*, & depuis miniſtre de la Religion, atteint & convaincu, à ce qu'on diſoit, de quelque conſpiration.

Le Samedy 26. le Comte de *Mongommery*, par Arreſt de la Cour, fut tiré de la Conciergerie du Palais, mis en un tombereau, les mains liées derriere le dos, avec un Preſtre & le boureau, après avoir ſouffert la queſtion extraordinaire, & de là mené en la place de Greve, où il fut decapité, & ſon corps mis en quatre quartiers. Par ledit Arrêt, il fut condamné, comme atteint & convaincu de crime de leze majeſté, à ſouffrir en ſon corps les peines ſuſdites, ainſi que l'execution en enſuivit. Il laiſſa neuf garçons, & deux filles, qui, par l'Arrêt furent degradez de nobleſſe, & declarés vilains, inteſtables & incapables d'offices, tous ſes biens confiſquez au Roy, & autres auſquels la confiſcation en pourroit appartenir. Quand ſon Arrêt lui fut prononcé, & en le menant au Supplice, il diſoit à haute voix qu'il mourroit pour ſa Religion, & n'avoit oncques fait trahiſon, ne autre faute à ſon Prince; bien que la verité fut qu'ayant ſa vie, ſes

1574. moyens & ſa Religion aſſeurez en *Angleterre*, où il étoit bien venu, même près de la Reine, il avoit paſſé la mer exprès pour venir troubler ſon pays & l'etat de ſon maiſtre, dont il s'excuſoit ſur le commandement, que lui en avoit fait un Grand, (19) qu'il ne voulut jamais nommer, même à la queſtion, & qu'il diſoit lui avoir donné ordre de venir *d'Angleterre* faire la guerre en *France*, ſinon qu'on le tenoit pour la ſeconde perſonne de *France*.

[ Il dit auſſi qu'il n'avoit fait mal ou offenſe à perſonne, qu'il etoit priſonnier de guerre, & qu'on ne lui gardoit pas les promeſſes, qu'on lui avoit faites à *Damfront*, quant il s'y rendit entre les mains du Seigneur de *Vaſſé*, à charge expreſſe, qu'il auroit vie & bagues ſauves.]

Il ne voulut pas ſe confeſſer à noſtre maiſtre *Vigor* (20) Archeveque de *Narbonne*, qui s'alla pre-

(19) *Sur le commandement que lui en avoit fait un Grand.*] Le Grand, que le Comte ne voulut jamais nommer à la queſtion, ſe déſignoit aſſez, en diſant, qu'on le tenoit pour la ſeconde perſonne de France; c'étoit le Duc d'Alençon, qui, quelque tems auparavant, avoit renouvellé une liaiſon très-étroite & particuliere avec les Huguenots, auſquels il avoit promis de les prendre ſous ſa protection. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé étoient entrés dans cette ligue; les Politiques s'y étoient encore joints, & tous enſemble demandoient les Etats Géneraux.

(20) *Notre Maître Vigor.*] Simon Vigor natif de Normandie, un des douze Docteurs de Sorbonne que Charles IX. avoit envoyés au Concile de Trente, fut Chanoine, Théologal de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, & Prédicateur du Roy: il prononça devant la Cour l'Oraiſon funebre d'Eliſabeth Reine de France, le 25. Octobre 1568. Le Pape Gregoire XIII. lui donna

preſenter à lui en la Chapelle pour l'admoneſter, ni prendre ou baiſer la Croix, qu'on a accoutumé de preſenter à tous ceux qu'on mene au dernier ſupplice, ni aucunement écouter le Prêtre, qu'on avoit mis auprès de lui, même à un Cordelier, qui le penſant divertir de ſon erreur, lui commença à parler & dire qu'il avoit eté abuſé : Le regardant fermement, lui répondit, ſi je l'ai eté, ç'a eté par ceux de voſtre ordre, car ce fut un Cordelier, qui me bailla le premier une bible en françois, dans laquelle j'ai apris la Religion que je tiens, qui ſeule eſt la vraie, & en laquelle y ayant depuis vecu, je veux, par la grace de Dieu, y mourir aujourd'hui. 1574.

Etant venu ſur l'échafaut, il pria le peuple de prier Dieu pour lui, recita tout haut le ſymbole, en la confeſſion duquel il proteſta de mourir ; puis ayant fait ſa priere à la mode de ceux de la Religion, il eut la teſte tranchée, laquelle le Lundi enſuivant 28. Juin fut miſe ſur un poteau en la place de Greve, & en fut otée la nuit par le commandement de la Reine qui aſſiſta à l'execution, & fut à la fin vengée, comme dès long-temps elle deſiroit, de la mort du Roy *Henry* ſon mari, encor que le pauvre Comte n'en put mais, par le moyen du Seigneur de *Vaſſé*, qui, uſant de la foi du tems, lui mit entre les mains ce pauvre Gentilhomme,

donna l'Archevêché de Narbonne, vacant en Cour de Rome ; il gouverna cette Egliſe avec zele, & combattit l'héréſie de Calvin par ſa Doctrine & par ſes Prédications. Il mourut à Carcaſſonne le 1. Novembre 1575. [*Voyez l'Hiſt. de Carcaſſone du P. Bouges.*]

1574. me, auquel la juſtice n'eut ſçeu faire plaiſir quant elle eut voulu.

Le 26. la ville de *Carentan* fut rendue à *Matignon*, ſuivant la compoſition : le Sr. *Guittery* qui y commandoit fut amené à la Reine, pour eſtre fait de lui ce qu'elle voudroit, mais elle trompa bien des gens ; car après lui avoir parlé, elle le renvoya en ſa maiſon.

Le Mardi 6. Juillet, les lettres patentes du Roy *Henry III.* données à *Cracovie* le 15. Juin pour la confirmation & ampliation du pouvoir de la Reine ſa mere touchant la regence, furent publiées & regiſtrées en la Cour, & depuis imprimées.

Le Jeudi 8. le cœur du feu Roy *Charles* fut porté par M. le Duc ſon frere (21) aux *Celeſtins*, & illec inhumé ; & le Dimanche ſuivant le corps fut aporté de S. Antoine des champs à noſtre Dame, & le lendemain de noſtre Dame à *St. Denis*, où il fut enterré le Mardi, avec toutes les magnificences & ceremonies qu'on a coutume d'obſerver aux enterremens des Roys de *France*.

En ces obſeques, & en l'ordre de marcher & tenir rang, ſe meurent quelques differends (22) & propos d'altercation entre Meſſieurs du Parlement

(21) François de France, Duc d'Alençon, Frere des Roys Charles IX. & Henry III.

(22) Selon un ancien Cérémonial, obſervé dans les Obſeques des Roys de France. Le jour de l'enterrement on plaçoit ſur le cercueil dans lequel étoit le corps du défunt, une Image de cire, qui repreſentoit le même Roy dans toute Sa Majeſté, comme s'il étoit vivant, après laquelle marchoient l'Evêque de Paris & le Grand Aumônier : & le Parlement étoit ſur les côtés du

Parlement, & Meſſire Jaques *Amiot* (23) Eveſque *d'Auxerre*, Grand Aumoſnier de *France*, Pierre 1574.

du cercueil & de l'effigie de cire. Mais dans la ſuite, cette effigie ayant été ſeparée du cercueil & placée dans une litiere ouverte, portée par les Porte-faix du Grenier à Sel, donna ſujet à la conteſtation dont parle le Journal: Les Prelats & le Parlement prétendant avoir la place que les uns & les autres avoient occupée auparavant. Sur le champ, conteſtation, paroles très-vives, puis des injures, & enfin des inſolences, c'eſt l'uſage: cependant le Parlement conſerva ſa place, & repreſenta à l'Evêque de Paris, qu'étant le Curé du Roy, c'étoit à lui de lui adminiſtrer les choſes ſaintes, qu'ainſi il devoit inhumer le corps du Prince, & par conſéquent, ſuivre immédiatement le cercueil, & non l'image en cire, qui ne contient pas la dépouille mortelle du Roi; mais que le Parlement doit environner cette image de cire, qui repreſente le Roy dans toute Sa Majeſté, comme le Chef de la Juſtice; & c'eſt pourquoi il s'y trouve en robe d'écarlate, pour repreſenter le Roy dans toute ſa ſplendeur. Autrefois que l'image étoit placée ſur le cercueil, la place dûe à l'Evêque étoit, ſans difficulté au pied de cette figure; mais dans la ſuite, l'obſervation qu'on fit, qu'il ne convenoit pas que le Sujet des obſeques fût deſſous l'image qui repreſentoit le Roy comme vivant: on avoit ſéparé le corps d'avec l'image, & l'Evêque d'avec le Parlement. [ *Suite de l'Hiſtoire de Thou*, T. 15. *par Nicolas Rigault.* ]

(23) *Meſſire Jacques Amyot.* ] Ce ſçavant Prelat étoit natif de Melun, fils d'un Boucher: ſon bel eſprit & ſon application aux belles Lettres furent le fondement de ſon élevation, & de toutes les Dignités qu'il poſſeda dans la ſuite. Il fut Précepteur de Charles IX. & de Henri III. Il devint Evêque d'Auxerre, & Grand-Aumônier de France. Nous avons de lui une Traduction Françoiſe de Plutarque, qui a toujours conſervé beaucoup de réputation; Sébaſtien *Rouillart* a donné la vie de ce grand homme dans

1574. Pierre de *Gondi* (24) Eveſque de *Paris*, Albert de *Gondi*, (25) Comte de *Retz*, Marechal de *France*, le Seigneur de *Fontaines* & autres gentilshommes de la chambre du Roy deffunt. *Fontaines* fit quelques inſolences, & furent dites hautes paroles de part & d'autre: toutesfois enfin, la Cour de Parlement le gagna, & tint,

dans l'*Hiſtoire de Melun*, & M. Bayle en a fait un article aſſez curieux de ſon Dictionaire critique. Amyot eut la foibleſſe, comme beaucoup d'Eccléſiaſtiques du temps, de ſe jetter dans le party de la Ligue.

(24) *Meſſire Pierre de Gondy.*] Il étoit iſſu d'une Famille de Florence, & dut ſon élévation à la Reine Catherine de Medicis, naturellement portée à faire du bien aux Italiens; il fut Aumônier du Roy Charles IX. ſon Fils & de la Reine Elizabeth ſon Epouſe, Fille de l'Empereur Maximilien II. puis Evêque de Langres, & enſuite de Paris. Pendant les troubles du Royaume, ſous Henry III. & Henry IV, on ne pût jamais l'engager dans les complots de la Ligue; Phenomene bien rare dans un Italien. Il fut Ambaſſadeur auprès de pluſieurs Papes. Sixte V. voulut le faire Cardinal de ſon propre mouvement, mais il le refuſa, en lui repreſentant qu'il ne devoit point recevoir cette Dignité, que par la faveur du Roy ſon Maître. Henry III. en récompenſe de ſa fidelité, le nomma à la Dignité du Cardinalat, à laquelle le même Pape l'éleva en 1587. [*Hiſt. de la Maiſon de Gondy.*]

(25) *Meſſire Albert de Gondy.*] Frere aîné du précédent, & élevé aux premieres Charges de l'Epée par la protection de la même Princeſſe. Le Roy Charles IX. le fit Premier Gentilhomme de ſa Chambre & ſon Chambellan. Il ſe diſtingua à la Bataille de S. Denys en 1567. & à celle de Montcontour en 1569. fut honoré du Bâton de Maréchal de France, 1567. fut toujours ennemy de la Ligue, & demeura attaché aux Rois Henry III. & Henry IV. qui ſçeurent auſſi le diſtinguer.

(26)

Digitized by Google

tint, ſelon la coutume, les plus prochains lieux de l'effigie du feu Roy, pour raiſon de quoi étoit ſurvenue la contention. 1574.

Le 24. Juillet de *Hacqueville* gentilhomme de *Brie* fut decapité aux halles, pour avoir tué ſa femme, & de la *Morliere* gentilhomme, ſur une opinion qu'il avoit priſe que ledit *la Morliere* abuſoit de ſa femme.

Le 28. le Marechal de *Retz* ſeul de tous les Marechaux en credit, fut deputé pour aller aux confins de *Champagne* & *Loraine* recevoir ſix mil *Reiſtres*, & ſix mil *Suiſſes*, qui devoient y arriver pour le Roy.

Le 8. d'Aouſt la Reine Regente partit de *Paris*, pour aller au-devant du Roy juſqu'à *Lion*, & emmena avec elle le Duc *d'Alençon*, & le Roy de *Navarre*, qu'elle remit comme (26) en liberté, & quant aux deux Marechaux,

(26) *Elle remit comme en liberté.* ] Le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre étoient gardés à vûe, même avant la mort du Roy Charles IX. accuſés ſans fondement d'une conſpiration contre le Roy, pour laquelle le Roi Charles IX. commença de faire inſtruire leur Procès dans les formes. On nomma pour Commiſſaires Chriſtophe de *Thou*, Premier Préſident, Pierre *Hennequin*, Préſident au Parlement, & quelques autres, devant leſquels le Duc d'Alençon, étant interrogé, il avoua le tout ſans peine, & ſe déclara criminel. [ *De Thou, Liv.* 57. ] On appella enſuite le Roi de Navarre, qui ne parla pas en criminel, mais en accuſateur. Il adreſſa ſa parole à la Reine, en preſence des Commiſſaires, & ſe plaignit hautement de tous les outrages qu'elle lui avoit faits. Il lui dit, avec une eſpece de reproche, qu'il avoit toujours eu depuis ſon enfance une fidélité inviolable pour le Roy, & une ſoumiſſion entiere à ſes ordres; mais que

1574. chaux, (27) elle fit renforcer leurs gardes avant que de partir.

Le onzieſme d'Aouſt, le Roy, qui, environ le 16 Juin, étoit ſorti ſecretement (28) de *Pologne*

que les injuſtices commiſes à ſon égard ſur des ſoupçons ſans fondement, lui avoient fait prendre la réſolution de ſigner la Requête, qui devoit être preſentée par les Politiques, & par ceux à qui l'on donne le nom odieux de Huguenots, pour ſe retirer de la Cour, où ſa vie & même ſa dignité étoient dans un danger manifeſte, où les ennemis mortels du Nom de Bourbon ſont les maîtres, où les Lorrains ont tout crédit, où le Duc de Guiſe eſt déja nommé Connétable par la Reine, à la recommandation du Roy de Pologne, où tout eſt ouvert à la fraude, à la calomnie, à la médiſance, à la trahiſon, où tout eſt fermé à l'innocence perſécutée, où il reçoit continuellement des avis de vive voix, par lettres, par des perſonnes envoyées exprès, qu'il doit ſonger à ſe mettre à couvert : qu'on en veut à ſa vie, à celle du Duc d'Alençon & du Prince de Condé; que ces avis étoient d'autant mieux fondés, qu'elle l'avoit exclu ignominieuſement des Conſeils du Roy, qu'elle lui avoit fait ôter les entrées, & qu'elle avoit deſſein de le perdre, en le deshonorant; que c'étoit-là les raiſons qui l'avoient obligé à ſe retirer.

Les deux Princes qu'on avoit menés à Vincennes, vinrent au Louvre après la mort du Roy Charles IX. & ils n'obtinrent un peu plus de liberté, que pour aller avec la Reine au-devant du Roy.

(27) François, Duc de Montmorency, Gouverneur de Paris, & Iſle de France, & Artus de Coſſé, Comte de Secondiny, & de Gonnor, arrêtés en 1574. & mis à la Baſtille, d'où ils ne ſortirent qu'au mois d'Avril 1575. *ils* étoient ſoupçonnés d'intelligence avec ceux qui formoient ce que l'on appelloit le tiers Party.

(28) Henry III. *ſortit* nuitamment de Cracovie, & pour faciliter ſon évaſion, on feignit le lendemain

*Logne* avec 8. ou 9. chevaux ſeulement, après avoir eté receu magnifiquement à *Vienne* (29) par l'Empereur ſur la fin de ce mois, & traité à *Veniſe* (30) le 18. Juillet, & les 8. jours ſuivans avec 1574.

main qu'il étoit malade ; les Polonois, qui ſoupçonnoient ſa fuite, coururent après lui, mais il étoit hors du Royaume, lorſqu'il fut joint par le Grand Chambellan de Pologne, qui le pria, avec les plus grandes inſtances, de ne point abandonner des Sujets fideles. Ce fut inutilement, Henry avoit eu trop de regret de quitter la France, pour avoir envie de retourner avec les Polonois : cependant, il en penſa couter la vie aux plus zélés Serviteurs de ce Roy : on les accuſoit d'avoir été les Auteurs de ſa fuite, & par conſéquent, d'avoir volé ce précieux Bijou à la Couronne de Pologne.

(29) *Magnifiquement à Vienne.* ] Outre la politeſſe ordinaire, qui ſe trouve toujours entre les Souverains, Maximilien, alors Empereur, avoit d'autres motifs, qui l'obligerent à recevoir un puiſſant Roi ſon voiſin, avec la plus grande magnificence. Il étoit bien aiſe que Henry III. abandonnât la Pologne, pour reprendre ſes brigues, & les eſpérances qu'il avoit ſur ce Royaume. De plus, il ſe voyoit délivré d'un grand ſoupçon qu'il avoit, que ce Prince, à la faveur d'un puiſſant Etat, ne briguât enſuite l'Empire; à quoi il ſçavoit qu'il avoit été déja ſollicité par les Electeurs, qui ſouffroient avec peine, que la Couronne Impériale demeurât ſi long-tems dans la Maiſon d'Autriche. On prétend même que l'Empereur l'avoit voulu engager à épouſer la Reine Elizabeth ſa fille, & veuve de Charles IX.

(30) *Et traité à Veniſe.* ] On peut voir dans Meſſieurs de Thou & Mezeray, le détail des Fêtes magnifiques que les Vénitiens firent au Roy Henry III. Ils lui donnerent pour preſent l'Original des Statuts de l'Ordre du S. Eſprit, que Louis d'Anjou, Roy de Jeruſalem, de Naples & de Sicile, avoit inſtitué, pour gratifier les Seigneurs Napolitains

1574 avec le plus ſomptueux appareil, qui fut oncques vû & ouy en ladite ville, en partit accompagné du Duc de *Savoye*, des Ducs de *Mantoue*, de *Ferrare*, & de *Nevers*, & du grand Prieur de *France*, (31) & arriva à *Turin*. (32)

A

tains & François, lorſqu'ils ſe rendoient recommandables par leurs vertus, par leur mérite, & par leur zéle pour la deffenſe de la Religion & de leur Patrie. Ce preſent lui fit d'autant plus de plaiſir, qu'il venoit d'un Prince de la race de Saint Louis, étant fils de Philippes Prince de Tarente, quatriéme Fils de Charles II. dit le Boiteux, qui deſcendoit de Charles de France, Comte d'Anjou, & Frere du Roy S. Louis: & l'on croit que c'eſt de-là que Henry III. prit l'idée de l'établiſſement de l'Ordre du S. Eſprit. Nous avons d'ailleurs beaucoup de Relations imprimées de toutes les Fêtes que les Vénitiens donnerent au Roy, & dans leur Capitale, & dans la plûpart de leurs Villes de Terre-Ferme, où il paſſa; nous avons même ſon entrée à Mantoue & en d'autres Villes d'Italie. Mais ces Auteurs ſe gardent bien de dire tous les plaiſirs que Henry goûta chez eux.

(31) Henry d'Angoulême, Gouverneur de Provence, Fils naturel du Roy Henry II.

(32) Ce ſéjour de Turin fut fatal à la France par l'excès de liberalité, que le Roy Henry III. témoigna au Duc Emanuel Philibert de Savoye. Madame Marguerite de France, Fille de François I. & Femme de ce Duc, avoit déja porté le Roy ſon Pere à rendre à ſon Mari le Piémont, que la France poſſédoit, & qui nous donnoit entrée en Italie, où le nom François étoit alors très-reſpecté. Toute la Nation en fut ſi mortifiée, que Brantôme, quoique favorable aux Dames & aux Princeſſes, ne put s'empêcher de s'écrier dans le chagrin qu'il en avoit en ſon particulier: Quoi! faut-il qu'une ſi petite piece de chair, nous faſſe rendre tant de belles pieces de terre? Mais Marguerite, qui avoit comme dépouillé les ſentimens François, ne diſcontinua point de perſécu-

ter

A *Turin* le vint trouver le Marechal *d'Amville* 1574.

ter Henry III à ſon retour de Pologne, pour l'obliger encore à rendre au Duc, ſon Mari, les autres Places qui lui étoient reſtées, & qui lui ouvroient le chemin de l'Italie. Henry eut la foibleſſe de le promettre : mais il trouva dans le Prince *Louis de Gonzague*, de la Maiſon de Mantoue, & *Duc de Nevers*, un Seigneur ferme ſur les intérêts, le bien, & la gloire de la Nation. Henry lui envoya l'ordre de rendre Pignerol, & quelques autres Places qui reſtoient à la France, mais il refuſa d'obéir, il fit même des remontrances par écrit ; il ne ſe contenta pas d'une ſeule, il en fit pluſieurs ; & traîna même autant qu'il pût cette Négociation, formant toujours de nouvelles difficultés, il ſe flattoit de pouvoir ramener Henry à ſes véritables intérêts ; mais ce fut envain. Le Roy avoit été touché d'une collation ſuperbe d'environ cent mille écus, qui lui fut donnée à Turin, & il la paya cherement, en ſe privant des Places, qui lui facilitoient le paſſage des Alpes. On trouvoit étrange que le Duc de Nevers s'oppoſât ſeul à la reddition de ces Places ; il ſembloit même que l'on voulût lui faire un crime de travailler ſi génereuſement pour l'avantage de la Nation, dans le temps que le reſte du Conſeil gardoit le ſilence. Mais quand il vit que le Roy tenoit ferme ſur ſa réſolution, le Duc de Nevers fit d'autres difficultés ſur la décharge qu'il exigeoit, pour ſa propre ſeureté ; il engagea même tous les Commandans des Places à l'imiter, & ce ne fut qu'à regret qu'il obéit. Tous les Actes de cette importante Négociation ſe trouvent au premier Volume des *Mémoires de Nevers*. L'exemple du Duc de Nevers inſtruiſit le Chancelier de Birague, il refuſa de ſceller les Pouvoirs & les Ordres de cette reddition ; il voulut, non ſeulement, un commandement réïteré du Roy, mais auſſi une décharge, pour être lui même en ſeureté, & n'être pas recherché. Comme cette Décharge n'eſt pas imprimée, je la publie telle que je l'ai trouvée au Volume 31. des Manuſcrits de Meſſieurs Dupuy.

1574. *ville* (33) parent du Duc, que la Reine, dès les Paſques, s'etoit efforcée de faire arreſter à *Narbonne*,

## *DESCHARGE*

*A M. le Chancelier de Birague, pour le Sceau mis aux Pouvoirs de la Reſtitution des Places, renduës au Duc de Savoye, en Octobre* 1574.

» Aujourd'hui ſeptiéme » jour d'Octobre 1574, » le Roy étant à Lyon, » ayant, pour aucunes grandes conſidérations, aviſé » de remettre à Monſeigneur le Duc de Savoye, » les Villes & Places de Pignerol, Savillan & la Peroſe, l'Abbaye de Genoles, & Député Monſeigneur le Duc de Nivernois, Pair de France, » Gouverneur, & Lieutenant Géneral de Sa Majeſté de-là les Monts, le » Grand-Prieur de France, » & les Sieurs Carles de » Biragues, auſſi Lieutenant Géneral de Saditte » Majeſté de-là les Monts, » en l'abſence de Monſeigneur de Nivernois, & » de Sauve, ſon Conſeiller & Secrétaire d'Etat, » pour faire de ſa part ladite reſtitution, dont les » pouvoirs leur ont été, du » commandement de Saditte Majeſté, expédiés » par moy, ſon Conſeiller » Secrétaire d'Etat, le 25. » jour de Septembre dernier; d'autant que Monſeigneur le Chancelier a, » pour le dû de ſa Charge, » fait difficulté de les ſceller: Sa Majeſté lui a par » exprès commandé d'apporter pardevers Elle les » Sceaux: A quoi Mondit » Sieur le Chancelier, ayant » obéï & ſatisfait, ont été » leſd. Pouvoirs, & autres » Lettres concernans ladite reſtitution, ſcellez & » expédiez en la preſence, » & par le commandement » exprès de Sadite Majeſté, » laquelle m'a commandé » en expédier le preſent » Brevet, qu'elle a ſigné de » ſa propre main, & fait » contre-ſigner par moy, » pour ſervir de Décharge » à Mondit Seigneur le » Chancelier, partout où il » appartiendra.

» *Signé*, HENRY: *Et* » *plus bas*, DE NEUFVILLE.

(33) *Le vint trouver le Maréchal*

tized by Googl

*bonne*, & s'excuſa le mieux qu'il put envers le Roy, des crimes à lui impoſez, & ne bougea de ladite 1574.

*Maréchal d'Amville.*] Henry de Montmorency, Duc d'Amville, Gouverneur du Languedoc, n'ignoroit pas que la Reine Catherine de Medicis avoit écrit au Roy, qu'il favoriſoit les Huguenots du Languedoc: Pour en diſſuader ce Prince, il ſe rendit à Turin, avec peine cependant; mais ce fut à la ſollicitation du Duc de Savoye, qui lui obtint un Sauf-conduit, & la Ducheſſe mit tout en œuvre, pour reconcilier le Monarque avec d'Amville & la Famille des Montmorency. Roger de S. Lary, ancien amy de d'Amville, ayant appuyé ce que Madame la Ducheſſe avoit fait auprès du Roy, Sa Majeſté le reçut ſi bien, qu'il s'entretint très-ſouvent avec lui des affaires de ſon Royaume. Une nuit, l'ayant conjuré, à cœur ouvert, de ne lui rien diſſimuler de ce qu'il jugeoit néceſſaire, pour commencer heureuſement ſon regne; d'Amville, avec reſpect, lui conſeilla deux choſes: la premiere, de faire la paix, à ſon arrivée, avec les Proteſtans, pour les ruiner après, par de certains projets, qu'il lui propoſoit: & la ſeconde, de prendre en main toute l'autorité du Gouvernement, ſans ſe repoſer, de cet employ, ſur perſonne. Le Roy lui promit de ſuivre ſon avis; mais des Lettres qu'il reçut de la Reine ſa mere, qui ne travailloit qu'à conſerver toujours ſon autorité, lui firent, non-ſeulement, mépriſer des avis ſi ſalutaires pour ſes affaires, mais encore, l'animoit ſi fort contre d'Amville, qu'il avoit réſolu de l'arrêter. Ce deſſein fut éventé, par cette même Lettre de la Reine Mere, que la Ducheſſe de Savoye trouva dans le lit du Roy, comme elle s'aſſujetiſſoit, par honneur, à être preſente, lorſqu'on le faiſoit. Le Duc de Savoye avoit donc aſſuré le Maréchal de ſon retour, il lui obtint ſon congé du Roy, & le fit conduire juſques à Nice, où étant monté ſur une Galere, il ſe ſauva en Languedoc, jurant hautement, qu'il ne verroit jamais le Roy qu'en Peinture; & il paroît qu'il a tenu

1574. ladite ville, craignant que pis ne lui avint.

Le 16. d'Aouſt le Roy etant à *Turin*, arreſta à *Villequier* (34) l'etat de premier gentilhomme de la chambre, nonobſtant les lettres preſſantes de ſa mere, pour conſerver ledit etat au Marechal de *Rets*, à laquelle il fit reponſe que le Comte etoit aſſés & plus que recompenſé de ſes ſervices.

Là auſſi fut *Bellegarde* (32), neveu du feu Marechal de *Termes*, fait cinquieſme Marechal de *France*, & *Ruzé* (36) frere de l'Eveque *d'Angers*, qui etoit Secretaire du Roy en *Pologne*, fut fait cinquieme Secretaire d'Etat.

Le Lundi 6. Septembre le Roy arriva à *Lyon*, le Duc *d'Alençon* & le Roy de *Navarre* allerent au-devant de lui juſqu'au *Pont Beauvoiſin*, & la Reine mere juſqu'au chateau de *Bourgoin*.

Le 10. le Roy donna audience aux Ambaſſadeurs de l'Electeur *Palatin*, & autres Seigneurs *d'Allemagne*, qui etoient venus lui faire remontrance de la part du Prince de *Condé* (37), &

parole. D'ailleurs, Henry de Montmorenci, qui avoit été fait Maréchal de France en 1566, & Duc de Montmorency, par le décès de François ſon frere aîné, fut élevé à la Dignité de Connétable le 8 Décembre 1593 par le Roy Henry IV, dont il avoit toujours ſoutenu les intérêts.

(34) René de Villequier, qui tua à Poitiers par jalouſie, en la maiſon même où le Roy étoit logé, Louiſe de la Marck, ſa premiere femme.

(35) Roger de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, le Maréchal de Termes étoit ſon Grand-Oncle maternel.

(36) Martin Ruzé de Beaulieu. Le Roy le fit lors Secrétaire des Finances, & il n'a été Secrétaire d'Etat, qu'en Septembre 1588.

(37) *De la part du Prince de Condé.* ] Ce fut un grand bonheur pour Henry, Prince de Condé, de ſe

trouver

& autres Huguenots *François*, à ce qu'il plut à Sa Majeſté leur permettre l'exercice de la Religion, qu'ils appellent Reformée, & les remettre en leurs biens & honneurs, auſquels le Roy fit reponſe, qu'il étoit content de remetre à ſes ſujets rebelles, & nommément aux Huguenots les anciennes offenſes, pourveu que laiſſans les armes, & lui remettans les places de ſon Royaume, par eux occupées, ils veſquiſſent doreſnavant catholiquement & ſelon les anciennes loix du Royaume, ſinon, qu'ils vuidaſſent ſon Royaume, & emportaſſent tous leurs biens. 1574.

Cependant, le Prince de *Condé*, qui avoit fait quelques levées en *Allemagne*, tant de Reiſtres, que de Lanſquenets, n'eſt ſuivi ni ſervi d'iceux, faute d'argent, & tellement reduit au petit pied, qu'il eſt bien empeſché de vivre; nonobſtant leſquelles traverſes, il ne diminua rien de ſon grand cœur; ſes couſins *Thoré* & *Meru*

trouver dans ſon Gouvernement, lorſque le Duc d'Alençon, & le Roy de Navarre furent arrêtés, ſon ſort n'auroit pas été plus heureux que celui de ces deux Princes: Leur malheur l'avertiſſant de ce qu'il avoit à craindre, il ſe déguiſa avec quelques-uns de ſes amis, & ſe retira en Allemagne: c'eſt de-là qu'il écrit aux Confédérés du Languedoc, de lui envoyer de l'argent, pour faire des levées des Troupes; & qu'il ſe diſpoſe à la guerre; mais avant que de la commencer, il publie un Manifeſte, pour juſtifier ſes intérêts, & rendre raiſon de ſa conduite; il envoye à Paris des Députés, avec pluſieurs autres Princes Proteſtans, pour obtenir du Roy Henry III, la permiſſion d'exercer en France la Religion réformée. Le refus qu'en fit le Roy, fut ſuivi de la guerre. La Lettre de ce Prince, aux Réformés du Languedoc, ſe trouve dans l'Hiſtoire de la *Popeliniere*, Tom. 2. p. 230.

1574. *Meru* (35) ſe rendent à *Geneve*, *Thoré* fait profeſſion de la Religion, & reſte à *Geneve*, & ſon frere *Meru* eſt mis hors la ville, pour ne vouloir faire ſemblable profeſſion.

En ce tems, ſur les deux grands partiſans, *Sardini* & *Adjacet*, fut publié le diſtique ſuivant. (39)

*Qui modo Sardini, jam nunc ſunt grandia Cete;*
*Sic alit* Italicos Gallia *piſciculos.*

Le Samedi 11. Septembre, fut roué en la place de Greve un jeune garçon, nommé *Pierre le Rouge*, à raiſon de l'aſſaſſinat *d'Olivier de Vitel*, Seigneur de *Maucy*, & de *Vaux*, duquel il etoit ſerviteur domeſtique, & qu'il avoit aſſommé & egorgé dans ſon lit, en ſa maiſon du *Pleſſis* près de *Troyes*.

Le Mardi 14. meſſe ſolemnelle & *Te Deum* (40) en l'Egliſe de noſtre Dame, feux de joye devant l'hoſtel de ville, & dans toutes les rues, avec les autres marques d'allegreſſe, pour l'heureux retour du Roy en ſon Royaume.

Le

(38) De la Maiſon de Montmorency, & freres de Henry de Montmorency, dit le Maréchal de d'Amville, dont il vient d'être parlé.

(39) C'eſt une médiocre alluſion, priſe de la *Sardine*, qui eſt l'un des plus petits Poiſſons de la Mer, avec la Baleine, qui en eſt le plus gros; mais ces bonnes gens ne s'embarraſſoient guéres de toutes ces Epigrammes ſatyriques, pourvû qu'on les laiſſât piller les Finances du Roy, & du Royaume.

(40) Il y eut des Relations imprimées de tous ces Feux de joye, & de ces réjouiſſances publiques, mais les larmes & les ſoupirs ſuivirent de près ces marques d'allegreſſe, par les mouvemens de guerre, qui ne tarderent point à ſe faire ſentir.

(41)

Digitized by Google

Le Samedi 18. Madame *Marguerite de France* (41) Ducheſſe de *Savoye* mourut à *Turin* au grand regret du Duc, & de tous les gens de bien; entre ſes perfections, elle étoit tellement craignant Dieu, & revétue d'une ſi heroique charité, que s'etans quelquesfois rencontrés des gentilshommes *François*, qui, ſe trouvans en neceſſité, la faiſoient prier de leur vouloir preſter de l'argent, non ſeulement leur en donnoit plus qu'ils ne demandoient, mais les conſoloit, & leur recommandoit la crainte de Dieu, leur faiſoit bonne chere, & en les renvoyant, leur diſoit: je vous donne de bon cœur ce que vous m'avez demandé à preſter, car je ſuis fille de Roys ſi grands & ſi liberaux, *qu'ils m'ont apris, non à preſter, mais à donner liberalement.* 1574

Le 20. Septembre la ville de *Fontenay* en *Poictou*, tenue par les Huguenots, fut ſurpriſe en parlementant, (42) où le meurtre, le ſac & le

(41) Cette Princeſſe étoit fille du Roy François I. Il auroit été avantageux pour le Royaume, qu'elle fût morte quelques mois plutôt: nous n'aurions pas été engagés, par un excès de déférence, pour les liens du Sang, de rendre tant de belles & bonnes Places au Duc de Savoye, qui depuis, nous auroient été très-utiles, & qui, ſans doute, auroient empêché le Duc de nous enlever le Marquiſat de Saluces, Province petite, mais très-importante pour le Royaume.

(42) *Fut ſurpriſe en parlementant.* ] Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier, attaquant la Ville de Fontenay-le-Comte en Poitou, preſſoit ſi fort les Aſſiégés, qu'ils ſongerent à capituler. Saint Etienne commandoit dans cette Place, & demandoit qu'il fût permis à la Nobleſſe de ſe retirer avec chevaux, armes, bagages, & à la Garniſon, de ſortir avec

1574. le forcement de filles & femmes, rendit cette pauvre ville deſolée, *du Moulin*, Miniſtre docte, y fut pendu. (43)

En ce tems, la vie de la Reine mere (44) imprimée,

les honneurs Militaires. Ce ſecond article ayant fait un ſujet de conteſtation ; pendant qu'on travailloit à le terminer, les Catholiques ſe rendirent maîtres du Fort de Guinefolle, d'où ils ſe coulerent inſenſiblement dans la Place, & s'en emparerent.

(43) *Du Moulin, Miniſtre, y fut pendu.* ] Ce Miniſtre étant arrêté, on lui demanda les raiſons qui l'avoient porté à prendre les armes contre le Roy? il répondit que c'étoit la Nobleſſe, mais il n'y eut raiſon qui tînt : Montpenſier le fit pendre, & voulut, par-là, venger la mort du Pere Babelot, Cordelier, ſon Confeſſeur, que les Proteſtans avoient fait mourir dans les guerres précedentes, & refuſa même cinq cens écus, qu'on lui offrit, pour la vie de ce Miniſtre. [ *Recueil des Choſes mémorables. pag.* 520. ]

(44) *La Vie de la Reine Mere.* ] Lorſque ce Libelle parut en Public, il fut appellé par le Peuple, la *Vie de Sainte Catherine*, pour ſe mocquer de celle, que Catherine de Medicis menoit alors, & dans la ſuite on a cru, avec fondement, que ce Libelle étoit le même que celui qui eſt imprimé après quelques éditions du Journal du Regne de Henry III, ſous le titre de *Diſcours merveilleux ſur la Vie de la Reine Catherine de Medicis :* je ne doute pas qu'il ne ſoit le même que celui dont parle M. *De Thou*, *Liv.* 58, & qui parut dans le même tems, dans lequel cette Reine étoit dépeinte avec les couleurs les plus noires ; on y déchiroit ſans pitié ſa réputation, on la chargeoit de toutes ſortes de crimes, vrais ou faux ; enfin, on ne trouvoit point de comparaiſon qui pût lui mieux convenir, que celle de Brunehaud, & on lui pronoſtiquoit une fin auſſi funeſte : Cette derniere comparaiſon ſe trouvant dans le Diſcours merveilleux, que nous avons, eſt une preuve que c'eſt le même, dont parle cet Hiſtorien.

(45)

Digitized by Google

imprimée, qu'on a depuis vulgairement appellée *la vie de ſainte Caterine*, couroit partout; la Reine méme ſe la fit lire, riant à gorge déployée, & diſant, que ſi on lui en eut communiqué devant, elle en auroit appris bien d'autres, qu'ils ne ſçavoient pas, diſſimulant à la *Florentine* le mal talent qu'elle en couvoit contre les Huguenots; le Cardinal de *Lorraine* l'ayant lüe, dit à un ſien familier nommé *la Montagne*, qui diſoit que la pluſpart de ce qui etoit dans ce livre n'etoit que fauſſetés; croismoy, *Montagne*, les memoires des Huguenots ne ſont pas toujours bien certains, mais de ce côté-là ils ont rencontré, j'en ſçai quelque choſe. J'ai ouy dire à des Catholiques qu'il n'y avoit pas la moitié de ce qu'elle avoit fait. 1574.

Le Samedy 30 d'Octobre, mourut à *Paris* en la fleur de ſon age *Marie de Cleves*, (45) Marquiſe *d'Iſles*, femme de Henry Prince de *Condé* (46), elle etoit douée d'une ſinguliere bonté & beauté, à raiſon de laquelle le Roy l'aimoit ſi éperduement, qu'il falut que le Cardinal de *Bourbon* l'otaſt de ſon Abbaye, pour feſtiner le Roy; diſant Sa Majeſté, lui être impoſſible d'y entrer, tant que le corps de cette Princeſſe y ſeroit,

(45) *Marie de Cleves.*] Marquiſe de L'Iſle, fille de François I. Duc de Nevers, & de Marguerite de Bourbon, épouſa en 1572 Henry de Bourbon, I. du Nom, Prince de Condé, Duc d'Enguien, né le 19 Décembre 1552, mort enſuite à S. Jean d'Angely, le 5 Mars 1588. Ce Prince avoit épouſé en ſecondes nôces, Charlotte-Catherine de la Trimoille; alliance qui lui devint funeſte. Il en ſera bien parlé dans la ſuite.

(46) Il l'avoit épouſée en premieres nopces, & n'en eut qu'une fille, morte ſans alliance.

(47)

Digitized by Google

1574. roit, elle laiſſa une fille ſon heritiere, & diſoit en mourant qu'elle avoit epouſé le plus genereux, & le plus jaloux Prince de la terre.

En ce mois un pauvre inſenſé, qui etoit gardé en la maiſon des *Jeſuites* à *Cologne*, etant retourné en ſon bon ſens par l'eſpace de cinq à ſix jours, & par ainſy mis en liberté, tua trois des premiers dudit College.

Le Lundy premier jour de Novembre, Fête de la Touſſaint, le Roy, le Roy de *Navarre*, & le Duc *d'Alençon*, firent à *Lyon* leurs Paſques : (47) & reçeurent enſemble leur Createur, à la communion, le Roy de *Navarre* & le Duc proſternez à genoux, proteſterent devant le Roy de leur fidelité, le ſuppliant de mettre en oubly tout le paſſé, & lui jurant ſur la part qu'ils pretendoient en Paradis, & par le Dieu qu'ils alloient recevoir, eſtre fideles à lui & à ſon Etat, comme ils avoient toujours eſté, juſques à la derniere goutte de leur ſang, & lui rendre ſervice & obeiſſance inviolable, comme ils reconnoiſſent lui devoir.

Le 4. furent extraordinairement, en tems de

(47) *Firent à Lyon leurs Pâques.* ] Le Roy à ſon arrivée à Lyon, avoit rendu la liberté à ces deux Princes. Henry les combloit même de careſſes, & ils étoient toujours aux côtés du Roy, lorſque les Députés des Provinces & des Villes venoient le haranguer ; afin que tout le Royaume fût témoin de la bonne intelligence, qui étoit entre Sa Majeſté & ces deux Princes ; & ce fut par le même motif, que le jour de la Touſſaints, ils promirent ſolemnellement, ſur la ſainte Communion, qu'ils ſeroient fidelles & obéiſſans au Roy ; juſques au dernier ſoupir de leur vie ; belles promeſſes qui ne furent pas de longue durée.

(48)

Digitized by Google

de vacations, publiées au Parlement lettres patentes du Roy en forme d'Edit, pour la vente & alienation de 200000. livres de rente ſur le Clergé. 1574.

Le 5. arriva à *Paris* le Seigneur *Dognon Fontaines*, maiſtre d'hoſtel du Roy, & envoyé par lui exprès, pour dire au Marechal de *Montmorency* (48) priſonnier à la Baſtille, qu'il ût à écrire au Marechal *d'Amville*, & à ſes deux autres freres, *Thoré* & *Meru*, de poſer les armes, que n'agueres ils avoient levées contre Sa Majeſté, auquel ledit Marechal repondit, que le Roy en fit dreſſer les lettres, comme il lui plairoit, & qu'il les ſigneroit.

Le 16. le Roy partit de *Lyon*, pour aller à *Avignon*, où etoit auparavant allé M. le Cardinal de *Bourbon*, Legat *d'Avignon*, pour preparer les logis au Roy; pluſieurs perſonnes ne trouverent pas bon qu'il fit ce voyage, auſſy n'alla-t-il pas droit à *Avignon*, ains s'arreta à *Tournon*, ayant eu avis que de là en *Avignon* les paſſages n'eſtoient aſſeurez.

Le 23. le Roy arriva à *Avignon*, en y allant, le train du Roy & de la Reine de *Navarre* ſuivant en batteau par le *Rhoſne*, fit naufrage au *Pont St. Eſprit*, où ſe perdit beaucoup de bons meubles,

(48) *Au Maréchal de Montmorency.* ] François de Montmorency, dont on a déja parlé, avoit trois freres, qui, à ſon occaſion, avoient pris les armes en Languedoc : ils firent un manifeſte au nom du Duc de d'Amville, Gouverneur de cette Province, dans lequel ils rendoient raiſon de leur armement, dans lequel ils ſe plaignirent très-vivement de l'horreur des maſſacres, de la ruine des plus nobles Maiſons du Royaume, de l'oppreſſion des Princes & des peuples.

1574. meubles, & de 30. à 40. perſonnes, qui étoient dans le batteau, 20. ou 25. ſe noyerent, entr'autres Alphonſe de *Gondy*, maiſtre d'hoſtel de ladite Reine.

En ce voyage auſſy l'argent ſe trouva ſi court, que la pluſpart des pages du Roy ſe trouverent ſans manteaux, eſtans contraints de les laiſſer en gage, pour vivre, par où ils paſſoient: & ſans le Treſorier *le Comte*, qui accommoda la Reine de cinq mil francs, il ne lui ſeroit demeuré ni Dame, ni Damoiſelle; on ne parloit alors que de ce diable d'argent, qu'on diſoit eſtre treſpaſſé, & dont on fit l'epitaphe en vers.

En ce tems, le Roy écrivit aux *Rochellois*, (49) que s'ils vouloient poſer les armes, & les faire poſer à ceux de leur religion, il les remettroit en leurs privileges, biens & états; leur reponſe offenſa plus le Roy, que n'auroit fait leur ſilence.

Le 2. Decembre, Henry-Robert de *la Mark* (50) Duc de *Bouillon* mourut en ſa ville de *Sedan*, ayant eté empoiſonné, ſelon le bruit commun;

(49) Ces Lettres du Roy aux Rochelois, ne pouvoient ſervir que de motif à quelque nouvelle Guerre Civile, puiſque le Roy, en leur offrant la liberté de conſcience, leur deffendoit tout exercice de leur Communion. Le célebre Abbé de Brantoſme fut un des Agens de cette Négociation, qui n'eut aucun ſuccès.

(50) *Robert de la Marck.*] C'étoit Henry-Robert de la Marck, qui avoit épouſé en 1558 Françoiſe de Bourbon-Montpenſier. Sa fille Charlotte de la Marck épouſa en 1591 Henry de la Tour, Vicomte de Turenne. C'eſt par ce mariage que le Duché de Bouillon eſt entré dans la Maiſon de la Tour d'Auvergne.

(51)

Digitized by Google

commun ; par ſa mort, fut donné le Gouver- 1574.
nement de *Normandie* à Louis de *Gonzague* Duc de *Nivernois* (51).

Le Roy étant à *Avignon*, va à la proceſſion des (52) Battus, & ſe fait de leur confrairie ; la

(51) *Louis ou Ludovic de Gonzague.* ] Troiſiéme fils de Frederic, Duc de Mantouë, s'attacha au Service de France, & n'y perdit pas : il y épouſa Henriette de Cleves, fille aînée de François de Cleves, & de Marguerite de Bourbon, il fut Duc de Nevers, & de Rhetel. Il ſe ſoutint toujours en France avec beaucoup de dignité, & brilla, non-ſeulement, dans nos Armées ; mais encore, dans les Affaires de Politique, & dans les Conſeils, où nos Rois l'appelloient ſouvent. Il fut my-party entre la Ligue & les Royaliſtes. Il mourut à Neſle en Picardie le 23 Octobre 1595.

(52) *Va à la Proceſſion des Battus, & ſe fait de leur Confrerie.* ] Les Battus, les Pénitens, ou les Flagellans, qu'on voit encore dans pluſieurs Villes du Royaume, doivent leur naiſſance à l'Italie. Vers la fin du treiſiéme ſiecle, la Ville de Perouſe fut affligée de la Peſte & de la Famine. Un Hermite s'aviſa de courir, comme un autre Jonas, par les ruës de cette Ville, la menaçant d'une prompte ruine, ſi elle ne donnoit des marques publiques de pénitence pour ſes crimes, qui avoient attiré la colere du Ciel. De ceux qui entendirent ce nouveau Prédicateur, les uns commencerent à faire des Proceſſions continuelles, avec des cierges allumés, & des branches d'Olivier, les autres ſe couvrirent de ſacs de toile, & ſe fouettoient dans les ruës ; quelques autres allerent même dans cet état juſques aux Villes voiſines, pour les exciter à les imiter. Ces exercices de pénitence s'étendirent dans toute l'Italie : Pluſieurs Souverains regarderent enſuite cette pénitence publique, comme des attroupemens capables d'exciter des ſéditions. *Gerſon*, Chancelier de l'Univerſité de Paris, écrivit au XIV. ſiecle contre eux, & la Cour de Rome fut ſollicitée de les ſupprimer.

Mais

1574. la Reine Mere, comme bonne penitente, en voulut etre auſſy, & ſon gendre le Roy de *Navarre*, que le Roy diſoit en riant n'etre guere propre à cela ; il y en avoit trois ſortes audit *Avignon* ; des blans, qui etoient ceux du Roy ; des noirs, qui etoient ceux de la Reine ; & des bleus, qui etoient ceux du Cardinal *d'Armagnac*.

En ce mois, un Capitaine *Dauphinois*, nommé *le Gas*, qui avoit ſuivi le Roy en *Pologne*, & à qui Sa Majeſté avoit donné pour recompenſe de ſes ſervices les Eveſchez de *Grenoble* & *d'Amiens*, vacants par la mort du Cardinal de *Crequy*, vendit à une garce de la Cour l'Eveſché *d'Amiens* (53), qui dès long-tems avoit le bouquet ſur l'oreille, la ſomme de trente mil livres, ayant vendu auparavant l'Eveſché de *Grenoble* 40. mil livres au fils du Seigneur *d'Avanſon* (54).

Le 24. Decembre, le Duc de *Montpenſier* fit donner un furieux aſſaut à *Luſignan* ; *Lucé*, brave

Mais Rome ſe contenta de les réformer.

(53) Geofroy de la Marthonie Evêque d'Amiens, ſacré en 1577, l'Evêché ayant vacqué trois ans.

(54) François d'Avançon a été nommé Evêque de Grenoble en 1562, & eſt mort en 1574. François Flehard, Abbé de Ruricourt, lui a ſuccedé en 1575, ainſi l'Auteur n'a pas eu de bons Mémoires : cependant, on ne ſçauroit diſconvenir, que cet abus de la vente des Bénéfices & des Evêchés, n'ait duré long-temps ſous ce Regne, puiſque Monſieur de Foix ne fait pas difficulté de faire connoître au Roy dans ſes Lettres, que c'eſt un des reproches que le Pape lui avoit faits ſur la conduite de Henry III, même en 1584. Mais ces remontrances n'eurent aucun effet.

(55)

brave gentilhomme du party du Roy, y fut bleſſé à mort, & les Vacheries furent priſes avec grande boucherie de part & d'autre. 1574.

Le Dimanche 26. à cinq heures du matin, *Charles* Cardinal de *Lorraine* agé de 50. ans, mourut en (55) *Avignon* d'une fievre ſymptomée,

(55) *Le Cardinal de Lorraine mourut en Avignon.*] Charles de Lorraine, Archevêque de Reims, étoit né le 17 Février 1529, & créé Cardinal le 20e jour de Mai 1547; mais la véritable cauſe de ſa mort eſt indéciſe. *Jean de Serre*, Auteur du *Recueil des choſes mémorables*, arrivées ſous Henry III, rapporte qu'en ce tems-là on aſſuroit, que ce Prelat paſſant à Lyon, pour ſe rendre en Avignon, y avoit été empoiſonné, [*de Thou, Liv.* 59.] par l'odeur d'une bourſe, pleine de rares pieces d'or, dont la Reine lui avoit fait faire preſent; ſur ce que cette Princeſſe avoit ſçû que ce Cardinal ſollicitoit le Roy d'épouſer Louiſe de Lorraine, fille du Comte de Vaudemont, ſa parente, eſperant par ce mariage, remettre le Duc de Guiſe, ſon neveu, & toute ſa famille dans la même faveur, où ils avoient été ſous François ſecond. D'autres ont crû, qu'à l'exemple du Roy & de la Reine, ayant aſſiſté à une Proceſſion des Pénitens, il avoit été ſaiſi d'un coup de ſerain, qu'on dit être très-dangereux à Avignon. D'autres enfin, que ſa mort venoit d'une violente colere, où il s'étoit mis contre un Député du Clergé, qui lui avoit reproché le conſeil donné au Roy, de vendre pour cent mille écus de Biens eccléſiaſtiques. Ce reproche l'anima ſi fort, qu'il tomba dans une très-groſſe fiévre, accompagnée de tranſport. Tout ce qui ſe dit du poiſon donné au Cardinal de Lorraine, eſt fondé ſur un Libelle du temps, intitulé, *Légende de Saint Nicaiſe*, ou *de Domp Claude de Guiſe*: Libelle dans lequel il n'eſt mention que de meurtres, d'aſſaſſinats & de poiſon: on prétend que ce Claude de Guiſe, prétendu bâtard du premier Duc de Guiſe, étendit ſes poiſons depuis le Roy Charles IX,

juſques

1574. mée d'un extreme mal de teſte, provenu du ſerain *d'Avignon*, qui eſt fort dangereux, & lui avoit offenſé le cerveau en la proceſſion des Battus, où il s'eſtoit trouvé en grande dévotion, le crucifix à la main, les piez à moitié nuds, & la teſte peu couverte, qui eſt le poiſon qu'on a voulu depuis faire accroire lui avoir été donné.

Le jour de ſa mort & la nuit ſuivante, s'éleva en *Avignon*, à *Paris*, & quaſi par toute la *France* un vent ſi impetueux, que de memoire d'homme il n'en avoit eté ouy un tel; (56) les Catholiques *Lorrains*, diſoient que la vehemence de cet orage portoit indice du couroux de Dieu ſur la *France*, d'un ſi bon, ſi grand & ſi ſage Prelat; & les Huguenots, au contraire, que c'eſtoit le ſabat des diables, qui s'aſſembloient pour le venir querir; qu'il faiſoit bon mourir ce jour là, pour ce qu'ils etoient bien empeſchez; ils diſoient encor que pendant ſa maladie, quant on penſoit lui parler de Dieu, il n'avoit en la bouche que des vilainies, & même, ce vilain mot de f... dont l'Archeveſque de *Reims*, ſon neveu, le voyant tenir tel langage, avoit dit en ſe riant: je ne vois rien en mon oncle pour en deſeſperer, & qu'il avoit encor toutes ſes paroles & actions naturelles;

juſques au Boureau de Langres. Mais on a raſſemblé trop de forfaits & de crimes dans ce Roman Satyrique, pour que l'on puiſſe y ajouter foy. Ainſi, les deux dernieres Cauſes rapportées dans cette Note ſont les plus vraiſemblables. Peut-être même toutes les deux y ont-elles concouru en même-temps.

(56) Cet horrible ouragan, dont il eſt icy parlé, eſt certifié par tous les Hiſtoriens, & chacun l'a inter-

relles ; ſes partiſans au contraire, ſoutenoient qu'il avoit fait une fin tant belle que rien plus: la verité eſt, que la maladie etoit au cerveau, & que juſqu'à la fin il ne ſçavoit ce qu'il diſoit & faiſoit ; mourant en grand trouble & inquietude d'eſprit, invoquant même les diables ſur ſes derniers ſoupirs, choſe épouventable, & toutefois temoignée de tous ceux, qui lui aſſiſtoient (57). 1574.

[ En quoy s'eſt montrée apertement l'impudence du *Jeſuite Auger*, qui fit imprimer en ce tems un diſcours, que j'ai veu, ſur la mort & derniers ſoupirs de ce Prelat, lequel il faiſoit parler comme un Ange, lui qui etoit privé de tout ſens & jugement ; diſcours, à la verité, digne de la boutique & du meſtier, dont on dit qu'a eté premierement ce *Jeſuite baſteleur*. ]

Pour en parler ſans paſſion, c'etoit un Prelat qui avoit d'auſſi grandes parties & graces de Dieu, que la *France* en ait jamais eu, mais s'il en a bien uſé ou abuſé, le jugement en eſt à celui devant le throne duquel il eſt comparu, comme nous comparoiſtrons tous. Le bon arbre, dit Notre-Seigneur, ſe connoiſt par le fruit, ce fruit étoit par le temoignage même de ſes gens, que pour n'etre jamais trompé, il faloit toujours croire le contraire de ce qu'il vous diſoit.

Ce jour, la Reine Mere ſe mettant à table, dit,

terprété ſuivant ſa paſſion ou ſes préjugés.

(57) L'eſprit de ce Cardinal fut ſi fort aliéné dans cette derniere maladie, ſuivant les Hiſtoriens, qu'il tomba, par l'excès de la fiévre, dans une ſi grande frénéſie, qu'il commit pluſieurs extravagances.

1574. dit, nous aurons à cette heure la paix, puiſque le Cardinal de *Lorraine* eſt mort, qui etoit celui, diſoit-on, qui l'empéchoit, ce que je ne puis croire, car c'eſtoit un grand & ſage Prelat, & homme de bien, auquel la *France* & nous tous perdons beaucoup; & en derriere, diſoit qu'en ce jour-là étoit mort le plus mechant homme des hommes: puis ayant demandé à boire, comme on lui eut donné ſon verre, elle commença à tellement trembler, qu'il lui cuida tomber des mains, & elle s'ecria: Jeſus! voila M. le Cardinal de *Loraine* que je vois (58): enfin, s'étant un peu raſſurée, elle dit, c'eſt grand cas de l'apprehenſion, je ſuis bien trompée, ſi je n'ai vû paſſer ce bon homme devant moi, pour s'en aller en paradis, & me ſembloit que je l'y voyois monter. Les nuits auſſi, elle en avoit des apprehenſions, au dire de ſes Femmes de Chambre, & ſe plaignoit ſouvent qu'elle

(58) *Voilà M. le Cardinal de Lorraine que je vois.*] C'étoit une imagination frappée, il ne faut pas s'en étonner: Catherine de Medicis avoit eu avec le Cardinal de Lorraine, une ſi étroite liaiſon, que tout le rappelloit à ſon imagination; intrigues, affaires, amourettes, tout en étoit, & elle s'imaginoit le voir à toute heure, comme lui faiſant ſigne de le ſuivre; ce qui l'affligeoit fort, & elle en fut ſi effrayée pendant plus d'un mois, qu'elle n'oſoit demeurer ſeule: mais comme elle connoiſſoit à fond le perſonnage, elle diſoit en public que la France avoit perdu un des plus grands hommes qu'elle eût jamais eu; & dans le particulier, elle parloit bien autrement, en quoi elle étoit d'accord avec ceux, qui avoient le mieux connu ce Cardinal. On ne faiſoit pas difficulté de faire connoître, qu'il ne s'étoit ſervi de ſon eſprit & de ſa fortune, que pour ſatisfaire ſon ambition.

(59)

qu'elle le voyoit, & ne le pouvoit oſter de ſa fantaiſie, encore que dès qu'il fut mort, on ne parlât non-plus du Cardinal de *Lorraine*, que s'il n'eût jamais été (59), & en fit-on moins de bruit à la Cour (ce qui eſt digne de remarque) qu'on eût fait d'un ſimple Protonotaire ou Curé de village. Il y en eut ſeulement quelques-uns de la Religion qui s'en ſouvinrent, pour le mal poſſible, qu'il leur avoit procuré de ſon vivant. 1574.

Pour ce que l'habillement de ſa mort ſe trouva ſemblable à celui de ſa vie, etant ſon corps tout couvert du pourpre, on fit les vers ſuivans,

*Purpureo fuerat quondam, qui tectus amictu,*
*Omnia quæ imbuerat ſanguine purpureo :*
*Purpureæ vitæ fertur non diſpare fato,*
*Abſtulit huic animam purpura purpuream.*

Voicy quatre autres vers que les Huguenots firent pour ſon Epitaphe.

*Lapis hic ſepultam continet belli facem,*
*Qualem cruentæ non gerunt* Erynnies ;
*Novam doloſus ne flammam ignis excitet,*
*Sparge, ô viator, ſparge luſtrales aquas.*

Selon

(59) *On ne parla non plus de lui que s'il n'eût jamais été.*] Bientôt, bientôt, on en parlera, & l'on dira qu'il a le premier formé au Concile de Trente, le projet de la Ste Ligue, qui parut en (1576) pour conſerver la Religion en France, & détruire l'héréſie. Le Chef de cette Ligue, devoit être François, Duc de Guiſe, ſon frere ; mais ayant été tué par Poltrot, il en ſuſpendit l'exécution, juſques à ce que Henry, Duc de Guiſe, fût en âge. Si cela eſt, il n'eût pas le plaiſir

1574. Selon ſes bons amis, les Huguenots, il eut un vilain commerce avec la Reine mere (60), comme il paroiſt dans leur dialogiſme de la paix en 1572. & en leurs autres ſatires. Dieu ſçait ce qui en eſt, mais un de mes amis, non Huguenot, m'a conté qu'etant couché avec un valet de chambre du Cardinal dans une chambre, qui entroit en celle de la Reine mere, il vit ſur le minuit ledit Cardinal avec une robe de nuit ſeulement ſur ſes epaules, qui paſſoit pour aller voir la Reine, & que ſon ami lui dit, que s'il lui avenoit jamais de parler de ce qu'il avoit vû, il en perdroit la vie.

En cette année un miſerable Atheiſte, & fou (comme l'un n'eſt jamais ſans l'autre) nommé *Geoffroy Vallée* natif *d'Orleans*, fut pendu & étranglé à *Paris* (61), ſon corps fut brulé avec ſon

d'en voir l'exécution. [*Le Laboureur, Diſcours ſur la Vie de Henry III.*]

(60) *Jean de Serre* en dit quelque choſe dans ſon Recuëil des choſes mémorables, page 534 de l'Edition de 1601, où il marque, » Qu'il y avoit eu autrefois une étroite privauté » entre la Reine Mere & » le Cardinal de Lorraine. Mais de Serre étoit du parti Huguenot.

(61) Ce Geoffroy Vallée fut une eſpece d'Athée de ſyſtême, dont l'Ouvrage eſt extrêmement rare. Nous n'en connoiſſons qu'un Exemplaire imprimé, qui de la Bibliotheque du Maréchal d'Eſtrées, a paſſé dans le Cabinet de M. de Boze, des Académies Françoiſe & des Belles Lettres. Il y en a auſſi un Exemplaire, mais ſeulement manuſcrit, dans la Bibliotheque de Sa Majeſté. Il paroît par l'Arrêt même, rendu contre Geoffroy Vallée, qu'il étoit au-deſſous de l'âge de majorité, puiſqu'il avoit un Curateur. Ainſi ce fut très-bien fait d'éteindre ce monſtre, avant qu'il pût faire beaucoup plus de mal. Le même Arrêt témoignant que

ſon livre intitulé : la *Beatitude des Chrétiens* ou le *Fleau de la Foy*. Pluſieurs des Juges étoient d'avis de le confiner dans un Monaſtere, comme un vrai fou, tel qu'il etoit, & ſe montra lorſqu'on le mena au ſupplice. 1574.

1575.

Le 10. Janvier le Roy partit *d'Avignon*, & vint par le *Dauphiné* à *Romans* ; il fit donner l'aſſaut (62) à *Liveron*, où il vit l'opiniaſtre reſolution 1575.

que Vallée fut interrogé en préſence des Medecins, il ſembleroit que ſa famille auroit cherché à le faire déclarer fou, pour lui éviter à lui & à elle, la honte d'un infâme ſupplice ; enfin on diroit encore en liſant l'Arrêt, que le Livre auroit été imprimé dans les Pays-Bas, puiſqu'on y décrète de priſe de corps le Meſſager des Pays-Bas. Comme cet Arrêt n'eſt pas imprimé, je le publie tel que je l'ai trouvé dans *le Volume* 197 *de M. Dupuy.*

(62) *Il fit donner l'aſſaut à Liveron.* ] Il y avoit quelques jours que le Maréchal de Bellegarde aſſiégeoit Liveron, dans l'Election de Valence en Dauphiné. Le Roi paſſant auprès de cette Ville, en allant à Lyon, s'arrêta quelques heures dans le Camp, & voulut y faire paroître ſa bravoure & ſa généroſité. Il fit donner un teſton (ou 15 ſols) à chaque Soldat. Mais les Aſſiégés ſçachant ſon arrivée, firent une décharge générale de toute leur artillerie, qu'ils accompagnerent de grandes huées & crieries, & de mille injures contre le Roy & la Reine, criant, *Hau : Maſſacreurs, vous ne nous poignarderez pas dedans nos lits, comme vous avez fait l'Amiral. Amenez-nous un peu vos Mignons, paſſésſilonés, godronnés, & parfumés ; qu'ils viennent voir nos Femmes, ils verront ſi c'eſt proye aiſée à emporter.* Henry fit donner un aſſaut, qui fut reçû & repouſſé avec vigueur, de-là s'enſuivit la levée du ſiége, non-ſeulement, parce que la peſte s'étoit miſe dans l'Armée ; mais encore manque de munitions & de payement,

1575. ſolution des Huguenots à ſe bien deffendre, juſqu'aux femmes, qui combattoient à la breche, ce qui lui fit lever le ſiege.

Le Mardy 25. Janvier, la ville & le chateau de *Luſignan* furent rendus à Mr. de *Montpenſier:* le ſiege dura trois mois & vingt-un jours, pendant lequel furent tirez ſept à huit mil coups de canon; la place fut demantelée, les forts raſez & la tour (63) de *Melluſine* ruinée, dont l'exécution

que la Reine, à ce qu'on diſoit, avoit ordonnée, pour diminuer la réputation du Maréchal de Bellegarde, qu'elle n'aimoit pas. [*Recueil des choſes mémorables, page 537.*

(63) *La Tour de Melluſine ruinée.* ] Pluſieurs auroient ſouhaité que cette fameuſe Tour de Melluſine, que nos Auteurs ont renduë ſi celebre par les Fables, eût été conſervée, non-ſeulement comme une partie très-curieuſe du Château de Luſignan, qui a donné le nom à l'une des plus illuſtres Maiſons; mais encore pour ſon ancienneté. Voici ce que dit Brantome de cette Tour: » La plus no» ble décoration & la plus » vieille de toute la France, » & bâtie, s'il vous plaît, » par une Dame des plus » nobles en lignée, en ver» tu, en eſprit, en magni» ficence, & en tout, qui » fut de ſon tems, voire » d'autre: c'étoit un vrai » ſoleil de ſon tems, que » Dame Melluſine, de la» quelle il y a tant de fa» bles; & bien que ce ſoient » fables, & ſi ne peut-on » dire autrement que tout » beau & bon d'elle. L'Em» pereur Charles-Quint, » étant venu en France, » fut voir Luſignan, & y » chaſſa des Daims, & ad» mira la beauté, la gran» deur & le chef-d'œuvre » de cette Maiſon, faite par » une telle Dame, de la» quelle il s'en fit faire les » contes fabuleux, comme » fit auſſi la Reine Cathe» rine de Medicis, lorſ» qu'elle y paſſa. [*Brantome, Eloge de Montpenſier.* ] Quoique tout ce qu'on a débité ſur cette Tour, ne ſoit que des fables, cependant le Duc de Montpenſier fut alors très-blâmé d'avoir détruit cet ancien monument.

(64)

l'execution fut donnée à *Chemeraud* gentilhomme du pays (64). 1574.

Le Vendredy 11. Février, le Roy arriva à Reims, où il fut ſacré le Dimanche 13. dudit mois, l'an revolu de ſon ſacre en *Pologne* à même jour & heure.

[ Quant on vint à lui mettre la couronne ſur la teſte, il dit aſſés haut qu'elle le bleſſoit, & lui coula par deux fois, comme ſi elle eût voulu tomber, ce qui fut remarqué, & interpreté à mauvais preſage. ] (65)

Le lendemain le Roy fiança Mademoiſelle de *Lorraine*, (66) auparavant appellée de *Vaudemont*, fille de Nicolas de *Lorraine*, Comte de *Vaudemont*, & de Catherine *de Lalain*, ſœur du Comte *d'Egmont*, ſa premiere femme, & le Mardy

(64) *L'exécution fut donnée à Chemeraud.* ] Deux choſes furent la cauſe de la démolition du Château & Tour de Luſignan. Le chagrin qu'avoit le Duc de Montpenſier, de ſa longue réſiſtance ; & l'avarice de Chemeraud, qui s'appropria ces précieux débris, pour embellir une maiſon qu'il faiſoit bâtir à Marigny, à deux lieuës de là. Mais à bon compte, nous avons pluſieurs Relations du tems ſur ce ſiége, qui a été fort celebre, & depuis ce tems-là, l'on s'eſt bien paſſé de cette Tour.

(65) Les Satyres que l'on fit contre ce Prince, n'ont pas manqué d'en tirer un mauvais augure, & de le lui reprocher ſouvent, comme un effet de ſa pétulence & de geſtes peu ſéans. C'eſt ce qu'on peut voir dans la *Vie & Faits notables de Henry de Valois* : Piece des plus ſatyriques que l'on ait faites contre le Roi.

(66) Louiſe de Lorraine, fille aînée de Nicolas de Lorraine, Duc de Mercœur, Comte de Vaudemont, & de Marguerite d'Egmont, ſa premiere femme, qui eſt ici mal nommée Catherine de Lalain.

1575. Mardy 15, l'épouſa en l'Egliſe de *Reims.* (67)

Ce mariage fut trouvé par les Seigneurs & Princes, même étrangers, fort inégal & precipité; la Reine le trouva bon (68), & l'avança d'autant, qu'elle eſpera, que de ſi belle & ſage Princeſſe,

(67) *L'épouſa en l'Egliſe de Reims.* ] Le Journaliſte marque le Sacre du Roi au 13 Février. M. de *Thou* (*Livre* 60) qui aſſiſta à cette Cerémonie, aſſure que c'étoit le 15 & le dernier jour du Carnaval. Mezeray marque le même jour, & que les Nôces ſe firent le lendemain. Ces deux Auteurs ont écrit, que dans l'une & l'autre Cerémonie, le *Te Deum* ne fut point chanté, contre la coutume: que cet oubli parut d'un mauvais augure. M. de Thou ajoute, que ces deux jours la Meſſe ne pût ſe dire que ſur le ſoir, contre l'uſage de l'Egliſe, parce que le Roy étoit occupé toute la journée à arranger les pierreries, & à ajuſter ſes habillemens, ou ceux de ſa nouvelle Epouſe.

(68) *La Reine le trouva bon.* ] Durant la vie du Cardinal de Lorraine, Catherine de Medicis s'oppoſoit ſecretement au Mariage du Roi, avec Louiſe de Lorraine, dans la crainte que cette Princeſſe, étant devenuë Reine, ne l'éloignât des affaires, à la ſollicitation du Cardinal ſon oncle; mais après ſa mort, Catherine preſſa elle-même ce mariage. Elle s'étoit apperçuë, que le Roy avoit jetté les yeux ſur Marie, fille du Marquis d'Elbeuf, (depuis femme du Duc d'Aumale): cette Princeſſe faiſoit briller ſes attraits par la vivacité, & par la gentilleſſe de ſon eſprit, & le Roy en étoit frappé: & cette Princeſſe ſe croyoit digne d'une Couronne; mais elle n'en goûta point: le ſort tomba ſur Louiſe de Vaudemont, quoique ſon cœur parût engagé au Prince Prince Paul, frere puîné de Jean, Comte de Salmes, jeune Seigneur, plein de merite, pour lequel Louiſe avoit tant d'eſtime, que ſi elle eût oſé, elle l'auroit préferé, quoique ſimple Cadet, à l'éclat d'une Couronne. La Reine Mere craignoit donc que le Roy ne préferât Mademoiſelle d'Elbeuf; pleine d'eſprit,

ceſſe, le Roy pouvoit avoir toſt belle lignée, quoique cependant, d'autres diſent qu'elle n'en ſouhaitoit pas; mais ce qui en fit plus d'envie à la Reine, ce fut l'eſprit doux & devot de cette Princeſſe, qu'elle jugea plus propre, & adonnée à prier Dieu, qu'à ſe meſler des affaires, comme il eſt advenu. 1575.

Le Jeudy 17 Fevrier, le Roy ayant aviſé François de *Luxembourg* (69), de la Maiſon de *Brienne*, venu à ſon ſacre & mariage, & ſçachant qu'il avoit pretendu epouſer la Reine ſa femme, lui dit: mon couſin, j'ai epouſé votre maîtreſſe; mais je veux en contrechange, que vous epouſiez la mienne, entendant la *Chateauneuf*, (70) qui avoit été ſa favorite, avant qu'il

d'eſprit, à la Princeſſe de Vaudemont, d'un caractere beaucoup plus doux & plus tranquille. Ainſi elle agit en cette occaſion, avec tant de vivacité, que la Princeſſe Louiſe fut préférée à Mademoiſelle d'Elbeuf, ſa couſine.

(69) *François de Luxembourg.*] Il étoit fils puîné d'Antoine de Luxembourg II. du nom, Comte de Brienne, & fut deſtiné dès ſon bas âge à l'Egliſe; mais entraîné par ſon inclination, il ſuivit la profeſſion des Armes, & fut employé dans des Négociations importantes. Henry III, qui vouloit qu'il épousât ſa Maîtreſſe, changea bientôt de ſentiment, & l'honora d'une eſtime particuliere, ayant érigé en ſa faveur Piney en Duché & puis en Pairie, & Tingri en Principauté. Il fut Chevalier des Ordres du Roi; pluſieurs fois Ambaſſadeur à Rome, ſoit par Henry III, ſoit par Henry IV, & rendit ſous ces deux Regnes de grands ſervices à l'Etat.

(70) Renée de Rieux Châteauneuf, Demoiſelle de Bretagne, de la ſuite de la Reine Mere, que le Roy avoit aimée, & dont il vouloit bien donner les reſtes à un autre: elle a été depuis mariée à Philippe Altovity,

1575. qu'il fût Roy & marié. Surquoi ledit Seigneur lui répondit, qu'il etoit fort joyeux de ce que ſa maitreſſe avoit rencontré tant d'heur & de grandeur, & tant gagné au change; mais qu'il lui plût l'excuſer d'epouſer *Chateauneuf*, pour encore, & lui donnât du temps pour y penſer: je veux, lui répondit le Roy, que vous l'épouſiez toute à l'heure; mais *Luxembourg* ſe ſentant ſi fort preſſé, ſuplia le Roy de lui donner patience de huit jours, laquelle etant moderée à trois jours ſeulement, il monta à cheval, & ſe retira de la Cour en diligence.

Le 21 Fevrier, le Roy partit de *Reims*, & paſſa à *St. Marcoul* (71), où il fit faire ſa neufvaine par ſon grand Aumoſnier, puis vint à *Paris*, où etant arrivé le Dimanche 27, alla deſcendre de ſon coche au Louvre, où ayant ſalué la Reine *Blanche*, (72) vint loger au logis neuf de *Du Mortier*, près les Filles repenties.

Le

Altovity, Seigneur de Caſtellane. [*Memoires de Caſtelnau, Tome* 1. *page* 327.]

(71) On ſçait que c'eſt l'uſage, que nos Roys, après leur Sacre, vont, ou envoyent à Corbigny, ou S. Marcou, dans l'Election de Laon, en Picardie, & y font faire une neuvaine, par l'un de leurs Aumôniers, pour obtenir, par l'interceſſion de ce Saint, le don de guérir les Ecrouelles.

(72) *Ayant ſalué la Reine Blanche.*] L'Auteur veut ici parler de la Reine *Iſabelle*, ou *Elizabeth d'Autriche*, veuve du Roy Charles IX, qui ne partit de Paris, pour s'en retourner auprès de l'Empereur Maximilien, ſon Pere, qu'au mois de Décembre de cette année. Elle eſt ici appellée *Reine Blanche*, parce qu'on ſçait que les Reines, veuves, portent toute la vie le deuil du Roy, leur Epoux; mais avec le Blanc, c'étoit une ancienne rubrique.

(73)

Digitized by Google

Le Roy ſejournant à *Paris* le long du Careſme de cet an, va tous les jours par les Parroiſſes & Egliſes de *Paris*, l'une après l'autre, ouyr le ſermon, la Meſſe, & faire ſes devotions (73), & cependant exquiert tous moyens de faire argent en toutes ſortes, que les ingénieux peuvent pourpenſer. 1575.

Le 22 Mars, les Deputés du Prince de *Condé*, (74) du Marechal de *d'Amville*, & autres aſſociés,

(73) *Et faire ſes devotions.* ] Ceux qui virent le Roi, aller tous les jours de ce Carême dans les Egliſes, pour y entendre la Meſſe, ou le Sermon, & y faire ſes dévotions, penſerent diverſement de ce changement. Les uns crurent que c'étoit pour cacher les deſſeins qu'il avoit formés, d'abaiſſer tous les Chefs des diverſes factions, & que, pour y réuſſir, il liſoit ſouvent les Livres de Machiavel : d'autres, qu'il ne paroiſſoit s'occuper de toutes ces dévotions, que pour endormir les Peuples : & d'autres, que cet exterieur de pieté, ne ſervoit qu'à couvrir ſon penchant pour la débauche. Méthode qu'il ſuivit dans la ſuite, & qui le rendit mépriſable. [ *Memoires de la Reine Marguerite. Liv.* 3, *Davila Liv.* 3. *& Pierre Matthieu Liv.* 7. ]

(74) *Députés du Prince de Condé, & du Maréchal d'Amville, &c.* ] Sur la permiſſion que le Roy avoit accordée aux mécontens, de lui envoyer des Députés; Jean Lafin, Sieur de Beauvais; Guillaume Dauvet, Sieur d'Arenes, de la part du Prince de Condé, & le Sieur de Clauſonne, de la part du Maréchal d'Amville, ſe rendirent à la Cour, avec ceux de la Province de Guienne & de la Rochelle. Le Sieur Dauvet parla pour tous les Députés, expoſa à la Cour la diſpoſition où étoit le Prince, & tout ſon Parti, d'obéir à ſa Majeſté, qu'ils ſupplioient de pourvoir d'une façon convenable à la liberté de conſcience, à leur honneur, & à la tranquilité publique : Le Roy fit examiner leurs demandes : Fizes Secrétaire d'Etat, aſſembla tous ces Députés, auſquels il lût, dans

1575. associés, tant de l'une que de l'autre religion, suivant la permission du Roy, arriverent à *Paris*.

Le Mardy 5 Avril, & le Lundy ensuivant, onze dudit mois, furent ouys de Sa Majesté en son Conseil privé, Messire Jean *Dauvet*, Seigneur (75) Deraines, jadis Conseiller du Parlement, portant la parole : le Roy les ayant fait retirer en une antichambre, se fit lire les articles contenus dans leurs cahiers, par l'un desquels ils demandoient l'Edit de Janvier : une heure

dans un papier, que le Roy accorderoit à ceux de la Religion, huit villes en Languedoc, telles que bon lui sembleroit de nommer, six en Guyenne, dont Montauban & la Rochelle seroient du nombre ; deux en Dauphiné, dans lesquelles il leur seroit permis le libre exercice de leur Religion, à condition de rendre, & de remettre ès mains du Roy toutes les autres Villes & Places qu'ils tenoient. Mais le Secrétaire d'Etat leur ayant refusé copie de cet Ecrit, le Traité en demeura là. Toute cette Négociation, qui est importante pour l'Histoire du temps, se trouve imprimée au tome I. des *Mémoires* de M. le Duc de *Nevers*, depuis la page 308, jusqu'à la 434, & il en est aussi parlé dans M. *de Thou*, *Livre* 60, & dans le *Recueil des choses mémorables*, *pag.* 541. *&c. Edition de* 1601.

(75) *Messire Jean Dauvet.*] M. de Thou, *Livre* 60 l'appelle *Guillaume*. Il fut reçu Conseiller au Parlement de Paris en 1546, il étoit fils de Jean Dauvet, & de Charlotte Lhuillier, & mourut sans enfans en 1597 : c'est le même que le Roy, en 1576, voulut faire recevoir Président en la Chambre my-partie ; mais voyant les difficultés qu'on lui faisoit, à cause de la Religion, il supplia le Roy de ne point presser sa réception, lui disant, qu'il aimoit mieux ne l'être point, que d'être reçu par contrainte. Action qui marque la moderation de Dauvet.

(76)

heure après, les ayant rappellé, il leur répondit en Roy, qu'il s'étonnoit comme ils avoient eu la hardieſſe de ſe preſenter devant lui, pour lui faire telles requeſtes; cependant elles furent examinées par trois du Privé Conſeil, juſqu'au commencement de May, que le Roy permit à ces Députés de s'en retourner. 1575.

Le 19 Avril, vignes gelées, & endommagées par les hannetons aux environs de *Paris*, ce qui y fit vendre le vin 3 & 4 ſols la pinte.

Le Mardy 20 de May, la nuit, fut dérobée la vraye croix, etant en la Ste. Chapelle du Palais à *Paris*, (76) de quoy le peuple & toute la ville furent fort troublés, & s'éleva incontinent un bruit, qu'elle avoit été enlevée par les menées des plus grands, & même de la Reine Mere, que le peuple avoit tant en horreur, & mauvaiſe réputation, que tout ce qui arrivoit de malencontre, lui étoit imputé; &, diſoit-on, qu'elle ne faiſoit jamais de bien, que quand elle penſoit faire mal. La commune opinion étoit, qu'on l'avoit envoyée en *Italie*, pour gage d'une grande ſomme de deniers, du conſentement tacite du Roy, & de la Reine mere.

Le 25, fut pendu à *Paris* un ſoldat, qui, d'un coup de piſtolet, avoit tué M. *Dinteville*,

(76) On fit courir alors le bruit, que le Roy même avoit mis cette Croix en gage aux Vénitiens, pour en obtenir une ſomme aſſez conſidérable, dont il avoit beſoin: cet événement qui interreſſoit la dévotion des Pariſiens, les affligea plus que n'auroit fait une bataille perdue; mais le fait n'a jamais été bien éclairci.

(77)

1575. *ville*, (77) Abbé de St. Michel de *Tonnerre*, pour 32 écus, que lui avoit donné celui qui etoit en contention pour ladite Abbaye.

Le 26, le Roy de *Navarre*, etant en la chambre de ſa tante, la Princeſſe de *Condé*, (78) prenoit plaiſir à voir toucher le luth à un gentilhomme, nommé de *Noailles*, qui avoit le bruit d'etre aimé de ladite Dame, comme il accordoit melodieuſement ſa voix à l'inſtrument ſur cette chanſon: *Je ne vois rien qui me contente, abſent de ma divinité*, & repetant ſouvent paſſionnément ce mot de divinité, le Roy de *Navarre* dit à de *Noailles*, *n'appellez pas ainſi ma tante*, (79) *elle aime trop l'humanité.* Le Roy l'ayant entendu le même jour: voila, dit-il, une

(77) Marin, fils naturel de Louis de Dinteville, Chevalier de Malte.

(78) *Sa Tante, la Princeſſe de Condé.* ] Elle ſe nommoit Françoiſe d'Orleans, fille de François d'Orleans, Marquis de Rotelin, mariée le 5. Novembre 1565, avec Louis I de Bourbon, Prince de Condé, ſeptiéme fils de Charles de Bourbon-Vendôme, & par conſéquent frere d'Antoine de Bourbon, Roy de Navarre, pere de notre Roy Henry IV. Louis I, Prince de Condé, eſt le même, qui fut tué à la Bataille de Jarnac en 1569; ainſi Henry de Navarre avoit raiſon de donner la qualité de Tante à l'Epouſe de Louis I. Je fais ce détail, parce que quelques perſonnes confondent cette Princeſſe avec la premiere Epouſe de Henry I, Prince de Condé, qui étoit morte dès l'an 1574 & qui n'étoit que la Couſine de Henry IV.

(79) *N'appellez pas ainſi ma Tante.* ] Le Roy de Navarre, qui railloit toujours avec eſprit, ſurtout, dès qu'il s'agiſſoit d'amours, fit comprendre au Seigneur de Noailles, qu'il n'ignoroit pas qu'il étoit aimé de cette Princeſſe, & qu'ainſi, ce nom de *Divinité*, ne lui convenoit, qu'autant qu'on le

une rençontre digne de mon frere, ſi lui & les autres ne s'amuſoient qu'à cela, nous aurions bientoſt la Paix. 1575.

En ce mois de May, le Roy de *Navarre* ota les (80) ſceaux à Monſieur de *Meſmes*, Seigneur de *Roiſſy* & de *Malaſſiſe*, à raiſon des malverſations, prétenduës faites par lui, en cet etat, & chaſſé par les deux Roys, & la Reine mere ignominieuſement de la Cour, dont fut fait le quolibet ſuivant, qui fait alluſion aux armoiries de *Navarre*, aux ſceaux & à ſa Seigneurie.

*Il a dérobé la vache*, (81)
*Mais il a eté ſurpris*,

*Et*

le donne à une maîtreſſe.

(80) *Ota les Sceaux à Mr. de Meſmes.* ] Henry de Meſmes, fils de Jean-Jacques de Meſmes, ſuivit l'exemple de ſon pere; il cultiva les Sciences & les Lettres, &, comme lui, il fut le Protecteur des Sçavans de ſon ſiécle. Denys Lambin lui dédia ſes Obſervations ſur Ciceron: il excella ſurtout dans la Juriſprudence, & à l'âge de ſeize ans, il profeſſoit le Droit à Toulouſe, avec l'applaudiſſement du Public. Dans la ſuite, il fut Conſeiller à la Cour des Aydes, puis au Grand Conſeil, Maître des Requêtes. Le Roy Henry II ayant accordé ſa protection à la République de Sienne, le nomma pour être le Chef des Armes, & de la Juſtice dans tous les Etats de cette République. Pendant le tems qu'il y demeura, il ſe fit connoître auſſi propre pour les Armes, que pour la Juriſprudence, ayant aſſiégé & pris Civitelle, & pluſieurs Châteaux, dont les Eſpagnols s'étoient emparés. A ſon retour en France, il fut fait Conſeiller d'Etat, puis Chancelier du Royaume de Navarre; & enfin diſgracié. [ *Sainte Marthe en ſes Eloges.* ]

(81) *La Vache.* ] Parce que la Vache entre dans l'Ecuſſon des Armes de Bearn, Principauté qui étoit

du

[ 1575. *Et des ſceaux plus je ne ſçache,*
*Si ce n'eſt ceux de ſon puys,*
*Il eſt tombé de ſa ſelle,*
*Car il etoit mal aſſis,*
*Et de ſeaux point de nouvelle,*
*S'il ne prend ceux de ſon puys.*

En ce même mois, *Du Faur de Pybrac* (82) vendit ſon etat d'Avocat du Roy une bonne ſomme à Monſieur Barnabé *Briſſon*, ſimple Avocat. (83) Sur cette vendition, & la diſgrace de *Roiſſy*, furent faits ces vers.

*Auri ſacra fames fecit te perdere*, Memmi.
*Et te*, Faure, *locum vendere*; Faure, *ſapis.*

Le

du Domaine des Rois de Navarre: Mais les De Meſmes, malgré cette diſgrace, ſe ſont toujours ſoutenus avec dignité, & une Branche a fini en M. De Meſmes Premier Préſident, & la Branche des Comtes d'Avaux eſt finie avec M. de Ravignan, mort depuis peu en Boheme.

(82) *Du Faur de Pybrac.* ] On ajoutera à ce qu'on a déja dit de ce Seigneur, qu'ayant été nommé pour retourner en Pologne, il vendit ſa Charge d'Avocat du Roy à Barnabé Briſſon, & que l'argent qu'il en reçut, lui fut volé dans ce voyage, avec celui qu'il portoit, pour payer les Troupes de Lithuanie. Sa douceur, & ſon air de Majeſté toucherent le chef de ſes voleurs, &, par grace, on lui laiſſa la vie: c'eſt toujours quelque choſe, ce n'eſt pas tout perdre. [ *De Thou, Liv.* 60. ]

(83) *Barnabé Briſſon.* ] Se fit connoître au Barreau, puis ayant acheté la Charge d'Avocat du Roy, Henry III le fit ſon Avocat Géneral, Préſident à Mortier. Il occupoit cette Place, lorſque le Cardinal Caetan, Legat du Pape, preſenta en Parlement la Bulle de ſa Légation, & des Pouvoirs que le Pape lui donnoit. Ce Cardinal entrant dans le Parquet, s'avança, pour aller prendre la place deſtinée uniquement pour le

Roy,

Le 8 Juin, ſur les fauſſes nouvelles de la mort du Marechal de *Damville*, (84) fut reſſerré le Marechal de *Montmorency*, & ſes principaux Officiers lui furent ôtés, par le commandement de la Reine mere, contre le ſentiment du Roy, qui ne tenoit cette nouvelle conſtante, ſurquoi ledit *Montmorency* dit à un de ſes gens : dites à la Reine, que je ſuis bien averti de ce qu'elle veut faire de moy ; il ne 1575.

Roy, lorſque Briſſon le prit par la main, & l'obligea de s'aſſeoir en bas. Il compoſa pluſieurs Ouvrages ſur le Droit, & promettoit d'en publier d'autres, lorſque les Seize de Paris le firent mourir, de la maniere la plus indigne, mort, qui fut enſuite vengée. *Voyez* le Journal de Henry IV. [ *Chronolog. Noven. p.* 284. ]

(84) *La mort du Maréchal d'Amville.* ] Peu s'en fallut, que la fauſſe nouvelle de la mort de ce Maréchal, ne fût la cauſe de celle du Maréchal François de Montmorency, ſon frere, que la Reine Mere retenoit en priſon. Cette Princeſſe l'auroit déja fait mourir, ſi elle n'eût craint que le Maréchal d'Amville, ſon frere, très-puiſſant en Languedoc, ne s'en fût vengé. Mais le bruit qu'il étoit mort ſubitement à Montpellier, mit la Reine à couvert de cette crainte ; elle forma le deſſein de faire étrangler ſecretement le Maréchal dans ſa priſon ; & afin que ſa mort ne parût pas ſuſpecte, on avoit mis du ſecret, Miron, premier Medecin du Roi, [ *De Thou, Liv.* 61. ] qui avoit déja répandu le bruit que le Maréchal de Montmorency étoit ſujet à des coups de ſang, afin qu'on attribuât ſa mort à quelque accident de cette nature, plûtôt qu'à aucune violence. Heureuſement, l'exécution de ce complot ayant été commiſe à Gilles de Souvré, Grand-Maître de la Garde-Robe, homme d'honneur, & ennemi de la violence, il traîna ſagement cette affaire en longueur ; & le faux bruit de la mort de d'Amville s'étant évanoui, le Maréchal n'en mourut pas.

1575. ne faut pas tant de façons, *qu'elle m'envoye ſeulement l'Apoticaire de Monſieur le Chancelier*, (85) *je prendrai ce qu'il me baillera*; toutesfois, etant arrivé nouvelles contraires, le 16 du mois, on lui rendit ſes gens, & fut la Reine bien fâchée, de la précipitation, dont elle avoit uſé; ſi j'avois cru le Roy, mon fils, diſoit-elle, cela ne ſeroit pas avenu.

Le 12, Madame *Renée de France*, (86) Ducheſſe

(85) René de Birague, Italien de Nation & de Religion; il fut fait Chancelier le 17 Mars 1573, & nommé Cardinal, le 12 Février 1578. Il en eſt parlé ci-après peu avantageuſement, & cependant *Papire Maſſon a fait ſon Eloge.*

(86) *Madame Renée de France.* ] Cette Princeſſe fille du Roi Louis XII, avoit épouſé le Duc de Ferrare. Elle étoit de la Religion Proteſtante, & s'étoit retirée à Montargis, où elle donnoit azile à ceux qui pûrent ſe jetter dans cette Ville. Mais le Duc de Guiſe n'ayant pû l'empêcher, ni par ſes prieres, ni par ſes menaces, il y envoya Sourches de Malicorne, avec quatre Compagnies de Cavalerie; il la fit ſommer de lui mettre entre les mains les principaux des Factieux, qui s'étoient retirés dans le Château auprès d'elle, la menaçant d'y faire mener le canon, pour les avoir. La réponſe qu'elle fit à Sourches, eſt digne d'une Princeſſe d'un auſſi grand courage: » Aviſez-bien » (lui dit-elle) à ce que » vous ferez; ſçachez que » perſonne n'a droit de me » commander que le Roy » même, & que ſi vous en » venez-là, je me mettrai » la premiere ſur la bréche, » où j'eſſayerai ſi vous aurez l'audace de tuer une » Fille de Roy, dont le » Ciel & la Terre ſeroient » obligés de venger la » mort ſur vous & ſur votre lignée, juſqu'aux enfans du berceau. » On trouve, au Volume 86 des Manuſcrits de M. *Dupuy*, une Lettre originale, extrêmement curieuſe & longue, que cette Princeſſe écrivit à Calvin ſur la Religion.

(87)

Digitized by Google

cheſſe de *Ferrare*, fille du Roy *Louis XII*, mourut en ſon chateau de *Montargis*, agée d'environ 65 ans, & en fit le Roy, le Samedy 18, quelque forme de funerailles en la chapelle de *Bourbon*, encor que ladite Dame fût de la Religion, & la ville de *Montargis*, la retraite de ceux de la Religion. 1575.

Ce même jour, mourut Henry de *Rohan*, Prince de *Leon*, en *Bretagne*, en ſa maiſon de *Belin*; ſa fille, agée d'onze à douze ans, mourut tôt après, & fut, par ce moyen, conclu le mariage du Vicomte, ſon frere, (87) avec l'heritiere unique de la Maiſon de *Soubize*, Catherine de *Parthenay*, veuve du Seigneur *du Pont*, tué en la journée de *St. Barthelemy*.

Le 19 Juin, arriverent à *Paris* Monſieur le Duc de *Loraine*, & le Comte de *Vaudemont*, pere de la Reine, pour achever le mariage du Marquis de *Nomeny*, fils aîné dudit Seigneur de *Vaudemont*, avec la Demoiſelle de *Martigues*, (88) la Reine mere mangea tant au repas des noces, qu'elle cuida crever.

En ce tems, n'etoit tenu pour bon courtiſan, qui diſoit le Roy, ains falloit dire leurs Majeſtés, (89) à la mode de la Cour, ſurquoi, par

(87) René, Vicomte de Rohan, II du nom, qui épouſa Catherine de Parthenay, Dame de Soubiſe, fille & heritiere de Jean Larcheveſque, Seigneur de Soubiſe, & veuve de Charles de Quellenec, Baron du Pont.

(88) Philippe Emmanuel de Lorraine, depuis Duc de Mercœur, & Marie, fille unique de Sebaſtien de Luxembourg, Duc de Penthievre & Vicomte de Martigues.

(89) *Ains falloit dire leurs Majeſtés.* ] Le Roy Henry III, quelque tems après ſon retour de Polo-

1575. par deriſion, fut fait le ſonnet des Majeſtés.

[Le Mardy 5 Juillet, fut pendu, puis, mis en quartiers, un Capitaine, nommé la *Vergerie*, condamné à mort par *Biragues*, Chancelier, & quelques Maiſtres des Requeſtes, nommez par la Reine mere, qui lui firent ſon procès bien court, dans l'hoſtel de ville de *Paris* : toute la charge etoit, que, s'etant trouvé en une compagnie, où l'on parloit de la querelle des Ecolliers, & des *Italiens*, il avoit dit, qu'il faloit ſe ranger du côté des Ecolliers, & ſacager, & couper la gorge à tous ces B. *Italiens*, qui etoient cauſe de la ruine de la *France*, ſans avoir autre choſe fait, & attenté contre iceux; le Roy le vit executer, encore qu'au dire d'un chacun, il n'aprouvât pas cet inique jugement, lequel fut trouvé fort etrange de pluſieurs.]

Dans ce mois de Juillet, *Beſme*, (90) Allemand, qui avoit eté laquais du Cardinal de *Lorraine*,

gne en France, établit un nouveau Cerémonial de Cour, & de nouvelles manieres de grandeurs. Il fit mettre des baluſtres autour de ſa table, ne ſortoit que que rarement, preſque touours enfermé avec ſes Favoris, & paſſoit les journées entieres à diſputer ſur la découpure d'un habit. Il fit un Reglement pour ceux qui devoient entrer dans ſa Chambre, dans ſon Cabinet, & à quelles heures, & preſcrivit un ordre pour le ſervice de ſa bouche, & pour la proviſion & l'emploi de ſes Officiers. A ces Reglemens, il ajouta les termes propres dont il vouloit qu'on ſe ſervît lorſqu'on parloit de ſa perſonne; & pour lui faire la Cour, il ne falloit point dire *le Roy*, mais *leurs Majeſtés*. Sur ce mot, on peut voir le Dialogue de Mathurine avec le jeune du Perron, dans la *Confeſſion de Sancy*, *Liv.* 2.

(90) *Beſme, Allemand, qui avoit été Laquais du Cardinal de Lorraine, &c.*] C'étoit un des Aſſaſſins de l'Amiral

*Loraine*, duquel on le diſoit bâtard, & qui, enſuite, fut Ecuyer d'ecurie du Duc de *Guiſe*, un des meurtriers de l'Admiral de *Colligny*, fut pris par aucuns de la garniſon de *Bouteville*, comme il retournoit *d'Eſpagne*. *Berteville*, Gouverneur 1575

l'Amiral Chatillon Gaſpard de Coligny. Après la mort du Cardinal de Lorraine, le Duc de Guiſe, ſon neveu, l'avoit envoyé en Eſpagne, ſous prétexte de lui acheter des chevaux ; mais en effet, diſoient ſes ennemis, pour renouer la négociation que le Cardinal ſon oncle, avoit entamée avec le Roy Philippe. Beſme n'ignoroit pas combien la mort de l'Amiral l'avoit rendu odieux aux Proteſtans ; ainſi ayant été arrêté à ſon retour, proche de Jarnac, par la Garniſon de Boutteville en Angoumois, il offrit d'abord pour ſa rançon, des ſommes immenſes, qui paſſoient ſa condition, & par conſéquent l'eſperance de ceux qui l'avoient fait priſonnier ; enſuite il promit, ſi on vouloit lui donner la vie, de travailler à la liberté de Montbrun, qui venoit d'être arrêté par les Catholiques, & qu'on menaçoit du dernier ſupplice ; mais la Garniſon fut ſourde à ſes propoſitions. Cependant, pour tirer quelque argent de cette priſe, les Soldats offrirent aux Rochelois de le leur abandonner pour mille écus d'or, afin qu'ils puſſent, diſoient-ils, venger ſur lui l'aſſaſſinat déteſtable de l'Amiral. Les Rochelois refuſerent cette offre ; & Berteville qui commandoit dans Boutteville, ne voulant point refuſer du Duc de Guiſe une rançon pour la liberté de Beſme, & d'un autre côté craignant la Loi du Talion, s'il le faiſoit mourir, il prit un milieu : il gagna un Soldat, qui conſeilla à Beſme de ſe ſauver, & qui lui offrit pour cela ſes ſervices. Ils s'enfuirent tous deux la nuit ſuivante ; mais ils n'avoient pas fait beaucoup de chemin, qu'ils tomberent dans une embuſcade que Berteville leur avoit tenduë, où Beſme fut poignardé. Ainſi fut vengée, du moins en ſecret, la mort de l'Amiral, dont la vengeance ne pouvoit être publique. [*De Thou*, *L.* 60.]

1575. Gouverneur de *Bouteville*, l'ayant fait reſſerrer, en attendant la reſolution des *Rochelois*, qui le voùloient acheter, pour en faire une juſtice exemplaire : cet aſſaſſin trouva moyen de ſe ſauver ; mais *Berteville* en ayant eté averty à tems, il fut rattrappé, & ſe voulant deffendre, fut tué ſur la place.

En ce même mois, le Lieutenant (91), *la Haye*, fut tué en ſa maiſon de la *Begaudiere*, à

(91) *La Haye fut tué dans ſa maiſon.* ] Jean de la Haye, né Gentilhomme, mais ſans bien. Son courage le portant à s'élever au-deſſus de ſon état, il épouſa une riche veuve, qui l'avoit chargé de ſuivre les procès qu'elle avoit au Parlement de Paris. De la dot de cette Dame, il acheta la Lieutenance Générale de Poitiers, & ſervit d'une maniere diſtinguée au ſiége que ſoutint cette Ville, & y acquit beaucoup de gloire par ſon activité, ſa vigilance, & par les ſoins qu'il prit de donner au Public le Journal de ce ſiége. Ce ſervice l'ayant rendu plus hardy, il ſe trouvoit ſouvent avec les Géneraux & les Seigneurs ; il oſa même demander à la Reine, une Charge de Maître des Requêtes, qu'on lui refuſa. Quelque tems après, la Charge de Préſident de Poitiers ayant vâqué, il ſe donna beaucoup de mouvemens pour l'obtenir, mais on lui préfera Pierre Rat. Piqué extraordinairement de cette préference, il réſolut de profiter des troubles, qui agitoient le Païs, pour ſatisfaire la haine implacable qu'il portoit à quelques perſonages, & entr'autres, Joſeph Doineau de Sainte Soulaine, & avoit en même-tems l'occaſion de ſe ſignaler, par quelque action d'éclat, qui rappellât le ſouvenir de ſes ſervices paſſés, & qui fît voir qu'on avoit tort de le mépriſer. Mais il y périt, & ſa mort fut enſuite avouée par Henry III, comme faite de ſon ordre ; c'eſt ce qu'on voit dans les Lettres Patentes de ce Prince, qui ſont au volume 87 des Manuſcrits de M. Dupuy.

(92)

à une lieue de *Poictiers*, par *St. Souline*, & ſes gens; ſon corps, encor tout chaud, fut mené à *Poictiers*, & ſa teſte, miſe ſur le portail *St. Cyprien*; il etoit homme de grande menée (92) & avoit gagné 400 Gentilshommes, preſts à prendre 1575.

(92) *Il étoit homme de grande menée.* ] Il ſe mêloit dans toutes ſortes d'intrigues, pour s'élever par la faveur de l'un & de l'autre; il fit amitié avec quelques Proteſtans, & ſurtout, avec la Nouë, pour le convaincre de ſon attachement, & en même-tems, ſe venger des ennemis qu'il avoit à Poitiers; il forma une entrepriſe très-hardie ſur cette Ville, & pour y réuſſir, il devoit faire entrer pluſieurs charrettes chargées de paille, dans leſquelles on devoit cacher certain nombre de ſoldats, qui ſeroient diſperſés en diverſes places. Ces charrettes devoient être ſuivies de deux cent hommes d'élite, qui avoient ordre de s'arrêter au Fauxbourg Saint Sorin; & de crainte que dans le tumulte on ne s'avisât de fermer la porte, on romproit l'eſſieu de deux charrettes ſous la herſe. Cependant, ſix Bourgeois, qui étoient du complot, devoient au ſignal convenu, mettre le feu à la Ville, dans ſix endroits différens, & fort éloignés. Alors, tandis que les habitans ſeroient occupés à éteindre le feu, les Soldats cachés dans les charrettes, joints aux Bourgeois, qu'on avoit gagnés, devoient faire main-baſſe ſur tout ce qui ſe préſenteroit. Mais un des Conjurés, ayant eu la ſimplicité d'avertir un de ſes amis, de ſe mettre en ſureté & ce qu'il pouvoit avoir de plus précieux: celui-cy le preſſa, & le pria tant, qu'il lui tira ſon ſecret, & fut en informer en même-tems le Magiſtrat, qui, ayant tiré de lui la vérité, lui fit couper la tête, pendre dix ou douze de ſes complices, & fit exécuter en effigie le Lieutenant la Haye, qui, ayant été pris par force à une lieuë de Poitiers dans la Maiſon de la Begaudiere, fut tué en ſe deffendant; ſon corps porté dans la même Place, où étoit ſon effigie, fut coupé en quatre quartiers. [ *M. de Thou, Liv. 60 & 62.* ]

1575. prendre les armes, pour ſecouer la tyrannie, qu'ils appelloient, c'eſt à dire, l'obeiſſance due à leur Roy.

Le Samedy 13 d'Aouſt, fut pendu, puis mis en quartiers, en la place de Greve, *Abraham*, Secretaire du Prince de *Condé*, qui avoit eté pris, voulant paſſer en *Angleterre*, chargé de pacquets & memoires.

Le 27, le Roy vint au Palais, tenir ſon lit de juſtice, tout exprès pour gratifier le Duc de *Loraine*, ſon beaufrere, de quelques points concernans la ſouveraineté de *Bar*, (93) cette gratification n'agréoit pas à la Cour, ni aux deux Princes, le Roy de *Navarre*, & le Duc, (94) qui accompagnoient le Roy.

Le 15 Septembre, Mr. le Duc (95), qui, depuis

62.] ajoute, que l'année ſuivante, ſa mémoire fut réhabilitée par l'Edit de Pacification.

(93) Bar n'eſt pas une Souveraineté, & n'a jamais été tenu pour tel: c'eſt un Duché mouvant de la Couronne, & dont les Ducs de Lorraine ont rendu, & rendent encore hommage au Roy; mais Henry III abandonna au Duc de Lorraine le Droit de faire battre Monnoye dans ce Duché, Droit que Charles IX s'étoit réſervé; mais l'hommage, & l'appel au Parlement de Paris ont toujours ſubſiſté depuis.

(94) L'Autheur entend le Duc d'Alençon, frere du Roy Henry III, il auroit dû le nommer le premier.

(95) Il y avoit toujours eu, même, dès la plus tendre jeuneſſe, une extrême antipatie entre Henry, Duc d'Anjou, & François, Duc d'Alençon. Quoiqu'il y eût eû pluſieurs reconciliations entre Henry, devenu Roy de France, & le Duc d'Alençon, cependant il y avoit toujours un levain de haine dans le fond du cœur: cette averſion fut encore fomentée par la jalouſie, parce que ces deux Princes ſe rencontrerent à aimer les mêmes beautés;

depuis 18 mois, avoit eté etroitement gardé, & tenu comme priſonnier, ſortit de *Paris*, & s'en alla à *Dreux*, ville de ſon appanage, où il ſejourna 8 jours, pendant leſquels vinrent à lui pluſieurs gentilshommes, & autres gens de guerre de ſon party. 1575.

Le 18, le Preſident *Seguier* (96) fut pris dans ſa maiſon de Soret, par un des Freres du Baron de

beautés ; l'un des cœurs voulut déloger l'autre, & ne pouvant ſouffrir de compagnons en amour, non-plus qu'en autorité, leurs haines devinrent implacables, juſques-là, même, que le Duc d'Alençon chercha plus d'une fois à enlever la Couronne à Henri III, ſon frere. Ce ſont des particularités que Pierre Mathieu rapporte, comme les ayant appriſes de Henry IV, & de Monſieur de Souvray. Et d'un autre côté auſſi, Henry III, ſe voyant ſans poſterité, avoit deſſein de perdre ſon frere, & de faire paſſer la Couronne ſur la tête du Roy de Navarre. Mais Henry III l'auroit-il pû faire ? C'eſt dans ces ſeules occaſions que la Loy eſt plus forte que le Roy. Monſieur d'Alençon étant arrivé à Dreux, publia un *Manifeſte* ou *Proteſtation* du 17 Septembre de cette année. Il y expoſoit ſes griefs ; mais la Reine mere mit tout en œuvre pour parvenir à la reconciliation du Roy avec ſon frere. Tous les Actes qui furent faits dans cette affaire, ſe trouvent dans le premier tome des *Mémoires* de M. le Duc de *Nevers*.

(96) *Le Préſident Seguier.*] Pierre Seguier, fils de Nicolas Seguier, & de Catherine le Blanc, commença ſous François I, à ſe diſtinguer dans le Barreau, par ſon ſçavoir, & ſon éloquence, qui l'éleverent aux premieres Charges de la Robe. D'abord, il fut Avocat Géneral en la Cour des Aydes, puis Avocat Géneral dans le Parlement de Paris, & enſuite, ſecond Préſident de la même Cour. Il mourut le 25 Octobre 1580, & fut enterré dans l'Egliſe de Saint André des Arcs.

(97)

1575. de *St. Remy*, lors priſonnier à *Paris*, & conduit à *Dreux*, pour y etre mis à rançon.

Le 28, vers les dix heures du ſoir, furent vûs ſur la ville de *Paris*, & ès environs, certains feux en l'air, faiſans grande lumiere & fumée, & repreſentans lances & hommes armez.

Ce jour, la Reine parla, dans *Chambourg*, à ſon fils, qui lui dit, qu'il n'entreroit plus avant en propos avec elle, que les Marechaux de (97) *Coſſé* & *Montmorency*, ne fuſſent remis en liberté, & ils le furent le 2 d'Octobre.

Le 1 Octobre, Mr. le Duc, ayant eté averti que la Reine, ſa mere, qui l'avoit fait venir à *Blois*, ſous prétexte de pourparler la paix ou la treve (98), en partit à minuit, & s'en alla avec

(97) *Les Maréchaux de Coſſé & de Montmorency.* ] Ces deux Maréchaux furent mis en priſon, ſoupçonnés d'avoir eu part à la conſpiration du Duc d'Alençon, & du Roy de Navarre. Le premier étoit Gouverneur des Païs d'Anjou, de Touraine, & d'Orleans; il fut Gouverneur de Mets, & Lieutenant du Roy à Mariembourg. Il ſe trouva à la Bataille de S. Denis, & à celle de Montcontour. La Reine Catherine de Medicis le fit mettre à la Baſtille, dont il ſortit ſur la demande du Duc d'Alençon. Henry III, dans la ſuite, l'honora du Collier de ſes Ordres en 1579. Il mourut à ſon Château de Gonnor le 15 Janvier 1582. Et le ſecond, étoit François de Montmorency, fils d'Anne Duc de Montmorency, Pair, Grand-Maître, & Connetable de France; il épouſa Diane, légitimée de France, dont il n'eut point d'enfans. Ayant eu ſa liberté, il rendit un très-grand ſervice au Roy Henry III, par l'accommodement qu'il fit de Sa Majeſté, avec le Duc d'Alençon, qui alloit ſe mettre à la tête des Mécontens.

(98) Il faut qu'il y ait, *vouloit le faire arrêter.*

(99)

avec ſes troupes à *Romorantin*, où il entra par force, & fit mourir quelques-uns des habitans, qui lui avoient voulu empeſcher l'entrée. 1575

Le Dimanche 9, Feſte de *St. Denys*, le Roy fit faire une proceſſion generale & ſolemnelle à *Paris*, en laquelle furent portées les Reliques de la ſaincte Chapelle, & y aſſiſta Sa Majeſté tout du long, diſant ſon chapelet, avec grande devotion. Le Corps de la Cour, avec celui de la Ville, & toutes les autres Compagnies s'y trouverent; auſſi firent par le commandement de Sa Majeſté, les Princes, Seigneurs, Officiers & Gentilshommes de la Maiſon, hors les Dames, que le Roy ne voulut qu'elles s'y trouvaſſent, diſant, qu'où elles étoient, il n'y avoit point de devotion.

Le 10, entre *Damery* & *Dormans*, près *Fiſmes*, il y eut un choc (99) entre les troupes conduites par Mr. le Duc de *Guiſe*, & deux mil

(99) *Il y eut un choc.*] Ce choc fut un combat, qui ſe donna en Champagne, entre les Troupes du Duc de Guiſe, & celles que le Sieur Thoré Montmorency, conduiſoit d'Allemagne, au Duc d'Alençon, de la part du Prince de Condé, qui, d'abord qu'il eut appris qu'il s'étoit évadé de la Cour, lui envoya Thoré avec les Troupes, & lui en remit le Commandement, & de toutes celles du Party. Thoré étant arrivé avec ſes Troupes, proche de Château-Thierry, ſur Marne, ſe vit inveſti par l'Armée Royale, conduite par le Duc de Guiſe, quoique très-inférieur en nombre, & Thoré ne pouvant éviter le combat, il aima mieux combattre, & qu'on attribuât ſa défaite à la valeur de ſes ennemis, qu'à ſa propre lâcheté. Dans ce combat, le Duc de Guiſe fut bleſſé au viſage, dont enſuite, il eut le ſurnom de *Balafré*, ſurnom qui lui fut toujours glorieux. [*De Thou, Livre* 61.]

1575. mil Reiſtres, conduits par *Thoré*; le Roy fit chanter le *Te Deum*, mais le bruit fut plus grand que l'effet, car il ne mourut pas cinquante hommes de part & d'autre, & après que deux ou trois cornettes de Reiſtres, pratiquées par argent, eurent fait ſemblant de ſe rendre à la mercy du Duc de *Guiſe*, *Thoré* paſſa à *Nogent* avec 1000 ou 1200 chevaux, & alla ſe rendre à Mr. le Duc à *Vatan*; le Duc de *Guiſe*, en cette rencontre, fut, par un ſoldat, grievement bleſſé d'une arquebuſade, qui lui emporta une grande partie de la joue, & de l'oreille gauche.

Le Lundy dernier d'Octobre, ſur les dix heures du ſoir, *du Gaſt* (1), Favory du Roy, fut tué

(1) *Du Guaſt, Favori du Roy, fut tué.*] Louis Berenger du Guaſt, Favori trop accrédité du Roy Henry III, oſa s'égaler aux plus grands Seigneurs de la Cour, juſques à les traiter quelquefois, comme s'ils euſſent été au-deſſous de lui. Il n'épargna pas même les premieres Dames de la Cour, qu'il faut toujours reſpecter, & dont néanmoins, il déchiroit publiquement la réputation, ſouvent en preſence de Sa Majeſté, & il eut la témérité de porter ſa médiſance juſques ſur la Reine Marguerite. Cette Princeſſe, piquée au vif, & animée encore par les plaintes de toutes celles que du Guaſt avoit outragées, s'adreſſa à Guillaume du Prat, Baron de Viteaux, alors caché à Paris, dans le Couvent des Auguſtins, pour un meurtre, qu'il avoit commis quelque tems auparavant en la perſonne d'Antoine d'Alégre; elle l'engagea par ſes careſſes à devenir ſon vengeur. Viteaux, pour faire ſon coup, choiſit le premier de Novembre, veille de la Fête des Morts, parce que le bruit de toutes les cloches de Paris, qui ſe fait entendre alors, étoit propre à cacher le bruit inſéparable de l'exécution de ſon entrepriſe.

tué en ſa maiſon, à *Paris*, rue *St. Honoré*; avec lui, ſon valet de chambre, & un laquais, par certains hommes maſqués; il dit, mourant, que c'étoit le Baron de *Viteaux* (2) qui étoit 1575.

entrepriſe. Il ſe rend, avec quelques autres ſur le ſoir, au Logis de du Guaſt, monte dans ſa chambre, & le trouve au lit, où il le perce de pluſieurs coups, puis il ſe retira, & ſe rendit auprès du Duc d'Alençon. L'Auteur du *Recueil des choſes mémorables*, ajoute que du Guaſt fut tué par le commandement de la Reine mere, & du Duc d'Alençon. Brantome a fait l'éloge de du Guaſt, on ſçait qu'il étoit Meſtre de Camp, ou Colonel du Régiment des Gardes. Varillas dit, qu'il fut tué en une petite maiſon, qu'il avoit louée, au Fauxbourg S. Germain par du Prat, Baron de Viteaux, qu'il fait venir deux fois de Franche-Comté, par ordre de la Reine Marguerite, exprès, pour s'en défaire, avec beaucoup de circonſtances à ſon ordinaire, & qui pourroient bien être de ſa façon.

(2) *Le Baron de Viteaux.*] Après avoir vengé l'honneur de la Reine Marguerite, (choſe néanmoins bien difficile, car elle n'en avoit gueres,) il crut devoir venger la mort de Nicolas Ancienville, l'un de ſes freres, qui avoit été tué par Antoine d'Allégre Milaud. Ce Seigneur, qui s'étoit acquis une grande réputation dans les armes, & dans les Lettres, fut honoré de la protection du Duc d'Anjou, qui avoit obtenu ſa grace, mais non pas ſa ſeureté. Il étoit continuellement obſervé par le Baron de Viteaux, qui cherchoit à tirer raiſon de la mort de ſon frere. Il apprit donc que d'Allegre avoit quitté ſes Terres d'Auvergne, & s'étoit rendu à Paris; il ſe cacha dans la Maiſon de Nantouillet, avec cinq ou ſix autres: de-là, il vit ſortir ſon ennemi de l'Hôtel de Nevers, & le tua en plein jour d'un coup d'Arquebuſe. Quelques jours après, Viteaux fut arrêté, & ſes amis ſollicitérent inutilement ſa grace auprès du Roy. Tout ce qu'ils purent obtenir, fut, que ſon affaire ſeroit remiſe

1575. étoit à Monſieur; mais cela ne fut pas averé, encor que la préſomption en fût grande, d'autant que ce mignon ſuperbe avoit bravé Monſieur, juſqu'à paſſer un jour devant luy en la rue *St. Antoine*, ſans le ſaluer, ni faire ſemblant de le connoiſtre; le Roy, ſans autre recherche, le fit enterrer (3) à côté du grand Autel de *St. Germain l'Auxerrois*, & ſe chargea de payer ſes dettes; ce Capitaine avoit répandu beaucoup de ſang innocent à la *St. Barthelemy*, d'autres diſoient qu'un Grand l'avoit fait tuer par jalouſie de ſa femme.

Au commencement de Novembre, le Roy fit mettre ſus, par les Egliſes de *Paris*, les Oratoires, autrement dits, les Paradis, où il alloit tous les jours faire ſes aumoſnes & prieres, en grande dévotion, laiſſant ſes chemiſes à grands godrons, dont il étoit auparavant ſi curieux, pour en prendre à colet renverſé, à *l'Italienne*: il alloit ordinairement en coche avec la Reine, ſa femme, par les ruës & maiſons de *Paris*, prendre les petits chiens damerets, ſe faiſoit lire la Grammaire, & apprenoit (4) à decliner

ſe au Parlement, qui le condamna ſeulement à des intérêts civils, & à quelque amende. Voila un Jugement fort équitable!

(3) *Le Roy, ſans autre recherche, le fit enterrer.* ] Ce qu'il y eut de particulier dans cet enterrement, fut que le Roi, pour honorer la memoire de ſon Mignon, voulut qu'on traînât les Enſeignes & les Armes, comme s'il eût été queſtion de faire honneur à quelque grand Capitaine, au lieu que c'étoit un homme ſans réputation dans les Armées, connu ſeulement parmi les Courtiſans, & qui s'étoit avancé en champignon. [ *Recueil des choſes memorables.* ]

(4) *Se faiſoit lire la Grammaire,*

ner par Doron, qu'il fit depuis Conſeiller au Grand Conſeil, ſurquoy Paſquier, ſon Avocat Géneral en la Chambre des Comptes, fit cet Epigramme. 1575

Gallia *dum paſſim civilibus occubat armis,*
*Et cinere obruitur ſemiſepulta ſuo;*
*Grammaticam exercet mediâ Rex noſter in aulâ,*
*Dicere jamque poteſt, vir generoſius, Amo.*
*Declinare cupit, vere declinat & ille,*
*Bis Rex qui fuerat, fit modo Grammaticus.*

*Diſcere te linguæ fama eſt elementa* Latinæ,
*Atque Amo, per quinos jam variare modos.*
*Quid facis* ω Βασιλεῦ, *nimium ſcis iſtud amare,*
*Plus ſatis iſta tibi mollia verba placent.*
*Quin potius, ſi te externæ capit æmula laudis,*
*Gloria, per Græcas fortior ibis opes:*

*Illic*

*Grammaire, & apprenoit à décliner.*] Le Roy Henry III étoit naturellement éloquent, & il aimoit les Gens ſçavans; mais il s'employa à ces bagatelles, en un tems qu'il devoit ſe donner à des affaires plus preſſantes; & comme ſi ce Prince eût été dans une profonde paix, au lieu de monter à cheval, pour diſſiper ſes ennemis, il ſe faiſoit enſeigner d'un côté la Grammaire & la Langue Latine par Doron, (qu'il fit depuis Conſeiller au Grand Conſeil); & d'un autre côté il formoit une ſorte d'Académie avec les Sieurs de Pibrac, Ronſard, & autres beaux eſprits; chacun diſcouroit ſur telle matiere qu'ils s'étoient auparavant déſignée: exercice peu convenable aux affaires que ce Prince avoit alors ſur les bras. *Paſquier* [*Livre* 19. *de ſes Lettres*; *Tome* 2. *page* 483.] avoue qu'il fit cette Epigramme, afin que tombant entre les mains du Roy, elle lui fut une leçon, non pas de Grammaire Latine, mais de ce qu'il devoit faire; ce qui néanmoins n'opera rien.

(5)

1575. *Illic invenies generoſum & nobile τύπτειν,*
*Hoſtibus horrendum, convenienſque tibi.*
*Non alio poteris pacem tibi quærere verbo,*
*Cum dices τυπτω, dicet & hoſtis, Amo.*

⁂

*Grammaticæ ſtudet* Henricus, *declinat & ille,*
*Extera regna habuit, vix ſua regna tenet.*

Le 11 Novembre, jour de *St. Martin*, le Roy allant à la Meſſe, on lui donna avis d'un Capitaine de *Provence*, qui s'étoit elevé, & faiſoit comme parti à part; ſurquoy il dit : voila que c'eſt des guerres civiles; un Conneſtable, Prince du Sang, jadis ne ſçut faire party en *France*, & maintenant les valets y en font (5).

Le 5 Decembre, Madame *Iſabelle d'Autriche*, veuve de *Charles IX*, (6) partit de *Paris*, accompagnée

(5) *Un Connétable Prince du Sang.*] C'étoit Charles III, Duc de Bourbon & Connétable de France, né le 27 Février 1480. Il ſe révolta ſous François I, & traita ſecretement avec l'Empereur & le Roy d'Angleterre, pour leur livrer la France & la partager entr'eux; mais ayant été découvert, il s'enfuit en Italie, & prit les armes contre ſa patrie. S'étant rendu maître d'Aix, de Toulon, & de quelques autres Places, il attaqua Marſeille, dont il fut obligé de lever le ſiége, & de repaſſer à la hâte & en deſordre en Italie. Il eut ordre de l'Empereur Charles V d'aller piller & ſaccager la Ville de Rome, pendant que les Colonnes tenoient le Pape aſſiégé dans le Château Saint-Ange. Il fut tué dans cette expédition, le 6 May 1527; & comme ce Connétable ne pût jamais réuſſir à ſe faire un parti en France, le Roy le cita pour exemple.

(6) *La Veuve de Charles IX partit de Paris.*] Elizabeth, fille de Maximilien II, ſœur de Rodolphe II, veuve de Charles IX, Roi de France. Pendant le temps

accompagnée de Meſſieurs de *Luxembourg*, du Comte de *Rets*, & de l'Eveſque de *Paris*, qui la rendirent entre les mains des Députez de l'Empereur ; elle fut fort aimée & honorée des *François*. 1575.

En ce tems, *Rochepot* (7) vint aſſeurer les *Rochellois* (8), que Monſieur prendroit de bon cœur

temps qu'elle demeura en France, elle conſerva les ſentimens, que ſa naiſſance lui avoit inſpirés, & les mœurs Allemandes. Tout le luxe de la Cour de France, n'ayant aucun charme pour elle : & d'ailleurs ſe voyant, depuis la mort du Roy ſon époux, confonduë avec le reſte de la Cour, c'étoit un trop grand deſagrément pour elle ; ce qui la fit réſoudre de retourner en Allemagne, où elle ſe rendit recommandable par une pieté ſolide & par la régularité de ſes mœurs. Elle ſe diſtingua par les ordres qu'elle donna en partant aux Intendans des biens qu'elle laiſſoit en France, leur deffendant expreſſément de tirer aucune finance des Charges de Judicature, contre la coutume de France, où elles ſe vendent, au grand malheur des Peuples, & à la honte de la Juſtice, qui doit ſe rendre ſans interêt. Le petit nombre des Gens par leſquels le Roy fit accompagner cette Princeſſe, dans ſon voyage, fit dire, qu'il avoit oublié le magnifique accueil qu'il avoit reçû à Vienne, dans ſon retour de Pologne. Et quittant la Cour de France, la même Princeſſe dit tout haut, que l'on avoit forcé ſon mari, le feu Roy, de ſortir du monde avant le tems. Mais en 1582 elle chargea du ſoin de ſes affaires le celebre Buſbecq, qui nous a laiſſé d'excellentes Lettres de ce qu'il a vû en France, depuis 1582, juſques à la fin de l'an 1585.

(7) Antoine de Silly, Comte de la Rochepot, Gouverneur d'Anjou.

(8) *Rochepot vint aſſurer les Rochelois.* ] Avant que le Duc d'Alençon fit publier la treve, dont il étoit convenu avec la Reine ſa Mere ; il envoya à la Rochelle Antoine de Silly, Sieur de Rochepot, avec

1575. cœur la protection des Egliſes reformées de *France*, & demanda de la part dudit Prince une ſomme d'argent proportionnée à l'entrepriſe ; leſdits *Rochellois*, après l'aſſemblée de l'Eſchevinage, faite le 20, envoyerent des Deputez vers ſon Excellence, & la ſomme de dix mille livres, avec des excuſes ſur leur pauvreté.

En ce même tems, *Ruffec*, Gouverneur *d'Angouleſme* (9), refuſa l'entrée de la ville au Duc de *Montpenſier.*, qui venoit en prendre poſſeſſion

des Lettres de Créance, pour aſſurer les Rochelois qu'il prendroit de bon cœur la protection des Egliſes Réformées, & en même-tems pour leur donner avis que les Allemands retardoient d'entrer en France, juſques à ce que l'argent qu'on leur avoit promis fût prêt ; qu'il les prioit de vouloir contribuer de tout leur pouvoir aux frais d'une guerre ſi néceſſaire, & de donner en cela l'exemple à tout le reſte du Parti. Dans la réponſe des Rochelois, par laquelle ils donnent au Duc d'Alençon le titre de Gênéraliſſime des Armées levées pour la tranquillité du Royaume, ils font excuſe au Duc de ce que la Ville ſe trouve épuiſée ; mais qu'ils lui envoyent tout ce qu'ils ont pû ramaſſer, comme il en ſera aſſuré par leurs Députés. [ *De Thou, Livre* 61. ]

(9) *Ruffec, Gouverneur d'Angouleſme.* ] Philippe de Volvire, Sieur de Ruffec, Gouverneur d'Angoulême, ſçachant que le Duc de Montpenſier s'avançoit vers cette Ville, pour en prendre poſſeſſion au nom du Duc d'Alençon, à qui on l'avoit accordée par un article de la derniere Treve, lui en fit fermer les portes. Il s'excuſa ſur ce qu'il diſoit s'être attiré beaucoup d'ennemis par ſa fidélité à ſervir Sa Majeſté, contre les Rebelles : qu'en livrant Angoulême, il ne voyoit plus d'azile pour lui dans tout le Royaume, qui pût le mettre à couvert de la haine des Proteſtans ; mais qu'il la lui livreroit, s'il

poſſeſſion au nom de Monſieur, à qui, par la treſve, elle avoit été accordée ; ſes raiſons étoient, que pour avoir été toute ſa vie ſerviteur du Roy, il avoit acquis beaucoup d'ennemis, & des plus grands, contre leſquels il lui falloit un lieu de ſureté ; il reſcrivit enſuite fort humblement à Monſieur, en telle ſorte néantmoins, qu'il ne lui donna rien, nonobſtant les réiterées juſſions du Roy, & de la Reine, ſa mere, deſquels les Gouverneurs faiſoient peu d'état en ces tems, étans Roys eux-mêmes. 1575.

1576.

[*Janvier*, le Roy, pour toutes les affaires de la guerre, & de la rebellion qu'il avoit ſur les bras, ne laiſſoit lors d'aller (10) aux environs de *Paris*, de coſté & d'autre, ſe promener avec la Reine, ſon epouſe, viſiter les Monaſteres des Nonnains & autres lieux de plaiſir, & en revenir la nuit, ſouvent par la fange, & mauvais tems, & même le Samedy 7 Janvier, ſon coche étant rompu, fit bien une lieue à pied, par le mauvais tems qu'il faiſoit, arriva au Louvre, qu'il étoit plus de minuit.] 1576.

Le

s'il vouloit lui en laiſſer le Gouvernement. [*De Thou, Liv.* 61.]

(10) *Ne laiſſoit d'aller aux environs de Paris.*] Jamais Henry III n'avoit eu plus d'affaires qu'il en avoit alors ; non-ſeulement la Guyenne, le Languedoc, le Dauphiné, & d'autres Provinces de ſon Royaume avoient pris les armes, mais encore il avoit à craindre le parti du Duc d'Alençon, ſon frere, qui s'augmentoit tous les jours ; cependant il reſtoit dans une molle indolence, & paſſoit tous les jours à ſe promener avec la Reine, à viſiter les Couvens des Religieuſes, & d'autres lieux de plaiſirs.

1576. Le Dimanche, premier de l'an, viennent nouvelles à *Paris* que M. le Duc, le Seigneur de *Thoré*, & *Cimier* avoient le 26 Decembre, bû du vin empoiſonné (11), en la collation d'après ſouper, lequel vin, avoit été apporté par *Blondel* ou *Blondeau*, valet de chambre dudit Seigneur Duc, lequel valet avoit autrefois ſervi le Chancelier *Birague* (12), ce qui rendit le fait beaucoup plus ſuſpect. De fait, M. le Duc, dès le 27 Decembre, avoit depeſché exprès le Seigneur de *Marivaux* devers le Roy,

(11) *Bû du vin empoiſonné.* ] Mr. le Duc d'Alençon, Mrs. Thoré & Simiers, s'étant trouvé en même-temps très-incommodés après avoir bû du même vin, crurent avoir été empoiſonnés; la ſituation préſente des affaires, favoriſoit le doute qu'ils avoient que la Cour n'y eût quelque part. M. d'Alençon écrivit le 27 Décemb. 1575, une Lettre au Roy Henry III ſon frere, ſur cet empoiſonnement, & il en accuſe indirectement les Favoris, qui avoient ſéduit & aveuglé l'eſprit de Henry III. Il ne paroît pas néanmoins que l'on ait fait de grandes perquiſitions de ce crime, comme le demandoit le Duc d'Alençon dans ſa Lettre, qui eſt au Tome 1. des *Memoires de M. de Nevers, page* 106, le Duc d'Alençon, ni les autres Seigneurs n'en étant pas morts, ſoit à cauſe du contre-poiſon qu'ils avoient pris, ſoit qu'ils n'euſſent pas été empoiſonnés. Le bruit courut que ce fait avoit été inventé pour endormir ceux de la Religion, & augmenter l'eſperance qu'ils avoient que le Duc d'Alençon étant à leur tête, agiroit vigoureuſement. [ *Recueil des choſes memorables, p.* 562.]

(12) *Avoit ſervi le Chancelier Birague.* ] René de Birague né d'une famille illuſtre dans le Milanois, ſervit nos Rois, juſques à la fin de ſa vie. Il eſt inhumé dans l'Egliſe de la Culture Sainte Catherine, près la ruë Saint-Antoine, Prieuré qu'il a poſſedé, & nous en parlons plus bas.

(13)

Roi, pour l'en avertir, & le prier de lui en faire justice, & un autre Gentilhomme devers la Reine, sa mere, qui étoit demeurée malade à *Chatelrault*, d'un catharre, laquelle en fut fort marrie, & prit toute peine d'en purger elle, & le Roy son fils ; cependant, le procès fait audit *Blondeau*, ayant été mis plusieurs fois à la question, n'ayant à la question reconnu aucun empoisonnement par lui ou autre procuré, & ne s'étant contre lui trouvé aucune autre charge, joint que par contrepoisons, ceux qui avoient bu de ce vin empoisonné, avoient été incontinent garantis, fut ledit *Blondeau* relâché, & neanmoins chassé, après avoir fait l'amende honorable, pour n'avoir pas fait l'essay, avant presenter le vin, comme on a coutume de faire aux Princes de cette qualité. 1576.

Le 19 *Janvier*, le Capitaine *Richelieu*, dit *le Moine Richelieu* (13), qui avoit charge de 20 enseignes

(13) *Le Capitaine Richelieu, dit le Moine.*] Antoine du Plessis de Richelieu, Capitaine d'une Compagnie d'Arquebusiers de la Garde du Roy, fut communément appellé *Richelieu le Moine*, parce qu'il l'avoit effectivement été. Il renonça à ses vœux pour vivre plus librement. Le Roy François II. voulant faire son entrée solemnelle à Tours, Richelieu y fut envoyé devant avec sa Compagnie d'Arquebusiers. A son arrivée en cette Ville, il esperoit que quelque tumulte lui donneroit lieu de piller les Maisons ; mais n'en ayant pas trouvé l'occasion, il s'avisa de parcourir la Ville, fort avant dans la nuit, en chantant des Pseaumes en François, esperant que plusieurs sortiroient de leurs Maisons pour chanter avec lui : cet artifice n'ayant pas réussi, il passa le reste de la nuit à chanter des chansons deshonnêtes, & à réciter des vers injurieux à la Reine Mere & aux Guises, & le

1576. enſeignes de pied, homme mal famé, pour ſes voleries & blaſphemes, fut tué à *Paris*, en la rue des Lavandieres, par des ruffiens, comme lui, qu'il vouloit chaſſer d'une maiſon prochaine à la ſienne.

Le Mercredy 25 Janvier, la Reine mere, revenant de *Poictou* (14), entra à *Paris*, etant accompagnée

lendemain il alla trouver le Roy, imputant ſes propres extravagances aux Bourgeois, pour engager ce Prince à lui abandonner le pillage des maiſons; mais les Magiſtrats ayant fait une exacte recherche; cette calomnie tomba ſur Richelieu. Il fut bleſſé par le Sr. Martin de Brichanteau, dans un duel auquel il l'avoit appellé: mais heureuſement il fut tué à Paris par des gens de ſon eſpece. Du Pleſſis-Richelieu étoit Chevalier de l'Ordre, Gouverneur de Tours, & grand oncle du Cardinal de Richelieu. M. de *Thou*, *Liv.* 37, en parle peu avantageuſement, & quelques-uns ont cru que ce Cardinal avoit fait couper la tête à M. de Thou, en haine de ce que ſon pere avoit décrié dans ſon Hiſtoire, cet Antoine de Richelieu: mais ce ſont de ces prétendus Anecdotes de *Guy Patin*, qui en parle ainſi dans ſes Lettres. M. de Thou étoit coupable pour avoir ſçû la conſpiration de M. de Saint Mars, ſans l'avoir fait connoître: telle eſt la Loi du Droit public de tous les Etats. C'étoit ſa propre autorité que le Cardinal vouloit venger, & non la réputation de ſon grand oncle; il étoit trop habile homme pour tenir à de ſemblables minuties. Quelqu'un peut-il aſſurer qu'il ne ſe trouve pas de mauvais ſujets dans ſa famille?

(14) *La Reine Mere revenant de Poictou.* ] Dès que le Duc d'Alençon eut quitté la Cour, le Roy lui envoya quelques Seigneurs pour le faire revenir, & la Reine Mere s'offrit elle-même d'y aller. Ce fut dans le Château de Champigny, qu'elle eut avec ce Prince pluſieurs Conferences, qui ſe terminerent à une Treve de ſix mois, à commencer le 22 Novembre, juſques au 15 de Juin de l'année

accompagnée du Cardinal de *Bourbon* (15) : le Roy, les Princes, & les Seigneurs etans à *Paris*, allerent au devant d'elle juſqu'à *Etampes*. (16) 1576

Le

née ſuivante. Les conditions de cette Treve étoient très-avantageuſes au Duc d'Alençon & aux Proteſtans, ce qui fit dire alors qu'elle ne ſeroit point gardée de part ni d'autre. Cependant la Reine Mere contente d'avoir arrêté les hoſtilités, revint à la Cour, très-ſatisfaite d'elle-même.

(15) *Du Cardinal de Bourbon.*] Charles de Bourbon, le même que le Duc de Mayenne fit reconnoître par la Ligue Roy de France, après la mort de Henry III. Il étoit fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, & frere d'Antoine, Roy de Navarre. Il fut pourvû de l'Evêché de Nevers, puis de celui de Saintes, & enſuite de l'Archevêché de Rouen. Le Pape Paul III le fit Cardinal ; il fut Gouverneur de Paris, ſe trouva au Colloque de Poiſſy, & ſe déclara toujours contre les Proteſtans. On aura occaſion d'en parler plus d'une fois.

(16) *Le Roy, les Princes.*] Henry III fut ſi content de la tréve que la Reine ſa mere venoit de faire avec le Duc d'Alençon, qu'il fut au devant d'elle pour l'en remercier. Cependant il ſe ſervit de cette tréve pour lever de nouvelles ſommes ſur les Villes du Royaume ; il alla lui-même à l'Hôtel de Ville de Paris, où il avoit convoqué une Aſſemblée générale des Habitans, à laquelle il demanda deux cens mille livres à emprunter ; mais on ſe contenta de faire des remontrances, au nom du Parlement & de tous les Corps de la Ville. On y rappelloit à Sa Majeſté, que depuis quinze ans que duroit le trouble, la Ville de Paris avoit fourni au Roy trois millions ſix cens mille livres, & le Clergé preſque deux fois autant ; qu'en moins de trois ans on avoit employé en gratifications & autres dépenſes inutiles, neuf cens mille écus d'or, & ſept cens l'année précédente ; & que cette année en moins de ſix mois, trois cens mille écus d'or avoient

1576. Le 27, *Biron* fut renvoyé vers Monſieur (17), afin de lui offrir des villes de *Blois*, *Amboiſe*, &

diſparus ; qu'outre cela on dépenſoit tous les ans en penſions & autres ſuperfluités, plus de deux cens mille écus ; que ces liberalités avoient épuiſé les coffres de Sa Majeſté, & qu'on ne pouvoit les remplir, qu'en tirant le ſuc & le plus pur ſang du Peuple. Tel étoit le malheur des tems ; le Peuple vouloit pénétrer trop avant dans le ſecret de la conduite de ſes Rois, & ce n'eſt pas ce qui accommodoit ce Prince ; mais le hazard ou la bonne fortune voulut que Henri trouvât cette ſomme dans la bourſe de deux excellens Sujets ; c'étoient le Duc de Nevers, de la Maiſon de Gonzague-Mantouë, & du Seigneur de Pienne. Ce dernier avoit reçu en argent comptant une ſucceſſion qui lui étoit échuë dans les Pays-Bas Eſpagnols, & le Duc de Nevers n'avoit pû obtenir pour ſon partage du Mantouan que de l'argent, qu'il n'avoit pas encore employé en fond de Terres.

(17) *Fut renvoyé vers Monſieur.* ] Les inquiétudes du Duc d'Alençon ne lui permirent pas de reſter fort long-tems en repos ; il s'échappa donc au commencement de l'année 1576, & peu après le prétendu empoiſonnement, dont il avoit porté ſes plaintes au Roy ſon frere. Le prétexte étoit que l'on n'exécutoit pas les conditions de la Treve conclue avec lui le 21 Novembre 1575, & ratifiées par Henry III, & il en rejette la cauſe ſur les Favoris, qui obſedoient le Roy, & qui faiſoient d'immenſes déprédations dans le Royaume ; C'eſt ce que Monſieur d'Alençon explique avec aſſez de vivacité dans la Lettre qu'il en écrivit le 9 Janvier 1576 au Parlement de Paris, & rapportée dans les *Memoires de Nevers*, *Tome* 1. *page* 107. C'eſt-là ce qui occaſionna la députation, qui ſe fit de M. le Maréchal de Biron, pour faire à ce Prince des propoſitions d'accommodement. Mais on avoit beau faire, il avoit dans le cœur un levain de haine contre le Roy ſon frere, que l'on ne pouvoit lui ôter.

(18)

& *Tours*, les deux qu'il lui plairoit prendre, 1576.
au lieu de celle de *Bourges* (18), que les habitans avoient refuſé tout à plat, aux Seigneurs de *Rambouillet*, & de *Chiverny*, envoyez vers eux pour cet effet. (19)

Ce même jour, au pays du *Maine* & *d'Anjou*, il y eut un déluge, qui cauſa un notable dommage, & à *Boulogne* ſur mer, un tremblement

(18) *Au lieu de celle de Bourges.* ] Par la derniere tréve le Roy s'étoit obligé de donner au Duc d'Alençon, pour ſa ſûreté & par forme de dépôt, les Villes d'Angoulême, Niort, Saumur, Bourges & la Charité: mais le Gouverneur de Bourges, qui étoit François de Montigny de la Grange, & Ruffec Gouverneur d'Angoulême, ayant refuſé de remettre ces deux Places au Duc d'Alençon, ce Prince refuſa de faire publier la Tréve, ce qui obligea le Roy ſon frere de lui faire offrir d'autres Villes à la place de ces deux-là; & les ayant de nouveau refuſées, la Reine ſa mere, qui étoit encore auprès de lui, le mania ſi adroitement, qu'elle lui fit accepter Cognac & Saint Jean d'Angely, en échange de Bourges & d'Angoulême.

(19) *Aux Seigneurs de Rambouillet & de Chiverny.* ] Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet & Vidame du Mans, Gouverneur de Metz & du Païs Meſſin, fut Capitaine des Gardes du Corps du Roy Charles IX; il eut beaucoup de part à l'eſtime du Roy Henry III. Il ſçavoit les Belles-Lettres, & avoit une grande connoiſſance des affaires. Philippe Hurault, Comte de *Chiverny*, fut Conſeiller au Parlement de Paris en 1554, Henry de France, Duc d'Anjou, le fit ſon Chancelier, & le mena en Pologne; étant monté ſur le Trône de France, il lui donna la Charge de Garde des Sceaux, & le créa Commandeur de ſes Ordres en 1579. Il fut diſgracié en 1588, rappellé en Cour par Henry IV, c'étoit le ſtyle du tems: & il exerça la même Charge juſques à ſa mort.

1574. ment de terre avec eclairs, & tonnerres epouventables. On raconte, que durant cette tempeſte, un homme appuié ſur le maſt de ſon navire, avoit été frappé du tonnerre, & jetté en l'eau, ſi bien, qu'il avoit été brulé & noyé, ſur lequel a été compoſé cet epitaphe.

*Hærebam malo attonitus, cum fulminis ictu,*
*In medias rapior præcipitatus aquas.*
*Sic ambuſtus, aquis madidus, ſic rapior igne,*
*Inque meam certant ignis & unda necem.*
*O caſum horribilem, mediis me in fluctibus arſit,*
*Ignis, & in mediis ignibus hauſit aqua!*

Le 1 *Fevrier*, le Roy apprit que les Reiſtres conduits par le Prince de *Condé* (20), avoient branqueté la ville de *Dijon*, de 200 mil francs, ſauvé la Chartreuſe pour 12 mil, & raſé *Leſpeille*, maiſon magnifique du Seigneur de *Tavannes*. (21)

Le *Vendredy* 3 *Fevrier*, le Roy de *Navarre*, qui, depuis l'evaſion de Monſieur, avoit fait ſemblant

(20) *Conduits par le Prince de Condé.* ] Henry de Bourbon I du nom, Prince de Condé, Duc d'Enguyen, né en 1552, & mort du poiſon à Saint Jean d'Angeli en 1588. Après la prétenduë conſpiration de S. Germain en 1574, il avoit par ſon évaſion de la Cour prévenu la priſon, & s'étoit retiré en Allemagne, où il levoit des troupes contre le Roy, avec leſquelles il établit des contributions conſidérables dans le Royaume, & fut joindre le Duc d'Alençon, que les mécontens, malgré ſes incertitudes, avoient élu pour leur Généraliſſime.

(21) Guillaume de Saulx, II du nom, Bailly & Gouverneur de Dijon, Lieutenant Général en Bourgogne, qui prit le parti de la Ligue; il étoit fils du Maréchal de Tavannes.

(22)

Digitized by Google

ſemblant d'etre en mauvais menage avec lui (22), & n'affecter aucunement le party des Huguenots, ſortit de *Paris* (23), ſous couleur d'aller à la chaſſe en la foreſt de *Senlis* (24), où il 1576.

(22) *D'être en mauvais ménage avec lui.* ] Le Roy & la Reine mere avoient ſouvent mis en œuvre pluſieurs moyens pour brouiller enſemble le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre. On craignoit que l'union de ces deux Princes ne causât dans la ſuite quelque révolution ; on ſe ſervit donc de Madame de Sauve, l'une des plus belles femmes de la Cour, dont les deux Princes étoient amoureux, qui entra dans les deſſeins de la Reine mere : elle inſpira à ces deux Princes une ſi grande jalouſie, & les aigrit ſi fort l'un contre l'autre, qu'ils en vinrent juſques à ſe faire de ces ſortes de pieces, qui ne ſe réparent ordinairement que l'épée à la main ; mais heureuſement le Roy les racommoda. La Reine de Navarre qui avoit la bonté d'aimer ſon frere le Duc d'Alençon & le Roy ſon mari, diſſipa cette jalouſie. Les deux Princes réunis, ſans qu'on le ſçut, réſolurent de quitter la Cour, où ils ſe trouvoient aſſiégés d'eſpions, & où leurs amis étoient maltraités. Le Duc d'Alençon partit le premier, & le Roy de Navarre parut toujours indifferent ſur les affaires du Duc d'Alençon ; ce qui confirma le Roi & la Reine qu'il y avoit toujours entre eux de la froideur. [ *Mém. de la Reine Marguerite, liv.* 1. *Mém. de Sully & Matthieu, Liv.* 7.]

(23) *Sortit de Paris.* ] Cinq mois & quelques jours après l'évaſion du Duc d'Anjou, le Roy de Navarre ſuivit ſon exemple, pour ſe retirer dans ſon Gouvernement de Guienne. Le Roy & la Reine mere ne furent point allarmés de cette ſortie, dans la perſuaſion, où ils étoient que l'antipatie entre le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre ne leur permettroit jamais de s'accorder enſemble.

(24) *De Senlis.* ] De Senlis, le Roy de Navarre gagna la Fere, qui étoit une Terre de ſon Domaine ; & ce fut de là qu'il renvoya Saint-Martin avec une Let-

tre

1576. il courut le cerf le Samedy, & renvoya un gentilhomme nommé *St. Martin*, que le Roy lui avoit donné, lui porter une lettre en poſte, &, partant de *Senlis* ſur le ſoir, accompagné de *Lavardin*, (25) *Fervaques* (26), & le jeune *la Valette* (27), prit le chemin de *Vendome*, puis alla à *Alençon*, & de là, ſe retira au pays du *Maine* & *d'Anjou*, où il commença à prendre le party de Monſieur, & du Prince de *Condé*; reprenant la religion, qu'il avoit été contraint d'abjurer (28), & recommençant l'ouverte profeſſion

tre pour le Roy, auquel il rendoit compte des cauſes de ſon départ, qui étoit l'appréhenſion d'une nouvelle captivité, & les calomnies de ſes ennemis, que l'on écoutoit favorablement, au préjudice de ſon innocence & de ſa conduite.

(25) Jean de Beaumanoir de Lavardin, que le Roy Henry IV fit Maréchal de France en 1595.

(26) Guillaume de Hautemer, Seigneur de Fervacques, Comte de Grancey, depuis Maréchal de France.

(27) Jean-Louis de Nogaret de la Valette, Duc d'Epernon; il quitta peu après le Roy de Navarre, & devint Favory du Roy Henry III, qui lui fit de grands biens.

(29) *Qu'il avoit été contraint d'abjurer.*] A la journée de Saint Barthelemy le Roy Charles IX fit venir dans ſon Cabinet le Roy de Navarre & le Prince de Condé, auſquels il dit d'un ton plein de colere & jurant à ſon ordinaire : » Je me » venge aujourd'hui de » mes ennemis, j'aurois » pû vous mettre du nombre, puiſque c'eſt ſous » votre autorité qu'ils » m'ont fait la guerre. La » tendreſſe que j'ai pour » vous & pour les Princes » de mon ſang, l'emporte » ſur ma juſtice. Je vous » pardonne le paſſé, mais » j'entends que vous repreniez la Religion des » Rois nos Ancêtres, & » que vous renonciez à » une héréſie, dont la fureur a mis tout mon » Royaume en combuſ-

» tion;

feſſion d'icelle, par un acte ſolemnel de batême, tenant la fille d'un medecin au prêche. 1576.

Un gentilhomme des ſiens, m'a dit que ce Roy, depuis ſon partement de *Senlis*, juſqu'à la riviere de *Loire*, ne dit mot, mais que l'ayant paſſée, il jetta un grand ſoupir, & dit, loué ſoit Dieu, qui m'a delivré: on a fait mourir la Reine, ma mere, à *Paris*, on y a tué M. l'Amiral, & tous

» tion; ſans cela il me ſe-
» ra impoſſible de vous
» ſauver de la furie du peu-
» ple. A ce diſcours le Roy de Navarre, pour ſauver ſa vie, répondit que dans toute autre choſe il ne manqueroit jamais à la fidélité qu'il devoit au Roy, & qu'il étoit diſpoſé à lui donner telle ſatisfaction qu'il exigeroit: mais dans ce même tems Hugues Sureau du Roſier, fameux Prédicateur des Proteſtans d'Orleans, intimidé comme bien d'autres, retourna à la Religion Catholique. Le Roy ſe ſervit de cet exemple, pour ramener le Roy de Navarre: il conduiſit le nouveau Proſelite chez ce Prince, où Roſier parla bien, & prouva que la ſeule Egliſe Romaine étoit la véritable. Le Roy de Navarre fut ravi que cet événement lui fournît un prétexte honnête pour mettre ſa vie en ſûreté; il abjura donc ſes erreurs, & il fut abſous par le Cardinal de Bourbon ſon oncle, & aſſiſta à une Meſſe ſolemnelle. [*Pierre Matthieu, Liv. 6. & M. de Thou, Liv. 53.*]

D'ailleurs le Roy de Navarre après ſon évaſion, ſe trouvant à Niort, reprit bientôt la Profeſſion de la Religion réformée, après avoir proteſté qu'il n'étoit rien entré de libre, ni de volontaire de ſa part dans la démarche, qu'il avoit faite à Paris quatre ans auparavant au maſſacre de la S. Barthelemy; c'eſt ce qu'il répondit aux Docteurs de la Ligue, qui prétendoient qu'il étoit Relaps & Apoſtat, les aſſurant qu'il avoit été forcé, & qu'il s'y étoit trouvé engagé malgré lui par la néceſſité, ſans qu'on lui eût donné le tems de ſe faire inſtruire. [*De Thou, Liv. 63.*]

1576. tous nos meilleurs ſerviteurs, on n'avoit pas envie de me mieux faire, ſi Dieu ne m'avoit gardé; je n'y retourne plus, ſi on ne m'y traîne: puis, goſſant à ſa maniere accoutumée, je n'ai, ajouta-t-il, regret que pour deux choſes que j'ai laiſſées à *Paris*, la meſſe & ma femme: toutesfois pour la meſſe, j'eſſayerai de m'en paſſer, mais pour ma femme, je ne puis, & la veux ravoir. (29)

Le jour qu'il ſortit de *Paris*, qui etoit le premier jour de la Foire de Saint Germain, il y alla tout botté, avec M. de *Guiſe*, à qui il fit des careſſes extraordinaires, & le vouloit emmener à la chaſſe avec lui; mais le Duc ne voulut jamais y aller, ſoit qu'il ſe deffiât ou non.

Deux jours avant ſon evaſion, il avoit couru un bruit, qu'il s'en étoit fuy, & le Roy en avoit opinion, pour n'avoir couché à *Paris*; mais le lendemain matin, lorſque Leurs Majeſtés ne l'attendoient plus, il les vint trouver tout botté à la Sainte Chapelle, & leur dit: qu'il

(29) *Pour ma femme, je veux la r'avoir.* ] Avant de demander au Roy Charles IX de lui envoyer Marguerite de Valois ſa femme, il députa à la Cour le Sr de Fervaques, pour prier Leurs Majeſtés de lui renvoyer la Princeſſe Catherine ſa ſœur; l'ayant obtenuë, il crut obtenir auſſi facilement la Reine ſon épouſe. Il envoya à Paris le Sr Duras, pour la demander au Roy; mais Charles IX ne voulut pas la lui renvoyer alors, ou la Reine elle-même ne voulut pas quitter les délices de la Cour, ce qui eſt aſſez vraiſemblable; cela ſe fit néanmoins après, lorſque la Reine mere la conduiſit & la remit entre les mains de ſon mari, dont cette Princeſſe ſe ſoucioit fort peu. [ *De Thou, Liv. 63. Dupleix, Hiſtoire de Henry III* ]

(30)

qu'il leur ramenoit celui dont ils etoient tant en peine. 1576.

Le 13 *Mars*, arriva à *Paris Beauvais la Nocle*, deputé des Huguenots, & des Catholiques aſſociez. (30)

Le 24, les Seigneurs *Laſſin*, *Micheri* & *Beaufort*, (31) furent envoyés vers Monſieur à *Moulins*,

(30) *Beauvais la Nocle Député.*] C'eſt le même qui dans la ſuite deffendit courageuſement Brouage contre les Royaliſtes. Il fut député en Cour par le Duc d'Alençon, pour porter les articles que les Huguenots & les Catholiques aſſociés demandoient pour faire la paix. Le Duc d'Alençon demandoit une augmentation d'appanage; que le Prince de Condé fût mis en poſſeſſion du Gouvernement de Picardie, dont il n'avoit que le titre; que la Cour y joignît Boulogne & ſes dépendances, avec le droit au Prince d'y nommer un Gouverneur à ſon choix, & qu'on accordât au Marquis de Conti ſon frere une nouvelle Compagnie de cent hommes d'armes. Le Roy de Navarre demandoit, que la paix étant faite, il lui fût permis de ſe retirer avec ſa femme dans ſes Terres de Bearn; que le Roy ratifiât le Traité d'Alliance fait par ſon Biſayeul, Jean d'Albret avec le Roy Louis XII, & lui prêtât ſecours pour recouvrer ſon Royaume de Navarre; qu'on lui payât deux cens mille livres reſtans du mariage de ſa femme, & les intérêts; qu'on lui accordât le droit de Régale & le pouvoir de nommer les Juges & Officiers ſur ſes Terres; outre cela le Gouvernement de Guyenne. Voilà bien des demandes, dont on peut voir le détail dans tous les Hiſtoriens François; cette négociation fut imprimée dans le tems même, & il s'en trouve auſſi beaucoup d'actes dans le premier volume des Mémoires de *Nevers*.

(31) *Laſſin, Micheri & Beaufort, envoyés vers Monſieur.*] Les demandes des Mécontens ayant été examinées, le Roy envoya ces trois Seigneurs au Duc d'Alençon, pour lui donner avis de ce qui avoit été réſolu,

1576. *lins*, pour lui communiquer ce qui avoit été accordé par le Roy ſur le traité de la pacification.

Au commencement d'*Avril*, les Huguenots branqueterent *Nevers* de 30 mil francs, comme ils avoient auparavant branqueté ceux de la *Limagne d'Auvergne* de 150 mil, & ceux de *Berry* de 40 mil (32)

Le 19 d'*Avril*, le Duc de *Nemours*, (33) étant au Conſeil au Louvre, entra en hautes paroles avec

réſolu, & que dans peu la Reine Mere iroit conclure la paix. Le Duc d'Alençon & la Reine Catherine, ſouhaitoient la paix, mais c'étoit par divers motifs. Le premier étoit bien aiſe de ſe décharger du fardeau du Commandement de l'Armée pour ſon peu d'expérience, & par la difficulté qu'il avoit à gouverner les Allemands, qui lui demandoient ſans ceſſe de l'argent qu'il ne pouvoit recouvrer pour lui-même. Catherine de Médicis deſiroit de voir les troupes Etrangeres hors du Royaume, & elle ſe réſervoit le plaiſir de manquer à ſa parole. [ *Mémoires de la Reine Marguerite.* ]

(32) *Branqueterent Nevers.* ] Les Aſſemblées qui ſe faiſoient pour la Tréve ne ſuſpendirent pas les hoſtilités de la part des Huguenots; non contens d'avoir tiré de la Ville de Dijon deux cens mille livres en contribution, douze mille livres pour la Chartreuſe, cent cinquante mille livres pour la Limagne d'Auvergne, quarante mille de ceux de Berry, & trente mille pour la Ville de Nevers. Ils ſurprirent pluſieurs Forts, entr'autres le Mont Saint Michel, dans lequel ils firent entrer pluſieurs Soldats déguiſés en Pélerins, où ils s'aſſurerent de la Place; mais ils n'en furent pas long-tems les maîtres, en ayant été chaſſés par Matignon. [ *De Thou, Livre* 60. ]

(33) *Duc de Nemours.* ] Jacques de Savoye, Duc de Nemours, étoit fils de Philippe; il épouſa Anne d'Eſt, Comteſſe de Giſors, veuve

avec *Beauvais la Nocle*, juſqu'à dire, que, s'il eût été en la place du Roy, il l'auroit envoyé en lieu, où il auroit parlé plus bas; à quoy ledit *Beauvais* repliqua, qu'il etoit bien en la puiſſance du Roy de le faire, mais que ceux qui lui etoient bons ſerviteurs, ne lui donneroient pas ce conſeil, vû les garands qu'il avoit: je ne ſçais, dit M. de *Nemours*, quels Sujets ſont que les Huguenots; mais ſi j'en avois, & qu'ils me parlaſſent de la façon que vous parlez au Roy, il n'y auroit garantie qui tint, que je ne les envoyaſſe ſur l'echaffaut; lors *Beauvais* voulant repliquer, le Roy lui impoſa ſilence, & dit à M. de *Nemours*: mon couſin, s'il y a quelqu'un d'offenſé en cette procedure, c'eſt moy, & toutesfois, vous voyez comme je patiente: mon ſilence devroit vous apprendre à vous taire: Je l'euſſe fait volontiers, Sire, repondit M. de *Nemours*, s'il eût été queſtion en cecy de mon particulier; mais, y allant du ſervice de Votre Majeſté, je ne puis me taire: j'ai, dit le Roy, ouy dire, qu'il n'y en avoit de plus mal ſervis, que ceux qui avoient le plus de valets, & là-deſſus, ſe leva. 1575.

Le 15 *d'Avril*, jour de Paſques Fleuries, le Roy fit publier aux Prônes de toutes les Parroiſſes de *Paris*, qu'il avoit fait faire une croix de nouveau, ſemblable (34) à celle qui ſouloit être en

veuve de François de Lorraine, Duc de Guiſe; mourut le 13 Juin 1585.

(34) *A fait faire une Croix ſemblable.*] A la place de cette Croix, qui avoit diſparu l'année derniere, qu'on croyoit avoir été volée, ou donnée en gage, ce qui avoit allarmé Paris; mais elle reparut heureuſement l'année d'après, & raluma la dévotion ambulante des Pariſiens.

1576. en ſa Sainte Chapelle, & qui derobée avoit eté l'année precedente, & qu'en icelle, il avoit fait enchaſſer une partie d'une grande piece de la vraye Croix de Jeſus-Chriſt, des pieça gardée en une autre grande Croix double, au treſor de ſadite Chapelle, & que chacun l'alla, la ſemaine Saincte, adorer, comme de coutume: de qùoy le peuple de *Paris*, fort devot, & de legere croyance en telles matieres, fut fort content. (35)

Le 21, veille de Paſques, la Paix fut arreſtée dans le Louvre. (36)

Le

(35) *Le Peuple de Paris fort dévot & de légere croyance.*] M. Mezeray a a écrit qu'anciennement on diſoit des Pariſiens, qu'ils ſavoient mieux jeûner que ſe battre, pour donner une grande idée de leur dévotion; mais cette dévotion étoit ſouvent de mauvais aloi. On en a vû quelques-uns faire par une ſuperſtition condamnable quantité d'images de cire à la reſſemblance du Roy Henry III, qu'ils expoſoient ſur les Autels, & qu'ils piquoient en divers endroits à chacune des Meſſes, qui ſe diſoient durant les Quarante-heures, & à la derniere leur enfonçoient une aiguille à l'endroit du cœur, avec certaines paroles myſterieuſes, croyant par-là lui percer les entrailles; ſouvent ils faiſoient des Proceſſions nocturnes, où des enfans portoient des cierges benits, qu'ils éteignoient au lieu où ils alloient, la lumiere renverſée en bas, en prononçant quelques paroles, par leſquelles ils s'imaginoient pouvoir ôter la vie au Roi. Ils permettoient que leurs femmes allaſſent à cette dévotion vêtuës ſeulement d'une toile fine & tranſparente, au travers de laquelle leur nudité ſollicitoit les deſirs les moins ſenſibles & les mains les plus retenuës. Telle eſt ordinairement la dévotion du Peuple mal inſtruit. [*Abregé de Mezeray. Tome 3.*]

(36) *La Paix fut arrêtée dans le Louvre.*] Cette Paix

Le 29, le Roy alla au Palais, & demanda à Meſſieurs du Parlement par forme d'emprunt, que chacun d'eux, ſelon ſes facultés, lui donnaſſent promptement quelques ſommes de deniers, pour faire ſortir de ſon Royaume tant de gens de guerre etrangers; à quoy chacun fit offre de le ſecourir de tout ce qui lui etoit poſſible: De fait, il les fit venir au Louvre, avec ceux des comptes, & autres, ſes Officiers, & exiger d'eux ce qu'il en put tirer; le premier Preſident (37) bailla 5000 livres, les autres Preſidens, & les Conſeillers à proportion. 1576.

Au commencement du mois de *May*, l'Edit de (38) pacification, etant reſolu, & dreſſé à *Valery*,

Paix injuſte dura peu & fut ſuivie d'une guerre des plus dangereuſes, & qui fit éclorre cette folle Confédération, à laquelle on donna le titre de la ſainte Union ou de Ligue, pour couvrir l'ambition demeſurée des Guiſes, qui depuis longtems vouloient ſavourer les douceurs du Trône.

(37) *Le Premier Préſident.*] C'étoit Chriſtophe de Thou, dont il ſera parlé dans la ſuite.

(38) *L'Edit de Pacification.*] Cette remarque ſeroit longue & ennuieuſe, ſi l'on détailloit l'hiſtoire & les articles des quatre autres Edits de Pacification qui précederent celui-ci, & que les malheurs des temps firent accorder aux Proteſtans. Ce dernier fut le plus favorable: la Reine Catherine qui l'avoit négocié, vouloit à quelque prix que ce fût, détacher le Duc d'Alençon ſon fils du Parti des Proteſtans; ſe réſervant d'ailleurs les moyens de diminuer les avantages que l'Edit leur accordoit: elle n'y étoit pas novice. Cet Edit qui eſt fort étendu, fut non-ſeulement imprimé pluſieurs fois dans le temps même, mais on le trouve encore dans l'Hiſtoire de *la Popeliniere*, tome 2. fol. 299. &c. & dans le premier volume des *Mémoires de Nevers*, depuis la page 117. juſqu'à la 135. il contient 63 articles.

1576. *Valery*, par les gens de Monſieur, du Prince de *Condé* (39), & du Duc *Caſimir*, aſſiſtés de *Pybrac*, & autres du Conſeil du Roy, les Reiſtres ſe retirerent vers la frontiere de *Lorraine*, attendans qu'on fournît au Duc *Caſimir* le premier payement de trois millions 600 mil livres à lui accordés, pour avoir ſi bien ruiné la *France*, & furent, pour ſûreté du payement de ladite ſomme, baillez les plus precieuſes bagues du cabinet du Roy, & trois ou quatre grands Seigneurs en oſtage. (40)

Le

(39) *Par les Gens du Prince de Condé.*] L'Edit de Pacification fut dreſſé en préſence des Députés du Prince de Condé, qui l'avoient ſigné pour lui, & qui peut-être auroit ſubſiſté plus long-temps, ſi la Cour avoit tenu les promeſſes faites à ce Prince. Par cet Accord on lui donnoit le Gouvernement de Picardie, & la Ville de Peronne pour ſa demeure; mais le Parti des Guiſes, qui étoit alors le plus fort à la Cour, & peut-être même d'intelligence avec Catherine de Medicis, qui n'aimoit pas ce Prince, & qui ſe plaiſoit dans les troubles, croyant que ce fût le moyen de maintenir ſon autorité, fit agir Jacques d'Humieres, Gouverneur de Peronne, qui refuſa de lui remettre cette Place, ce qui dans la ſuite fut un motif de continuer la guerre; il faut ajouter à cela que le Prince de Condé avoit appris qu'on formoit diverſes entrepriſes ſur ſa perſonne, ce qui l'obligea de quitter le Duc d'Anjou, & de lui refuſer d'entrer avec lui dans la Ville de Bourges, où ſa preſence n'étoit point agréable aux Catholiques.

(40) La Reine Mere voulut avoir la gloire de faire cet Edit, comme elle avoit fait la plûpart des autres, & ſe rendit à l'Armée le 27 Avril, avec un eſcadron de femmes, comme le marque un Auteur du temps. C'étoit ſon uſage dans les négociations; ce cortege lui ſervoit à adoucir l'eſprit des Chefs, & quelquefois même des Princes,

Digitized by Google

Le *Lundy 7 May*, furent publiées, en pleine audience au Parlement, les lettres patentes du Roy, contenant l'annulation de l'empriſonnement, & la declaration de l'innocence du Marechal de *Montmorency*. (41) 1576.

[ Ledit jour, les Avocats & Procureurs du Parlement, furent, par le Premier Preſident, appellez,

ces, qui accordoient ſouvent à un commencement de paſſion ou de ſéduction, ce qu'ils refuſoient à la négociation ou aux interêts de leur Parti.

(41) *L'innocence du Maréchal de Montmorenci.* ] François de Montmorenci pour effacer entiérement la tache qui pouvoit lui reſter de ſa priſon, avoit obtenu une Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majeſté diſoit, qu'à ſon avénement à la Couronne ayant été informé, que ſur les ordres du feu Roy, François Maréchal de Montmorenci avoit été arrêté, ſans qu'il apparût de cauſes de ſon empriſonnement, Elle avoit mis tout en uſage pour s'en informer, & faire les recherches des preuves ſur leſquelles pouvoit être fondée l'accuſation intentée contre lui pour crime de Leze-Majeſté : que pour ce ſujet Elle avoit ſuſpendu ſon élargiſſement, attendant du temps un entier éclairciſſement ſur cette affaire ; qu'enfin après avoir interrogé ſur ce fait la Reine ſa Mere & les principaux Seigneurs de ſa Cour ; oüi le Maréchal même, & toutes les informations faites, Elle n'avoit trouvé aucunes preuves de crime ; enſorte qu'il étoit à croire que le feu Roy avoit agi plutôt ſur des calomnies que ſur un fondement légitime : c'eſt pourquoi Sa Majeſté déclaroit le Maréchal entiérement innocent de ce crime ; que pour le preſent comme pour l'avenir on ne pourroit à cette occaſion rien reprocher à lui, ni à ſa Famille, ni les inquieter ou révoquer en doute leur honneur & leur probité. Cette Déclaration fut lûë, publiée & enregiſtrée au Parlement, les Chambres aſſemblées, comme c'eſt le droit des Pairs, & bien lui prit d'avoir ſon frere armé. [ *De Thou, Livre 62.* ]

1576. appellez, & aſſemblez au Palais en la ſalle de S. Louis, afin de ſe cottiſer, & preſter au Roy la ſomme de cent mil livres, qu'il s'etoit promis de tirer de leurs deux communautez : De fait, chacun fit quelques offres, leſquelles ne furent ſuivies, ains augmentées par les taxeurs, leſquels envoyerent auſſitoſt après à chacun des plus apparens & aiſez, Avocats & Procureurs, un billet de leur taxe, ſigné (42) *Pottier*, qui etoit Secretaire des Finances, à ce commis par le Roy, dont y eut grande plainte & murmure, & toutesfois il ne falloit laiſſer de payer, & porter chacun la ſomme de ſa taxe aux coffres du Louvre, & en rapporter quittance, pour lui ſervir en tems & lieu ; ſemblables taxes furent faites ſur les autres Officiers, Praticiens, & notables Bourgeois de *Paris*, deſquels le Roy tira en moins d'un mois une bonne ſomme d'argent. ]

Le *Lundy* 14 *May*, le Roy, après la publication

(42) *Pottier.* ] Louis Potier, Seigneur de Geſvres, ſecond fils de Jacques Potier, Seigneur de Blanc-Meſnil, Conſeiller au Parlement de Paris, fut élevé ſous M. de *Villeines*, Sécretaire d'Etat ; il donna tant de preuves de fidelité, qu'après les Barricades de Paris Henry III le fit venir auprès de ſa perſonne, & ſe ſervit de lui dans les affaires les plus importantes. Il travailla à diſſiper les factions, qui ſe faiſoient dans les Villes de Meaux & de Senlis. On le donna pour Conſeil au Duc de Nevers, qui alloit faire la guerre dans le Poitou. Il fut choiſi pour terminer l'accommodement entre le Roy Henry III & le Roy de Navarre ; & après la mort de ce Prince, Henry IV le continua dans la Charge de Sécretaire d'Etat ; mais enfin il paſſa les dernieres années de ſa vie dans la retraite, & mourut le 23 Mars 1630.

(43)

Digitized by Google

tion de la Paix, ſortant du Palais, voulut venir en la grande Egliſe faire chanter le *Te Deum*, & puis faire feux d'allegreſſe par la ville, mais le clergé & le peuple ne voulut entendre ni à l'un ni à l'autre, fâchez de pluſieurs articles accordez aux Huguenots ; toutesfois, le lendemain, y fut ledit *Te Deum*, chanté ſur les cinq heures du ſoir, par les Chantres du Roy, & ce, en l'abſence des Chanoines, Chapelains & Chantres de ladite Egliſe, leſquels ne s'y voulurent trouver, & puis fut fait le feu d'allegreſſe devant l'hoſtel de ville, avec peu d'aſſiſtance, & de joye du peuple. (43) 1576.

Le *Jeudy* 24, le Roy alla en la Cour, & fit publier ſes Lettres Patentes, contenantes l'augmentation de l'appanage du Duc *d'Alençon*, ſon frere, des Duchés de *Berry* & *d'Anjou*, des Comtés de *Touraine* & du *Maine*, &c. (44)

Sur la fin du preſent mois, on decouvrit que

(43) Le Peuple loin de témoigner quelque joye de cette Paix, voyoit avec plaiſir les Placards ſatyriques que l'on affichoit dans Paris contre ceux qui avoient ou moyenné ou conſeillé cette Paix ; cependant le Peuple, qui rejettoit cette Paix, ne vouloit pas donner d'argent pour la guerre ; que vouloit-il donc que l'on fît ?

(44) *L'Appanage du Duc d'Alençon.*] Ce Prince fut le ſeul à qui la Cour tint parole ; non-ſeulement on augmenta ſon Appanage des quatre Provinces rapportées dans le Journal, mais encore on lui donna une penſion conſidérable, & la nomination aux Bénefices, dont le Roy ſe dépouilla en ſa faveur. Les Lettres Patentes de cette augmentation d'Appanage ſe trouvent dans la *Popeliniere*, tome 2. de ſon Hiſtoire, fol. 304. & dans le premier tome des *Mémoires de Nevers*, page 574. On tint donc parole à M. d'Alençon, & point aux autres ;

1576. que le Roy avoit pris quelques deniers deſtinés au payement des rentes de l'hoſtel de ville, pour les quartiers de Paſques & S. Jean ; de quoy le Peuple de *Paris* murmura fort, parce que c'etoit le ſeul moyen qui lui reſtoit pour vivre, & furent, pour y aviſer, convoquez & aſſemblez les 26 & 28 en l'hoſtel de ville pluſieurs notables Bourgeois : le Conſeiller *Abot* (45) declama librement contre le mauvais conſeil, par lequel étoit conduit le Roy, & il fut réſolu qu'on lui feroit remontrances, qui furent dreſſées & propoſées à S. M. par *Charon*, Prevoſt des Marchands, & qui furent inutiles.

Le *Mardy* 5 *Juin*, René *Baillet*, (46) Seigneur de *Seaux* & de *Treſme*, Conſeiller du Roy,

tres ; belle leçon pour les inferieurs, de ne ſe point fourer dans tous ces mouvemens d'Etats, & de s'attacher à l'autorité, qui eſt reconnuë, ou du moins de reſter neutres.

(45) *Le Conſeiller Abot.*] Guillaume Abot, qui avoit été reçu Conſeiller au Parlement en 1522.

(46) *René Baillet, Seigneur de Seaux & de Treſme.*] Il étoit fils de Thibaut Baillet, Seigneur de Seaux, & de Dame Jeanne d'Aunoy. Après avoir ſuivi le Barreau pendant quelque temps, il fut pourvû d'une Charge de Conſeiller de la Cour en 1537 : pour ſon argent, c'eſt ainſi qu'il le faut entendre ; & en cette qualité il fut un des Députés du Parlement, pour tenir les grands Jours dans la Ville de Poitiers en 1542. En 1550 il devint Maître des Requêtes, puis Premier Préſident au Parlement de Bretagne, & enfin il fut ſecond Préſident au Parlement de Paris, lorſque S. M. voulut faire cette Cour Semeſtre. L'Avocat Géneral, faiſant ſon éloge, en parle tout autrement que le Journaliſte & le traite de Juge équitable & ferme pour le ſoutien de la verité, dont on pouvoit rapporter des maximes excellentes ; mais pour entrer

Roy en ſon Privé Conſeil, & ſecond Preſident au Parlement, qui péchoit plus par ignorance que par malice, mourut à *Paris*, & Pomponne de *Bellievre*, (47) auparavant Conſeiller au Conſeil Privé, & Ambaſſadeur en *Suiſſe*, fut pourvû de cet état vacant. 1576.

Le *Jeudy* 7, le Roy vint au Palais, fit publier l'Edit de création de la nouvelle Chambre,

trer dans le vrai, je crois qu'on pourroit prendre un milieu entre les louanges de ſon Panegyriſte & la critique du Journaliſte; l'un a ſurfait, & l'autre a mis à trop bas prix. Il mourut à Paris en 1579.

(47) *Pomponne de Bellievre.* ] Il avoit été Ambaſſadeur en Suiſſe, & très-connu en Allemagne, & ce fut pour cette raiſon que le Roy deſirant voir hors de ſon Royaume le Prince Caſimir, il le choiſit pour lui porter ſix cens mille écus d'or, dont le payement le retenoit encore en France. Caſimir ayant reçu cette ſomme, avec une Obligation d'être payé du reſtant au plutôt, s'en retourna en Allemagne. *Mezerai* dit qu'on ne ſçait pas le motif, qui l'obligea d'emmener priſonnier Bellievre à Heidelberg avec une eſpece de triomphe fort deshonorant pour la France. Hé bien, c'étoit pour lui tenir lieu de caution & d'ôtage ſur ce qu'on lui devoit de reſte. D'ailleurs il ne faut pas être ſurpris ſi ce Prince étoit ſi ardent à venir en France, dès qu'il y étoit mandé par les Mécontens. Il mit donc Bellievre à la tête des Capitaines Reiſtres, & entra dans cette Ville parmi les acclamations du Peuple & les fanfares des trompettes, & avec une longue ſuite de chariots chargés des dépouilles de la France, dont ceux qui portoient ſon équipage étoient traînés par des bœufs, qui avoient les cornes dorées. La raillerie étoit trop vive, Henry III écrivit fortement au Prince Caſimir de lui renvoyer Bellievre, ce qu'il fit promptement, & tâcha par ſes ſoumiſſions d'excuſer l'action inconſidérée qu'il venoit de faire: mais devoit-

on

1576. bre, appellée mi-partie, (48) établie par l'Edit de pacification, laquelle étoit ſi odieuſe à la Cour, que, ſi le Roy ne fût venu, elle n'y eût jamais été publiée.

Le 15, on ceſſa de faire la garde des portes de *Paris*, toutesfois, à cauſe que le ſoir, un Ecuyer du Duc de *Nemours*, près le College de *Mignon* (49), avoit été tué d'un coup de piſtolet;

on s'en étonner dans un Allemand avide d'argent & des dépouilles de ſes voiſins.

(48) *Nouvelle Chambre, appellée mi-Partie.*] C'étoit une nouvelle Chambre que l'Edit de Pacification établiſſoit en faveur des Proteſtans, afin de pouvoir obtenir dans les huit Parlemens du Royaume les mêmes honneurs & les mêmes dignités, que les Catholiques, ce qui donna lieu à pluſieurs mécontentemens. Henri III lui-même eut d'abord beaucoup de peine, pour la faire enregiſtrer au Parlement, quoiqu'il y fût en perſonne; il n'eut pas même le pouvoir d'y faire entrer Guillaume Dauvet Proteſtant, qui pourſuivoit dans cette Chambre une Charge de Préſident. Il étoit fils aîné de Jean Dauvet, Seigneur de Rieux, & mourut en 1597. Les Huguenots d'un autre côté, furieux de ce qu'on n'executoit point cet article & pluſieurs autres, recommencerent les hoſtilités. Le Prince Caſimir prit leur parti, & en écrivit au Roy. Le Prince de Condé s'empara de Saint Jean d'Angely, & le Roy de Navarre de pluſieurs Places du Languedoc.

(49) *Près du College Mignon.*] Jean Mignon, Archidiacre de Blois en l'Egliſe de Chartres, & Conſeiller du Roy, & Robert Mignon, Conſeiller en la Chambre des Comptes, ont fondé en 1535 ce College, qui a porté leur nom juſqu'au 18 Juin 1605, que par Arrêt diffinitif du Conſeil d'Etat il fut adjugé à l'Abbé de Grammont, qui s'engagea d'y tenir huit Religieux Bourſiers, pour y étudier pendant ſept ans, ſous

piſtolet ; on fit encor le lendemain quelque garde & forme de recherche. 1576.

Le lendemain 22 *Juin*, Pierre de *Gondy*, Eveſque (50) de *Paris*, partit pour *Rome*, afin de faire accorder au Pape, avec Bulle, l'aliénation des 200 mil livres de rente, accordées au Roy par le Clergé.

Ce jour même 22 Juin, le Baron de *Viteaux*, (51) étant allé, ſous couleur d'amitié, voir le Prevoſt de *Paris*, ſon frere, nouvellement marié en ſon Château de *Nantouillet*, après y avoir

ſous la conduite d'un Superieur Régulier, & l'Office de Principal fut ſupprimé. Ce College a ſouvent le nom de Grammont [ *Jacques Dubreuil, Antiq. de Paris* ], cependant il eſt encore qualifié quelquefois de celui de Mignon ; & la ruë, où il eſt près la ruë du Battoir, ſe nomme toujours la ruë Mignon.

(50) *Gondy, Evêque de Paris, partit pour Rome.*] La Députation de ce Prélat à Rome, pour demander au Pape au nom de Sa Majeſté, la liberté d'aliener cinquante mille écus d'or des revenus du Clergé, augmenta les ſoupçons des Proteſtans : car, diſoient-ils, à quel deſſein vouloir faire cette alienation [ *De Thou, Liv.* 63. ] ? Comment eſperer, diſoient-ils, de pouvoir en obtenir la permiſſion du Pape, ſi ce n'eſt en lui promettant que les deniers qui en proviendront, ſeront employés à faire la guerre aux Héretiques : on voit en cela l'eſprit d'inquiétude qui a toujours agité les Huguenots. Ce ſoupçon néanmoins fut un peu adouci, lorſqu'on ſçut que cette alienation étoit uniquement pour ſatisfaire entiérement les Reyſtres, qui n'étoient pas moins dangereux dans le Royaume que les Réformés François.

(51) Guillaume du Prat, Baron de Viteaux, qui tua en duel en 1571 Antoine d'Alegre, Baron de Millau ſon couſin, & fut lui-même tué en duel en 1583 par Yves d'Allegre, Baron de Millau, parent du défunt.

(52)

Digitized by Google

1576. avoir fait bonne chere le ſoir, s'étant le lendemain matin rendu le plus fort audit Château, força ſon frere de lui donner quatre mil écus, tant en argent qu'en joyaux, pour le ſupplément prétendu de partage, & partit bien monté des meilleurs chevaux de ſondit frere.

Le 14 *Juillet*, le Roy, & la Reine, ſa femme, revenans de *Normandie*, arriverent à *Paris*, avec grande quantité de guenons, perroquets, & petits chiens, achetez à *Dieppe*.

[ Le *Lundy* 16 *Juillet*, le Roy fut au Palais, & fit, en ſa preſence, publier l'Edit d'aliénation de 200 mil livres de rente, accordés par le Clergé de *France*; & voulant faire recevoir Guillaume *Dauvet*, Seigneur *d'Arennes*, Preſident en la Chambre my-partie, ledit *Dauvet*, (52) voyant les difficultez que l'on lui faiſoit, à cauſe de ſa Religion, ſupplia le Roy de ne paſſer outre, lui diſant, qu'il aimoit mieux ne l'eſtre point, que d'eſtre reçu par contrainte. ]

Le *Mercredy* 18, *Cuſtos*, Docteur Tholoſain, homme de grande litterature & prudhommie, & fort eſtimé de ceux de la Religion, dont il faiſoit publique profeſſion, ſe tua au village de *Lardy*, par forme de deſeſpoir.

En ce tems, Monſieur fut magnifiquement reçu dans *Bourges*, où le Prince de *Condé* ne voulut jamais entrer, quelque priere, que lui en fît Monſieur (53), lui diſant, je connois le peuple

(52) *Guillaume Dauvet. Seigneur d'Arennes.* ] Il eſt parlé de lui ci-deſſus, page 170.

(53) Le Prince de Condé fit ſagement de ſe retirer à la Rochelle, où il entra le 28 de Juin, ſuivi de 50 Chevaux ſeulement : de-là il paſſa à Perigueux, où

peuple de *Bourges*, ſi mal affectionné à ceux de ma Religion, que j'ai peur d'y troubler la Feſte, pource qu'entre tant de peuple, il ſe pourra trouver quelque coquin, qui, faiſant ſemblant de viſer ailleurs, me donnera dans la teſte, le coquin ſeroit pendu; mais cependant, le Prince de *Condé* mort, je vous prie, Monſieur, que je ne faſſe pas pendre des coquins pour l'amour de moy. 1576.

En ce même tems encor M. *Scorcel* (54), jadis Conſeiller du Parlement de *Paris*, & des plus renommez en ſon Etat, pour ſa juſtice & ſa doctrine, fut tué d'une piſtolade à la teſte, à *Valbourgeon* en *Sologne*, comme il ſe pourmenoit avec Mademoiſelle *Bagneux*, ſa ſœur, par un nommé *Ducheſne*, entremetteur des affaires de M. *Juranville*; ce *Juranville* étoit un Gentilhomme Huguenot, qui avoit épouſé la fille de la femme dudit *Scorcel*, & qui avoit ſurpris des lettres, que ſa femme écrivoit audit *Scorcel*, par leſquelles elle le conjuroit de la tirer, par poiſon, ou autrement, de la peine où elle étoit, tellement que ſi Dieu n'y eût remedié

où il ne reſta guéres, & ſe rendit derechef à la Rochelle, où il reçut des Lettres du Roy & de la Reine Mere, remplies des plus belles promeſſes, que l'on a ſouvent deſſein de ne pas tenir. Auſſi quand le Prince voulut enſuite entrer à Peronne, qui lui avoit été accordée pour Place de ſûreté, les Habitans inſtruits par les émiſſaires de la Cour, lui refuſerent l'entrée de leur Ville; il vit bien par-là qu'il ne devoit pas compter ſur le Gouvernement de Picardie, quoique promis par l'Edit, & que c'étoit une ruſe de la Reine Mere.

(54) Il n'eſt point parlé de ce Conſeiller, dans le Catalogue qu'en a donné Blanchard en 1648.

(55)

1576. medié à l'heure, il y auroit eu grand danger qu'on eût conjoint un meurtre à un inceſte, car ledit *Scorcel* avoit délaiſſé Dieu, juſqu'à abuſer, ainſi qu'on diſoit, de ſa belle fille; il vécut, après ſa bleſſure deux ou trois jours, pendant leſquels il ne ceſſa d'implorer la miſericorde de Dieu.

Le *Lundy* 23 *Juillet*, le Cardinal de *Bourbon* (55), Archeveſque de *Rouen*, étant accompagné de pluſieurs dignitez, & Chanoines de ſon Egliſe, & précedé de ſa Croix Archiépiſcopale, alla au lieu, où les Huguenots faiſoient leur preſche, en ladite ville, ſuivant la permiſſion de l'Edit du Roy, pour leur faire quelques ſalutaires remonſtrances; mais le Miniſtre & les Auditeurs s'évaderent les uns après les autres, crainte de pis, & gagnerent le haut. On en fit le lendemain le conte au Roy; & comme M. le Cardinal, avec le baſton de la Croix, avoit chaſſé les Huguenots de *Rouen: Je voudrois*, dit le Roy, *qu'on pût auſſi*

(55) *Le Cardinal de Bourbon.*] Charles, Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, le même qui dans la ſuite fut reconnu pour Roy par les Ligueurs, ſous le nom de Charles X. travailla dès le commencement de ſon ſacre à la réformation de ſon Dioceſe, & tint un Concile Provincial, pour empêcher les Aſſemblées des Proteſtans. [*De Thou, L.* 63.] Ceux-ci ayant obtenu par le cinquiéme Edit de Pacification, la liberté d'exercer publiquement leur Religion, s'aſſemblerent un jour dans leur Temple, dans le tems que la Cour & pluſieurs Prelats du Royaume étoient à Rouen. L'Archevêque en étant averti, courut à ce Temple, monta dans la Chaire du Miniſtre, & y fit un grand diſcours, pour exhorter les Aſſiſtans à le reconnoître pour Paſteur; mais ils n'en firent rien.

(56)

*auſſi facilement chaſſer les autres, y dût-on ajouſter le beniſtier.* 1576.

En ce tems, le Roy acheta de Benoiſt *Milon* la Terre d'*Olinville*, près *Chaſtres*, ſous *Montlehery*, ſoixante mil livres, puis la donna à ſa femme, & y mit pour cent mil frans de nouveaux meubles ; ledit *Milon* l'avoit achetée trente mil, & pour ce que ledit *Milon*, champignon de fortune, étoit venu en peu de tems, de fils d'un Serrurier de *Blois*, à de grands emplois & biens, pour avoir, au lieu des huys & ſerrures, que crochetoit ſon pere, crocheté dextrement les coffres du Roy, on publia ces vers.

*Ille* Milo *emunctor regum, cui nomen in olim,*
*Verſum, qui fiſcos diruit ære graves.*
*Regales æquans luxus in divite villa,*
*Dum timet in fiſcum ne malè parta cadant;*
*Mutavit villam tanto auri pondere, quanto*
*Poſtmodo ſi lubeat, Regia poſſit emi.*
Volcano *genitore ſatum certiſſima fama eſt,*
*Fortunæ potuit, qui faber eſſe ſuæ.*
*Jure placet Regi iſta domus, nam gaudet habere*
*Mulciberi factam* Juppiter *arte domum.*

Et pour mettre au-deſſus de la porte.

*Ut variet fortuna vices, hunc diſce viator*
*Regia nunc, olim Villa* Milonis *eram.*

Le nom de mignons (56) commença alors à trotter

(56) *Le nom de Mignons.* ] Ces Mignons étoient des jeunes Gens de famille, ou bien nés, que René de Villequier & enſuite François d'O, deux Seigneurs de la Cour très-voluptueux, & des plus gâtés,

1576. trotter par la bouche du peuple, à qui ils étoient fort odieux, tant pour leurs façons de faire badines & hautaines, que par leurs accouſtremens efféminez, & les dons immenſes, qu'ils recevoient du Roy: ces beaux mignons portoient les cheveux longuets friſés & refriſés, remontans par deſſus leurs petits bonnets de velours, comme font les femmes, & leurs fraiſes de chemiſes de toille d'atour empeſées, & longues de demi pied, de façon, que voir leurs têtes deſſus leur fraiſe, il ſembloit que ce fût le chef de S. Jean en un plat.

Le *Lundy 6 d'Aouſt*, Charles de *Lorraine*, Duc de *Mayenne-la Juhel*, fut marié à *Meudon* avec Marie de *Savoye* (57), fille unique du Comte

tés, qui préſidoient aux plaiſirs de Henry III, introduiſirent auprès de ſa perſonne. De ce nombre furent Jacques de Levy de *Caylus*, François de *Maugiron*, Jean Darcet de *Livarot*, François d'Epinay de *Saint-Luc*, Paul Eſtuer de Cauſſade de *Saint-Megrin*, Anne de *Joyeuſe*, Bernard & Jean-Louis de *Nogaret*, fils de Jean de *la Valette*, & quelques autres, dont la plupart perirent malheureuſement; & le reſte fut cauſe que le Roy Henry III périt lui-même, pour avoir accordé ſa confiance à d'indignes Sujets. Nous aurons occaſion de parler de la plupart d'entre eux: mais rarement en bonne part, comme il arrive preſque toujours de ceux qui abuſent de leur faveur auprès des Rois. [ *De Thou*, *Livre 66.* ] Dès que ces Mignons ſe furent rendus maîtres de l'eſprit du Roy, ils changerent toute l'ancienne forme du Gouvernement; choſe toujours fâcheuſe dans un Etat. C'eſt de quoi M. de *Villeroy* ſe plaint dans ſes Memoires.

(57) Elle ſe nommoit Henriette de Savoye, & non pas Marie; étoit fille unique d'Honorat de Savoye, II. du nom, Marquis de Villars, Maréchal & Amiral

Comte de *Villars*, Admiral de *France*, & veuve de *Montpezat*, dont elle avoit ſix enfans vivans : ce Seigneur fut attrait par cent mil livres comptant, & trente mil livres de rente au premier né de ce mariage ; bruit fut que ce Duc avoit preſté les cent mil livres au Roy, & qu'il avoit reçu aſſignation de trois cent mil ſur les deniers provenans de la vente des biens du Clergé. 1576.

Le 13 dudit mois, l'Evêque de *Paris* (58) rapporta de *Rome* la permiſſion de vendre du bien de l'Egliſe, juſqu'à la concurrence de cinquante mil écus de rente, dont tout le Clergé lui ſçut fort mauvais gré.

En ce tems, le Roy alloit à pied par les Egliſes de *Paris*, pour gagner le Jubilé, envoyé par *Gregoire XIII*, accompagné de deux ou trois perſonnes ſeulement ; tenant en ſa main de groſſes patenotres, les alloit diſant & marmotant

Amiral de France, & veuve de Melchior des Prez, Seigneur de Montpeſat, lequel étoit fils aîné d'Antoine Delettes, dit des Prez, Seigneur de Montpeſat, & Maréchal de France. D'ailleurs, le Duc de Mayenne eſt devenu fort celebre dans la ſuite de la Ligue, où il parut comme l'ombre d'un Heros, faiſant néanmoins ce qu'il pouvoit pour atrapper cette médiocre Couronne de France, qui par malheur lui échappa, comme à bien d'autres, qui n'avoient pas moins d'appétit que lui pour ce morceau.

(58) Pierre de Gondy, qui fut Cardinal, fils d'Antoine, Seigneur du Perron, & de Marie de Pierrevive. Il a déja été parlé de lui. Mais qui n'admirera la conduite des Gens du Clergé d'alors ; ils craignoient avec raiſon les Huguenots ; ils vouloient qu'on leur fît la guerre ; mais ſur tout que ce ne fut point à leurs dépens : Et aux dépens de qui donc l'auroit-on faite, puiſqu'il s'agiſſoit de Religion ?

1576. motant par les rues ; on disoit, que ce faisoit-il, par le conseil de sa mere, afin de faire croire au Peuple, qu'il étoit fort dévot, & Catholique, pour mieux fouiller aux bourses des Bourgeois de *Paris*. Mais le Peuple de *Paris*, encore qu'il soit fort aisé de lui imposer en telles matieres, où il y va de la Religion, n'en fit point de cas, sur quoy fut publié ce Pasquil.

*Le Roy, pour avoir de l'argent,*
*A fait le pauvre & l'indigent,*
*Et l'hipocrite ;*
*Le grand pardon il a gagné,*
*Au pain, à l'eau, il a jeûné,*
*Comme un Hermite.*
*Mais* Paris, *qui le connoist bien,*
*Ne voudra plus lui prester rien*
*A sa requeste ;*
*Car il en a ja tant presté,*
*Qu'il a de lui dire arresté,*
*Allez en queste.*

Les premiers jours de *Septembre*, fut affiché, & semé au Louvre & ailleurs un long Placard intitulé : *l'Evangile des longs vêtus*, il étoit fait contre ceux de la Justice, ausquels on en vouloit fort, & qu'on disoit, par leur connivence, ouvrir peu à peu la porte à ceux qui ne demandoient qu'à lui faire violence.

En ce même tems, courut à *Paris* sous le nom du Peuple, plus volage que les girouettes de leurs clochers, & qu'on fait parler comme les Orgues, un Placard contenant les Titres suivans (59), sous le nom du sot Peuple de *Paris*, pour

(59) *Un Placard contenant les titres suivans.* ]

A ces

pour récompenſe de tant de biens qu'il leur avoit faits. 1576.

*Henri*

A ces titres on ajoute les explications que les Pariſiens, très-mécontens du Roy Henry, y donnoient. *Henry, par la grace de ſa Mere :* de quatre enfans que Catherine de Medicis eut d'Henry II, elle n'aimoit véritablement que le Duc d'Anjou, ou Henry III, qu'elle chercha, quoiqu'il advint, à faire Roy, n'auroit-ce été que Roy d'Alger, comme elle y avoit penſé. *Inerte Roy de France :* lorſqu'il n'étoit que Duc d'Anjou, il étoit digne des plus brillantes Couronnes ; mais devenu Roy de France, la molleſſe & l'oiſiveté, le rendirent incapable de gouverner un Royaume. On voit par-là que ſouvent tel eſt bon en ſecond, qui ne vaut rien en chef. *Et de Pologne imaginaire :* il fut dépoſé avec honte, & cependant il affecta d'en porter toujours le nom. *Concierge du Louvre :* il y demeuroit toujours enfermé, & n'en ſortoit que par l'avis de ſes Courtiſans, & même pour ſe livrer à quelques bagatelles ou à des occupations frivoles. *Marguillier de S. Germain l'Auxerrois :* il prenoit la direction des Proceſſions, & de la ſolemnité des Fêtes. *Baſteleur des Egliſes de Paris :* il ſe faiſoit un métier d'être continuellement dans les Egliſes de Paris, de Chartres, & de Clery ; mais cela étoit mêlé de plaiſirs & de divertiſſemens peu convenables à un Roy. *Gendre de Colas,* ſon beau-pere étoit Nicolas de Vaudemont, Cadet de Lorraine ; *Gouderonneur des colets de ſa femme.* C'eſt ce que Henry III faiſoit le mieux pour la Reine ſon épouſe. *Et friſeur de ſes cheveux :* c'étoit le Roy lui-même qui la friſoit ; on remarque même que lorſqu'il fut ſacré & marié, il paſſa toute la journée à ajuſter lui-même ſes habits, à goudronner ſa fraize, & à friſer les cheveux de la Reine, de maniere que l'on ne pût dire la Meſſe que ſur le ſoir, & même l'on manqua dans ces deux grandes cérémonies de chanter le *Te Deum.* Il trouſſoit même ſes propres cheveux ſur un petit bonnet de velours, ayant autour de ſon col les fraiſes de ſes chemiſes, longues

1576. *Henri, par la grace de ſa Mere, inerte Roy de France & de Pologne imaginaire, Concierge du Louvre, Marguillier de S. Germain l'Auxerrois, Baſteleur des Egliſes de Paris, Gendre de Colas, Gauderonneur des colets de ſa femme, & Friſeur de ſes cheveux, Mercier du Palais, Viſiteur des Étuves, Gardien des quatre Mendians, Pere conſcript des Blancs Battus, & Protecteur des Capuchins.*

Vers la my-*Septembre*, ſe firent à *Joinville* les Nôces du Seigneur *d'Aumale* (60), avec Mademoiſelle *d'Elbœuf*, ſa couſine, & de M. de

de demi pied, de façon qu'à voir leurs têtes deſſus leur fraiſe, il ſembloit que ce fût le Chef de Saint Jean dans un plat, comme il eſt marqué ci-deſſus. *Mercier du Palais :* ſes occupations ordinaires étoient de regarder & de manier ſes bijoux, de les changer, ou de leur faire donner une figure nouvelle. *Gardien des quatre Mendians :* ſes viſites étoient ordinairement dans les Couvents de ces Religieux. *Pere conſcript des Blancs battus :* depuis qu'il ſe fut mis dans la Confrerie des Pénitens blancs, il en fut preſque toujours le Prieur. *Et Protecteur des Capuchins :* c'étoient ceux des Religieux Mendians qu'il affectionnoit le plus; ſouvent il étoit chez eux, & ce fut cette amitié décidée, qui avoit porté le Duc de Guiſe à vouloir cantonner le Roy chez les Capucins, ſous bonne & ſure garde : mais par malheur pour le Guiſard, il manqua ſon coup. Auſſi le Cardinal de Guiſe, fâché d'avoir échappé ſa proye, ne pouvoit s'empêcher de dire, que le Duc ſon frere ne faiſoit choſes qu'à demi ; c'eſt ce qu'il y eut de fâcheux pour eux. S'il avoit été ſeul, il auroit mené l'intrigue un peu plus vivement, & l'on s'en doutoit bien.

(60) Charles de Lorraine, Duc d'Aumale, qui épouſa Marie de Lorraine, fille de René, Marquis d'Elbeuf.



Digitized by Google

de *Luxembourg* (61), frere de feu le Duc de *Brienne*, avec la ſœur dudit Duc *d'Aumale*. 1576.

Le *Jeudy* 20 *Septembre*, le Seigneur de *Duras* (62) vint à *Paris*, envoyé par le Roy de *Navarre*, pour venir querir la Reine ſa femme, dont il s'en retourna éconduit, ſous couleur de certaines affaires qu'elle avoit à *Paris*.

Le *Samedy* 22, vinrent à *Paris* les nouvelles de la Meſſe chantée à *la Rochelle*, dans un petit Temple, où l'on fondoit l'Artillerie; elle n'y avoit été chantée depuis les Matines de *Paris* (63).

Le

(61) François de Luxembourg, Duc de Piney-Luxembourg. Diane de Lorraine, fille de Claude, Duc d'Aumale & de Louiſe de Brezé, a été ſa premiere femme; il épouſa en ſecondes nôces Marguerite de Lorraine, fille de Nicolas, Comte de Vaudemont, & belle-ſœur du Roy Henry III; elle étoit alors veuve du Duc de Joyeuſe.

(62) *Le Seigneur de Duras vint à Paris.* ] Jean de Duras de Durfort reçut grace du Roy Charles IX à la Saint Barthelemy, en promettant que dans la ſuite il lui ſeroit fidelle. Quelque tems après, il fut envoyé à Rome par le Roy de Navarre, pour apprendre au Saint Siege la ſituation de la Religion, puis il l'envoya à Paris à la Reine, ſon Epouſe, pour la ſolliciter de ſe rendre auprès de lui; mais cette Princeſſe, qui craignoit de quitter les délices & les intrigues de la Cour, pour s'aller reléguer dans le fond d'une Province, s'en excuſa ſur divers prétextes. [ *De Thou. Livre* 52. ]

(63) Voici le fait tel qu'il eſt rapporté par les Hiſtoriens du tems. Le Roy & la Reine Mere dépêcherent à la Rochelle la Boiſſiere Briſſon, de Fontenai-le-Comte, qui s'y rendit le ſeptiéme jour de Septembre: outre des Lettres pleines de beaux langages, & de paroles emmiellées, il étoit encore chargé de force déclarations de la bonne volonté du Roy envers eux. La plû-

1576. Le *Vendredy* 28, en la Place de Greve à *Paris*, furent en effigie les Seigneurs de *Richebourg*, pere & fils, décapités, & deux de leurs valets, roués, à faute de les avoir pû apprehender au corps, à cauſe de l'aſſaſſinat par eux commis en la perſonne de Jacques *Vialard*, Preſident du Grand-Conſeil, le Jeudy abſolu précédent, en ſa Terre *d'Arſes*, près *Montfort-Lamaurry*, les maiſons *d'Arſes* & *Richebourg* étoient voiſines, & à cette occaſion, *Richebourg* avoit toujours eu querelle avec ledit *Vialard*, homme hautain & hargneux.

Les *Dimanches* 23 & 30 de *Septembre*, les Huguenots de *Paris*, revenans de leur Prêche, qui étoit à *Noiſy-le-Sec*, ſuivant l'Edit, furent accueillis de bravades & d'inſolences (64) par la

part néanmoins, comme il arrive en cas pareil, crurent tout le contraire de ce qu'on leur debitoit au nom du Roy, ſurtout quand ils virent que Boiſſiere fit ouvrir un petit Temple, où l'on fondoit de l'Artillerie, pour y faire chanter la Meſſe, ce qui n'étoit point arrivé depuis la Saint Barthelemy en 1572, que l'Auteur appelle icy les matines de Paris. [*Recueil des choſes mémorables, pag.* 572.]

(64) *Inſolences par la Populace.*] Depuis le dernier Edit de pacification, les Catholiques qui ne pouvoient ſupporter qu'on eût mis les Huguenots de niveau avec eux, les attaquoient lorſqu'ils les voyoient revenir du Prêche; ce qui donna occaſion au Prince Caſimir de ſe déclarer en leur faveur, & d'en écrire à la Cour, & ſa Lettre ſubſiſte encore; comme ſi un Prince étranger, qui même n'étoit pas Souverain, pouvoit trouver à redire à la conduite d'un Roy, ſon voiſin, dans l'adminiſtration & le gouvernement de ſes Etats. Et ſi Henri II, Roy de France, s'en eſt mêlé en Allemagne, il y en a une raiſon bien ſimple; les Princes de l'Empire,

la Populace, les allant voir à leur retour, & 1576.
furent rués de part & d'autre quelques coups de pierres & d'eſpées, dont advint tumulte, & y en eut de bleſſés & tués, de quoy fut fait plainte au Roy, lequel cependant veſtu en amazone, couroit la bague, & faiſoit tous les jours bals & feſtins nouveaux, comme ſi ſon Eſtat eût eſté le plus paiſible du monde.

Le 25 d'*Octobre*, *la Noue* (65) ayant découvert

pire, Souverains dans leur Territoire, avoient imploré ſa protection contre les vexations de l'Empereur Charles-Quint, qui en cette qualité, n'eſt que le Chef, & non le Souverain abſolu de l'Empire. On ſçait que chaque Prince en Allemagne a plus de pouvoir dans ſes Etats particuliers, que l Empereur n'en a dans tout l'Empire. Auſſi les Princes de ce vaſte Corps peuvent faire des alliances avec l'Etranger, ſans l'aveu de leur Chef. Oh ! il n'en eſt pas de même en France, où le Roy eſt abſolu dans toute l'étenduë de ſon Royaume.

(65) François de la Nouë, dit Bras de fer, qui fut tué au ſiége de Lamballe, en Bretagne, en 1591. Sa vie compoſée par M. Amirault, a été imprimée Leide en 1661.

Ce Gentilhomme, un des plus braves Officiers de de ſon tems, s'attira ſans qu'on ſçache pourquoi, la haine du Roy & de la Reine, auſquels il avoit rendu des ſervices importans, durant que le Duc d'Anjou aſſiegeoit la Rochelle ; le Duc d'Alençon l'eſtimoit ſi fort, qu'il diſoit que M. de la Noue étoit le Gentilhomme le plus brave, & le plus eſtimable de tous les Proteſtans : il ſe ſignala dans beaucoup d'occaſions, il eut le bras gauche fracaſſé d'un coup d'Arquebuſe en 1570 au ſiége de Fontenay-le-Comte ; il s'en fit remettre un de fer, dont il ſe ſervit depuis très-commodément ; d'où il fut nommé dans la ſuite Bras de fer. [*de Thou, liv.* 47.]

Cependant c'eſt une choſe connuë dans nos Hiſtoires, que la Noue étoit le

1576. vert une partie faite pour le tuer, ſortit de *Paris*, il étoit hay doublement du Roy, & de la Reine Mere, tant pour la demande qu'il faiſoit de mener du ſecours aux Etats contre le Roy *d'Eſpagne*, qu'à cauſe de ſa Religion.

Le 7 *Novembre*, M. le Duc vint en poſte à *Olinville*, où étoit le Roy, & ſe firent de grandes careſſes (66).

Le *Vendredy* 9, ledit Seigneur Duc vint en poſte à *Paris*, & alla deſcendre aux *Auguſtins*, où il tint, ſur les Fonds de Baptême, le fils de M. de *Nevers* en grande magnificence, puis alla ſouper & coucher au Louvre, où ſon logis étoit appreſté; & le Dimanche 11, s'en retourna avec la Reine de *Navarre*, ſa ſœur bien-aimée, trouver le Roy à *Olinville*, dont ils partirent enſemble le Mardy, & arriverent le Jeudy à *Orleans*,

plus modéré des Officiers: & l'on diſoit de lui que malgré ſa Religion, il vivoit en Saint dans les armées. La juſtice qu'il ſe picquoit d'obſerver, alloit plus vers la ſéveriré, que vers l'indulgence: & ſouvent les ſoldats Calviniſtes, qui aimoient le relâchement, ne ſouffroient qu'avec peine de ſe voir ſous un Général ſi exact obſervateur de la diſcipline. Nous avons ſes *Diſcours ou Mémoires*, qui ſont pleins de lumieres & de ſageſſe.

(66) Si l'on en croit M. le Duc d'Alençon lui-même, jamais il n'y eut plus grand refroidiſſement, que celui que Henri III. fit paroître à ce voyage d'Olinville. Le Duc le fait bien ſentir dans une Lettre à M. de Villeroy, qui eſt aux *Mémoires de Nevers*, Tom. 1. pag. 148. où ce Prince même témoigne que ce refroidiſſement venoit de la jalouſie du Roy, qui ne voyoit qu'avec peine que ſon frere, fût à la tête d'un parti puiſſant & redoutable; & je trouve que le Roy n'avoit pas tort: cette froideur fit que M. le Duc ne reſta pas long-tems à Olinville.



Digitized by Google

*Orleans :* de-là, paſſerent à *Blois*, où les Etats étoient convoqués au 25 (67). 1576.

De cette entrevue, & reconciliation du Roy & de M. le Duc, des Huguenots & Catholiques aſſociés, prirent l'alarme; ce qui augmenta leur ſoubçon, fut l'avis qu'ils eurent, qu'au même-tems, Dom *Jean d'Auſtriche*, avec quatre chevaux de poſte, & ſous le Paſſeport d'un *Portugais*, étoit paſſé par *Paris*, où avec l'Ambaſſadeur *d'Eſpagne*, il avoit demeuré caché deux jours, & que de-là, il tiroit à *Luxembourg*, où il devoit voir le Duc de *Guiſe*.

[ Le *Samedy* 10 *Novembre*, arriverent à *Paris* les triſtes nouvelles du ſac de la ville *d'Anvers ;* & comme le Dimanche 4 de ce mois, ſur le midy, les *Eſpagnols* étoient ſortis en furie de la Citadelle, avoient chargé les pauvres habitans, & deffait 3000 *Allemands* qu'ils y avoient fait entrer, nonobſtant le ſecours du Pays que le Comte *d'Egmont* y avoit envoyé; & comme les *Eſpagnols* devenus les maiſtres de cette belle Ville, avoient bruſlé la maiſon des *Oſtrelins*, leur Hoſtel de Ville, & bien 800 maiſons

(67) *A Blois, où les Etats étoient convoqués, &c.* ] Par le dernier Edit de Pacification, le Roy avoit accordé aux Mécontens l'Aſſemblée des Etats, les uns & les autres les attendoient; mais c'étoit pour produire dans le Royaume un calme, que tous les Edits n'avoit pû lui procurer ; car le ſouvenir des Traités, tant de fois violé, par les uns & par les autres, ne permettoit jamais de quitter les armes qu'à demi, pour être toûjours en état de les reprendre au premier ſujet de crainte. Les Proteſtans, qui étoient vifs & inquiets, prirent l'allarme les premiers, ſur la réconciliation du Roy, & du Duc d'Anjou.

(68)

1576. maiſons de Bourgeois, bruſlé pour 3 ou 4 millions de Marchandiſes, qu'ils n'avoient pû emporter, dura le ſac environ quinze jours, durant leſquels on faiſoit compte de 7 à 8 mille perſonnes de morts de tous âges, ſexe & qualités; car *l'Eſpagnol* victorieux, eſt ordinairement inſolent & cruel, & fut ruinée une des plus belles & plus riches Villes du monde. ]

En ce tems, commencerent à courir les Mémoires de feu *Jean David* (68) Avocat, trouvés

(69) Jean David, Avocat, étoit Gaſcon, fort turbulent & fougueux, mauvais Avocat, qui ſe chargeoit des plus mauvaiſes cauſes. Varillas en fait un habile homme; c'étoit un broüillon ruiné de crédit & de réputation pour ſes mauvaiſes mœurs; ſes Mémoires tendent à ôter la Couronne aux deſcendans de Hugues Capet, pour la tranſporter dans la Maiſon de Lorraine, prétenduë iſſuë de Charlemagne, il les porta à Rome en 1576, & mourut à Lyon à ſon retour: les Huguenots s'emparerent de ſes Mémoires, & ils ſont imprimés à la tête de ceux de la Ligue, *Tom. I.*

Il y avoit déja long-tems que les Ligues & Aſſociations couroient dans les Provinces: la Picardie avoit commencé, comme on le croit, par l'acte de 1576, imprimé en pluſieurs Recueils. Mais on le voit encore par l'inſtruction du Roy Henri III. à M. le Duc de Montpenſier, du 31 Août 1576, pour empêcher ces ſortes d'Aſſociations en Bretagne; le Roy eut beau témoigner la droiture de ſes intentions, on ne l'en crut point, parce que l'on ne voyoit aucun changement dans ſa conduite; c'étoient toûjours les mêmes profuſions pour ſes Favoris, les mêmes Impoſitions ſur les Peuples. Oh, les Peuples vouloient alors quelque choſe de plus que des paroles, il falloit des effets pour les ſatisfaire: cette Inſtruction à M. de Montpenſier eſt imprimée au Tome I. des Mémoires de Nevers, pag. 110, &c. mais le Roy ne reſta pas long-

vés après ſon décès (69) entre ſes papiers à *Rome*, 1576.

long-tems dans le même ſentiment, car étant à Blois pour les Etats, il eut la foibleſſe d'approuver la Ligue & Aſſociation pour les Provinces de Champagne & de Brie. Cette approbation qui eſt du 11 Décembre 1576, ſe trouve aux Mémoires de Nevers, Tom. I. p. 114, &c. Le Roy fit davantage, il ſigna lui-même une Ligue & Aſſociation contre ſes propres Sujets, comme s'il ne ſe deshonnoroit pas lui-même en permettant de ſemblables Ligues, qui alloient contre ſon autorité : l'Acte n'eſt pas ſeulement imprimé au Tome I. des Mémoires de Nevers, page 627, 628 & 629 ; mais au Volume 87, des Manuſcrits de M. Dupuy : il s'en trouve une Copie en parchemin, collationnée par M. Pinart, Sécretaire d'Etat. Pour revenir aux Mémoires de l'Avocat David, quelques perſonnes les avoient ſoupçonné de fauſſeté & de ſuppoſition tant ils ſont mal conſtruit ; cependant outre qu'ils ont été imprimés preſque dans le tems même, je les ai trouvé en divers Manuſcrits du tems; je les ai vûs dans ceux de M. Dupuy, & en d'autres de la Bibliothéque de Sa Majeſté.

L'Avocat David, qui fut le porteur de ces Mémoires, étoit, ſelon M. de Thou, [ *Livre* 63, ] un homme ſans probité & ſans honneur, qui n'avoit jamais défendu que de mauvaiſes cauſes, & qui n'avoit fait aucun plaidoyer ſans avoir été mis à l'amende: mais ce malheureux ayant reçû quelque tort de la part des Proteſtans pendant les guerres civiles, & n'en pouvant pourſuivre la réparation, réſolut de s'en venger, ne pouvant le faire par lui-même, il ſe jetta dans le parti de la Ligue, à qui il ſe dévoua entierement, & partit pour Rome, dans le tems que le Roy députa au Pape Pierre de Gondy, Evêque de Paris : il donna ces Mémoires ſéditieux au Cardinal de Pellevé, un des plus fougueux Ligueurs, qui fuſſent alors à Rome, & qui, n'étant pas en état d'en connoître le faux, les fit beaucoup valoir.

(69) *trouvés après ſon decès entre ſes papiers, &c.*]

La

1576. *Rome*, où il étoit pour l'effet de la Ligue, fondée ſur le prétexte de la Religion; mais en effet, ſur les prétentions de la Maiſon de *Lorraine*, qui ſe diſoit de la race de *Charlemagne* (70), & en cette qualité, prétendoient

*Antiquum*

La France eut bien-tôt connoiſſance de ces Mémoires par la mort du même David, arrivée non à Rome, comme le marque le Journal, mais à Lyon, où les Proteſtans les trouverent, & les firent imprimer; ils furent communiqués à Philippe II, Roy d'Eſpagne, d'où une Copie en fut envoyée au Roy, par Jean de Vivonne, Ambaſſadeur de ſa Majeſté près du Roy Catholique. Pluſieurs ont voulu croire que ces Mémoires avoient été faits par les Proteſtans, qui les avoient divulgués les premiers; d'autres ont cru que David lui-même, homme, diſoit-on, mélancolique, les auroit forgés. Mais M. de Thou, qui étoit du tems même, ne fait pas de difficulté de les attribuer aux Chefs de la Ligue.

(70) *Qui ſe diſoit de la race de Charlemagne.* ] Comme les Seigneurs ne ſe croyent jamais d'aſſez bonne Maiſon, ils s'imaginent pour ſe décorer davantage qu'ils peuvent donner dans la chimere; les Princes Lorrains n'y manquerent pas, ils prétendirent qu'ils deſcendoient de Charlemagne, parce qu'ils trouvoient ſur la fin de la race de cet Empereur, Charles, l'un de ſes arrieres petits-Fils, qui étoit Duc de Lorraine; mais qui étant mort ſans poſterité, ne ſçauroit être leur Auteur: cependant pour ſe donner un titre, ils firent travailler depuis dans ce goût par François de Roſieres, Archidiacre de Toul, qui ne fit pas difficulté de falſifier tous les Titres pour les faire venir de cette auguſte Tige; & l'on ſçait ce qui en eſt arrivé, comme nous le verrons ſur l'année 1583. La vûë des Guiſes étoit donc de ſe faire reconnoître comme ſeuls & vrais Titulaires du Royaume, dont ils avoient été chaſſés par Hugues Capet, & ſes deſcendans. Mais le ſoûtien de la Religion n'étoit que le prétexte dont les Guiſes ſe ſervoient pour animer

*Antiquum exſcindere regnum,*
*Et magno gentem deductam Rege* Capeto. 1576.

En animer la Ligue, & leur véritable deſſein étoit de ſoutenir les vaines prétentions de leur Maiſon ſur la Couronne de France, comme deſcendans de la race de Charlemagne, qui ſeule avoit reçu, diſoient-ils, la bénédiction Apoſtolique préférablement aux deſcendans de Hugues Capet; c'eſt pourquoi s'ils avoient été entierement les maîtres aux Etats de Blois, ils auroient fait abolir la ſucceſſion à la Couronne, introduite par cette race, & l'auroient aſſujettie à la diſpoſition des Etats; & pour remplir entierement le projet préſenté au Pape, ils devoient punir ſévérement François Duc d'Alençon, pour avoir pris la défenſe des Huguenots, crime qui n'attaquoit pas moins la Majeſté divine, que la perſonne du Roy, & qui par-là devoit être puni de la même peine, dont le Roy d'Eſpagne venoit de punir ſon propre fils, qu'il avoit fait mourir. Le Duc de Guiſe devenu par ce beau moyen le ſeul habile à ſuccéder à la Couronne, avoit réſolu de faire enfermer le Roy & la Reine dans un Monaſtere, ainſi que Pepin avoit fait Childeric. La bénédiction Apoſtolique, dont il eſt parlé ſouvent dans le Mémoire de l'Avocat David, eſt une rêverie, dit M. de Thou, [*Liv. 63.*] fondée ſur une Lettre du Pape Eſtienne II, rapportée par *Reginon* (*ad annum 753.*) & par Sigibert. Ce Pape étant venu demander du ſecours au Roy Pepin contre Aſtolphe Roy des Lombards, tomba dangereuſement malade, & ſoit que ce fut dans un ſonge, ou dans un délire, il ſe crut tout-à-coup tranſporté dans l'Egliſe de S. Denis; là, il s'imagina voir Saint Pierre & Saint Paul, qui venoient à lui, accompagnés de l'Apôtre de la France; ils le toucherent, & il ſe ſentit guéri à l'inſtant, & que quand il conſacra l'autel de l'Egliſe de S. Denys, il couronna auſſi le Roy Pepin avec ſes deux enfans, Charles & Carloman, & même la Reine Bertrade ſon épouſe; qu'enſuite après la bénédiction donnée aux

Seigneurs

1576. En ce mois de *Novembre*, *Thoré* vendit ſon Bailliage du Palais dix-huit mil francs à René *Baillet* (71), Seigneur de *Treſmes*, fils du Preſident, & *Meru* vendit la Capitainerie de la Baſtille à *Teſtu* (72), Chevalier du Guet, plus propre, diſoit-on, pour le gouvernement d'une bouteille, que d'une telle Place.

Le *Jeudy* 13 *Décembre*, le Roy étant à *Blois*, ouvrit les Etats, & y fit ſa premiere ſéance (73), en laquelle il harangua diſertement (74), & fort

Seigneurs François, il leur commande, en qualité de Vicaire de Jeſus-Chriſt, de ne jamais reconnoître d'autres maîtres, ni eux, ni leurs enfans, que les deſcendans de ce Prince, que la divine Providence avoit choiſis pour être les défenſeurs de la Foy, & qu'elle avoit elle-même élevés ſur le Trône, en leur conférant l'onction ſainte.

On doit porter le même jugement ſur ce qu'ont écrit quelques Hiſtoriens, que Pierre de Gondy, Evêque de Paris, & Ambaſſadeur de France à Rome, avoit eu part à cet horrible deſſein. Il eſt vrai que l'Avocat David ſe rendit dans le même tems à Rome; mais il n'étoit, ni ſon Sécretaire, ni de ſa ſuite, qu'elle apparence y a-t'il que ce Prélat attaché au Roy & à la Reine Mere, & qui dans la ſuite fut perſécuté par les Ligueurs, fut entré dans une intrigue ſi odieuſe.

(71) Il s'appelloit André Baillet, Seigneur de Sceaux & de Treſmes, fils de René Baillet ſecond Préſident au Parlement de Paris.

(72) Laurent Teſtu, il étoit encore Capitaine, ou Gouverneur de la Baſtille le 12 May 1588, & la rendit lâchement au Duc de Guiſe, le Samedi après les Barricades.

(73) Nous donnons dans un des Volumes de ce Recueil, le Journal que le Duc de Nevers fit de ces Etats; Piece curieuſe, qui n'avoit jamais paru, & qui donne de grandes lumieres, ſur cette partie de l'Hiſtoire.

(74) *En laquelle il harangua diſertement.*] Ce fut

à

fort à propos, au contraire, le Chancelier *Birague*, après lui, harangua longuement, lourdement, & mal-à-propos, dont fut fait ce Quatrain. 1576.

*Tels ſont les faits des hommes, que les dits ;*
*Le Roy dit bien, d'autant qu'il ſçait bien faire :*
*Son*

à l'Ouverture des Etats de Blois que le Roy prononça, d'un ton d'Orateur, une Harangue, qu'on diſoit venir de Jean de Morvilliers; mais cette Harangue fut auſſi approuvée, que celle du Chancelier de Birague fut mépriſée, s'étant excuſé ſur le peu de connoiſſance qu'il avoit de nos affaires ; excuſe peu ſéante à un premier Magiſtrat. Avant cette premiere Séance, le Roy s'étoit flatté qu'il ſeroit le Maître, mais il connut qu'il n'étoit pas le plus fort. Par une réſolution, faite du conſentement géneral des Deputés, on ſupplia le Roy de nommer un certain nombre de Juges, auſquels on joindroit un Deputé de chaque Province, pour juger de toutes les Propoſitions générales ou particulieres, qui ſeroient faites par les trois Ordres, qui pouvoient récuſer ceux des Juges, qui leur paroîtroient ſuſpects ; & vouloient que tout ce qui ſeroit décidé par ce nouveau Tribunal, devoit être obſervé comme Loi, dans tout le Roïaume. Une autre démarche des Deputés, fut encore plus vive : Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lyon, & Préſident du Clergé, demanda que le Roy s'engageât de faire obſerver tout ce qui paſſeroit d'une commune voix ; & que quand les ſentimens ſeroient partagés, il ne pourroit en décider que de l'avis de la Reine Mere, des Princes du Sang, des Pairs du Royaume, & de douze Députés des Etats. Il n'en fallut pas davantage pour faire ouvrir les yeux du bon Roy Henri III, qui reconnut que cette nouvelle Ligue ne cherchoit qu'à ſe mettre les armes à la main, pour donner des bornes à l'autorité légitime, en transferant le ſouverain pouvoir à un autre. [ *De Thou. Livre* 63. ]

1576. *Son Chancelier eſt bien, tout au contraire,*
*Car il dit mal, & fait encore pis.*

Le 20 *Décembre*, le fils aiſné du Seigneur de *S. Sulpice* fut tué en la baſſe cour du Chaſteau de *Blois* par le Vicomte de *Tours* (75), beaufrere de *Fizes*, Secrétaire d'Eſtat (76), parce que ledit *S. Sulpice* lui avoit reproché qu'il n'eſtoit pas Gentilhomme, le Roy fit démonſtration de grand mal-contentement, parce que le pere du mort avoit eſté Gouverneur du Duc *d'Alençon*.

Ce jour, vinrent nouvelles, comme le Capitaine de *Luines* (77), ès mains & garde duquel

(75) Jean de Beaune, Vicomte de Tours, fils de Jacques de Beaune, Seigneur de Samblançay, Chevalier de l'Ordre du Roy. Il fut Gentilhomme de ſa Chambre, Ambaſſadeur en Suiſſe, & Chambellan de Monſieur, Duc d'Anjou, dont il avoit été Gouverneur.

(76) *Fizes Secretaire d'Eſtat.* ] Simon Fizes, Baron de Sauves, originaire de Languedoc, avoit accompagné le Cardinal de Lorraine au Concile de Trente. Il fut Secretaire des Commandemens de Catherine de Medicis, il devint Secretaire d'Etat ſous Charles IX. Il fut du complot de la Saint Barthelemi, & en fit toutes les dépêches ſecretes. Charles IX en mourant, lui confia ſes dernieres volontés, par rapport à la Régence de la Reine ſa Mere, juſques au retour de ſon frere Roy de Pologne, vers lequel il fut deputé par la Régente, pour l'informer du détail des affaires. Il mourut en 1579, & fut enterré dans l'Egliſe des Celeſtins à Paris. [ *Fauvelet du Toc, des Secretaires d'Etat.* ]

(77) Honoré d'Albret, Seigneur de Luynes, pere de Charles d'Albret Duc de Luynes, qui devint Connétable de France ſous le Regne de Louis XIII.

(78)

Digitized by Google

quel le Maréchal *Damville* avoit mis la Ville du *Pont S. Eſprit*, l'avoit remiſe en l'obéiſſance du Roy ; *Thoré* (78) faillit à y eſtre pris, & ſe ſauva de viteſſe. 1576.

Sur cette priſe du *S. Eſprit* par les Catholiques, & ſur celle de *la Charité* par les Huguenots, furent divulgués ces vers.

*Pour mieux recommencer une fureur tragique,*
*Le ſoldat Huguenot a pris* la Charité,
*Vers nous peu charitable, & le fin Catholique*
*S'eſt dans le* S. Eſprit *adroitement jetté.*
*Que demander à Dieu pour vivre en ſeureté?*
*Que puiſſe aux Huguenots le* S. Eſprit *ſe rendre;*
*Et que* la Charité *au Roy ſe laiſſe prendre.*

En ce mois, l'état de Capitaine des Gardes, vacant par la mort de *Nançay* (79), fut donné à *Clermont d'Entragues*.

## 1577.

1577.

Le *Mardy* premier de l'an 1577, le Roy déclara aux Députés des Etats, aſſemblés à *Blois*, qu'il ne vouloit, ſuivant leur avis, qu'il y eût en tout ſon Royaume exercice d'autre Religion, que de la Catholique, & qu'il révoquoit ce qu'il avoit accordé par le dernier Edit de Pacification (80), comme par force ; de quoy avertis

(78) Guillaume de Montmorency, Seigneur de Thoré, frere du Maréchal de Damville.

(79) Gaſpard de la Chaſtre, Seigneur de Nançay, ayeul d'Edme, Marquis de la Chaſtre, dont on a des Mémoires. Le Juriſconſulte Cujas fit ſon Oraiſon funebre dans l'Egliſe de Nançay, le 17 Janvier 1577.

(80) *Il révoquoit ce qu'il avoit accordé par le dernier Edit*

1577. avertis le Roy de *Navarre*, le Prince de *Condé*, & le Maréchal *Damville* (81), Chefs des Huguenots,

*Edit de Pacification.*] Henri III voyant que les Proteſtans ſe plaignoient de la révocation de l'Edit de Pacification, leur fit connoître les occurrences dans leſquelles ils avoient obtenu cet Edit; qu'ils n'en étoient venus à bout que les armes à la main, & fortifiés d'une puiſſante armée d'Etrangers, & qu'alors la crainte & la violence lui extorquerent cet Edit; qui étoit contre ſa conſcience, contre les Loix fondamentales du Royaume, qui le lioient à Dieu & à ſon Egliſe; & qu'ainſi il ſe croyoit obligé de révoquer ce qu'il avoit accordé contre ſon gré.

(81) *De quoi avertis le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Maréchal Damville.*] Ces trois Chefs de Parti, quoiqu'invités de ſe rendre aux Etats, n'eurent garde de s'y trouver, mais ils y envoyerent des Emiſſaires, pour être informés de ce qui s'y paſſeroit contre leurs interêts: & ſur ce qu'ils apprirent, que l'Edit de Pacification avoit été revoqué, ils y envoyerent leurs Deputés. Les Sieurs de Saint Louis de la part du Roy de Navarre; le Sieur Lancelot, Voiſin, de la Popeliniere de la part du Prince de Condé, auſquels ayant promis de leur donner le lendemain une Audience, ils la refuſerent pour ne pas paroître reconnoître l'autorité des Etats, & formerent une oppoſition aux réſolutions qu'on pourroit prendre, contraires aux Privileges accordés aux Proteſtans par les Edits de ſa Majeſté, & proteſterent contre les Etats, comme n'étant ni convoqués, ni aſſemblés légitimement; ce qu'ils executerent par un Ecrit, qu'ils publierent. Comme c'étoit une menace de guerre, les Etats, & le Roy lui-même, furent d'avis d'envoyer à ces trois Chefs des Deputés, pour tâcher de les engager par la douceur, à ſe ſoumettre à la déciſion des Etats. Les motifs de cette députation étoient bien diférens; le Roy y conſentit pour arrêter quelque tems les ſuites fâcheuſes, dont la cabale des Guiſes le menaçoit; &

les

Huguenots, & Catholiques aſſociés, & auſſi, que le Roy, dès le 12 Décembre dernier, avoit juré & ſigné la ſaincte Ligue (82), firent tous actes 1577.

les Etats, pour les rendre reſponſables de la guerre, qui ſuivroit leur refus. [*De Thou, Livre 63.*] Les Proteſtations de Henri Roy de Navarre, & du Prince de Condé, furent non-ſeulement imprimées dans le tems, mais on les trouve encore au Tome ſecond de l'Hiſtoire de la *Popeliniere*; & les autres Actes, qui regardent ces deux Princes, ſont imprimés dans le premier Tome des *Mémoires de Nevers.*

(82) *Avoit juré & ſigné la ſainte Ligue.*] Cette fameuſe Ligue imaginée par le Cardinal Charles de Lorraine, pour élever ſa famille ſur le Trône des François, fut continuée & nourrie après ſa mort, par Henri Duc de Guiſe ſon neveu; qui trouva moyen par ſon induſtrie & ſes promeſſes de l'augmenter & de la fortifier, par l'union de deux autres Ligues, qui paroiſſoient en France: celle de Picardie, dont Jacques de Humieres Gouverneur de Peronne fut l'Auteur; & celle de Poitou, dont Louis de la Trimouille fut le Chef. L'une & l'autre avoit pour objet la conſervation de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſous l'obéiſſance du Roy. Elles auroient été dignes de louanges, ſi elles avoient été faites de l'autorité du Roy: par l'union de ces deux Ligues particulieres, celle dont le Duc de Guiſe fut reconnu pour Chef, fut appellée la Générale, & avoit pour prétexte le ſoutien de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine; & pour véritable motif, l'élevation de la Maiſon de Lorraine ſur le Trône des François.

M. de Nevers rapporte dans ſes Mémoires, qu'on lui préſenta dans le temps des Etats de Blois, des Propoſitions de Ligue pour les ſigner, en une Conférence d'un Prélat du Royaume; mais il s'en diſpenſa, & ſur des motifs de Religion, & pour des raiſons d'Etat. C'eſt ce qu'on voit au Tom. premier de ſes Mémoires, pag. 437, &c. Mais voyant que le Roy même avoit au-

1577. actes d'hoſtilité (83), comme en guerre ouverte.

Le *Mercredy 9 Janvier*, les Obſeques de *Maximilien*

toriſé cette Ligue, & s'en déclaroit Chef, il la ſigna le 30 Janvier 1577, avec le Duc d'Alençon, & les Princes Lorrains; cet Acte d'aſſociation regardoit la guerre contre les Huguenots. Mais on voit un autre Acte d'aſſociation rapporté page 458 du même Livre, que la Ligue, malgré ſa prétendue obéiſſance, ſe croyoit en droit de ſe choiſir un Chef des armes; comme s'il pouvoit dans un Etat bien policé, y en avoir d'autre que le Souverain même.

Henri III néanmoins perſuadé des deſſeins des Guiſes, & ne pouvant pas s'y oppoſer ouvertement, chercha ſeulement à ſupplanter le Duc de Guiſe, que les Factieux prétendoient mettre à leur tête. Il déclara, qu'il vouloit être lui-même le Chef de cette Ligue, la ſigna à la tête de tous les Seigneurs de la Cour, & l'envoya auſſi-tôt à Paris & dans les Provinces. Ce qui détermina ce Prince à ſe dégrader de la qualité de Roy, pour devenir Chef de parti & de cabale dans ſes propres Etats; de pere commun, il ſe rendit l'ennemi d'une partie de ſes Sujets; il crut donc, que ne pouvant, ni avec ſûreté, ni avec bienſéance ſe jetter du côté des Proteſtans, il devoit déconcerter les intrigues du Duc de Guiſe, qui ſelon le projet des Ligueurs, devoit être choiſi Chef de cette Union. [*De Thou, Livre 63.*]

(83) *Firent tous actes d'hoſtilité.*] Le parti que prit le Roy Henri III en ſe déclarant le Chef de la Ligue, preſſa le Roy de Navarre, le Prince de Condé & le Maréchal Damville, à commencer la guerre chacun de ſon côté. Ces trois derniers firent entre eux une Contre-ligue, dont le Prince de Condé étoit le Lieutenant Général, ſous l'autorité du Roy de Navarre; & il en fit publier le Manifeſte.

Après quoi ſuivit la priſe de Civray dans le haut Poitou, de la ville de Concarneau en baſſe Bretagne, & d'autres Places.

(84)

Digitized by Google

*Maximilien d'Auſtriche*, Empereur, beau-pere de *Charles IX*, furent faits en l'Egliſe de *Paris*, avec grande magnificence, *Henry Godefroy*, Religieux de *Saint Denys*, Docteur en Théologie, prononça l'Oraiſon funebre, telle qu'elle eſt imprimée. 1577.

Le 13 *Janvier*, un Soldat tua ſur le degré du Château de *Blois*, le Roy y étant, un brave Capitaine Gaſcon, nommé *la Braigue*, neveu de *Puigaillard*, & trouva encor moyen de s'évader ſans punition.

Le 17 *Janvier*, ſe tint à *Blois* la ſeconde ſéance des Etats, & le Roy ouyt les Harangues & Propoſitions (85); Louis *d'Eſpinac*, Archevêque

(84) *Et les propoſitions.*] Celle qui fit le plus de bruit, fut la demande des Evêques afin que le Concile de Trente fut publié & reçû en France, ſans aucune reſtriction; mais les Doyens des Chapitres, qui compoſoient l'autre partie du Clergé, s'y oppoſerent; ils en approuvoient la Doctrine & les Reglemens, & n'en parloient qu'avec beaucoup de reſpect & de louanges; mais ils ne voulurent jamais conſentir à ſa publication, à moins qu'on ne les exemptât de la Juriſdiction des Evêques, & que l'on conſervât les Privileges & Immunités, que les Papes & les Rois avoient accordés à l'Egliſe Gallicane. Ainſi les Evêques parlerent & agirent inutilement; les Chapitres & le tiers Etat l'emporterent, & formerent deux fois leur oppoſition, ce qui empêcha de paſſer outre, ils s'en firent donner un Acte en belle & bonne forme. Il en eſt toujours ainſi des grandes Aſſemblées, où l'un rejette ce que l'autre demande :

*J'ai maints Chapitres vûs,*
*Non Chapitres d'Etats,*
*mais Chapitres de Moines,*
*Voire Chapitres de Chanoines,*
*Qui pour* Néant *ſe ſont ainſi tenus.*

(85) Pierre d'Eſpinac, & non pas Louis; c'eſt lui qui

1577. vêque de *Lyon*, pour le Clergé, & le Baron de *Senecey* (86), pour la Nobleſſe, dirent bien, & au contentement d'un chacun, *Verſoris* (87) Avocat au Parlement, parla pour le tiers Etat, & fut long & ennuyeux : Tous conclurent à ce qu'il plût au Roy ne permettre que l'exercice de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, le Clergé & la Nobleſſe, avec toute

prit ſi fortement le parti de la Ligue. Cet Archevêque, homme de beaucoup d'eſprit, fut fort applaudi aux Etats, & l'on convient qu'il s'y diſtingua plus que les autres Orateurs. Ce Prélat étudiant en Droit à Toulouſe l'an 1563, avoit donné dans les nouvelles Erreurs, ce qui lui fut reproché plus d'une fois ; mais voyant que les affaires des Huguenots alloient mal, & qu'il n'y trouveroit aucune reſſource, il rentra dans le ſein de l'Egliſe, & y fit fortune ; mais elle ne fut pas auſſi grande qu'il la ſouhaitoit, & qu'il pouvoit l'eſperer. Rome lui refuſa le Chapeau de Cardinal, qu'il ambitionnoit fort ; le Pape étoit trop bien informé de ſes extrêmes déreglemens, pour l'admettre dans le Sacré College. D'Eſpinac ayant donc abandonné l'héreſie, donna dans un autre fanatiſme, qui fut celui de la Ligue. Il y a des eſprits qui ſont nés pour donner dans l'extrême. *Voy.* la Satyre Menippée, où il eſt fort parlé de ce Prélat, & de ſes déreglemens.

(86) Claude de Beauffremont, Seigneur & Baron de Senecey, Chevalier de l'Ordre du Roy, Bailly de Châlons, & Gouverneur d'Auxonne.

(87) Verſoris harangua ſi mal, que l'on ſe crut obligé de ſemer entre autres ces quatre Vers, dans les Etats mêmes :

*On dit que Verſoris,*
*Plaide bien à Paris ;*
*Mais quand il parle en Cour,*
*Il demeure tout court.*

Ils ſont dans le premier Volume des *Memoires de Nevers*, où on les traite d'occupation de gens oiſifs ; mais que nous importe, ils n'en ſont pas moins vrais.

(88)

te modération, ſuppliant Sa Majeſté de traiter ſi gracieuſement ceux de la nouvelle Religion, qu'ils n'euſſent pas d'occaſion de recommencer la guerre ; & en cas néanmoins qu'il y fallût rentrer, le Clergé offrit (88) ſoudoyer à ſes dépens 5000 hommes de pied, & 1200 chevaux ; la Nobleſſe offrit ſes forces & ſon ſervice en armes ; *Verſoris*, avec ſon compagnon le Preſident *l'Huillier*, offrit le corps & les biens, trippes & boyaux, juſqu'à la derniere goutte du ſang, & juſqu'à la derniere maille du bien, & comme Penſionnaire, Conſeiller & Factionnaire du Duc de *Guiſe*, corna la guerre contre les Huguenots. 1577.

*Aimar*, Preſident de *Bordeaux*, & *Bodin*, Avocat de *Laon*, députés pour le tiers Etat de leurs Villes & Provinces aux aſſemblées particulieres des Etats, parlerent hautement contre *Verſoris* & ſes Adhérens pour l'entretenement de la paix (89). Le

(88) *Le Clergé offrit.* ] L'offre que le Clergé fit au Roy pour l'entretien de la ſeule Religion Catholique, Apoſtolique-Romaine, & celle de la Nobleſſe, inquieterent beaucoup les Pariſiens, ne doutant pas qu'on n'en vînt à une grande guerre, pour faire obſerver cet article, & qu'ils ne fuſſent obligés de ceder au Roy, pendant quelque tems les Rentes de l'Hôtel de Ville ; ils oublierent donc qu'ils avoient été des premiers & des plus ardens à ſouhaiter cet article ; ainſi ils travaillerent auprès du Roy pour le détourner de cette guerre, & ſupplierent Sa Majeſté d'entretenir l'Edit de Pacification, pour le repos général de tout ſon Royaume ; mais toutes leurs répréſentations ſervirent ſeulement à convaincre les Etats & tout le Royaume, qu'ils préferoient leurs interêts & leur argent à la gloire de Dieu, & à l'utilité de ſon Egliſe.

(89) Verſoris, contre ce qui lui avoit été ordonné

1577. Le *Vendredy premier Février*, les Quarteniers & Dixainiers de *Paris* alloient par les maiſons des Bourgeois porter la Ligue, & faire ſigner (90) les articles d'icelle; le Preſident de *Thou*, & quelques (91) autres Preſidens & Conſeillers

par la Ville de Paris, vouloit la guerre, au lieu que la Capitale du Royaume & la plûpart des Provinces, vouloient la Paix.

(90) *Porter la Ligue & faire ſigner les Articles.* ] Dès que le Roy eût ſigné la Ligue, avec la plûpart des Seigneurs, qui étoient aux Etats, il l'envoya auſſi-tôt à Paris, & dans les Provinces pour la faire ſigner. Dans le Volume 87, des Manuſcrits de M. *Dupuy*, j'ai vû une expédition de l'Acte de la Ligue en parchemin, & collationnée par M. Pinart, Secretaire d'Etat, & qui paroît être une des Copies que le Roy fit envoyer aux grandes Villes du Royaume. On remarqua à Paris que la Bruyere, pere & fils, qui avoient fait ſigner dès le commencement le premier projet de la Ligue, en faveur du Duc de Guiſe, s'employerent encore avec zele dans cette occaſion. [ *Memoires de la Reine Marguerite, Livre* 1. ]

(91) *Le Préſident de Thou & quelques autres.* ] Chriſtophe de Thou, alors Premier Préſident, avoit refuſé dès le commencement de ſigner la formule de l'Union, qui avoit été dreſſée, en diſant aux Ligueurs, que ces ſortes d'entrepriſes n'étoient point encore venuës à ſa connoiſſance, & qu'il doutoit qu'elles euſſent l'approbation de Sa Majeſté, & qu'il croyoit qu'ils feroient ſagement de renoncer à toutes ces Aſſociations, qui ne pouvoient manquer d'être contraires au ſervice du Roy, & à la tranquillité publique. Mais lorſqu'il apprit que le Roy l'avoit ſignée lui même, & que Matthieu de la Bruyere, Lieutenant Particulier, étoit chargé de la lui préſenter de ſa part, il prit une plume, & ſur le champ, avec ſa préſence d'eſprit ordinaire, il marqua ce qu'il trouvoit à reprendre dans cette nouvelle Aſſociation, & les conditions auſquelles il y entroit. A ſon exemple,

lers la ſignerent avec reſtriction, les autres la rejetterent tout à plat, la pluſpart du Peuple auſſi, non plus que Villes de *Picardie* & *Champagne* (92). 1577.

Le *Vendredy* 15 *Février*, le Seigneur de *Humieres*,

ple, pluſieurs honnêtes gens, ne voulant la ſigner qu'aux mêmes conditions que lui, les Factieux en écrivirent à la Cour, & preſſerent le Roy de ne pas permettre qu'un ſeul homme osât déſapprouver hautement un projet qui avoit eu l'approbation de Sa Majeſté. [ *De Thou, Livre* 63. ]

Le Roy qui ſçavoit que le Préſident de Thou ne favoriſoit point les Réformés, lui députa ſecretement Claude Dorron, pour apprendre de lui-même les raiſons, qu'il avoit euës d'en agir de la ſorte. Dès que Dorron l'eût inſtruit du ſujet de ſon voyage, ce grand Magiſtrat, les larmes aux yeux, lui dit: Eſt-ce le tems de me conſulter, lorſque le Roy & le Royaume ſont à la veille de leur ruine? Cependant, puiſqu'on veut avoir mon avis là-deſſus, quoiqu'il vienne un peu tard, je ne craindrai point de le dire: Tout parti, dans un Etat, tend néceſſairement à ſa ruine, & l'on a mal fait de conſeiller au Roy, de s'en déclarer le Chef; par cette démarche, loin de diſſiper le parti, il s'eſt dépouillé de la Majeſté Royale; il renonce par-là au droit que le Trône lui aſſure de n'avoir point d'égal, pour s'abbaiſſer juſqu'à la condition de l'homme le plus vil de ſon Royaume; il s'eſt démis lui-même de cette autorité ſuprême que Dieu & ſa naiſſance lui ont donnée ſur tous ſes Sujets. Le ſeul parti à prendre pour prévenir les malheurs, dont cette Ligue menace Sa Majeſté, eſt de tourner toutes ſes vûës du côté de la Paix. Et c'eſt ce qui arriva dans la ſuite.

(92) C'étoient cependant ces Provinces qui avoient été les premieres & les plus ardentes à ſigner les projets de la Ligue; mais elles ſentoient bien que pour faire la guerre il faut de l'argent. Oh, à ce mot ſeul, les plus ardens demandent la Paix; & ils ont raiſon.

(93)

1577 *mieres* (93), accompagné de 2 ou 300 chevaux, avec bon nombre de Nobleſſe Picarde, entra dans *Amiens* à deſſein de forcer les Habitans à ſigner la Ligue ; mais voyant le Peuple mutiné & armé, pour repouſſer la force par la force, ſe retira avec ſa courte honte : & depuis, les Députés *d'Amiens*, vers le Roy à *Blois*, rapporterent exemption de jurer, & ſigner la ſaincte Ligue, moyennant 6000 livres, qu'ils promirent à Sa Majeſté, qui ne demandoit que ſemblables refus, pour avoir de l'argent.

En ce mois, les Comédiens *Italiens* appellés *Li Geloſi*, que le Roy avoit fait venir de *Veniſe*, &

(93) *Le Seigneur de Humieres.* ] Jacques d'Humieres, Lieutenant Général en Picardie, Gouverneur de Peronne, de Mondidier, de Roye, Seigneur puiſſant en cette Province, par ſes grandes Terres & l'autorité, qu'il s'y étoit acquiſe ſur la Nobleſſe, fut le premier qui commença une conféderation des Catholiques contre les Proteſtans, dans laquelle il attira une infinité de gens de toutes ſortes d'états. L'envie d'être le Chef d'un parti, l'avoit déterminé de ſeconder tous les deſſeins du Duc de Guiſe. Le rétabliſſement du Prince de Condé dans le Gouvernement de Picardie, & le don que la Cour lui avoit fait de la Ville de Peronne, pour ſa ſûreté particuliere, & pour ſa demeure ordinaire, le confirmerent dans cette réſolution ; ne voyant pas d'autres moyens pour ſe conſerver dans Peronne, que de prendre un parti contre le Roy ; cependant avec tout ce grand pouvoir il ne put obtenir des habitans d'Amiens la ſignature de la Ligue.

Sous le Roy Henri II, d'Humieres fut ſon Chambellan ordinaire. Charles IX ſon ſucceſſeur, le pourvût d'une Compagnie de cinquante hommes d'Armes, & le fit Gouverneur de Peronne. Il mourut en 1579.

(94)

& deſquels il avoit payé la rançon, ayant été pris par les Huguenots, commencerent à jouer leurs Comédies dans la Salle des Etats à *Blois*, & leur permit le Roy, de prendre demi teſton de tous ceux qui les viendroient voir jouer. 1577.

Le 22 *Février*, l'Artillerie partit de *Paris*, pour le ſiege de *la Charité* (94), où M. le Duc devoit marcher en Perſonne; de quoy les Huguenots avertis, & faiſans bonne mine en mauvais jeu, ſe mocquoient de ceux qui les alloient aſſiéger.

*Envain vous employrez le blocus & la mine,*
*Le canon ne peut rien contre la vérité,*
*Plutoſt vous détruiront la peſte & la famine,*
*Car jamais ſans la foy n'aurez* la Charité.

Le *Dimanche* 24 *Février*, jour S. Mathias, le Roy reçut avis que les Huguenots avoient fait une contre-ligue, en laquelle étoient entrez les Roys de *Suede*, & de *Danemark*, les *Allemands* & la Reine *d'Angleterre*, ce qui refroidit beaucoup de gens d'entrer en ladite Ligue, & la ſigner, & cependant faiſoit Ballets & Tournois, où il ſe trouvoit ordinairement

(94) Le ſiége de la Charité fut propoſé & réſolu aux Etats de Blois : lorſque Monſieur en fit la propoſition, le Roy, qui aimoit la paix, le trouva mauvais, & ſe mit en colere contre ſon Frere. Cependant, Monſieur, en cette occaſion penſoit plus ſenſément que Henri III, parce que la Charité étant un paſſage important ſur la Loire, c'étoit un grand avantage pour celui qui s'en étoit une fois rendu maître, & le ſiége réüſſit, ſelon ce que Monſieur en avoit penſé : c'eſt ce qu'on peut voir au T. I. des *Mém. de Nevers*.

1577. ment habillé en femme, ouvrant ſon pourpoint, & découvrant ſa gorge, y portant un collier de perles, & trois colets de toille, deux à fraizes, & un renverſé, ainſi que le portoient les Dames de la Cour, & étoit bruit que, ſans le décès de Nicolas de *Lorraine*, Comte de *Vaudemont* (95), ſon beau-pere, peu auparavant avenu, il auroit dépenſé au carnaval en jeux & maſcarades deux ou trois cent mil francs.

Sur la fin de ce mois, les Etats furent congédiés par le Roy, qui retint les cahiers des Députés, pour leur répondre par écrit, avec l'avis de ſon Conſeil; il échappa lors au Preſident *Meſmin* (96), compagnon de *Verſoris*, de dire tout haut en pleine Salle des Etats: nous ſerons bien feſſez à noſtre retour à *Paris*, à quoy un *Normand* répondit, vous n'en aurez guéres, car vous êtes amis du fouetteur.

Le 2 *May*, la Ville de *la Charité* (97) fut rendue

(95) *Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudémont.*] Il avoit épouſé Jeanne d'Egmond en premieres nôces, dont il eut la Reine Loüiſe, femme de Henri III; en ſecondes nôces il épouſa Jeanne de Savoye, d'où ſortit Philippe Emmanuel, Duc de Mercœur, & en troiſiémes nôces, il prit Margueritte, fille de Claude, Duc d'Aumale, ſa parente.

(96) *Au Préſident Meſmin, Compagnon de Verſoris.*] C'étoit l'Huillier, Seigneur de S. Meſmin, élû Prevôt des Marchands de Paris en 1576. Le Journaliſte appelle l'Avocat Verſoris ſon Compagnon, parce qu'ils étoient tous les deux créatures de la Maiſon de Guiſe, qui leur avoit fait beaucoup de bien.

(97) *La Ville de la Charité fut renduë.*] Mais ce ne fut qu'après une vigoureuſe défenſe. A la premiere attaque, le Comte de

rendue par compoſition à Monſieur, nonobſtant laquelle fut, pour la pluſpart, pillée, & pluſieurs Habitans tués, ne pouvant, Monſieur, & les autres Seigneurs, retenir les Soldats animés au ſang, & au butin, & fut Monſieur contrainct de laiſſer cent Arquebuſiers pour garder la maiſon & famille du Seigneur de *Landes* qui y commandoit. 1577.

Le *Mercredy* 15 *May*, le Roy au *Pleſſis-lez-Tours*, fit un Feſtin à Monſieur le Duc, ſon frere, & aux Seigneurs & Capitaines qui l'avoient accompagné au ſiege & à la priſe de *la Charité*; auquel les Dames veſtues de verd en habits d'hommes, à moitié nuës, & ayans leurs cheveux épars comme épouſées, furent employées à faire le ſervice, & y furent tous les aſſiſtans veſtus de verd, pourquoy avoit été levé à *Paris* pour ſoixante mil francs de draps de ſoye verte; la Reine mere fit après ſon Banquet à *Chenonceau*, qui lui revenoit, à ce que l'on diſoit, à près de cent mil francs, qu'on leva par forme d'emprunt ſur les plus aiſés Serviteurs du Roy, & mêmes de quelques *Italiens*, qui ſçûrent bien s'en rembourſer au double. Les Filles des Reines étoient vêtues de Damas de deux couleurs; Madame la Marquiſe de *Guercheville* en étoit une, & s'appelloit la jeune. Ce Feſtin ſe fit à l'entrée de la porte du Jardin, au commencement de la grande allée, au bord

de Martinengue Officier, fameux par ſes expéditions, y fut tué. Le Duc de Guiſe s'étant rendu maître du foſſé, les aſſiegés demanderent à capituler; mais cette Capitulation ne fut pas bien gardée, c'étoit le ſtile du tems de tout promettre, & de ne rien tenir.

1577. bord d'une Fontaine, qui ſortoit d'un Rocher par divers tuyaux. Madame la Maréchale *de Rets* étoit Grande Maîtreſſe; Madame *de Sauve*, qui depuis fut la Marquiſe de *Nermouſtier*, étoit l'une des Maîtreſſes d'Hôtel; & tout y étoit en bel ordre.

Le *Dimanche* 19 *May*, les Comédiens *Italiens*, ſurnommez *Li Geloſi*, commencerent leurs Comédies en l'Hoſtel de *Bourbon* à *Paris*, ils prenoient quatre ſols de ſalaire par teſte de tous les *François*, & il y avoit tel concours, que les quatre meilleurs Prédicateurs de *Paris* n'en avoient pas tous enſemble autant, quand ils preſchoient.

Le 28, Monſieur ayant aſſiégé *Yſſoire* (98), elle

(98) *Monſieur ayant aſſiegé Iſſoire.* ] Pendant que le Duc d'Anjou recevoit de la Cour les complimens ſur la priſe de la *Charité*, ſes Lieutenans par ſes ordres mirent le ſiége devant Iſſoire, & la ſommerent de ſe rendre; ſur ſon refus, le Duc d'Anjou partit, & à ſon arrivée, il fut réſolu d'attaquer la Place par trois endroits. Ces trois attaques furent commandées par le Duc de Guiſe, par Philippe Emmanuel de Lorraine, & par le Duc de Nevers: les aſſiegés ſe défendirent vigoureuſement; cependant le Duc d'Anjou, qu'on appelloit *Monſieur*, pour épargner le ſang des François, les fit ſommer de ſe rendre ſans condition; ils refuſerent ſur l'eſperance de quelque ſecours. Enfin après pluſieurs négociations inutiles, & ſe voyant preſſés, ils ſe remirent à la miſéricorde du Prince, qui leur ordonna de s'aſſembler tous dans la grande Egliſe, & fit entrer par la bréche les troupes dans la Ville, avec défenſe d'exercer la moindre violence. Mais le ſouvenir encore tout frais de la perte qu'elles avoient faites dans le dernier aſſaut les animoit tellement, que rien ne put les retenir, & il

elle fut le 12 Juin, en parlementant, priſe d'aſſaut, les Soldats ne purent eſtre empeſchés, qu'ils ne pillaſſent & bruſlaſſent la ville, & tuaſſent ſans diſcrétion tout ce qui ſe trouva devant eux; le Seigneur de *Buſſy* (99) le jeune, & pluſieurs Gentilshommes, furent tués aux approches de cette Ville, & *d'Alegre* (1), qui en avoit été quitte pour une arquebuſade, fut tué de nuit en ſon Château *d'Alegre*, à l'occaſion d'une Dame qu'il aimoit. 1577.

Le Roy ayant ſçû à *Chenonceau* la priſe *d'Yſſoire*, & d'autres Villes, l'appella le Château de bonnes nouvelles: au contraire, les Huguenots appellerent cet an l'année des mauvaiſes nouvelles.

[Le *Samedy* 15 *Juin*, les monnoyes furent décriées par Lettres Patentes du Roy, modifiées & corrigées (2) par quelques Arreſts & Ordonnances

il n'y eut point de violence qu'ils n'exerçaſſent contre ces malheureux. Trois Capitaines furent ſeuls épargnés par ordre du Prince; mais un incendie joint à une pluye violente, expoſa cette miſérable Ville en proye au feu, & à l'eau.

(99) Hubert, autrement Jacques de Clermont d'Amboiſe, frere du brave Buſſy d'Amboiſe.

(1) Yves, Baron d'Alegre, en faveur duquel cette Terre fut érigée en Marquiſat en 1576: il faut le diſtinguer de ſon neveu du même nom, qui tua pendant la Ligue Guillaume du Prat, Baron de Viteaux ſon parent, pour venger la mort d'Antoine d'Alegre, ſon pere, & qui fut lui-même tué en 1592, dans une ſédition populaire à Iſſoire, dont le Roy Henri IV. lui avoit donné le Gouvernement.

(2) *Les Monnoyes furent décriées ... corrigées.*] Pour remédier au dérangement, qui s'étoit introduit en France au ſujet des monnoyes, & arrêter l'avidité des Marchands, qui par une

1577. Ordonnances de la Cour de Parlement, ſur ce, par diverſes fois aſſemblée ; ce décry apporta une grande incommodité au pauvre Peuple de *France*, parce que par toutes les Villes du Royaume, ne ſe pouvoit voir, ni recouvrer douzains & carolus, ni autre menue monnoye, qui, toute avoit été tranſportée hors, pour l'échanger à l'or, étant à haut prix en *France*, comme l'eſcu ſoleil à 3 liv. 12 ſ. 6 deniers ; le double ducat à deux teſtes, à 10 livres ; les ducats doubles de *Portugal*. dits S. Etienne, ou millerays, à 9 liv. 5 ſols ; le noble roſe, à 12 livres ; l'Impérialle de *Flandres* d'or, à 6 livres ; les Reales *d'Eſpagne* d'argent ſimple, à 6 & 7 ſols ; les *Philippus* d'argent, à 5 livres ; le teſton de *France*, à 20 & 22 ſols ; les ducats dits de *Pologne*, dont couroit lors un nombre effrené par tout le Royaume, & qu'on diſoit forgés en *France*, 4 liv. 15 ſols, qui n'eſtoient toutesfois d'or d'eſcu, & ne peſoient que deux grains plus que l'eſcu ſoleil, & neantmoins n'y donnoient, le Roy, ni la Cour, ne les Géneraux des Monnoyes, ne les autres Officiers du Royaume, aucun ordre, ni remede : ains vivoit le Peuple à ſa diſcrétion pour ce regard ; auſſi ne

une monopole affreuſe, avoient augmenté de leur propre mouvement l'écu, de ſix ſols au-deſſus de ſa valeur, le Roy, par un de ſes Edits regla, que dans la ſuite il y auroit une juſte proportion entre les eſpéces d'or & d'argent ; que l'uſage venu de compter par livres reſteroit aboli, & que dans les rentes & les contrats, les effets réels ſeroient eſtimés ſur le pied de nos écus d'or, dont le prix exceſſif fut diminué, & réduit d'abord à 66 ſols, après à 60 ſols. On ſçait que les Monnoyes ont toujours eté matiere d'Etat.

(3)

ne furent leſdites Ordonnances obſervées, ni gardées, & ſe mettoit publiquement au premier Aouſt l'eſcu ſoleil, à la Boucherie, & partout ailleurs, en Marchandiſe, à 3 liv. 15 ſols piece, & les autres eſpeces à l'équipolent. ] 1577.

Le *Mercredy 26 Juin*, la Cour aſſemblée aux Mercuriales, fit défenſes aux *Geloſi* de plus jouer leurs Comédies, pour ce qu'elles n'enſeignoient que paillardiſes.

Le 22 *Juillet*, M. Pierre *Hennequin* (3), quart Preſident de la Grande Chambre mourut, il étoit créature des *Guiſards*, & un des principaux pilliers de la Ligue : il avoit amaſſé de grands biens, & preſté à *Charles IX* 60000 l. en 1568, & fut en cette même année fait ſixiéme

(3) *Pierre Hennequin, quart Préſident de la grande Chambre.* ] Pierre Hennequin ou Hannequin, Préſident en la Cour du Parlement de Paris, fils d'Oudart Hannequin, Sieur de Boinville, Controlleur des Finances, & de Jeanne Michon, ſorti d'une ancienne famille, qui pendant deux cens ans poſſéda pluſieurs charges conſidérables, tant de la Robe, que des Finances ; il fut reçu Conſeiller le 26 Novembre 1556, & Charles IX. auquel il avoit prêté ſoixante mille livres, lui donna l'agrément de la ſixiéme Charge de Préſident au Parlement au mois de Février 1568 : il eut trois fils, tous également zélés Ligueurs, & qui ſe firent mépriſer par leur ingratitude. Jean Hennequin, Sieur de Manœuvres, Tréſorier, dont Launoy ſe ſervit pour étendre la Ligue. Jerôme, Evêque de Soiſſons, chaſſa Catherine de Bourbon, Abbeſſe de Soiſſons, parce qu'elle travailloit pour conſerver les habitans de cette Ville dans le parti de Henri de Bourbon ſon neveu, & Aymar Hennequin Abbé d'Epernay, puis Evêque de Rennes, qui fut l'un des Quarante. [ *de Thou, Liv. 99 de ſon Hiſtoire.* ]

1577. me Preſident, ſur quoy fut fait par les Huguenots le Paſquil ſuivant (4),

*Puero regnante, fœmina imperante*, Marcello *ſuadente*, *Archipirata* Senonenſi *ſuffragante*, *Republica collabente*, *Civili diſſenſione exardeſcente*, *Cardinali* Borbonio *ad omnia annuente*, Lanſacco *in ſacco ponente*, *auri ſacrâ fame cogente*, *ſoli eclipſim patiente*, Aſinus quintus *ſextus Præſes eſt creatus.*

Sa

(4) *Le Paſquil ſuivant.*] Dès que Pierre Hennequin fut nommé ſixiéme Préſident, les Huguenots, pour s'en mocquer, publierent contre lui la Paſquinade énigmatique, rapportée dans le Journal, avec toutes les époques de ſa nomination à la Préſidence, dont voici en partie l'explication : *Puero regnante*, c'étoit le Roy Charles IX, qui à peine avoit dix-neuf ans, *Fœmina imperante*, Catherine de Médicis, qui avoit pouvoir comme Régente : *Marcello ſuadente*, c'étoit Claude Marcel, qui fut enſuite Prévôt des Marchands de la Ville de Paris, qui le preſſa de porter au Roy la ſomme de ſoixante mille livres. *Archipirata Senonenſi ſuffragante*, Jerôme Hannequin, Evêque de Soiſſons, qui eut la cruauté de chaſſer la tante du Roy de Navarre, ainſi il faut mettre *Sueſſionenſi* au lieu de *Senonenſi* : *Civili diſſenſione exardeſcente*, par le feu de la guerre civile : parce qu'on s'imaginoit alors, que le Royaume de France étoit à la veille de ſa ruine : *Cardinali Borbonio ad omnia annuente*, le bon homme Charles Cardinal de Bourbon étoit entierement dévoüé aux Guiſes, qui dans la ſuite pour récompenſe de cet attachement, le firent Roy imaginaire, ſous le titre de *Charles X*. *Lanſacco in ſacco ponente*, c'étoit Urbain de S. Gelais Lanſac, fils naturel de S. Gelais de Lanſac, ardent Ligueur, qui fut Evêque de Comminges, & qui aprés la mort des Guiſes

émut,

Sa Place vacante fut donnée à Guy *Du Faur* 1577.
(5) *Pibrac*, pour récompenſe de ſes ſervices.

Le *Samedy* 27 *Juillet*, *Li Geloſi*, Comédiens *d'Italie*, après avoir preſenté à la Cour les Lettres Patentes, par eux obtenues du Roy, afin qu'il leur fût permis de jouer leurs Comedies, nonobſtant les deffenſes de la Cour, furent renvoyés par fin de non recevoir, & deffenſes à eux faites de plus obtenir & preſenter à la Cour de telles Lettres, ſous peine de dix mille livres pariſis d'amende applicable à la boëtte des Pauvres; nonobſtant leſquelles deffenſes, au commencement de Septembre ſuivant, ils recommencerent à jouer leurs Comédies en l'Hoſtel

émut la populace de Toulouſe, & fut cauſe du maſſacre du Préſident Etienne Duranti, & Jacques Daſis, Avocat Général. Le Paſquil ſuppoſe que ce fut lui qui reçut cette ſomme, & qui la porta au Roy dans un ſac: *Auri ſacra fame cogente*, on ſçait que la miſere du Royaume étoit alors ſi grande, qu'on faiſoit argent de tout: *Sole eclipſim patiente*; il parle figurement du Roy Charles IX. que les Réformés regardoient comme captif; ce qui leur fit entreprendre la ſurpriſe de Meaux; pour le retirer, diſoient-ils, de priſon. Ils s'imaginoient que le ſoleil de la France fut eclipſé: *Aſinus quintus*, Hanne-quint, *Sextus præſes eſt creatus*. Ce ſont-là les époques de l'élévation de Pierre Hennequin à la ſixiéme charge de Préſident du Parlement de Paris.

(5) *Du Faur de Pibrac.* ] Il ſuccéda à Pierre-Hennequin dans la Charge de Préſident, & ce ne fut pas ſans conteſtations de la part de la Cour, qui refuſa de le recevoir, ſur ce que cette Charge, non-ſeulement étoit ſurnuméraire, & de nouvelle création, mais encore ſur ce que lui-même étant Avocat du Roy, en avoit requis la ſuppreſſion; & ce fut par un Edit qui rétabliſſoit cette Charge, que le Roy ordonna qu'il y fut reçû.

1577. l'Hoſtel de *Bourbon*, comme auparavant, par la juſſion expreſſe du Roy : la corruption de ce tems étant telle, que les Farceurs, Bouffons, Put.... & Mignons, avoient tout crédit auprès du Roy (6).

En ce mois, Michel de *la Croix*, Pariſien, Abbé *d'Orbais*, près *Château-Thiery*, allant en ſon Abbaye, fut tué par les deux fils du feu Seigneur de *Brœil*, en une maiſon du village de *Verdon*, dans laquelle il s'étoit ſauvé; l'occaſion de cet aſſaſſinat fut le meurtre dudit Seigneur de *Brœil* pere, environ dix ans auparavant, commis par ledit Abbé & ſes gens en ſon Abbaye, duquel il avoit été abſous par un Arreſt du grand Conſeil, mais non par celui de Dieu.

Sur la fin de ce mois de *Juillet*, le Fort du *Mont S. Michel* fut ſurpris des Huguenots, par l'intelligence de trois Moines de l'Abbaye, & 24 heures après repris par la dexterité des Catholiques, qui jetterent les trois Moines traîtres dans la mer.

Le 10 *d'Aouſt*, vinrent nouvelles à *Paris* de *Namur*, ſurpriſe par le Duc *d'Auſtria* (7)(, ſous

(6) On devroit bien faire entrer toutes ces particularités avec celles que l'on vient de voir dans l'Hiſtoire du Théâtre ; elles ne ſont pas indignes d'y avoir place.

(7) *Namur ſurpriſe par le Duc d'Auſtria.* ] Le Duc, dont parle le Journal eſt Dom Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, Gouverneur des Païs-Bas pour le Roy Philippe II. Ce Duc feignant vouloir faire honneur à la Reine Marguerite, épouſe du Roy de Navarre, qui alloit aux eaux de Spa, d'intelligence avec quelques Seigneurs, il fut juſques à Namur pour la recevoir, & étant entré dans le Château pour le faire voir à la ſuite

ſous ombre de recevoir & feſtoyer la Reine de *Navarre*, qui s'en alloit aux bains (8). 1577.

Au commencement de *Septembre*, *Villequier* (99, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine

ſuite de cette Reine, il s'en rendit le maître, déclarant aux Bourgeois, qu'il en agiſſoit de la ſorte, pour la ſûreté de ſa perſonne, & que comme Gouverneur général des Païs-Bas, il vouloit déſormais joüir de toute l'autorité que la Cour lui avoit accordée.

(8) *La Reine de Navarre.*] Ce n'eſt pas que cette bonne Princeſſe eut réellement beſoin des bains de Spa, qu'elle fit ce voyage; mais le Roy de Navarre ſon mari, la preſſoit vivement de ſe rendre en Bearn auprès de lui: & comme elle avoit toûjours été élevée à la Cour, où la Reine ſa mere lui avoit laiſſé beaucoup de liberté, elle crut par des prétextes imaginaires de ſanté, ſe diſpenſer d'aller rejoindre ſon époux. Dom Juan ayant appris ſon voyage fut au-devant pour la ſaluer, & comme elle n'ignoroit pas les projets des Guiſes, elle convint, dit-on, avec ce Prince, que pour maintenir la Religion Catholique contre les entrepriſes des Proteſtans, tant en France que dans les Païs-Bas, ceux qui étoient à la tête des affaires entretiendroient la guerre, & ſe donneroient réciproquement du ſecours: ainſi les troubles ſe renouvellant dans le Royaume, elle auroit toûjours un prétexte honnête de reſter à la Cour, & de vivre éloignée d'un époux, qu'elle n'aimoit point. Cependant les Eſpagnols, jaloux de cette ſurpriſe, ſoit que la Reine Marguerite y eut contribué à deſſein formé, ou innocemment, les Huguenots lui tendirent à ſon retour des embûches, pour l'arrêter priſonniere, & elle eut bien de la peine à les éviter.

(9) René de Villequier, dit le Jeune & le Gros, qui fut depuis Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, & Chevalier du S. Eſprit: Françoiſe de la Marck fut ſa premiere femme, qu'il tua: il épouſa en ſecondes nôces Loüiſe de Savonieres.

1577. pitaine de cinquante hommes d'armes, étant dans le Château de *Poictiers*, où lors étoit le Roy, & où, comme Favory de Sa Majeſté, il étoit auſſi logé, tua ſa femme ſortant de ſon lit, & la poignarda avec une de ſes Damoiſelles,

René de Villequier, Baron de Clairvaux, obtint par ſon eſprit délié & complaiſant les bonnes graces de Henri de France, n'étant encore que Duc d'Anjou: il ſe diſtingua en 1569 à la défenſe de Poitiers, aſſiegé par l'Amiral; il ſuivit ce Prince en Pologne, & le ſervit en qualité de grand Maître de ſa Maiſon; il l'accompagna à ſon retour en France, & fut un de ceux, qui lui conſeillerent de faire la guerre aux Proteſtans. Françoiſe de la Marck qu'il avoit épouſée, étoit fille naturelle du Seigneur d'Egmont: il la tua ſur quelques doutes qu'il eut, dit-on, d'une trop grande familiarité qu'elle avoit avec un jeune Seigneur, appellé *Barbiſy*; d'autres ont écrit qu'il en vint à cette extrêmité pour venger le Roy Henri III, qui ſe plaignoit que cette Dame lui avoit refuſé des faveurs, dont il la croyoit libérale envers pluſieurs autres: on prétend même qu'il y eut des ordres ſecrets de la part du Roy; ce qui le fit croire, fut que ce crime ayant été commis dans une Maiſon Royale, & ſous les yeux du Roy, l'auteur n'en avoit pas été puni, & qu'il conſerva même toûjours le premier rang parmi les Favoris de ce Prince, & fut l'Intendant de ſes plaiſirs; & d'autres Ecrivains qui paroiſſent bien informés prétendent néanmoins que cette Dame étoit vertueuſe, & que Villequier ne la poignarda, que parce qu'elle lui reprochoit l'excès de ſes déréglemens; c'eſt ce que dit M. de Thou, dans un des endroits retranchés de ſon Hiſtoire; *Cruentus ſanguine uxoris, Pictavii ob improperatam ſibi propudioſam vitam interfecta.* Ce ſont les paroles mêmes de M. de Thou; au ſujet de Villequier, & par-là il faudroit un peu adoucir ce que dit ici l'Auteur du Journal. Mais le préjugé n'étoit point pour Villequier.

Digitized by Google

les, qui lui tenoit le miroir, & lui aidoit à ſe pinpelocher, & ce ſur le ſujet d'un pacquet qu'il ſurprit, & duquel il prit aſſurance de ſa paillardiſe, & que des pieça il étoit averti, qu'elle commettoit avec pluſieurs perſonnes. 1577.

[ Ce pacquet étoit par elle adreſſé au Seigneur de *Barbizy*, beau jeune homme *Pariſien*, qui avoit épouſé la veuve de *Villemain*, Maiſtre des Requeſtes, avec laquelle il paillardoit du vivant de ſon mary, & lui mandoit qu'elle étoit groſſe de ſon fait, bien que ſon mary, plus de dix mois auparavant, n'eût couché avec elle, & encore, diſoit-on, que ledit *Villequier* avoit découvert une entrepriſe que ſa femme avoit fait de l'empoiſonner, comme ja ledit *Barbizy*, avoit empoiſonné la ſienne, afin de ſe marier enſemble après la mort de l'un & de l'autre, & qu'il avoit trouvé dans ſes coffres la mixtion en paſte, dont il devoit eſtre empoiſonné. ]

Ce meurtre fut trouvé cruel, comme commis en une femme groſſe de deux enfans, & étrange, comme fait au logis du Roy, Sa Majeſté y étant, & encore en la Cour, où la paillardiſe eſt publiquement pratiquée entre les Dames, qui la tiennent pour vertu; mais l'iſſuë & la facilité de la rémiſſion, qu'en obtint *Villequier*, ſans aucune difficulté, firent croire qu'il y avoit en ce fait un ſecret commandement & tacite conſentement du Roy, qui hayſſoit cette Dame, [ *pour un refus en cas pareil.* ]

On fit de cette Dame l'Epitaphe ſuivant.

*Arrête ici Paſſant, & deſſus ce Tombeau,*
*Diſcours en ton eſprit de cet Acte nouveau :*

1577. *Celle qui giſt ici eſt l'impudique femme,*
*D'un Cocu courtiſan, exécrable & infâme,*
*Qui de ſa propre main la daguant, l'étouffant,*
*Occit cruellement & la mere & l'enfant: [ jalouſe,*
*Non l'ire, non l'honneur, non quelque humeur*
*L'ont fait enſanglanter du ſang de ſon Epouſe:*
*D'honneur, il n'en eût onc; eût-il été jaloux*
*D'une qu'il ſçavoit bien être commune à tous?*
*Et que même il avoit ſouvent en tout délice,*
*Adhéré, conſenti mille fois à ſon vice:*
*Et qui n'aimoit pas moins à le faire Cocu,*
*Qu'il aime, & qu'il chérit d'un Bard... le C..:*
*Va Paſſant, car elle a juſtement le ſalaire,*
*Que mérite à bon droit toute femme adultere;*
*Et lui ſoit pour jamais dit, l'infâme Boureau*
*De celle dont il fut autrefois Macquereau.*

[ En ce mois, les écus ſols, nonobſtant les Ordonnances du Roy, ſe mettoient à *Paris* pour 4 liv. 5 ſols, à *Orleans* & autres Villes du Royaume, l'écu ſe mettoit pour 5 & 6 livres, & le teſton pour 30 & 35 ſols, & ce à cauſe du peu d'argent & d'or qu'on diſoit qu'il y avoit en *France*, mais principalement, à cauſe de la diſette de la monnoye, dont on ne pouvoit recouvrer en façon que ce fût.

En ce même mois, *Pybrac* preſenta ſes Lettres à la Cour, pour être mis en poſſeſſion de l'Etat, dont il avoit été pourvû après la mort de M. *Hennequin*, laquelle fit réponſe que ledit Etat étoit ſurnuméraire, & de nouvel créé, & devoit eſtre ſupprimé, par l'avis même dudit Sieur de *Pybrac*, qui, étant Avocat du Roy, en avoit requis la ſuppreſſion, & fit ſur ce, la Cour,

Cour, remontrances au Roy, lequel, ſans y avoir égard, leur envoya Lettres de juſſion très-expreſſes, & un Edit de rétabliſſement dudit Etat, lequel fut vérifié le 23, & peu après, ledit *Pybrac* inſtalé. 1577.

La Demoiſelle de *Châteauneuf* (10), l'une des Mignonnes du Roy, avant qu'il allât en *Pologne*, s'étant mariée, par amourettes, avec *Antinotti Florentin*, Comite des Galeres à *Marſeille*, & l'ayant trouvé paillardant, le tua virilement de ſa propre main.

Le *Samedy* 5 *d'Octobre*, l'Edit de Pacification (11) entre le Roy, d'une part, & les Huguenots,

(10) *La Demoiſelle de Chateauneuf.*] Pendant que le Roy Henri III. portoit le titre de Duc d'Anjou, c'eſt-à-dire, avant ſon élection au Royaume de Pologne : il avoit pour maîtreſſe Renée de Rieux Chateauneuf, une des Dames de la Reine. Après ſon mariage, il voulut la donner pour épouſe à François de Luxembourg, qui étoit d'aſſez bonne maiſon, pour ne pas prendre les reſtes même d'un Prince. Cette Demoiſelle ayant manqué ce mariage, épouſa *Antinotti Florentin*, qu'elle tua de ſa propre main, l'ayant trouvé dans un adultere. Hé, ſi toutes les femmes en agiſſoient ainſi, grand Dieu qu'il y auroit de veuves !

(11) *Edit de Pacification.*] Quelque fermeté que le Roy & ſon Conſeil euſſent fait paroître dans les Etats de Blois, de ne permettre que la ſeule Religion Apoſtolique & Romaine en France ; ſon dégoût pour les affaires ſérieuſes, & ſon penchant naturel à la moleſſe, le porterent enfin à modérer le dernier Edit de Pacification ; il fit donc la paix avec le Roy de Navarre & le Prince de Condé, & cette Paix fut confirmée, lûë & publiée au Parlement le 8 Octobre : elle contenoit ſoixante-trois Articles, qui réformoient, interprétoient ou modifioient ce qu'il y avoient de trop dur dans les précédens. Le Roy

1577. guenots, & Catholiques ſurnommés mécontens d'autre, fut publié à ſon de trompe, & le 8, vérifié au Parlement, dont le Peuple témoigna peu de joye, & les Gens d'Egliſe, encore moins; témoin le Sermon de Frere *Poncet* (12) Docteur, Curé de S. Pierre des Arſis, & un des plus renommés Prédicateurs de *Paris*, dans l'Egliſe de S. Sulpice, où j'étois, & entendis le plaiſant Dialogue qu'il fit, pour faire croire que l'Edit, & ceux qui l'ont fait, & les Conſeillers d'icelui ne valent rien, ce ſont ſes mots.

Le *Jeudy 7 Novembre*, commença à paroître une Comette vers le midy fort longue, qui ſe levoit avec la Lune, peu après le Soleil couché, & s'abaiſſoit ſous l'horiſon ſur les neuf ou

Roy affectionnoit fort cette Paix, & la regardoit comme ſon ouvrage. Un des articles de cet Edit intereſſoit tout le Royaume, & regardoit le mariage des Prêtres & des Moines : il portoit que dans la ſuite on ne pourroit faire aucunes recherches, ni inquietter perſonne au ſujet de ceux qui étoient déja contractés, impoſant ſilence ſur cet article à tous les Procureurs du Roy & autres ; il déclaroit les enfans ſortis de ces mariages habiles à ſuccéder à tous les biens, meubles & acquets faits devant ou après, même aux immeubles, acquis par le pere ou la mere, ſans néanmoins que les perſonnes Religieuſes Profeſſes de l'un & de l'autre ſexe puſſent prétendre aucune ſucceſſion directe ou collatérale.

(12) *Témoin le Sermon du Frere Poncet, Docteur.*] Sur le bruit qui courut dans Paris d'un nouvel Edit, qui modifioit celui de Blois, le Docteur Poncet prêchant à Saint Sulpice la veille qu'il devoit être publié, déclama fortement contre ceux qui l'avoient conſeillé, ſoutenant que la guerre étoit plus profitable au Royaume, que cette Paix qui approuvoit l'héréſie. Le bon homme parloit à ſon aiſe.

(13)

ou dix heures du ſoir, & fut vûë quarante jours ; 1577.
ces fols d'Aſtrologues préſagerent la mort d'une Reine, ou de quelque Grande Dame ; ce que la Reine mere ayant entendu, entra incontinent en grande frayeur que ce fût elle (13), de quoy ſe mocquant un docte Courtiſan, comme ne pouvant avenir un plus grand bien à la *France*, il compoſa l'Epigramme qui ſuit, ſemé & divulgué partout,

## DE COMETA

[ Anni 1577. ]

*Ad Reginam Matrem.*

*Spargeret audaces cum triſtis in æthere crines,*
*Venturique daret ſigna Cometa mali ;*
*Ecce ſuæ Regina timens malè conſcia vitæ,*
*Credidit inviſum poſcere fata caput.* [ *natur*
*Quid, Regina times? namque hæc mala ſi qua mi-*
*Longa timenda tua eſt, non tibi vita brevis.*

Le *Lundy* 18 *Novembre*, l'écu ſol fut rabaiſſé à 60 ſols, & le teſton à 16 ſ. 6 deniers, & n'y

(13) *La Reine Mere qui entra incontinent en grande frayeur, que ce fût elle* ] Catherine de Médicis comme beaucoup d'autres perſonnes de ſon ſiécle, n'étoit obſedées que de ces anciens préjugés, que les Cométes, les Eclipſes & autres Phénoménes étoient des préſages de la mort de quelques grands. En vérité les Grands étoient, ou bien foux ou bien foibles, de croire que les Aſtres ne rouloient, ne tournoient ou ne s'arrêtoient que pour eux. C'étoit cependant la folie de Catherine de Médicis, qui ne put être raſſurée par les Aſtrologues, auſquels neanmoins elle ajoûtoit beaucoup de foi. Hé ! quelle perte quand elle ſeroit morte.

1576. n'y avoit point de menuë monnoye, dont le Peuple pût s'aider, qui fut cauſe que le Roy fit mettre entre les mains des Dixainiers, & Commiſſaires, certaine quantité de douzains, pour ſoulager le Peuple, & changer leurs pieces; on trouva cette Ordonnance fort raiſonnable, & on eût bien deſiré que le Roy, pour le bien de ſon Royaume, en eût fait autant des hommes qu'il en avoit fait des écus, en les remettant à leur prix, dont furent faits ces Vers:

*Si par un bel Edit le Roy vouloit remettre,*
*Comme il fait les écus, les hommes à leur prix,*
*Tel veut être à la Cour entre les Grands compris,*
*Qui, autour de ſon col, auroit un beau cheveſtre.*

Sur la fin de *Novembre*, le Roy renforça ſa Garde, & entra en quelque jalouſie (4) contre M.

(14) *Entra en jalouſie contre M. le Duc.* ] La jalouſie & l'antipathie, qui étoient auparavant entre le Roy Charles IX. & le Duc d'Anjou ſon frere, ſe trouvoient bien plus vives entre Henri III. & ſon frere devenu Duc d'Anjou. La Reine Mere étoit ſi perſuadée que les humeurs de ſes deux fils étoient incompatibles, qu'elle avoit eu l'attention de les ſéparer même dans leur jeuneſſe, & qu'elle ſoupiroit encore de les voir ſéparés l'un de l'autre: le Duc d'Anjou le ſouhaitoit avec d'autant plus d'ardeur, qu'il étoit fort mécontent à la Cour, où il recevoit tous les jours de nouvelles inſultes des Mignons, il en ſeroit ſorti déja avec honneur pour être Gouverneur des Païs-Bas; mais la haine que le Roy avoit pour lui empêcha, ou du moins retarda cet établiſſement, dont il n'étoit pas digne; & peu de jours après, ſur les ſoupçons que ſes Favoris lui donnerent des deſſeins de M. le Duc d'Anjou, il le fit arrêter par de Loſſe, Capitaine

M. le Duc, & en grande défiance des Gens de sa suite (15), à cause qu'Antoine *du Prat*, Prevost de *Paris* avoit fait entendre à Sa Majesté qu'il y avoit entrepriſe contre elle, faite par le Baron de *Viteaux* (16) son frere, avec autres, & offroit fournir témoins pour preuve de la-te conjuration. 1577.

Le 30 *Novembre*, *Troilus Urſin*, Gentilhomme Romain de la Caze *Urſine*, à neuf heures du soir, revenant à cheval de la ville, fut atteint par le ventre d'une balle de piſtolet, qui lui fut tirée par un homme inconnu, dont il mourut trois jours après, pendant leſquels il fit

pitaine des Gardes, mais il le mit bientôt après en liberté à la priere de la Reine Mere, & dans une lettre à M. de Villeroy, Monſieur le Duc ſe plaint lui-même très-amerement de toutes les inſultes que lui & les ſiens recevoient à la Cour. Voyez, *Memoires de Nevers*, Tom. I. où cette Lettre eſt rapportée.

(15) *En grande défiance des gens de ſa ſuite.*] Sur le rapport de du Prat, Prevôt de Paris, qui avoit, diſoit-il, découvert une conſpiration contre le Roy, ſoit qu'elle fut vraie ou ſuppoſée, Henri III. fit mettre à la Baſtille Buſſi, la Châtre, & quelques autres ſerviteurs du Duc d'Anjou, qu'il ſoupçonnoit de quelque entrepriſe; la ſuite des informations fit connoître au Roy, que la jalouſie qui étoit entre leurs Favoris, avoit fait naître ces ſoupçons, & le Roy n'étant plus préoccupé contre le Duc d'Anjou, lui en fit une eſpéce d'excuſe, en lui diſant que l'interêt de ſon Etat l'obligeoit de ne rien négliger de tout ce qui pouvoit en aſſurer la tranquillité.

(16) Guillaume du Prat, Baron de Viteaux, qui le 22 Juin 1576. avoit été voir ſon frere Antoine du Prat en ſa maiſon de Nantoüillet, l'avoit pillée, & en avoit emporté pour quatre mille écus en argent, meubles & joïaux. *Voyez* ci-devant.

1576. il fit contenance de ſçavoir, qui étoit ſon meurtrier, & dit ſeulement, ſans le vouloir nommer, qu'il lui pardonnoit ſa mort ; il fut ſolemnellement enterré dans la Chapelle des *Urſins*, ſes Parens, en la grande Egliſe de *Paris*.

Le *Mardy* 10 *Décembre*, Claude *Marcel*, n'agueres Orfévre du Pont aux Changes, puis Conſeiller, & l'un des Sur-Intendans des Finances, maria l'une de ſes filles au Seigneur de *Vicourt* ; la nôce fut faite en l'Hôtel de *Guiſe*, où dînerent le Roy & les trois Reines, M. le Duc & Mrs. de *Guiſe* ; après le ſouper, le Roy y fut, lui trentiéme, maſqué en homme, avec trente Princeſſes & Dames de la Cour, vêtuës de drap & toile d'argent & ſoye blanches, enrichies de pierreries en grand nombre & de grand prix : les Maſcarades y apporterent telle confuſion, pour la grande ſuite qu'elles avoient, que la plûpart de ceux de la nôce furent contraints de ſortir, & les plus ſages Dames & Damoiſelles ſe retirerent, & firent ſagement ; car la confuſion de monde y apporta tel deſordre & vilainies, que ſi les murailles & tapiſſeries euſſent pû parler, elles auroient dit beaucoup de belles choſes.

[ En ce même an, fut priſe & découverte dans le Couvent des Cordeliers de *Paris*, une garce fort belle, déguiſée, & habillée en homme, qui ſe faiſoit appeller *Antoine*, elle ſervoit entre les autres, frere Jacques *Berſon*, qu'on appelloit l'enfant de *Paris*, & le Cordelier aux belles mains, penſant, & eux tous, ainſi qu'ils le diſoient, que ce fût un vrai garçon, dont on ſe rapporta à leur conſcience ; & quant à cette fille garçon, elle en fut quitte pour

pour la gehenne & pour le fouet, que je lui vis donner dans le Preau de la Conciergerie, qui fut grand dommage à la chaſteté de cette femme, qui ſe diſoit mariée, & par dévotion avoit ſervi bien dix ou douze ans les beaux Peres, ſans jamais avoir été intereſſée en ſon honneur.] 1577.

1578.

Le *Lundy 6 Janvier*, jour des Rois, la Demoiſelle de *Pons*, de *Bretagne*, Reine de la féve, fut, par le Roy deſeſperément brave, friſé & gauderonné, menée, du Château du Louvre, à la Meſſe en la Chapelle de Bourbon, étant le Roy, ſuivi de ſes jeunes Mignons, autant & plus braves que lui. *Buſſy d'Amboiſe* (17), le Mignon de Monſieur, frere du Roy, s'y trouva à la ſuite de Monſieur le Duc ſon Maître, habillé tout ſimplement & modeſtement, mais ſuivi de ſix Pages vêtus de drap d'or friſé, diſant tout haut, que le tems étoit venu que les Beliſtres ſeroient les plus braves, de quoy ſuivirent les ſecrettes haines & querelles qui parurent bientôt après (18).

Le

(17) *Buſſi d'Amboiſe.*] Louis de Clermont, dit Buſſi d'Amboiſe, un des plus braves & des plus accomplis Seigneurs de toute la Cour, par les belles qualités de corps & d'eſprit, mais extrêmement délicat ſur la réputation du Duc d'Anjou, dont il étoit le Favori, ne pouvant rien ſouffrir qui choquât tant ſoit peu ſes interêts, & ſe faiſant un plaiſir de braver dans toutes les occaſions les Mignons du Roy, qui manquoient ſouvent de reſpect au frere de S. M. c'eſt ce qui lui inſpira de paroître un jour à la Cour dans l'équipage, que marque le Journal, ce qu'il faiſoit pour ſe mocquer de ces Mignons.

(18) *De quoi ſuivirent les ſecrettes haynes & querelles.*]

1577. Le *Vendredy* 10, *Buſſy* (19), qui, le ſoir du Jeudy précédent, au Bal, qui, tous les ſoirs, en la

*relles.* ] Les Mignons du Roy furent ſi choqués de la *bravade* que Buſſi d'Amboiſe leur fit, qu'ils penſerent dès lors à le perdre; & pour en avoir l'agrément du Roy; ils firent à Sa Majeſté pluſieurs rapports, entr'autres, qu'il étoit trop bien dans les bonnes graces de la Reine Marguerite, & que Sa Majeſté l'ayant un jour envoyé chercher, il étoit entré dans la Cour, accompagné de trois ou quatre cens Gentilshommes, ce qui choqua ſi ſenſiblement le Roy, qu'il ne s'oppoſa point au deſſein de ſes Mignons; dès le ſoir même ils chargerent douze Cavaliers de le tuer; mais ces aſſaſſins ſe tromperent, & prirent un de ſes gens pour lui, ſur lequel ils déchargerent tous leurs coups. Alors Buſſi, connoiſſant que c'étoit à lui qu'on en vouloit, ne perdit point le jugement dans le péril, il ſe coula promptement dans une porte entr'ouverte, & y demeura juſques à ce que Grillon, ſon ami, averti du danger, où il étoit, ſortit du Louvre une épée à la main, avec ſix des ſiens, alla le joindre, & le conduiſit chez lui. [ *Mémoires de la Reine Marguerite.* ] Ces querelles continuelles des Favoris du Duc d'Anjou avec ceux de Henri III, ſe renouvelloient ſouvent, comme on le voit dans la Lettre de M. le Duc à M. de Villeroy, ( au Tom. I. des *Memoires de Nevers*, pag. 148.) il remarque qu'il ſçavoit que non-ſeulement on en vouloit à tous ſes Favoris, mais à ſa perſonne même, juſqu'à être traité comme un priſonnier, avec défenſe de ſortir de ſa chambre, où il étoit gardé à vûë, n'ayant même obtenu ſa liberté & celle de ſes Favoris que par de baſſes ſoumiſſions, indignes du préſomptif héritier de la Couronne.

(19) *Buſſi avoit pris querelle avec Grammont.* ] Ces deux Seigneurs, dont l'un étoit au ſervice du Duc d'Anjou, & l'autre étoit du nombre des Mignons du Roy, pour terminer leur querelle, s'étoient donné un rendez-vous à la porte de S. Antoine, où ils devoient

en la grande Salle du Louvre, ſe faiſoit, & continuoit depuis les Roys, avoit pris querelle avec *Grammont*, envoya à la Porte de S. Antoine trois cens Gentilshommes bien armés & montés, & *Grammont*, autant de Mignons & Partiſans du Roy, pour là, y démêler leurs querelles à toute outrance : or, furent-ils empêchés de ſe battre, par exprès commandement du Roy ce matin ; nonobſtant lequel commandement, *Grammont*, bien accompagné, alla l'après-dîner rechercher *Buſſy*, en ſon Logis, ruë des Prouvaires, où il s'efforça d'entrer, & y fut, par quelque eſpace de tems combattu entre ceux de dehors, & ceux de dedans ; de quoy le Roy averti, envoya le Maréchal de *Coſſé* & *Strozzy* (20), qui emmenerent *Buſſy* au 1578.

voient ſe rendre, accompagnés l'un & l'autre de trois cens Gentilshommes de leurs amis ; mais le Roy ayant prévenu par ſes ordres exprès ce combat, Grammont fut le lendemain après dîner rechercher Buſſi en ſon logis, où il y eut un combat, qui fut appaiſé par les Sieurs de Coſſé & Strozzy ; qui les menerent au Louvre, & qui les mirent d'accord, en préſence, & par le commandement de Sa Majeſté. Philibert, Comte de Grammont, Vicomte d'Aſter, Maire de Bourdeaux & Sénéchal de Bearn, étoit fils d'Antoine d'Aure I du nom, dit *de Grammont*, & d'Helene de Clermont ; il tua dans un combat ſingulier le Sieur de Chavigny ; il ſe trouva au Siege de la Fere en 1580, & s'y diſtingua par ſa valeur ; il y eut un bras emporté par une mouſquetade, dont il mourut peu de jours après, âgé de vingt-huit ans, laiſſant de Diane d'Andouins, ditte *la Belle Coriſande*, ſon épouſe, Antoine de Grammont II du nom.

(20) *Coſſé & Strozzy.* ] Coſſé, *voyez* ci-devant la remarque faite ſur ce mot. *Strozzy* (Philippe) étoit

1578. au Louvre, où, auſſi-tôt après, fut amené *Grammont* par exprès commandement du Roy, & le lendemain matin, furent mis d'accord par l'avis des Maréchaux de *Montmorency* & *Coſſé*.

Le *Samedy* premier *Février*, *Quelus* (21), accompagné de *Saint Luc*, d'*Arques*, & *Saint Meſgrin*,

fils de Pierre Strozzy, Maréchal de France ; après la mort de d'Andelot, il fut pourvû de la Colonelle Générale de l'Infanterie ; il ſe trouva au Siege de Brouage, & négocia la capitulation de cette Place. Catherine de Medicis lui confia le Commandement de la Flotte, qu'elle avoit accordée à Antoine de Portugal, pour la conquête de l'Iſle Tercere. Il ſe ſignala dans le combat contre Sainte-Croix, Amiral Eſpagnol, dans lequel il fut pris, & expira comme on le menoit au Général ennemi, en 1582 : d'autres cependant prétendent, avec quelque raiſon, qu'il fut tué par ordre du Général Eſpagnol.

(21) Jacques de *Levy*, *Comte de Cæylus*, mort à Paris, le 29 Mai 1578, des bleſſures qu'il reçut en un combat ſingulier contre Entragues. *Voy. ci-après.* François d'*Eſpinay de Saint-Luc*, depuis Maître de l'Artillerie de France, & Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit, pere de Timoleon d'Eſpinay de Saint-Luc, Maréchal de France. *Anne*, depuis *Duc de Joyeuſe*. Paul *Eſtuer*, & non pas *Stuart*, *Comte de Saint-Megrin*, tué en 1578, par les Guiſes, parce qu'il étoit en intrigue avec la Ducheſſe de Guiſe. Ces quatre Favoris, ennemis irréconciliables de Buſſy d'Amboiſe, l'attaquerent comme il revenoit du Manege ; la partie n'étant point égale, il para tous leurs coups en ſe retirant, n'ayant eu de bleſſé que le Gentilhomme qui l'accompagnoit. Cette action étoit lâche, & choquoit au vif le Duc d'Anjou, en la perſonne de ſon Favori ; c'eſt pourquoi le Roy fit arrêter Caylus, promettant d'en faire juſtice ; mais à peine y penſa-t'il : & le Duc d'Anjou réſolut dèſlors de ſortir de la Cour ; ce qu'il auroit exécuté, ſans les repréſentations de la Reine ſa mere.

(22)

*Meſgrin*, près la Porte S. Honoré, hors la ville, tira l'épée, & chargea *Buſſy d'Amboiſe*, qui, monté ſur une Jument bragarde de l'écurie du Roy, revenoit de donner carriere à quelque cheval dans les corridors des Thuilleries, & fut la fortune tant propice aux uns & aux autres, que de pluſieurs coups d'épée tirés, pas un ne porta, fors ſur un Gentilhomme, qui accompagnoit *Buſſy*, lequel fut fort bleſſé. 1578.

Les 3 & 4 de ce mois, au Conſeil Privé du Roy, Sa Majeſté preſente, fut arrêté que *Quelus*, Aggreſſeur, ſeroit conſtitué priſonnier, & ſon Procès fait, ſuivant l'Ordonnance faite dans le mois précédent contre tels querelleurs, dont toutesfois rien ne fut mis en exécution: le Roy l'ayant ſous main couvert, comme ſon Mignon; de quoy Monſieur offenſé, & des querelles qu'il ſembloit qu'on lui dreſſoit journellement en la Perſonne de *Buſſy*, ſon Favori, délibera de ſortir de *Paris* (22) & de la Cour, mais la Reine en étant avertie, rompit le coup pour cette fois.

Le *Jeudy gras 6 Février*, le Roy, Monſieur, les Princes & Seigneurs de leur ſuite, les trois Reines, & leurs Dames dînerent en l'Hôtel de Ville, où le Prevôt des Marchands (23), & les Echevins

(22) *De Paris.*] Quoiqu'il faille reſpecter en tout la Majeſté Royale, je trouve cependant que le Duc d'Anjou faiſoit bien de chercher à ſe ſouſtraire aux indignités, dont les favoris l'accabloient. Mais le Roy faiſoit mal de ſouffrir, que ſes Mignons inſultaſſent ſon propre frere. On devoit reſpecter ſon ſang.

(23) *Le Prevoſt des Marchands & les Echevins.*] C'étoient Claude d'Aubray, Secretaire du Roy, & les Sieurs Jean le Comte, & René Baudart.

1578. Echevins firent le Feſtin en grande ſomptuoſité.

Le *Dimanche gras 9 Février*, Monſieur, frere du Roy, accompagné de la Reine Mere, & de la Reine de *Navarre*, s'en alla exprès dès le matin promener au Bois de *Vincennes*, & à *S. Maur des Foſſez*, pour ne pas aſſiſter (24) aux nôces, qui ſe firent ce jour en grande pompe au Louvre, de *S. Luc*, & de la Damoiſelle de *Briſſac*, par l'exprès commandement du Roy; la mariée étoit boſſue, laide & contrefaite, & encor pis, ſelon le bruit de la Cour, quelque artifice qu'elle employât pour paroître autre, ſur elle fut fait ce Quatrain.

Briſſac *aime tant l'artifice,*
*Tant du dedans que du dehors,*
*Qu'ôtez-lui le faux & le vice,*
*Vous lui ôtez l'ame & le corps.*

Or, étoit réſolu, Monſieur le Duc, de partir le Mardy gras, pour ſe retirer, & avoit commandé à ſes gens de tenir ſon train & cariage tout prêt; de quoy le Roy & la Reine Mere avertis, (25) entrerent en quelques ſoupçons, de

(24) *Pour ne pas aſſiſter aux Nôces.* ] François d'Eſpinay de Saint-Luc, dont on a déja parlé, devoit épouſer ce jour-là, Jeanne de Coſſé, fille de Charles de Coſſé, Comte de Briſſac, Maréchal de France. Toute la Cour devoit aſſiſter à ces nôces, qui ſe firent au Louvre; mais Buſſy d'Amboiſe, pour mortifier ſon ennemi, en lui dérobant l'honneur qu'il auroit reçû d'avoir ce Prince à cette Fête, l'engagea d'aller promener au Bois de Vincennes. Tel eſt le métier du Courtiſan.

(25) *Le Roy & la Reine Mere avertis.* ] Le déſagrément que le Duc d'Anjou avoit à la Cour, qui augmentoit tous les jours, avec les indignités qu'il recevoit

de maniere, que ſortans du Bal, ils allerent voir Monſieur en ſa chambre, où, montans en hauts propos, ils s'aſſurerent de ſa Perſonne, & lui donnerent bonne garde, & le matin, firent ſaiſir *la Chaſtre*, *Cimier*, & autres (26) Confidens 1578.

cevoit de la part des Favoris du Roy, le firent enfin réſoudre à la quitter. Tout étoit déja prêt pour ſon évaſion, lorſque le Roy & la Reine, en étant avertis, le furent trouver dans ſa chambre, & le mirent entre les mains de Loſſe, Capitaine des Gardes, avec ordre de le veiller exactement, & l'empêcher de s'échapper du Louvre. [*Mem. de la Reine Marguerite.*] Cet arrêt du Duc d'Anjou le contraignit à chercher & à trouver même en peu de tems, les moyens de ſortir furtivement de la Cour. Ce fut à la faveur d'une longue & forte corde que la Reine Marguerite, aidée de ſes femmes, le deſcendit dans les foſſés dont le Louvre étoit alors entouré. Mais il arriva un contre-tems fort ſingulier. La Reine Marguerite ne voulant laiſſer chez elle aucune trace de cette évaſion, fit brûler la corde dans ſa propre chambre, & par hazard le feu prit à la cheminée. Un Officier des Gardes vint alors frapper à ſa porte; elle n'ouvrit pas heureuſement, & par l'induſtrie de ſes femmes, elle ſe tira d'affaire. Ce Prince, toujours inconſtant, ſe plaignit amerement des mécontentemens, qu'il recevoit continuellement à la Cour; il contoit aller vers la Flandres, où il avoit des Troupes aſſemblées, qui ne laiſſoient pas de commettre des déſordres juſques en Picardie. Mais il ne faut qu'attendre encore quelque tems, & l'on verra des preuves des inconſtances du Duc d'Anjou, & de ſon peu de talens pour gouverner, quoiqu'il en eût une extrême envie. C'eſt l'ordinaire; celui qui commande le plus mal, eſt preſque toujours plus avide du Commandement.

(26) *La Chaſtre, Cimier, & autres Confidens du Duc.*] Claude de la Chaſtre étoit du nombre des Serviteurs du Duc d'Anjou: le Roy le fit mettre à

1578. dens du Duc, qu'ils firent mettre à la Baſtille; & tendoient les affaires à grand trouble, quand ſur le midy, par l'intervention de M. de *Lorraine*, le Roy & le Duc s'embraſſerent, & ſe promirent de vivre en bons freres, les priſonniers délivrés : *Buſſy*, & ſerviteurs de Monſieur, d'une part : *Quelus*, & les autres Mignons du Roy, d'autre part, jurerent de vivre ſans querelles, & s'embraſſerent pluſieurs fois, faiſans à la courtiſane la meilleure pippée du monde. Le

la Baſtille, croyant qu'il eût donné conſeil à ce Prince de s'évader; mais il le fit ſortir preſque auſſi-tôt. Il avoit appris le métier de la Guerre ſous le Connétable de Montmorenci & ſous le Maréchal Artus de Coſſé; il défendit la Tour de Bourges contre les Huguenots en 1570; il accompagna le Duc d'Anjou dans ſon voïage des Pays-Bas en 1581. Le Roy Henri III le nomma Chevalier du S. Eſprit en 1585, & Henri IV le fit Maréchal de France en 1594: il ne mourut que le 18 Décembre 1614.

Jean *Cimier*, fut un des plus habiles Courtiſans de ſon tems; le Duc d'Anjou, ſon maître & ſon bienfaicteur, le choiſit pour aller auprès de la Reine Eliſabeth, que ce Prince déſiroit épouſer; il s'inſinua ſi bien auprès de cette Princeſſe, qu'il éloigna d'elle le Comte de Lancaſtre, qui prétendoit auſſi à cette alliance, en aſſurant cette Princeſſe que ce Comte avoit oſé porter ſes vœux juſqu'à elle dans le tems qu'il étoit marié ſecretement avec la veuve du feu Comte d'Eſſex; ce qui fut la cauſe de ſa diſgrace, & en même-tems du danger que Cimier courut de la vie. Ce Comte ayant réſolu de le faire tuer, avoit pour cet aſſaſſinat gagné un Garde de la Reine, ce qui donna lieu à une Ordonnance qu'Eliſabeth fit publier, par laquelle Sa Majeſté défendoit, ſous de grandes peines, d'inſulter de paroles, ou de fait, ni Cimier lui-même, ni ſes Domeſtiques, ou ſa ſuite. [ *De Thou, Livres* 66. & 68. ]



Digitized by Google

Le *Vendredy* 14 de *Février*, ſur les ſept heures du ſoir, M. le Duc s'en étant allé à l'Abbaye de *Sainte Geneviéve* (27), & faiſant ſemblant 1578.

(27) *Mr. le Duc s'en étant allé à l'Abbaye de Sainte Genevieve.* ] Quelques ſoins que prit Loſſe, pour empêcher le Duc d'Anjou de ſortir du Louvre, ce Prince ſurprit ſa vigilance; il ſe rendit ſur le ſoir à l'Abbaye de Sainte Genevieve, & de là à Angers. Le Journal ne nous marque pas les moyens qu'il prît pour s'évader; on y ſuppléra par les Mémoires de la Reine Marguerite, qui rapporte que ce Prince, après avoir déliberé avec la Reine de Navarre, ſa ſœur, ſur les moyens de s'évader, ils n'en pûrent imaginer d'autre, que de le deſcendre la nuit par la fenêtre de l'appartement de cette Princeſſe, dans les foſſés du Louvre, comme nous l'avons marqué ci-deſſus. Le Duc d'Anjou s'étant donc rendu chez cette Princeſſe, elle mit la main à l'œuvre, & avec l'aide de trois Femmes de Chambre, de Cimier & Cangé, Valet de Chambre du Duc: tout ſe paſſa bien, & de-là ils allerent à l'Abbaye de Sainte Genevieve, où Buſſy l'attendoit avec des chevaux, & où il avoit fait faire, du conſentement de l'Abbé, un trou à la muraille de la Ville, qui ſervoit pour lors de clôture à cette Abbaye. Le Journal remarque que ce fut par une corde que ce Prince, & ceux qui l'accompagnoient, deſcendirent dans les foſſés de la Ville. [ *Mem. de la Reine Marguerite, Livre* 2. ] M. le Duc ſe retira à Angers: le prétexte qu'il prit, fut l'aprobation donnée à l'héréſie par les fréquens Edits de Pacification, publiés en faveur des Huguenots. C'eſt ce qui paroît par la Lettre même du Duc d'Alençon, au Tome I. des *Memoires de Nevers*, page 136. Mais le Roy qui craignoit les ſuites des mauvais conſeils, que l'on pourroit donner à ſon frere, lui dépêcha le 13 Decembre de cette année, le Sieur de d'Inteville, pour le faire rentrer dans ſon devoir; ce qui étoit difficile, parce que M. d'Alençon croyoit que le Roy l'avoit abandonné en deux

1578. blant de venir faire collation avec l'Abbé (28), s'en va en certain endroit de ladite Abbaye à ce deſtiné, & pardeſſus les murailles de la ville, ſe fait deſcendre par une corde dans le foſſé, comme firent ſemblablement *Buſſy*, *Chanvallon*, (29) *Hergny*, & autres de ſes Favoris, & ſur

occaſions eſſentielles ; ſçavoir, dans les propoſitions de ſon mariage avec Eliſabeth, Reine d'Angleterre, & dans l'affaire des Pays-Bas, d'où Monſieur avoit été obligé de revenir avec peu d'agrément. L'*Inſtruction du Roy* à M. de d'Inteville, eſt au Tome 1. des *Mem. de Nevers*, p. 139. Nous diſons quelque fois le Duc d'Anjou, & ſouvent d'Alençon ; c'eſt le même

(28) *L'Abbé (de Sainte Genevieve.* ] *Joſeph Foulon*, alors Abbé de Sainte Genevieve, qui craignoit d'être inquiété, pour avoir favoriſé cette évaſion, laiſſa paſſer quelques heures, afin que le Duc d'Anjou avançât chemin ; après quoi, pour ſe mettre à couvert dans une affaire auſſi délicate, il alla fort empreſſé au Louvre, pour avertir le Roy que le Duc d'Anjou s'étoit ſauvé par ſon Abbaye, mais qu'il n'en avoit pû donner plûtôt avis, parce qu'on l'avoit lié, tandis qu'il s'évadoit par la muraille. Tous ceux qui étoient témoins des affronts qu'on faiſoit continuellement à ce Prince, approuvoient ſa conduite, mais par divers motifs ; les uns, pour le repos du Royaume, qui ſeroit toujours dans le trouble, pendant que ces deux freres ſeroient enſemble, à cauſe de leurs humeurs incompatibles, & qu'ils s'accorderoient mieux de loin que de près ; les autres, afin qu'il pût acquerir du crédit & de la gloire par les armes & faire honneur à la Patrie.

(29) *Chanvallon & autres.* ] Jacques de Harlay, Seigneur de Chanvallon, avoit été élevé auprès de François de France, Duc d'Alençon, qui le fit ſon Grand-Ecuyer, Meſtre de Camp du Régiment de ſes Gardes & de ſa Cavalerie légere ; ce fut un des Seigneurs des mieux faits de la Cour, & des plus avancés dans les faveurs de la Reine

ſur chevaux prêts, ſe retirerent à *Angers* en diligence. 1578.

Dès le lendemain, la Reine (30) partit, pour aller trouver ſon fils, & l'appaiſer, & laiſſerent le Roy & elle partir de *Paris*, tous ſes Officiers, & tout ſon Bagage, pour ne le pas fâcher.

Sur la fin de ce mois, *Rochepot* (31) vint trouver

Reine Marguerite : ce qui donna lieu au Roy Henri IV, après la caſſation de ſon mariage avec cette Princeſſe, de l'envoyer au devant d'elle, pour la recevoir, & en même-tems pour lui reprocher, ſans qu'elle pût s'en plaindre, qu'elle l'avoit aimé plus qu'elle ne devoit. Il fut Gouverneur de Sens, Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit, &c.

(30) *La Reine partit pour aller trouver ſon fils.*] Catherine de Medicis n'étoit pas moins fâchée que le Roy de l'évaſion du Duc d'Anjou. L'un & l'autre craignoient que ce Prince, aigri par de mauvais traitemens, qui l'avoient obligé de quitter la Cour, ne ſe mît à la tête des Huguenots & des Catholiques mécontens. Les premiers feux de leur colere tomberent ſur la Reine Marguerite, qui ne répondit autre choſe aux reproches qu'on lui faiſoit, ſinon que ce Duc l'avoit trompée; mais qu'elle étoit certaine qu'il n'arriveroit aucun mal à l'Etat, & que ſon frere ne s'étoit mis en liberté que pour ſon expédition de la Flandre. [*Mem. de la Reine Marguerite.*]

(31) *Rochepot.*] Ce Seigneur étoit fils de Louis de Silly, Seigneur de la Rocheguyon, & d'Anne de Laval, Dame d'Aquigny & de la Rochepot, dont il porta le nom. Il s'acquit par ſa bravoure, la faveur du Duc d'Alençon; il accompagna ce Prince dans ſon éloignement de la Cour, & le ſuivit à Angers; d'où il fut envoyé au Roy, pour raſſurer ſa Majeſté, qui fut ſi contente de la droiture de ſes intentions, que non ſeulement elle lui pardonna ſon évaſion, mais encore

1578. trouver le Roy de la part de Monſieur, qui lui écrivit une Lettre fort honnête, par laquelle il l'aſſuroit que ſa retraite ne tendoit à aucune entrepriſe contre lui & ſon Etat.

Le *Samedy* premier jour de *Mars*, le Nonce vint donner avis au Roy, que le Pape avoit fait trois Cardinaux François (32), ſçavoir Charles, fils du Duc de *Lorraine*, appellé le Cardinal de *Lorraine*, Louis, Archevêque de *Reims*, appellé le Cardinal de *Guiſe*, & René de *Birague*, Chancelier.

Le 20 *Mars*, la Reine revint d'*Angers* à *Paris*, fort mécontente de ce que *Buſſy* vint trois lieuës au-devant d'elle hors la ville d'*Angers*, & après lui, *la Chaſtre*, une lieuë, & leur demandant où étoit ſon fils, lui firent réponſe, qu'il ſe trouvoit mal ; & quant elle repliqua, s'ils le tenoient priſonnier, puiſqu'il ne venoit au-devant d'elle, lui dirent en riant que non, mais qu'il ne ſe pouvoit ſoutenir : arrivée à *Angers*, elle ne voulut aller au Château, où *la Chaſtre* & *Buſſy* la vouloient mener, leur diſant,

encore lui promit ſon ſecours pour l'expédition des Pays-Bas. Ce que le Roy ſe garda bien d'executer.

(32) *Avoit fait trois Cardinaux François.* ] Le premier étoit Charles de Lorraine, fils du Duc de Lorraine ; le ſecond Louis de Lorraine, fils de François Duc de Guiſe, qui fut tué au ſiége d'Orleans par Poltrot ; il fut appellé le Cardinal de Guiſe, fut Archevêque Duc de Reims, premier Pair de France, Légat né du Saint-Siege, Abbé de Saint Denys, de Fécamp, & autres Abbayes, fut tué au Château de Blois, le 24 Décembre 1588. Le troiſiéme, René Birague, qui avoit été Chancelier de France, Evêque de Lavaur, qui mourut le 24 Novembre 1583.

(33)

diſant, qu'ils l'y pourroient retenir priſonniere comme ſon fils, & alla loger ailleurs en la ville; & un jour après, voyant que Monſieur ne faiſoit compte de venir vers elle, elle l'alla trouver au Château, où on la fit paſſer par un guichet, ce qu'elle trouva fort mauvais, & dit, que c'étoit la premiere fois qu'on lui avoit fait paſſer le guichet, & Monſieur ſe fit deſcendre du Château dans une chaiſe à bras, faiſant ſemblant de s'être démis une jambe, & ſe fit porter de cette façon au-devant d'elle à la porte du Château. 1578.

Le Roy alloit, pendant le Carême, deux ou trois fois la ſemaine, faire collation aux bonnes maiſons de *Paris*, & y danſoit juſqu'à minuit avec ſes Mignons, fraiſés & friſés, & avec les Dames de la Cour, & les Dames de la ville: entre les autres, chez la Preſidente *Boullencour* (33), où il paſſoit ſouvent le tems avec Mademoiſelle d'*Aſſy* ſa belle-fille.

Le *Samedi* 24 *Mars*, veille de *Pâques*, mourut à *Paris* le Cardinal de *Guiſe* (34), qui étoit demeuré le dernier de ſix freres de la Maiſon de *Guiſe*, néanmoins, mourut jeune, comme en l'âge de quarante-huit ans; ſon corps fut porté en une Chapelle de l'Abbaye de

(33) Charlotte de Livre, femme de Nicolas l'Huillier, Seigneur de Boullencourt, Préſident en la Chambre des Comptes.

(34) *Mourut à Paris le Cardinal de Guiſe.* ] C'étoit Louis de Lorraine, Cardinal de Guiſe, Archevêque de Sens, fils de Claude de Lorraine, premier Duc de Guiſe, & de Madame Antoinette de Bourbon, naquit le 21 Octobre 1527, & mourut le 21 Mars 1578; il fut Archevêque de Sens, puis Cardinal en 1553. Bon homme, & peu remuant.

(35)

1578. de *S. Victor-lez-Paris*, de laquelle il avoit été Abbé 25 ans : on l'appelloit le Cardinal des bouteilles, parce qu'il les aimoit fort, & ne ſe mêloit guéres d'autres affaires, que de celles de la cuiſine.

Le 2 d'*Avril*, mourut en l'Hôtel d'Anjou à *Paris* Madame *Iſabelle-Marie de France*, fille unique & legitime de *Charles IX*, agée de cinq ans.

Le 12, Madame de la *Roche-ſur-Yon* (35) mourut en ſon Hôtel, au Fauxbourg S. Germain, avec grande réſolution & piété ; deux jours avant ſa mort, la Reine de *Navarre*, qui l'aimoit fort, l'alla voir, à laquelle elle dit : Madame, vous voyez icy en moy un bel exemple que Dieu vous propoſe : il faut mourir, Madame, ſongez-y, & retirez-vous : car il faut ſonger à Dieu : car vous ne me faites que ramentevoir le monde, quand je vous regarde, cela diſoit-elle, parce que la Reine de *Navarre* étoit, comme de coutume, diaprée & fardée.

Le 14, la *Chicodaie*, accompagné de *Boiſvert*,

(35) Philippe de Monteſpedon, veuve de Charles de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, Marquis de Beaupreau, fille unique de Joachim de Monteſpedon, Seigneur de Beaupreau ; elle avoit épouſé en premieres nôces René, Seigneur de Montejan, Maréchal de France. M. *Caille* du Fourny, & le P. *Anſelme*, marquent ſa mort le 31 Octobre 1577. Cette Dame étoit amie de la Reine Marguerite, qu'elle accompagna dans ſon voyage aux Eaux de Spa, mais voyage qu'elle n'avoit entrepris, que pour n'être ni à la Cour de France, ni auprès de ſon mari, pendant la Guerre qu'Henri III recommença contre les Proteſtans [*Mémoires de la Reine Marguerite, Livre II.*]

(36)

*vert*, de *Guebriant*, le *Juilliavaie*, *Malvenne*, & *Garnai*, tous Gentilshommes *Bretons*, ſur la minuit, chargerent à coups de piſtolets *Salcede*, accompagné de *Vei*, & de *Panville*, leſquels ils tuerent tous deux, encore qu'ils n'euſſent aucune querelle enſemble, & *Salcede*, auquel ils en vouloient, demeura ſain & ſauf (36). 1578.

Le *Dimanche* 20 *d'Avril*, le Roy & la Reine aſſiſterent au Feſtin que leur fit *Birague*, pour le proficiat du Cardinalat.

Le *Dimanche* 27 *d'Avril*, pour (37) démêler une

(36) *Salcede . . . demeura ſain & ſauf.* ] Nicolas Salcede, Gentilhomme Eſpagnol, allié à Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, étoit fils de Pierre Salcede, qui étant Gouverneur de Vic & de Marſal, au Pays Meſſin, avoit excité dix-ſept ans auparavant, la Guerre Cardinale, & qui pour cette raiſon fut tué à Paris au tems du maſſacre en 1572, quoique bon Catholique. On aura occaſion de parler de Nicolas dans la ſuite, qui vint mourir à la Greve.

(37) *Pour démêler leur querelle.* ] Cette querelle entre les Mignons du Roy, & les Favoris de la Maiſon de Guiſe, cauſa beaucoup de bruit, ſans qu'on daignât en prévenir les ſuites. Ils aſſignerent un rendez-vous au Marché aux Chevaux, (aujourd'hui la Place Royale.) Dès les cinq heures du matin s'y trouverent *Quelus*, *Maugiron*, *& Livarot*, d'une part; & de l'autre, *Entragues*, *le Baron de Riberac*, *& le jeune Schomberg*. Les trois premiers étoient Royaliſtes, & les trois autres Ligueurs ou Guiſars; ils combattirent avec tant de rage, que Maugiron & Schomberg demeurerent étendus ſur la place; Riberac mourut le lendemain; Livarot fut malade de ſes bleſſures durant ſix mois; & Quelus, auteur de la querelle & aggreſſeur, fut bleſſé de dix-neuf coups; Entragues fut le plus heureux, n'ayant eu qu'une égratignure.

(38)

1578. une legere querelle, née du jour précédent, en la Cour du Louvre, entre *Quelus*, l'un des Mignons du Roy, & le jeune *Antragues*, appellé *Antraguet* (38), Favory de la Maiſon de *Guiſe*; ledit *Quelus* avec *Maugiron*, & *Livarrot* & *Antraguet* avec *Riberac*, & le jeune *Schomberg*, ſe trouverent dès 5 heures du matin au Marché aux chevaux, anciennement les Tournelles, près la Baſtille S. Antoine, & là, combattirent ſi furieuſement, que le beau *Maugiron* & *Schomberg* demeurerent morts ſur la place; *Riberac* mourut le lendemain; *Livarrot* (39), d'un grand coup qu'il eut ſur la tête, fut ſix ſemaines malade, & réchappa; *Antraguet* n'eut qu'une égratignure; *Quelus*, auteur de la noiſe, de dix-neuf coups qu'il reçut, languit 33 jours (40), & mourut le 29 May en l'Hôtel

(38) *Charles de Balſac d'Entragues, Baron de Dunes*, & Comte de Graville; Lieutenant Général, pour le Roy, au Gouvernement d'Orléans; il épouſa Catherine Hennequin, fille d'Antoine, Seigneur d'Aſſy, Préſident aux Requêtes du Palais, à Paris. *Louis de Maugiron*, fils de Laurent de Maugiron, Baron d'Ampuis, Lieutenant Général dans le Dauphiné. *François d'Aydie, Vicomte de Riberac*, fils de Guy & de Marie de Foix de Candale.

(39) *Livarot.*] Ce Seigneur, dès le commencement de ſon entrée à la Cour, s'étoit dévoué au Duc d'Anjou; mais ſollicité par les Mignons du Roy, il le quitta avec Maugiron, la Valette, & Mauleon, & ne laiſſa paſſer aucune occaſion de le brouiller avec le Roy, ſon frere. Il ne mourut pas de ſes bleſſures, mais quelque tems après, (1581) il fut tué en duel par le Marquis de Maignelais. [*Memoires de la Reine Marguerite, Livre II.*]

(40) *Languit trente-trois jours.*] Durant la maladie de Quelus, le Roy fut le voir tous les jours; il fit tendre

l'Hôtel de *Boiſy*, où il fut porté du champ du combat, comme lieu plus amy, & plus voiſin, & ne lui profita la grande faveur du Roy, qui l'alloit voir tous les jours, & ne bougeoit du chevet de ſon lit, & lui avoit promis cent mil écus, & aux Chirurgiens cent mil francs, en cas qu'il vînt en convaleſcence ; il mourut, ayant toujours en la bouche ces mots même, entre ſes derniers ſoupirs, qu'il jettoit avec grande force, & grand regret : ah mon Roy, mon Roy ! ſans parler autrement de Dieu, ni de ſa Mere. 1578.

Le Roy, à la vérité, portoit une merveilleuſe amitié à *Quelus*, & à *Maugiron*, il les baiſa tous deux morts, fit tondre leurs têtes, & ſerrer leurs blondes chevelures, & ôta à *Quelus* les pendans de ſes oreilles, que lui-même auparavant, lui avoit donnés & attachés de ſa propre main, & en fit ces deux vers :

*Seigneur, reçois en ton giron*
*Schomberg, Quelus & Maugiron.*

Notre Maître *Poncet* dit en la Chaire, qu'il falloit traîner à la Voirie *Maugiron*, qui expira en reniant, & ſes compagnons ; nonobſtant leſquelles remontrances, le Roy l'honora, lui & les

tendre des chaînes dans la grande ruë Saint-Antoine, de peur qu'il ne fût importuné du bruit des charrettes, & des chevaux ; aidoit à le panſer, & le ſervoit de ſes propres mains. On auroit approuvé tous ces ſoins dans une mere à l'égard de ſon fils unique ; mais les trouver dans un Roy à l'égard d'un jeune débauché, c'étoit bien avilir la Majeſté Royale.

1578. & les autres, de ſuperbes Convois (41), & Sépulches de Princes.

[Telles & ſemblables façons de faire, indignes, à la vérité, d'un grand Roy, & magnanime, comme il étoit, cauſerent peu à peu le mépris de ce Prince, & le mal qu'on vouloit à ſes Mignons qui le poſſedoient, donnerent un grand avantage à ceux de *Lorraine* (42), pour corrompre le Peuple, & créer & former peu à peu dans le tiers Etat leur Party, qui étoit la Ligue, de laquelle ils avoient jetté les fondemens dès l'an précédent 1577.]

Le *Lundi* 28 *d'Avril*, Charles de (43) *Lorraine*,

(41) *Le Roy l'honora ... de ſuperbes convois & ſépulchres.*] Après la mort de ces deux Favoris, le Roy eut la bonté de ſe deshonnorer, en ordonnant que leurs corps ſeroient expoſés ſur un lit de parade, comme les Princes, & que toute la Cour aſſiſteroit à leurs funérailles; il garda la chambre quelques jours, ſans ſe faire voir, & reçut même des conſolations, comme il auroit fait au ſujet de ſa mere ou de ſa femme; il s'aviſa même de convier les Poëtes Ronſard & Deſportes, d'enchanter ſa douleur par leurs Vers: enfin il leur fit élever de ſuperbes Mauſolées de marbre avec de belles ſtatuës, qui, pour ſon honneur, furent détruits par les Ligueurs.

(42) *Donnerent un grand avantage à ceux de Lorraine.*] Ces attentions indignes d'un grand Roy, lui attirerent non-ſeulement le mépris de ſes Sujets, mais encore ils procurerent de nouveaux moyens aux Princes de la Maiſon de Guiſe de fortifier leur parti, en publiant que les grandes prodigalités du Roy pour ſes Mignons, dans un tems où l'argent étoit ſi rare & ſi néceſſaire, étoient la cauſe de tous les déſordres du Royaume.

(43) *Charles de Lorraine, Duc de Mayenne.*] Second fils de François de Lorraine, Duc de Guiſe, & d'Anne d'Eſt-Ferrare, né le 26 Mars 1554, fut Duc de

*raine*, Duc de *Mayenne*, fut par le Premier Préſident, inſtitué au Siege de la Table de Marbre, en ſigne de prinſe de poſſeſſion de l'Amirauté de *France*, que le Roy lui avoit donnée, à la ſurvivance du Comte de *Villars*, ſon beau-pere (44). 1578.

Au commencement de *May*, le Duc de *Guiſe*, ſur le bruit qui couroit à la Cour, qu'on ne menaçoit *Antraguet* de rien moins que la mort, s'il avenoit faute de *Quelus*, dit tout haut, que *Antraguet* n'avoit fait acte que de Gentilhomme, & d'homme de bien, & que ſi, pour cela, on le vouloit fâcher, ſon épée, qui coupoit bien, lui en feroit raiſon, manda auſſi à *Antraguet* (45), qu'il étoit de ſes amis, & qu'il s'en aſſurât bien. En

de Mayenne, Pair, Amiral, & Grand Chambellan de France, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ſes Armées, Gouverneur de Bourgogne, mort le 4 Octobre 1611, âgé de 64 ans; il avoit épouſé le 23 Juillet 1576, Henriette de Savoye, Marquiſe de Villars. On le verra un jour à la tête de la Ligue.

(44) *Comte de Villars, ſon beau-pere.* ] Honoré de Savoye, Marquis de Villars, Comte de Tende, &c. fils de René, légitimé de Savoye, & d'Anne Laſcaris, fut très-eſtimé ſous les quatre derniers Regnes de la Maiſon de Valois; il ſe diſtingua à la Bataille de Moncontour, où il ſauva deux fois la vie, ou la liberté, au Duc d'Anjou, qui s'étoit mêlé trop avant parmi les ennemis. Après le maſſacre de l'Amiral de Coligny, il fut fait Maréchal & Amiral de France & de Bretagne: dans la ſuite cette Charge fut poſſédée par le Duc de Mayenne, ſon gendre.

(45) *Manda auſſi à Antraguet.* ] Eſt le même que celui dont on a parlé ſur la remarque 38; il étoit frere puîné de François de Balſac d'Entragues; ce qui le fit appeller *Antraguet*, dans ſa

1578. En ce mois de *May*, *Lavardin* (46), à *Lucey* en *Vandomois*, tua de ſang froid le jeune *Randan*, qui faiſoit l'amour à la jeune Dame de *Lucey* (47), riche veuve que ledit *Lavardin* aimoit,

premiere jeuneſſe. Il étoit auprès du Duc d'Anjou, avant qu'il fut élû Roy de Pologne, où il accompagna ce Prince, pendant que le Duc de Guiſe étoit en bonne intelligence avec le Roy Henri III. Antraguet avoit merité les faveurs de l'un & de l'autre; mais s'étant apperçu de leur méſintelligence ſecrete, il ſe livra entierement au Duc de Guiſe; & ſçachant que ce Duc n'aimoit point Quelus, il fut bien-aiſe que ce Mignon lui donnât un jour occaſion de ſe battre, tant pour donner des marques de ſon adreſſe & de ſon courage, que pour ſeconder les deſſeins du Duc de Guiſe ſon protecteur. Ce fut le motif qui porta ce dernier à prendre publiquement le parti d'Antraguet, & de lui offrir ſon épée; il quitta dans la ſuite le parti de la Ligue, ſollicité par ſes freres, & perſevera juſques à ſa mort. Il fut Chevalier des Ordres du Roy, & mourut à la Bataille d'Ivry, en 1590.

(46) *Lavardin.*] Jean de de Beaumanoir III du nom, Marquis de Lavardin, fils de Charles de Beaumanoir, & de Marguerite de Chouſſes, ſe trouva à la priſe de Saint-Lo, en 1574, où il fut bleſſé. En 1576, il ſuivit le Roy de Navarre, lorſqu'il quitta la Cour. Dans un excès de jalouſie, il tua le jeune Charles de Randan, fils de Charles de la Rochefoucaud. Pour ſe mettre à couvert de ce meurtre, il ſe retira en Gaſcogne, vers le Roy de Navarre, ſous lequel il ſervit avec diſtinction à la Bataille de Coutras; il l'honora du Collier de ſes Ordres, & le fit Maréchal de France: il mourut en 1614.

(47) Jeanne de Coeſmes, Dame de Lucey, au Pays du Maine, & non en Vendomois, riche veuve de Louis de Montafié, duquel elle avoit eu une fille nommée Anne, mariée à Charles de Bourbon, Comte de Soiſſons: cette Dame de Lucey a depuis épouſé en ſecondes nôces, en 1582, François

aimoit, pour l'épouſer : & après ce meurtre ſi barbare, ſe retira en *Gaſcogne* vers le Roy de *Navarre* ſon Maître. 1578.

En ce même mois, à la faveur des eaux, qui, lors commencerent, & juſques à la S. Martin, continuerent d'être fort baſſes, fut commencé le Pont-neuf de pierre de taille, qui conduit de Neſle à *l'Ecole de S. Germain*, ſous l'ordonnance du jeune *du Cerceau* (48) Architecte du Roy, & la Surintendance de Chriſtophe de *Thou*, Premier Preſident, Pierre *Seguier*, Lieutenant Civil, Jean de *la Gueſle*, Procureur Géneral, & (49) Claude *Marcel*, Surintendant des Finances, & furent en ce même an les quatre piles du Canal de la Seine fluant entre le

François de Bourbon, Prince de Conty, duquel elle n'a point eu d'enfans ; elle eſt morte en 1601.

(48) Jacques Androuet du Cerceau, fameux Architecte de ce tems-là ; il fut extrêmement employé par le Roy Henri III ; & comme il étoit de la Religion, les Ligueurs en firent un crime à ce Prince, ſur lequel M. *de Nevers* eſt obligé de le juſtifier, comme ſi l'Architecture & la Religion avoient un rapport eſſentiel. Cependant, quoique Huguenot, il fit pour Henri III, plus de Monaſteres, Egliſes, Chapelles, Oratoires, & Autels, pour dire la Meſſe, que jamais Architecte en France en ait fait en cinquante ans ; ce qui devoit être une rude pénitence pour du Cerceau, ſi ç'avoit été un fanatique dans ſa Religion. Voyez M. *de Nevers* en ſes *Memoires*, Tome II. pag. 28. & 29.

(49) *Claude Marcel.*] Orfévre, de ſon premier état, puis Conſeiller, & enfin Surintendant des Finances ; il s'acquit dans cette derniere Charge, la protection du Roy, du Duc de Guiſe, & principalement des Italiens qui étoient auprès de la Reine Catherine de Medicis ; c'étoit beaucoup, ou pour mieux dire, c'étoit tout.

1578. le Quay des Auguſtins & l'Iſle du Palais, levées environ une toiſe chacune par-deſſus le Rez de chauſſée, les deniers furent pris ſur le Peuple, par je ne ſçai quelle cruë ou dace extraordinaire, & diſoit-on, que la toiſe de l'ouvrage coutoit 85 livres.

Le *Mardy 3 Juin*, le Roy alla avec la Reine coucher à *Eſcouen*, de là à *Chantilly*, où le Maréchal de *Montmorency* les traita par trois jours magnifiquement, puis paſſerent à *Rouen*, & à *Dieppe*; cependant, les Habitans de *Rouen*, quand le Roy y paſſa, qui étoit la premiere fois après ſon Couronnement, racheterent l'entrée qu'ils lui devoient de la ſomme de 20 mil écus, qu'il prit pour donner à ſes Mignons.

Le *Mardy 24 Juin*, le Chancelier *Birague*, accompagné de 200 chevaux, tant *Italiens* que *François*, vint en Habit de Cardinal en la grande Egliſe de *Paris*, prendre de la main du Nonce le Chapeau rouge que le Pape lui avoit envoyé, le tout, avec grand apparat & ſomptuoſité, ſans laquelle les Cardinalats ſeroient fort peu de choſe.

Le *Lundy 7 Juillet*, M. le Duc partit de la Ville de *Verneuil* ſur la minuit, accompagné de *Buſſy*, la *Rocheguyon*, & autres, au nombre de dix, vint paſſer *la Seine* à la *Rocheguyon* (50), & ſur chevaux de relais, ſe rendit en

(50) La Rocheguyon, très-belle Terre, aujourd'hui Duché Pairie, à la Maiſon de la Rochefoucaut. Elle eſt ſituée dans l'Election de Chaumont & Magny, entre Mantes & Vernon, ſur la rive Septentrionale de la Riviere de Seine.

(51)

en deux jours à *Bapaume*, & de là à Mons (51), où il fut bien reçu. 1578.

Peu de jours après, Renaud de *Beaulne* (52) ſon Chancelier, vint à *Paris*, pour recouvrement de deniers, à quoy le Roy lui fit toutes faveurs poſſibles, faiſant deffenſes à tous les Notaires de *Paris*, de recevoir aucuns Contrats de conſtitution de rente, ſur peine de nullité, & enjoignant à tous ceux qui auroient de l'argent à bailler à rente, de le porter au Receveur de la Ville, qui leur en feroit rente au denier 12. Il menoit ordinairement avec lui dans ſon Coche promener ledit Seigneur de *Mandes*, ce qui ne s'accordoit guéres avec les garniſons qu'il avoit miſes ſur la riviere, pour empêcher le paſſage des gens de Monſieur, & ce

(51) *Se rendit en deux jours . . . à Mons.* ] Le Duc d'Anjou ayant diſpoſé les Flamans à le recevoir pour Protecteur, partit de France, avec le conſentement, du moins tacite, de Henri III; il arriva à Mons avec peu de ſuite, & y fut honorablement reçû, tant du Comte de Lalain, Gouverneur du Païs, que de la part des Etats, qui lui donnerent le titre glorieux de *Défenſeur de la Liberté des Païs-Bas*: ſur quoi les Flamans & les Peuples des Païs-Bas, prodigues de Médailles ſur les évenemens de la Révolution, en firent frapper pluſieurs, en cette occaſion.

(52) Etoit Fils de Guillaume de Beaune, Seigneur de Samblançay; il étoit alors Evêque de Mande, avoit été Conſeiller & Préſident au Parlement, & fut depuis Archevêque de Bourges & de Sens, Grand-Aumônier de France, & Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit. Son ayeul fut le celebre Jacques de Beaune-Samblançay, condamné à mort en 1524, pour prétenduë malverſation, & dont la memoire fut depuis réhabilitée. Sa poſterité a depuis toujours été en honneur.

1578. ce qui faiſoit croire à pluſieurs, même à *l'Eſpagnol*, qu'il y avoit pour cette entrepriſe, intelligence entre le Roy & M. le Duc (53).

En ce mois, *Cimier*, Favory de Monſieur, fit tuer en ſon Château de *Cimier* le Chevalier de Malthe ſon frere, parce qu'il étoit averti, que pendant les quatorze mois qui étoient paſſés depuis qu'il n'avoit vû ſa femme, fille de *Danjeau* près *Loudun*; ledit Chevalier, en la garde duquel il l'avoit laiſſée, n'avoit ceſſé de paillarder avec elle, & de fait, étoit groſſe de lui : ils tuerent ledit Chevalier à l'entrée de la porte dudit Château, que lui-même leur étoit venu ouvrir, & combien qu'ils euſſent charge de tuer quant & lui la Dame, ils s'en abſtinrent, à cauſe de ſa groſſeſſe qu'elle leur aſſura.

Le *Lundy* 21 *Juillet*, *Saint Meſgrin* (54), Gentilhomme

(53) *Il y avoit . . . intelligence entre le Roy & M. le Duc.* ] Il eſt vrai que le Roy Henri III, ſollicité par la Reine Mere, lui promit à la vérité de l'aider dans cette entrepriſe ; mais les effets ne répondirent pas aux promeſſes, par la ſollicitation des Mignons, qui lui firent croire que le Duc avoit conſpiré avec les Proteſtans pour ruiner la Religion Catholique. Mais la Reine Eliſabeth, mieux inſtruite ſur cette affaire, étoit perſuadée du contraire ; & ce fut le principal motif qui porta cette Princeſſe à agréer la recherche que le Duc d'Anjou fit pour l'épouſer. Elle étoit aſſurée de la grande antipatie qui étoit entre ce Prince & le Roy ſon frere ; elle ſollicita donc les Flamans à le choiſir pour leur Défenſeur, voulant, par raiſon d'Etat, empêcher que le Roy de France ne ſe rendît maître d'une partie des Païs-Bas.

(54) *Saint-Meſgrin.* ] Paul Eſtuer-Cauſſade, Comte de Saint-Meſgrin, un des Mignons du Roy, Gentilhomme de Gaſcogne, & des plus beaux Seigneurs de la Cour, fut aſſaſſiné au ſortir

Gentilhomme *Bourdelois*, jeune, riche, & de bonne part, l'un des Mignons fraiſés du Roy, ſortant à onze heures du ſoir du Louvre, où étoit le Roy, en la même ruë du Louvre, vers la ruë S. Honoré, fut chargé de coups d'épées & de piſtolets par vingt ou trente hommes, qui le laiſſerent pour mort ſur le pavé, comme auſſi mourut-il le jour ſuivant, & fut merveille comment il pût tant vivre, étant atteint de trente-quatre ou trente-cinq coups mortels; le Roy fit porter ſon corps mort au Logis de *Boiſſy* près la Baſtille, où étoit mort *Quelus* ſon compagnon : il fut enterré à Saint Paul, avec pareille pompe que *Quelus* & *Maugiron* y avoient été inhumés auparavant. 1578.

De cet Aſſaſſinat, n'en fut faite aucune pourſuite, Sa Majeſté étant bien avertie que le Duc de *Guiſe* l'avoit fait faire pour le bruit qu'avoit ce Mignon d'entretenir ſa femme, & que celui qui avoit fait le coup portoit la barbe, & la

ſortir du Louvre, de trente-trois coups d'épée ou de piſtolet, dont il mourut le lendemain. On parla diverſement de cet aſſaſſinat, les uns l'attribuant à une querelle particuliere, que ſon ennemi n'oſoit pourſuivre par les voies de l'honneur, de peur d'avoir le Roy pour partie; & d'autres aſſuroient, avec plus de vraiſemblance, qu'il avoit été fait de l'ordre du Duc de Mayenne, qui ne pouvoit ſouffrir que ce jeune Mignon ſe fût vanté d'avoir reçu des faveurs de ſa belle-ſœur, Catherine de Cleves, femme de Henri I du nom, Duc de Guiſe. Mais c'étoit bien là de quoi ſe plaindre; ne ſçait-on pas que la Ducheſſe de Guiſe n'étoit pas inſenſible aux attraits d'un bel homme, tel que fut dans la ſuite le Duc de Bellegarde; elle ſuivoit le ſtyle du tems. Hé, pourquoi le Duc de Guiſe auroit-il eu plus de privilege que le Roy de Navarre.

1578. la contenance du Duc de *Mayenne* ſon frere.

Les nouvelles venuës en *Gaſcogne* au Roy de *Navarre*, dit : je ſçai bon gré au Duc de *Guiſe*, mon couſin, de n'avoir pû ſouffrir qu'un Mignon de couchette, le fiſt cocu, c'eſt ainſi qu'il faudroit accouſtrer tous ces petits Galands de la Cour, qui ſe mêlent d'approcher les Princeſſes, pour les muguetter (55), & leur faire l'amour. On dit de *Saint Meſgrin*, qu'en mourant, il donna ſon Ame à Dieu, ſon corps à la terre, & ſon V.. à tous les diables.

Sur la mort de ce Mignon, & des autres, fut fait grand nombre de Vaudevilles, Epitaphes, & Paſquils, en Proſe & Vers, dont voicy les plus courts, & des moins aigres.

*Hic ſitus eſt* Quelus, *ſuperas revocatus ad auras*,
*Primus ut aſſideat cum* Ganimede Jovi.

L'Antraguet

(55) *D'approcher les Princeſſes pour les muguetter.* ] Ceux qui liront le Divorce Satyrique, ou les Amours de la Reine Marguerite, connoîtront aiſément les motifs que le Roy de Navarre avoit d'approuver la conduite du Duc de Guiſe, à l'égard du Mignon Saint-Meſgrin. Il étoit public que Buſſy d'Amboiſe, avoit les bonnes graces de la Reine Marguerite ; que le Roy & la Reine lui en avoient parlé ; qu'elle avoit eu recours à pluſieurs faux prétextes, pour ne ſe point rendre auprès du Roy ſon mari, inſtruit parfaitement de ſa conduite à Paris ; qu'enfin les fréquentes & longues viſites qu'elle recevoit de Buſſy, n'étoient point une ſuite de l'eſtime que le Duc d'Alençon, ſon frere, faiſoit de ce Favori, mais parce qu'elle-même l'eſtimoit plus particulierement que les autres : & le Roy de Navarre lui en avoit fait ſouvent des reproches. [ *Memoires de la Reine Marguerite.* ]

(56)

1578.

L'Antraguet *& ſes Compagnons*,
*Ont bien étrillé les Mignons*,
*Chacun dit, que c'eſt grand dommage*,
*Qu'il n'y en eſt mort d'avantage.*

Le *Vendredy* 25 *Juillet*, devant l'Egliſe de S. Paul, pendant que l'on faiſoit les obſeques de *S. Meſgrin*, *Grammont* (56) tua un jeune Gentilhomme, parent de M. de *Chavigny*, & Lieutenant de ſa Compagnie, & vint leur querelle, pour une baguette ôtée à un Page.

Sur la fin de ce mois, le Roy demanda au Clergé une décime & demie extraordinaire, dont tout le Clergé murmura fort, & fit à Sa Majeſté pluſieurs remontrances par écrit & de bouche. Cependant, le Roy va toutes les Fêtes ouir la Meſſe en diverſes Paroiſſes de *Paris*, pour faire paroître aux Prêtres & Théologiens qui l'accuſoient de n'aimer pas l'Egliſe (57), qu'il

(56) Philbert de Grammont, tué au Siege de la Fere, en 1580 ; il eſt encore parlé de lui ci-devant & ci-après. C'eſt de lui que viennent les Grammont qui ſont aujourd'hui à la Cour, & qui ſont de la premiere Maiſon du Bearn.

(57) *Qui l'accuſoient de n'aimer pas l'Egliſe.* ] Maurice Poncet, Curé de Saint Pierre des Arcis, fut le premier des Docteurs & des Prédicateurs, qui déclamerent en Chaire contre la conduite & les actions du Roy Henri III. Poncet blâma d'abord l'Edit de Pacification de 1577, puis l'inſolence des Mignons & leurs débauches, enſuite la trop grande complaiſance du Parlement à l'égard de leur Confrere, Jean Poiſle, Conſeiller de la Grand'-Chambre, qui avoit mérité une plus grande peine que celle d'un banniſſement. Prêchant le Carême à Notre-Dame, il s'éleva contre la Confrerie des Freres Battus,

1578. qu'il étoit bon Catholique, & que le Clergé ne devoit lui rien refuſer de ce qu'il lui demandoit.

En ce tems, tous les Etats de *France* ſe vendoient au plus offrant, (58) principalement de

tus, ou Pénitens, l'appellant la Societé des Hypocrites & des *Athéiſtes*; ce qui obligea le Roy de le faire enfermer dans ſon Abbaye de Saint Pere, à Melun, de l'Ordre de Saint Benoît, dont il étoit Moine. Peu de tems après, le Roy informé que ce qu'il avoit dit, étoit plûtôt par zele que par malice, il le rappella de l'Abbaye de Melun, & le remit en ſa Cure, avec défenſe de ne plus prêcher ſéditieuſement. Cependant, prêchant quelque tems après le Carême, dans la même Egliſe, & comparant les Evêques de la primitive Egliſe, avec ceux de ſon tems, il ne put s'empêcher de leur montrer que c'étoit à eux, & non aux Moines, de prêcher dans les Cathedrales; & que ſi anciennement un Evêque eût négligé d'annoncer à ſon peuple la parole de Dieu, il auroit été dépoſé. Tout cela ſe toleroit quelquefois, en tems de troubles, parce qu'on ne pouvoit mieux faire; mais jamais la Chaire n'a été établie pour être un théâtre de ſatyre perſonnelle & de critique; elle eſt faite pour corriger les vices, & non pour dénigrer les perſonnes. C'eſt ici que l'on peut appliquer cette belle maxime, qu'*on ſe ſauve à parler mal du monde en général; mais qu'on ſe damne voulant en parler mal en particulier.*

(58) *Tous les Etats de France ſe vendoient au plus offrant.* ] Ce détail que le Journal fait des abus qui ſe commettoient dans la Juſtice & dans l'Egliſe, étoit une choſe ſi connuë, qu'on ſe crut obligé d'en faire un article de la Remontrance faite au Roy par un célebre Ligueur, ſous ce titre : *Remontrances très-humbles au Roy Henri III, par un ſien fidelle Sujet.* Mais la réformation que demandoit cette Remontrance, ne paroiſſoit point pratiquable : c'étoit un vieux mal, qui avoit été introduit par le meilleur des Rois

de la Juſtice, qui étoit la cauſe qu'on revendoit en détail ce qu'on avoit acheté en gros, & qu'on épiçoit ſi bien les Sentences aux pauvres Parties, qu'elles n'avoient garde de pourrir; mais ce qui étoit le plus abominable, étoit la caballe des matieres (59) bénéficiales, la plûpart des Bénéfices étant tenus par femmes & Gentilshommes mariés, auſquels ils étoient conferés pour récompenſe, juſqu'aux enfans, auſquels leſdits Bénéfices ſe trouvoient le plus ſouvent affectés avant qu'ils fuſſent nés, enſorte qu'ils venoient au monde croſſés 1578.

Rois de la Branche d'Orléans, & les tems poſtérieurs n'ont pas même permis que cela changeât; & pour le dire en peu de mots, on s'eſt toujours plaint du peu de juſtice des Parlemens; mais elle ne ſe rendoit pas mieux avant, qu'après la venalité des Offices.

(59) *La caballe des matieres Bénéficiales.* ] Autre grief des mêmes Remontrances, qui ſe plaignent de la mauvaiſe diſpenſation des Bénéfices, donnés indifféremment à toutes ſortes de perſonnes, Hommes & Femmes, Athées, Hérétiques, Gentilshommes, Capitaines, Soldats, Maſſons, Artiſans, & à bien d'autres inſectes de l'humanité. Il n'étoit pas juſques à des petits coquins de Poëtes diſſolus, maquereaux de la pudicité des femmes & filles, qui n'y euſſent bonne part; & ſoit qu'ils fuſſent achetés à prix d'argent, ſoit par le crédit de vos favoris, l'on ne ſçauroit diſconvenir que cet abus n'ait été fort grand, depuis le Regne de François I, juſqu'au milieu de celui de Louis XIII; & l'Egliſe a l'obligation au Cardinal de Richelieu d'avoir rétabli la diſtribution des Bénéfices ſur un meilleur pied qu'elle n'étoit auparavant, & depuis, cela s'eſt toujours continué à l'avantage de la Religion; & il n'y a aujourd'hui de gens qui ſe plaignent, ſourdement néanmoins, que ceux qui n'ont point de part aux Bénéfices.

(60)

1578. crossés & mitrés : sur quoi ces Vers.

*Ne peignez Levriers par les Liévres chassé,*
*Ni les poissons en l'air, ni les oiseaux sur l'onde,*
*Vous qui, dans un Tableau, voulez peindre le monde,*
*Tel qu'il est aujourd'hui sans dessus renversé:*
*Mais peignez-moy sans plus un pays policé,*
*Non par les mains d'un Roy, mais d'une vagabonde;*
*Peignez les saletez, dont notre* France *abonde,*
*Peignez-y les abus, dont l'Etat est pressé,*
*Peignez le Gentilhomme avec un Bénéfice,*
*Accoustrez bien un Asne en Homme de Justice,*
*Peignez l'Homme Sçavant, qui mandie son pain,*
*Qu'un Faquin, par argent, achete la Noblesse,*
*Que l'Homme vertueux est languissant de faim,*
*Et qu'à ses seuls Mignons le Roy fait sa largesse.*

Le *Mercredy* 3 *Septembre*, en la Place Maubert, fut pendu & étranglé, par Arrêt de la Cour de Parlement, un Laquais âgé de treize ans, pour (60) avoir donné quelques coups de dague à un Marchand, son Maître, & fut cette execution trouvée étrange, tant à cause du bas âge de l'enfant, qu'à cause que le Marchand étoit guéri de ses blessures : la vérité est que le Valet

(60) L'Auteur du Journal a tort de blâmer la condamnation qui fut faite de ce jeune criminel. Dès que le crime a devancé l'âge, il faut que la punition soit proportionnée non à l'âge, mais au crime ; qui commence par des actions aussi énormes, ne peut finir que par les sacrileges & les parricides : & c'est agir sagement que d'arrêter un jeune monstre au commencement de sa course. C'est ainsi qu'on éteint le crime.

(61)

Valet s'étoit efforcé de tuer ſon Maître la nuit dans ſon lit au *Pont Antoni*. 1578.

Le *Jeudy* 4 *Septembre*, le Roy, en partant de *Paris* pour *Fontainebleau*, laiſſa à ſa Cour de Parlement vingt-deux Edits nouveaux & burſaux, pour les voir omologuer: laquelle le Mardy 9 de ce mois, par un Arrêt notable, déclara ne pouvoir proceder à la vérification d'iceux, pour être la création des Offices & Etats y mentionnés une taille & charge ſur le Peuple du Royaume, qui ne ſe peut porter, & non néceſſaire ni valable: ains ſubtile, pernicieuſe & dommageable au Public, & qui pourroit engendrer une émotion & ſédition, qui ſeroit la ruine de *Paris* & de l'Etat, & fut l'Avocat du Roy, *Briſſon* (61), envoyé par la Cour à *Fontainebleau*, porter au Roy ledit Arreſt, lequel des 22 Edits n'en vérifioit que deux,

(61) *L'Avocat du Roy Briſſon.* ] Barnabé Briſſon étoit fils de François Briſſon, Lieutenant au Siege de Fontenay le-Comte, en Poitou; il vint à Paris, où il s'acquit de la réputation, & obtint l'agrément de la Charge d'Avocat Général, puis celle de Conſeiller d'Etat, & enfin de Préſident à Mortier. Il eſt l'Auteur du *Code Henrys*, & de pluſieurs autres Ouvrages eſtimés, mais peu lûs. Il fut blâmé d'être reſté à Paris, pendant que ſes Confreres avoient pris la fuite, ou s'étoient généreuſement laiſſés enfermer à la Baſtille, plûtôt que de manquer à la fidélité qu'ils devoient au Roy; mais la vanité de ſe trouver à la tête du Parlement, lui fit manquer à ſon devoir; & toutes les Proteſtations qu'il fit devant Notaire ne lui ſervirent de rien, & ne l'empêcherent pas de périr au milieu d'un parti, pour lequel il avoit eu trop de déférence. S'étant trouvé à Paris, pendant les grands troubles de la Ligue, il fut arrêté par les Ligueurs lorſqu'il alloit au Palais; on le

1578. deux, de quoy le Roy, mal content, envoya *Chavigny* & *Bellievre* vers la Cour, pour la vérification des vingt autres, ce que la Cour refuſa fort vertueuſement, diſant qu'elle ne pouvoit, ni ne devoit; ce que le Roy ayant entendu, dit: je vois bien que Madame ma Cour me veut donner la peine d'y aller moi-même: j'irai, mais je leur dirai ce qu'ils ne ſeront poſſible, guéres contens d'entendre, de quoy la Cour avertie, trouva bon, pour appaiſer le Roy, d'en vérifier quelques-uns des moins mauvais (62).

Le *Lundy* 15 *Septembre*, *Schomberg* (63), qui

le conduiſit avec ignominie aux Priſons du Petit-Châtelet, où il fut pendu, ſans autre forme de procès que la volonté des Seize.

(62) Dans ces tems malheureux, le Roy n'entendoit aucune raiſon; il abandonnoit les ſages conſeils de ſes Miniſtres, pour ſe livrer à l'avidité d'indignes Favoris, qui ne s'embarraſſoient pas que le Roy & le Royaume périſſent, pourvû que leur cupidité & leur avarice fuſſent ſatisfaites; & l'on ſera étonné d'apprendre ce que marque Nicolas *Rolland* dans ſes Remontrances déja citées, que le Roy de France aïant alors trente-un millions de revenu, cependant Henri III n'en diſtribuoit pas moins de quinze millions en dons & préſens inutiles: ce qui fut, dit-il, vérifié à la Chambre des Comptes.

(63) *Schomberg.* ] Gaſpard de Schomberg, Comte de Nanteuil, iſſu de l'ancienne & noble famille des Schomberg dans la Miſnie, au Cercle de la Haute-Saxe, en Allemagne, vint s'établir en France, & ſe ſignala dans les Guerres civiles au ſujet de la Religion. Il porta d'abord les armes pour les Proteſtans, & ſe mit à leur tête à Angers, où il étudioit, en 1561; enſuite il fut envoyé en Allemagne par le Prince de Condé, pour obtenir des ſecours d'hommes & d'argent. Mais après que Charles IX l'eût attiré dans le parti Catholique,

qui, dix ans auparavant, étoit un ſimple Soldat *Allemand*, prit poſſeſſion de la Terre & Comté de *Nanteuil le Haudoin*, qu'il avoit achetée du Duc de *Guiſe*, trois cens quatre-vingt mil livres. 1578.

Le jour de Saint Michel, François de *Saignes* (64), Seigneur de *la Garde*, Conſeiller en la Grand-Chambre du Parlement de *Paris*, Beneficié, natif de *Thoulouſe*, âgé de 55 ans, homme ignorant & violent, ſe leva avant jour du lit, où il étoit détenu, affligé d'une fiévre, & d'une retention d'urine, & ſe ſentant vexé de continuelles douleurs, & près la fin de ſa vie, monta ſur ſon mulet, deffendit à ſes gens de le ſuivre, & approchant des Bons-Hommes, du côté du Pré aux Clercs, où étoit ſon domicile: après être deſcendu de ſon mulet, ſe précipita en la riviere, & ſe noya, & néanmoins fut ſolemnellement enterré au Chœur des Cordeliers avec ſolemnité, & avec l'aſſiſtance du Premier Preſident *de Thou*, & bon nombre de Preſidens, Maîtres des Requêtes, Conſeillers & autres,

lique, il traverſa avec zele les deſſeins des Religionaires. C'étoit un homme d'une très-grande expérience dans la Guerre, d'une grande habileté dans les négociations, d'une éloquence mâle & perſuaſive, & d'une humeur officieuſe, qui lui attiroit l'eſtime de tout le monde; il mourut en 1599. Henri de Schomberg, ſon fils, & Charles, Duc d'Halluin, ſon petit-fils, ont été Maréchaux de France. Cette famille de Schomberg ſubſiſte encore en Saxe, où elle eſt très-diſtinguée, & y produit de bons Sujets.

(64) C'eſt François de la Garde, Seigneur de Saignes, reçu Conſeiller au Parlement de Paris, le 27 Août 1565; il étoit auparavant Conſeiller en celui de Toulouſe.

(65)

1578. & autres, ſur le bruit qu'on fit courir qu'il étoit en fiévre ardente & phrénétique, & auſſi, qu'il avoit donné ſon Etat & Bénéfices à Jacques *de Thou*, fils du Premier Preſident, lequel il avoit nommé, & fait ſeul Exécuteur de ſon Teſtament.

Au commencement d'*Octobre*, le Roy, au lieu de la décime & demie qu'il avoit demandée & remiſe peu auparavant au Clergé, envoya aux Abbés, Prieurs & Bénéficiers aiſés, Lettres ſignées de ſa main, par leſquelles il les prioit de lui prêter certaine ſomme, comme au *Chapitre de Paris in globo* 1200 écus, à *Mariau* Chanoine riche 500 écus, à un autre 300, & ainſi des autres, dont ſourdit grand murmure entre les Eccléſiaſtiques, qui firent la ſourde oreille.

En ce tems, Ludovic *Adjacet Florentin* (56) acheta

(65) *Adjacet Florentin.*] Ludovic Adjacet, petit marchand de Florence, vint à Paris, où par la protection de la Reine Mere; il s'enrichit dans les Fermes & dans la Banque: ſes richeſſes lui firent naître la folle vanité de s'allier à quelque Maiſon diſtinguée, comme il arrive ordinairement à ces ſortes de Champignons, qui tout à-coup veulent devenir de gros arbres. Il rechercha donc Anne d'Aquaviva, ditte d'Arragon, fille de Jean-François Duc d'Atry, au Royaume de Naples. Ayant appris que cette Demoiſelle ne vouloit pour mari qu'un Duc ou un Comte, Adjacet acheta au plus vîte le Comté de Château-vilain pour la ſomme de quatre cens mille livres; quelque tems après ſon mariage, il ſe battit contre Pulveret, Capitaine du Château d'Enchiſes, auquel il fut obligé de demander la vie, qui lui fut accordée génereuſement; mais en récompenſe Adjacet, accompagné de dix à douze Italiens, l'attaqua & le bleſſa dangereuſement, il eſpe-

roit

achéta la Comté de *Château-Vilain* 400 mil francs, épargnés de la Ferme du Roy, qu'il avoit tenuë, & ce, pour épouſer la Demoiſelle *d'Atry*, de l'ancienne Maiſon *d'Atry*, au Royaume de *Naples*, laquelle Demoiſelle ne vouloit pour Mary ce Meſſire Douannier, s'il n'étoit Duc ou Comte. 1578.

En ce mois, le Roy de *Navare* fit dans *Nerac*(66) une

roit obtenir du Roy la grace entiere de ce guet-à-pens, parce que le Roy mangeoit ſouvent chez lui; Henri néanmoins voulut qu'on en fît juſtice, & il fut condamné à deux mille écus envers Pulveret, & cinq mille envers les pauvres : il méritoit une plus grande punition, mais il devoit la vie à ſa femme, qui fut demander grace à la Reine, dont elle étoit Favorite. Avant ſon mariage, elle avoit accompagné la Reine Mere qui alloit en Gaſcogne voir le Roy de Navarre; Anne d'Aquaviva, qui étoit gentille & fort vive, donna de l'amour à Uſſac, Gentilhomme Perigordin, Gouverneur de la Reole : ſurquoi le Roy de Navarre & le Vicomte de Turenne, l'ayant raillé pour ſe donner du plaiſir, il en fut ſi fâché, qu'il livra la Reole à Duras, & quitta le parti des Huguenots.

(66) *Dans Nerac.* ] La Reine Mere demeura dans cette Ville pendant près de quatre mois, pour tâcher de porter le Roy de Navarre à une paix plus ſincere & plus ſolide que les précédentes : ce Prince n'avoit pas moins de raiſons de la ſouhaiter; ſon parti étant devenu foible, il n'oſoit plus ſe promettre des ſecours du Prince Caſimir, ni des Princes Proteſtans d'Allemagne, n'ayant pas d'argent pour les faire approcher de lui, il étoit réduit à la Guyenne, dont il n'étoit Gouverneur que de nom, privé de ſes revenus, & entierement exclus des bienfaits du Roy : cependant, il diſſimula & ſuſpendit cette Paix juſqu'à ce que ſon parti ſe fût rendu plus fort, & enfin après bien des conférences, il donna les mains au Traité de Paix dont nous allons parler dans la Note ſuivante.

1578. une magnifique réception (67) à la Reine Mere, qui y conduiſoit la Reine ſa fille ; le Cardinal de *Bourbon* étoit de la compagnie, & tint quelques propos au Roy de *Navarre*, ſon neveu, pour ſe ranger à la Religion Catholique, dont ledit Roy ſe gauſſant, & découvrant par ſa bouche le langage de la Ligue, que dès ce tems commençoit à pratiquer le bon homme, lui dit tout haut en riant : Mon oncle, (68) on dit icy qu'il y en a qui vous veulent faire

(67) *Une magnifique réception à la Reine Mere.* ] Catherine de Médicis, ſous prétexte de conduire Marguerite de Valois au Roy de Navarre ſon mari, fit un tour dans les Provinces, & tâcha de découvrir les deſſeins des Chefs des Religionnaires, & des Politiques : elle voulut apprendre de leur propre bouche le véritable ſujet de leur mécontentement. De Bourdeaux elle alla à Nerac, où le Roy de Navarre fut au devant d'elle à la tête de cinq cens Gentilshommes, & donna toutes ſortes de marques de reſpect pour la Reine Mere, & d'amitié pour la Reine ſa femme ; il ne faut pas s'imaginer cependant, que ce voyage ne ſe fît par la Reine Mere que pour voir ce pays & pour conduire ſa fille Marguerite au Roy de Navarre ſon époux ; elle alloit négocier, c'étoit ſon métier : & ce fut donc en ce voyage que ſe firent les XXVII. Articles de Nerac, le dernier Février 1579, qui ſervoient à expliquer & interpréter l'Edit de Pacification du mois de Septembre 1577. l'un & l'autre très-favorables aux Huguenots.

(68) *Mon oncle, on dit ici qu'il y en a qui veulent vous faire Roy.* ] Le Roy de Navarre n'ignoroit pas que le Cardinal de Bourbon, ſon Oncle, étoit entierement dévoué aux Princes Lorrains, qui lui faiſoient eſperer la Couronne, après la mort de Henri III. comme il avoit été réſolu dans la conférence de Joinville, parce que dans l'état où étoient les choſes, il falloit s'aſſurer d'un Succeſ-

ſeur

faire Roy, dites-leur qu'ils vous faſſent Pape, ce ſera choſe qui vous ſera plus propice, & ſi ſerez plus grand qu'eux, & que tous les Roys enſemble. 1578.

Le *Samedy* 15 *Novembre*, le Roy étant à *Fontainebleau*, manda à Jean *Ferier* Avocat, & Capitaine ancien de la rue Saint Antoine, grand maſſacreur d'Huguenots, & par conſéquent grand Catholique, qu'il eût à le venir trouver, auquel Mandement obéiſſant, il ſe mit en chemin juſqu'à *Corbeil*, où le Lieutenant du Prevoſt de l'Hôtel le fit monter en un Coche, & le mena au Château de *Loches* priſonnier par le commandement du Roy, lequel on diſoit avoir été averti de quelque intelligence dudit *Ferier* avec *l'Eſpagnol*, & ceux de *Guiſe*, pour brouiller l'Etat ſous couleur de Religion.

Le *Mardy* 9 *Décembre*, les Lettres de proviſion de l'Etat de Garde des Sceaux, par la démiſſion de *Birague* Chancelier, faite par le Roy à *Hurault de Chiverny* (69), furent omologuées au

ſeur Catholique; que le Roi de Navarre ſon neveu, qui devoit y parvenir ſuivant les Loix, en étoit exclu par ſa qualité d'hérétique, & qu'en ſuppoſant cette excluſion, il étoit inconteſtablement celui de la Maiſon de Bourbon que le trône regardoit; il étoit même plus proche parent du Roy d'un degré que le Roy de Navarre: ce titre lui ſuffiſoit pour lui diſputer ſon droit, c'eſt ce qui obligea le Roy de Navarre d'ajouter *qu'il ſeroit mieux que les Ligueurs le fiſſent Pape.*

(69) *A Hurault de Chiverny.*] Philippes Hurault de Chiverny, Chancelier de l'Ordre de Saint Michel, fut le premier Chancelier de l'Ordre du Saint Eſprit; il fut nommé Garde des Sceaux de France en 1578,

1578. au Parlement avec un magnifique éloge, mais peu véritable (70), au dire de beaucoup, par *Briſſon* Avocat du Roy.

Sur la fin de cet an, le Seigneur de *Loué* (71) Gendre du Chancelier *Birague*, acheta de *Lanſſac* (72) l'Etat de Capitaine de cent Gentilshommes de la Maiſon du Roy 20000 écus, *Beauvais Nangy* le Régiment de *S. Luc*, *S. Luc*

& Chancelier en 1583 ; il étoit fils de Raoul, Seigneur de Chiverny, qui l'avoit deſtiné à l'Etat Eccléſiaſtique, mais il le quitta pour entrer dans la Robbe, & fit bien, puiſqu'il y parvint juſques aux premiers honneurs : il mourut le 29 Juin 1599, âgé de ſoixante-douze ans.

(70) *Mais peu véritable.* ] Il ne faut pas toujours blâmer, ceux qui font des éloges outrés des perſonnes en place. On ſçait que ſouvent, c'eſt moins un éloge, qu'un avertiſſement qu'on leur donne, pour ſe rendre conformes au modele qu'on leur préſente.

(71) Jean de Laval, Marquis de Neſle, Comte de Joigny, épouſa Françoiſe de Birague, fille du Chancelier, qui étoit déja veuve d'Imbert de la Platiere de Bourdillon, Maréchal de France, & qui ſe remaria une troiſiéme fois à Jacques d'Amboiſe, Seigneur d'Aubijoux. L'Hiſtoire Génealogique des Officiers de la Couronne du P. Anſelme, augmentée par Honoré Caille, Sieur du Fourny, Auditeur des Comptes, pag. 443. du premier Volume, marque ſa mort en Septembre 1578, & p. 580, il la met du 20 Septembre 1576 : il eſt certain qu'il eſt mort le 20 Septembre 1578, ſuivant l'inſcription miſe ſur ſon cœur en l'Egliſe de Sainte Catherine du Val des Ecoliers à Paris : ainſi il ne peut avoir acquis l'office de Capitaine des cent Gentilshommes à la fin de cette même année.

(72) *Lanſſac.* ] Louis de S. Gelais, Seigneur de Lanſſac, l'un des plus habiles Politiques de ſon ſiécle, fut Gouverneur de François II. Henri II. le fit

ſon

*Luc* (73) le Gouvernement de *Brouage*, & un nommé *le Roy*, petit Financier, l'Etat de Treſorier de l'Eſpargne. 1578.

Voila comment on diſtribuoit en ce tems la Charge des Finances aux plus déloyaux, la conduite des armes aux Couards (74), & les Gouvernemens aux plus fols.

En cet

ſon Ambaſſadeur à Rome; en paſſant à Sienne, il engagea cette République à ſe mettre ſous la protection de la France: il fut Ambaſſadeur au Concile de Trente, où il ſoutint avec dignité la préſéance ſur ceux d'Eſpagne. Aux Etats de Blois en 1576, il fut un des Commiſſaires pour l'acceptation du Concile de Trente. Après la mort de Henri III il ſe livra ſottement au Duc de Mayenne.

(73) *S. Luc, le Gouvernement de Brouage.*] François d'Eſpinay, Seigneur de S. Luc, Gouverneur de Brouage, Grand Maître de l'Artillerie de France, fils de Valeran des Hayes, dit d'Eſpinay, Seigneur de S. Luc. Il ſe ſignala en 1555 au ſiége de Metz, où il s'acquit de la réputation. A cette valeur il joignoit les graces du corps & de l'eſprit, étant très-bien fait de ſa perſonne, honnête & obligeant, & ſçachant les Belles-Lettres, ce qui lui mérita la protection du Duc d'Anjou. Ce Prince étant monté ſur le Trône, le mit au nombre de ſes Favoris, lui donna le Gouvernement de Saintonge & de Brouage; une trop grande complaiſance pour ſa femme fut la cauſe de ſa diſgrace; [*Girard, Vie du Duc d'Epernon, T. I.*] il eut la foibleſſe de découvrir une nouvelle intrigue amoureuſe du Roy, dont il étoit le confident. Madame de Saint Luc la fit connoître à la Reine, qui en parla au Roy ſon époux, il voulut ſçavoir de qui elle l'avoit appris, ce que la Reine ne put lui refuſer, & cette indiſcrétion cauſa ſa diſgrace: mais ce ne fut pas un grand mal; il fut tué au ſiége d'Amiens le 8 Mars 1597: il étoit pere de Timoleon d'Eſpinay de Saint Luc, Maréchal de France.

(74) *La conduite des Armes aux Couards.*] Nous

1578. En cet an, mourut Jean *Mazille*, Premier Medecin du Roy, les affamés Mignons firent ſon Inventaire avant qu'il fût mort, car ſur l'avis qu'on leur donna qu'il avoit 20000 écus, il n'avoit encor le bec fermé, qu'ils firent députer M. *Camus* (75) Maître des Requêtes, pour fouiller ſa maiſon, ce qu'on fit en leur preſence, mais on ne trouva rien, ou au moins ſi

n'avons rien trouvé dans l'Hiſtoire, qui puiſſe nous faire connoître le peu de mérite du Seigneur de *Lové* & du Seigneur *le Roy*, pour blâmer le Roy Henri III. d'avoir confié à l'un la charge de Capitaine de cent Gentilshommes du Roy, & à l'autre, celle de Tréſorier de l'Epargne : mais nous croyons être obligés de mettre à couvert le Sieur de Saint Luc du peu de courage que le Journaliſte paroît lui donner, un ſeul fait doit prouver le contraire ; il eſt rapporté par Davila & d'Aubigné, il fut préſent à la bataille de Coutras, où les Proteſtans remporterent une victoire complette. S. Luc abandonné d'une partie des ſiens, & contraint de fuir devant le Prince de Condé, qui le pourſuivoit, mais courageuſement, ſe conſerva la vie par une action remarquable, qui fut louée de toute l'armée ; preſſé par ce Prince, dont il étoit haï, & qui lui auroit fait un mauvais parti, s'il fut tombé entre ſes mains : il retourna ſur ſes pas, & court vers lui, là lance en arrêt, le renverſa de ſon cheval d'un coup qu'il lui porta dans la cuiraſſe: en même tems voyant le Prince par terre, il ſauta de deſſus ſon cheval, & fut lui préſenter la main pour le relever, & lui donna le gantelet, en lui diſant : *Monſeigneur, je me fais votre priſonnier.* Le Prince qui avoit de la généroſité changea ſur le champ ſa haine en amitié, & par reconnoiſſance, il le fit mettre en ſûreté ; action louable dans l'un & dans l'autre.

(75) *Monſieur Camus, Maître des Requêtes.*] François Camus, il étoit Sécretaire du Roy, & l'un des quatre Notaires de la Cour du Parlement, lorſqu'il fut pourvû de cette charge.

(76)

ſi peu, que le Roy l'ayant entendu, dit: je ſuis bien aiſe qu'on ſoit éclairci: car j'ai tenu *Mazille* pour homme de bien, encor qu'il fût un peu Huguenot. 1578.

*L'affamé courtiſan, ſang-ſue de la* France,
*Eſpion des moyens de la juſte innocence,*
*Averti que* Mazil *nourriſſon* d'Apollon,
*Las de ſervir nos Roys, alloit ſervir* Pluton,
*Penſa que ſa maiſon fût d'écus toute pleine,*
*Et ja la devoroit, mais d'eſperance vaine,*
*Car le Courier hâtif, qui, pour vingt mil écus,*
*N'en trouva pas la dixme, s'en revint tout*
Camus.

1579. (76) 1579.

Le *Jeudy* premier jour de l'an (77), le Roy établit & ſolemniſa en l'Egliſe des Auguſtins de

(76) Il ſembloit que Henri III. vouloit au commencement de cette année, mettre quelque ordre dans le Royaume: il dépêcha des Commiſſaires, députés pour toutes les Provinces du Royaume, afin de remédier aux malverſations qui s'y étoient commiſes à l'occaſion des troubles: les inſtructions & les actes qui ſont très-ſages ſe trouvent dans le Tom. I. des *Memoires de M. de Nevers*, pag. 605. juſqu'à la page 626; mais à quoi aboutirent tous ces beaux préliminaires, ſinon à faire un peu plus mépriſer le Roy, que ſon amour pour les plaiſirs, & ſon fol attachement pour ſes Mignons faiſoient retomber dans une nonchalance condamnable.

(77) *Le Roy établit . . . ſon nouvel Ordre des Chevaliers, dit du S. Eſprit.* ] Cet Ordre fut nouveau pour la France, mais il étoit connu dès l'an 1353. Louis d'Anjou, Roy de Jeruſalem, de Naples & de Sicile, fils de Philippe Prince de Tarente, quatriéme fils de Charles II. dit le

1579. de *Paris* ſon nouvel Ordre de Chevaliers du S. Eſprit (78) en grande magnificence, & les deux jours ſuivans traita à dîner audit lieu ſes nouveaux Chevaliers, & l'après-dîner tint Conſeil avec eux : ils étoient vêtus de barrettes de velours noir, chauſſes, & pourpoint de toille d'argent, ſouliers, & foureaux d'épées de velours blanc, le grand Manteau de velours noir, bordé alentour de fleurs-de-lys d'or, & langues

Boiteux, qui deſcendoit de Charles de France, Frere du Roy Saint Louis, l'avoit inſtitué à Naples, ſous le titre *du Saint Eſprit au droit deſir*, en mémoire & en reconnoiſſance de ce qu'il avoit reçû le jour de la Pentecôte les Couronnes de Jéruſalem, de Naples & de Sicile, & épouſa le même jour la Reine Jeanne ; & pour gratifier les Seigneurs Napolitains & François, lorſqu'ils ſe ſeroient rendus recommandables par leurs vertus, & par leur zéle. Louis d'Anjou fit des Statuts & des Ordonnances pour l'entretien & la gloire de cet Ordre, il s'en déclara, lui & ſes Succeſſeurs ChefsSouverains & Grands Maîtres : mais étant mort ſans enfans de la Reine Jeanne ſa femme, il n'en ſeroit reſté aucune trace, ſi l'original de ces Statuts ne fut tombé au pouvoir de la République de Veniſe, qui en fit préſent à Henri III. à ſon retour de Pologne, comme d'une piéce rare, & d'un monument honorable pour la Maiſon de France.

(78) *Du S. Eſprit.* ] Les Favoris auſquels Henri III. avoit communiqué le projet de cet Ordre, l'approuverent d'abord, & pour mieux faire leur Cour, ils lui repréſenterent, que comme il étoit le Phenix des Rois, il devoit auſſi prendre cet oiſeau unique dans ſon eſpéce, pour le ſujet de cette ſocieté de Chevalerie, mais Henri, rejettant ce Conſeil trop flatteur, il leur répondit, qu'il n'avoit d'autre Phenix que le Saint Eſprit, qui l'avoit conſervé dans la véritable Religion au milieu des plus grands troubles.

(79)

Digitized by Google

langues de feu entremêlées de même broderie, & des chiffres du Roy, de fil d'argent, & tout doublé de ſatin orengé, & un autre mantelet de drap d'or en lieu de chaperon par-deſſus le grand Manteau, lequel Mantelet étoit enrichi comme le grand Manteau de fleurs-de-lys, langues de feu & chiffres; leur grand collier (79) entrelaſſé des chiffres du Roy, fleurs-de-lys, & langues de feu, auquel pendoit une croix d'or induſtrieuſement élabourée & émaillée, au milieu de laquelle étoit une colombe d'argent, 1579.

(79) *Leur grand Collier entrelaſſé des chiffres.* ] Ce Collier, compoſé de fleurs de lys d'or couronnées, de flammes émaillées de rouge, entrelaſſées de trois chiffres, & de divers Monogrammes d'or émaillés, & de blanc, devint le ſujet de la critique des mécontens, ſelon Brantome, comme il arrive dans tous les nouveaux établiſſemens, les uns diſoient que ces chiffres étoient des enſeignes qui couvroient pluſieurs miſteres d'amourettes, plûtôt que de Religion : d'autres prétendoient que les differentes couleurs déſignoient ſa maîtreſſe & ſes Mignons; que les chiffres repréſentoient ſon nom; que le *Phy* Grec renfermé dans l'H ſignifioit ſa fidélité envers elle; que les flammes émaillées de rouge, dont les fleurs de lys étoient couronnées, repréſentoient l'ardeur de ſon amour; enfin le plus grand nombre n'approuvoit pas ces lettres & ces monogrammes équivoques, ſur un Collier d'un Ordre inſtitué à l'honneur du S. Eſprit; mais ces Critiques voulurent volontairement ignorer que les H & le Λ, lettres Grecques, marquoient les noms de Henri III. & de la Reine Louiſe ſon épouſe, & que tout le reſte y fut placé comme des ornemens : il eſt vrai qu'en 1614. ce Collier fut réformé, & l'on y mit des trophées d'armes, non pour ôter aux eſprits inquiets ce prétendu ſujet de critique : mais comme un ornement plus conforme à un Ordre Militaire.

(80)

1579. d'argent : ils s'appellent Chevaliers Commandeurs (80) du S. Eſprit, & portent journellement ſur leurs cappes & manteaux une grande croix de velours orengé, bordé d'un paſſement d'argent, ayant quatre fleurs-de-lys d'argent aux quatre coins du croiſon, & le petit Ordre pendu à leur col avec un ruban bleu.

On diſoit que le Roy avoit inſtitué cet Ordre

(80) *Ils s'appellerent Chevaliers Commandeurs.*] Le projet du Roy étoit de donner à tous ceux qui ſeroient reçus une penſion annuelle, qu'il appella une Commanderie, juſqu'à ce qu'il pût obtenir du Pape la permiſſion d'impoſer la ſomme de ſix vingt mille écus ſur tous les Bénefices ſans charges d'ames, & ſur tous les riches Monaſteres de ſon Royaume. L'Abbé de Cîteaux fut envoyé à Rome pour négocier cette affaire ; mais Rome s'y oppoſa, auſſi-bien que le Clergé de France, & l'Abbé de Cîteaux, ne put rien obtenir, non plus que le Sieur de l'Aubeſpine qui alla en Italie quelque tems après ; le Roy fut donc obligé de prendre ce fonds ſur l'Epargne, ſur les dons & libéralités qu'il faiſoit & diſtribuoit ordinairement à ceux de ſa Cour, & ſur le droit de ſerment, ou Marc d'or que tous les Officiers du Royaume ſont tenus de payer avant d'obtenir leurs Lettres de Proviſions.

Les Statuts de l'Ordre du S. Eſprit inſtitué par Henri III, ſont différens de ceux de Louis Roi de Naples. Henri les ayant trouvés beaux & conformes à ſes deſſeins, en fit uſage, après quoi il les donna au Sieur de Chiverny pour les faire brûler : mais ce Miniſtre garda ce monument, qui de la Bibliotheque de Philippe Hurault ſon fils, paſſa à celle de feu Monſieur le Préſident de Maiſons, puis dans celle de Monſieur Nicolaï, premier Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, enſuite dans le Cabinet de M. de Ganieres, & delà, dans la Bibliothéque du Roy : mais l'original de cette Piéce ne s'y trouvant plus, on ignore en quelles mains il eſt tombé. [*Mem. de Caſtelnau.*]

(81)

dre pour joindre à ſoy (81) d'un nouvel & plus étroit lien, ceux qu'il y vouloit nommer à cauſe de l'effrené nombre de Chevaliers de *l'Ordre de S. Michel* (82), qui étoit tellement avili, qu'on n'en faiſoit non-plus de compte que de ſimples 1579.

(81) *Pour joindre à ſoi.*] Dans ce tems-là on donna pluſieurs motifs de l'inſtitution de cet Ordre : mais il eſt probable que ce fut pour s'attacher plus fortement les principaux Seigneurs de la Cour.

(82) *A cauſe de l'effrené nombre des Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel.*] L'Ordre du S. Eſprit inſtitué par le Roy Louis XI. en 1469, doit ſon origine au Roy Charles VII. ſon pere, qui avoit une grande dévotion à Saint Michel, ſoit qu'il crût véritable une apparition arrivée, dit-on, ſous ſon régne ſur le Pont d'Orleans, ou qu'elle lui eût été inſpirée par les exhortations de Jeanne d'Arc, nommée dans la ſuite la *Pucelle d'Orleans* : ce Prince avoit donc formé le deſſein d'inſtituer à ſon honneur un Ordre de Chevalerie dès qu'il ſeroit tranquille dans ſes Etats : d'abord il fit peindre dans ſa grande Banniere, ſemée de fleurs de lys d'or, l'Image de S. Michel, écraſant un Dragon, avec ces paroles de Daniel : *Ecce Michael, unus de Principibus primis, venit in adjutorium meum & nemo eſt adjutor meus in omnibus, niſi Michael Princeps noſter*, pour faire entendre aux Anglois, ſes ennemis, qui n'avoient que des Dragons peints dans leurs enſeignes, qu'avec la protection de S. Michel il les vaincroit ; mais la mort l'empêcha d'exécuter ce projet, qui étoit réſervé à Louis XI. ſon fils, quoiqu'ennemi de tout ce que ſon pere affectionnoit ; il établit donc cet Ordre, qui conſerva ſon luſtre pendant près de deux cens ans, qu'il ne fut donné qu'à des perſonnes nobles & irréprochables ; mais enfin la vénalité s'y introduiſit vers la fin du régne de Henri II. il n'en fallut pas davange pour le faire tomber dans le mépris, & il fut appellé *le Collier à toute bête.* [*Ducheſne, Recherches ſur l'Ordre du S. Eſprit.*]

(83)

1579. ſimples aubereaux ou gentillâtres, & appelloit-on dès pieça le collier de cet Ordre, le collier à toutes bêtes; & pour ſe les rendre plus loyaux & affectionnés Serviteurs, il les obligeoit à certains Sermens contenus aux Articles de l'Inſtitution de l'Ordre: & même, le deſſein du Roy étoit de donner à chacun de ſes Chevaliers 800 écus en forme de Commanderies ſur certains Bénéfices de ſon Royaume, & pour ce, les fit appeller Commandeurs.

[Et ce faiſoit, à ce qu'on diſoit, parce que beaucoup de ſes Sujets agités du vent de la Ligue, qui, ſecrettement, & par ſous main, ourdiſſoit toujours ſon fuſeau, tendoient comme à rebellion; s'y laiſſant tranſporter par les nouvelles Charges qu'on leur mettoit à ſus; à quoy Sa Majeſté deſirant pourvoir, s'étoit aviſée de ſe fortifier deſdits nouveaux Chevaliers (83), qu'elle croyoit avec ſes Mignons, & un Régiment des Gardes, qui, journellement l'aſſiſtoient, lui être plus prompts & fideles deffenſeurs, advenant quelque émotion.]

On diſoit auſſi que l'érection de ce nouvel ordre avoit été confortée de ce que le Roy étoit né, élu Roy de *Pologne* (84), & devenu Roy de

(83) *De ſe fortifier deſdits nouveaux Chevaliers.*] Cette précaution ne lui ſervit pas beaucoup. Le fanatiſme de la Ligue ſe jouoit de tous les ſermens; ainſi Henri III ne tira pas grand avantage de ſa prétenduë prudence. Son frere même mépriſa ce Ordre, & ne voulut jamais en être. Ainſi cette nouvelle ſociété de Chevaliers lui ſervit peu, & il tira beaucoup plus de ſecours de ſon Régiment des Gardes.

(84) *Que le Roy étoit né, élu Roy de Pologne, & devenu Roy de France, le jour de la Pentecoſte.*] Les Hiſtoriens

de *France* le jour de la Pentecôte, lequel ſembloit lui être fatal pour tout bonheur & proſperité, comme avoit été le jour de Saint Mathias à l'Empereur *Charles V.* 1579.

Le jour de cette nouvelle ſolemnité, on afficha aux portes de l'Egliſe des Auguſtins (85), où

ſtoriens ont crû que les deux derniers évenemens arrivés le même jour de la Pentecôte, avoient peut-être engagé Henri III à établir l'Ordre du Saint-Eſprit, dont l'Egliſe célebre la Fête le même jour. Mais pour ce qui eſt de ſa naiſſance, le Journal ſe trompe, auſſi-bien que l'Auteur d'une Inſcription qui ſe liſoit anciennement ſur la premiere vitre du Chœur de l'Egliſe des Cordeliers de Paris, derriere le grand Autel. Cette mauvaiſe Inſcription rapportée par Favin, & dont Mezeray fait mention, étoit conçûë en ces termes :

*Hocce die quo Almus cœlo deſcendit ab alto*
*Spiritus inflammans pectora Apoſtolica,*
*Henricus Franco ter maximus, ortus in orbe eſt,*
*Electus populi Rex quoque Sarmatici,*
*Et Rex Francorum Carlo ſucceſſit amori,*
*Ipſe amor & Franci delicia populi.*

Quoiqu'il en ſoit, Henri III nâquit à Fontainebleau le 19 du mois de Septembre 1551, qui ne peut jamais être le jour de la Pentecôte.

(85) *L'Egliſe des Auguſtins.* ] On ne ſçait point les motifs qui porterent le Roy Henri III à choiſir l'Egliſe des Auguſtins, préférablement aux autres, pour y faire les Cérémonies de cet Ordre, lorſque la Cour ſeroit à Paris ; on ſçait ſeulement par les Statuts, que ce Roy ordonna : »Que » tous les ans la Fête de » l'Ordre ſe célebreroit le » premier Janvier, en l'E- » gliſe de ces Peres, lieu » qu'il avoit choiſi & deſti- » né pour cet effet. Que ſi » les affaires publiques du » Royaume ne lui permet- » toient pas d'être dans la » Ville de Paris audit jour, » cette Fête devoit ſe céle- » brer dans le lieu où il ſe » trouveroit, en la plus » ſpatieuſe Egliſe qu'on » pourroit trouver. [ *Statuts, Art.* 70. ]

(86)

1579. où le Roy étoit avec les Princes, & les Chevaliers pour la cérémonie, un Placard fort injurieux (86) en vers, qui étoient une traduction du premier Chapitre d'Iſaïe, au-deſſus du Placard y avoit, *Dieu parle.*

Le Roy fit en ce jour 27 Chevaliers, (87) Ludovic de *Gonzagues*, Duc de *Nevers*, & de *Rethelois*, Philbert Emmanuel de *Lorraine*, Duc de *Mercœur*, Honorat de *Savoye*, Marquis de *Villars*, François *Gouffier*, Seigneur de *Crevecœur*, François Comte *d'Eſcars*, Jacques, Comte de *Curſol*, Duc *d'Uſés*, Charles de *Lorraine*, Duc *d'Aumale*, Arthus de *Coſſé*, Maréchal de *France*, Charles de *Halwin*, Seigneur de *Piennes*, Charles de la *Rochefoucault*, Seigneur de *Barbezieux*, Chriſtophle *Juvenel des Urſins de la Chapelle*, Scipion de *Fieſque*, Comte de *Lavagne*, Jacques Sire de *Humieres*, Marquis *d'Encre*, Jean de *Chources*, Seigneur de *Malicorne*, René de *Villequier*, Claude

(86) *Un Placard fort injurieux.* ] Pendant que le Roy & les nouveaux Chevaliers dînoient, on appliqua aux portes de l'Egliſe des Auguſtins, où ſe fit la premiere cérémonie de cet Ordre, un Placard injurieux, qui étoit une mauvaiſe application du premier Chapitre d'Iſaïe.

(87) *Fit en ce jour vingt-ſept Chevaliers.* ] Le Roy ne remplit pas dans cette premiere Promotion, la moitié de cent places de l'Ordre, pour laiſſer l'eſpérance à pluſieurs Seigneurs de participer à cet honneur, & pour attirer par cet appas les principaux Gentilshommes du Royaume. Ils ne ſont pas néanmoins rangés ici ſuivant l'ordre de leur réception. *Voyez-en* la Liſte, à la fin du ſecond Volume des Grands Officiers de la Couronne, Edition de 1712, & le neuviéme Volume de l'Edition commencée en 1726, & finie en 1733.

(88)

Claude de *Villequier*, Charles-Robert, Comte de la *Mark*, Philbert, Seigneur de la *Guiche*, Jean *d'Eſcars* de *la Vauguion*, Prince de *Carency*, François *le Roy* de *Chavigny*, Comte de *Clinchan*, Antoine, Sire de *Pons*, Comte de *Marennes*, Jean *d'Aumont* de *Châteauroux*, Albert de *Gondy*, Comte, puis Duc de *Rets*, Maréchal de *France*, Jean *Bloſſet de Torcy*, Antoine *d'Eſtrées*, Marquis de *Cœuvres*, Premier Baron & Senéchal de *Boullenois*, François de *Balzac*, Seigneur *d'Entragues*, Philippes de *Strozzi*. 1579.

Le *Vendredy 23 Janvier*, le Roy alla à *Olinville* ſe baigner & purger; le ſemblable fit la Reine ſa femme, qu'il laiſſa à *Paris*, puis alla faire la fête de Chandeleur en l'Egliſe de *Chartres*, & y prit deux chemiſes de Notre-Dame, une pour lui, & l'autre pour la Reine ſa femme: ce qu'ayant fait, il revint à *Paris* coucher avec elle, en eſpérance d'avoir un enfant, par la grace de Dieu & des chemiſes, dont il étoit incapable, par la vérole qui le mangeoit, & les laſcivetés qui l'énervoient (88).

En

(88) Brantome nous a conſervé un trait de la vertu de la Reine. » Je ſçay, » dit-il, qu'une fois une » Dame de ſes plus privées, » fut un jour ſi préſomptueuſe de lui remontrer, » en riant & gaudiſſant, » que puiſqu'elle ne pouvoit avoir enfans du Roy, » ny n'en auroit jamais, » pour beaucoup de raiſons » que l'on diſoit de ce » temps-là, qu'elle feroit » bien d'emprunter quelque aide, tiltre & ſecret, » pour s'en faire avoir, afin » qu'elle ne demeuraſt ſans » autorité, ſi le cas avenoit que le Roy vînt à » mourir, mais qu'elle peuſt » être un jour Reine Mere » du Roy, & tenir même » rang & grandeur que la » Reine

1579. En ce mois de *Janvier*, le Roy faiſant dreſſer le nouvel état de ſa Maiſon, & révoquant l'ancien, fit caſſer pluſieurs de ſes Officiers, même de ſon Conſeil Privé, entre les autres, le Maître des Requêtes *Riant* (89), qui ſe faiſoit appeller *de Riant*, & pour ce qu'il avoit vendu une Métairie pour être du Conſeil, on fit ce Quatrain,

*Pour être du Conſeil Privé,*
*Il a vendu ſa Métairie,*
*Maintenant qu'il en eſt privé,*
*Eſt-ce pas raiſon qu'on en rie.*

Le *Jeudy* 29 *Janvier*, fut donné un Arrêt notable en la Grand'Chambre du Palais, pour le fait des Notaires, par lequel il fut ordonné, qu'à peine de nullité & de faux, ſuivant l'Ordonnance de Moulins de 1564, qui n'étoit obſervée par leſdits Notaires de Paris, ils ſeroient tenus de faire ſigner les Parties contractantes (90), & où elles ne pourroient, ne ſçauroient

» Reine, ſa belle-mere.
» Mais elle rejetta bien loin
» ce conſeil bouffoneſque,
» & le prit en très-mau-
» vaiſe part, & oncques
» plus n'ayma cette bonne
» Dame conſeillere. Elle
» ayma mieux appuyer ſa
» grandeur ſur ſa chaſteté
» & vertu, que ſur une li-
» gnée ſortie de vice. Con-
» ſeil pour le monde, &
» ſelon la doctrine de Ma-
» chiavel, qui n'étoit pour-
» tant à rejetter. [*Brantome, Eloge de Louiſe de Lorraine, femme de Henri III, p.* 510. *Tome I. Edit. de la Haye* 1740.]

(89) François de Riant, Seigneur de Houdangeau, fils de Gilles Riant, ou de Riant, Préſident au Parlement, & de Magdelaine Fernel.

(90) *Faire ſigner les Parties contractantes.* ] Par un abus introduit dans Paris, les

toient ſigner, il en ſeroit fait mention dans les Contrats, lequel Arrêt fut le même jour ſignifié au Syndic des Notaires, & publié à ſon de trompe par la ville. 1579.

En ce mois, une bande *d'Italiens*, avertis par ceux de *Paris*, que le Roy avoit dreſſé en ſon Louvre un déduit de jeu de cartes & de dez, vinrent à la Cour, & gagnerent au Roy dans le Louvre, trente mil écus, tant à la prime qu'aux dez.

Le *Mercredy 4 Février*, le Roy revenant de *Chartres*, alla deſcendre à la Foire de S. Germain, qu'il fit le Samedy publier, & continuer par autres huit jours, & fit conſtituer priſonniers quelques Ecoliers qui ſe promenoient dans la Foire avec de longues fraizes de papier, en dériſion de Sa Majeſté, & de ſes Mignons ſi bien fraiſés & godronnés, & crioient en pleine Foire, *à la fraize on connoît le Veau* (91).

Le

les Contrats n'étoient ſignés que des Notaires; enſorte que dans une Ville auſſi peuplée que cette Capitale, où l'on ſe rendoit de toutes les Provinces du Royaume, il étoit facile à des gens de mauvaiſe foi de faire de fauſſes ſuppoſitions; & comme on avoit déja des exemples de pareilles friponneries, pour prévenir les fauſſetés qui pourroient ſe faire à ce ſujet, il fut ordonné que dans la ſuite la ſignature des Parties contractantes ſeroit néceſſaire pour la validité des Contrats; & que ſi elles ne ſçavoient pas ſigner, les Notaires ſeroient obligés d'en faire mention. [ *De Thou, Livre 68.* ]

(91) *A la fraize on connoît le Veau.* ] Les Chefs des Ligueurs ne diſcontinuoient pas d'inſpirer aux Pariſiens du mépris pour le Roy; ils expliquoient en mal toutes ſes actions. On faiſoit entendre que les faveurs qu'il faiſoit aux jeunes Seigneurs, qui l'environnoient, étoient une ſuite

Le *Mardy* 24 *Février*, à *Alençon*, où étoit
1579. M. le Duc, *Buſſy* & *Angeau*, ſur une querelle de néant, ſe battirent en chemiſes avec l'épée & le poignard, contre *la Ferté* & *Hallot* (92), qui y furent cruellement battus.

Le *Dimanche* 15 *Mars*, trois maiſons à la Pierre au Laict, tomberent en ruine en plein midy, pleines de pluſieurs perſonnes, & combien que la ruine fut grande, comme de deux ou trois étages de haut, néanmoins, n'y mourut perſonne, & n'y eut que deux ou trois bleſſés.

Le *Lundy* 16 *Mars*, Meſſieurs de *Guiſe* arriverent à *Paris*, ſuivant le Mandement du Roy, accompagnés de ſix ou ſept cent chevaux, craignans l'indignation du Roy, à ce qu'on diſoit, à cauſe de la mort de *Saint Meſgrin* (93).

Ledit

de ſes affections déreglées; que ſes dévotions, ſes diſciplines, ſes Proceſſions, venoient de ſon hypocriſie, & de ſes diſſimulations; ils ſollicitoient tous les Prédicateurs de déclamer contre lui; ils poſterent donc un nombre d'Ecoliers de leur parti, qui, avec des fraiſes de papier à leur col, affecterent d'entrer dans la Foire Saint-Germain, à la même heure que le Roy & ſes Mignons, goderonnés & fraiſés, en criant & répetant ſouvent par dériſion, *à la fraiſe on connoît le Veau.*

(92) *Buſſy & Angeau... contre la Ferté & Hallot.*] *Buſſy*, il en a déja été parlé. *Angeau*, Gentilhomme du Duc d'Anjou. *La Ferté*, c'étoit Claude d'Eſtampes, Seigneur de la Ferté-Imbaut, fils de Louis d'Eſtampes; il étoit Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou. *Hallot*, François de Montmorenci II du nom, Seigneur de Hallot, Chambellan du Duc d'Anjou; tous quatre au ſervice de ce Prince.

(93) *A cauſe de la mort de Saint-Meſgrin.*] La mort de ce Mignon du Roy, qu'on croyoit avoir été tué par les ordres du Duc de Mayenne,

Ledit jour, Monſieur arriva en poſte au Louvre (94), & coucha la nuit avec le Roy, dont la Cour, le lendemain matin, alla à la Sainte Chapelle, en Corps, faire chanter le *Te Deum* de ſa bien-venuë. 1579.

En ce mois, le jeune *Duras*, dit *Raſſan* (95), avec ſon aîné, ſe battirent en la Greve *d'Agen*,

Mayenne, ſur le ſoupçon qu'il étoit trop bien avec la Ducheſſe de Guiſe, avoit donné un ſi grand chagrin à Henri III, qu'il avoit réſolu de la venger. Les Guiſes, qui s'étoient déja déclarés contre le Roy, craignant quelque ſurpriſe, ſe tenoient ſur leur garde, & paſſoient une grande partie du tems à Joinville. Lorſqu'ils y penſoient le moins, ils eurent ordre de ſe rendre à la Cour; mais craignant que ce ne fût à l'occaſion de la mort de Saint-Meſgrin, ils ſe firent accompagner par ſix ou ſept cent chevaux. On ignore le motif que le Roy pouvoit avoir de les appeller à la Cour; mais ils y furent bien reçus. Apparemment que la Reine Mere avoit beſoin de leurs intrigues, pour s'oppoſer aux Favoris.

(94) *Monſieur arriva.* ] Le Traité de Nerac avoit rétabli la tranquillité, du moins pour quelque tems, & Henri III fut ſi touché de cette marque de confiance de la part de ſon frere, que non-ſeulement il oublia tout ce qui s'étoit paſſé, mais même lui promit de l'aider dans la recherche qu'il faiſoit de la Reine Eliſabeth. J'aurois mieux aimé que la Reine d'Angleterre lui eût elle-même donné & effectué cette promeſſe. Mais enfin on chanta le *Te Deum*, comme s'il eût été queſtion du mariage du Roy même.

(95) *Jean de Durefort de Duras*, mort ſans poſterité; & Jacques de Durefort, Marquis de Duras, par le décès de ſon frere aîné, ayeul des Maréchaux de Duras & de Lorges. *Henry de la Tour, Vicomte de Turenne*, depuis Duc de Bouillon, par ſon mariage avec Charlotte de la Marck, & Maréchal de France. Ce duel, ou rencontre, arriva près du Bourg de la Salvetad.

1579. *gen* (96), contre le Vicomte de *Turenne* (97); & le Baron de *Salignac*, auquel combat le Vicomte demeura bleſſé de dix-ſept coups.

En ce même tems, un Gentilhomme *Bourguignon* nommé *Cintrey*, ayant été à *Moulins*, empriſonné par l'ordre du Roy, pour avoir parlé

(96) *Se battirent en la Gréve d'Agen.* ] Jean de Durefort-Roſan, ſur une vieille querelle qu'il avoit euë avec le Vicomte de Turenne, le fit appeller en duel par Jacques de Duras, ſon frere, qu'il prit pour ſecond; le Vicomte & Jean de Gontaut de Biron, qu'il avoit pris pour ſecond, ſe rendirent de grand matin ſur la Gréve d'Agen: le combat fut violent, & le Vicomte demeura ſur la place comme mort; revenu de cette foibleſſe, il ſe plaignit, & publia même, par un Manifeſte, que Roſan avoit uſé de ſupercherie, ſoit parce qu'il étoit armé d'une cotte de maille, ſoit parce que durant qu'ils en étoient aux mains, il étoit ſorti dix ou douze hommes de derriere une arche du Pont, qui l'avoient bleſſé de tous ces coups. Pour terminer une affaire d'honneur de cette importance, il en demanda avis au Maréchal Damville, Gouverneur de la Province, qui lui répondit, après avoir conſulté les plus ſages & les plus vieux Gentilshommes du Languedoc, que puiſqu'il avoit été traité de la ſorte, il n'étoit plus obligé d'en tirer raiſon par les voyes d'honneur, mais par celles de la force. La Reine Mere qui ſe ſentoit accuſée de cette action par les Huguenots, en témoigna un grand déplaiſir, & vouloit qu'on fît le procès aux deux freres, qui étoient fugitifs. Mais le Vicomte eſtimant que toutes les ſatisfactions qu'un Gentilhomme peut tirer d'une injure ſont peu glorieuſes, ſi ſon épée & ſon courage ne les lui font avoir, pria la Reine Mere d'arrêter le cours de ſes pourſuites.

(97) *Le Baron de Salignac.* ] Jean de Gontaud-Biron-Salignac, Baron de ce nom & de Saint-Blancard. Il étoit ſecond fils d'Armand de Gontaud & de Jeanne d'Orneſſan.

(98)

Digitized by Google

parlé librement aux Etats de *Bourgogne*, fut tiré par force par quelques Gentilshommes, dont ne fut fait aucune juſtice. 1579.

Le *Mardy* dernier jour de Mars, *Châteauneuf* (98) âgé de 25 ans, tua le Seigneur de *Cheſnay Lailier* (99), ſon oncle & ſon tuteur, à raiſon d'un Procès pour ſa tutelle.

A Pâques, le Roy fit faire & aſſeoir à la Sainte Chapelle du Palais la clôture de marbre & d'airain magnifique, comme on la voit à preſent autour du grand Autel, & furent refaites de neuf les orgues.

La nuit du *Mercredy* 1 *Avril*, la Riviere de S. Marceau, au moyen des pluyes des jours précédens, crut à la hauteur de 14 à 15 pieds, abatit pluſieurs moulins, murailles & maiſons, noya pluſieurs perſonnes ſurpriſes en leurs maiſons & leurs lits, ravagea grande quantité de bétail, & fit un mal infini: le Peuple de Paris le lendemain & jours enſuivans, courut voir ce deſaſtre, avec grande frayeur, l'eau fut ſi haute, qu'elle ſe répandit dans l'Egliſe, & juſqu'au grand Autel des *Cordelieres* S. Marceau, ravageant par forme de torrent en grande furie, laquelle néanmoins ne dura que trente heures, ou un peu plus.

La Cour de Parlement en Corps, vint le Samedy ſuivant à la grande Egliſe Notre-Dame, où

(98) *Chaſteauneuf.* ] Michel de Rieux, Seigneur de Châteauneuf, frere de Renée de Châteauneuf, une des Favorites du Roy Henri III, avant ſon mariage: on en a parlé ci-deſſus, & l'on en parlera encore.

(99) Il eſt fait mention de ce Cheſnay Lallier, dans la Confeſſion de Sancy, Liv. 2. Ch. 1.

1579 où fut dite une Meſſe ſolemnelle, avec Prieres à Dieu, qu'il lui plût appaiſer ſon ire, & à même fin, fut le Lundy ſuivant faite une Proceſſion génerale à *Paris*.

Le *Vendredy* 10 *d'Avril*, le Maréchal de *Montmorency* revint de *Rouen*, & fut logé dedans le Louvre, où le onziéme dudit mois, il fut ſurpris d'une apoplexie qui lui ôta la parole l'eſpace de vingt-quatre heures, puis deux jours après revint, & commença à ſe mieux porter, & quand il put ſuporter le coche, ſe fit mener à *Eſcouan*, où il mourut le 6 May, au grand regret de tous les gens de bien.

Le premier jour de *May*, *Maurevert* (100) rencontré

(100) *Morevet, ou Maurevet.* ] Louviers de Morevet, Gentilhomme de Brie, avoit été élevé Page dans la Maiſon des Princes Lorrains, & il y avoit donné des marques d'un mauvais naturel; car le Gouverneur des Pages l'ayant un jour fait châtier ſéverement, pour une faute qui le méritoit, il le tua en traître, & paſſa chez les ennemis, un peu avant le combat de Renty. Après la Paix faite avec l'Eſpagne, ce déſerteur trouva moyen de s'inſinuer de nouveau chez les Guiſes. Dès que le Parlement eut mis à prix la tête de l'Amiral de Coligny, il s'offrit pour cette exécution, & ayant reçu de l'argent d'avance, il paſſa dans le Parti des Princes, & ſe montra très-zelé pour leur Religion, qui lui paroiſſoit, diſoit-il, plus pure que l'autre. Pour s'aſſurer encore davantage leur confiance, il inventa cent menſonges, & aſſura que les Guiſes lui avoient fait des injuſtices atroces. Après avoir tenté pluſieurs fois, mais toujours en vain, d'exécuter ce qu'il avoit promis, conſiderant d'un côté le péril auquel il s'expoſoit, & ne voyant d'ailleurs aucune apparence de réuſſir, pour ne pas s'en retourner ſans avoir rien fait, il lia une amitié très-étroite avec Mouy; il voulut profiter de l'occaſion, & il exécuta contre

rencontré par un ſien couſin & voiſin, fut chargé & tiré d'un poitrinal, dont la balle lui caſſa le bras, qu'il lui fallut couper. 1579.

En ce mois, le Seigneur de *Paloiſeau* (1) fut marié à la fille du Seigneur de *la Chapelle aux Urſins*, aux nôces de laquelle, le Roy, la Reine & les Princes ſouperent.

Le *Mardy 26 May*, le Seigneur de la *Bobettiere*, Gentilhomme *Poictevin*, & Huguenot, fut par Arrêt de la Chambre de l'Edit, décapité en Greve, parce que, de guet à pens, il avoit tué un Gentilhomme ſien voiſin, qu'il avoit mandé pour dîner avec lui en ſa maiſon de la *Bobettiere*, & après dîner, l'ayant mené en un bois, l'avoit tué, & ſa propre femme avec lui, pour l'avertiſſement certain qui lui avoit été

contre Mouy, qui tenoit le premier rang après Coligny dans le parti des Confédérés, ce qu'il n'avoit oſé entreprendre contre Coligny même, & il le tua dans un jardin où il étoit deſcendu pour ſes néceſſités, & puis ſe ſauva ſur un cheval dont Mouy lui avoit fait préſent. Ayant obtenu facilement ſa grace, il reparut à Paris, où un de ſes Couſins, avec lequel il étoit en conteſtation, lui tira un coup de piſtolet, dont la balle lui caſſa le bras, qu'il lui fallut couper. *Voyez* ci-après la remarque ſur ce mot.

(1) Claude de Harville, Seigneur de Palaiſeau, dont les petits-enfans, iſſus de lui & de Marguerite Juvenal des Urſins, ſa femme, ont été ſubſtitués aux nom, armes, & biens de la Maiſon de Juvenal des Urſins. La branche qui vient de l'alliance de celle des Urſins, ſubſiſte dans le Marquis de Trainel, qui jouit des biens de cette Maiſon, qui eſt reconnuë par celle *de la Caſa Orſina*, ou des Urſins d'Italie, où elle eſt très-illuſtrée. Il y a d'ailleurs d'autres branches de la Maiſon d'Harville, qui s'eſt toujours diſtinguée.

1579. été donné, que pendant ſon abſence elle n'avoit ceſſé de paillarder avec ce Gentilhomme. Quand on lui prononça ſon Arrêt, il dit tout haut, que tous ſes Juges portoient des cornes, & qu'ils ne le faiſoient mourir, que parce qu'il n'en vouloit pas porter comme eux: quand il fut ſur l'échaffaut, il ne voulut pas être bandé, prit l'épée du Bourreau, & l'eſſayant ſur ſon doigt, dit à l'Exécuteur: Mon amy, dépêche-moy vîtement, il ne tiendra qu'à toy, car ton épée coupe bien.

En ce mois, le Chapitre géneral des *Cordeliers* ſe tint à *Paris*, où ſe trouverent environ 1200 Freres de l'Ordre de S. François, de toutes les Nations du monde, & firent leur Général Meſſire Scipion de *Gonzagues*, Cordelier de la Caze *Mantoane* (2), le Roy, pour leurs alimens, pendant leur ſéjour à *Paris*, leur donna dix mil francs, M. le Duc 4000 livres, & les Colleges, Chapitres, Communautés, Abbés,

(2) *Gonzagues Cordelier de la Caſe Mantouane.*] Il fut fait Géneral de l'Ordre des Cordeliers dans le Chapitre tenu à Paris dans le mois de May de cette année. C'étoit un Religieux d'un grand mérite, il fut envoyé en France avec la qualité de Nonce, où il accompagna le Légat Alexandre de Médicis, depuis Pape ſous le nom de Leon XI. Son humilité lui fit refuſer les Evêchés de Cifalu en Sicile, & celui de Pavie; mais il ne put pas refuſer celui de Mantouë, que le Pape lui ordonna d'accepter: il en remplit très-dignement tous les devoirs, & il a même été Cardinal; il mourut en réputation d'une grande pieté en 1620, âgé de ſoixante-quatorze ans. On voit pluſieurs de ſes Lettres au Duc de Nevers dans les papiers de ce Duc, qui ſont aujourd'hui dans la Bibliothéque du Roy, entre les Manuſcrits de Monſieur de Meſmes.

(21

Isle, Prieur, & Prince de Paris, leur donne toute autorité dans la ville, & dans les faubourgs, les Officiers de Paris.

Il ordonne que le Comte de Gaie, Beaujeu, Chevalier du Guet, & les Archers, le suivront comme par le passé. Il donne à Estienne Cousinot, Chevalier, Seigneur de Montigny, Conseiller, Chambellan, & Garde de la Prevôté de Paris, & à Jean Beaupere, Bourgeois de Paris, le pouvoir de faire des Sergens, & de pourvoir aux Offices, & Benefices, qui seront vacans par mort, ou autrement, depuis le 12. de Octobre, jusqu'au 1. Mars, & de faire payer les gages, & droits de ces Offices, & Benefices, & donne à Jean Beaupere, Bourgeois de Paris, le pouvoir de faire le Guet, & de donner un Lieutenant, & Archers, & de leur faire payer leurs gages, & droits.

*Ordonnance pour les privileges accordez par les Rois.*

*Par Jean, Comte de la Marche, Seigneur de Beaujeu, Lieutenant du Roy, en la Prevôté de Paris.*

A Paris, Jean Petit, Imprimeur ordinaire du Roy, & Juré de l'Université de Paris, 1679. in 8. pp. 8.

Il ordonne que les Sergens, & Archers du Guet, & de la Garde de la Prevôté de Paris, & de la Ville, & Fauxbourgs, jouiront des privileges accordez par les Rois, & les Princes.

Il y a encore une autre Ordonnance de Jean de Beaujeu, Lieutenant du Roy, en la Prevôté de Paris, & de la Ville, & Fauxbourgs, pour le Guet, & la Garde de la Ville, & Fauxbourgs, du 18. Octobre 1679.

1579. *Fœnum pro prato nunc quoque ſuppoſitum eſt ;*
*In cruce cæſa nihil poſt vere colla timeret,*
*Pro ficta at metuit nunc cruce mille cruces.*

Le 8 *Juin*, *d'Angeau* & *la Hette*, Gentilshommes de M. le Duc, ſe battirent à *Bourgueil*, dont *Buſſy* étoit lors Abbé, & fut, *la Hette*, bleſſé de treize coups d'épée : néanmoins, tout bleſſé qu'il étoit, ſe leva de furie, & s'élança ſur *d'Angeau*, qui étoit ſain & gaillard, & qui n'en tenoit pas plus de compte que d'un mort, & lui donnant ſon épée au travers du corps, il le tua tout roide ; pour *la Hette*, il mourut peu de jours après.

Le 26 *Juin*, jour de *Vendredy*, les Géneraux de la Juſtice des Aides ſont ſuſpendus pour n'avoir voulu publier l'Edit de la ſupreſſion des Privileges de tous les Exempts du huitiéme, vingtiéme, & autres daces, après pluſieurs expreſſes & comminatoires juſſions du Roy, & pour ce, ſont appellés Génereux au lieu de Géneraux, leſquels, enfin, après que le Roy leur eût déclaré ne s'en vouloir aider, & que ſa volonté étoit ſeulement, qu'ils le fiſſent omologuer & publier, pour être reſtitués, le firent ſimplement regiſtrer en leur Greffe, & non autre choſe, dont Sa Majeſté indignée, dit, que depuis long-temps, il n'avoit eû fâcherie qui lui eût plus touché au cœur, que la bravade de ces petits galands de Géneraux, mais qu'il la leur feroit ſentir : cependant, pour ce qu'il s'y agiſſoit en ce fait du bien public, ils en furent fort loués, & ceux de la Cour de Parlement, blâmés par ces deux vers ſemés partout,

*Tu*

1579.

*Tu generoſa minor Generalis curia, major,*
*Tu Parlamenti Curia degeneras.*

Le 5 d'*Août*, François de la *Primaudaie*, dit *la Barrée*, fut décapité aux Halles pour meurtre de guet à pens, peu auparavant, par lui commis en la Perſonne de Jean du *Refuge*, Seigneur de *Galardon*, auprès de S. André des Arts, & ſa tête miſe ſur un poteau ſur le Quay, au coin de l'Egliſe des *Auguſtins :* il s'étoit fié, faiſant ce meurtre, en la faveur du Duc ſon maître, qui l'aimoit. Et de fait, auſſi-tôt que le Seigneur Duc eût entendu ſa condamnation, il fut trouver le Roy, pour lui demander ſa grace, mais le Roy en étant averti, auſſi-tôt qu'il l'aviſa entrer en ſa chambre, lui dit : Mon frere, vous ſçavez que la *Primaudaie* eſt condamné, & qu'il doit mourir : j'ai fait un Serment que je tiendrai, de ne donner ſa grace à perſonne, fût-ce pour vous qui êtes mon frere : car, outre que le cas eſt méchant & irrémiſſible, je veux bien qu'on ſçache que j'aimois *du Refuge*, lequel j'euſſe fait Grand, s'il n'eût été aſſés ſot que d'être Huguenot.

Le *Mercredy* 19 *d'Août*, *Buſſy d'Amboiſe*, Premier Gentilhomme de M. le Duc, Gouverneur *d'Anjou*, & Abbé de *Bourgueil*, qui avoit fait tant le Grand, & le hautain, à cauſe de la faveur de ſon Maître, & qui avoit fait tant de pilleries ès pays *d'Anjou* & du *Maine*, fut tué par le Seigneur de *Monſoreau* (4), enſemble avec

(94) *Fut tué par le Seigneur de Montſoreau.* ] Le Journal marque les motifs que Monſoreau eut d'aſſaſſiner Buſſi d'Amboiſe, ſur lequel on peut voir nos remarques;

1579. avec lui, le Lieutenant Criminel de *Saumur*, en une maiſon dudit *Monſoreau*, où, la nuit, ledit Lieutenant, qui étoit ſon Meſſager d'Amour, l'avoit conduit pour coucher avec la femme dudit *Monſoreau*, à laquelle *Buſſy* faiſoit l'amour depuis long-tems, & auquel ladite Dame avoit donné exprès cette fauſſe aſſignation, pour le faire ſurprendre par *Monſoreau* ſon Mary, à laquelle comparoiſſant ſur la minuit, fut auſſitôt inveſti & aſſailli par dix ou douze, qui accompagnoient *Monſoreau*, leſquels, de furie, ſe ruerent ſur lui pour le maſſacrer : ce Gentilhomme ſe voyant ſi pauvrement trahi, & qu'il étoit ſeul, comme on ne s'accompagne gueres pour telles exécutions, ne

marques, & *Brantome* qui en a parlé dans ſes Hommes Illuſtres ; mais il ne dit rien de celui qui l'inſtruiſit de l'infidélité de ſa femme ; Buſſi par ſa fierté & ſa pétulance s'étoit rendu inſupportable, comptant ſur ſa réputation de bravoure, qui le faiſoit redouter ; il inſultoit hardiment les Dames & les Seigneurs de la Cour, ce qui non ſeulement déplaiſoit au Roy, mais encore au Duc d'Anjou ſon maître & ſon Protecteur. [ *De Thou*, *Liv.* 68. ] Ce Prince pour divertir le Roy ſon frere, lui montra un jour une Lettre de Buſſi, dans laquelle il lui mandoit qu'il avoit tendu des rets à la Biche du Grand Veneur, & qu'il la tenoit dans ſes filets : cette Biche étoit la femme de Charles de Chambres, Comte de Montſoreau, à qui le Duc d'Anjou, à la ſollicitation de Buſſi, avoit donné la charge de ſon Grand-Veneur : le Roy garda cette Lettre, & comme il y avoit déja long-tems qu'il en vouloit à Buſſi, il montra cette Lettre au Comte de Montſoreau ; il n'en fallut pas davantage pour animer ce dernier, il obligea ſa femme à donner un rendez-vous dans un Château, où Buſſi ſe rendit bonnement, & où le Comte le fit aſſaſſiner.

(5)

ne laiſſa pas de ſe deffendre juſqu'au bout, 1579.
montrant, comme il diſoit ſouvent, que la peur n'avoit jamais trouvé place dans ſon cœur, car il combatit toujours tant qu'il lui demeura un morceau d'épée dans la main, & après s'aida des tables, chaiſes & eſcabelles, avec leſquelles il bleſſa trois ou quatre de ſes ennemis, juſqu'à ce qu'étant vaincu par la multitude, & dénué de toutes armes & inſtrumens pour ſe deffendre, fut aſſommé près une fenêtre, par laquelle il ſe vouloit jetter, pour cuider ſe ſauver.

Telle fut la fin du Capitaine *Buſſy* (5), qui étoit d'un courage invincible, haut à la main, fier & audacieux, auſſi vaillant que ſon épée, & pour l'âge qu'il avoit, qui n'étoit que de trente ans, étoit auſſi digne de commander à une Armée, que Capitaine qui fût en *France*, mais vicieux, & peu craignant Dieu; ce qui cauſa ſon malheur, n'étant parvenu à la moitié de ſes jours, comme il advient aux hommes de ſang, tels que lui: il poſſedoit tellement M. le Duc ſon Maître, qu'il ſe vantoit tout haut d'en faire tout ce qu'il vouloit, voire, & avoir la clef de ſes coffres & de ſon argent, & en prendre quand bon lui ſembloit, de laquelle vanterie on diſoit qu'il ſe fût aiſément paſſé: il aimoit les Lettres, combien qu'il les pratiquât mal, & ſe plaiſoit à lire les Hiſtoires, & entr'autres, les Vies de Plutarque; & quand il y liſoit

(5) Brantome a fait ſon Eloge, qui ſe trouve entre ceux des Capitaines illuſtres François, & il a été r'imprimé avec les Mémoires de la Reine Marguerite, Edition de 1713. Elle avoit des bontés pour Buſſy.

(6)

1579. liſoit quelque acte généreux & ſignalé, fait par un de ces vieux Capitaines *Romains*, il n'y a rien en tout cela, diſoit-il, que je n'exécutaſſe auſſi bravement qu'eux à la néceſſité ; ayant accoutumé de dire qu'il n'étoit né que Gentilhomme, mais qu'il portoit dans l'eſtomac un cœur d'Empereur, ſi bien que pour ſa gloire, Monſieur le prit à dédain (6), & le haït ſur la

(6) L'Hiſtoire a eu ſoin de marquer ce qui attira ſur Buſſi la diſgrace du Duc d'Anjou. Ce Prince oiſif, comme le ſont ordinairement les Courtiſans en tems de Paix, engagea ſes Favoris à jouer pour paſſer le tems de leur ennui : ils firent des *Gabbes*, c'eſt-à-dire, d'ingénieuſes railleries, avec leſquels ils s'agaçoient les uns les autres ; Buſſi comme un des premiers de la Cour du Prince fut auſſi invité à gabber : le Duc d'Anjou commença le jeu, & donna à chacun de ſes Gentilshommes la petite pointe de ſel qu'il croyoit leur convenir ; Buſſi ne fut point épargné, le Prince lui dit qu'il avoit plus de bruit que d'effet, & plus de vanité que de bonne fortune ; s'il eſt difficile de railler agréablement au gré de tous ceux qui nous écoutent, il eſt encore plus difficile de ſupporter la raillerie ; la choſe étoit vraye : ainſi Buſſi en fut outré : on voulut l'engager à gabber à ſon tour, c'eſt-à-dire, à répondre ; il ſentoit ſon foible ; il refuſa donc de parler, s'excuſant ſur la rudeſſe de ſon eſprit, qui n'étoit pas propre à la raillerie ; cependant pouſſé & contraint même de parler, il ne put ſoutenir le ton de prudence ſur lequel il s'étoit monté d'abord, & répondit avec plus d'aigreur qu'il n'avoit été offenſé, & marqua que s'il avoit auſſi mauvaiſe mine que le Duc d'Anjou, il n'eut été bien reçu nulle part. Cette Satyre, qui n'étoit que trop véritable, fit ceſſer le jeu, & Buſſi retiré dans ſa chambre ſentit la faute qu'il venoit de faire, & partit le lendemain au point du jour ſans prendre congé de perſonne : dès lors, le Duc d'Anjou

la fin autant qu'il l'avoit aimé du commencement, ayant même, ſelon le bruit commun, conſenti à la partie qu'on lui dreſſa, pour s'en deffaire, en quoy ſe vérifie un méchant Proverbe ancien, parlant des Princes, qui dit: Très-heureux eſt qui ne les connoît, malheureux qui les ſert, & pire qui les offenſe. 1579.

On fit contre ſa mémoire pluſieurs Vers, dont voicy les meilleurs.

*Formoſæ* Veneris, *furioſi* Martis *alumnus*,
*Nobilium terror* Buſſius *hic ſitus eſt*,
*Nam* Monſoræi *quoniam temeravit hymænen*,
*Incautus crebris ictibus occubuit*,
*Inſidiis cecidit furtivo* Marte *peremptus*,
*Non potuit ſolum ſolus habere parem*,
*Uſus erat ſemper* Veneris, Martiſque *favore*,
*At* Mars *hunc tandem prodidit atque* Venus.
*Hinc caſtos maculare thoros dediſcite mœchi*,
*Sanguine purgari debet adulterium.*

Le *Samedy 22 d'Août*, pluſieurs Logis de ceux de la Religion à *Paris*, furent marqués de croix de craye, ce qui donna l'alarme à pluſieurs

d'Anjou qui commençoit à ſe dégoûter de Buſſi, & qui ne pouvoit ſouffrir qu'on le raillât ſur ſa figure & ſa mauvaiſe mine, réſolut de le perdre; & ce fut ce Prince qui remit au Roy la Lettre, dont il eſt parlé dans ces Notes: & Henri III. qui haïſſoit Buſſi, la communiqua au Sieur de Montſoreau, ainſi il n'en fallut pas davantage pour perdre ce Courtiſan. [ *Fortune de la Cour, Liv.* 3. ] M. de *Buſſi Rabutin*, dans ſon Diſcours à ſes Enfans, & M. de *Varillas* dans ſon Hiſtoire de Henri III. racontent la choſe avec beaucoup plus d'aigreur; je ne les rapporte pas, les en croira qui voudra, j'ai dit ce que j'ai lû ailleurs.

1579. pluſieurs, à cauſe de la *S. Barthelemy*, & parce que les nouvelles de la mort de *Buſſy* arriverent en ce jour, & qu'il n'y avoit en la Ville apparence de remuement, on diſoit que les Huguenots avoient eu peur de l'ombre de *Buſſy*, qui les avoit ſi maltraités à la *S. Barthelemy*, & tué de ſang froid *Buſſy S. George*, ſon couſin, dont il avoit reçû ſon payement en ſemblable monnoye.

1580. 1580.

Le *Lundy* 25 *Janvier*, fut publié en la Cour de Parlement l'Edit ſur les Cahiers des Etats tenus à *Blois* en 1577, auquel y a beaucoup de belles & bonnes Ordonnances, deſquelles eſt bien à craindre qu'on ne die comme d'autres faites aux Etats *d'Orleans*, & ailleurs, *après trois jours non valables.* (7)

Le 26 *Janvier*, le Cardinal de *Birague*, au retour du Baptême du fils d'un de ſes neveux, qu'il tint ſur les Fonds à Sainte Catherine du Val des Ecolliers, donna la collation au Roy, aux Reines, aux Seigneurs & Dames de la Cour dans la grande Gallerie de ſon Logis, en laquelle y eut deux longues tables couvertes d'onze à douze cens pieces de fayances pleines de confitures ſeiches, dragées, &c. accommodées en châteaux, piramides, & autres façons magnifiques,

(7) *Eſt bien à craindre qu'on ne die . . . après trois jours non valables.*] L'Ordonnance de Blois eſt conſtamment une des plus belles que nous ayons, & la plûpart de ſes Réglemens ſubſiſtent encore aujourd'hui : il eſt même étonnant que dans un tems d'agitation, tel que fut celui de ces premiers Etats, on ait pû travailler auſſi utilement.

(8)

magnifiques, la plûpart de laquelle vaiſſelle fut miſe en pieces par les Pages & Laquais, qui fut une grande perte, car toute la vaiſſelle étoit excellemment belle. 1580.

En ce mois de *Janvier*, *Combaud* vendit à *Adjacet* ſon état de Premier Maître d'Hôtel, vingt mil écus.

Avec ce *Combaud* (8), moyennant l'Evêché de *Cornoailles* (9) fut fait le mariage de la *Rouet*, une des plus honnêtes filles de la Cour (10) ſur quoy on fit cette Epigramme :

*Pour*

(8) *Combaud vendit.* ] C'étoit Robert de Combaud, Seigneur d'Arcy-ſur-Aube, premier Maître d'Hôtel de Sa Majeſté : il avoit ſervi long-tems ſous Charles IX. qui le fit Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, & Henri l'honora de celui du S. Eſprit, ce qui donna occaſion à Brantome, qui étoit Chevalier de S. Michel, & qui n'avoit pas pû l'être de celui du S. Eſprit, de dire que ce dernier Ordre ne ſe ſoutiendroit pas long-tems, qu'il ne valoit rien, puiſqu'il étoit allé à la cuiſine : la *Reine Marguerite* avoue dans ſes Mémoires, qu'il étoit le Conſeil des jeunes gens, c'eſt-à-dire, des Mignons de de Henri III.

(9) François de la Tour, étoit lors Evêque de Cornouailles ou Kimper Corentin, & avoit été ſacré dès le 20 Décembre 1574, il eſt mort en 1593, & Charles de l'Eſcouet lui a ſuccedé en 1595 ; ainſi l'Auteur n'a pas eu de bons Mémoires, il ſe peut faire après cela qu'on lui ait promis cet Evêché, lorſqu'il viendroit à vacquer, ce qui étoit aſſez ordinaire en ce tems-là.

(10) *Le mariage de la Rouet.* ] Louiſe de la Beraudiere de l'Iſle Rouet, mere de Charles, fils naturel d'Antoine Roy de Navarre, fut mariée à Robert de Combaud, dont on vient de parler : elle lui porta pour dot le revenu de l'Evêché de Kimper-Corentin, ou de Cornouaille lorſqu'il viendroit à vacquer : ainſi c'eſt par raillerie que le

1580. *Pour épouſer* Rouet, *avoir un Evêché*,
*N'eſt-ce pas à* Combaud *ſacrilege péché*,
*Dont le Peuple murmure, & l'Egliſe ſoupire ?*
*Mais quand de* Cornoaille *on oyt dire le nom*,
*Digne du mariage, on eſtime le don*, [*rire.*
*Et au lieu d'en pleurer, chacun n'en fait que*

Le *Mercredy 3 Février*, le Roy dîna en l'Abbaye de S. Germain des Prez, chez le Cardinal de *Bourbon*, le lendemain en l'Hôtel de S. Denys chez le Cardinal de *Guiſe*, le jour enſuivant, en l'Hôtel de *Neſle*, chez le Duc de *Nevers*, puis chez le Cardinal de *Birague*, puis chez le Seigneur de *Lenoncourt*, en l'Hôtel de *Chaulnes*, & ainſi, conſécutivement chez autres Seigneurs, tant que la Foire de S. Germain dura.

En ce tems, *S. Luc*, Mignon du Roy (11), &

Journaliſte l'appelle *une des plus honnêtes filles de la Cour*, & qu'il ſe mocque de Combaud ſur le revenu de l'Evêché de Cornouaille.

(11) *Saint Luc, Mignon du Roy, eſt diſgracié.* ] François d'Eſpinay, de S. Luc, Baron de Crevecœur, & de Grille-Fontaine, &c. Lieutenant Général en Bretagne, Grand Maître de l'Artillerie, & Gouverneur de Brouage, étoit brave & généreux, qualité qu'il accompagnoit de toutes les graces du corps & de l'eſprit : il monta juſqu'au rang des Mignons auprès de Henri III. on a vû dans une des remarques ſur ce Favori, qu'on avoit cru que le Roy l'avoit diſgracié pour avoir découvert à ſa femme une nouvelle conquête d'amour, que le Roy vouloit cacher ; nous ajoûterons ici ce que Monſieur d'Aubigné, [ *Liv. 4. pag. 103. Part. 1.* ] dit avoir ſçû de M. de Saint Luc lui-même. Ce Seigneur voyant la vie voluptueuſe que menoit le Roy, fut ſollicité

& Gouverneur de *Brouage*, eſt diſgracié, & *Lancoſme*, neveu de *Lanſſac*, envoyé en diligence à *Brouage*, afin de la garder pour le Roy; le Lieutenant de *S. Luc* en refuſa l'entrée à *Lancoſme*, & *S. Luc* arrivant ſept heures après, en fit ſortir cinq Compagnies de Soldats, y étans ſous la charge de *Lancoſme*; de quoy le Roy averti, fit garder comme priſonniere la femme de *S. Luc* (12), & ſaiſir ſes coffres & papiers, 1580.

ſollicité par ſa femme Anne de Coſſé de Briſſac, de tâcher de retirer le Roy de cette honteuſe proſtitution: pour cet effet de l'avis de Madame de Rets, Saint Luc, avec Arques, autre Mignon fit faire une Sarbacane de cuivre, qui fut introduite dans le Cabinet de Sa Majeſté, avec laquelle voulant contrefaire une voix miraculeuſe, on lui diſoit à l'oreille pendant la nuit, qu'il avoit à craindre de la vengeance de Dieu, s'il ne quittoit ſa mauvaiſe vie; ſur quoi on peut voir les *Remarques ſur la Bibliotheque de M. de Montpenſier.* Dès le même jour, S. Luc de ſon côté feignit d'avoir eu quelque ſonge affreux ſur le même ſujet, qu'il raconta au Roy: le Sieur d'Arques qui étoit du ſecret, voyant le Roy effrayé par cette prétenduë révélation, craignit que cette terreur ne fit mourir ſon maître, & que par là il ne perdît ſa fortune; il découvrit tout le ſecret de la Sarbacane, ce qui fut la cauſe de la diſgrace de S. Luc; & pour le punir, le Roy voulant lui ôter le Gouvernement de Brouage, il y envoya Lanſcoſme, neveu de Lanſac, pour en prendre poſſeſſion: mais S. Luc fut plus habile, averti par le Duc de Rets, & empêcha Lancoſme de s'en ſaiſir; S. Luc rendit enſuite de grands ſervices à Henri IV: ce fut lui qui détermina M. de Boiſſiſe ſon beaupere, à travailler à la réduction de Paris: ſes ſervices furent récompenſés par le Collier de l'Ordre du S. Eſprit.

(12) *Priſonniere la femme de S. Luc.*] Deux motifs furent la cauſe de l'eſpece de priſon dans laquel-

1580. piers ; quelque tems après, *S. Luc* fit ſur *la Rochelle* une entrepriſe, qui ne ſortit à effet, ce qui fit croire la diſgrace feinte.

En ce même tems, le Roy de *Navarre* averti par la Reine ſa femme, d'une embuſcade, qui l'épioit, pour le prendre ou tuer (13) aux environs de *Mazeres*, paſſa la *Garonne* à gué, & ſe retira à *Nerac*.

Le *Mardy* 22 *Février*, en la grande Salle de l'Evêché de *Paris*, richement tapiſſée, Meſſire Chriſtophle de *Thou*, Premier Preſident, aſſiſté de Meſſieurs *Viole*, (14) *Anjorran*, *Longueil*

le le Roy retint quelque temps cette Dame : le premier, parce qu'elle étoit fille du Maréchal de Briſſac, qui s'étoit jetté dans le parti du Duc de Guiſe ; le ſecond, parce que ne pouvant ſe venger ſur S. Luc, il ſe vengea ſur ſon épouſe. Médiocre vengeance. *Voïez les Remarq. ſur la Bibliotheque de Mme de Montpenſier*, à la fin de 1587.

(13) *Pour le prendre ou tuer.* ] Les Ligueurs n'ignoroient pas que dans la derniere Aſſemblée des Proteſtans, où le Roy de Navarre ſe trouva, la Guerre fut conclue ; & le temps fixé, lorſque le Roy envoyeroit à Coligny & à Leſdiguieres, les deux moitiés de pieces d'or caſſées, pour ſignal de la commencer ; ce fut pour prévenir cette guerre, que la Ligue dreſſa des embuches à ce Prince, qu'il évita par les avis de la Reine Marguerite ſon épouſe. Ce n'eſt pas la ſeule fois que les Ligueurs ont voulu attenter ſur ſa vie & ſa liberté ; *Daubigné* rapporte, *Livre* V, *art.* 5, qu'ils avoient gagné un Gentilhomme, nommé Gavaret, pour l'aſſaſſiner auprès de Marmande ; & une autre fois par un Eſpagnol nommé Loro, qui, à ce qu'il diſoit, venoit de Fontarabie, pour offrir au Roy cette Ville. Mais Daubigné l'ayant interrogé, il connut qu'il ne vouloit parler au Roy de Navarre, que pour l'aſſaſſiner.

(14) *Viole*, *Anjoran*, *Longueil*

*gueil* & *Chartier*, Conſeillers du Parlement à ce députés, commença à procéder à la réformation & rédaction de la Coutume de *Paris*. 1580.

La nuit du *Jeudy* 10 *Mars*, de l'Ordonnance de l'Evêque de *Paris*, & d'un ſecret conſentement de la Cour, fut enlevé du lieu où il étoit, le Crucifix, ſurnommé Maquereau (15), & par les

*Longueil, & Chartier.*] Guillaume Viole, troiſiéme fils de Nicolas Viole, Sieur du Chemin, Maître des Comptes, il mourut le 4 May 1598. Claude Anjorran, Seigneur de Latengys. Jean de Longueil, Seigneur de Maiſons, Conſeiller du Roy & Doyen de la Chambre des Comptes; fils aîné de Jean de Longueil VII du nom, mort en 1629. Matthieu Chartier, fils de Matthieu Chartier, I. du nom, celebre Avocat au Parlement de Paris, mourut Doyen de la Grand'Chambre.

(15) *Un Crucifix ſurnommé Maquereau.*] Pierre Gondy alors Evêque de Paris, depuis le 9 Mars 1570, fit enlever ce vénerable Etendart de notre Religion, & le fit tranſporter dans la Maiſon Epiſcopale, afin qu'il ne ſervît plus d'enſeigne aux Debauchés, ni à la maiſon de proſtitution contre laquelle il étoit attaché. Neuf années auparavant il avoit fait la même choſe à l'égard de la Croix *Gaſtine*, ainſi nommée, parce qu'elle avoit été élevée ſur le fonds d'une maiſon, qui avoit appartenu à un riche Bourgeois de Paris, appellé Gaſtine, condamné & executé par la Juſtice: ce dernier Crucifix, aux inſtantes ſollicitations des Huguenots, fut tranſporté ſans bruit, & nuitamment, au Cimetiere des Innocens, par le commandement du Roy Charles IX en 1572. Mais le lendemain du tranſport de cette Croix, le Peuple ſe ſouleva avec tant de furie, qu'il brûla la maiſon voiſine, & inſulta pluſieurs des Prétendus Réformés; il penſa même y avoir une guerre inteſtine dans Paris. Cette Croix étoit à l'entrée de la rue Saint Denis, vis à vis les Filles de Sainte Catherine: la Place de la maiſon eſt toujours vuide,

1580. les Gens du Guet, porté en l'Evêché, & ce, à cauſe du ſcandaleux ſurnom que le Peuple lui avoit donné, à raiſon de ce que ce Crucifix de bois peint & doré, de la grandeur de ceux que l'on voit ordinairement aux Paroiſſes, lequel étoit plaqué contre la muraille d'une maiſon, ſize au bout de la vieille ruë du Temple, vers & proche les Egouts, en laquelle & ès environs, ſe tenoit un bordeau, enſorte que ce vénerable Inſtrument de notre rédemption ſervoit d'Enſeigne aux Bordeliers repaires.

Environ le my-*Mars*, *Regnaud de Beaune* (16) Evêque de *Mande*, Chancelier de Monſieur, l'allant trouver en *Touraine*, fut prévenu par un Gentilhomme envoyé exprès par ledit Seigneur Duc, pour lui commander de remettre les Sceaux entre ſes mains, ce qu'il fit ſans grande difficulté, & ſe retira en ſa maiſon de *Châteaubrun* en *Berry*, redoutant la colere de ce jeune Prince, lequel il avoit tellement dérobé, ce qu'on appelle à la Cour faire ſes affaires, que *Grimberg*, ſon Valet de Chambre étoit eſtimé riche de deux cent mil francs, & *Malingre*, ſon Secrétaire, oſoit bien ſe vanter de compter ſur une table cinquante mil écus

à

ſans qu'on y ait bâti depuis. *Du Breuil, Antiquités de Paris, Livre III, page 796.*

(16) Il étoit fils de Guillaume de Beaune, Sieur de Semblançay, Vicomte de Tours, qui fut banni par le même Jugement, qui fit perdre la vie à Jacques de Beaune de Semblançay ſon pere. Il fut Archevêque de Tours, puis de Sens, & Grand Aumônier de France, Abbé de la Cour-Dieu & de Moleſmes; il avoit été Conſeiller au Parlement de Paris, Préſident aux Enquêtes, & Maître des Requêtes.

(17)

à celui qui lui voudroit bailler une femme, laquelle lui en apporteroit autant. 1580.

En ce tems, commencement de Peſte à *Paris*, & pluſieurs morts ſubites.

Le *Mercredy 6 d'Avril*, fut par le Jugement du Grand Prevôt de *France*, pendu & étranglé devant l'Hôtel de *Bourbon*, un *Toloſain* nommé *la Valette*, Docteur Régent à *Thoulouſe*, qui avoit épouſé une petite fille de *Daffis*, Premier Preſident (17) dudit lieu, pour avoir fourni du poiſon à un des Serviteurs d'une ſienne Partie adverſe, contre laquelle il plaidoit, avec paction d'empoiſonner ſon Maître, & ne fut poſſible de le ſauver, combien que beaucoup d'hommes ſignallés ſe fuſſent mis en peine de lui faire commuer la peine de mort, tant fut trouvé le cas énorme en Perſonne de ſa Profeſſion; auſſi fut-il pendu avec ſa Robe longue, pour faire paroître qu'il étoit homme de Droit.

Ce même jour advint un épouventable tremblement de terre à *Paris*, *Château Thierry*, *Calais*, *Boulogne*, & pluſieurs autres Villes de *France*, mais petit à *Paris*, au prix des autres Villes

Le *Mercredy 4 May*, le Roy ayant doute que Monſieur ſçût quelque choſe des cauſes du remuement d'armes (18) que le Roy de *Navarre* faiſoit

(17) *Daffis Premier Préſident.*] Jacques Daffis dont parle le Journal, n'étoit pas Premier Préſident du Parlement de Toulouſe; c'étoit alors Etienne Duranti, & Daffis étoit Avocat Général; l'un & l'autre furent égorgés, & puis pendus par les Ligueurs, après la mort des Guiſes.

(18) *Cauſes du remuement d'armes.*] La demande que le Roy fit aux Proteſtans, de lui remettre les Places, qui leur avoient été

1580. faiſoit en *Gaſcogne*, & le Prince de *Condé* en *Picardie* (19), envoya *Villeroy* lui porter les Lettres

accordées pour la sûreté de la Paix, fut un des principaux motifs de la rupture; preſque en même tems les hoſtilités recommencerent en Gaſcogne, en Picardie, & en Dauphiné. Ce motif fut ſouvent repreſenté au Roy de Navarre, par la Reine Marguerite ſa femme, qui étoit bien aiſe de trouver une occaſion de mortifier le Roy ſon frere, & de ſe venger d'une Lettre qu'il avoit écrite au Roy ſon mari, dans laquelle il lui donnoit avis, que l'on parloit mal d'elle & du Vicomte de Turenne. Cette Princeſſe le détermina enfin à reprendre les armes; & pour en venir à bout, elle ſe ſervit des mêmes moyens qu'elle avoit vû pratiquer à ſa mere, ce fut par les Dames de ſa ſuite, qu'elle gagnoit tous les jeunes Seigneurs, qui étoient Favoris de ſon mari; enſorte que lui-même ſe prit aux appas de la belle Foſſeuſe; & lorſque les Envoyés du Roy lui demanderent de ſa part les Places de sûreté, il les refuſa, ſur ce que ces jeunes Seigneurs lui dirent dans un Conſeil, que ce ſeroit une grande lâcheté de rendre, ce qu'on avoit acquis au prix du ſang & de la vie de tant de braves gens.

(19) *En Picardie.*] Le Prince de Condé, piqué de ce qu'on ne lui tenoit point parole ſur le Gouvernement de Picardie, réſolut de s'en faire raiſon par ſon induſtrie; il quitta la Saintonge, & ſe rendit en Picardie en habit déguiſé, & y avoit donné rendez-vous à quatre-vingt Gentilshommes ou environ, en l'abſence de Gouy Sieur d'Arſi, Gouverneur de la Fere; il détache Gennes, l'un de ſes Officiers avec quatre autres perſonnes. Ils arrivent à la Fere, & ſous prétexte de demander le chemin, Gennes lie une converſation avec ceux qui étoient en faction à la Porte de la Ville, préjugeant les approches de ceux qui devoient l'aider dans ce coup de main; il laiſſe tomber un écu d'or que toute la garde s'empreſſa de ramaſſer: alors pour ſignal convenu, il tire un coup d'arquebuſe, & ſon monde

Lettres de Lieutenant Géneral, que dès pieça il demandoit, jaloux de l'autorité que les Mignons uſurpoient dans le Royaume, deſquelles Lettres toutesfois ledit Seigneur ne fit pas grand compte, parce qu'on y avoit omis la clauſe de l'adminiſtration des Finances. 1580.

Le *Vendredy 6 May*, *Gourreau*, Prevôt des Maréchaux *d'Angers*, par Arrêt du Grand Conſeil, fut pendu devant l'Hôtel de *Bourbon* à *Paris*, à la pourſuite de *Erraud*, Lieutenant Criminel *d'Angers*, pour pluſieurs aſſaſſinats & voleries.

Le *Mardy 10 May*, le Roy fit demander 500 écus à chacun des Procureurs de la Chambre des Comptes, afin d'être érigés Officiers du Roy comme les autres, mais eux, par Acte qu'ils envoyerent à Sa Majeſté, renoncerent à leur état,

monde étant arrivé, il ſe rendit maître de la Porte; s'avance vers la Place de la Ville, & fait ſçavoir à la Bourgeoiſie qu'elle n'avoit rien à craindre, que le Prince de Condé, Gouverneur de la Province étoit arrivé, & que du conſentement des deux Rois, il entroit dans la Fere, qui lui avoit été aſſignée pour ſon ſéjour: le Prince écrivit le lendemain au Roy pour l'informer de ſon arrivée, & l'aſſurer de ſon attachement; Gouy eut ordre du Roy de ſe rendre dans la Place, & d'obéir en tout au Prince de Condé, comme Gouverneur de la Province: en même tems le Roy écrivit au Prince, qu'il étoit fâché qu'il eût paſſé de Saintonge en Picardie ſans le venir ſaluer, & qu'il ſeroit ravi d'apprendre de lui-même le motif d'un départ ſi précipité, & le ſujet de ſon arrivée: la Reine Catherine crut à ſon ordinaire gagner quelque choſe par une négociation, qui dura inutilement pendant deux mois; on avoit pluſieurs fois trompé le Prince, & cela lui ſuffiſoit pour lui: cela ſuffiroit même à bien d'autres.

(20)

1580. état ; le Roy avoit donné les treize mil écus (20) provenans deſdits vingt-ſix états à *la Valette*, lequel ayant ſçu ce qu'ils avoient fait, remit ſon don entre les mains du Roy, & ayant ladite Chambre chommé quelque tems, faute de Procureurs : enfin, le Roy leur remit le payement de leur Finance.

Le *Mercredy* 11 *May*, Baptiſte de *Gondy* (21), proche parent du Maréchal de *Rets*, ſe diſant Gentilhomme *Florentin*, quoiqu'à ſon habit & façon, on l'eût plutôt pris pour un bon Marchand de Pourceaux, mourut à *Paris*, âgé de plus de 80 ans, & fut enterré aux *Auguſtins* en la Chapelle des *Florentins*, où lui a été érigé un ſuperbe Monument de Marbre, cet homme tenant des Fermes de Bénéfices, & autres, faiſoit profiter ſes deniers *à la Florentine*, n'ayant preſque rien quand il vint en *France*, mourut riche, ſelon le bruit commun de 400 mil écus.

Le *Dimanche* 29 *May*, partie par ſurpriſe partie

(20) *Treize mille écus à la Valette.*] Le Roy n'ignoroit pas que les taxes qu'il impoſoit ſur tous les Etats faiſoient murmurer tous ſes Sujets : cependant la ſotte affection qu'il avoit pour ſes Mignons l'emportoit toujours ſur l'amour de ſon peuple, ce qui dans pluſieurs occaſions, lui attira des refus peu honorables, & dont il n'oſoit ſe venger. Jean-Louis de la Valette, & depuis Duc d'Epernon, étoit plus fin que ſon maître, car ayant ſçû que les Procureurs de la Chambre des Comptes, avoient mieux aimé quitter leurs Charges, que de payer cette taxe, fit une action qui fut fort eſtimée, en remettant ſon don entre les mains du Roy.

(21) Jean-Baptiſte de Gondy, Maître d'Hôtel de la Reine Catherine de Médicis, avec laquelle il vint en France ; il étoit l'aîné de la famille.

(22)

partie par intelligence, les Huguenots de *Gaſcogne* gagnerent une porte de *Cahors*, & y eut âpre combat, auquel *Veſins* Senéchal & Gouverneur de *Quercy* fut bleſſé, & auſſi pluſieurs des ſiens, & enfin, après avoir ſoutenu l'aſſaut deux jours & deux nuits, ſe retira à *Gourden*; le Roy de *Navarre* y vint (22) dix heures après l'entrée 1580.

(22) *Le Roy de Navarre y vint.*]Ce Prince déterminé à la guerre, envoya une partie de ſes troupes pour ſurprendre, ou pour aſſieger Cahors, Ville qui entroit dans la dot de la Reine Marguerite ſa femme, & que Veſins Gouverneur de la Province, gardoit avec une garniſon de deux mille hommes; les troupes du Roi de Navarre après avoir briſé les portes du Pont, & tué ceux qui la défendoient, furent arrêtés à l'entrée de la Ville par Veſins, & la garniſon, éveillé par le bruit des nouvelles machines, appellées des petards: le combat fut ſanglant de part & d'autre; ce qui fut rapporté au Roy de Navarre, il y courut donc avec le reſte de ſes troupes, & y combattit dans la mêlée pendant deux jours; que les habitans voyant leur Commandant bleſſé à mort, & accablés de fatigues, ils ſuccomberent enfin, & la Ville fut priſe & pillée avec beaucoup de cruauté: cette ſurpriſe de Cahors ne fut pas moins célebre qu'un ſiége, & d'Aubigné qui prétend que l'action commença le cinquiéme May au ſoir, aſſure qu'elle dura ſix jours, & que la défenſe & l'attaque furent également belles & périlleuſes. Le Roi ſur les préparatifs des Huguenots pour la guerre, avoit écrit à la Reine ſa ſœur pour porter le Roy ſon époux à ne rien entreprendre; mais cette Princeſſe lui récrivit qu'il n'y avoit rien à craindre, elle ordonna même à Pybrac ſon Chancelier, d'aſſurer le Roi que ce n'étoient que des faux bruits, & qu'il ne devoit avoir aucune inquiétude ſur les deſſeins du Roi de Navarre; mais lorſque Henri III eut appris la priſe de Cahors, il entra dans une grande colere contre la Reine ſa ſœur, *& beaucoup plus contre Pybrac*, qu'il

1580. l'entrée des ſiens, y combattit en perſonne, & y perdit tout plein de bons Soldats de ſa garde, & leur Capitaine nommé *Saint Martin*, mais enfin, demeura Maître de la place; la friandiſe d'un grand nombre de Reliques, Meubles & Joyaux précieux fut la principale occaſion de l'entrepriſe.

En ce mois, une grande querelle (23) s'émut entre

qu'il crut être d'intelligence, & dans cette occaſion Pybrac riſqua même pour ſa vie, ou pour ſa liberté; & ce fut ſur lui que le Roy déchargea toute ſa colere, pour avoir ajoûté foi aux paroles de la Reine Marguerite, dont il devoit connoître l'eſprit fourbe & emporté; il l'envoya chercher, & en préſence de toute la Cour, il lui fit une réprimande très-dure, & ſans la réputation de probité & de ſincerité, que Pybrac s'étoit acquiſe, ſa vie étoit dans un grand danger.

(23) *Querelle s'émut entre les Ducs de Montpenſier & de Nevers.*] Lorſque le Duc d'Anjou s'évada de la Cour en 1575, le Duc de Montpenſier eut ordre de le pourſuivre, & de l'empêcher de paſſer la Loire, & Louis de Gonzague, Duc de Nevers, eut auſſi ordre de joindre ſes troupes à celles du Duc de Montpenſier. Cette affaire s'étant accommodée preſque dans le même tems par le retour du Duc d'Anjou à la Cour, ce Prince dit un jour dans la converſation, qu'il étoit fort redevable à ces deux Seigneurs de ce qu'ils avoient mieux aimé le reconcilier avec le Roy ſon frere, que d'exécuter l'ordre de le pourſuivre; le Duc de Montpenſier piqué que ce Prince le mît au niveau de M. de Nevers, crut pouvoir dire que s'il avoit voulu croire ce Duc, ils auroient porté les choſes à la derniere extrêmité; que Nevers l'avoit exhorté à hâter la marche de ſes troupes, pour lui couper le paſſage de la Loire, & qu'il lui avoit promis de venir le joindre avec les ſiennes: voilà ce qui ſe paſſa entre les Ducs d'Anjou & de Montpenſier: ceux qui en firent

le

le raport au Duc de Nevers, ajoûterent pour aigrir les choſes, qu'on avoit parlé, comme ſi ce Seigneur eut haï perſonnellement le Duc d'Anjou, & eut conjuré contre ſa vie : ſurquoi le Duc de Nevers écrivit ſur le champ au Duc d'Anjou, pour ſe plaindre de l'injure, qu'on lui avoit faite, & en même tems pour lui demander la permiſſion de déclarer que celui qui avoit dit qu'il avoit conjuré contre le Duc d'Anjou en avoit menti, & étoit un calomniateur, quel qu'il fut. Les paroles rapportées ici, par M. le Duc de Nevers, ne vinrent pas de ce Seigneur, ce fut ſeulement une explication bonne ou mauvaiſe que donnoit M. de Montpenſier à une lettre fort ſage du Duc de Nevers ; l'accommodement ſe fit à la fin de Novembre de la même année, par le moyen de la Reine Catherine ; mais en 1580. Monſieur de Montpenſier qui avoit quelque mécontentement contre M. de Nevers, voulut par une interprétation maligne faire entendre à Monſieur d'Alençon, que M. de Nevers n'avoit autre deſſein que de le pouſſer à bout, mettre ſa perſonne au hazard, & de le prendre mort ou vif. Toutes ces paroles étoient une explication de M. de Montpenſier, & jamais elles ne furent ni proférées, ni écrites par M. de Nevers ; & ce fut l'occaſion du démenti donné par ce dernier à M. de Montpenſier : mais la choſe fut éclaircie, & M. de Montpenſier convint en quelque ſorte, que M. de Nevers n'avoit rien dit de ſemblable : mais il fallut que l'autorité du Roy intervint pour appaiſer cette querelle qui partageoit toute la Cour, & qui auroit eu des ſuites déſagréables : la conteſtation dura même long-tems avant que d'être terminées, & il s'en trouve beaucoup d'Actes dans les premiers Volumes des Mémoires de la Ligue, qui ont paſſé de la Bibliothéque de M. de Meſmes en celle de Sa Majeſté : on en peut voir auſſi quelque choſe dans le premier Tome des Mémoires de Nevers, pag. 83 & 85, où ſe trouve la Lettre même de ce Seigneur à M. de Montpenſier, page 87, ſe voit le démenti donné par M. de Nevers, p. 88, ſe lit l'éclairciſſement de M. de Montpenſier. Ainſi l'affaire n'eut point de ſuite. 1580.

1580. entre les Ducs de *Montpenſier* (24) & de *Nevers* (25), à cauſe d'un rapport fait au Duc de *Nevers*, que M. de *Montpenſier* avoit dit à Monſieur, qu'en 1575, lorſque Son Excellence alla à *Dreux*, le Duc de *Nevers* s'étoit vanté que ſuivant l'exprès commandement de Sa Majeſté, il l'eût ramené vif ou mort, ſi le Duc de *Montpenſier* l'eût voulu ſeconder, deſquelles paroles le Duc de *Nevers* lui envoya un démenty par *Launay*, Gentilhomme de ſa ſuite.

Depuis le 2 *Juin* juſqu'au 8, tomberent malades à *Paris* dix mille Perſonnes, d'une maladie ayant forme de rhume ou de catharre, qu'on appelle la *Coqueluche*, même le Roy, le Duc de *Mercœur* ſon beaufrere, le Duc de *Guiſe*, *d'O* & autres en furent travaillés; cette maladie prenoit par mal de tête, d'eſtomach, de reins, & courbature par tout le corps, & perſécuta preſque tout le Royaume tant que l'année dura, & fut comme l'avantcoureuſe de la peſte, qui fut grande à *Paris* & ès environs tout cet an; le meilleur remede pour cette maladie étoit de ſe tenir au lit, manger peu, & s'abſtenir de vin, ſans autre recette de médecine; on diſoit qu'à *Rome* étoient mortes de cette maladie dix mil Perſonnes en trois mois.

Le *Dimanche* 12 *Juin*, le Duc de *Nevers* averti que le Duc de *Montpenſier* vouloit venir à *Paris*,

(24) François de Bourbon, Duc de Montpenſier, on voit dans les Mémoires du Duc de Nevers, T. I. pag. 87, l'occaſion qui donna lieu à leur querelle, dont nous venons de parler.

(25) Ludovic de Gonzague, Duc de Nevers & de Rethelois, à cauſe de Henriette de Cleves ſa femme.

(26)

à *Paris*, pour y démêler leur querelle, fit ſemblant d'aller aux bains à *Plombiers*, ſe retirant ſagement, ſelon cette maxime, *vir fugiens denuo pugnabit* (26). 1580.

En ce tems, *la Noüe* (27) tranſporté de *Mons* à *Namur*,

(26) Ce fut ſagement fait à M. de Nevers d'éviter la rencontre de Monſieur de Montpenſier avant l'éclairciſſement donné : on ſçait le danger qu'il y a en France d'avoir une affaire avec un Prince du Sang, tel qu'étoit M. de Montpenſier ; mais l'explication étant venuë de la part du Prince du Sang, tout ſe raccommoda, du moins en apparence.

(27) François de la Noüe, dit Bras de Fer, ou le Sage : la Noüe, qui fut tué au ſiége de Lambale en Bretagne en 1591, on a de lui des Diſcours Militaires & Piéces Hiſtoriques de ſon tems : ſa vie compoſée par M. Amirault, a été imprimée à Leyde en 1661. Ce brave Officier ſe ſignala dans pluſieurs occaſions ; auſſi le Roy le diſtingua des autres Huguenots dans l'Edit qu'il fit contre eux, portant ſaiſie & confiſcation de leurs biens & de leurs corps, il voulut qu'il fut excepté de la régle. Servant en Flandres ſous l'Archiduc, il fut fait priſonnier, & renfermé dans les Priſons de Mons, & puis de Namur, où il demeura pluſieurs années : les Eſpagnols traitant rudement les priſonniers, François Strozzy, Colonel Géneral de l'Infanterie Françoiſe, envoya dire au Roy d'Eſpagne que ſi on traitoit mal le Sieur de la Noüe, il feroit écorcher autant d'Eſpagnols qu'il en tomberoit entre ſes mains. Les conditions de la liberté de la Noue en 1585 ſont curieuſes & ſingulieres, & ſe trouvent au Volume 87. des Manuſcrits de M. Dupuy. Henri IV. apprenant ſa mort, & l'évaſion du jeune Duc de Guiſe du Château de Tours, dit à ceux qui étoient auprès de lui : nous devons avoir regret pour la perte que nous faiſons d'un grand Chevalier, & de l'autre nous réjouïr, car l'évaſion de ce Prince ruine la Ligue. [ *Vie de la Noue par M. Amirault.* ]

(28)

1580. à *Namur*, obtint du Roy déclaration, comme il n'avoit entendu le comprendre en l'Edit de ſaiſie & confiſcation des Huguenots rebelles.

En ce même tems, paſſerent par *Paris* quelques Couriers *Eſpagnols*, auſquels *Strozzi* dit, que ſi le Roy *d'Eſpagne* ou les ſiens, faiſoient à *la Noue*, autre traitement que ne méritoit un brave Gentilhomme, & vrai Priſonnier de guerre, il écorcheroit autant *d'Eſpagnols* qu'il en tomberoit entre ſes mains.

Le *Mercredy* 15, le Roy ayant déclaré en ſon Conſeil, que ſa réſolution étoit d'aſſiéger promptement *la Fere*, & qu'il entendoit que tous ſes bons Serviteurs y marchaſſent en diligence, les Mignons commencerent à dreſſer leurs équipages (28).

La Peſte, en ce tems, rengrégea à *Paris*. Pour y remédier, M. le Prevôt des Marchands, & quelques Conſeillers de la Cour députés par icelle, créent un Officier, qu'ils appellent Prevôt de la Santé, lequel va rechercher les Malades de la Peſte, &, par certains Satellites, les fait porter à l'Hôtel-Dieu, au cas qu'ils ne veuillent

(28) *Les Mignons commencerent à dreſſer leurs équipages.* ] Dès que le Roy eut réſolu d'aſſieger la Fere, que le Prince de Condé avoit ſurpriſe, & dont il eſperoit faire une Place d'Armes en Picardie : les principaux Seigneurs de la Cour ſe diſpoſerent pour y aller : les Sieurs de la Valette & d'Arques, Mignons du Roy, s'y rendirent avec des équipages magnifiques, tout abondoit dans le Camp : la ſaiſon fut ſi belle durant le ſiége, que les aſſiégeans n'y ſouffrirent pas beaucoup d'incommodités : les vivres étoient en abondance, ce qui fut la raiſon qui fit nommer ce ſiége, *le ſiége de velours* ; tous ne furent pas auſſi agréables.

(29)

Digitized by Google

meuillent, & s'accroissent encore de douceur, en la conversation de Monsieur de Bellievre, Chevalier de l'Ordre, Conseiller du Roy en ses Conseils, entretenant la cure des Maladies Populaires, & Contagieuses, qui ont affligé cette Ville depuis. Toutes fois dedans le Livre qu'il a composé sur les Contenances de Monsieur de S. Marcel, il a remarqué, que le Roy Henri III. estant à Paris, le 18. Juin 1588. & le Roy Henri IV. estant à Meaux, à l'endroit des Maisons neuves appellées, par l'Evesque de Meaux, le Fief de Maison Neuvaine, & autres Particuliers, & Fermiers, ont fait bastir plusieurs Maisons, & Granges, & ont mis en valeur, & en rapport par leurs labeurs, & les cures par quatre longueurs de Traits d'Arbalestre, & plus, & moins, selon les aspects, carre vers sur ce, & à l'entour, qui font 400. Toises & une Fondrayere plus de trente Toises, qui font en tout 430. Toises, ou environ, pour la plûpart des Habitans vuide dans la Ville, & les Fossez n'y restent environ de 60. Toises, qui font 120. Toises de largeur, comme estimoit Du Haut, & asseuroit aux quelles fut la Porte Neuve Dauxy. & les plaisirs autres Maisons, & Jardinages, qui estoient le long des Fossez de Lorraine en vostre Fief, & Censive, pour ce mesme Village, Bourgs, & petites Villes, qui sont en ce Fief, & Censive, & Seigneurie.

*Le Livre de la Loi de Foy contre Heresie* de Monsieur Du Haut, Docteur en Theologie, & Chanoine de Paris, imprimé en 1564. & dedié

1580. & *d'Arques* (30), qui eut ſept dents & une partie des mâchoires emportée ; de *May*, Gentilhomme ſignalé, y fut tué.

En ce mois, le Roy, nonobſtant les promeſſes qu'il avoit faites au Clergé (31), lui demanda

de l'Infanterie Françoiſe, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Mets, d'Angoûmois & Saintonge, fut d'abord dans le parti du Roy de Navarre, il le quitta pour entrer dans celui du Roy Henri III, & fut un de ſes Mignons ; la haute fortune à laquelle ce Prince l'éleva, lui attira l'envie de pluſieurs, qui firent des Libelles Satyriques contre lui, entr'autres, *Complainte de la France ſur les démérites de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, Duc d'Epernon, préſentée au Roi. Hiſtoire Tragique & mémorable de Pierre de Gaverſton, Gentilhomme Gaſcon, jadis Mignon d'Edouard II. Roy d'Angleterre, tirée des Chroniques de Thoma Valſingam, & tournée de Latin en François, dediée à Mgr le Duc d'Epernon.* Cette Satyre de J. *Boucher*, eſt un parallele du Roy d'Angletetre, & de ſon Mignon Gaverſton, avec le Roy Henri III, & Jean-Louis de Nogaret de la Valette. *Réponſe à l'anti-Gaverſton de Nogaret, ſur quatre Anagrammes de ſon nom ; Réplique à l'anti-Gaverſton*, & d'autres Piéces de ce genre ; c'étoit le tems des Satyres : tout étoit bon, pourvû que l'on attaquât le Roi & ſes Mignons.

(30) Anne Duc de Joyeuſe, Amiral de France, nommé d'Arques avant ſon mariage avec Marguerite de Lorraine, belle-ſœur du Roy, en faveur duquel le Roy érigea en Duché & Pairie le Vicomté de Joyeuſe, dont il lui avoit fait don. *Voyez* ci-après.

(31) Le Clergé de France aſſemblé à Melun dès l'an 1579, avoit fait au Roy des remontrances très-vives ; c'étoit Arnauld de Pontac, Evêque de Bazas, qui portoit la parole, & demandoit trois choſes également difficiles, pour ne pas dire impoſſibles dans les conjonctures préſentes. I. la ſuppreſſion générale des Décimes. II. La publication du Concile de Trente.

da deux décimes extraordinaires ; mais il lui fit dire, pour donner couleur à cette nouvelle vexation, que la néceſſité le forçoit à le faire, à cauſe de ſept Camps qu'il lui faloit entretenir pour ranger les Huguenots, il leur auroit fait belle peur s'il en eût eu ſeulement eu un bon. 1580.

En ce même mois, la femme de M. *Biſſeaux*, Conſeiller en la Grande Chambre, encore qu'elle fût de la Religion, mourut Catholique moyennant ſix écus que ſon Mary donna à *Dampmartin*, Curé de S. André des Arts.

Au commencement d'*Août*, le Seigneur de *Grammont* (32), Gaſcon de grande valeur & eſpérance, eut le bras emporté d'une mouſquetade

te. III. Le rétabliſſement des Elections des Prélatures : mais le Roy répondit ſur le champ. I. Que la ſituation de ſes affaires ne lui permettoient pas de ſe priver actuellement des ſecours, qu'il demandoit au Clergé II. Que pour le ſecond Chef, il ne pouvoit rien faire ſans en communiquer à ſon Conſeil & à ſon Parlement. III. Enfin que la nomination aux Prélatures étoit un droit Roïal, puiſqu'au tems même des Elections rien ne ſe pouvoit faire ſans l'intervention de l'autorité Royale, qui par ſes Commiſſaires, déterminoit le choix ſur le Sujet que le Roy agréoit, & qu'ils devoient conſidérer que ſans la nomination Royale, pluſieurs de ceux qui ſont à la tête du Clergé, ne ſeroient point arrivés à l'Epiſcopat : ainſi les remontrances n'opererent pas plus cette fois, qu'elles firent en pluſieurs autres occaſions.

(32) Philbert, Comte de Grammont, il mourut de cette bleſſure âgé de vingt-huit ans ; il avoit épouſé Diane d'Andouins, Vicomteſſe de Louvigny, dite la belle Coriſande. Cette illuſtre veuve eſt fort célébre dans les amours du grand Alcandre, c'eſt-à-dire, de Henri IV. elle lui fut même très-utile dans les guerres que ce Prince eut à ſoutenir.

1580. quetade devant *la Fere :* on disoit à la Cour que c'étoit une mauvaise bête que *la Fere*, de devorer ainsi tant de Mignons.

*Quo ruitis juvenes, quibus haud est ultima vitam,*
*Servare incolumem cura ? cavete* Feram,
*Sævit, & errantes passim* Fera *pessima sistit*
*Multiplici adversos quos ferit, ore necat :*
*Acrior in juvenes, quibus est forma, cutisque*
*Pulchrior, hæc rabidæ grata fit esca* Feræ.
*Est elegans testis jam* d'Arquius, *esseque* Martis,
*Non eadem &* Veneris *saucius arma docet ;*
*Cui pila imberbes transfigens, dentibus ore*
*Excussis septem, fœdat utrimque genas,*
*Bombardæ valido læsus* Grandmontius *ictu,*
*Secedit moriens, urbeque*, & ore simul, &c.

En ce mois d'*Août*, Barnabé *Brisson* (33) fut fait Président de la Grande Chambre du Parlement de *Paris* par la cession de Pomponne de *Believre* (34), & Jacques *Faye*, Avocat du Roy

(33) *Barnabé Brisson.*] Il en a été & en sera parlé.

(34) *Pomponne de Believre.*] Il étoit fils de Claude de Believre, Premier Président au Parlement de Grenoble. Il fit ses études à Toulouse & à Padoue. A son retour il fut pourvû d'une Charge de Conseiller au Parlement de Chambery. Le Roy Charles IX, l'envoya Ambassadeur aux Suisses & Grisons, où il étoit encore lorsque Sa Majesté l'honora de l'Office de Président au Présidial de la Ville de Lyon. A son retour il fut fait Conseiller d'Etat ; il retourna une seconde fois en Suisse en 1572 ; depuis il accompagna en Pologne le Roy Henri III, qui dans la suite le fit Surintendant de ses Finances, après quoi il le pourvut d'une Charge de Président à Mortier au Parlement de Paris en 1579, qu'il ceda bientôt après à Barnabé Brisson,

Roy (35), au lieu de *Briſſon*, & Mᵉ. Pierre *du Rancher* fut fait Maître des Requêtes par la ceſſion de *Faye* (36) : on diſoit que *Briſſon* avoit payé à *Believre* ſoixante mil livres, & *Faye* à *Briſſon* 1580.

Briſſon, pour lors Avocat Général. Henri III l'envoya en 1586 en Ambaſſade vers la Reine Eliſabeth, pour exhorter cette Princeſſe à la clémence envers la Reine d'Ecoſſe, ſa couſine & ſa priſonniere. Après les Barricades, il ſe retira dans ſa maiſon de Grignon, d'où après la mort de Henri III, il reçut un ordre de la part du Roy Henri IV, de ſe rendre à la Conference de Surene. Après la réduction des Ligueurs, il fut envoyé à Vervins pour traiter de la Paix, en 1598, où il conſerva les avantages & la prééminence que la France a toujours eue ſur l'Eſpagne. Il mourut en 1607, âgé de 78 ans.

(35) *Jacques Faye, Avocat du Roy.*] Il nâquit en 1641, de Barthelemy Faye, Seigneur d'Eſpeiſſes, en Lyonnois, Conſeiller en la Cour, & Préſident aux Enquêtes. Il fut deſtiné à la Robe, & dès qu'il eût fini ſes études, il fut reçu, en 1567, Conſeiller au Parlement, & en 1570, il fut pourvû de la Commiſſion de Maître des Requêtes du Palais, & puis de celle de Maître des Requêtes de l'Hôtel du Duc d'Anjou, depuis Henri III, Roy de France & de Pologne ; il eut l'honneur de l'accompagner dans ce Royaume, & d'être de ſon conſeil pendant le tems qu'il y demeura. Après la mort de Charles IX, il fut envoyé en France pour porter à la Reine Mere les Lettres de la Régence : en 1580, il fut pourvû de l'Office de Préſident à Mortier ; pendant l'exercice de cette Charge, il fit pluſieurs Harangues qui furent imprimées. Après les Barricades, il ſe rendit au Louvre auprès du Roy, qu'il accompagna à Tours ; ce Prince, en reconnoiſſance de ſa fidélité, le fit Préſident du Parlement, il mourut le 20 Septembre 1590.

(36) C'eſt la premiere fois que les Offices du Parquet ont été vendus à prix d'argent, ce qui a continué depuis. *Voyez* les Opuſcules de Loyſel, page 642.

1580. *Briſſon* quarante mil, & *du Rancher* (37) à *Faye* vingt-cinq mil livres : quelle juſtice attendre d'Offices ſi cherement achetés ?

Le *Lundy* 12 *Septembre* (38), la Ville de *la Fere* fut renduë, & remiſe entre les mains de M. de *Matignon*, Lieutenant du Roy en l'Armée du Siege.

Alcidem *domuiſſe ferunt* Fera *monſtra per orbem*,
*Hoc opus* Henrici *perdomuiſſe* Feram.

Le *Lundy* 24 *Octobre*, Pierre *Seguier*, ſecond Preſident de la Grand'Chambre, âgé de 76 ans, mourut à *Paris*, il laiſſa cinq enfans mâles, Pierre *Seguier*, Preſident en ſon lieu ; Louis, Chanoine & Doyen de l'Egliſe de *Paris*, & Conſeiller en la Cour ; Antoine, Lieutenant Civil; N..... *Seguier*, Maître des Requêtes, & Hierôme, l'un des Audienciers de la Chancellerie; il avoit été 25 ou 30 ans Avocat des Parties au Palais, avec réputation d'entre les premiers mieux diſans & mieux prenans, du depuis, Avocat du Roy en 1550, avec beaucoup d'honneur, & finalement Preſident,

(37) *Maître Pierre du Rancher.*] Il étoit Conſeiller au Parlement, & fut un des premiers qui finança pour les Offices du Parquet.

(38) Ce Siége qui dura près de deux mois & demi, c'eſt-à-dire, depuis la fin du mois de Juin, juſqu'au 12 Septembre, fut mieux défendu, qu'il ne fut attaqué : & l'on prétend que le Maréchal de Matignon auroit pû en venir à bout plutôt ; mais il vouloit ſe faire valoir & ménager auſſi les Mignons de la Cour. Il paroît par d'Aubigné que la Fere ſe rendit le dernier jour d'Août, & non pas le 12 Septembre ; mais il a tort, & M. de Thou met auſſi la capitulation de cette Place au 12 Septembre.

(39)

Digitized by Google

ſident, il a marié quatre filles, outre les Etats deſſuſdits laiſſés à ſes enfans, il eſt mort riche de deux cens mil écus, choſe émerveillable en un homme qui n'avoit oncques fait, ne ſçeut faire que le tric trac du Palais, & qui avoit renoncé à ſucceſſion de pere & de mere, néanmoins bon Juſticier, grand Courtiſan, s'il en fût jamais, fort miſéricordieux, & point ſévere, il ſervoit aux Grands & au tems, juſqu'à faire retentir d'un bout de la Parroiſſe à l'autre ſon *Ego Petrus peccator*, les droles du Palais lui avoient donné le nom de Meſſire *Pierre de finibus* (39). 1580.

Le *Samedy* 19 *Novembre*, à neuf heures du ſoir, un feu de meſchef ſe prit au Jubé des *Cordeliers* de *Paris*, lequel embraſa de telle furie tout le comble de ladite Egliſe, qui n'étoit lambriſſé que de bois, qu'il fut ars & conſommé entierement en moins de trois heures, la plûpart des Chapelles d'alentour du Chœur brulées, même, le feu ſi âpre, que les Sépulchres de marbre & de pierre furent rédigés en poudre, & les pieces de bronze fonduës; les *Cordeliers* firent courir le bruit que le feu y avoit été mis par artifice, & en voulut-on charger

(39) *Pierre de finibus.* ] Ce Maître *Pierre Seguier* fut Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Avocat Général en la Cour des Aydes, puis au Parlement de Paris, & enſuite Préſident; il exerça cette Charge environ trente années avec l'approbation générale, mais avec tant d'adreſſe, qu'il amaſſa des biens conſidérables, avec leſquels il établit une nombreuſe famille; ce qui lui fit donner le ſurnom de *Pierre de finibus*, pour faire entendre que par ſon travail & ſon induſtrie, il avoit obtenu l'objet de ſes déſirs.

1580. ger les Huguenots; mais enfin, fut trouvé qu'il étoit avenu par le mauvais ſoin d'un Novice, qui laiſſa la nuit un cierge allumé près le bois du Jubé (40).

Au commencement de *Décembre*, *d'Eſle*, *Allemand*, Chevalier de l'Ordre, qui, en ſecondes Nopces, avoit épouſé la Treſoriere *Allegre*, fut pendu à *Blois* par Jugement des Chevaliers de l'Ordre (41), qui lui firent ſon Procès, par lequel il fut convaincu & atteint d'avoir, l'Eté précédent, pris argent du Roy, pour aller en *Allemagne*, lever quelques Cornettes de *Reiſtres*, pour le Service de Sa Majeſté; néanmoins, étant allé à cet effet, fut trouvé qu'il les avoit levées & arrêtées des deniers du Roy, pour

(40) Comme tout ſe reſſent des tems de troubles, même juſques à ceux qui devroient être les plus tranquilles; » Les Jacobins s'aviſerent de reprocher aux » Cordeliers, qu'eux-mêmes avoient mis le feu à » leur Egliſe, afin de faire » meilleur feu en leur Cuiſine, & avoir de quoi en » bâtir une plus belle. » Il ne faut pas s'étonner de ce diſcours; c'étoit un reſte d'une vieille querelle. [*Pierre Matthieu, Hiſtoire de France, Tome I. p.* 459.]

(41) *Par Jugement des Chevaliers de l'Ordre.*] Les Articles 27, 28, & 30, des Statuts de l'Ordre de Saint-Michel, portent: » Que » s'il vient à la connoiſſance du Souverain de l'Ordre, qu'aucuns des Freres » & Chevaliers d'icelui, eût » commis cas ou crime, » pourquoi il dût être privé, ſelon les Statuts du » préſent Ordre . . . leſdits » Souverain & Freres de » l'Ordre en appointeront » les peines, ainſi qu'ils verront être à faire, par raiſon, ſelon le cas, à quoi » devra obéir ledit Chevalier; & les corrections » & les peines ſur lui miſes, ſera tenu d'endurer, » porter, & accomplir. [*Statuts de l'Ordre de S. Michel.*]

(42)

Digitized by Google

pour venir au ſecours du Prince de *Condé*, & de ſes Partiſans, tenans *la Fere* & autres Places contre le Roy. 1580.

En cet an, ceux de la Maiſon de *Lorraine* ſollicitoient fort ceux de la Religion (42) d'entrer en leur Ligue, & le Duc du *Mayne* entr'autres, en parla au Baron de *Salignac* (43), qui, depuis, a épouſé la fille de la Chanceliere de *l'Hôpital* (44), lui promettant, & à tous ceux de ſa Religion, le libre exercice d'icelle, même dans le milieu du Camp, à quoy le Baron répondit, qu'il ne feroit jamais d'autre Ligue, que celle du Roy.

(42) *Sollicitoient fort ceux de la Religion.* ] Les priſes de Cahors par le Roy de Navarre, de la Fere par le Prince de Condé, & les progrès de Leſdiguieres dans le Dauphiné, porterent les Princes de Lorraine à ſolliciter les Proteſtans d'entrer dans leur parti. Le Duc du Maine en parla au Baron de Salignac, & le Roy d'Eſpagne en écrivit au Roy de Navarre, avec promeſſe de lui donner le ſecours néceſſaire pour ſe rendre maître des Places de la Guyenne, qui refuſoient de le reconnoître; mais ayant examiné que le Roy d'Eſpagne & les Princes Lorrains, avoient été juſques ici ſes plus grands ennemis, à cauſe de ſa Religion, il comprit que leurs ſollicitations n'étoient que pour l'endormir, ou pour rejetter ſur lui tous les malheurs qui en ſuivroient, & le rendre plus odieux; il refuſa leurs offres, & en avertit le Roy, qui lui en ſçut gré. Les Lorrains avoient fait autrefois la même tentative, à l'égard des Proteſtans d'Allemagne; preuve de leur Religion!

(43) *Baron de Salignac.* ] C'étoit Jean de Gontaud, Sieur de Biron, Baron de Salignac, qui combattit avec gloire à la priſe de Cahors.

(44) *Chancelier de l'Hoſpital.* ] Marie Morin, femme de Michel de l'Hôpital, Chancelier de France. [ *De Thou, Livre* 72. ]

Le

Le *Jeudy* 9 *Mars*, le Seigneur de *S. Leger*, près *Montfort Lamaury*, fut mené Priſonnier en la Conciergerie du Palais, à la requête & pourſuite de M. *Coignet de Pontchartrain*, ſon voiſin, ſe complaignant d'avoir été par lui en pleine Halle dudit *Montfort*, & un jour de marché, attaché au Potteau, & battu cruellement d'étrivieres, en haine de ce qu'il n'avoit épouſé la fille dudit *S. Leger*; il demeura en Priſon trois ou quatre mois, & parce qu'il nia le fait, & ne s'en trouva preuve ſuffiſante, & auſſi qu'il fut d'accord avec ſa Partie, qui ſe fit payer de ſes étrivieres, outre qu'il étoit Gentilhomme de Monſieur, & parent ou allié de pluſieurs du Parlement, les Priſons lui furent ouvertes.

Le *Mardy* 21 *Mars*, le Roy vint ſeoir en ſa Cour de Parlement, & fit publier l'Edit de l'érection d'un nouveau Preſident en chaque Bureau des dix-ſept Géneralités de ſon Royaume, & un nouveau Treſorier Géneral en chacun d'iceux, & s'en alla le Mercredy Saint à *Olinville* avec *d'Arques*, & *la Vallette*, ſes Mignons, auſquels on diſoit qu'il avoit donné la meilleure part des 400 mil écus provenans de la vente deſdites Offices.

Le 26 de *Mars*, jour de Pâques, s'éleva à *Paris* un orage, & vent impétueux, qui continua juſqu'à midy, il fit des maux beaucoup, tant en la Ville qu'ès Champs, Bourgs, & Villes d'alentour, car il abbatit cheminées, tuilles, ardoiſes, rompit verrieres des maiſons & Egliſes, arracha les gros Arbres, & en pluſieurs Villes & Villages, ruina les Clochers des Egliſes

ſes & autres Edifices, de la ruine deſquelles beaucoup de Perſonnes furent tuées, & beaucoup de bleſſées. 1581.

Le *Lundy* 4 jour de *May*, au Château de *Blois*, où le Roy étoit, *Livarot* (45) au Bal après ſouper, prit querelle avec le Marquis de *Maignelais*, fils aîné du ſieur de *Piennes* (46), & s'étans le lendemain matin aſſignés le combat ſur la Greve, au bord de la riviere, tous ſeuls avec chacun un Laquais ſans armes, *Livarot* envoya dès le ſoir ſon grand Laquais cacher une épée dans le ſable, au lieu où ils devoient combattre, & s'étans le lendemain trouvés avec chacun un Laquais, le ſort voulut que *Maignelais* tua *Livarot*, duquel le Laquais, avec l'épée cachée dans le ſable, perça *Maignelais*, qui n'y prenoit pas garde, & tomba mort ſur *Livarot*, le Laquais fut pour ce fait tôt après pendu.

En ce mois, un nommé Jean *le Voix* (47), Conſeiller

(45) *Livarot.* ] Jean d'Arces Livarot, le même qui tua en duel le jeune Schomberg, dont on a déja parlé, perdit dans cette occaſion, la réputation de brave & de loyal Chevalier, en faiſant cacher par ſon Laquais, une ſeconde épée dans le lieu, où il devoit combattre contre Maignelais, qui le tua en brave. Mais ne voulant pas que ſon ennemi jouît longtems de la gloire de l'avoir vaincu, on dit qu'il avoit ordonné à ſon Laquais de le tuer, avec l'épée qu'il lui avoit dit de cacher dans le ſable : ce qu'il fit, & en fut puni, comme on voit.

(46) Antoine de Hallewin, Marquis de Piennes & de Maignelais, fils de Charles de Hallewin, Marquis de Piennes & d'Anne Chabot, âgé de vingt-quatre ans.

(47) *Jean le Voix, Conſeiller.* ] Il fut pourvû de la Charge de Conſeiller au Parlement de Paris, le 3 Juin

1581. Conſeiller en la Cour de Parlement, comme il entretenoit publiquement la femme de *Boulenger*, Procureur au Châtelet, advint que cette femme ayant regret à ſa vie paſſée, déclara à *le Voix* l'envie qu'elle avoit de vivre de-là en avant en femme de bien, lequel entendant ces propos, ſe mocqua, & voulant faire d'elle comme auparavant, elle lui refuſa vertueuſement ce qu'il ſouhaitoit d'elle, de ſorte qu'il s'en alla tout en colere, lui dit mille injures, l'appella P.... & ruſée, en la menaçant de l'acouſtrer comme femme de ſon métier; de fait, quelque tems après, étant averti que ſon Mary la menoit jouer aux Champs, la veille de la Pentecôte, monte à cheval, & prend avec lui quelques *Ruffiens* (48) *de Tanchou*, qui l'attrapperent en un chemin étroit, où, en preſence de ſon mary, la font deſcendre de cheval, & ne pouvans lui couper le nez, pour la réſiſtance qu'elle faiſoit, lui déchiqueterent & tailladerent les jouës avec un Jetton qui coupoit comme un raſoir, Inſtrument dont on dit que les Ruffiens de *Paris* ſe ſervent pour telles exécutions: ayant fait ce coup, s'en reviennent à *Paris* avec ledit Conſeiller, contre lequel, la Cour, après avoir vû & reçu les informations, décerna priſe de corps contre ledit Jean *le Voix*, au moyen de laquelle ledit Conſeiller fut contraint de s'abſenter; & par amis,

Juin 1567, & ſe démit de celle de Secretaire du Roy, qu'il avoit auparavant.

(48) *Ruffiens de Tanchou.*] Les Archers, appellés alors & avec droit, *Ruffiens*: ceux dont il eſt fait mention dans le Journal, étoient de la Brigade du nommé Tanchou.

(49)

amis, & principalement de la bourſe, fit évoc- 1581.
quer la cauſe au Parlement de *Rouen*, où il fut pleinement abſous, & en ſortit par la porte dorée, ayant compoſé avec ſa Partie à deux mil écus, & lui en ayant couté deux mil autres à corrompre la Juſtice, & encor qu'un tel acte méritât punition : toutesfois, s'il eût confeſſé le fait à M. Auguſtin *de Thou*, Avocat du Roy, qui le fut trouver juſques en ſa maiſon pour lui en parler, on l'eût fait ſortir pour moins de deux mil écus.

La Mere dudit *le Voix*, après ſon Arrêt juſtificatif, & ſon rétabliſſement à la Cour, fut trouver le Roy & la Reine pour les remercier, à laquelle le Roy fit réponſe, ne me remerciez pas, mais la mauvaiſe Juſtice, qui eſt en mon Royaume : car, ſi elle eût été bonne, votre fils ne vous eût jamais fait de peine.

Le *Mercredy* 17 *May*, le Roy ayant reçu nouvelles du Roy *d'Eſpagne*, par leſquelles il lui mandoit, que ſi ſon frere alloit en *Flandres* au ſecours des Rebelles, il avoit en main prompt moyen de s'accorder avec eux, pour incontinent venir avec toutes ſes forces, ſe vanger (49) contre la *France* du tort que lui & ſon

(49) *Se vanger contre la France.* ] Philippe II, Roy d'Eſpagne, au premier avis qu'il eût que le Roy de France avoit permis au Duc d'Anjou, ſon frere, de traiter avec les Députés de Flandres, & qu'il lui avoit promis un ſecours d'hommes & d'argent, il lui écrivit incontinent, que ſi ſon frere alloit au ſecours des Rébelles de Flandres, bientôt il le verroit paroître avec toutes ſes forces. Cet avis menaçant fut ſuivi d'une vigoureuſe réſiſtance que les Wallons Eſpagnols firent, pour empêcher ce Duc d'arriver à Cambray.

1581. ſon frere lui auroit fait, fit publier à *Paris* ſes Lettres Patentes, par leſquelles étoit mandé à tous Gouverneurs, de ſe ſaiſir de tous Chefs & Conducteurs, qui leveroient ou meneroient gens de guerre ſans ſon expreſſe commiſſion, mais de ces mandemens ne fut aucune exécution.

Le *Jeudy* premier *Juin*, le Roy averti qu'en un Village diſtant de *Blois* de ſix ou ſept lieuës, repaiſſoit une Compagnie d'hommes d'armes vivans à diſcrétion, & s'avouans de Monſieur, envoya leur dire qu'ils délogeaſſent; duquel ordre ils ne firent pas grand compte, de quoy Sa Majeſté irritée, envoya *Beauvais - Nangis* avec Archers & Soldats, qui en tuerent cinq ou ſix de ceux qui ſe mirent en deffenſes, & amenerent les autres à *Blois* au Roy, lequel, à la priere de quelques ſiens Favoris, les renvoya; l'avertiſſement qu'en eut le Roy, vint de M. de *Matignon* (50), auquel Monſieur en ſçut ſi

Cambray. Le Roy d'Eſpagne ne fut pas le ſeul qui s'oppoſoit aux projets du Duc d'Anjou. Le Duc de Nevers n'ayant pas de forces ſuperieures à lui oppoſer, publia un Manifeſte, par lequel il prétendoit que les Pays de Limbourg, le Brabant, & la Ville d'Anvers, lui appartenoient, du chef d'Henriette de Cleves, ſa femme. Avant de rendre public ce Manifeſte, le Duc de Nevers & ſa femme, lui avoient proteſté, qu'ils étoient prêts à lui ceder tous leurs droits; cependant le Duc d'Anjou en parut d'abord fâché; mais dans la ſuite il en plaiſanta, & dit, que quand deux Princes puiſſans ſe diſputoient une Couronne, il paroiſſoit ridicule qu'un petit Prince ſans force vînt ſe mettre entre deux.

(50) *M. de Matignon.*] Jacques Goyon, Seigneur de Matignon, Comte de Thorigny, Maréchal de France, étoit Lieutenant pour

ſi mauvais gré, que quelques jours après, la Reine Mere paſſant à *Mante* pour y voir ſon fils, & ayant avec elle le Maréchal de *Matignon*, Monſieur lui tint de rudes paroles, juſqu'à le menacer de lui faire donner les étrivieres dans ſa cuiſine, & de le faire pendre ſans le reſpect de ſa mere, & pour le regard de *Beauvais-Nangis*, le Roy, pour contenter ſon frere, le renvoya en ſa maiſon, & donna à *Crillon* (51) ſa Capitainerie des Gardes. 1581.

Le

pour le Roy en Baſſe Normandie ; il devint celebre dans ces tems orageux, & mérita le Bâton de Maréchal de France, pour avoir repris ſur les Huguenots le Mont Saint-Michel. Le Roy Henri III eut beaucoup de confiance en lui, & lui donna le Gouvernement de Guyenne pour l'oppoſer au Roy de Navarre, qui avoit alors le titre de Gouverneur. Il commanda dans cette Province, juſques à ce que le Roy Henri IV nomma à ſa place le jeune Prince de Condé, qu'il avoit retiré des mains des Proteſtans.

(51) *Donna à Crillon.*] Louis de Berton, Seigneur de Crillon, & puis Chevalier des Ordres du Roy, profita de la diſgrace de Beauvais-Nangis, que le Duc d'Anjou lui cauſa, en partant pour l'entrepriſe des Pays-Bas ; il avoit eu ordre du Roy, & faiſoit ſon devoir, de chaſſer la Compagnie d'hommes d'armes, qui ſous la protection du Duc d'Anjou, vivoient à diſcretion. Le Duc en ayant témoigné ſon mécontentement, le Roy pour le contenter, priva ſotement Beauvais-Nangis de ſa Compagnie, dans le Régiment des Gardes, & la donna à Berton de Crillon, qui ne put la refuſer, après les ordres réiterés de ſa Majeſté. Ce Seigneur, que la Reine Marguerite appelloit le brave Grillon, ou Crillon, mérita par pluſieurs actions de courage, le ſurnom d'*homme ſans peur*. Il ſe trouva aux principales Batailles, qui ſe ſont données ſous les Regnes de Henri III & Henri IV. Le grand nombre

1581. Le *Mardy* 4 *Juillet*, le Roy alla au Palais tenir ſon Lit de Juſtice, & fit publier neuf Edits burſaux de création de nouveaux Offices & Impoſitions ſur le Peuple, dont l'Avocat du Roy, *de Thou*, conſentit la Publication, & le Chancelier *Birague* prononça l'Arrêt: à ladite Publication aſſiſterent le Cardinal de *Bourbon*, le Marquis de *Conty*, ſon neveu, le Prince *Dauſin*, les Duc & Cardinal de *Guiſe*, & *Villequier*, comme Gouverneur de *Paris & Iſle de France* aſſis en haut, les Mignons *d'Arques*, *la Vallette*, *d'O* & *la Guiche* (52) aſſis en bas: la plûpart des Preſidens & Conſeillers aſſiſtans à ladite Publication, dirent au Chancelier, qui

nombre de bleſſures qu'il avoit reçuës en diverſes rencontres, l'obligerent de paſſer les ſept dernieres années de ſa vie, au lit, ou dans ſa chambre, & mourut en 1615.

(52) *Et la Guiche.*] Philibert, Seigneur de la Guiche & de Chaumont, un des Mignons du Roy Henri III, mérita par ſon courage & ſa valeur la confiance de ce Prince; il eut le bonheur en 1588 de modérer la juſte colere que le Duc de Guiſe s'étoit attirée en revenant à Paris contre les ordres du Roy: mais la Guiche connoiſſant par les inquiétudes & les geſtes de ce Prince, la réſolution qu'il avoit formée de faire tuer ce Duc dans le Louvre, & même en préſence de la Reine Mere; il lui repréſenta adroitement, que ce Duc venoit pour lui donner quelque ſatisfaction, & qu'au cas qu'il ne le fît pas, qu'il auroit tout le droit de le traiter ſelon ſa volonté: cette remontrance eut tout l'effet qu'on en pouvoit eſperer; le Duc de Guiſe conduit par la Reine ſa mere, entra dans la chambre, & ſe juſtifia le mieux qu'il fut poſſible: la Guiche ſe trouva à la bataille d'Ivry, où il s'acquit beaucoup de gloire dans l'exercice de la charge de Grand Maître de l'Artillerie

(53)

qui recueilloit les opinions, que ces Edits ne pouvoient & ne devoient paſſer ; de quoi le Roy averti par le Chancelier, lui commanda de paſſer outre à la Publication : lors le Premier Preſident dit tout haut, que, ſelon la loy du Roy, qui eſt ſon abſoluë Puiſſance, les Edits pouvoient paſſer, mais que, ſelon la loy du Royaume, qui étoit la raiſon & l'équité, ils ne devoient être publiés ; nonobſtant leſquelles remontrances, *Biragues*, qui n'étoit pas Chancelier de *France*, mais Chancelier du Roy de *France* (53), les fit publier incontinent, par le commandement de Sa Majeſté. 1581.

Le *Mercredy* 12 *Juillet*, Monſieur part de *Mante*, pour s'acheminer vers *Château-Thierry*, où étoit le rendez-vous de ſon Armée, laquelle

(53) *Mais Chancelier du Roy de France.* ] René Birague entierement dévoué aux fantaiſies de Henri III, & non au bien public, reconnut en recueillant les voix de ceux qui aſſiſtoient au Lit de Juſtice, que la plûpart des Préſidens & des Conſeillers, ne paſſeroient pas ces Edits burſaux : malgré cela, il eut ordre du Roy de les publier, quoiqu'il en connût les mauvaiſes conſéquences ; & pour ſe mettre à couvert en quelque maniere des reproches du Public, il fit entendre qu'il n'étoit pas Chancelier de France, mais bien Chancelier du Roy de France. Une autre fois ſe trouvant dans une pareille ſituation, il fit un long diſcours, dont le réſultat fut que les Edits étoient injuſtes, mais néceſſaires, en regardant de tous côtés l'Aſſemblée, dans laquelle il y avoit avec le Roi quantité de Favoris, & ajoutant que tous voyoient cette néceſſité : il répeta ſi ſouvent ces dernieres paroles, que l'Aſſemblée ne fit que rire en regardant les Mignons, dont une bonne partie du produit de ces Edits devoit bien-tôt paſſer dans leurs mains. [*De Thou, Liv.* 78.]

1581. quelle commença à marcher, & laiſſa partout des veſtiges d'une Armée pire qu'ennemie, & barbare; le jeune *Thevalle* (54) lui amenant du Païs *Meſſin* douze Compagnies de pied, paſſa à *Broés* par *Sezanne*, où les Habitans ne le voulurent laiſſer entrer, & prirent les armes, il fut combattu de part & d'autre de telle animoſité, que le jeune *Thevalle* y fut tué, de quoy les Capitaines & Soldats aigris s'obſtinerent, & enfin y entrerent par forces, & tuerent tout ce qu'ils rencontrerent, forcerent le Château de *Broyes*, y tuerent le Seigneur, ſa femme & ſa famille, puis mirent le feu aux quatre coins du Bourg.

Un Capitaine qui ſuivoit les Troupes de Monſieur, étant logé chez un bon homme de village, qui le traitoit à tirelarigot, comme l'on dit, fit à ſon Hôte la demande de ſa fille en mariage, & ſur ce que cet homme lui répondit, qu'il lui faloit une Demoiſelle, & non ſa fille, qui n'étoit de ſa qualité, il le mit en fuite, en lui jettant plats & aſſiettes à la tête, puis il deshonora cette pauvre fille, violée qu'elle fut, il la fit mettre à table, lui jettant infinis brocards, lors cette fille regardant ſa contenance, comme elle vit qu'un Soldat s'approchoit pour lui parler à l'oreille, prit un grand couteau qui étoit ſur la table, & lui planta dans l'eſtomach, de telle roideur, qu'à l'inſtant il tomba mort ſur la place; ce que les Soldats voyans, prirent la fille, & l'ayant attachée

(64) Il étoit fils de Jean, Seigneur de Thevalle, premier Chambellan de François de France, Duc d'Alençon, & de Françoiſe de Scepeaux.

chée à un arbre, l'arquebuſerent ſur le champ ; de quoi les Gentilshommes voiſins émus, aſſemblerent les Communes, & étans entrés dans ce village, où les Soldats trouſſoient bagage, les hacherent & taillerent en pieces (55). 1581.

Le *Mardy* premier jour d'*Août*, fut plaidé au Privé Conſeil à *S. Maur*, le Roy preſent, la cauſe d'entre le Duc de *Nivernois*, & les Habitans dudit Païs, contre *Ruſcelay Romain*, Fermier des Impôts ſur le Sel, ſur l'exécution de l'Edit n'agueres obtenu de lui, pour obliger chaque Habitant de Ville & Village de *France*, à prendre par chacun an aux Magaſins par le Roy établis, telle quantité de Sel, qu'il ſeroit, par les Commiſſaires à ce députés, aviſé lui être néceſſaire ; fut *Marion* (56), Avocat

(55) Ainſi voilà trois crimes punis preſque en même temps, mais la plus à plaindre fut la fille violée, qui cependant étoit la moins coupable.

(56) *Fut Marion.*] Simon Marion d'abord Avocat en Parlement, puis Préſident aux Enquêtes, & enſuite Avocat Géneral, nâquit à Nevers, il brilla dans l'affaire du Duc de Nevers, contre Ruſcelay, qui étoit Fermier des impôts ſur le ſel, mais encore depuis contre Porſan, qui après avoir enſeigné les Humanités chez les Jéſuites, dans leſquels il étoit entré ; il quitta la Societé, & ſe rendit à Lyon, où il ouvrit Claſſes, ſous prétexte qu'il n'étoit plus de cette Société, & que l'Arrêt du Parlement de Paris contre les Jéſuites en l'affaire de Jean Châtel ne le regardoit pas ; ſurquoi Simon Marion fit un excellent Diſcours, qu'on peut voir dans Monſieur de Thou, Tome 14, p. 160, & ſuivantes. Marion mourut à Paris le 11. Février 1605. âgé de 64 ans ; ſon mérite l'éleva aux différentes Charges qu'il a euës, dans leſquelles il conſerva toujours la même égalité, & défendit avec fermeté le droit de la Couronne & les libertés du Royaume.

1581. au Parlement, plaidant pour ledit Duc & Païs de *Nivernois*, blâmé d'avoir trop hautement & librement parlé en la preſence du Roy contre les nouvelles daces & impôts, de façon que trouvant ſes propos fort piquans, le chaſſa en colere, & voulut même l'envoyer à la Baſtille, ſans quelques Seigneurs, qui remontrerent à Sa Majeſté quelle étoit la liberté des Avocats plaidans au Barreau du Parlement de *Paris*, auſquels on permettoit de dire ſouvent des propos, qui, hors de là, euſſent ſemblé trop hardis, voire puniſſables, mais qu'on avoit accoutumé de les tolerer, pour ce qu'ils ſervoient à ſoutenir & éclaircir le droit de la cauſe, qu'ils plaidoient, dont toutesfois le Roy ne ſe pouvoit contenter, diſant, que le lieu de ſon Conſeil où il étoit, n'étoit le Barreau des Avocats du Palais, & qu'on le devoit autrement reſpecter, & ne le pût-on jamais tant adoucir, qu'il ne ſuſpendît ledit *Marion* de toute poſtulation pour un an; mais cette ſuſpenſion fut levée dès le lendemain, à la priere de la Reine mere, & du Duc de *Nevers*, demeurant *Ruſcelay* rudement baffoué & injurié en la preſence du Roy par *Marion*, qui l'avoit acouſtré de toutes ſes façons.

En ce tems, les Géneraux de la Juſtice differerent longuement de publier en leur Auditoire l'Edit de nouvel fait par le Roy des dix ſols de crûë & nouvel Impôt ſur chaque muid de vin, entrant & ſortant de toutes les Villes de ce Royaume, & leurs Fauxbourgs, outre les dix ſols d'entrée & iſſuë, qu'on ſouloit auparavant payer; mais après une Lettre écrite de la main propre du Roy, & pleine de menaces, l'Edit

fut

fut publié le 9 Août en la Chambre des Généraux. [ C'eſt la Cour des Aydes. ] 1581.

Le *Vendredy* 18 *d'Août*, Monſieur, ſans coup ferir, entra dans *Cambray* (57) à trois heures après midy, & fut magnifiquement reçu par les Echevins ſous un Poeſle de Satin blanc couvert de fleurs de lys d'or ; deux ou trois jours avant que Monſieur entrât dans *Cambray*, le Vicomte de *Turenne* (58), jeune Seigneur,

(57) *Monſieur... entra dans Cambray.* ] Dès que les Flamands eurent réſolu de ſe ſouſtraire à la domination d'Eſpagne, Alexandre Farneſe, Géneral des Eſpagnols, bloqua Cambray, & fit élever pluſieurs fortifications aux environs pour conſerver cette importante Place ; ce blocus fut ſi bien ordonné, qu'il ne fut point poſſible d'y faire entrer de proviſions : l'extrêmité étoit ſi grande qu'on n'y vivoit que de chair de cheval & de chats : on y manquoit entierement de ſel, & ce fut peut-être pour la premiere fois qu'on fit bouillir toutes les matieres d'où on en pouvoit tirer, & qu'on faiſoit cuire & recuire, juſqu'à ce qu'il s'en formât une eſpéce de ſaumûre ou liqueur ſalée ; c'eſt l'état dans lequel étoit la Ville de Cambray, lorſque le Duc d'Anjou partit pour la ſecourir ; & à ſon approche, Farneſe décampa ; il abandonna ſes Forts, & ſe retira à Valenciennes, & François Duc d'Alençon entra en pompe dans cette Ville, armé de pied en cap, aux acclamations du peuple, qui le nommoit ſon Libérateur. [ *De Thou, Livre* 74. ]

(58) *Le Vicomte de Turenne, jeune Seigneur.* ] Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, fils de François de la Tour, troiſiéme du nom, Vicomte de Turenne, & d'Eleonore de Montmorenci, fille aînée d'Anne de Montmorenci Connétable, fut Maréchal de France, devint Duc de Bouillon & Prince de Sedan, par ſon mariage avec Charlotte de la Marck, héritiere de la Maiſon de Bouillon : il ſervit avec diſ-

1581. Seigneur, y étoit entré avec quelques Troupes ſain & ſauf, mais il ne put à ſon retour éviter les embûches des *Eſpagnols*, qui l'inveſtirent, & le menerent priſonnier à *Valenciennes* avec *Pompadour*, *Salignac* & *Surgeron*; après ce deſaſtre, Monſieur prit la Ville de *l'Ecluſe*, le Château *de Harloeu* (59), fortes Places entre *Cambray* & *Valenciennes*, puis aſſiégea *Château en Cambreſis*, où de *Beaune*, Vicomte de *Tours*, fut tué, & qui ſe rendit le dernier jour d'Août, après quoi il prit le titre de Protecteur de la Ville de *Cambray* & du Païs de *Cambreſis*, & laiſſa dans la Citadelle de *Cambray* 500 Soldats *François* ſous la conduite de *Balagny*, & emmena avec lui le Seigneur *d'Emery* (60), auparavant

tinction les Rois Charles IX, Henri III, & Henri IV : il s'attacha au Duc d'Alençon, & fut un des Chefs des Politiques avec Thoré de Montmorenci ſon oncle, il entra dans le projet d'enlever de la Cour le Duc d'Alençon, & le Roy de Navarre, pour les mettre à la tête des Proteſtans, qui s'étoient unis aux Politiques. [*De Thou. Liv.* 57.] Sur la dépoſition des conjurés qui furent pris, il y eut un ordre pour le prendre avec quelques autres Seigneurs, mais ils avoient déja pris la fuite : le Duc d'Alençon le pourvut du Gouvernement de Touraine, il accompagna ce Prince dans ſon voyage de Flandres, & fut un des premiers qui parut pour ſecourir Cambray en 1581, il y demeura priſonnier, & ne ſortit qu'après deux ans & plus de priſon, moyennant une rançon de cinquante mille écus : il ſervit ſous le Roy de Navarre à la bataille de Coutras, & au Siége de Paris ; Henri IV. le fit Marchal de France en 1592, & il mourut en 1623.

(59) C'eſt Arloeux.

(60) *Le Seigneur d'Emery.*] Emery ou Aymeries, eſt le même, que le Baron d'Inchy ou d'Ainchi, dont parle

auparavant Commandant à la Citadelle pour le Roy *d'Eſpagne*, avec promeſſe de lui donner dix mil livres de rente. 1581.

Le *Jeudy* dernier *d'Août*, Jean *Poiſle* (61), Conſeiller de la Grand'Chambre, fut envoyé priſonnier en la maiſon de *Dorron*, Premier Huiſſier; il étoit chargé d'exactions & fauſſeté d'Arrêt, ſon premier & principal Accuſateur fut

parle la Reine Marguerite, [*en ſes Mémoires, Liv.* 2.] qui étoit Gouverneur de la Citadelle de Cambray, lorſqu'elle paſſa dans cette Ville, dans ſon voyage de Flandres; c'étoit, dit-elle, un Seigneur doué des perfections du corps & de l'eſprit, & qui n'avoit rien de la ruſticité, qui ſemble propre aux Flamands. Inchy ſe déclara ſi fort en faveur de François Duc d'Alençon, qu'il eut fort ſouhaité que ce Prince ſe fut préſenté dès le lendemain devant Cambray, pour lui remettre cette clef des Païs-Bas; le Baron d'Inchy qui en avoit agi ſi génereuſement dans cette occaſion, eut lieu de s'en repentir, lorſqu'il vit paſſer le Gouvernement d'une Place, qu'il lui avoit procurée entre les mains de Balagny, auquel le Duc d'Alençon la donna, promettant au Baron un dédommagement. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ſe plaignirent au Roy de l'entrepriſe du Duc d'Alençon ſur Cambray, & le Roy Henri III, ſans approfondir les motifs de Philippe, répondit que le public étoit témoin qu'il s'étoit plus d'une fois oppoſé au Duc d'Alençon, mais que ſon frere avoit mieux aimé ſuivre le conſeil des autres, qu'obéir à ſes commandemens; qu'il étoit fâché de n'avoir pû retenir les François qui le ſuivoient, mais que tout le monde ſçavoit aſſez la déſobéiſſance de ſes Sujets, auſſi-bien que la qualité de ceux qui avoient ſuivi le Duc d'Alençon, gens inquiets qui avoient mis le trouble dans ſon Roïaume, ſous ſon Regne, auſſi-bien que ſous celui de ſes freres.

(61) Jean Poiſle, reçu Conſeiller en 1551, le 20 Novembre, il avoit pour deviſe: *Nil metuo niſi turpem famam*, qui ſe voit

1581. fut Pierre *le Roullié* (62), Conſeiller de la Cour, Abbé *d'Herivaux* & de *Lagny* ſur *Marne*, [ qui prit querelle avec lui à l'occaſion d'un Procès qu'ils avoient enſemble, tellement que ] ledit *Roullié* ſe rendit dénonciateur formel contre lui, auquel adhererent autres Conſeillers de la Cour, comme Accuſateurs; tellement que [ pour inſtruire ſon Procès, furent ordonnés Commiſſaires, *Chartier* & *Duval* (63), contre leſquels il ne put trouver cauſe de récuſation, combien qu'il eût auparavant récuſé la plûpart des Preſidens & Conſeillers, nommément les gens de bien, ſe voyant atteint & déferé de pluſieurs crimes, il ſe voulut prévaloir de ce qu'il avoit perſécuté les Huguenots; criant & faiſant crier ſa femme, qui ſollicitoit pour lui, qu'il étoit fort homme de bien, & n'avoit jamais fait faute, que s'il avoit quelque peu de bien, il l'avoit acquis avec grande peine, & que toute la charge qu'on lui mettoit

encore ſur quelques Livres reſtés de ſa Bibliothéque qui étoit conſidérable.

(62) Il s'appelloit René le Rouillé, & non pas Pierre, qui étoit Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, & neveu de René le Rouillé Evêque de Senlis, & avoit eu un frere nommé Pierre, qui a été auſſi Abbé d'Herivaux, mais il n'a point été Conſeiller au Parlement, & étoit mort dès l'année 1578. *Voyez* ci-après.

(63) *Chartier & Duval.* ] Le premier étoit Matthieu Chartier, fils de Matthieu Chartier, célebre Avocat au Parlement de Paris, & de Jeanne Brinon, & mourut Doyen de la Grand' Chambre; le ſecond Hiéroſme Duval, fils de Jean Duval, Receveur & Payeur des Gages de Meſſieurs du Parlement, & de Jeanne Villiers ſa troiſiéme femme, l'un & l'autre d'une probité ſans reproche.

(64)

mettoit ſus, venoit des Huguenots, ſes mortels ennemis, qui le haïſſoient à mort, parce qu'il les avoit toujours perſécutés; nonobſtant leſquels propos ſpécieux en apparence, mais très-faux, les Commiſſaires paſſerent outre à lui faire ſon Procès, ] & avenant les Vacations, parce que le Premier Huiſſier ſe plaignoit de ſes hauteſſes & ſupercheries, il fut mis ſous la garde du Premier Huiſſier du Threſor, & amené priſonnier en la Chambre du Threſor, qui eſt au-deſſus de la premiere porte du Palais. 1581.

Cet homme étoit tant mal voulu, que chacun, pour l'envie qu'il en avoit, ſe promettoit qu'il ſeroit incontinent pendu, & y eut un Conſeiller, qui, ſur le ſujet d'une croix d'or qu'il portoit ordinairement au col, compoſa les Vers ſuivans.

*Aurea Crux illi è collo pendere ſolebat,*
*Quem crucis, atque auri torſit avara fames;*
*Hoc fore prædixit* Jovis *incunctabile fatum,*
*In cruce penderet, quem crucis arſit amor;*
*Quamque habuit vitæ ſociam, ſic mortis haberet*
*Par eſt, ut vixit, ſic moriatur, ait.*

Le *Jeudy* 7 de *Septembre*, jour des Arrêts en Robes rouges, le Seigneur *d'Arque* (64), premier

(64) *Arques, premier Mignon du Roy.* ] C'eſt Anne de Joyeuſe, Vicomte d'Arques, qui ayant gagné les bonnes graces du Roy Henri III, par ſon eſprit doux, & génereux, devint un de ſes plus intimes Favoris, juſques là que le Roy permît, le jour de l'Inſtitution des Chevaliers du S. Eſprit, que Joyeuſe parut vétu de la même couleur & des mêmes habits que le Roy; pour ſoutenir cette faveur, il ſuivit l'année d'après

1581. Premier Mignon du Roy, vint en Parlement, aſſiſté des Ducs de *Guiſe*, *d'Aumale*, *Villequier*, & autres Seigneurs, & fit en ſa preſence publier les Lettres d'érection du Vicomté de *Joyeuſe* en Duché & Pairie, & icelles enteriner &

d'après le Maréchal de Matignon au ſiége de la Fere, où il ſe diſtingua, & y eut 7 de ſes dents caſſées d'une mouſquetade : le Roy voulut récompenſer ſa bravoure, en érigeant le Vicomté de Joyeuſe en Duché-Pairie, & lui donnant le pas ſur les autres Ducs plus anciens ; par ordre du Roy il rompit ſa promeſſe de mariage avec Marguerite de Chabot, très-riche héritiere, pour épouſer Marguerite de Lorraine, ſœur de la Reine Louiſe du Vaudémont, à laquelle le Roy aſſigna la même dot qu'on donne aux filles de France, qui eſt de trois cens mille écus d'or, en 1585 : il fit un voyage à Rome, moins par dévotion, que pour détacher le Pape du Maréchal de Montmorency, qu'il fit paſſer pour fauteur des hérétiques ; eſperant que ce Pontife l'excommunieroit, & que par ce moyen il auroit le Gouvernement du Languedoc ; mais il retourna à la Cour, ſans y avoir pû réuſſir, & il obtint pour lui le Gouvernement de Normandie ; celui d'Anjou pour le Comte de Bouchage ſon frere, & la Lieutenance du Languedoc pour ſon pere : comme il deſiroit de ſe diſtinguer pour le ſervice du Roy, il ſollicita & obtint le commandement de l'armée contre les Huguenots. Le Roy à qui, ſelon Davila, le Duc de Joyeuſe commençoit d'être à charge, le lui promit, en l'avertiſſant néanmoins qu'il n'avoit pas une réputation fort bien établie à la Cour, & qu'il feroit bien de ſe laver de cette tache : le Roy de Navarre qui commandoit l'armée Proteſtante eut bientôt joint l'armée Royale, auprès de Coutras ; l'une & l'autre s'étant miſes en bataille, le combat commença avec vigueur, & après pluſieurs actions d'éclat, dans l'un & dans l'autre parti, la victoire reſta au Roy de Navarre, & le Duc de Joyeuſe fut tué en ſe retirant vers ſon Artillerie.

& regiſtrer, avec la clauſe qu'il précederoit tous autres Pairs, fors Princes iſſus du Sang Royal, ou de Maiſons Souveraines, comme *Savoye*, *Lorraine*, *Cleves*, & autres ſemblables, ouy, & ce conſentant le Procureur Géneral du Roy, par l'organe de M. Auguſtin *de Thou*, ſon Avocat, & tout ce, en faveur du mariage d'entre lui & Marguerite de *Lorraine*, fille de *Vaudemont*, ſœur de la Reine. 1581.

Le *Lundy* 18 *Septembre*, ils furent fiancés en la chambre de la Reine, & le Dimanche 24, furent mariés à trois heures après midy en la Parroiſſe de S. Germain l'Auxerrois; le Roy mena la Mariée au Mouſtier, ſuivie de la Reine, Princeſſes & Dames tant richement & pompeuſement vêtuës, qu'il n'eſt mémoire en *France* d'avoir vû choſe ſi ſomptueuſe; les habillemens du Roy & du Marié étoient ſemblables, tant couverts de broderies & pierreries, qu'il n'étoit pas poſſible de les eſtimer, car tel acoutrement y avoit, qui coutoit dix mil écus de façon, & toutesfois aux dix-ſept Feſtins, qui, de rang, & de jour à autre, par l'ordonnance du Roy, depuis les nôces, furent faits par les Princes & Seigneurs, parens de la Mariée, & autres des plus Grands de la Cour, tous les Seigneurs & les Dames changerent d'accoutremens, dont la plûpart étoient de drap d'or & d'argent, enrichis de paſſemens, guipures, recareures, & broderies d'or & d'argent, & pierreries en grand nombre & de grand prix, la dépenſe y fut ſi grande, y compris les tournois, maſcarades, preſens, danſes, muſique, livrées, &c. que le bruit étoit, que le Roy n'en ſeroit pas quitte pour 1200 mil écus.

M.

1581. M. *de Rets* voyant ſa faveur diminuer près de *Henry III*, par l'avancement de M. *de Joyeuſe*, & connoiſſant qu'il envioit la Charge de Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, un jour étant en ſon Cabinet avec M. *de Joyeuſe*, deffendit à l'Huiſſier de laiſſer entrer aucun; & dit l'Huiſſier, & Monſieur *de Rets?* Moins que pas un, dit M. *de Joyeuſe*. M. *de Rets* arrivé, l'Huiſſier lui dit, qu'il lui étoit deffendu de le laiſſer entrer; lui étonné, & ſe doutant de ce qui étoit, le prie de le laiſſer entrer, lui promit deux mil écus, s'il le faiſoit, & qu'il avoit aſſez de pouvoir de le garantir du courroux du Roy: Il entre, de quoy le Roy s'étonna bien fort, & M. *de Joyeuſe*. M. *de Rets* dit au Roy: Sire, je vous viens prier de me faire une faveur, vous n'avez encore rien donné à M. *de Joyeuſe*, Gentilhomme le plus accompli, qui ſoit en votre Cour: Permettez-moy que je lui faſſe un preſent de ma Charge de Gentilhomme de la Chambre, je ſuis âgé. Le Roy ſembla réſiſter, il le prie derechef: Le Roy l'accepte, & ledit Sieur *de Joyeuſe*, qui ne ſçeut par quel témoignage récompenſer & accepter le don, ſinon avec mille proteſtations d'amitié & de faveurs.

Le Roy donna à *Ronſard* & *Baif* (65) Poetes,

(65) On a le Ballet ordonné pour ces nôces, ſous le titre de *Ballet comique de la Reine*. Les Vers & la Muſique ne ſont pas de Ronſard, ni de Baif, qui ne ſe mêloient que de Poëſie; & cette Muſique qui paſſoit pour belle alors, feroit à préſent pitié. Pierre Ronſard, fils de Louis Ronſard, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & de Jeanne Chandrier, étoit originaire d'Hongrie,

tes pour la belle muſique par eux ordonnée, & pour les vers qu'ils firent, à chacun deux mil écus, & promit de payer au Marié dans deux ans 400 mil écus pour la dot de la Mariée, & parce que tout le bien d'elle, qui lui pouvoit être échu des Succeſſions de ſes pere & mere, ne pouvoit valoir plus de vingt mil écus au plus, le Roy fit intervenir au Contrat de Mariage le Duc de *Mercœur*, aîné de la Maiſon de *Vaudemont*, pour faire valoir le bien de la Mariée, ſa ſœur, cent mil écus, qu'il promit payer au Duc de *Joyeuſe*, en lui quittant ſes droits ſucceſſifs, & dont le Roy déchargea ledit Duc de *Mercœur*, en s'obligeant de l'en acquitter; & quand on remontroit au Roy la grande dépenſe qu'il faiſoit, je ſerai ſage & bon ménager (66), répondoit-il, quand j'aurai marié 1581.

d'Hongrie, né en 1524: il fut élevé à Paris au Collége de Navarre, il fut mis Page chez le Duc d'Orleans, & puis chez Jacques Stuart, Roy d'Ecoſſe, auprès duquel il demeura deux ans, & revint en France; ſa converſation avec les Sçavans lui inſpira le goût des Lettres; le fameux Daurat lui enſeigna le Grec, il s'adonna enſuite à la Poëſie, ce qui lui mérita la faveur des Rois. *Jean Antoine de Baif* étoit fils naturel de Lazare, originaire d'Anjou; il nâquit à Veniſe l'an 1531, ſon pere le légitima, & le fit bien élever: il fut Compagnon d'étude de Ronſard, avec lequel il apprit les Langues Grecque & Latine; il fit d'aſſez bons Vers en ces deux Langues, publia un grand nombre d'Ouvrages en Vers François, & employa beaucoup de tems, mais inutilement à faire des Vers François, meſurés à la façon de ceux des Latins, mais où il n'y avoit pas de rimes; il mourut en 1592.

(66) *Je ſerai ſage & bon ménager.*] Au mariage de Catherine de la Valette, qui épouſa Henri de Joyeuſe,

1581. marié mes trois enfans, entendant *d'Arques*, *la Valette* & *d'O*, ſes trois Mignons.

Le *Dimanche* 24 *Septembre*, Ludovic *Adjacet*, qui, de petit Marchand, & Banquier à *Florence*, s'étoit tellement enrichi par la faveur de la Reine Mere, qu'il avoit bâty près les Blancs-Manteaux une ſuperbe maiſon, acheté le Comté de *Château-Villain* 500 mil livres, acquis ſur l'Hôtel de Ville 30 ou 40 mil livres de rente, outre ſes riches meubles & autres biens, s'étant battu près Sainte Catherine *Du Val* des Ecoliers contre *Pulveret*, Capitaine du Château *d'Enciſe*, il fut obligé de lui demander la vie, que ledit *Pulveret* lui accorda génereuſement; mais ce vilain, pour recompenſe

ſe, Comte de Bouchage, & à celui de l'aîné la Valette, contractés quelque tems après, mais à petit bruit, il paroiſſoit que le Roy vouloit tenir ſa parole, & ſe corriger ſur ſa prodigalité: ces deux mariages furent ſolemniſés ſans Bal, ſans Ballet, ſans Tournoy; mais au départ des Ambaſſadeurs des Suiſſes qui étoient venus pour demander de l'argent au Roy, on reconnut que ce ne fut point par un eſprit d'œconomie, que ces deux mariages furent faits ſans pompe: mais pour ne pas choquer ces Ambaſſadeurs étrangers, qui auroient trouvé mauvais ces ſuperfluités, s'ils en avoient été les témoins; à peine eurent ils quitté le Royaume que pour éviter la jalouſie entre Joyeuſe & la Valette, il achetta pour ce dernier la Terre d'Epernon, qu'il érigea pour lui en Duché-Pairie, avec les mêmes prérogatives qu'il avoit accordeés à Joyeuſe, & continua de faire enregiſtrer de nouveaux Edits Burſaux, à la charge du peuple, dans la penſée de tirer facilement des ſommes conſidérables, de la création des nouveaux Offices, dont les Titulaires ſeroient autant de créatures qui s'attacheroient à ſes intérêts.

(67)

compenſe de ce plaiſir, étant accompagné de dix ou douze *Italiens*, armés juſqu'à la gorge, attaqua près des Billettes, *Pulveret* étant ſeul avec ſon Valet, & le laiſſa pour mort, ſurquoy *Servin* Avocat, mon amy, fit ce diſtique. 1581.

*Infelix, parcit tibi, qui* Adjacete *jacenti,*
*En jacet in medio pulvere* Pulvereus.

Or eſperoit *Adjacet*, quand il auroit tué *Pulveret*, en avoir incontinent du Roy ſa grace, parce que Sa Majeſté alloit ſouvent manger chez lui, & s'y éjouir; mais le Roy ſe ſouvenant, qu'après avoir dit deux ou trois fois à *Adjacet* de payer quatre mil écus à un Marchand pour des Perles, *Adjacet* avoit fait le ſourd, dit qu'il vouloit qu'on en laiſſât faire à ſa Juſtice; ſon Procès fut fait par le Prevôt de l'Hôtel, ou ſon Lieutenant, par le Jugement duquel il fut condamné à deux mil écus envers *Pulveret*, & à cinq cent envers les pauvres, ſon crime étoit digne de mort, mais ſa femme (67) étoit Favorite de la Reine.

En ce tems, le Roy acheta de Madame de *Bouillon* (68), moyennant cent ſoixante mil livres, la Terre de *Limoux* (69) pour le Duc de *Joyeuſe*,

(67) C'étoit Anne d'Aquaviva, de laquelle il a été parlé ci-devant.

(68) Françoiſe de Brezé, fille de Louis de Brezé, Comte de Maulevrier, & de Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, Maîtreſſe de Henri III.

(69) C'eſt la Seigneurie de Limours près Mont-le-Hery, qui avoit été confiſquée ſur Jean Poncher, Tréſorier des Guerres, par Arrêt du 18 Septembre 1535, & que François I. donna à Anne de Piſſeleu, Ducheſſe d'Eſtampes, qui y fit

1581. *Joyeuſe*; cette Terre fut en 1536 tirée des mains du Treſorier *Poncher*, qui l'avoit bâtie, & pour laquelle, principalement, il avoit été pendu à *Montfaucon*, *rendez-vous de ces Meſſieurs*, & paſſa par les pattes de Madame *d'Eſtampes*, du tems de *François I*: elle paſſa enſuite par celles de la Ducheſſe de *Valentinois*, du tems de *Henry II*, & puis du tems de *Henry III*, venuë ès poings du Duc de *Joyeuſe*, tellement qu'elle ſembloit avoir été bâtie par ce malheureux & chétif Treſorier, pour venir en proye ſucceſſivement à toutes les Mignonnes & Mignons de nos Roys.

Le *Jeudy 5 d'Octobre*, le Roy, qui, dès pieça portoit à *d'O* (70) une dent de lait, à cauſe qu'il n'avoit jamais approuvé les mariages de *d'Arques* & de *la Valette* (71) avec les deux ſœurs de la Reine, ni les avantages qu'il leur faiſoit, & n'avoit pû ſe tenir d'en babiller, lui donna ſon congé & licence de ſe retirer de la Cour, ce qu'il fit, & s'en alla à *Caen* en *Normandie*, dont il étoit Lieutenant du Gouverneur, avec ſoixante mil livres de rente, deux cent mil

fit faire les bâtimens en l'état qu'ils ſont encore; le Chancelier de Chiverny acquit depuis cette Terre, & la fit ériger en Comté; après lui elle a paſſé à Louis Hurault ſon fils Comte de Limours, qui la vendit au Cardinal de Richelieu en 1623.

(70) François d'O, Seigneur de Freſnes, qui fut depuis Surintendant des Finances, & Gouverneur de Paris. Il avoit épouſé Charlotte Catherine de Villequier, dont il n'a point eu d'enfans.

(71) Jean Louis de Nogaret & de la Valette, Duc d'Epernon. Son mariage avec l'une des ſœurs de la Reine n'eut point d'effet, & il épouſa Marguerite de Foix, Comteſſe de Candale, riche héritiere.

livres

livres d'argent clair, qu'il avoit amaſſé en ſept ans, & quarante mil écus pour ſon état de Maître de la Garde-robe, telle diſgrace eſt ſupportable. 1581.

Le *Mardy* 10 *d'Octobre*, le Cardinal de *Bourbon* fit ſon Feſtin des Nôces du Duc de *Joyeuſe*, en l'Hôtel de ſon Abbaye de Saint Germain, & fit faire à grands frais ſur la Riviere de Seine, un grand & ſuperbe appareil d'un grand Bacq, accommodé en forme de Char triomphant, dans lequel le Roy, Princes, Princeſſes & les Mariés, devoient paſſer du Louvre au Pré aux Clercs en Pompe fort ſolemnelle, car ce beau Char triomphant devoit être tiré pardeſſus l'eau par autres bateaux, déguiſés en Chevaux marins, Tritons, Baleines, Sirenes, & autres Monſtres marins, en nombre de vingt-quatre, en aucuns deſquels étoient portés à couvert au ventre deſdits Monſtres, Trompettes, Clairons, Violons, Hautbois, & pluſieurs Muſiciens d'excellence, même quelques Tireurs de Feux artificiels, qui, pendant le trajet, devoient donner maints paſſe-temps au Roy, & à cinquante mille Perſonnes du Peuple de *Paris*, qui étoit ſur les deux rivages: mais le myſtere ne fut pas bien joué, & ne put-on faire marcher les Animaux, ainſi qu'on avoit projetté; de façon que le Roy ayant attendu depuis quatre heures du ſoir juſqu'à ſept aux Thuilleries le mouvement & acheminement de ces Animaux aquatiques, ſans en appercevoir aucun effet, dépité, dit qu'il voyoit bien que c'étoient des Bêtes qui commandoient à d'autres Bêtes, & étant monté en Coche, s'en alla avec les Reines & toute la ſuite au Feſtin,

1581. qui fut le plus magnifique de tous, nommément en ce que ledit Cardinal fit repreſenter un Jardin artificiel, garni de fleurs & de fruits, comme ſi ç'eût été en May, ou en Juillet & Août.

Le *Dimanche* 15, la Reine fit ſon Feſtin dans le Louvre, & après le Feſtin le Balet de *Circé* & de ſes Nimphes le plus beau, le mieux ordonné & executé qu'aucun d'auparavant.

Le *Lundy* 16, en la belle & grande lice, à grands frais & peines, & en pompeuſe magnificence, dreſſée & bâtie au Jardin du Louvre, ſe fit un combat de quatorze blancs contre quatorze jaunes, à huit heures du ſoir aux flambeaux; le Mardy 17, autre combat à la pique, à l'eſtoc, au tronçon de la lance à pied & à cheval, & le Jeudy 10, fut fait le Balet des Chevaux, auquel les Chevaux d'Eſpagne, Courſiers & autres, en combattant, s'avançoient, ſe retournoient, & contournoient au ſon & à la cadence des Trompettes & Clairons, y ayans été dreſſés cinq ou ſix mois auparavant.

[ Tout cela fut beau & plaiſant, mais la grande excellence qui ſe vit les jours de Mardy & Jeudy, fut la Muſique de voix & d'inſtrumens la plus harmonieuſe & déliée qu'on aye jamais ouy, furent auſſi les Feux artificiels, qui brillerent avec incroyable épouventement & contentement de toutes Perſonnes, ſans qu'aucun fût offenſé; vrai eſt que le feu prit en une grange où l'on reſſerroit les charriots, & autres harnois de Galeres, & Animaux accommodés auſdits combats, mais n'en advint autre dommage que de ladite grange, & de tout ce qui étoit dedans, qui fut tout brulé. ]

En

En ce mois, *Strozzi* (72) quitta ſon état de Colonel de l'Infanterie Françoiſe en faveur de *la Vallette*, & eut pour récompenſe 50 mil écus, & de penſion annuelle 20 mil livres, avec laquelle ſomme il acheta la Terre de *Breſſuire* en *Poitou*. 1581.

Le *Mercredy* 8 *Novembre*, deux Ambaſſadeurs du *Grand-Turc* (73) arriverent à *Paris*, où ils furent magnifiquement reçus & bien traités ; l'un d'eux vint par commiſſion particuliere prier le Roy d'aſſiſter à la Circonſion du fils aîné du Grand-Seigneur, qui devoit ſe célébrer à *Conſtantinople* au mois de May ſuivant ; l'autre venoit pour la confirmation des anciennes confédérations entre les *Othomans*, Empereurs des *Turcs*, & les Roys de *France* ; ils furent logés au Fauxbourg de S. Germain en la ruë de Seine, & partirent de *Paris* chargés de beaux preſens, pour s'en retourner le 10 Décembre (74).

Le 28 *Novembre*, la ſœur de *la Valette* (75) fut

(72) Philippe Strozzy, Seigneur d'Epernay, fils de Pierre Strozzy, Maréchal de France : cet office a été érigé en titre de Colonel Géneral de l'Infanterie, en faveur du Duc d'Eſpernon.

(73) *Deux Ambaſſadeurs Turcs arriverent à Paris.*] C'eſt de cette Ambaſſade que le Grand Seigneur Amurat III envoye au Roy, que les Ligueurs, & ſur tout leurs Prédicateurs, appelloient le Roy Henri III, *le Roy Turc*, & lui reprochoient qu'il étoit Parrain du fils du Grand Seigneur.

(74) Comme les Traités de confédération de Henri III avec le Grand Seigneur ne ſe trouvent pas dans le corps Diplomatique, j'ai cru le devoir mettre dans les preuves avec la Relation de l'invitation faite par le Grand Seigneur à la circonciſion de ſon fils.

(75) Catherine de la Valette qui épouſa Henri

1581. fut mariée à petit bruit au Comte de *Bouchage*, puiſné du Duc de *Joyeuſe*.

La veille, jour de *Mardy*, *la Vallette* accompagné de pluſieurs Seigneurs, vint au Parlement, où furent en ſa preſence enterinées les Lettres d'érection de la Châtellenie *d'Eſpernon*, que le Roy avoit achetée pour lui du Roy de *Navarre*, en Duché & Pairie : portoient leſdites Lettres, qu'en conſidération de ce que *la Valette* devoit être beaufrere du Roy, il précederoit tous autres Ducs & Pairs après les Princes & le Duc de *Joyeuſe*.

Le *Dimanche* 17 de *Décembre*, le Marquis de *Conty* (76), frere puîné du Prince de *Condé*, fut marié au Louvre avec la Comteſſe de *Montafié* ; à ſon mariage, ne fut faite aucune ſomptueuſe parade.

Le *Lundy* 18, le Roy & les Reines partirent de *Paris* pour aller à *Annet* tenir ſur les fonds le fils du Duc *d'Aumale* (77).

Mourut ſur la fin de cet an M. de *Longueil* (78), Conſeiller de la Grand'Chambre, homme

de Joyeuſe, Comte du Bouchage, depuis Duc de Joyeuſe, Pair & Maréchal de France, dont Henriette Catherine de Joyeuſe, femme en premieres nôces de Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, & en ſecondes de Charles de Lorraine, Duc de Guiſe.

(76) François de Bourbon, Prince de Conty, il épouſa en premieres nôces Jeanne de Coeme, Dame de Bonneſtable, veuve de Louis Comte de Montafié en Piémont, & fille unique de Louis de Coeme & d'Anne de Piſſeleu, & en ſecondes Louiſe Marguerite de Lorraine, fille de Henri I. Duc de Guiſe.

(77) Charles de Lorraine, il avoit épouſé Marie de Lorraine, fille de René, Marquis d'Elbœuf.

(78) *Monſieur de Longueil.*] Jean de Longueil, Conſeiller

homme de bien & bon Juge, & qui faiſoit plus de proviſion de Livres que d'écus, duquel l'opinion toutesfois étoit tenuë meilleure le matin que l'après-dîner, à cauſe du vin auquel il étoit ſujet. 1581.

1582. 1582.

Le *Lundy*, premier jour de l'an, le Roy fit aux *Auguſtins* la cérémonie de ſon Ordre, & après avoir fait ſept Chevaliers ou Commandeurs, leur donna à chacun mil écus dans une bourſe pour étrennes, dont chacun d'eux, par l'exhortation du Roy, en donna cinquante au Couvent des *Cordeliers* de *Paris*, pour aider à raccommoder leur Egliſe brulée.

Le *Lundy* 15 *Janvier*, arriverent à *Paris* les Ambaſſadeurs des treize Cantons, venans ſupplier le Roy de les faire payer de cinq ou ſix cent mil écus d'arrérages de leurs penſions; parmy leurs prieres, ils mêlerent quelques menaces de quitter la confédération de *France*, & de ſe joindre à celle de *l'Eſpagne*, qui les ſollicitoit fort; on les appaiſa de belles promeſſes, & pour les rendre plus traitables, on donna à chacun d'eux une chaîne d'or de 200 écus, & une bourſe de 300 pour les frais de leur voyage.

Le *Mercredy* 17 *Janvier*, Henry de *Meſmes* (79), Seigneur de *Roiſſy*, venu en la malle grace

Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat Privé, & Maître des Requêtes, étoit ſecond fils de Charles de Longueil; il épouſa en 1585 Jeanne d'Alegre, fille de Jean d'Alegre, Baron de la Broſſe.

(79) Il faut avouer que ce galant homme avoit du malheur, on a vû qu'en 1575 il fut obligé de quitter les deux Cours de Fran-

1582. grace du Roy, fut desapointé des états de Chancelier de la Reine, & de Garde des Chartres, il fut fort peu plaint, parce qu'encor qu'il fût tenu pour habile homme, & des plus doctes & dignes de sa Robe; néanmoins, il étoit connu pour un des plus superbes qui fût à la Cour.

Le *Vendredy* 26, le Roy & la Reine, chacun à part soy, & chacun accompagné de bonne Troupe, allerent à pied de *Paris* à *Chartres* en voyage vers Notre-Dame de dessous terre, où fut faite une neuvaine à la derniere Messe de laquelle le Roy & la Reine assisterent, & offrirent une Notre-Dame d'argent doré, qui pesoit cent marcs, à l'intention d'avoir lignée, qui pût succeder à la Couronne.

En ce mois de *Janvier*, le Maréchal de *Cossé* (80), auquel on disoit que la Bastille & le bon

ce & de Navarre, & cette année, nouvelle disgrace, il est contraint d'abandonner les Sceaux sur M. de Roissi. *Voy. les Mémoires de Castelnau, Tome* 2. *p.* 837.

(80) Artus de Cossé, dit le Maréchal de Cossé, sortit de la Bastille en 1575, & mourut en son Château de Gonnor en Poitou le 15 Janvier 1582. Ce Maréchal homme véridique, parloit librement & naturellement. Un soir, devisant avec Monsieur familierement, & lui faisant connoître quelques-unes de ses petites vérités, il lui dit: » MortD... vous au » tres Rois & grands Prin- » ces ne valez rien très-tous » si Dieu vous faisoit raison, » vous mériteriez d'être » tous pendus. Comment? » pendus! dit Monsieur: » c'est à faire à des marauts, » vilains, & belistres. Ah! » par D... répondit le Ma- » réchal, il y en a eu de » meilleure Maison cent » fois que vous, qui l'ont » été: de meilleure Mai- » son que moy, répliqua » Monsieur, il n'y en eut » jamais: Et si, à Pardieu, » respondit le Maréchal, » Jesus-

bon vin avoient avancé les jours, alla de vie à trépas, & fut ſon état de Maréchal donné au Pere du Duc de *Joyeuſe*. 1582.

Le *Jeudy* 8 *Février*, Monſieur, frere du Roy, après avoir demeuré à *Londres* trois mois (81), près

» Jeſus-Chriſt n'a-t'il pas » été pendu, & qui étoit » de meilleure Maiſon que » vous ? Ce fut à Monſieur » à rire & à s'appaiſer, » étant irrité de quoi l'au- » tre lui avoit dit qu'il y en » avoit de meilleure Mai- » ſon que lui au monde, » comme celle de France, » pardeſſus toutes l'empor- » te. » [ *Brantome, Tome VII. Edit de la Haye* 1740. *Diſcours* 71, *p.* 361. ]

(81) Il y a une Relation de ce voyage parmi les Memoires du Duc de Nevers, Tom. I. pag. 551. On n'ignore pas que la Reine Catherine de Medicis n'ambitionnoit rien tant que de voir ſes fils ſur le Trône, & même d'agrandit autant qu'il ſe peut l'étenduë de leur domination; elle avoit tourné ſes vûës du côté de l'Angleterre, & on lui a pluſieurs fois ouï dire qu'elle auroit achetté de tout ſon ſang l'union perpétuelle des Royaumes de France & d'Angleterre: elle en fit la premiere tentative, par l'ouverture du mariage du Roy Charles IX. avec la Reine Elizabeth. Cette affaire fut non-ſeulement propoſée, mais conduite même ſi adroitement, qu'on obligea Elizabeth à s'en expliquer tout de bon : & cette Princeſſe n'y trouva d'autre difficulté que la trop grande diſproportion de l'âge de Charles IX & du ſien. Catherine de Médicis fit tout ce qu'elle pût pour lever cet obſtacle, & ne voulut point ſe déclarer pour le mariage d'Eliſabeth d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II. que la Reine d'Angleterre n'eût abſolument rompu l'alliance projettée avec Charles IX : tel étoit la ſituation des affaires en 1570; mais l'année ſuivante, elle renoua avec la Reine d'Angleterre, & lui fit parler du mariage de Henri, Duc d'Anjou, qu'elle aimoit plus tendrement que ſes autres enfans : il n'y eut ſortes d'adreſſes & d'avantages qu'elle ne mît en uſage

1582. près la Reine *d'Angleterre*, de laquelle pendant ledit tems il reçut toutes ſortes de courtoiſies & d'honneurs (82), s'embarqua pour *Anvers*,

pour gagner l'eſprit de cette Reine ; les promeſſes & les préſens ne lui coutoient rien ; & la négociation alla même ſi loin, que le Comte de Leyceſtre, lui-même, qui aſpiroit au mariage de la Reine ſa Maîtreſſe, crut devoir favoriſer cette alliance : la Reine Eliſabeth étant informée des grandes qualités du Duc d'Anjou, parut le deſirer, & peut-être la choſe auroit-elle réuſſi, ſans le meurtre de la S. Barthelemy : ſix ans après, c'eſt-à-dire, en 1578, Catherine renoua ſes intrigues, & fit propoſer ce même mariage pour François Duc d'Alençon, frere des trois derniers Rois. Toute la négociation qui regarde Henri III. & le Duc d'Alençon, ſe trouve amplement détaillée au Tome I, des Mémoires de Monſieur le Duc de Nevers, p. 475. juſques à la 569 ; cette négociation qui dura longtems, eſt extrêmement curieuſe, & l'on verra par des difficultés controuvées, & qui naiſſoient à chaque inſtant, que jamais la Reine d'Angleterre n'avoit eu des intentions droites dans toute cette grande affaire ; elle vouloit inquieter l'Eſpagne & l'empêcher d'inſulter ſes Etats; mais enfin le Duc d'Alençon, après pluſieurs voyages en Angleterre, fut éconduit, comme l'avoient été les deux derniers Rois ſes freres, Charles IX. & Henri III ; mais cet événement eſt ſi ſingulier, que j'ai cru, que pour bien connoître Elizabeth, on devoit lire ce que le Duc de Nevers a écrit ſur cette Négociation pour la Reine.

(82) Mais les Anglois ne s'apperçurent pas qu'Eliſabeth jouoit ce dernier Prince, comme elle avoit fait ſes deux freres : alors ils commencerent à murmurer tout de bon, ſous prétexte qu'ils appréhendoient une domination étrangere. La liberté Angloiſe ne s'en tint pas à de ſimples murmures, ils en vinrent même juſques à publier un Livre rempli d'injures & de médiſances contre le Duc d'Alençon ; ils paroiſſoient appréhender pour la Religion, & pour la nature de leur Gouvernement, pour leſquels ils craignoient

*Anvers*, où le Prince d'Orange & les Députés des Etats de *Flandres* dès pieça l'attendoient. Pour faire ce voyage, la Reine continuant ſes faveurs, lui prêta trois Navires de guerre équippés à l'avantage, & le fit accompagner des Mylords *Howard*, *Leiceſter*, du *Hatton*, & de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes *Anglois*. 1582.

Le 17, feu Monſieur, arriva à *Anvers*, & le Lundy 19, lui fut faite une réception & entrée autant ſomptueuſe & magnifique qu'oncques y avoit été faite à l'Empereur *Charles V*, & à *Philippe* ſon fils, Roy *d'Eſpagne*, à leurs bienvenuës; grands feſtins lui furent faits; feux de joye pendant quatre jours; Monnoye d'or & d'argent forgée à ſon nom & à ſes armes, fut jettée au Peuple, & lui fut donné le titre & l'habit du Duc de *Brabant*, & Marquis du *Saint Empire* (83).

Le

gnoient quelque changement : la Reine offenſée de cette liberté, publia un Ecrit contraire, & marqua même qu'elle trouvoit étrange que ſon Peuple, qui dans tous les Parlemens, l'avoit ſupplié de ſe marier, pour éviter les périls dont le Royaume étoit menacé, craignît maintenant le contraire : l'Auteur du Livre fut découvert & puni. Tel eſt le caractere des Anglois, qui déſapprouvent le lendemain, ce qu'ils ont ſouhaité la veille.

(83) Ce Prince débarqua à Fleſſingues, d'où il ſe rendit à Middelbourg, enſuite à Anvers; & ce fut le 19 Février qu'il fit le ſerment public des Ducs de Brabant, & qu'il reçut celui de la Nobleſſe & du Peuple; après quoi le Prince d'Orange le revêtit du manteau Ducal de velours cramoiſi fouré d'hermines; & dit, *ſerrons ſi bien ce bouton, qu'on ne puiſſe arracher ce manteau* : mais l'évenement ne répondit pas au ſouhait.

(84)

1582. Le 13 *Février*, l'aîné *la Vallette* (84), frere du Duc *d'Eſpernon*, & pour ſon reſpect favoriſé du Gouvernement du Marquiſat de *Saluces*, fut marié au Louvre, avec la Demoiſelle du *Bouchage*, à petit bruit, tout ſimplement, ſans ſomptuoſité; & ce, du commandement du Roy, qui voulut qu'on ſe reſtraignît en publiques parades, parce qu'il avoit été rapporté au Roy que les Ambaſſadeurs *Suiſſes*, venus pour demander de l'argent qu'on leur devoit, quand on leur répondit que le Roy n'avoit pas d'argent, dirent, qu'il n'étoit pas poſſible que le Roy n'eût ſes coffres pleins, puiſque depuis quatre ou cinq mois, aux nôces du Duc de *Joyeuſe*, ſimple Gentilhomme, avant qu'il l'eût honnoré du titre de Mignon de Sa Majeſté, il avoit en feſtins, maſcarades, tournois, &c. dépendu douze cent

(84) Bernard de Nogaret de la Valette, frere de d'Epernon, qui épouſa Anne de Batarnay du Bouchage. Dès la fin du mois de Mars 1579, le Roy avoit reçu quelques avis, que le Maréchal de Bellegarde faiſoit dans ſon Gouvernement du Marquiſat de Saluces, quelques mouvemens préjudiciables à ſon ſervice; ce Prince fut obligé d'y envoyer ſon frere la Valette pour lui remontrer ſon devoir, & les obligations qu'il avoit au Roy, qui l'avoit élevé aux premieres dignités, & duquel il n'avoit reçu aucun ſujet de mécontentement. L'Inſtruction donnée à la Valette ſe trouve aux Mémoires de *Nevers*, Tome premier, pages 630 & 631. Cet avis même venoit du Duc de Savoye, qui en 1588 prit pour lui ce Marquiſat, dont il craignoit qu'un autre ne s'emparât; mais la Valette fut alors favoriſé de ce Gouvernement. Depuis l'uſurpation du Duc de Savoye, ce Marquiſat n'eſt pas revenu à la France, & fut échangé contre la Breſſe.

(85)

cent mil écus & plus; & que s'il n'avoit craint de dépendre une ſi notable & groſſe ſomme en choſe de néant, qu'il étoit bien croyable que pour ſubvenir aux affaires d'importance de ſon Royaume, il en avoit encore bien d'autres qu'il n'y plaindroit pas, ou autrement qu'il ſeroit Prince mal aviſé & mal conſeillé, ce qui n'étoit pas. 1582.

En ce mois de *Février*, le Roy maria Catherine de *Fontenay* (85), fille de *Meſnil aux Ecus*, Maître des Comptes, que le Roy appelloit ſa Cathaut, au bâtard de *Longueville*, ſoi ſurnommant Marquis de *Rothelin*, & lui donna vingt mil écus & une Abbaye.

Le *Dimanche* 18 *Mars*, un Jubilé à *Paris*, pour prier Dieu de donner lignée au Roy.

Le *Mardy* 20, le Nonce du *Pape* diſciplina à *Saint Germain des Prez*, quelques *Cordeliers* du Convent de *Paris*, parce qu'ils avoient élu un Gardien contre l'ordre du *Pape* & du Général, qui étoit Mantouan, de la Maiſon de *Gonzagues* (86), qui en vouloit mettre un à ſa poſte, de ſa privée autorité, contre les Ordonnances & Statuts de l'Ordre; le Procureur Général du Roy s'étant porté appellant de

(85) Elle ſe nommoit Catherine Duval, & étoit ſœur de François Duval, Seigneur de Fontenay & de Marueil, François d'Orleans Rothelin ſon mari, étoit fils naturel de François d'Orleans Marquis de Rothelin, & Françoiſe Bloſſet, Dame de Colombieres.

(86) Il ſe nommoit *Scipion de Gonzagues*, dont nous voyons pluſieurs Lettres dans les Mémoires manuſcrits du Duc de Nevers, qui ſe trouvent dans la Bibliothéque du Roy, parmi les Mſſ. de M. de Meſmes, & il devint Cardinal. Il en eſt parlé, pag. 280, note 2.

xécution

1582. l'exécution de la Bulle du Pape, en vertu de laquelle le Nonce s'étoit ingeré de faire ladite diſcipline ; par Arrêt de la Cour, prononcé en publique Audience le Jeudy 29 dudit mois, fut déclaré bien recevable Appellant, & ordonné que le Nonce ſeroit appellé en laditte Cour, pour venir défendre audit appel comme d'abus, & cependant défenſes à lui faites d'aucune choſe attenter & innover contre les Saints Decrets, autorité du Roy, & Privileges de l'Egliſe Gallicane ; ſur ce ſourdit une grande contention au Convent des *Cordeliers*, qui diviſés en deux factions, vinrent aux mains par diverſes fois ; mais enfin par les menées du Duc de *Nivernois*, couſin dudit Général, & par l'autorité de la Reine Mere, le favoriſant à cauſe du Pays, cette contention fut appaiſée au deſir deſdits Nonce & Général, admoneſtés néanmoins de ne plus faire telles entrepriſes. Sur ces pauvres Freres ainſi diſciplinés, furent faits ces Vers.

*Stigmata quæ paſſis manibus* Franciſce *gerebas,*
*Natorum flagris corpora ſecta tegunt.*
*Lancea mutavit ſævis inſignia loris,*
*Nuncius immiti miſſus ab* Auſonia,
*Ut merito poſt hæc mutato nomine priſco,*
*Cordigeros dicat* Gallia *lorigeros.*

[ Le *Dimanche* 25 *Mars*, Buſbecq écrit par ſes Lettres, qu'il préſenta au Roy Lettres de la part de l'Empereur Rodolphe, ſon Maitre, lui ayant dit peu de choſe auparavant ; c'eſt à ſçavoir, que Sa Majeſté Impériale auroit été avertie de bonne part, que le Roy s'étoit accordé

cordé avec ſon frere, touchant la guerre des Pays-Bas, à quoi Sa Majeſté Imperiale n'ajoutoit point pourtant foi; que ſi toutesfois il en étoit quelque choſe, ni lui Empereur, ni les Electeurs de l'Empire, à qui cela touchoit grandement, ne le pourroient ſouffrir; choſe qu'il pourroit apprendre plus amplement par les Lettres de Sadite Majeſté. 1582.

A quoi le Roy répondit, qu'il n'avoit rien de commun avec ſon frere touchant les affaires des Pays-Bas; & pour preuve de cela, c'eſt que ſi ſon frere eût été ſecouru de lui, il auroit long-temps ja apporté plus de dommage aux Pays-Bas qu'il n'avoit fait: qu'il ne ſe ſervoit pas beaucoup de ſes conſeils, & même pour le préſent, qu'il faiſoit beaucoup plus de bruit que d'effet, voire que le plus grand dommage tomboit ſur lui & ſur ſes Sujets, qui déja par pluſieurs mois avoient été travaillés & moleſtés par les gens de guerre de ſon frere, ſans qu'en rien du monde ceux des Pays-Bas ayent été inquietés; qu'il verroit les Lettres de l'Empereur & y feroit réponſe. L'interêt de la Reine (*C'étoit la Reine Elizabeth d'Autriche, veuve du Roy Charles IX.*) m'a empêché d'agir plus long-temps, ni plus hardiment, pour ne me rendre ou ennuyeux ou odieux. *Busbecq* (87).] [Le

(87) J'ai mis cet article entre deux crochets, parce que je ne le crois pas de l'Auteur du Journal; mais c'eſt une addition de quelque Curieux: car les Lettres de Buſbecq ſur ſon Ambaſſade de France, ne parurent pour la premiere fois qu'en 1630, près de 19 ans après la mort de M. de l'Etoile Auteur du Journal; mais l'ayant trouvé dans les additions à ce Journal de l'Edition de 1720,

1582. [Le même jour *Dimanche* 25, vinrent à *Paris* nouvelles que le Dimanche précédent le Prince *d'Orange*, à l'iſſuë de ſon dîner, à *Anvers*, comme il entroit de la ſalle en ſa chambre, avoit été d'un coup de piſtolet atteint à la joue au-deſſous de l'oreille, par un Biſcain, ſerviteur d'un *Eſpagnol*, Banquier (88) *d'Anvers*, parti quelques jours auparavant de ladite Ville, & retiré à *Tournay* vers le Duc de *Parme*; celui qui fit le coup avoit nom *Jaureguy*, âgé de vingt-cinq ans, lequel, pource que le coup fut grand, traverſant les deux joues de part en part, ſans avoir toutesfois offenſé ni les dents, ni la langue, ni le palais, fut

1720, j'ai cru la devoir placer ici, en y joignant néanmoins cet avis.

(88) Cet aſſaſſinat fut fait par ordre de Philippe II. Roy d'Eſpagne : c'étoit une des manieres dont il ſe défaiſoit de ceux qui lui nuiſoient, & il s'embarraſſoit peu que la honte en retombât ſur lui. Ce fut un marchand Eſpagnol, nommé *Gaſpard Anaſtro*, qui ſe chargea de cette expédition ou par lui-même, ou par quelques uns des ſiens : ce Marchand étoit fort oberé, & prêt à faire banqueroute, & l'appât de 80 ou 100 mille ducats, l'engagea dans ce crime : il trouva dans *Jean Jaureguy*, l'un de ſes domeſtiques, un jeune homme aſſez fanatique pour croire qu'il emporteroit le Ciel par un ſemblable forfait; le Banquier s'étoit évadé quelques jours auparavant : dès que Jauregui eut tiré ſon coup, le Prince d'Orange lui dit fort tranquillement : *Mon ami, que tai-je fait ?* un Garde du Prince tua l'aſſaſſin d'un coup de pertuiſane, & l'on trouva dans ſa poche des papiers qui prouverent qu'il avoit agi en vertu de la ſubornation des Eſpagnols, ſans quoi on attribuoit cette action déteſtable aux François ; & la Maiſon du Duc d'Alençon, fut inveſtie, pour ſe ſaiſir de lui, comme auteur de cette indigne conſpiration.

(89)

fut ſur le champ dagué & tué par le Bâtard dudit Prince & autres Gentilshommes & Archers de ſes Gardes ; grand tumulte s'émût incontinent par la Ville, & prirent les Bourgeois tout auſſi-tôt les armes par tous les quartiers & dixaines, ignorans le fonds de cette entrepriſe ; mais *Jaureguy* mort fut trouvé chargé de papiers & memoriaux, par leſquels fut découvert le deſſein de leur entrepriſe ; même ayant été le corps mort dudit *Jaureguy* expoſé en lieu public ſur un échafaut, fut reconnu pour domeſtique dudit Marchand *Eſpagnol*, Banquier, fugitif *d'Anvers* cinq ou ſix jours avant le coup, qui fut cauſe de faire prendre au corps un ſerviteur dudit Marchand, nommé *Antonio Venero*, & un *Jacobin* (89) déguiſé, leſquels interrogés furent trouvés complices de la conjuration par ledit Banquier, nommé *Amiaſtro*, faite de la mort dudit Prince *d'Orange*, à la ſuſcitation de *Philippe*, Roy *d'Eſpagne*, qui avoit promis audit *Amiaſtro* 80, ou 100 mil écus, incontinent après l'exécution d'icelle ; & étoit en propos ledit *Amiaſtro* de faire de ſa main le coup, ſans *Jaureguy*, qui de ſa franche volonté ſe chargea dudit meurtre perſuadé par un *Jéſuite*, que ſi-tôt qu'il auroit fait le coup, ſoudain ſeroit porté en Paradis par les Anges, qui lui avoient ja 1582.

retenu

(89) Il ſe nommoit Antonin Timmerman, ou Charpentier ; il eſt compté au nombre des Saints Martyrs de l'Ordre de S. Dominique, dans le Livre intitulé : *ſancti Belgii Ordinis Prædicatorum*, compoſé par le P. Hyacinthe Chocquet, Religieux de cet Ordre, & imprimé à Douay en 1628.

(90)

1582. retenu ſa place près Jeſus-Chriſt, au-deſſus de la Vierge Marie ; leſdits *Jaureguy* tout mort, *Venero*, & *Timmerman*, *Jacobin*, tous vifs, après que le procès leur eut été fait, furent publiquement exécutés, & le Prince *d'Orange* ſi bien panſé, qu'au bout de trois mois il fut gueri de toutes ſes playes. ]

Le *Lundy* 26 *Mars*, les Gardes du Roy, par commandement de Sa Majeſté, forcerent la Conciergerie du Palais, pour en tirer un Gentilhomme ſien favori, parent & Capitaine avoué de *la Valette ;* ce Gentilhomme étoit appellant de la mort, atteint & convaincu d'avoir aſſaſſiné un Gentilhomme *Poitevin*, en ſa maiſon, entre les bras de ſa mere & de ſa femme.

Le *Jeudy* 29, le Marquiſat *d'Elbeuf*, fut érigé en Duché & Pairie (90).

Le *Vendredy* 11 *May*, à la Porte de *Paris*, fut décapité un Gentilhomme *Beauſſeron*, nommé *Berqueville*, pour avoir été préſent l'épée au poing à la recouſſe d'un autre Gentilhomme que des Sergens menoient priſonnier au Châtelet, en laquelle recouſſe y eût un Sergent tué & autres bleſſés ; icelui *Berqueville* étant ſur l'échafaut, remontra qu'à tort il avoit été condamné à mort pour le meurtre du Sergent, qu'il n'avoit fait ni conſenti ; toutesfois qu'il reconnoiſſoit que Dieu étoit juſte, lequel il croyoit l'avoir conduit à ce point de mort ignominieuſe, pour réparation

(90) En faveur de Charles de Lorraine, Marquis, puis Duc d'Elbœuf, Grand Veneur de France, mort en 1603 : il avoit épouſé Marguerite Chabot.

(91)

tion d'un meurtre par lui commis en la perſonne d'un Gentilhomme qu'il nomma, duquel meurtre on n'avoit oncques pû découvrir l'auteur. 1582.

Le *Samedy* 19 *May*, Jean *Poiſle* (91), Conſeiller en la Grande Chambre, au procès duquel la Cour étoit empêchée depuis neuf mois, fut condamné par Arrêt donné au Rapport de M. *Chartier*, juge droit & incorruptible, à faire amende honorable, à genoux, tête nuë, à huis clos, toutes les Chambres aſſemblées au Parc de l'Audience, & illec dire & déclarer que mal, témerairement, & indiſcretement, il avoit commis les crimes mentionnés au procès, dont il ſe repentoit & en demandoit pardon à Dieu, au Roy, & à la Juſtice; fut par le même Arrêt privé de ſon état, & déclaré indigne & incapable de tenir Office Royal de Judicature, banni de la Ville, Prevôté & Vicomté de *Paris*, pour cinq ans, & en outre de ce, condamné en la ſomme de 500 écus envers le Roy, applicable à la refection du Palais, & en 200 écus d'amende envers les Pauvres de *Paris*, & ès dépens du procès envers René *le Rouillé*, auſſi Conſeiller, accuſateur; il fut amené en la Grand'Chambre par *Dorron*, premier Huiſſier, accompagné de

(91) Le Procès de ce *Jean Poiſle* fait voir qu'il y avoit alors de mauvais Juges au Parlement; Henri III. ſçut bien s'en ſouvenir enſuite, lorſque parlant de *Jean Boucher*, indigne Curé de S. Benoît à Paris, il marque qu'il étoit auſſi méchant que Jean Poiſle ſon parent : cette affaire produiſit alors pluſieurs Ecrits, qui ſont aujourd'hui oubliés, & qui ne méritent pas qu'on les reſſuſcite; mais je crois qu'il n'y a plus aujourd'hui de Poiſle à la Cour de Parlement.

1582. *Malingre*, autre Huiſſier de ladite Cour, avec lequel il fit refus de marcher; mais voyant qu'icelui premier Huiſſier s'acheminoit pour aller faire entendre à la Cour ſa rebellion, il alla effrontément & la tête haute, & arrivé avec ſa robe du Palais, & ſon chaperon à bourlet, que le peuple en paſſant crioit qu'il lui falloit ôter, voulut parler, mais il fut interrompu par le Préſident de *Morſan*, qui lui dit: *Me Jean Poiſle, mettez-vous à genoux & écoutez la lecture de votre Arrêt*; alors il mit un genouil en terre, auquel le Préſident dit: *Me Jean, mettez les deux genoux en terre & dépêchez*, de quoi il ſe voulut excuſer ſur ſa vieilleſſe & prétendue indiſpoſition; mais enfin étant contraint d'obéïr, lui fut faite la lecture de ſon Arrêt, & lui dicta le Greffier les mots qu'il avoit à dire, leſquels il prononça hautement & ſuperbement, puis dit tout haut qu'il remercioit Dieu & la Cour, qu'il avoit été jugé par ſes ennemis, mais que, *qui confidit in Domino non turbabitur cor ejus*; puis requit la Cour, puiſqu'il étoit banni pour cinq ans, qu'il lui plût lui donner quelque délai, *ad colligendas ſarcinulas*; à quoi lui fut répondu, que bien lui viendroit de préſenter ſa requête à cette fin: ce fait il fut ramené en la Chambre du Tréſor, ſur la ſeconde porte du Palais, où il avoit été priſonnier, & y retourna en la même façon qu'il étoit venu, avec ſemblable hauteſſe & aſſurance, comme s'il fut allé aux nôces. Dès ledit jour il fit couper ſa barbe, qu'il nourriſſoit longue depuis qu'il étoit priſonnier, paya les 700 écus pour les deux amendes, & le lendemain s'en alla à *Fontainebleau*,

*Fontainebleau*, pour tâcher à obtenir ſon rappel de ban, mais il n'y trouva point d'amis, & lui fut tout à plat dénié. 1582.

Le peuple de Paris murmura fort contre cet Arrêt, diſant, que ſi ce Conſeiller étoit convaincu des cas à lui impoſés, comme ſon Arrêt le portoit, on le devoit ſans miſericorde envoyer droit au gibet. Son compagnon qui penſoit qu'il dût être pendu, l'ayant été voir après ſa condamnation, lui dit, en le ſaluant, *Monſieur*, *Beati quorum remiſſæ ſunt iniquitates . . . . Et quorum tecta ſunt peccata*, lui va incontinent repartir Poiſle, & ce fort à propos; car qui les eût voulu ramentevoir, il n'en eut pas eu meilleur marché que Poiſle. Les *Prédicateurs de Paris*, en parlerent même en leurs Chaires, entre les autres F. Maurice *Poncet*, Curé de Saint Pierre des Arcis, qui fit une comparaiſon de la diligence des Meſſieurs, à celle de ſa Chambriere, équivoquant ſur la poeſle & le chaudron, qui étoit le Conſeiller *Molevaut* (92), appellé *Malevolus* par le Préſident *de Thou*, & que chacun diſoit ne valoir pas mieux que *Poiſle*, auquel propos fut fait le huitain ſuivant :

*Soixante hommes ont fait en neuf mois tous entiers*,
*Diſoit le bon* Poncet, *ce que ma Chambriere*
*Pourroit en un quart d'heure elle ſeule mieux faire*;
*Car ils ont employé d'un an les trois quartiers*,
*A curer*

(92) Il y avoit alors deux Conſeillers au Parlement de ce nom, Guillaume & François de Maulevaut.

1582. *A curer une Poiſle ; & combien penſe-t-on ,*
*Qu'il faudra bien de temps à fourbir le Chaudron ?*
*Vous dirai-je ſon nom ? Je le dirai tout haut :*
*Non ferai , vous ririez ; pourquoi ? Le* Mot le Vault.

En ce mois de *May* , mourut à *Anvers* , Dame Charlotte de *Bourbon* (93) , Princeſſe *d'Orange* , celle des filles du Duc de *Montpenſier* , qui avoit été Abbeſſe de *Jouarre*.

En ce même mois de *May* , Guillaume *Bailly* , Preſident des Comptes à *Paris* , mourut en l'Abbaye de *Bourgueil* en *Anjou* , que peu auparavant il avoit achetée 18 mil écus de *Cimier* , on crut qu'il avoit été empoiſonné pour faire vacquer ſon Abbaye , qui , peu après ſon decès , fut donnée à *Fervaques* , qui tenoit le premier lieu entre les Favoris de Monſieur , & ja avoit l'Evêché de *Liſieux*.

[ Du 30 *May* , on tient que la Reine d'*Angleterre* a fait fournir une grande ſomme d'argent au Duc *d'Alençon* , c'eſt à ſçavoir trois cent mille écus.

Et quant à ceux du Païs , ſe ſoumettant à la Puiſſance dudit Duc , on tient qu'ils contribuëront pour les frais de la guerre la cinquiéme partie de leurs biens.

Le

(93) Elle étoit fille de Louis de Bourbon II. du nom, Duc de Montpenſier, & de Jacqueline de Longwic , Comteſſe de Bar-ſur-Seine : elle renonça à ſon Abbaye & à ſes vœux en 1574, & épouſa Guillaume de Naſſau Prince d'Orange, tué à Delft en 1584. le Duc de Montpenſier ſon Pere approuva ſon mariage par une déclaration particuliere en 1581.

(94)

Le Prince de *Parme* aſſiege *Audenarde*, mais les Aſſiégés ont fait avertir le Duc *d'Alençon*, qu'il ne craigne rien à leur ſujet de deux mois. Il ſe montre au reſte très-grand Protecteur des Catholiques, & prend ſoin de faire rétablir en pluſieurs endroits leurs Egliſes; dont quelques-uns eſtiment, que ſa domination ne ſera pas de longue durée en ce Païs-là. ] (94) 1582.

Au commencement du mois de *Juin*, Monſieur aſſembla des forces en *Flandres*, entr'autres, quinze cent Reiſtres, qui paſſerent au long de la Ville de *Reims* par le *Rethelois*, où ils firent mille maux, & arrivés aux Païs-Bas, ſaccagerent *l'Artois* & Païs voiſins; les titres que Monſieur prenoit lors étoient, *François, fils de France, frere unique du Roy par la grace de Dieu, Duc de Lauthier, de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, d'Alençon, d'Anjou, de Touraine, de Berry, d'Evreux, & de Château-Thierry, Comte de Flandres, de Zelande, de Hollande, de Zutphen, du Mayne, du Perche, de Mante, Meulenc, & Beaufort, Marquis du Saint Empire, Seigneur de Friſe & de Malines, deffenſeur de la Liberté Belgique.*

Le 19 *Juin*, le Duc de *Joyeuſe* (95) fit au Parlement

(94) Ces deux Articles, qui ſont entre deux crochets, ſont pareillement tirés des additions au Journal d'Henri III, Edition de 1720.

(95) *Le Duc de Joyeuſe.*] Ce Duc fut un des enfans de la fortune, que la bizarrerie du Roy, plûtôt que le mérite éclattant, porta au ſuprême degré de la faveur ſous Henri III; on ſçait qu'il étoit peu reglé dans ſes mœurs, ainſi tel qu'il le falloit à un Roy que les plaiſirs avoient ennyvrés: il fut fait Duc & Pair de France, avec prééminence ſur tous les autres, & reçu

1582. Parlement le Serment d'Amiral de *France*, lequel Etat lui avoit été vendu par le Duc de *Mayenne* cent vingt mil écus, que Sa Majeſté paya pour ſon Mignon.

En ce tems, la Reine de *Navarre* (96) arrivée à *Paris*, trouvant l'Hôtel *d'Anjou* vendu par le Preſident *Pybrac* à la Dame de *Longueville*, acheta la maiſon du Chancelier *Birague*, à la Couture de Sainte Catherine, vingt-huit mil écus, & ſe retira ledit *Birague* au Prieuré de Sainte Catherine, qu'il tenoit en titre longtems auparavant ſous le nom d'un ſien neveu, & en l'une des Chapelles de l'Egliſe, duquel Prieuré il avoit ja pieça fait ériger à ſa feuë femme (97) un monument de marbre de magnifique ſtructure.

Le 25 *Juin*, le Roy & la Reine furent en voyage à Notre-Dame de *Chartres*, y donnerent une lampe d'argent de 40 marcs, & 500 l. de rente, pour la faire ardre jour & nuit, au retour duquel voyage s'en alla à *Fontainebleau*, où il aſſembla le Conſeil des Princes & autres de

au Parlement le 7 Septembre 1581; il eut le bonheur d'être le beaufrere du Roy en épouſant Marguerite de Lorraine, ſœur de la Reine Louiſe : il fut fait Amiral de France, par démiſſion du Duc de Mayenne, par Lettres du premier Juin; & après avoir ſoutenu ſa faveur preſque juſques au bout de ſa carriere : nous le verrons mourir en 1588. à la fatale journée de Coutras.

(96) *La Reine de Navarre.* ] C'étoit Marguerite de Valois, dont nous avons les Mémoires, & ſur laquelle a été fait le Divorce Satyrique, où l'on marque tous les déportemens de cette Princeſſe : on le trouvera dans ce Recueil.

(97) Elle ſe nommoit Valentine Balbiane.

(98)

Digitized by Google

de ſon Conſeil d'Etat, pour prendre avis de la réponſe qu'il devoit faire au *Pape*, & au Roy *d'Eſpagne*, qui le ſollicitoient de faire publier, & de recevoir en *France* le Concile de *Trente* & *l'Inquiſition.* (98) 1582.

Le *Lundy* 18 *Juillet*, le Roy, par l'exhortement, comme on préſumoit de M. de *S. Germain*, Chanoine & Théologal de *Paris*, qu'il avoit n'agueres retiré près de lui pour conſeil & direction de ſa conſcience, fit déclaration qu'il ne vouloit dès-lors en avant plus vendre les Offices de Judicature, mais en pourvoir gratis gens capables: de fait, il en fit le 23 en ſon Parlement de *Paris* publier ſes Lettres Patentes, mais peu après, à l'appetit de ſes Mignons & autres harpies, il ſe laiſſa aller, & fit publier en ladite Cour un Edit de création de deux nouveaux Conſeillers en chaque Siege Préſidial.

Au commencement *d'Août*, à *Bruges*, où étoit lors Monſieur, Duc *d'Alençon*, furent découverts environ trente *Eſpagnols*, qui, ſous la conduite d'un *Balduin*, Flament Italianiſé, ayant charge du Duc de *Parme*, avoient conſpiré

(98) *Et l'Inquiſition.*] On a tenté bien ſouvent à faire recevoir en France la diſcipline du Concile de Trente & l'Inquiſition, mais le Clergé qui ſollicitoit cette acceptation en auroit lui-même été fâché dans la ſuite; & puiſque les Etats de la Ligue n'ont pû en venir à bout, il y a tout lieu de croire que jamais cela n'arrivera: cela n'importe en rien, parce que nos Rois ont reçu & reçoivent par portion les Decrets qui conviennent à nos mœurs, mais par des Ordonnances regiſtrées au Parlement; ce qui n'a pas moins de force que toutes les autres Loix du Royaume.

1582. conſpiré de faire mourir ledit Seigneur Duc *d'Alençon*, dont les uns furent tués, les autres pendus, roués, brûlés, & exemplairement punis ; *Balduin* ſe voyant arrêté, craignant plus cruel Supplice, s'il attendoit l'iſſuë du Procès criminel qu'on lui vouloit faire, ſe donna de ſa dague quelques coups dans l'eſtomach, dont il mourut tôt après ; *Salcede* (99) le

(99) Salcede n'étoit pas ſeul de cette conſpiration ; mais il s'en étoit chargé comme Chef de l'entrepriſe, il y en avoit deux ſur tout qui devoient travailler ſous ſes ordres, l'un étoit *Franciſco Baza*, Italien, & l'autre un Walon, mécontent. Baza fut arrêté à Bruges le 21 Juillet : il chargea Salcede de toute la direction de cette conſpiration : mais l'Italien qui ſentoit bien qu'il alloit être puni comme criminel de leze-Majeſté, ſe tua lui-même dans la priſon, & on ne laiſſa point de le juger & d'exécuter ſon cadavre le 31 Juillet ; Salcede fut conduit à Paris avec beaucoup de précautions & de prudence ; j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de donner l'interrogatoire même de Salcede, qu'on trouvera dans les Piéces. L'Hiſtoire remarque que Salcede étoit d'autant plus coupable d'attenter à la vie du Duc d'Alençon, que ce Prince lui avoit épargné quelque tems auparavant une mort infâme, à laquelle il auroit été condamné par le Parlement de Rouen, pour crime de fauſſe monnoie. [ *Pierre Matthieu, Hiſt. de France, Tom. I. pag.* 478. ] Buſbec, Lettre 8, rapporte que Salcede ayant achetté une maiſon de campagne avec de la monnoïe fauſſe qu'il avoit faite, le vendeur s'en étant apperçu après coup, voulut dénoncer Salcede, s'il ne déguerpiſſoit pas de ſa maiſon ; mais ce dernier craignant d'être jetté dans l'huile bouillante abandonna la maiſon ; & ſçachant que le Propriétaire y étoit, il y mit le feu, & prit la fuite. Le même Buſbec remarque, que Henri III. reprochant ce crime à Salcede, ce méchant homme répondit que puiſque ſon Vendeur avoit cherché par ſa

le jeune, né en *France*, fils de ce vieil *Salcede Eſpagnol*, qui avoit tant fait la guerre au Cardinal de *Lorraine*, & qui fut tué à *Paris* par ceux de *Guiſe* en 1572 le jour de *S. Barthelemy*, étant trouvé complice, fut arrêté priſonnier, & lui fut commencé ſon Procès, par lequel, ſe ſentant perdu, il s'aviſa de charger de cette conſpiration ceux de *Lorraine* & de *Guyſe* 1582.

ſa dénonciation à le faire bouillir, il avoit voulu lui rendre la pareille, en le faiſant rôtir.

L'Arrêt contre Salcede, qui eſt du 26. Octobre, » ordonne, que les dépoſi- » tions, Lettres miſſives & » déclarations dudit Salce- » de contre l'honneur de » pluſieurs Princes, Sei- » gneurs & autres, ſeront » miſes au feu, pour en » ôter & éteindre la mé- » moire, comme fauſſe- » ment, malicieuſement & » calomnieuſement par le- » dit Salcéde, inventées & » controuvées; prononcé » & exécuté le 26 Octobre » 1582. » & de fait, le Duc de Guiſe & Monſieur de V... ſont extrêmement impliqués dans cette conſpiration; & deux choſes prouvent la vérité de cette accuſation. 1°, L'évenement qui ſe trouve conforme à la dépoſition. 2°, Les reproches faits à M. de V.... & enſuite ſa déſertion du parti du Roy pour ſe jetter lui-même dans la Ligue, & l'on pourroit y ajouter les circonſtances de l'accuſation, où l'on voit que le Criminel fait un portrait naturel & fort détaillé de ſes entrevûës avec M. de Guiſe & M. de V..... dans leſquelles on remarque un air de vérité, ſur tout dans des circonſtances qu'il eſt bien difficile d'imaginer ſur le champ: mais je trouve une raiſon de ſes variations: comme on le conduiſoit, ou ouit une voix qui lui marquoit de ne point impliquer tant d'honnêtes gens dans ſes accuſations, comme on le voit dans un Mémoire particulier, qui ſuit ſon interrogatoire dans le *Volume* 87. *des Manuſcrits de M. Dupuy*; Mémoire que je publie dans les preuves, à cauſe de ſon importance, & de ſa ſingularité.



Digitized by Google

1589. *Guiſe* (100), & quelques autres grands Seigneurs étans en la Cour du Roy, afin d'être amené en *France* pour leur être confronté, eſperant d'être recous en chemin, par le moyen du Duc de *Parme*: de fait, il fut envoyé en *France*; mais *Believre* pour cet effet envoyé en *Flandres*, le fit conduire ſi dextrement, qu'il ne put être recous, & lui fut par le Parlement fait ſon Procès, par lequel, atteint & convaincu de conſpiration de mort contre M. le Duc *d'Alençon*, & même contre le Roy, & de pluſieurs autres crimes, fut condamné d'être tiré à quatre chevaux; ce qui fut exécuté en la Pla-

(100) Il découvrit lors fort au long, & par le menu les projets des Guiſes, pour éteindre la maiſon Royale, & uſurper la Couronne ſur les Princes du ſang. Monſieur de Villeroy marque dans ſon Apologie, qu'il fut auſſi impliqué dans cette conſpiration avec M. de Guiſe; mais l'un & l'autre à tort, à ce qu'il prétend, comme le reconnut Salcede lui-même dans un ſecond interrogatoire: mais le Mémoire joint à l'interrogatoire de Salcede fait voir la cauſe de toutes ſes variations, par un mot qui fut dit par quelqu'un qu'on ne put reconnoître: cette affaire eſt une des plus grandes qu'il y ait eu alors. On voit par-là que le Duc de Parme ne négligeoit aucune reſſource, ou louable, ou proſcrite par l'honneur; en quoi il entroit dans les vûës du Roy Philippe II. Il avoit fait fuir auparavant la petite Armée du Duc d'Alençon, inférieur en troupes: voilà ce qui eſt permis; mais d'attenter à la vie des Princes, par des moyens auſſi odieux, que ceux qu'il employoit; c'eſt ce qui eſt défendu par la Religion, auſſi-bien que par l'honneur; il fit périr le Prince d'Orange de la même maniere. Ce Duc de Parme faiſoit le dévot, & voulut être enterré en habit de Capucin, ſans pompe; c'étoit peut-être là toute ſa dévotion; elle eſt encore d'uſage dans ce Pays.

ce de

ce de Greve le 26 Octobre de cette année, où, 1582.
par l'interceſſion de Madame de *Martigues*, Ducheſſe de *Mercœur*, ſa parente ou alliée, il ne ſouffrit qu'une ou deux tirades, puis fut étranglé, ſa tête coupée fut envoyée à *Anvers*, les quatre quartiers de ſon corps pendus près les quatre principales Portes de *Paris*; le Roy & les Reines aſſiſterent à l'exécution dans une chambre de l'Hôtel de Ville, & y firent venir le Preſident *Briſſon*, les Conſeillers *Perrot*, *Chartier*, *Michon*, & *Angenouſt* Raporteur du Procès, pour en conferer avec eux; & quand *Tanchell* Lieutenant de Robe courte preſent à l'exécution avec ſes Archers, vint dire au Roy que, ſur le bas de l'échaffaut ſur lequel étoit ſon corps quand il fut tiré, il s'étoit fait délier les deux mains pour ſigner ſa derniere confeſſion, qui étoit, qu'il n'étoit rien de toutes les charges qu'il avoit miſes ſus aux plus Grands du Royaume; le Roy s'écria: ho! le méchant homme, voire le plus méchant dont oncques j'aye ouy parler: ce diſoit le Roy, pour ce que à la derniere queſtion où il avoit aſſiſté derriere une tapiſſerie, il lui avoit ouy affirmer & jurer que tout ce qu'il avoit dit contr'eux étoit vrai, comme beaucoup auſſi l'ont cru, & le croyent encor, vû les tragédies qui ſe ſont faites depuis par les Accuſés.

[ L'Ambaſſadeur *d'Eſpagne*, irrité de ce qu'on envoyoit la tête de *Salcede* à *Anvers*, pour être miſe en lieu éminent, comme par le commandement du Roy; il affirma devant le Roy, qu'il n'avoit qu'à commander à *Anvers*; à quoy, comme à une choſe impourvûë, le Roy n'eut qu'à répondre, ſinon, qu'il avoit envoyé

cette

1582. cette tête à ſon frere, pour en faire ce qu'il voudroit. ( Buſbecq, Epitre 9. uſe de ces termes ) *qu'il en fiſt des petits Pâtés s'il vouloit.* ] (100)

[ Bruit fut, qu'il étoit atteint & convaincu d'entrepriſe de faire rendre *Calais* & *Dunkerque* entre les mains du Duc de *Parme* & à *l'Eſpagnol*, par les bonnes intelligences qu'il y avoit. ] On compte cette mine pour la premiere de la Ligue, qui ne put jouer.

En ce tems, vinrent à *Paris* les premieres nouvelles de la deffaite de *Strozzi* (1) & de ſa Compagnie,

(100) J'ai tiré cet article des additions au Journal d'Henri III. de l'Edition de 1720, & je crois que c'eſt ſeulement une obſervation faite après coup par un Curieux, puiſque l'article eſt tiré des Lettres de Buſbecq : d'ailleurs, ce n'eſt pas le Roy, mais l'Arrêt même du Parlement, qui ordonna l'envoi de la tête de Salcede à Anvers.

(1) *Strozzi.* ] Philippe de Strozzi, Italien, mais tranſplanté en France dès l'an 1542, s'étoit extrêmement diſtingué dans nos armées, juſques à devenir Colonel Géneral de l'Infanterie Françoiſe, à laquelle même il donna beaucoup d'éclat. La Reine Mere qui avoit de l'appetit pour toutes les Couronnes, voulut auſſi tenter fortune ſur celle de Portugal, ſoit en ſe ſervant de ſes prétentions, ſoit même en agiſſant ſous celles de Don Antonio, Prieur de Crato, qui quoique bâtard, reclamoit ce Royaume. On équippa une Flotte à la tête de laquelle on mit malheureuſement Strozzi, il fut battu le 26 Juillet aux Iſles de Terceres, & tomba entre les mains du Marquis de *Santacroce*, homme dur, qui commandoit la Flotte de Philippe II. Roy d'Eſpagne ; & ce Géneral, par une cruauté toujours blâmable dans un Chef, fit inhumainement poignarder Strozzi de ſens froid, & ſon corps fut jetté à la mer : mais s'il ne fut pas inhumé dans la terre, il reçut du moins une grande conſolation

Compagnie, il étoit dès le mois de May parti de *Brouage* avec nombre de vaiſſeaux, bien équipés & garnis de bons Soldats, & de pluſieurs Gentilshommes, pour faire quelque grand exploit de guerre contre *l'Eſpagne*, en faveur de Dom *Antoine*, étant aux *Aſſores* en *l'Iſle de Saint Michel*, lequel *Antoine* étoit ſeul reſté de la race des Roys de *Portugal*, & qui prétendoit droit à cette Couronne, comme auſſi faiſoit la Reine Mere, laquelle avoit envoyé ce ſecours: le Comte de *Briſſac* & *Layneville*, Capitaines Normands, ſe ſauverent des premiers, incontinent qu'ils virent la Flotte *d'Eſpagne* au combat avec la *Françoiſe*, & arriverent à la Cour le 21 d'Août; la Reine mere ne ſçut prendre leurs excuſes ſur tout de *Layneville*, à qui elle auroit joué mauvais tour, s'il ne ſe fût ſauvé de viteſſe, *Strozzi* ayant bravement attaqué l'eſcarmouche avec trois ou quatre vaiſſeaux ſeulement, fut inveſti par un grand nombre de vaiſſeaux *Eſpagnols*, & tout ſon vaiſſeau coulé à fond, & lui mis & tombé entre les mains du Marquis de *Sainte-Croix*, fut tué de ſang froid de deux coups de dague, & ſon corps jetté à la mer: ſi le reſte de l'Armée, qui ſe retira ſans combattre l'avoit ſuivi, *l'Eſpagnol*, ſans doute, étoit déconfit. 1582.

Le *Mardy* 16 *d'Août*, Jean de *Nully* (2), Premier

conſolation en l'autre monde, en apprenant que ſon manteau de l'Ordre du S. Eſprit avoit été inhumé en ſa place, comme on le verra au commencement de l'année 1583.

(2) Il étoit premier Préſident de la Cour des Aides, & devint furieux Ligueur; le Docteur Roſe, Evêque de Senlis, débaucha ſa fille, qui étoit fort belle, & en eut un enfant; &

1582 Premier Preſident des Géneraux, fut fait Prevôt des Marchands de *Paris* par ordre du Roy, croyant qu'il étoit homme de ſervice.

En ce mois *d'Août*, vint de *Boulogne* à *Paris* un *Italien*, qui ſe diſoit avoir été eſclave des *Turcs* par l'eſpace de huit ans, & avoit appris pluſieurs gentilleſſes & dexteries rares & remarquables; il ſe fit voir premierement au Roy, & après à la Cour, étant à *Fontaibleau*, puis vint à *Paris*, où s'étant fait voir en quelques endroits particuliers, & ſentant qu'on prenoit goût à ſon batelage, il ouvrit boutique en une carriere au long des murs de la Ville, tirant de la Porte de *Buſſy* à la Porte de *Neſle*, & y ayant fait dreſſer une forme de lice, avec des paulx & des cordes, y reçut tous venans à cinq ſols par tête; ce qu'il ſçavoit faire étoit, que ſur ſon cheval, courant à toute carriere, il demeuroit debout ſur les deux pieds, tenant une zagaye en main, qu'il dardoit aſſez dextrement au bout de la carriere, & ſe renfourchoit en Selle; en même état, il tenoit à la main une maſſe d'armes, qu'il jettoit en l'air, & reprenoit en main pluſieurs fois durant la carriere: En une autre carriere, ainſi debout ſur la Selle, le cheval courant, il contournoit ladite zagaye, qu'il tenoit en main autour de ſa tête & de ſes épaules, fort agilement & ſubtilement: En une autre carriere, ainſi debout ſur la Selle, le cheval courant, il mettoit l'un des pieds en terre, & reſſaultoit en Selle cinq ou ſix fois durant la carriere debout ſur la Selle; d'une

& furent toujours amis; c'étoit ſi peu de choſe, qu'on n'y fit pas attention. *Voyez* la Satyre Menippée.

lance

lance qu'il tenoit ſous le bras comme en arrêt, il emportoit un gand pendu au milieu de la carriere, & tiroit un cimeterre pendu à ſon côté hors du foureau, & le remettoit cinq ou ſix fois; aſſis en Selle, le cheval courant à toute carriere, d'un arc *Turc* qu'il tenoit en main, il tiroit fleches en avant & en arriere à la mode des *Tartares*, & pour dernier mets de ſon Service, le cheval ainſi courant à toute carriere, il ſe tenoit des mains à l'arſon de devant, & ayant la tête bas, & les pieds en haut, fourniſſoit la carriere, au bout de laquelle il ſe renfourchoit en la Selle fort dextrement. La dexterité & ſoupleſſe du Compagnon, qui autrement étoit petit, rare, & maigre, & mieux ſemblant à un vrai *Turc*, qu'à un *Italien* turquiſé, à la verité, étoit rare & grande; car encore voltigeoit-il ſur ſon cheval fort dextrement & agilement de toutes ſortes & en toutes façons: Mais l'homme & le cheval ſe connoiſſans de longue main, & rompus à telles ſoupleſſes, faiſoient paroître les merveilles plus grandes qu'elles n'étoient. Il gagna pour quelques mois beaucoup d'argent, puis ſe retira quand il ſentit, qu'on commençoit à ſe laſſer de lui. 1582.

*In Equeſtrem Sagittarium.*

*Suſpicis æthereo currentes orbe planetas,*
*Motibus adverſis ire, rapique retro,*
*An mirum audire eſt cæleſtes talia divos,*
*Qualia mortales aſſimilare queant?*
*En novis hic* Lapitha, *aut agilis* Centaurus *habenas*
*Suſtinet, admiſſi ſtans agitator equi,*
*Carceribus*

1582. *Carceribus ſe effundit equus, dum rector in ambos,*
*Erigitur, dextra geſticulante, pedes,*
*Cornipedis rapida vehitur levitate per auras,*
*Inflectit corpus qualibet inde ſuum.*

Le *Mercredy* 28 *Septembre*, un jeune homme nommé Claude *Touard*, fils de l'Hôtelier de l'Ecu de France *d'Eſtampes*, & Clerc de *Bailly* (3), Preſident des Comptes, fut condamné à être pendu pour avoir cauſé la groſſeſſe de la fille dudit *Bailly*, & étant mené à la Greve, fut recous des mains de la Juſtice par force publique, au moyen de quelques jeunes gens de ſa connoiſſance & amitié, qui, de propos déliberé, ſe trouverent là garnis d'épées, dagues & piſtolets, & commencerent la noiſe; puis ſe mit la plûpart du Peuple avec eux, & en grand tumulte, chargerent ſur les Sergens du Châtelet; cette forme de recouſſe étoit pernicieuſe & grandement puniſſable; la verité eſt toutesfois que ce Jugement étoit inique, &

(3) Guillaume, Bailly, reçu Avocat le 12 Novembre 1538, fréquenta le Bareau à Paris avec réputation juſqu'en 1547, qu'il fut pourvû d'un office de Maître en la Chambre des Comptes de Paris, où il fut reçu Préſident en 1549: les Rois Henri II. & Charles IX. l'établirent Surintendant des Finances au-delà des Monts en 1555 & 1571. Il fut fait Conſeiller d'Etat en 1569, Conſeiller d'honneur au Parlement de Paris en 1573 & 1579, & eſt mort à Bourgueuil en Anjou, dont il étoit Abbé en 1582. Il ſervit dans tous ces emplois avec honneur & réputation, ſuivant ſon Eloge tiré des Opuſcules de Loiſel, pag. 634, qui eſt fort différent de ce qui eſt ici rapporté de lui.

trouvé

trouvé tel de tous les hommes d'eſprit, & le 1582.
Peuple, pendant la cauſe d'appel, tumultuoit par toute la Ville, de ce que, pour avoir fait un enfant à la fille du Preſident des Comptes, *Bailly*, homme de mauvais nom & réputation, ſous couleur de mariage, on l'avoit condamné à mourir, & que *Poiſle*, Conſeiller de la Cour, chargé & convaincu de pluſieurs crimes, ſans comparaiſon plus énormes & plus puniſſables, avoit été ſeulement condamné à une petite amende, & ores que ledit *Touard*, lors du délit par lui commis, fut Clerc, & conſéquemment ſerviteur & domeſtique dudit Preſident; toutesfois, la fille par lui engroſſée, avoit toujours maintenu qu'elle l'avoit ſollicité à ce faire, que c'étoit un vrai & légitime mariage contracté entre eux-mêmes avant la copulation charnelle, à laquelle elle avoit été induite par l'exemple d'une garſe de chambriere qu'il avoit, qu'il faiſoit coucher avec elle, & qui, la nuit, ſe levoit du côté de cette fille, pour aller coucher avec ſon pere; auſſi avoit la Cour condamné à mort ledit *Touard*, à la pourſuite des parens & alliés de la fille, pour expier la honte faite à leur famille, auſſi pour l'exemple & la conſéquence, & telle étoit la voix de tout le Peuple, ce qui le pouſſa à la ſédition & à la recouſſe du criminel, laquelle, encore qu'elle ne valût rien, & qu'il ne faille s'arrêter au dire d'une populace ignorante & legere, la verité eſt toutesfois que ce Jugement étoit inique, & trouvé tel de tous les hommes d'eſprit, car; l'un & l'autre maintenoient qu'ils étoient mariés enſemble d'un mutuel conſentement: après le garçon étoit beau, & capable de faire quel-

1582. que choſe de bon (4), pour à quoy s'acheminer, ſes parens offroient lui fournir juſqu'à dix ou douze mil livres, pour lui acheter un état: quant à la prétenduë inégalité, on ne pouvoit, ni ne devoit y avoir égard; car, outre que l'offre que faiſoient ſes parens la couvroit, ſi aucune y avoit: on ſçait que la mere de la fille étoit fille d'un bien médiocre Marchand, & le pere, fils d'un petit Commiſſaire du Châtelet, qu'on avoit vû mandier ſa vie & ſon repas à *Paris*, & que la fille n'avoit pas plus de bien que le jeune homme offroit employer en un état, joint la bonne affection qu'ils s'étoient toujours portés, & la groſſeſſe & enfantement avenus du vivant du pere, qui l'avoit bien ſçu, & n'en avoit jamais fait plainte, ains, leur avoit pardonné la faute, comme ils diſoient; tellement qu'en conſommant ce mariage en face d'Egliſe, & en publique Aſſemblée, comme il devoit, ce jeune homme en demeuroit plus intereſſé que la fille: vrai eſt que la forme de la recouſſe étoit pernicieuſe, à cauſe de la publique deſobéiſſance: auſſi le Roy la trouva fort mauvaiſe, & la Cour de Parlement auſſi, voyant ſes Jugemens rendus vains & illuſoires: De fait, elle fit tout ce qu'elle pût pour découvrir les Autheurs de la ſédition, & enfin, en fut attrapé un, qu'on diſoit n'en pouvoir mais, toutesfois qui

(4) Ce Garçon fut depuis au ſervice du Connétable de Leſdiguieres, en qualité d'Intendant & de Secrétaire, & par le moyen de ſon maître, il a obtenu ſa grace du Roy Henri IV. *Voyez* l'Hiſtoire de ce Connétable par *Videl*, & le *Thuanus reſtitutus*. Touard pouvoit dire avec plus de vérité que perſonne, qu'il avoit friſé la corde: à quelque choſe malheur eſt bon.

(5)

qui méritoit bien la mort d'ailleurs, étant un Matois diffamé par tout, & Archer, voleur de *Tanchou*, lequel fut exécuté à mort au lieu même le 16 d'Octobre enſuivant ; & ainſi fut verifié en lui ce qui eſt dit par le Poëte. *Unum pro multis dabitur caput.* 1582.

En ce mois de *Septembre*, Louis de *Bourbon* (5), Duc de *Montpenſier*, mourut en ſa maiſon de *Champigny* ; c'étoit un Prince généreux, amateur du repos de la *France*, & très-fidel Serviteur du Roy.

Le *Mardy* premier jour de *Novembre*, Chriſtophe de *Thou* (6), Premier Preſident du Parlement,

(5) *Louis de Bourbon.*] Qui a été le I. Duc de Montpenſier, étoit né à Moulins le 10 Juin 1513, il fut toujours eſtimé pour ſa valeur & ſa probité ; & mourut le 23 Septembre 1581 : comme il étoit homme de bien & de beaucoup de conduite, il a mérité d'avoir un Hiſtorien qui a écrit ſa vie : ainſi qui en voudra ſçavoir davantage, peut recourir à cette vie, publiée par *Coutureau* & *du Bouchet*, in-4°, Paris 1642.

(90) *Chriſtophe de Thou.*] Cet homme illuſtre mourut âgé de 74 ans huit jours : ainſi il étoit né le 25 Octobre 1508. Comme M. de Thou étoit créature de Meſſieurs de Guiſe, il eſt à croire qu'il aura agi pour faire enſorte que Salcede variât dans ſes dépoſitions, ce qui les faiſoit tomber ; & le Roy, qui étoit perſuadé des intrigues des Guiſes, reconnoiſſoit la verité dans les premieres dépoſitions de Salcede ; & ce ſont ces variations ſuggerées qui auront aigri Henri III. contre M. de Thou, & une note manuſcrite qui eſt après l'Arrêt de Salcede, au *Volume* 137, *des Manuſcrits de M. Dupui*, marque ces paroles : *Ce jour* ( qui eſt celui de l'exécution ) *Meſſire Chriſtophe de Thou, Sieur de Celi, premier Préſident, revint malade en ſa maiſon, des propos fâcheux que lui tint le Roy touchant cette exé-*

1582. lement, mourut en ſon Hôtel de *Paris*, on attribuoit l'occaſion de ſa maladie & de ſa mort à une colere, dont il s'aigrit contre le Roy, qui lui fit faire beaucoup de choſes contre ſon gré en la condamnation de *Salcede*, car il étoit Serviteur de la Maiſon de *Guiſe*, & eût deſiré, comme leur obligé, & fait de leur main, d'accorder leur Service avec celui du Roy ſon Maître, duquel il étoit très-fidel Serviteur, mais n'en pouvant venir à bout, & le Roy lui en ayant tenu de rudes propos; ce bon vieillard les ayant pris à cœur, la fâcherie avec les ans le mirent au tombeau; il mourut âgé de 75 ans après avoir demeuré marié avec Iſabeau de *Tuleu* (7) ſa femme 49 ans & 7 ou 8 mois, plein d'honneurs & de biens; il fut enterré le Lundy 14 en la Chapelle que ſon pere avoit fait bâtir & décorer dans l'Egliſe de S. André des Arts, ſa Parroiſſe, en notable Pompe funebre: M. l'Evêque de *Meaux* (8), Treſorier de la Sainte Chapelle faiſoit l'Office, & y fit marcher la Sainte Chapelle en Corps, qui chanta tout le long

*cution* (de Salcede) *dont il mourut le premier de Novembre, jour & Fête de tous les Saints.* Ainſi ce n'eſt pas M. de Thou qui ſe mit en colere contre le Roy, mais le Roy qui ſe mit en colere contre M. de Thou, ce qui eſt fort différent; & cette colere du Roy pouvoit venir du ſujet que j'ai marqué au commencement de la note; c'eſt-à-dire, de certains adouciſſemens & de quelques palliations qui ne conviennent point à un Juge équitable, qui doit ſuivre la Loi, & non la faveur.

(7) Elle étoit fille de Jean de Tuleu, Seigneur de Celi, & de Jeanne Chevalier. *Blanchard*, Hiſtoire des Préſidens à Mortiers du Parlement de Paris, page 344.

(8) Louis de Brezé, Abbé de S. Faron de Meaux &

long du chemin les Sept Pſeaumes Pénitentiaux en faux bourdon, le Roy & les Reines étans en la maiſon du Prevôt de *Paris*, & voulans voir la Pompe, la firent paſſer ſur le Quay des *Auguſtins*, & reprendre pardevant l'Hôtel S. Denys, & la ruë de S. André des Arts; l'Univerſité y étoit en Corps: la Cour n'y marcha pas en Corps; mais tous les Preſidens & Conſeillers étans alors à *Paris*, y aſſiſterent en Robes noires, précedés de douze ou quinze Maîtres des Requêtes, les Preſidens, *Prevoſt* & *Briſſon*, & les deux plus anciens Conſeillers *Anjorrant* & *Chartier*, *Spretis Magiſtris Requeſtarum*, porterent les quatre coins du Poiſle, qui étoit de Velours noir, croiſé de Satin blanc, avec ſes Armoiries de Broderies; les Princes de *Nevers*, de *Guiſe*, de *Mayenne*, d'*Aumale*, de *Genevois*, de *Nemours*, les Ducs *d'Eſpernon* & de *Joyeuſe*, & pluſieurs autres Seigneurs marchoient avant le deuil incontinent après le Corps, les Géneraux de la Juſtice des Aydes, la Chambre des Comptes, le Prevôt des Marchands, & les Echevins n'y étoient pas, bien y envoyerent ceux de l'Hôtel de Ville, deux douzaines de torches garnies de leurs Armoiries; le Prevôt de *Paris* y aſſiſta avec ſes Sergens fieffez, cinq Evêques en leurs Rochets menoient les cinq deuils; Mre. Jean *Prevoſt*, Curé de S. Severin, fit le Sermon funebre. Il laiſſa deux fils & deux gendres, qui furent Philippe *Hurault* de *Cheverny*, Garde des Sceaux, & Achilles

1582.

& d'Igny, Tréſorier de la Sainte Chapelle à Paris: il avoit été grand Aumônier de France.

1582. & Achilles de *Harlay* (9), tiers Preſident de la Grand'Chambre : il laiſſa auſſi deux freres, Nicolas de *Thou* (10), Evêque de *Chartres*, & Auguſtin de *Thou*, Avocat du Roy au Parlement. Ledit Premier Preſident mourut, regretté de tous, il étoit de facile accès, il faiſoit volontiers plaiſir où il en étoit requis, expéditif aux publiques audiences, qui eſt ce que demandent les Procureurs, qui le regrettent encor, comme le premier & le dernier du Palais ; le Roy donna l'état de Premier Preſident à *Achilles de Harlay*, lors abſent aux grands jours de *Clermont en Auvergne*, & à Jean de *la Gueſle* (11), Procureur Géneral, l'état de Preſident qu'avoit ledit *Harlay* auparavant, le fils aîné de *la Gueſle*, âgé de vingt-cinq ans, fut Procureur Général.

A la

(9) *Achilles de Harlay.* ] Fut l'un des plus illuſtres Magiſtrats de ſon ſiécle, devint Préſident à Mortier en 1572. par la démiſſion de ſon pére, & premier Préſident au Parlement, par la mort de M. de Thou. Après des ſervices importans rendus à l'Etat, & avoir beaucoup ſouffert dans les tems de troubles : il mourut le 29 Octobre 1616.

(10) *Nicolas de Thou.* ] Il mourut Evêque de Chartres en 1598. à l'âge de 70 ans : il fut homme de bien, & ce qui étoit alors très-rare dans un Prélat, il eut le courage de ſacrer le le Roy Henri IV. dans ſon Egliſe l'an 1594, & le ſacre tint ferme ſur la tête de ce grand Roy, quoiqu'il n'eut pas été fait à Reims. *Auguſtin de Thou* devint Préſident au Parlement de en 1585, & ſe démit de ſa Charge en 1595.

(11) *Jean de la Gueſle.* ] Peu après les Barricades en 1588, ce Préſident ſe retira de Paris & ſe fixa en ſa maiſon de Laureau en Beauſſe, près de la Ville d'Epernon, & y mourut peu de mois après ſa retraite.

(12)

Digitized by Google

A la S. Martin, à l'ouverture du Parlement, 1582.
furent faites deffenſes aux Procureurs de paſſer aucuns appointemens en droit, ni de pourſuivre aucune cauſe ſur peine de cent livres Pariſis, & de pourſuivre avant qu'ils euſſent payé la dace des Procès, remiſe ſus par l'Edit du Roy, publié en ladite Cour en ſa preſence, par le Chancelier de *Biragues*, le 26 Juillet 1580, l'exécution duquel avoit été toujours ſurciſe par le moyen du deffunt Premier Preſident de *Thou*, dont le Roy lui avoit ſçu fort mauvais gré, & y en a qui tiennent que le langage aigre dont il lui uſa, fut cauſe en partie d'abreger les jours de ce bon homme; mais ſa mort advenuë, il fut exécuté.

En ce tems, le Roy, après avoir marié le Duc de *Joyeuſe* avec la ſœur de la Reine, & du *Bouchage*, ſon frere, avec la ſœur du Duc *d'Eſpernon*, voulut étendre la faveur pour toute la race, il fit le tiers frere Grand Prieur de *Languedoc* (12), le quatriéme, Archevêque de

(12) *Grand Prieur de Languedoc.*] Se nommoit Antoine Scipion de Joyeuſe, quatriéme fils de Guillaume de Joyeuſe, Maréchal de France, qui mourut en 1592; Antoine Scipion devint Duc de Joyeuſe, après la mort d'Anne ſon frere aîné: il ſe noya le vingt Octobre 1592. après le combat de Villemur: le Cardinal de Joyeuſe ſe nommoit François, & fut fait Cardinal le 12 Décembre 1583. & mourut le 23 Août 1615 après avoir rendu de grands ſervices à l'Etat, quoiqu'il ne fût pas d'un génie ſupérieur: mais il ſuffiſoit pour réuſſir qu'il eût de la probité & du bon ſens. Georges de Joyeuſe fut le dernier des cinq freres, qui fut tué à la journée de Coutras; pour M. du Bouchage qui étoit le ſecond des cinq freres, il ſe fit Capucin après la mort de ſon épouſe, ſous

1582. de *Narbonne*, & le cinquiéme (13), Mary de la fille de *Mouy* de *Bellemcombre*.

En ce même tems, le Roy envoya quatre ou cinq Edits nouveaux d'érections d'Officiers tout neufs, pour en tirer de l'argent, & le donner à ſes deux petits Mignons, qui tenoient plus grand train que n'avoient fait les enfans de *François I.* & de *Henry II.* de leur vivant.

Le *Lundy* 28 *Novembre*, arriverent à *Paris* (14) les Députés des Cantons *Suiſſes*, venans jurer la Ligue faite avec le Roy, nonobſtant les brigues & menées du Roy *d'Eſpagne*, lequel, depuis quatre ans, étoit à les gagner, juſqu'à offrir de leur payer comptant les huit cent mil livres que le Roy leur devoit, & leur doubler à l'avenir leurs Penſions; & charges encore par eux de ſe départir de ſon alliance, ſi bon leur ſembloit, dès le premier terme qu'il faudroit à

le nom du *Pere Ange*; mais dans les mouvemens de la Ligue, il quitta le froc & reprit l'épée, & fut Maréchal de France en 1596: rentra dans l'Ordre des Capucins au commencement de l'an 1599, & mourut le 27 de Septembre 1608, à ſon retour d'un voyage qu'il avoit fait à Rome. Nous avons ſa vie ſous le titre: *Courtiſan Prédeſtiné.*

(13) Ce cinquiéme frere ſe nommoit George de Joyeuſe, Vicomte de Saint Didier: le mariage projetté entre lui & Claude Marquiſe de Mouy, fille de Charles Marquis de Mouy, n'eut point d'effet. Cet article doit être placé en 1584, qui eſt le tems que ce mariage devoit être fait. Claude Marquiſe de Mouy, a depuis épouſé Henri de Lorraine, Comte de Chaligni, & eſt morte en 1627.

(14) *Arriverent à Paris.*] L'Hiſtoire a raiſon de parler de cette Ambaſſade des Suiſſes. Comme Henri III. les traita magnifiquement, & qu'il leur fit beaucoup de préſens, cela les engagea à ne ſe point déclarer contre lui dans les guerres de la Ligue.

ſembloit,

leur payer. Le Roy, contre la coutume, fit aller le Prevôt des Marchands & Echevins avec leurs Robes my-parties de rouge, & tanné, & leurs Archers & Officiers au-devant d'eux hors de la Porte de S. Antoine, & les accompagnerent juſqu'en l'Hôtel de Ville, d'où leur furent envoyés, tous les jours qu'ils demeurerent à *Paris*, par leſdits Prevôt & Echevins, treize Pâtés de Jambons de *Mayence*, trente quartes d'Hypocras blanc & clairet, & quarante Flambeaux de Cire, & ce, par commandement & exhortement du Roy, qui, pour d'autant ſoulager la Ville de cette dépenſe & Feſtin qu'elle leur fit, lui donna 4000 écus. 1582.

Le *Dimanche 4 Décembre*, vinrent tous, & le Roy auſſi, ouyr la Meſſe en la grande Egliſe de *Paris*, après laquelle furent les Articles de ladite Ligue lûs mot après autre & jurés ſur les Saints Evangiles de part & d'autre; ce fait, le Roy les traita à dîner magnifiquement, au logis de l'Evêque de *Paris*, & l'après-diner fut chanté le *Te Deum* à Saint Jean en Greve, leſdits Prevôt & Echevins préſens, leſquels auſſi en firent les feux de joye, & furent tirés pluſieurs coups d'artillerie. Les Princes auſſi, & les grands Seigneurs qui ſe trouverent lors à *Paris*, firent les uns après les autres braves feſtins auſdits *Suiſſes*, leſquels, la veille de S. Thomas & jours ſuivans, reprirent le chemin de leur Pays, bien contents de la bonne réception & des beaux préſens qu'on leur avoit faits; car outre une bonne ſomme de deniers qu'ils toucherent, ſur & tant moins des arrérages de leurs penſions, le Roy leur donna à chacun une chaîne d'or peſante la plus haute

1582. 700 écus, & la moindre 200, au bout de laquelle étoit penduë une Médaille d'or à ſon portrait, peſante environ 12 écus.

En ce tems, le Roy affamé d'argent, fit une inſolite exaction, car ſur tous les Marchands de Vin en gros à *Paris*, il fit une taxe ſur l'un de mil écus, ſur l'autre de 800, & ainſi qui plus, qui moins, ſelon le rapport qu'on lui faiſoit de leurs moyens, & leur envoya à chacun un mandement de payer ſa quotte dans vingt-quatre heures, ſur peine de priſon, ſans ouir remontrances; pareilles taxes avoient été faites ſur tous ceux de ce Royaume, qui s'étoient mêlés du trafic du ſel.

En ce mois de *Décembre*, fut confirmé par Edit du Roy la Réformation du Calendrier par le Pape (15), pour le retranchement de dix jours,

(15) *Par le Pape.* ] Le Calendrier a été ſujet à plus d'une réformation, Jules Ceſar l'avoit déja rapproché de la verité de ſon cours 45 ans avant Jeſus-Chriſt; mais ſur la fin du XVI. ſiécle on trouva que l'erreur étoit grande : le Pape Grégoire XIII. employa pluſieurs Aſtronomes habiles pour travailler à cette réformation, & l'on trouva qu'il y avoit erreur de dix jours, & le Pape autoriſa le retranchement de dix jours en 1582, pour accorder le cours des mois, & des ſaiſons de l'année avec le cours du Soleil; cette correction fut reçuë en France, & l'a été dans preſque toute l'Europe. Il n'y a gueres que les Anglois qui ne l'ayent point acceptée, parce qu'elle vient du Pape, comme ſi dans l'Aſtronomie il s'agiſſoit d'un dogme de Religion : mais comme ces peuples ſont bien aiſes de ſe diſtinguer des autres Nations; c'eſt ce qui les engage à compter toujours à la veille mode, & ſi le Pape s'aviſoit de reprendre l'ancien ſtile, ſur le champ vous verriez les Anglois faire

jours, tellement que le 10 de Décembre on compta 20, ſans toutesfois que par cette abbréviation les debteurs puſſent être contraints par leurs créanciers, ſinon qu'autant de jours après le terme échu qu'il y en auroit eu de perdus, & ſans préjudice aux actions de retrait lignager, qui devoient avoir cours ſans aucune abbréviation. 1582.

[ Epitre II. de Buſbecq, du 18 Décembre 1582. Je ne ſçai s'il eſt néceſſaire de vous rapporter ce qui arriva dernierement à Anvers; *Saint-Luc* étoit à la chambre de M. le Duc d'Alençon, lequel étant diſgracié du Roy, s'eſt jetté du parti dudit Seigneur Duc, comme je vous ai écrit, en la préſence duquel quelque Gentilhomme des ſiens dit quelque choſe, que ledit Sieur de Saint-Luc ne vouloit pas être dit, pour ne lui pas tourner à blâme; pour raiſon de quoi ledit Sieur de Saint-Luc bailla un ſoufflet à ce Gentilhomme, en la préſence dudit Duc d'Alençon & le voyant : ce que le Prince d'Orange, qui étoit préſent, ſupporta impatiemment, & ne put tellement ſe retenir qu'il ne dît au Duc, qu'il ne devoit pas laiſſer impuni un acte ſi méchant & ſi hardi, & que l'Empereur Charles, vivant, ne l'eut pas enduré, mais en eut tiré vengeance contre l'auteur, de quelque dignité & éminence eut-il été; & que les Chambres des Princes devoient être ſacro-ſainctes & inviolables, pour ne donner lieu à aucunes injures. A quoi Saint-Luc

faire travailler leurs Aſtronomes pour prendre le ſtile nouveau : tel eſt le caractere de la Nation, qui s'attache plus au ſingulier qu'au raiſonnable.

(16

1583. Saint-Luc répondit : A quel propos me parlez-vous de Charles ? Que s'il vivoit, vous n'auriez ni vie, ni bien. Quoi dit, il ſe retira, laiſſant toute l'Aſſemblée en admiration d'une ſi lâche audace (16). ]

1583.

Le premier jour de l'an 1583, le Roy fit la ſolemnelle célebration de ſon Ordre du Saint-Eſprit, aux Auguſtins, en la maniere accoutumée; & le lendemain, après le Service des Morts, fut enterré ſolemnellement le Manteau & l'Ordre de Philippe *Strozzy*, tué dans un conflit naval (17).

En ce mois de *Janvier*, la Riviere de *Seine* déborda étrangement, ce qui fut cauſe que le bled fourment valut onze livres, l'avoine huit livres, & le cent de foin quinze livres.

En ce tems le Roy leva ſur les Villes de ſon Royaume, quinze cent mil écus de ſubvention, & fut la quotte de *Paris*, de deux cent mil francs, que le Roy commanda au Prevôt des Marchands & Echevins impoſer par forme de capitation ſur ſes bons Bourgeois de *Paris*; nonobſtant lequel commandement ſe fit une Aſſemblée en l'Hôtel de Ville, où ſe trouverent le Cardinal de *Bourbon*, & *Villequier*, Gouverneur de *Paris*, de la part du Roy, où il fut réſolu de faire à Sa Majeſté remontrances

(16) Cet article paroit comme pluſieurs autres déja notés, ajouté après coup : il eſt tiré auſſi des Lettres de Buſbecq, & nous l'avons pris des Additions au *Journal d'Henri* III, Edition de 1720.

(17) *En un combat naval.* ] Près des Iſles Terceres. Nous en avons parlé ci-deſſus à l'année 1582.

(18)

ces ſur ſa demande ; elles furent faites le 15 du mois, par le Préſident de *Nully*, & laiſſée par écrit : le Roy fit une benigne réponſe de bouche, & peu après en fit une autre par écrit qui contenoit qu'abſolument il vouloit avoir les deux cent mil francs par lui demandés ; ſur laquelle réponſe la Ville aſſemblée, réſolut qu'on diroit à Sa Majeſté, que la Ville ne lui pouvoit fournir cette ſomme : de quoi le Roy irrité, ſe la fit donner par *Vigny*, Receveur de la Ville. 1583.

Le 20 *Janvier*, mourut à *Jainville*, Antoinette de *Bourbon* (18), Douairiere de *Guyſe*, âgée de 88 ans, & en réputation d'une ſage & dévote Princeſſe.

Le 21 *Janvier*, le Roy, après avoir fait ſes Pâques & dévotions au Convent des Bons-Hommes de *Nigeon* (19), s'en revint au Louvre,

(18) Elle étoit née à Ham, le 25 Décembre 1494, & avoit été mariée par contrat du 9 Juin 1515, avec Claude de Lorraine, Duc de Guiſe : ainſi elle étoit âgée de plus de 88 ans. Elle étoit fille de François de Bourbon, Comte de Vendoſme, mort à Verceil le 2 Octobre 1495. Ce fut Anne de Montmorenci qui procura cette alliance, & on a reproché aux Guiſes, de n'en avoir pas eu de reconnoiſſance.

(19) Ce fut dans le commencement de cette année que le Roy ſe précipita dans une dévotion mal entenduë. *Buſbecq* a ſoin de marquer dans ſa Lettre XX. que l'on ne faiſoit pas difficulté de dire à la Cour, que le Roy alloit quitter le Trône pour ſe faire Moine, & la Reine Mere au déſeſpoir de voir ſon fils donner dans cette ſorte d'égarement, ne put s'empêcher d'en faire des reproches au Pere Edmon Auger Jéſuite, qui manioit mal la conſcience du Roy, & qui lui faiſoit prendre une mauvaiſe forme ; & *Pierre Matthieu*,

1583. vre, où arrivé, il fit tuer à coups d'arquebuſes, les lions, ours, & taureaux, & ſemblables bêtes qu'il ſouloit nourrir, pour combattre contre les dogues, & ce à l'occaſion d'un ſonge, par lequel il lui ſembloit que les lions, ours, & dogues le dévoroient; ſonge qui ſembloit preſager que les bêtes furieuſes de la Ligue ſe rueroient ſur ce pauvre Prince & ſur ſon peuple. Quelques-uns de ſes Serviteurs lui dirent ſur ce ſujet, que ce n'étoient pas ces lions, ou ces animaux-là qui lui en vouloient, mais les grands Seigneurs du temps, qui étoient contre ſon Etat & contre ſon Service.

Le 28 *Janvier*, arriverent à *Paris* les nouvelles de ce qui arriva à *Anvers* (20) le 17, Fête

*Matthieu*, quoiqu'il ait été quelque tems Ligueur, ne ſçauroit en diſconvenir, & il avoit raiſon de le trouver mauvais : » il vivoit, » diſoit-il, plus en Capucin qu'en Roy ; il n'aimoit plus la guerre ; ſa » Diane étoit le chant des » Feuillans, ſon champ de » bataille un Cloître ; ſa » cuiraſſe un ſac de Péni» tent ; il ne vivoit plus » que cloué & attaché au » Crucifix : tel témoignage » de ſes actions rendoient » les Peres Capucins de Pa» ris, telle étoit la louan» ge que lui donnoit le P. » Don Bernard Feuillant : » le Pere Edmond Auger, » lequel avoit bien taté le » poux de ce Prince, & » jaugé, (c'étoit ſon mot) » profondé, & manié ſa » conſcience. » [ *Matthieu Hiſtoire des Troubles, Livre* 1. ] Cependant ces Moines furent des plus déterminés Ligueurs : jugez après cela, s'ils agiſſoient ſuivant leurs lumieres.

(20) Cette entrepriſe d'Anvers, eſt une de celles qui a le plus deshonnoré le Duc d'Alençon, qui par malheur ne s'en ſoucioit gueres. Ce Duc, ennuyé de ne pas commander dans les Païs-Bas, avec autant d'autorité

Fête de Saint Antoine : les *François* s'étans voulu rendre maîtres *d'Anvers* & le ſaccager, comme 1583.

torité que le Roy faiſoit en France, voulut changer la forme du Gouvernement & en avoir un abſolu ſur ces Provinces, qui l'avoient pris, non pour Maître, mais pour Protecteur de leur liberté. Comme il falloit ſe ſoutenir contre l'ennemi commun, c'eſt-à-dire, contre l'Eſpagnol, le Prince Dauphin de Montpenſier & Biron, conduiſirent en Flandres une nouvelle armée, on lui avoit promis quatre Villes de ſûreté, & de l'argent pour ſes troupes, mais on ne faiſoit ni l'un ni l'autre, & même ce Prince ne recevoit que des rebuts à toutes ſes demandes ; il s'adreſſa, mais inutilement à la Reine ſa mere ; par les lumieres qu'on lui avoit données, elle connoiſſoit le caractere des Flamands, c'eſt-à-dire, de tous les Peuples du Païs-Bas : quand ils auront tiré de vous le verd & le ſec, diſoit cette habile Princeſſe, ils vous chaſſeront pauvre, deshonnoré & néceſſiteux. Elle préjugeoit ce ce qui eſt arrivé au Duc d'Alençon, mais encore en 1609. au tems de la tréve, en 1648 à la Paix de Weſphalie, & en 1667. Le Duc d'Alençon réſolut donc de ſe venger & de s'aſſurer quelques Villes : il commença par la plus importante, c'étoit Anvers ; il fit approcher ſes troupes de la Ville, la Bourgeoiſie en tira mauvaiſe augure, elle ſupplia le Prince de les éloigner : mais au contraire il les faiſoit entrer peu à peu dans la Ville : cependant la veille de l'exécution du projet, le Magiſtrat de la Ville alla faire quelques remontrances au Duc d'Alençon : le Prince d'Orange ne put s'empêcher de lui faire connoître qu'il s'alloit perdre ; que ſon entrepriſe étoit découverte, & qu'il y avoit actuellement dans la Ville trente mille Bourgeois armés pour leur liberté ; le Prince de Montpenſier & M. de Biron furent de même avis : le ſentiment des jeunes étourdis l'emporta ſur la prudence des plus habiles Officiers.

Un de ſes Gentilshommes feignit donc en paſſant par la porte de la Ville, qu'il

1583. comme les *Eſpagnols* avoient fait cinq ou ſix ans auparavant, manquerent leur entrepriſe; 15 ou 1600 furent tués, entre leſquels ſe trouverent 3 ou 400 Gentilshommes; Monſieur, mépriſé & délaiſſé d'un chacun, ſe retira à *Tenremonde*,

qu'il s'étoit rompu la jambe, alors un bourgeois de la Garde le voulut conduire chez un Chirurgien : il fit naître quelque impoſſibilité à ce tranſport; la Garde s'aſſemble autour de lui, à l'inſtant des Soldats du Prince tombent ſur cette Bourgeoiſie & la tuent; & par-là ils ſe ſaiſirent de la porte, par laquelle ils firent entrer encore un corps de troupes : elles occuperent les remparts & les Places de la Ville; mais comme on n'avoit point eu la précaution de terirer les corps morts qui étoient à la porte, ils empêcherent que l'on ne pût y paſſer librement : ainſi le reſte de l'armée du Duc ne put franchir ce paſſage. A l'inſtant les troupes du dehors furent expoſées à la fureur de l'artillerie du rempart que la Bourgeoiſie tira ſur eux, & ceux qui étoient au dedans n'étoient pas en aſſez grand nombre pour ſe ſoutenir contre trente mille Bourgeois, qui combattoient pour leur liberté & pour leurs biens : ainſi ceux du dedans ſe trouverent à la merci d'une populace irritée, qui ne les ménagea point : on prit néanmoins des meſures pour que le Prince ne fut pas inſulté perſonnellement : le Duc d'Alençon, honteux d'avoir manqué ſon entrepriſe, ſortit le même jour de la Ville, & voulut s'excuſer par écrit; mais ce fut aſſez mal. Cependant on aſſembla le Conſeil, & il fut réſolu de ſe reconcilier avec lui, on fut même à Dunkerque où il s'étoit retiré pour lui en faire l'offre; mais ſa réſolution étoit priſe, & il revint en France, & ſe retira à Château-Thierry, où des infirmités qu'il s'étoit procurées lui-même, jointes au mépris où il étoit tombé, altererent extrêmement ſa ſanté, & regrettoit continuellement, mais après coup, les conſeils qu'on lui avoit donnés, d'uſer de violence en un Pays, où on l'avoit reçu ſi favorablement.

*Tenremonde*, & lieux circonvoiſins, bien mal à ſon aiſe : mais il ſe ſoucia peu de tant d'hommes & braves péris ; même deux jours après ce déſaſtre, comme l'on diſcouroit de la mort du Comte de *Saint-Agnan* (21), brave Officier, & fort fidele à ſon ſervice, lequel s'étoit noyé en cette occaſion ; je crois, dit-il, que qui auroit pû prendre le loiſir de contempler à cette heure *Saint-Agnan*, on lui auroit vû faire une plaiſante grimace : ce diſoit-il, parce que le Comte avoit coutume d'en faire (22). 1583.

Sur cette folle entrepriſe.

Gallia *ventoſa eſt, ventoſus & incola, vento*
*Nulla fides, ergo perfide* Galle, *vale.*

Gallia *faſtidit pacem, faſtidit & arma,*
Gallus *nec pacem, ferre nec arma poteſt.*

*Le franc Archer de* Bagnolet,
*Se joue en la Ville d'*Anvers,
*Du pris preneur, eſt fait valet,*
*Tous nos beaux faits ſont à l'envers.*

Flamands,

(21) Claude de Beauvilliers, Comte de Saint Aignan, Gouverneur d'Anjou, Surintendant de la Maiſon de Monſieur, fils de René de Beauvilliers, & d'Anne de Clermont Tallard.

(22) Hé bien, ſacrifiez-vous pour les Grands, & ils ſe mocqueront de vous : ſi l'honneur engage un Gentilhomme à défendre ſon Prince & ſa patrie, ce ſeroit bien la moindre choſe que la Patrie & le Prince le payaſſent par quelque reconnoiſſance, & non par des railleries, qui ſont toujours hors de propos.

1583.

Flamands, *ne ſoyez étonnez*,
*Si à* François *voyez deux nez* (23);
*Car par droit, raiſon, & uſage*,
*Faut deux nez à double viſage.*

Le 29 *Janvier*, au Conſeiller *Nicolaï* (24), fils aîné d'Aymar *Nicolaï*, Premier Préſident de la Chambre des Comptes, fut tiré un coup de piſtolet par un homme de cheval, lequel ſe retira ſans être connu, ſuivi, ni appréhendé, au milieu de *Paris*, entre dix & onze heures du matin, près Saint Jacques la Boucherie, ledit Conſeiller revenant du Palais ſur ſa mule.

Le *Dimanche* 13 *Février*, en l'Hôtel de *Guiſe*, fut fait le feſtin du mariage de *Tournon* (25), avec la Demoiſelle de la *Rochefoucault*, auquel le Duc de *Guiſe* n'aſſiſta point, pource que il partit de *Paris* le matin, pour aller

(23) Parce que la petite verole avoit extrêmement maltraité le viſage de ce Prince, & avoit ſur tout moins reſpecté le nez que le reſte, il ſembloit même qu'il en avoit deux.

(24) *Nicolay.* ] On peut regarder la Maiſon des Nicolaï comme unique dans la Robbe d'avoir toujours donné ſans interruption, depuis 1506 des premiers Préſidens à la Chambre des Comptes, qui tous ont été des Chefs eſtimés dans leur Compagnie, & bien venus à la Cour par la ſage conduite qu'ils ont gardé dans l'exercice d'une Charge, qui ne laiſſe pas d'avoir de tems en tems, de grandes difficultés.

(25) Juſte-Louis, Seigneur de Tournon, Comte de Rouſſillon, qui épouſa Madeleine, fille de François III, Comte de la Rochefoucaut, tué à la Journée de Saint Barthelemi en 1572, & de Charlotte de Roye, ſa ſeconde femme.

(26)

aller aux nôces du Duc *d'Elbeuf*, (26) ſon couſin, qui épouſoit la fille aînée de *Chabot*, Comte de *Charny*, Grand Ecuyer. 1583.

Le *Dimanche* 20 *Février*, fut fait au Louvre le feſtin du mariage du Comte de *Brienne*, (27) de la Maiſon de *Luxembourg*, avec la petite ſœur du Duc *d'Eſpernon*, âgée de onze à douze ans; ce mariage fut fait par l'exprès commandement du Roy, voulant gratifier ſon Archi-Mignon.

Le jour de Carême prenant, le Roy, avec ſes Mignons, furent en maſques par les ruës de *Paris*, où ils firent mille inſolences, & la nuit allerent roder de maiſon en maiſon, faiſant laſcivetés & vilenies avec ſes Mignons friſés, bardachés, & fraiſés, juſques à ſix heures du matin du premier jour de Carême, auquel jour la plûpart des Prêcheurs de *Paris* le blâmerent ouvertement; ce que le Roy trouva fort mauvais, même de la bouche du Docteur de *Roſe* (28), l'un de ſes Prédicateurs ordinaires,

(26) Charles de Lorraine, premier du nom, Duc d'Elbeuf, qui épouſa Marguerite Chabot, Comteſſe de Charny, fille de Leonor Chabot, Comte de Charny, Grand Ecuyer de France, & de Françoiſe de Roye ſa ſeconde femme; elle étoit l'aînée de ce mariage: mais il y avoit deux filles d'un premier lit, qui étoient les Comteſſes de Tavannes, & de Tillieres.

(27) Charles de Luxembourg, Comte de Brienne & de Ligny; ſa femme fut Anne de Nogaret de la Valette, fille de Jean de Nogaret de la Valette, & de Jeanne de Saint Lary de Bellegarde.

(28) Guillaume Roſe, natif de Chaumont en Baſſigny, Grand Maître du College de Navarre, que le Roy Henri III ne laiſſa pas de nommer à l'Evêché de Senlis; il devint l'un des plus furieux Ligueurs de Paris.

1583. ordinaires, lequel il manda, & qui après quelque difficulté, croyant qu'on le voulut maltraiter, ſe preſenta à Sa Majeſté ; le Roy lui dit, qu'il lui avoit bien enduré de courir dix ans les ruës jour & nuit, ſans lui en avoir jamais dit ni fait aucune choſe, & que pour les avoir ſeulement couru une, encore en un jour de Carême-prenant, il l'avoit prêché en pleine Chaire, qu'il n'y retournât plus, & qu'il étoit tems qu'il fut ſage ; *Roſe* demanda pardon à Sa Majeſté, qui non-ſeulement lui pardonna, mais quelques jours après l'ayant envoyé querir, lui donna une aſſignation de 400 écus, pour acheter, lui dit le Roy, du ſucre & du miel, pour aider à paſſer le Carême & adoucir vos trop aigres parolles (29).

L'an

Paris. *Voyez la Satyre Menippée*

(29) Pour faire connoître le mauvais caractere de ce Docteur, je rapporterai la Lettre que le Roy lui écrivit cette même année, après les échappées de ce Prédicateur, en le nommant à l'Evêché de Senlis : Je l'ai tirée du Volume 87 des Manuſcrits de M. *Dupuy*.

LETTRE

*Ecrite de la main du Roy Henri III, à Roſe.*

Monſieur de Sanlis,

» Ainſi vous nommé-je, » puiſque Dieu m'a fait la » grace de vous y pro- » mouvoir. Faites eſtat de » venir, & pour rendre le » devoir à votre Evêché, » & pour me pouvoir ren- » dre auſſi témoignage que » vous eſtes content. Car » je ſçai que ce vous ſera à » charge ; mais vous eſtes » pour le Public, & non » pour vous ſeulement, & » près de Paris & de voſtre » Roy, qui pour cela ne » veulx, que vous laiſſiez » de tenir la place de Pré- » dicateur ; car ſans ceſte » cloſe, je ne vous euſſe » mis à Sanlis ; je m'en » trouve trop bien. Aimez- » moy toujours, & je prie » noſtre bon Dieu, qu'il » vous conſerve en bonne » ſanté.

L'an préſent, au mois de *Mars*, le Roy inſtitua une nouvelle Confrerie, qu'il fit nommer des Pénitens, de laquelle lui & ſes deux Mignons ſe firent Confreres, & y fit entrer pluſieurs de ſa Cour, y conviant les plus apparens de ſon Parlement de Paris, Chambre des Comptes, & autres Cours, avec un bon nombre des plus notables Bourgeois; mais peu ſe trouverent qui voulurent s'aſſujettir à la Regle de cette Confrerie, qu'il fit imprimer en un Livre, le tiltrant de la Congrégation des Pénitens de l'Annonciation de Notre-Dame, pource qu'il diſoit avoir toujours eu ſinguliere dévotion envers la Vierge Marie, Mere de Dieu : de fait, il en fit les premieres cérémonies le jour de l'Annonciation, qui étoit le Vendredy 25 de ce mois, auquel jour fut faite la ſolemnelle Proceſſion deſdits Confreres, qui vinrent ſur les quatre heures après midy, du Convent des Auguſtins en la grande Egliſe Notre-Dame, deux à deux, vêtus de leurs accouſtremens tels que Battus de *Rome*, *Avignon*, *Toulouſe*, & ſemblables, à ſçavoir, de blanche toile de *Hollande*, de la forme qu'ils ſont deſſeignés dans le Livre de Confrerie. 1585.

En cette Proceſſion le Roy marcha (30) ſans Gardes,

» ſanté. De Paris, ce 16 » jour de Novembre, que » je viens de ſigner voſtre » Dépeſche pour Rome, » & demander les Bulles » gratis ».

*Signé*, HENRI.

Et à la Superſcription.

*A Monſieur Roſe.*

(30) Ce Prince, non content d'une pieté effective & réelle, telle qu'elle convient aux plus grands Rois, voulut encore enchérir ſur les Ligueurs, en affectant les dehors d'une dévotion Monacale, qui même eſt à peine tolerée

1583. Gardes, ni différence des autres Confreres, ſoit d'habit, de place, ou d'ordre; le Cardinal de *Guiſe* portoit la Croix, le Duc de *Mayenne* étoit Maître des Cérémonies, & Frere *Edmond Auger*, *Jeſuite*, Baſteleur de ſon premier métier, dont il avoit encore tous les traits & farces, avec un nommé du *Peirat*, *Lyonnois*, & fugitif de *Lyon* pour crimes atroces, conduiſoient le demeurant; les Chantres vêtus de même habit & marchans en trois diſtinctes compagnies, chantoient mélodieuſement la Litanie en faux-bourdon. Arrivés en l'Egliſe de Notre-Dame, chanterent tous à genoux le *Salve Regina*, en très-harmonieuſe muſique, & ne les empêcha la groſſe pluye qui dura tout le jour, de faire & achever avec leurs ſacs percés & mouillés, leurs cérémonies encommencées; ſur quoi un homme de qualité, qui regardoit paſſer la Proceſſion, fit le Quatrain qui ſuit:

*Après avoir pillé la* France,
*Et tout ſon Peuple dépouillé*,
*N'eſt-ce pas belle pénitence*,
*De ſe couvrir d'un ſac mouillé?*

Le *Lundy 7 Mars*, le Roy, accompagné de

dans la Religion. Plus il en vouloit faire paroître, moins on croyoit qu'il en avoit; c'eſt ce qui arrive ordinairement, lorſqu'on veut tromper les hommes. Dans la même Religion, l'extérieur de la dévotion n'eſt pas le même pour les Princes, & pour les Sujets; il faut que chacun ſoit dévot, dans l'ordre qui lui convient. Voyez ce que nous avons dit, dans une des dernieres Notes ci-deſſus.

ſes

ſes deux Mignons, & Seigneurs, alla au Pa- 1583.
lais, pour faire publier pluſieurs Edits que la Cour avoit toujours refuſé de publier, pource qu'ils étoient burſauts & à l'oppreſſion du Peuple; remontra le Roy par ſa Harangue, qui fut belle & bien faite, la grande charge d'affaires que ſes Prédéceſſeurs lui avoient laiſſé, auſquels pour ſubvenir étoit contraint de faire beaucoup d'Edits, à la vérité durs & fâcheux, & à ſon très-grand regret; mais qu'il n'avoit trouvé aucun plus aiſé & prompt moyen, pour y ſatisfaire, ni moins onereux à ſon Peuple, partant prioit ſa Cour vouloir conſentir à la vérification deſdits Edits, ſuivant ce que plus amplement leur en remontreroit Meſſire René de Birague, ſon Chancelier, là préſent, qui fit enſuite un Diſcours auſſi long & inepte que celui du Roy avoit été court & à propos, remontra la néceſſité des affaires de Sa Majeſté, ſans toutesfois en ſpécifier aucune, fors la crainte & apparence d'une guerre deffenſive de près imminente. Meſſire Achilles de *Harlay*, Premier Préſident, remontra brievement, mais vertueuſement, la charge qu'apportoit au Peuple le grand nombre d'Edits, que Sa Majeſté faiſoit de jour à autre, & conclut à ce qu'il plut à Sa Majeſté ne prendre l'avis de ſadite Cour, ſur des Edits qui ne lui avoient été communiqués. Auguſtin de *Thou*, Avocat du Roy, au contraire, magnifia la préſence de Sa Majeſté, & l'honneur qu'il faiſoit à la Cour de la venir voir, & ſeoir en ſon lit de Juſtice, & conclut à la publication des Edits, au nombre de onze, qui furent publiés à la volonté de Sa Majeſté, qui changea ſa

1583. priere en commandement, ouï & conſentant ſon Procureur Général, combien que tous revinſſent à la manifeſte oppreſſion du Peuple, & que les deniers provenans d'iceux tournaſſent au profit des Mignons, & encore plus de ceux de *Guiſe*, qui les pourſuivoient eux-mêmes, & toutesfois ſous mains animoient le Peuple, & l'en faiſoient crier & tumultuer contre le Roy & ſes Mignons; la Ligue, myſtere d'iniquité, commençant dèſlors à s'ourdir.

Le *Dimanche* 27 *Mars*, le Roy fit empriſonner le Moine *Poncet*, qui prêchoit le Carême à Notre-Dame, pour ce que trop librement il avoit prêché le Samedy précédent contre cette nouvelle Confrerie, l'appellant la Confrerie des Hypocrites & des Athéiſtes; & qu'il ne ſoit vrai, dit-il, en ces propres mots, j'ai été averti de bon lieu, qu'hier au ſoir Vendredy, jour de leur Proceſſion, la broche tournoit pour le ſouper de ces bons Pénitens, & qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour colation de nuit le petit tendron qu'on leur tenoit tout prêt: Ah, malheureux Hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu ſous le maſque, & portez pour contenance un fouet à votre ceinture; ce n'eſt pas là de par-Dieu où il le faudroit porter, c'eſt ſur votre dos & vos épaules, & vous en étriller très-bien, il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. Le Roy, ſans vouloir autrement parler à lui, diſant que c'étoit un vieux fou, le fit conduire en ſon coche, par le Chevalier du Guet, en ſon Abbaye de Saint Pere, à *Melun*, ſans lui faire autre mal que la peur qu'il eût

qu'on

qu'on ne le jettât en la riviere. Avant que partir, le Duc *d'Eſpernon* (31) voulut le voir, & lui dit en riant : Monſieur notre Maître, on dit que vous faites bien rire les gens à votre Sermon, cela n'eſt gueres beau; un Prédicateur comme vous, doit prêcher pour édifier & non pour faire rire. Monſieur, repliqua *Poncet*, ſans s'étonner autrement : Je veux bien que vous ſçachiez que je ne prêche que la parole de Dieu, & ne vient point de gens à mon Sermon pour rire, s'ils ne ſont méchans ou Athéiſtes, & auſſi n'en ay-je jamais tant fait rire en ma vie que vous en avez fait pleurer; réponſe hardie pour un Moine, à un Seigneur de la qualité *d'Eſpernon*, & qui, pour le tems, fut trouvée fort à propos. 1583.

Le 29 *Mars*, le Roy fit fouetter au Louvre, juſques à 120 que Pages, que Laquais, qui, en la Salle baſſe du Louvre, avoient contrefait la Proceſſion des Pénitens, ayans mis ſur leurs viſages des mouchoirs avec des troux à l'endroit de leurs yeux.

Le *Mercredy 6 Avril*, Madame de *Dampiere* (32), mere de la Maréchale *de Rets*, mourut à *Paris*, âgée de 72 ans; on diſoit que par

(31) Brantome en ſon Eloge de Charles VIII, attribue cette avanture au Duc de Joyeuſe, & non point à d'Epernon; mais elle convient mieux au caractere de ce dernier, qu'à celui de Joyeuſe, qui étoit plus doux, & beaucoup moins inſultant que le fougueux d'Eſpernon. Quoiqu'il en ſoit, la réponſe de Poncet eſt bien appliquée.

(32) Jeanne de Vivonne, veuve de Claude de Clermont, Seigneur de Dampierre; mere de Claude-Catherine de Clermont de Dampierre, Ducheſſe de Rets.

(33)

1583. par ſon décès, ſadite fille avoit amandé d'elle de 30000 livres de rente, & de 200000 écus en argent & meubles.

Le *Jeudy Saint*, 7 *d'Avril*, ſur les neuf heures du ſoir, la Proceſſion des Pénitens, où le Roy étoit avec ſes Mignons, alla toute la nuit par les ruës & dans les Egliſes, en grande magnificence de luminaires & muſique excellente, & y eût quelques-uns des Mignons, ce diſoit-on, qui ſe fouetterent en cette Proceſſion; pluſieurs Paſquils furent faits ſur cette fouetterie & pénitence nouvelle. En la Chapelle des Battus, aux Auguſtins, on écrivit en ce jour, avec du charbon, le Quatrain ſuivant :

*Les os des pauvres Trepaſſez,*
*Qu'on te peint en Croix Bourguignonne,*
*Montrent que tes heurs ſont paſſez,*
*Et que tu perdras ta Couronne.*

Le lendemain de Pâques, 11 *d'Avril*, le Roy & la Reine partirent de *Paris*, à pied, & allerent à *Chartres* & à Notre-Dame de *Clery*, pour obtenir mâle lignée par l'interceſſion de la Belle Dame, & revinrent le 24 à *Paris* bien las.

Le *Jeudy* 14 *d'Avril*, ſur les deux heures après midy, le Seigneur de *Mouy* (33), qui dès long-temps cherchoit tous moyens de vanger la mort de ſon pere par celle de *Maure-*

*vert*

(33) *Le Seigneur de Mouy.*] Se nommoit Claude-Louis de Vaudray, Seigneur de Mouy. Voyez les Remarques ſur la *Confeſſion de Sancy*, & les *Mémoires de Caſtelnau*, Tome premier.

(34)

*vert* (34), qui l'avoit aſſaſſiné près *Niort*, en 1569, l'ayant trouvé près la Croix des Petits-Champs, vers Saint Honoré, le chargea l'épée au poing, & le pouſſa vers la Barriere des Sergens, devant l'Egliſe de Saint Honoré; & pour ce que ledit *Maurevert* étoit manchot, il ne put tirer ſon épée, tellement qu'en reculant il reçut dudit de *Mouy* deux ou trois grands coups d'épée, [ & un entr'autres dont il fut percé par le bas du ventre juſques à la mammelle gauche, & lui donna ce Seigneur de *Mouy* ce coup, parce qu'il le penſoit armé d'une cuiraſſe, comme ordinairement il étoit, combien que lors il ne le fut point, & doutant qu'il n'eût à mourir des coups qu'il lui avoit donnés, pour ce qu'il étoit toujours ſur les pieds, reculant & parant aux coups inceſſamment ] il le pourſuivit juſques au ruiſſeau de la grande ruë Saint Honoré, où il le joignit de ſi près, qu'il lui alloit couper la gorge. Un Soldat de *Maurevert*, mira de ſi près ledit Seigneur de *Mouy*, qu'il lui tira le coup de la mort: car la balle ramée entrant par la bouche, lui rompit la machoire inférieure & la langue, & traverſant le cerveau, ſortit par le derriere de la tête, & tomba mort dans le ruiſſeau; (car à ce conflit, ils ſe trouverent neuf ou dix de chaque part.) Le jeune *Saucourt*, combattant pour de *Mouy*, ſon parent, fut bleſſé d'un coup de poitrinal & mourut tôt après, 1583.

(34) C'eſt le même dont il eſt parlé ci-devant, & qui eut le 1 May 1579 un bras caſſé, qu'il fallut lui couper; il étoit Capitaine au Régiment des Gardes Françoiſes. Il ſe nommoit François Louviers voyez les Remarques ſur la *Confeſſion de Sancy*.

1583. après ; *Maurevert* mourut la nuit ſuivante.

En ce tems, M. Pierre de *Gondy*, Evêque de *Paris*, combien qu'il ne fut ni maladif, ni âgé, demanda au Roy la permiſſion de prendre un Coadjuteur en ſon Evêché, pour en faire les fonctions en ſon abſence & défaut, & principalement pour ce qu'il étoit Conſeiller de Sa Majeſté en ſon Conſeil Privé, & nomma pour Coadjuteur le Docteur *Saint-Germain* (35), Théologal de l'Egliſe de *Paris*, & Penſionnaire du Roy pour le fait de ſa conſcience (36), lequel lui fut accordé par le Roy & le Pape, étant homme de bonnes mœurs & doctrine ; on diſoit que l'Evêque de *Paris* lui donnoit deux mil écus de penſion, & avoit pratiqué cette Coadjutorie pour ſauver ſon Evêché à l'un des enfans du Maréchal ſon frere, ayant opinion que l'un des Mignons du Roy le lui vouloit voler : ledit *Saint-Germain* réſigna ſa Prébende Théologale à Jean *Prevoſt*, Curé de S. Severin, qui la prit, *retenta Curia Domini Severini.*

En ce même tems, François de *Roſieres*, Archidiacre de *Toul*, Sujet du Duc de *Lorraine* (37), ayant été par commandement du Roy, envoyé à la Baſtille pour ſon Livre intitulé:

(35) Cette Coadjutorerie n'a pas eu d'effet ; Pierre de Gondy a été Evêque de Paris juſqu'en 1598, Henri de Gondy ſon Neveu a été ſon ſucceſſeur.

(36) Le Roy l'avoit choiſi pour Confeſſeur. *Voy.* ci-devant 18 Juillet 1582.

(37) Il étoit né Sujet du Roy, il demanda pardon en préſence de pluſieurs Princes & Seigneurs, entre leſquels étoient le Cardinal de Vaudemont, les Ducs de Guiſe & de Mayenne. Ce Livre eſt aujourd'hui très-mépriſé.



Digitized by Google

tulé : *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri Ducum tomi ſeptem*, dans lequel il avoit employé pluſieurs choſes contre la verité (38) de l'hiſtoire, & l'honneur des Roys de *France* & de la *France*, & même du Roy, fut le 26 d'Avril, par le Chevalier du Guet, Gouverneur de la Baſtille, amené devant le Roy, aſſiſté d'un grand nombre de Princes (39), Chevaliers & Seigneurs de ſon Conſeil, où étant, il ſe mit à deux genoux, implorant la miſéricorde de Sa Majeſté ; le Roy, à la requête de la Reine ſa mere (40), qui le ſupplia pour l'amour d'elle & du Duc de *Lorraine* de lui donner la vie, ſur la grande offenſe par lui commiſe, laquelle, encore qu'elle ne peut être reparée que par punition 1583.

(38) Outre les fauſſetés qu'il y a dans cette Hiſtoire, l'Auteur a encore inſeré dans les Titres, qui y ſervent de Preuves, pluſieurs articles, qui ne ſont point dans les Originaux.

(39) Les Ducs de Guiſe & de Mayenne qui étoient préſens, devoient être bien mortifiés de cette avanture, qui faiſoit connoître le faux de cette chimérique prétention qu'ils avoient, de deſcendre de Charles-Magne. Le Procès Verbal de cette Amende honorable, ſe trouve au Tome 2 de la *Satyre Menippée* des dernieres Editions, publiée par M. *Godefroy*, Directeur de la Chambre des Comptes de Liſle en Flandres.

(40) Ou plutôt de la Reine Louiſe ſa femme, & des Lorrains, qui lui ſauverent la vie ; parce que le reproche du ſupplice de ce malheureux, condamné pour tant de fauſſetés par lui commiſes, en faveur de leur Maiſon, ſeroit retombé ſur eux. Les Guiſes eurent grand ſoin de déſavouer cet Ouvrage : le Procès verbal eſt du 26 Mars 1583. *Voyez la Satyre Menippée*, Tome ſecond, pag. 406 de l'Edition de 1709. L'Interrogatoire & le Procès de François de *Roziers* ſe trouvent au Volum. 209 des MSS de M. *Dupui*.

de

1583. de la vie, comme lui remontra en peu de paroles le Garde des Sceaux de *Chiverny* ; néanmoins il la lui donna, en lui enjoignant de se lever, & demeurer auprès du Duc de *Lorraine*, juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait à ce qui lui ſeroit déclaré touchant ce Livre par le Preſident *la Gueſle* & ſes Avocats, & Procureur Général ; ce beau Livre fut imprime in fol. à *Paris* en 1580, avec Privilege du Roy, ſigné Nicolás, [ contre la majeſté duquel toutefois il y avoit des traits injurieux & ſcandaleux, & principalement au Feuillet 369, Tome 5, où il parle ainſi : *Et ab hinc* Henricus *apud ſuos malè aliquantulum audiit, mox enim* Rhemis *inunctus à Ludovico* Guiſio *Cardinale* ( *quod* Ludovicus *nepos loci Archiepiſcopus, cui jus inungendi Regem competit, ſacris nondum initiatus eſſet* ) Lutetiamque *profectus, jam à publico rerum ſtatu, ut videbatur alienior, domeſticæ, privatæque curæ indulgere cæpit, nutare certoque Ducis perſuaſu, quæ ſingula generoſum Regem emolliunt & dejiciunt.*

Au reſte, le plus inepte & le plus impertinent Livre, & le plus mauvais Avocat de la Maiſon de *Lorraine* & de la Ligue, qui ait été de ce temps.

Le 5 de *May*, par un orage mêlé de foudre & de tremblement de terre épouventable, le comble de la Grande Egliſe de S. Julien du *Mans* fut conſommé d'une conflagration merveilleuſe.

En ce tems, le Roy, comme Pénitent réformé, remit au Clergé de *France* les deux Décimes extraordinaires qu'il avoit réſolu de prendre, déclara qu'il ne vouloit plus qu'on

tint

tint aucuns Bénéfices en garde pour autruy, ni qu'on levât les fruits par œconomat ſans aucun titre, ains qu'ils fuſſent par le Pape conferés à Perſonnes capables, même qu'il avoit déliberé de réformer ſa Maiſon & tous les Etats du Royaume, & fit le 20 du preſent mois de May crier par tous les carrefours à quatre trompettes, que tous ſes bons Sujets n'ayent à adherer aux Séditieux, qui s'efforçoient de troubler ſon Royaume ſous ombre d'Impôts, mis par lui à ſon grand regret ſur ſon Peuple, leſquels il eſperoit du tout ôter. 1583.

Le *Mercredy* 25 *May*, le Roy alla aux Auguſtins au Service de la Pénitence, & là, prit congé de ſes Confreres pour quinze jours, partit le 27 de *Paris* avec ſes deux Mignons, & s'en alla à *Mezieres*, où il ſe fit apporter de l'eau de la Fontaine de *Spa*.

En ce mois, le Roy ſe dépita contre le Maréchal (41) de *Montmorency*, Gouverneur, ou pour mieux dire, Roy de *Languedoc*, pour ce qu'à ſon Mandement il ne vouloit ceder ſon Gouvervement au Maréchal de *Joyeuſe*, pere du Duc, & au lieu d'iceluy, prendre le Gouvernement de *l'Iſle de France*, & le menaça de le traiter comme deſobéiſſant, mais on ne pût lui faire la guerre crainte de pis.

Cependant le Roy donna à ſon Archi-Mignon *d'Eſpernon* le Gouvernement de *Mets*, *Toul*

(41) C'eſt Henri de Montmorenci, d'abord Maréchal de Damville; & par la mort de ſon frere François de Montmorenci, il devint Duc de Montmorenci en 1579, & Connétable de France le 8 Décembre 1593. Il s'attacha toujours à Henri IV.

(42)

1583. *Toul* & *Verdun*, avec toute libre adminiſtration, & fit entendre qu'il les lui avoit engagés pour 300 mil écus.

Au commencement de *Juin*, le Duc de *Joyeuſe* (42), par commandement, & aux dépens du Roy, partit pour aller à *Rome* y faire quatre demandes au *Pape* : on tenoit que ce voyage du Duc de *Joyeuſe*, qui alloit à trente chevaux de poſte, reviendroit à plus de cent mil écus.

Au commencement *d'Août*, un Bernardin nommé de *la Barre* (43), Abbé d'une Abbaye de Bernardins, à cinq ou ſix lieuës de *Thouloufe*, appellée *Feuillant*, vint à *Paris*, où il prêcha devant le Roy, & en quelques autres Egliſes, il fut admiré de tous pour ſes Prédications, & l'auſterité de ſa vie, car il ne mangeoit que du pain & des herbes, alloit par les champs pieds & tête nuds, ne buvoit que de l'eau, & couchoit ordinairement ſur la dure ; il avoit en ſon Abbaye 70 ou 80 Religieux, qui vivoient de la même façon, & traitoit bien ceux

(23) *Le Duc de Joyeuſe.* ] On fit à Rome beaucoup de politeſſes au Duc de Joyeuſe, & on l'en accabla plus qu'un autre, parce qu'il avoit l'honneur d'être beaufrere du Roy Henri III ; mais on ſe garda bien de lui accorder ce qu'il demandoit ; tout ce qu'il en rapporta fut l'eſpérance d'un Chapeau pour ſon frere, aſſez bon Prélat, qui l'obtint au mois de Décembre de cette année.

(43) C'étoit Jean de la Barriere, & non de la Barre, natif de Saint Ceré en Quercy : il réforma cette Abbaye en 1573, le Pape Sixte V. l'exempta de la juriſdiction de l'Abbé de Cîteaux, dont elle dépendoit, pour former l'Ordre des Feuillans ; la vie de ce premier Abbé Réformateur & Inſtituteur d'Ordre, a été écrite par Jean-Baptiſte Pradhillon

ceux qui l'alloient voir ; après le Service fait, travailloit, & faiſoit travailler ſes Religieux, envoyoit à *Thouloufe*, pour vendre ce qui reſtoit de leurs ouvrages, & après en avoir retenu ce qui leur falloit pour leurs vivres & accoutremens néceſſaires, employoit les deniers, & le ſurplus du revenu de l'Abbaye en bienfaits & aumônes ; on dit que ſon pere, riche Marchand, avoit acheté cette Abbaye pour lui, étant encor jeune Ecolier, & que, parvenu en âge de maturité, après le décès de ſon pere, de lay qu'il étoit auparavant, s'étoit fait Religieux, & alla à pied à *Rome*, où s'étant proſterné aux pieds du *Pape*, après lui avoir fait entendre la ſimonie de ſon pere, lui auroit remis l'Abbaye pour en pourvoir quelque Perſonne, & que le *Pape* voyant ſon bon zele, & averti de ſa bonne vie, lui auroit donné nouvelle proviſion de l'Abbaye, en lui enjoignant, ſous peine d'inobédience, de l'accepter, & y faire ſon devoir ; à quoy il fut contraint d'obéir, & puis revint en ſon Abbaye qu'il réforma, & y introduiſit 70 Religieux, au lieu de 10 qu'il y avoit auparavant ; le Roy l'ayant fait venir à *Paris*, voulut le retenir auprès de lui, mais le bon Abbé s'en excuſa, diſant : puiſqu'il avoit plû à Dieu & au S. Pere de le commettre à la garde de la Bergerie de *Feuillans*, il ne pouvoit en ſaine conſcience mieux faire, que de faire la veille ſur ſon troupeau. 1583.

Le *Dimanche 7 d'Août*, le Baron de *Viteaux* (44) & le jeune *Millaud*, ſur les huit heures

Pradhillon, l'un de ſes ſucceſſeurs, & imprimée à Paris en l'année 1699.

(44) Guillaume du Prat,

1582. heures du matin, dans le Champ, derriere les Chartreux, ſe battirent nuds en chemiſe, & fut tué *Viteaux*, qui avoit été le meurtrier du pere de *Millaud* en 1571, devant l'Hôtel de *Neſle*.

Le *Lundy* 8^e^ jour *d'Août*, la Reine de *Navarre* (45), après avoir demeuré en la Cour l'eſpace

de Nantouillet, Baron de Viteaux, petit fils du Chancelier Antoine du Prat : il avoit tué en duel Antoine d'Alegre, Baron de Millau ſon couſin, dont Yves d'Alegre ſon fils, vengea la mort.

(45) *La Reine de Navarre.* ] Cette démarche de Henri III contre la Reine de Navarre ſa ſœur, donna lieu à une grande & infructueuſe négociation entre le Roy Henri, & le Roy de Navarre. Le Roy envoya M. de Bellievre, vers le Roi de Navarre, pour l'engager à reprendre la Reine Marguerite ſa femme ; & comme cette Princeſſe n'étoit pas moins deshonnorée par ſa conduite impudique, que par l'affront que lui fit le Roy ſon frere, le Roy de Navarre fit fort bien de ne la point reprendre ; Henri de Navarre envoya M. Du-Pleſſis Mornai & le fameux d'Aubigné vers Henri III. pour ſçavoir de lui les raiſons, qui l'avoient engagé de faire un outrage auſſi éclattant à la Reine Marguerite : le Roy ne donna que des raiſons vagues & fort mauvaiſes, en faiſant connoître que les Rois ſont plus expoſés que les autres à être ſurpris ; le Roy de Navarre ne ſe paya point d'une auſſi méchante monnoye, & il eut le courage de ne pas reprendre la Reine ſon épouſe. Tous les actes de la négociation de Bellievre ſe trouvent au *Volume* 87. *des Manuſcrits de M. Dupui*, & ceux de Dupleſſis Mornai ſe trouvent au premier Volume des Mémoires de cet habile Theologien Militaire : ce que *Buſbec* dit à ce ſujet eſt fort ſingulier, Lettre 23 ; car après avoir rapporté tout ce que Henri III. reprochoit à ſa ſœur, même juſques à un enfant dont elle accoucha, quoiqu'éloignée depuis très-long tems

du

pace de dix-huit mois, partit de *Paris* par le commandement du Roy, pour aller en *Gaſcogne* retrouver le Roy de *Navarre* ſon Mary, par commandement du Roy reiteré par pluſieurs fois, lui diſant : que mieux, & plus honnêtement elle ſeroit près ſon Mary, qu'en la Cour de *France*, où elle ne ſervoit de rien; de fait, partant ledit jour, elle s'en alla coucher à *Palaiſeau*, où le Roy la fit ſuivre par 60 Archers de ſa Garde, ſous la conduite de *Larchant*, qui la vint chercher juſques dans ſon lit, & prendre priſonnieres la Dame de *Duras*, & la Demoiſelle de *Bethune*, qu'on accuſoit d'incontinence & d'avortemens procurés, furent auſſi arrêtés *Lodon*, Gentilhomme de ſa Maiſon, ſon Ecuyer, ſon Secrétaire, ſon Medecin, & autres, juſqu'au nombre de dix, & tous menés à *Montargis*, où le Roy les interrogea lui-même ſur les déportemens de ſa Sœur, même ſur l'Enfant qu'il étoit bruit qu'elle avoit eu depuis ſa venuë en Cour, de la façon duquel étoit ſoupçonné le jeune *Chanvallon*, qui, de fait, à cette occaſion, s'étoit abſenté de la Cour; mais Sa Majeſté n'ayant rien pû découvrir, les remit tous en liberté, & licentia ſa Sœur pour continuer ſon voyage, & ne laiſſa pas d'écrire au Roy de *Navarre* comme toutes choſes s'étoient paſſées, 1582.

Du depuis, le Roy ayant ſongé à la conſé-

du Roy de Navarre ſon mari ; il marque, Lettre 29, que le Roy envoya Bellievre au Roy de Navarre, pour lui marquer que tout ce qu'il avoit reproché à ſa ſœur étoit faux, & que la colere ſeule l'avoit emporté à lui faire ces reproches ; mais le Roy de Navarre ne prit pas le change.

1584. quence d'une telle affaire, écrivit nouvelles Lettres au Roy de *Navarre*, par leſquelles il le prioit de ne laiſſer, pour ce qu'il lui avoit mandé, de reprendre ſa Sœur, car il avoit appris que tout ce qu'il lui avoit écrit étoit faux, à quoy le Roy de *Navarre* ne fit autrement réponſe, mais s'arrêtant aux premiers avis que le Roy lui avoit donnés, qu'il ſçavoit certainement contenir verité, s'excuſa fort honnêtement à Sa Majeſté, & cependant, réſolut de ne pas reprendre ſa femme; de quoy le Roy irrité, envoya *Bellievre* avec Mandement exprès, & Lettres écrites de ſa main, par leſquelles, avec paroles piquantes, il lui enjoignoit de mettre promptement à exécution ſa volonté. Entre les autres traits des Lettres du Roy, étoit celui-cy : *Les Roys ſont ſujets à être trompés, & les Princeſſes les plus vertueuſes ne ſont pas ſouvent exemptes de la calomnie : Vous ſçavez ce qu'on a dit de la feuë Reine votre Mere, & combien on en a mal parlé;* ſurquoy le Roy de *Navarre* ſe prit à rire, & en preſence de toute la Nobleſſe qui étoit là, dit à *Bellievre : le Roy par toutes ſes Lettres me fait beaucoup d'honneur, par les premieres, il m'appelle cocu, & par les dernieres, fils de putain, je l'en remercie.*

Le *Mardy 27 Août*, l'Evêque de *Riminy*, Nonce du *Pape* près Sa Majeſté, mourut à *Paris* en l'Hôtel de *Sens*, & fut enterré le lendemain au Chœur de l'Egliſe de Notre-Dame de *Paris*, de nuit ſans aucune cérémonie, ainſi qu'il avoit ordonné par ſon Teſtament; toutesfois, le Jeudy enſuivant, on lui fit, par commandement du Roy, des Obſeques ſolemnelles dans ladite Egliſe, où il étoit inhumé à

Chapelle

Chapelle ardente, Chœur tendu de drap noir haut & bas, avec une liſſe de velours noir par le haut ſans Armoiries; au Service, aſſiſterent le Parlement, la Chambre des Comptes, les Géneraux des Aydes, Prevôt des Marchands, & Echevins de la Ville, les Ducs de *Guiſe* & du *Mayne*, & pluſieurs autres Seigneurs, 80 Pauvres, habillés de deuil, porterent chacun une torche blanche, la Ville en envoya deux douzaines, les Cardinaux de *Guiſe*, de *Birague* & de *Vaudemont*, chacun une douzaine, armoriées de leurs Armoiries, leſquels toutesfois n'y aſſiſterent. Le Théologien de *S. Germain* (46) fit le Sermon funebre. 1584.

En ce mois, le Roy, au retour des Bains de *Borbon-Enſis*, fit bâtir dans le Bois de *Boulogne* une Chapelle pour Oratoire à certains nouveaux Religieux, qu'il nomma *Hieronimites*, leſquels il vêtit de drap de bure.

En ce même mois, Sa Majeſté rappella *Poncet* (47) de ſon Abbaye de *Melun*, & le remit en ſa Cure de *Paris*, lui enjoignant de ne plus prêcher ſéditieuſement, & dit le Roy : J'ai toujours reconnu en ce bon Docteur un zele de Dieu, mais non ſelon la ſcience, dont toutesfois je l'excuſe, pour ce que l'artifice de ceux qui le mettent en beſogne paſſe la portée de

(46) Il étoit Confeſſeur du Roy, & Coadjuteur du Cardinal de Gondy, Evêque de Paris. *Voyez* ci-devant.

(47) Il étoit ſimple Religieux en l'Abbaye de S. Pere de Melun, Ordre de Saint Benoît, & Curé de Saint Pierre des Arcis en la Cité de Paris : il mourut le 23 Novembre 1586. *Voyez* ce qui en ſera dit ci-après.

1583. l'eſprit du bon homme, qui a du ſçavoir aſſez, mais du jugement peu.

Le 10 *Septembre*, vinrent pieds nuds à *Paris* en forme de Proceſſion 8 ou 900 Perſonnes, qu'hommes, que femmes, que garçons, que filles vêtus de toille blanche, avec mantelets auſſi de toille, portans chapeaux de feutre gris chamarrés de bandes de toille, ou tous couverts de toille ſur leurs têtes, & ayans en leurs mains, les uns des cierges, & les autres des Croix de bois, & marchans deux à deux, chantans en forme de Pelerins, ils étoient Habitans des Villages des deux *Gemeaux*, & *d'Uſſy* en *Brie* près *la Ferté Gaucher*, & étoient conduits par les deux Gentilshommes des deux Villages vêtus de même, qui les ſuivoient à cheval, & leurs Demoiſelles ainſi vêtuës dedans un Coche; ils firent leurs prieres & offrandes dans la Grande Egliſe de *Paris*, & ils diſoient avoir été mûs à faire tels pénitenciaux voyages pour ſignes vûs au Ciel, & feux en l'air, même vers les quartiers des *Ardennes*, d'où étoient venus les premiers tels Pénitens, juſqu'au nombre de 10 à 12 mil à Notre-Dame de *Rheims* & de *Lieſſe*.

Les 19 & 20 du même mois, vinrent cinq autres Compagnies de Pénitens habillés comme les précédens, & pour même occaſion, & firent leurs prieres & offrandes à Notre-Dame, à la Sainte Chapelle & à Sainte Geneviéve: ce qui augmentoit la dévotion, étoit la Peſte qui fut grande par tout le Royaume, nommément à *Paris* & ès environs pendant l'Automne.

Le 5 *d'Octobre*, le Roy ayant paſſé à *Clery* & à *Chartres*, où il fit ſes prieres, arriva à *Paris*,

*Paris*, & le lendemain s'en alla à *Limours*, où le Duc de *Joyeuſe* étoit malade, pour apprendre de lui quelle réponſe il avoit euë du *Pape* ſur les quatre chefs de ſa demande, qui lui dit : que la réponſe du *Pape* étoit, ſur le premier, qu'il ne pouvoit accorder aucune aliénation du temporel de l'Egliſe, parce que le Roy ne faiſoit ne guerre, ne autres frais pour l'Egliſe, & que tout ce qu'il en avoit dernierement vendu, dont il ſe repentoit d'avoir baillé la permiſſion, avoit été inutilement dépendu, & employé pour avancer & agrandir deux ou trois Favoris en biens & en Etats : Sur le ſecond, qu'il ne pouvoit ni ne devoit excommunier le Maréchal de *Montmorency*, comme rebelle à ſon Prince, pource que l'Egliſe n'a pas accoutumé de s'empêcher de la rebellion des Sujets à leur Prince, s'il n'y va de la Religion, & que le Maréchal étoit fils d'un pere & d'une mere notoirement bons Catholiques, Apoſtoliques & Romains, & lui de même : Sur le troiſiéme, qu'il ne pouvoit bailler au Roy la Ville *d'Avignon*, & le Comtat de *Veniſſe* pour le Marquiſat de *Saluſſes*, pour pluſieurs raiſons à propoſer en tems & lieu : Sur le quatriéme, qu'il aviſeroit avec les Cardinaux de bailler un chapeau de Cardinal à l'Archevêque de *Narbonne* ſon frere, à la premiere opportunité en la faveur du Roy, & de lui, qui l'en avoient prié. 1583.

Environ la my-*Octobre*, un Gentilhomme *Gaſcon*, nommé *du Meſnil*, accompagné de deux Soldats, ſes Serviteurs, coupa la gorge, près *Montluel*, à un Courier allant en *Italie*, & à ſon Poſtillon, & portoit ledit Courier en-

1583. viron 30 mil écus en Perles & argent comptant, qui lui furent ôtés par *du Meſnil* ; ledit *du Meſnil* & ſes Gens furent par le Prevôt des Maréchaux de *Lion* chevallés juſqu'à *Paris*, où ils furent apprehendés, étans chargés de 20 mil écus piſtolets, avec leſdites Perles, & le Samedy 29, furent condamnés à être roués en Greve ; mais l'exécution fut ſurciſe par commandement du Roy, auquel, ledit *du Meſnil* qui étoit à Monſieur (48), dit vouloir parler de choſes importantes, le Roy, après avoir ouy ledit *du Meſnil*, fit commuer la peine des deux Soldats, à être pendus, & *du Meſnil*, le plus coupable, fut envoyé à la Baſtille, avec charge de lui faire bon traitement, & de mettre les deniers & Perles entre les mains du Treſorier de l'Epargne, en attendant que quelqu'un les vînt demander.

Le *Dimanche* 30 *Octobre*, le Théologien *S. Germain*, Coadjuteur de l'Evêque de *Paris*, fut ſacré Evêque de *Ceſarée*.

Le *Mardy*, Fête de Touſſaints, on afficha aux portes de l'Egliſe de *Paris* ce qui ſuit :

Vejaneus *armis.*
Herculis *ad poſtem fixis, latet abditus agro.*

Ce qui ne fut pas trouvé bon, comme ce qu'avoit dit *Poncet*, prêchant le Carême dernier en Notre-Dame : Penſez-vous donc qu'aux Egliſes Cathédrales, comme celle-cy, on baillât jadis la Chaire à des Moines ? Non non, c'étoit l'Evêque lui-même qui y prêchoit, autrement on

(48) Il eſt employé dans l'état de ſa maiſon au rang de l'un de ſes Valets de Chambre.

(49)

on eût fort bien dépoſé M. l'Evêque, comme indigne de ſa Charge ; mais allez leur dire & remontrer maintenant, je crois qu'ils vous renvoyeront bien, ils ſont bien empêchés ailleurs, il faut ſoigner à la Maiſon, non de celle de Dieu, comme faiſoient ces bons Evêques du tems paſſé, mais de leur propre. 158.

Le *Dimanche* 12 *Novembre*, le Prevôt de l'Hôtel prit à *Paris* priſonnieres 50 ou 60 que Demoiſelles que Bourgeoiſes contrevenantes en habits & bagues, à l'Edit de la réformation des habits publié il y avoit ſept ou huit mois, & les mit au Fort-l'Evêque, & autres Priſons, où elles coucherent, nonobſtant remontrances & offres de les cautionner, & payer les amendes encouruës par l'Edit, [ ce qui fut fort rigoureux, attendu que par l'Edit il n'y avoit aucune peine que pécuniaire ; mais il y avoit en ce fait un tacit commandement du Roy, qui ferma la bouche aux plaintes qu'on en vouloit faire : les jours ſuivans, les Commiſſaires de *Paris* donnerent aſſignations à pluſieurs Perſonnes contrevenantes à cet Edit, & ce, pardevant le Lieutenant Civil, qui en condamna pluſieurs en amendes, ſelon la qualité des Perſonnes & la contravention. ]

Le *Jeudy* 24 *Novembre*, René de *Birague* (49) Cardinal

(49) *René de Birague.* ] Ce Chancelier vint en France ſous le Régne de François I. & quoique d'une bonne maiſon de Milan, il ſe tint en France où ce Roy l'arrêta ; Birague ſentit bien que ce Royaume avoit plus de reſſource pour la fortune que ſa patrie : il fut Conſeiller au Parlement, après quoi il devint premier Préſident au Sénat de Turin ; il eut les Sceaux en 1570, mais ſans proviſion ſcellée, qu'il n'obtint

1582. Cardinal, Chancelier de *France*, mourut âgé de 76 ans en la Maiſon Priorale de Sainte Catherine du Val des Ecoliers à *Paris*; mort, il fut mis: Premierement, en habit de Cardinal, ſur un Lit de parement, puis en Evêque ayant la Mitre en tête, & ſon Chapeau de Cardinal à ſes pieds d'un côté, & de l'autre, ſon habillement de Pénitent, avec la corde, la diſcipline & le chapelet, où il demeura trois jours viſité du Peuple de *Paris*. Ce Chancelier (50) étoit Italien de Nation & de Religion, bien entendu aux Affaires d'Etat, fort peu en la Juſtice, de ſçavoir, n'en avoit pas à revendre, mais ſeulement pour ſa proviſion, encor bien petitement: au reſte, liberal, voluptueux, homme du tems, ſerviteur abſolu des volontés du Roy, ayant ſouvent dit qu'il n'étoit pas Chancelier du Royaume, mais du Roy; ce que ſon Succeſſeur a ſçû encor mieux pratiquer que lui, il mourut pauvre pour un homme qui avoit toujours ſervi les Roys de *France*, n'étant aucunement ambitieux & meilleur pour ſes amis & ſerviteurs, que pour ſoy; il diſoit peu avant

son

tint qu'au mois de Février 1573; en Mars de la même année, il fut fait Chancelier. En 1578 Chiverni qui étoit chagrin de n'avoir pas la premiere place de la Robbe, obtint du moins la ſeconde, en recevant les Sceaux que l'on ôta à Birague; ce dernier étoit pauvre, on ſçait que cette ſuprême dignité enrichit moins qu'un emploi ordinaire dans les Finances: mais pour faire ſubſiſter Birague avec honneur, on lui procura le Chapeau de Cardinal, on le fit Evêque de Lavaur, & on lui donna maint autres Bénéfices, qui lui firent finir honorablement ſa carriere.

(50) M. le Laboureur a eu ſoin de conſerver ſa Généalogie dans les *Tombeaux des Hommes Illuſtres*, in-folio, imprimé à Paris en 1642.

(51)

ſon décès qu'il mouroit Cardinal ſans titre, Chancelier ſans Sceaux, & Prêtre ſans Bénéfice. (51) 1582.

Le *Vendredy* 25 *Novembre*, au dîner du Roy, *du Perron* (52), grand diſcoureur, que Sa Majeſté oyoit volontiers, fit un brave Diſcours contre les Athéiſtes, & comme il y avoit un Dieu, & le prouva par pluſieurs belles raiſons; à quoy le Roy le loua, & montra avoir du plaiſir, *du Perron* s'oubliant, va dire au Roy: Sire, j'ai prouvé aujourd'hui par bonnes raiſons, qu'il y avoit un Dieu: demain, Sire, s'il plaît à Votre Majeſté donner audience, *je prouverai par raiſons auſſi bonnes, & vous montrerai qu'il n'y a pas du tout de Dieu*, ſur quoy le Roy entrant en colere, chaſſa ledit *du Perron*, l'appella méchant, & lui deffendit de ſe plus trouver devant lui.

Le *Lundy* 28 *Novembre*, *du Meſnil*, qui, par le commandement du Roy, avoit été reſſerré en la Baſtille, brula la nuit avec la paille de ſon lit, & ce qu'il put recouvrer de bois, la

(51) Il étoit Abbé de Flavigny, de Longpont de S. Pierre de Sens, Prieur de Souvigny, de Sainte Catherine du Val des Ecoliers à Paris, &c. & avoit été nommé à l'Evêché de Lavaur, dont il jouiſſoit ſous le nom d'Horace de Birague ſon Couſin. Ce Chancelier avoit été marié à Valentine Balbiano de Quiers en Piemont, de laquelle il eut une fille naturaliſée avec lui en 1565, & morte ſans poſterité, après avoir été mariée trois fois.

(52) Jacques Davy du Perron, depuis Evêque d'Evreux, Archevêque de Sens, Cardinal & grand Aumônier de France, né à Saint Lo en Normandie, le 25 Novembre 1556, mort à Paris le 5 Septembre 1618. Cette avanture parut ſi ſinguliere, qu'on l'a ſouvent reprochée à du Perron.

(53)

1584. la porte de ſon cachot, duquel ſorti, prit la corde du puys étant en la Cour, & l'alongea avec ſes draps & couverture & paillaſſe, puis ſe devala dans le Foſſé ; mais la corde étant trop courte, il ſe laiſſa tomber, & s'accrocha par l'épaule à la pointe du barreau de treillis de fenêtre, d'où ayant crié, fut ſecouru & reſſerré plus étroitement.

Le *Mardy 6 Décembre*, René de *Birague* fut magnifiquement enterré en ſa Chapelle de Sainte Catherine, les Princes de la Maiſon de *Bourbon* & de *Guiſe* menoient le Deuil, ſuivis des Cours de Parlement, de la Chambre des Comptes, Cour des Aides, Elûs & autres, des Prevôt des Marchands, Echevins & Conſeillers de Ville, & de l'Univerſité ; ce fut le premier de la Royale Confrairie des Pénitens qui mourut, il fut porté & enterré par eux, & ils aſſiſterent en leurs habits à ſon Convoy, le Roy même, cotoyé du Duc *d'Eſpernon*, y aſſiſta en ſon habit de Pénitent ; Meſſire Renaud de *Beaune*, Archevêque de *Bourges*, n'agueres Evêque de *Mende*, & Chancelier de Monſieur, frere du Roy, prononça l'Oraiſon funebre au contentement de l'aſſiſtance, par le commandement du Roy.

En ce mois, le *Pape* fit 17 Cardinaux, deux de chaque étrangere Nation, les deux *François* furent M. de *Rouen* (53) frere du Prince de *Condé*, & l'Archevêque de *Narbonne* (54), frere

(53) Charles, Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, Abbé de S. Denys, de S. Germain des Prez, de S. Ouen, & de Sainte Catherine de Rouen, d'Orcamp, &c. quatriéme fils de Louis I. Prince de Condé.

(54) François de Joyeuſe,

frere du Duc de *Joyeuſe*, il fit auſſi Cardinal *Couterel*, *Angevin* de naiſſance, qui étoit Dataire, & demeuroit à *Rome* depuis 30 à 40 ans, & par ainſi *Italianiſé* tout-à-fait, qui ſont les pires. 1583.

1584. 1584.

Le 3 *Janvier*, le Roy fit aller ſes *Hieronymites* au Bois de *Vincennes*, s'inſtaller au Convent qui ſouloit être des *Minimes*, dedans l'enclos dudit Bois.

Le 22 *Janvier*, le Roy, avec ſes Conſeillers d'Etat & autres mandés exprès, retourna à *Saint-Germain*, continuer la réformation (55) qu'il diſoit vouloir faire de tous les états, commençant à ſes Officiers tant de Robe-longue que de Robe-courte, dont il retrancha un grand nombre, au grand mécontentement de pluſieurs, qui avoient acheté leurs états, & n'en étoient pas rembourſés; il en vouloit ſingulierement à ſes Tréſoriers & Gens de Finances, qu'il tenoit pour larrons, en quoi il y a apparence qu'il ne ſe trompoit pas: de fait,

ſe, fils de Guillaume, Marechal de France, il eſt mort Doyen des Cardinaux.

(55) *Continuer la Réformation.* ] C'eſt ce qu'on appelle l'aſſemblée de Saint Germain, où le Roy brilla beaucoup, par l'éloquence naturelle dont il étoit doué. Il y fit de beaux projets, mais qui dégenérerent dans l'exécution; c'étoit le caractere de ce Prince de commencer très-bien, & de finir très-mal: nous avons au Volume 313 & 342 *des Manuſcrits de M. Dupuy* ce qui regarde cette Aſſemblée, qui ne produiſit que de vaines eſpérances. Les Actes s'en trouvent auſſi au Volume 279, *des Manuſcrits de M. de Brienne*, dans la Bibliothéque de Sa Majeſté.



Digitized by Google

1582. fait, il leur fit tôt après faire leur procès, érigeant une Chambre expreſſe, qu'on appella la Chambre Royale, en laquelle *Chaſtillon*, comme devant, fut Procureur du Roy.

Le 11 *Février*, Monſieur arriva de *Château-Thierry* (56) à *Paris*; la Reine, ſa mere, le fit loger avec elle en ſon logis des Filles Repenties, où ſe bien veignerent le Roy & lui, avec bel & moult gracieux accueil.

Le jour de Carême-prenant, ils allerent de compagnie, ſuivis de leurs Mignons & Favoris, par les ruës de *Paris*, à cheval & en maſque, déguiſés en Marchands, Prêtres, Avocats, & en toute ſorte d'états, courans à bride avalée, renverſans les uns, battans les autres à coups de bâtons & de perches, ſingulierement ceux qu'ils rencontroient maſqués comme eux, pour ce que le Roy ſeul vouloit avoir ce jour privilege d'aller par les ruës en maſque, puis paſſerent à la Foire de Saint-Germain, prorogée juſqu'à ce jour, où ils firent mille inſolences, & toute la nuit coururent juſqu'au lendemain dix heures, par toutes les bonnes compagnies qu'ils ſçurent être à *Paris*.

Le premier *Vendredy* de Carême, le Roy fit aller les Confreres Pénitens, des *Auguſtins* aux *Minimes de Nigeon*, en Proceſſion, deux à deux, chantans bien piteuſement pour le mauvais tems qu'il faiſoit.

Le 20 *Février*, l'érection de la Chambre Royale

(56) *De Château-Thierry.*] Ce fut le dernier voyage que le Duc d'Alençon fit à la Cour, car le pauvre Prince ne dura pas longtems : comme on le verra bien-tôt. Il ſentit bien qu'il tiroit à ſa fin.

(57)

Royale & Lettres d'icelle, pour faire le procès aux Tréſoriers, furent omologuées en la Cour de Parlement de Paris, & commencerent les Commiſſaires à faire le procès des Tréſoriers *Habert* & *Jaupitre*. 1582.

Le 2 de *Mars*, ſecond *Vendredy* de Carême, les Pénitens, précédés des *Minimes* & des *Capucins*, allerent Proceſſionnellement aux ſept Egliſes ordonnées par la Bulle du *Pape*, obtenue à la priere de la Reine Mere; ils partirent des *Auguſtins* à huit heures du matin, & y revinrent à ſix heures du ſoir : le Roy y étoit en perſonne.

Le 6 *Mars*, le Roy étant au Conſeil, en ſon Château du Louvre, entra en grande colere contre le Chevalier de *Sevre* (57), Grand-Prieur de *Champagne*, juſques à lui donner des coups de poing & de pied, pour ce que comme il eſt haut à la main & furieux en ſa colere, il avoit dit à *Milon*, Seigneur *de Videville*, premier Intendant des Finances, qu'il étoit un larron & aſſaſſin du Peuple de *France*, l'ayant chargé de huit millions d'écus, ſous couleur de payer les dettes du Roy, qui cependant ne montoient qu'à cinq millions; & le Roy ſurvenant à ces propos, oſa encore dire : *Sire, Votre Majeſté ſçait ce qui en eſt;* & lui ayant répondu le Roy qu'il ne s'en ſouvenoit point : *Si vous voulez, Sire*, repliqua ſuperbement le Chevalier, *mettre la main ſur la conſcience*,

(57) Michel de Sevre, Chevalier de Malte, Grand Prieur de Champagne; c'étoit un eſpéce de fou, qui parloit librement aux Reines, & leur faiſoit des contes pour rire, & cela fort naturellement : le Roi s'oubliant lui-même, voulut le tuer pour cette action.

1584. *conſcience, vous ſçavez ce qui en eſt :* ce que le Roy prit pour une forme de démenti, & mit par une prompte colere la main ſur ledit Chevalier, l'excedant, ainſi que dit eſt, & plus avant auroit paſſé ſon couroux (58), ſans le Duc *d'Eſpernon*, ami du Chevalier, qui remontra au Roy, qu'il n'étoit pas ſéant à un grand Prince comme lui, d'uſer de main-miſe à l'égard de ſon Sujet, duquel il pouvoit punir les témérités & forfaitures, par la voye de la Juſtice, qui étoit en ſa main.

Le *Vendredy* 9 *Mars*, le Roy partit de *Paris*, pour aller à Notre-Dame de *Chartres* & de *Clery*, leſquels voyages il fit à pied, accompagné de quarante-ſept Freres Pénitens, des plus jeunes & diſpos, pour bien aller de pied, & tout du long de leur voyage, porterent toujours par les Champs leur habit de Pénitens.

Le 14 *Mars*, la Reine Mere partit en diligence de *Paris*, pour aller à *Château-Thierry*, voir Monſieur, grievement malade d'un flux de ſang coulant par la bouche & le nez.

Le 24, *Anjorrant*, Doyen de la Cour, mourut de mort ſubite, à l'âge de 80 ans; on diſoit que ſon Clerc, ſa mule, & lui, qui en ſçavoient autant l'un que l'autre, euſſent bien fourni 200 ans.

Le *Vendredy Saint*, 30 *Mars*, par l'indication

(58) On a dit que le Roy avoit tiré l'épée pour tuer ce Chevalier, & qu'il en fut empêché par l'Evêque de Paris. Voyez la 32 Lettre de *Buſbecq*, ſur ſon Ambaſſade de France, qui marque même que ce bon Evêque fut bleſſé à la main, pour avoir voulu retenir l'épée du Roy. Voyez auſſi la *Satyre Menip.* Tom. 2.

(59)

Digitized by Google

tion de l'Abbé de *Sainte Genevieve* (59), au Mont de *Paris*, en une maiſon, à lui appartenante, contiguë de l'Abbaye, ſiſe devant le College de *Montaigu*, furent pris & menés en la Conciergerie, un Miniſtre nommé *du Moulin*, un Pedagogue, ſes Ecoliers, & quelques autres Huguenots, qui s'étoient aſſemblés pour faire la Cene, ou autre exercice de leur Religion, au nombre de vingt ou vingt-cinq, dont le Roy averti, & même en ayant commandé l'empriſonnement, leur fit faire leur procès, tellement que par Arrêt de la Cour du 14 Avril, le Miniſtre & le Pedagogue, furent bannis du Royaume pour neuf ans, & de la Prevôté & Vicomté de *Paris*, à perpétuité; deux Allemands, & quelques Etrangers & Ecoliers, qui y étoient, furent bannis ſeulement à tems de la Prevôté de *Paris*, & furent ainſi traités doucement, par commandement du Roy. 1584.

Le 16 *d'Avril*, mourut à *Paris* le Seigneur de *Saint-Didier* (60), frere du Duc de *Joyeuſe*, âgé de 16 à 17 ans, & marié à la fille de *Mouy* de *Bellencombre*.

Le 18, les jeunes Seigneurs de *Gerzey*, en *Anjou*, & de *Monchy* en *Picardie*, s'entretuerent au Pré au Clercs.

Ce même jour, au *Rouſſoy*, près *Eſtampes*, le Medecin *Malmedy* ſe coupa la gorge, outré de douleur & de déſeſpoir à cauſe des grandes dettes

(59) Frere Joſeph Foulon, Abbé Régulier de Sainte Genevieve, homme de bien, mort en l'an 1607.

(60) George de Joyeuſe, Vicomte de S. Didier: il mourut d'apoplexie, avant l'accompliſſement de ſon mariage avec Claude Marquiſe de Mouy.

1584 dettes dont il étoit accablé, à cauſe des Fermes qu'il avoit priſes du Roy, & des grandes réponſes & plegeries, qu'indiſcretement il avoit faites pour pluſieurs perſonnes: genre de mort indigne d'un grand Medecin & Philoſophe.

Le 16 *May*, le Duc *d'Eſpernon* ſoupa avec le Roy au logis de *Gondy*, au Fauxbourg S. Germain, d'où il partit, après avoir perdu 2500 écus au Paſſe-dix contre ledit de *Gondy*, pour aller en *Gaſcogne* trouver le Roy de *Navarre* (61), & lui porter Lettres de Sa Majeſté, par leſquelles elle le prioit, pour ce que la vie du Duc *d'Alençon* étoit déplorée, de venir à la Cour, & d'aller à la Meſſe, parce qu'il le

(61) *Trouver le Roy de Navarre.*] Cette entrevûë de M. d'Epernon avec Henri Roi de Navarre, a donné lieu aux Ligueurs de dire bien des ſottiſes: & dans le fond, les vûës de Henri III. étoient fort ſages. Il vouloit engager le Roy de Navarre, ſon préſomptif héritier après le Duc d'Alençon, à embraſſer la Religion Catholique, pour ne point trouver de difficulté: mais le Roy de Navarre étoit à la tête d'un grand parti, & il n'auroit été qu'en ſecond à la Cour; il auroit été même contraint d'être le Serviteurs des Favoris, ce qui répugne à une belle ame; d'ailleurs, il étoit obſedé par les Huguenots, gens aigres, qui auroient cru que tout étoit perdu, ſi Henri ſe fut fait Catholique; cependant il le devint dans la ſuite, mais ce fut à bonnes enſeignes; & dans cette conférence même, le Comte de la Rochefoucaut dit agréablement à ces petits Prédicans: je voudrois bien que l'on mit devant vous d'un côté trois ou quatre Pſeaumes, & de l'autre la Couronne de France, que choiſiriez-vous, Monſieur le Miniſtre? Ce qui prouve la bonne intention de Henri III, eſt la Relation de cette conférence du Roy de Navarre & de M. d'Epernon, qui ſe trouve dans les *Mémoires de M. de Villeroy.*

(62)

le vouloit faire reconnoître pour ſon vrai héritier ; il s'en alla accompagné de plus de cent Gentilshommes, à la plûpart deſquels le Roy donna 100, 200, & 300 écus, pour ſe mettre en bon équipage, & le Roy alla faire pénitence à *Vincennes*, chez les *Hieronymites*, avec leſquels il paſſa les Fêtes de Pentecoſte. 1584.

Sur la fin de ce mois, la Reine Mere alla à *Château-Thierry*, d'où elle revint le premier Juin, & fit apporter par eau les plus précieux meubles de ſon fils abandonné des Medecins.

Le *Samedy* 9 *Juin*, le Chancelier *Chiverny* vint au Palais ouvrir la Chambre Royale, pour faire le procès aux Tréſoriers, ſuivant les Lettres Patentes du Roy, publiées à cet effet ; elle étoit compoſée du Premier Préſident de *Harlay*, du Préſident de *Morſan* (62), du Préſident *Briſſon*, du Premier Préſident des Comptes, *Nicolaï*, de deux Maîtres des Comptes, & de quatorze Conſeillers du Parlement, faiſans le nombre de vingt Juges.

Le *Dimanche* 10 *Juin*, ſur le midi, Monſieur, frere du Roy, mourut (63) au Château de

(62) *Préſident de Morſan.*] Il ſe nommoit *Bernard Prevoſt*, & il eſt enterré au Chœur des Celeſtins de Paris.

(63) » Retour de Monſieur en France : ſa mort » inopinée dans peu de » jours ayant couché avec » la... qui lui fit ſentir un » bouquet empoiſonné. » *Petite Chronique dans les Mémoires de Nevers, Tom. I. pag.* 163, & *M. de Thou, Livre* 89. ad ann. 1584. ne fait pas difficulté d'avouer que le ſoupçon du poiſon fut très-violent, ſurtout, parce qu'à l'ouverture de ſon corps, on trouva des eroſions & des ulceres aux entrailles, qui ne pouvoient venir d'une autre cauſe : l'Eſpagne en fut plûtôt accuſée que la France ; c'étoit la pratique de Philippe II.

1584. de *Château-Thierry*, d'un flux de ſang, accompagné de fiévre lente, qui l'avoit petit à petit attenué & rendu tout ſec & éthique; il diſoit que depuis qu'il avoit été voir le Roy à Carême-prenant, il n'avoit pas porté de ſanté, & que cette vûë, avec la bonne chere, qu'on lui avoit faite à *Paris*, lui coutoient bien cher, ce qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux diſcours & apprehenſions; il n'avoit que trente ans,

de ſe ſervir de ces moyens odieux, contre ceux qu'il regardoit comme ennemis: ce qui fut d'autant plus vraiſemblable, que dans le même tems parurent deux autres conſpirations de la part des Eſpagnols, l'une contre Eliſabeth Reine d'Angleterre qui manqua, & l'autre contre le Prince d'Orange qui réuſſit, comme on le va voir. La vie du Duc d'Alençon ſe trouve décrite en peu de mots, dans les Memoires de M. de Nevers: on y trouve beaucoup de particularités très-curieuſes ſur le caractere furieux, inquiet & indomptable de ce Prince, qui ne brilloit que par une haine irréconciliable contre le Roy Henri III, & par une ambition mal concertée & dénuée de toute prudence: l'Auteur cependant n'a pas encore tout dit pour faire connoître le caractere pernicieux du Duc d'Alençon: il paroit néanmoins que quelques jours avant ſa mort, il revint à de meilleurs ſentimens, c'étoit s'y prendre bien tard: mais il ſe ſentoit mourir, & il vit bien qu'il falloit finir en Chrétien: ſon Teſtament qui eſt à la pag. 601. des *Memoires de M. le Duc de Nevers*, Tom. I. montre qu'il eſt mort dans de bons ſentimens: mais après ſon décès on ne tint pas compte de toutes les belles diſpoſitions qu'il y avoit faites. Pour bien connoître le mauvais caractere du Duc d'Alençon, il faut recourir au premier Volume des *Memoires de Nevers*, où il eſt peint de la bonne maniere, par des Actes & des preuves, auſquelles il n'y a point de replique; c'eſt à quoi je renvoye le Lecteur.

(64)

Digitized by Google

ans, il étoit guerrier, *François* de nom & d'effet, & ennemy de *l'Eſpagnol* & des *Guiſards* (64) : Sur le genre de ſa mort fut fait ce diſtique. 1584.

*Sanguine depoſitas humano laverat urbes*
*Qui proprio tandem ſanguine merſus obit.*

Le 21, ſon corps fut porté à *Paris*, & mis à S. Magloire ; le 24, jour de S. Jean, le Roy vêtu d'un grand manteau de dix-huit aulnes de Serge de *Florence* violette, ayant la queuë plus large que longue, portée par huit Gentilshommes, partit du Louvre l'après-dîner, pour aller donner de l'eau benite ſur le corps dudit deffunt ſon frere, giſant audit lieu de S. Magloire, au Fauxbourg S. Jacques : il étoit précedé d'un grand nombre de Prelats, Cardinaux, Princes, Seigneurs & Gentilshommes, tous vêtus en deuil, c'eſt à ſçavoir, les Gentilshommes & Seigneurs montés ſur chevaux blancs, & vêtus de robes de deuil, le chaperon ſur l'épaule, les

(64) La mort du Duc d'Alençon fit naître divers projets plus téméraires & plus inſenſés les uns que les autres. La Reine Mere qui haïſſoit la Branche de Bourbon, vouloit faire tomber la Couronne ſur la tête du Duc de Lorraine ſon gendre : ce n'étoit point là le compte du Duc de Guiſe : comme il avoit plus d'ambition, que ne comportoit ſa naiſſance, il croyoit que ce poſte éminent lui convenoit mieux qu'à tout autre. Le Cardinal de Guiſe auſſi avide, mais plus entreprenant & plus téméraire que le Duc ſon frere, ne négligeoit rien pour arriver à ce but ; ils ſe ſervirent de la Reine Catherine pour gagner les premiers Officiers de la Couronne : ce ne fut pas néanmoins l'affaire d'une ſeule année, ils enemployerent pluſieurs

1584. Evêques de roquêts, avec le ſcapulaire, & mantelet de Serge de *Florence* noire, & les Cardinaux de violet à leur mode ; devant lui marchoient ſes *Suiſſes*, le Tambourin couvert d'un crêpe ſonnant, & ſes Archers de la Garde *Ecoſſoiſe* autour de ſa Perſonne, & les autres Archers de la Garde devant & après lui, tous avec leurs Hoquetons de Livrée ordinaires, mais vêtus de pourpoints, chauſſes, bonnets & chapeaux noirs, & leurs halebardes crêpées de noir : il étoit ſuivi de la Reine ſa femme ſeule en un caroſſe couvert de tanné, & elle auſſi vêtue de tanné, après lequel ſuivoient huit coches pleins de Dames vêtuës de noir à leur ordinaire.

Le *Lundy* 25, le corps fut apporté en l'Egliſe de Notre-Dame, & le Roy vêtu de violet demeura à viſage découvert quatre ou cinq heures en la fenêtre d'une maiſon devant l'Hôtel-Dieu, à voir paſſer la Pompe funebre, il étoit accompagné du Duc de *Guiſe*, qu'on remarqua triſte & mélancolique, plus de diſcours, comme on croyoit, dont il entretenoit ſes penſées, que d'autre choſe, des Seigneurs de *Lyancourt*, ſon Premier Ecuyer, & de *Villeroy*, ſon Secrétaire d'Etat.

Le *Mardy* 26, il vit encor paſſer la Pompe funebre en une maiſon de la ruë S. Denys, & parce que le jour précédent, il avoit trouvé indécent que l'effigie du deffunt fut accompagnée de la *Ferté Imbaud*, *d'Avrilly*, & de la *Rochepot*, Gentilshommes ſans le collier de l'Ordre, n'y ayant que *la Chaſtre*, qui faiſoit le quatriéme qui en eût un, comme étant ancien Chevalier. Le ſoir du Lundy, le Roy les envoya

voya quérir tous trois, & leur donna à chacun un Collier de l'Ordre, qu'ils porterent le lendemain ſur leur robe de deuil, aſſiſtans ladite effigie; Meſſire Renaud de *Beaune*, Archevêque de *Bourges*, fit l'Oraiſon funebre, & ne fit en ſa vie ſi mal, & parce qu'en la prononçant, il mettoit ſouvent la main à ſa barbe, comme un homme décontenancé, on ſema ce diſtique ſuivant de lui. 1584

*Quod timet, & patulo promiſſam pectore barbam*
*Demulcet* Biturix, *hoc* Ciceronis *habet.*

Jacques *Berſon* (65), le Cordelier aux Belles mains, & Prédicateur de ſon Excellence, compoſa un Regret funebre, qui eſt un vrai diſcours de Moine, il pria pour concluſion ceux de la maiſon du deffunt Prince de prendre patience, s'ils n'ont non plus que lui de récompenſe.

En ce mois de *Juin*, le Roy averti de la mort de *Bauquemare*, Premier Preſident de *Rouen*, y envoya le Preſident *Faucon*, Seigneur de *Ris*, pour y exercer la Premiere Preſidence par commiſſion pendant deux ans, comme auparavant il avoit envoyé à *Bordeaux* le Preſident *Cotton*, pour y exercer l'état de Premier Preſident, vacant par la mort de *Largebâton*, par pareille commiſſion de deux ans, tous deux eurent peine à ſe faire recevoir, car *Normands* & *Gaſcons*

(65) C'eſt le même qui avoit eu à ſon ſervice une fille déguiſée en garçon, laquelle s'étoit vouée aux Cordeliers par dévotion: une action ſi pieuſe fut punie du fouet que la fille reçut dans le Preau de la Conciergerie. *Voyez* ci-devant à la fin de l'an 1577.

1584. *Gaſcons* ne ſont pas aiſés à ranger à choſes nouvelles.

La mort de Monſieur fit réunir à la Couronne les Duchés (66), Comtés & autres Seigneuries, dont le revenu pouvoit monter à 400000 écus.

Le 11 *Juillet*, furent pendus à *Paris* devant l'Hôtel de *Bourbon*, *Larondelle* & un autre, ſon Complice, chacun d'eux âgé de ſoixante ans & plus, l'un, pour avoir gravé les Sceaux de la Chancellerie, & l'autre, ſcellé pluſieurs Lettres d'importance avec leſdits Sceaux contrefaits, deſquels ils uſoient avec telle dexterité, que mêmes le Chancelier, & les Secrétaires d'Etat & autres, dont ils contrefaiſoient les Seings, & les Sceaux, y étoient abuſés.

En même tems, un nommé Guillaume *Parry* (67), Gentilhomme de *Londres*, & Docteur en loix, fut exécuté à mort en ladite Ville de *Londres*, pour avoir voulu attenter à la vie de la Reine Elizabeth, à l'inſtigation du *Pape*, & de quelques Moines.

Le même jour, à *Delft* en *Hollande*, le Prince *d'Orange* fut tué (68) par *Baltaſard Gerard*

(66) Les Lettres de ſon Appanage du 8. Février 1569, lui donnent les Duchés d'Alençon & de Château-Thiery, avec les terres de Chaſtillon-ſur-Marne & Eſpernay, & les Comtés du Perche, Giſors, Mantes & Meulan, & la Seigneurie de Vernon; le Roy Henri III. y ajouta les Duchés d'Anjou, de Touraine & de Berry, & lui en fit expédier Lettres au mois de May 1576.

(67) L'Hiſtoire de ſa conſpiration ſe trouve imprimée au Tome premier des Mémoires de la Ligue.

(68) *Le Prince d'Orange fut tué.* ] Si le célebre Prince d'Orange avoit eu autant de ſecours, qu'il étoit doué de courage & de prudence,

*Gerard* de *Dole*, pendant qu'il étoit attentif à lire la Lettre, que lui avoit baillée cet Aſſaſſin, qui 1584.

dence, la guerre des Pays-Bas auroit duré peu, mais dans les conjonctures où ſe trouvoit alors l'Europe, c'étoit beaucoup faire que de ſe ſoutenir contre la puiſſance ſi formidable de l'Eſpagne, qui fut dans tout ce ſiécle la terreur des autres Nations ; le Prince d'Orange étant donc regardé comme l'ame & le moteur de la guerre que les Provinces-Unies ſoutinrent pour leur liberté ; l'Eſpagne croyoit tout faire pour ſon propre ſalut que d'abattre cette tête ; & par cette chûte elle croyoit ſe rendre maîtreſſe de tous les membres. Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, qui a rendu ſon nom ſi redoutable, étoit né à Dillembourg en Allemagne en 1533. Sa Maiſon qui avoit goûté autrefois du Trône Impérial, en la perſonne d'Adolfe de Naſſau, eſt une des plus illuſtres de l'Empire, où elle eſt partagée en pluſieurs Branches, qui ne ſont pas riches, parce que leurs Domaines ſont trop diviſés ; Guillaume avoit de grands biens dans les Païs-Bas, & s'attacha au ſervice d'Eſpagne : les nouvelles opinions ayant pénétré dans ces Provinces, il les goûta, & devint le Protecteur de ceux qui les avoient embraſſées : ſa vie fut extrêmement traverſée, tantôt fugitif, & tantôt agiſſant pour le bien de ſes Cliens : il fut ſouvent attaqué par l'Eſpagne, qui n'ayant pû le dompter dans une guerre ouverte, lâcha contre lui d'infâmes aſſaſſins, que l'on engageoit au crime par un fanatiſme de Religion ; celui qui le tua médita long-tems ce coup fatal : c'étoit un jeune homme, qui avoit pris d'abord le nom de Pierre Guion : il avoit paru à Delft en Hollande, ſur le pied d'un homme proſcrit & fugitif de la France pour ſa Religion : on le crut trop aiſément, il vint en France, & retourna en Hollande, où il porta au Prince d'Orange la nouvelle de la mort du Duc d'Alençon ; le Prince d'Orange, qui étoit bienfaiſant, lui fit préſent d'une petite ſomme d'argent, dont ce malheureux ſe ſervit pour achetter deux piſtolets,

1584. qui étoit vêtu d'un long *Reiſtre*, & lui tira par-deſſous le manteau ſon piſtolet, duquel coup le Prince tomba mort; ſon Procès lui fut fait; & interrogé, confeſſa qu'à *Rome*, un *Jéſuite* lui en avoit donné les premiers exhortemens, même de tuer le Duc *d'Alençon*, comme deux ennemis de la Religion Catholique, & qu'en cas qu'il ne pût éviter la mort, il mourroit très-heureux, car il ſeroit porté par les Anges dans les Cieux, au plus près de la Sainte Vierge, & de Jeſus-Chriſt; que revenu de *Rome*, & réſolu d'exécuter cette entrepriſe, il étoit venu au mois de Mars dernier à *Château-Thierry* avec les Députés de *Flandres*, que n'ayant pû trouver la commodité de tuer Monſieur, il étoit paſſé juſqu'à *Paris*, où il avoit parlé à l'Ambaſſadeur

lets, qui furent employés à l'aſſaſſinat de ce Prince. Ce fut donc le 10 de Juillet qu'il exécuta ſon crime, lorſque Guillaume ſortant du repas, deſcendoit l'eſcalier, & lui perça la poitrine de trois bales. Le Prince ſe ſentant bleſſé, dit ſeulement : *Mon Dieu, mon Dieu ayes pitié de moi, & de ton pauvre Peuple.* Le meurtrier s'échappa, mais on le ſuivit de ſi près, qu'il fut atteint & ſaiſi ſur les remparts de la Ville : il avoua d'abord que ſon nom étoit Balthazar Gerard ; qu'il n'étoit venu dans le Pays, que pour aſſaſſiner le Prince, & qu'ayant communiqué ſon deſſein à pluſieurs Eſpagnols, tous l'avoient encouragé à une action, qu'ils ne regardoient que comme un acte glorieux de heroïſme ; c'eſt ainſi que les plus grands crimes ſont qualifiés dans les tems de troubles : mais ce qui montre juſqu'où porte le Fanatiſme, on ne lui entendit jamais proférer la moindre plainte au milieu des plus grands tourmens ; les Eſpagnols n'y gagnerent que la honte du crime, qui retomboit ſur eux ; & ne firent qu'animer contr'eux les Sujets des Provinces-Unies.



Digitized by Google

l'Ambaſſadeur *d'Eſpagne*, qui l'avoit conforté en cette opinion, & qu'étant retourné en *Flandres*, il avoit vû le Duc de *Parme*, qui l'avoit conforté en prompte exécution deſdits aſſaſſinats ; après ſon Procès parfait, lui fut brulé juſqu'au coude le bras, dont il avoit fait le coup, puis, après avoir été tenaillé par tous les membres du corps, fut cruellement mis à mort, ſans qu'aucuns Anges apparuſſent pour ſon eſcorte, ou que les *Agnus Dei*, & parchemin Vierge dont les *Jéſuites* l'avoient revêtu produiſiſſent aucune vertu, ne demeurant à ce miſerable qu'une caution de Moine, pour aller droit en Paradis par la voie d'un Aſſaſſinat. 1584.

Le 25 *Juillet*, le Roy partit pour *Lyon*, où étant arrivé, il en ôta à *Mandelot* (69) le Gouvernement, qu'il donna au Comte du *Bouchage*, frere du Duc de *Joyeuſe*, il bailla à *Montraſſin*, couſin du Duc *d'Eſpernon* la Capitainerie de la Citadelle.

Le *Lundy* 30 *Juillet*, Jacques *Viole*, Seigneur *d'Aigremont*, Conſeiller en la Grand'-

(69) *A Mandelot.* ] Fut fait Gouverneur de Lyon en 1569 après M. de Biragues, & mourut le 24. Novembre 1588 : ſa conduite fut eſtimée & louable dans les tems de tranquillité, mais dans les troubles, il inclina vers la Ligue, & on le voit au nombre des plus zelés Partiſans des Guiſes : cependant il ne vécut point aſſez pour voir la grande révolution arrivée dans cette Ville après la mort du Cardinal & du Duc de Guiſe. Cette Ville devint donc une des plus affectionnée à la Ligue, & y brilla beaucoup ; mais enfin il fallut ſubir le joug des autres au mois de Février 1594. Elle fut réduite ſous l'obéiſſance de Henri IV, & les Lettres de réconciliation ne furent expédiées qu'au mois de May ſuivant.

Chambre,

1584. Chambre, & très-digne d'une telle Charge, ainſi qu'il deſcendoit de ſa Mule, pour entrer en ſa Maiſon près les Cordeliers, tomba en apoplexie, dont il mourut tôt après fort regretté.

Le *Jeudy 2 d'Août*, Germain *du Val*, Conſeiller en la Grand'Chambre, homme de bien & bon Juge, mourut à *Paris*.

Le 22, *Pontaut*, Gentilhomme de *Beauſſe*, Huguenot, ou plutôt Athée, après avoir volé impunément 25 ans, ſous oimbre de ſa Religion, & avoir demeuré trois ans en la Conciergerie, eut finalement la tête tranchée en Greve.

En ce mois, les Conſeilleries du Parlement ſe vendoient ſept mil écus, celles du Châtelet quatre mil, les Maîtriſes des Requêtes & celles des Comptes, neuf & dix mil écus.

Au commencement de Septembre, le Roy s'alla ébattre à *Gaillon*, où étant, il demanda au Cardinal de *Bourbon*, s'il lui diroit vérité de ce qu'il lui demanderoit, à quoy ledit Cardinal ayant répondu qu'ouy, pourvû qu'il la ſçût; Sa Majeſté lui dit: Mon Couſin, vous voyez que je n'ai pas de lignée, & qu'apparemment je n'en aurai point, ſi Dieu diſpoſoit de moy aujourd'hui, (comme toutes les choſes de ce monde ſont incertaines,) la Couronne tombe de droite ligne en votre Maiſon, cela avenant, encores que je ſçaches que ne le deſirez point: n'eſt-il pas vray que vous voudriez précéder votre neveu, le Roy de *Navarre*, & l'emporter pardeſſus lui, comme le Royaume vous appartenant, & non pas à lui? Sire, répondit le bon homme: je crois que les dents ne me feront plus de mal quand cela aviendra: auſſi

je

je prie Dieu de bon cœur me vouloir appeller devant que je voye un ſi grand malheur, & eſt choſe à quoy je n'ai jamais penſé, pour être du tout hors d'apparence & contre l'ordre de nature : ouy, mais, repliqua le Roy, vous voyez comme tous les jours il eſt interverti, & que Dieu le change comme il lui plaît : Si cela donc avenoit, comme il ſe peut faire, je deſire ſçavoir de vous, & vous prie de me dire librement, ſi vous ne le voudriez pas diſputer avec votre neveu ? Alors, M. le Cardinal ſe ſentant fort preſſé du Roy, va lui dire : Puiſque vous me le commandez, Sire, (lui dit-il,) puiſque vous le voulez, & me le commandez, encores que cet accident ne ſoit jamais tombé en ma penſée, pour me ſembler éloigné du diſcours de la raiſon ; toutesfois, ſi le malheur nous en vouloit, tant que cela advint : Je ne vous mentirai point, Sire, je penſe qu'il m'appartiendroit, & non pas à mon neveu, & ſerois fort réſolu de ne lui pas quitter. Lors le Roy ſe prenant à ſoûrire, & lui frappant ſur l'épaule : Mon bon amy, lui dit-il, le Châtelet vous le donneroit (70), mais la Cour vous l'ôteroit, & à l'inſtant s'en alla, ſe mocquant de lui. 1584.

Le 25 *Septembre*, Sœur *Tiennette Petit* de

(70) *Vous le donneroit.*] C'eſt-à-dire, que le petit peuple, ou les Juriſdictions inférieures, vous accorderoient la Couronne, parce que ces Juriſdictions ſubalternes, accoûtumées à juger ſuivant les coûtumes ordinaires, ne connoiſſent pas le nom du droit public du Royaume : il n'y a gueres que les Parlemens qui agiſſent par les grands principes du droit public de la Nation ; c'eſt ce que vouloit dire Henri III.

l'Hôtel-Dieu

584. l'Hôtel-Dieu de *Paris*, bailla la nuit à une autre fille, ſa compagne, quelques coups de couteau, en intention de la tuer, & à *Jeanne Lenoir*, vieille Religieuſe, coupa la gorge du même couteau, puis, craignant d'être punie, ſe précipita d'une haute fenêtre en la riviere, d'où retirée ſans être offenſée, fut menée aux Priſons du Chapitre de *Paris*, & fut, par le Bailly dudit Chapitre, condamnée à être penduë devant l'Hôtel-Dieu, la Sentence fut confirmée par Arrêt de la Cour, qui l'envoya pendre à *Monfaucon* avec l'homicide couteau.

En ce tems, le Roy fit entendre à *Milon*, principal Intendant de ſes Finances, qu'il ne ſe vouloit plus ſervir de lui en cet état, & qu'il ſe retirât à *Paris* pour exercer ſon état de Preſident des Comptes; de quoy *Milon* averti, revint le ſoir à *Paris*, & partit le lendemain de grand matin pour *l'Allemagne*, où on a eu opinion qu'il manioit quelques affaires pour le Roy, parce qu'on ne ſaiſit rien en ſa maiſon, & qu'on ne lui fit point ſon Procès, comme aux autres Treſoriers: il changea de nom, ſe faiſant appeller *Rencourt*, ſur quoy on fit les Vers ſuivans:

Milon *n'a plus ce nom, il ſe nomme* Rencourt,
*Et en changeant de nom, il a changé d'Office,*
*Ce premier importun le tenoit trop de court,*
*Le ſecond lui fit prendre un champêtre exercice,*
Rencourt *a toujours pris, & n'a jamais rendu;*
*Mais à l'aube du jour, connoiſſant ſon merite,*
*Pour parler de plus loin, il a pris la guérite,*
*Et a changé de nom pour n'être pas pendu.*

Environ

Environ la my-Octobre, il plut du ſang au *Pont de Sey* en *Anjou*. 1584.

Le 19 *d'Octobre*, le Roy part à grand hâte de *Blois*, & les Reines de *Chenonceau* (71), parce que deux ou trois Demoiſelles de la Reine ſe trouverent frapées de la Peſte, dont l'une nommée *Monmorin* mourut, & ſe trouvant *Ruſcelay* à *Fontainebleau*, au dîner du Roy, il oſa lui dire que Sa Majeſté ne devoit pas craindre cette maladie, parce que la Cour étoit une plus forte Peſte, ſur laquelle l'autre ne pouvoit mordre, ce que le Roy prit de mauvaiſe part, & regardant *Ruſcelay* de travers, dit qu'il parloit mal, même en ſa preſence, & ſe retira auſſi-tôt *Ruſcelay*, craignant la colere du Roy.

En ce mois, mourut de *la Vau* (72), Conſeiller de la Grand'Chambre, regretté de toute la Compagnie, pour ſa grande probité & doctrine.

Le 20 *Novembre*, furent en la Cour de Parlement publiés deux Edits, l'un, portant ſuppreſſion de 66 Edits par avant publiés, l'autre, pour informer de quelques Ligues, pratiquées par quelques Seigneurs, directement ou indirectement contre le Roy & l'Etat, & en faire telle punition que le cas requéroit.

Le 26, en la Cour de Parlement, furent publiées Lettres Patentes de ſuppreſſion de 66 Edits paravant publiés en ladite Cour.

En

(71) *Chenonceau.*] Alors belle Maiſon Royale ſur le Cher, en Touraine, Election d'Amboiſe. Elle fut bâtie par la Reine Catherine de Medicis, qui aimoit fort les bâtimens.

(72) Jean de Lavau reçu Conſeiller le 24. Juillet 1554.

(73)

1584. En ce mois de *Novembre*, Pierre *Deſgais* (73), Sieur de *Belleville*, Gentilhomme Huguenot, du Pays *Chartrain*, âgé de 70 ans, fut envoyé à la Baſtille par commandement du Roy, parce qu'il avoit été trouvé ſaiſi de quelques Paſquils & Vers diffamans ſur Sa Majeſté, & qu'il avoit (ſur ce interrogé) reconnu les avoir faits; le Roy, lui-même, le voulut ouir, & lui demanda, ſi la Religion dont il faiſoit profeſſion le diſpenſoit de médire de ſon Roy & de ſon Prince, & ſi lui ou autres de ſa Religion pouvoient prendre juſte occaſion de ce faire pour quelque mauvais traitement qu'ils euſſent reçu de lui? A quoy le Gentilhomme répondit que non: Pourquoy donc, dit le Roy, & ſur quel ſujet avez-vous écrit ce que vous avez écrit en médiſant de moy, qui, outre que je ſuis votre Roy, ne vous en ai jamais donné occaſion? Alors, le Gentilhomme ſe ſentant preſſé, au lieu de reconnoître ſa faute, & en demander pardon à Sa Majeſté, s'oublia tant, qu'il lui va répondre: je me ſuis diſpenſé de ce faire, répondit de *Belleville*, ſur le bruit tout commun, & c'eſt la voix de tout le Peuple: Je ſçais, repliqua le Roy, indigné, quelle eſt la voix de mon Peuple, c'eſt qu'on ne fait pas de juſtice, principalement de gens comme vous; mais on vous la fera, & le renvoyant à ſa Cour de Parlement, lui enjoignit de lui faire ſon Procès, par l'Arrêt de laquelle Cour, il fut le premier Décembre mené en Greve dans un tombereau, & là, pendu, puis ſon corps & ſes écrits brulés.

Le

(73) Il ſe nommoit Pierre d'Eſguain.

(74)

Le dernier jour de *Novembre*, le Roy prenant plaiſir à faire voltiger & ſauter un beau cheval, ſur lequel il étoit monté, & ayant aviſé un Gentilhomme, qui étoit au Duc de *Guiſe*, lui dit : mon couſin de *Guiſe*, a-t-il vû en *Champagne* des Moines comme moy, qui fiſſent ainſi bondir leurs chevaux ? Cela, diſoit le Roy, parce qu'il lui avoit été rapporté, que M. de *Guiſe* avoit dit, étant en *Champagne*, le Roy fait la vie d'un Moine (74), & non pas d'un Roy ; comme à la vérité, ce bon Prince eût mieux fait, par avanture, de monter plus ſouvent à cheval, & de dire moins ſes Heures. 1584.

Le 5 *Décembre*, par la plus grande part du Royaume, nommément ès environs de *la Loire*, s'éleverent des vents ſi violens, que furent renverſés clochers, cheminées & maiſons, & furent arrachés aux Forêts des Chênes de deux cent ans, & même emportés : on les a appellés du depuis les ſoufflets de la Ligue.

[ En ce tems, le Duc de *Guiſe* fut voir Meſſieurs de la Sorbonne, & leur demanda s'ils étoient aſſés forts avec la plume, ſinon qu'il le falloit être avec l'épée. ] (75) Au

(74) Sixte V. diſoit fort ſenſément en parlant de Henri, il n'y a rien que ce Prince ne faſſe pour être Moine ; & il n'y a rien que je n'aye fait pour ne l'être pas ; en effet, il y a une grande différence entre la dévotion d'un particulier & celle d'un Roy. Saint Louis fut auſſi religieux que Saint François d'Aſſiſe, mais différemment ; le premier conſerva toujours la dignité du Trône : la Religion ne détruit pas la Majeſté Roïale, au contraire, elle la fortifie & l'augmente, tant dans le Prince, que dans l'eſprit des Peuples.

(75) A peine M. le Duc d'Alençon eut les yeux fermés, que le Roy ſon frere s'apperçut de la faute qu'il avoit

1585.

1585. Au commencement de cet an, le Roy fit un nouveau Réglement en ſa Maiſon, même pour ceux qui, journellement, étoient près de Sa Per-

avoit faite aux derniers Etats de Blois : il connut, mais trop tard, qu'il s'étoit comme dépouillé de l'autorité Souveraine, en ſe faiſant Chef de la Ligue, & ſe compromettant par-là avec ſes Sujets, qu'il ſembloit élever juſques à lui, ou ſi l'on veut, s'abaiſſant juſques à eux : il voulut donc reprendre ſon autorité à la vûë des prétentions inſolentes des Ligueurs, qui tiroient de l'acte d'Aſſociation de la Ligue tout l'avantage que des Sujets rebelles peuvent tirer de la foibleſſe de leur Prince. Le Roy tint donc une Aſſemblée à Saint Germain de ſes plus fidelles Serviteurs, & leur fit connoître que dans toutes les Provinces il ſe faiſoit des Aſſemblées contre ſon ſervice, dans leſquelles on exigeoit des Grands & des Petits des ſignatures criminelles, & qu'on prétendoit même de ſon vivant diſpoſer de ſa ſucceſſion contre la Loi de l'Etat. M. le Duc de Nevers fut du nombre de ceux qu'il manda : il ſçavoit néanmoins qu'il avoit donné ſa ſignature, & qu'il étoit du nombre des Ligueurs, dont on le diſoit l'ame & le conſeil : le Roi fit donc connoître à ce Seigneur qu'il le ſçavoit trop bon Chrétien & trop honnête homme pour ne lui pas donner, ſelon ſa conſcience, le conſeil qu'il croiroit le meilleur. Le Duc de Nevers ne put s'empêcher d'être attendri de ces paroles, & proteſta au Roy qu'il ne mettoit aucune différence entre le ſervice qu'il devoit à Sa Majeſté & celui qu'il devoit à Dieu que celle de priorité, & qu'il feroit toute ſa vie auſſi fidéle à Sa Majeſté, qu'il eſperoit de l'être à Dieu même ; qu'il déteſtoit tout parti, qui ſeroit déſapprouvé par le Roi : mais il y avoit dans le Duc de Guiſe & le Cardinal ſon frere deux Factieux, qui n'étoient pas contens de la qualité de ſujets, ils aſpiroient même à celle de maîtres dangereux : le Roy pour réprimer leur faction, ſe vit obligé, de l'aveu de ſon Conſeil, de faire une Déclaration le onziéme de Novembre,

Perſonne, pour le Service ordinaire, leſquels il vêtit de velours noir, leur fit ôter les chapeaux qu'ils ſouloient porter, & les aſtreignit à porter barrettes ou bonnets de velours noir, & une chaîne d'or au col, pendant qu'ils ſont en quartier, & à ceux du Conſeil d'Etat, & Privé, entrans au Conſeil, fit prendre de grandes Robes de velours violet, qu'il fit faire à cette fin, & étant entré en quelque deffiance, renforça ſa Garde. 1585.

Le 15 *Janvier*, le Roy tira des Priſons du Châtelet le fils de la Dame de *Grenache*, lequel ſe faiſoit auparavant appeller le Duc de *Genevois* (76), comme ſe prétendant fils aîné du

Novembre, pour empêcher toute Ligue, Aſſociation, enrollemens & autres pratiques contre l'Etat ; elle ſe trouve au Tome I. des *Memoires de Nevers pag.* 631. *&* 632. Cependant le Duc de Nevers, par un zéle mal entendu pour la Religion, ne laiſſa pas de continuer de reſter dans le parti de la Ligue juſqu'au voyage qu'il fit à Rome pour conſulter le Pape Sixte V. & croyant mettre ſa conſcience à couvert, il fit une proteſtation le 15 Décembre 1585. dans laquelle il déclaroit que le zéle ſeul de la Religion, & non l'eſprit de vengeance ou d'ambition, le retenoit dans la Ligue. Sa Proteſtation eſt imprimée au Tom. I. de ſes Memoires, page 636, &c. mais il ne laiſſa point d'entrer dans les vûës des Ligueurs, & ne rompit cependant pas avec le Roy.

(76) Henri de Savoye, fils de Jacques de Savoye, Duc de Nemours, & de Françoiſe de Rohan, Dame de la Garnache en Poitou : il n'étoit pas légitime, quoiqu'il ſe fit appeller Duc de Genevois. Cependant il y avoit mariage entre le Duc de Nemours & Françoiſe de Rohan ; & il fallut une procédure en forme pour caſſer ce mariage. L'Original de cette procédure ſe trouve au Volume 8683. des Manuſcrits de Bethune, dans la Bibliothéque du Roy.

1585. du Duc de *Nemours*, les dettes duquel il paya; ou s'obligea de payer, ne pouvant autrement ſortir de là où il étoit.

Le 22, le Duc *d'Eſpernon* accompagné des Marquis de *Conty*, Comte de *Soiſſons*, Ducs de *Montpenſier*, de *Nevers*, *d'Aumale*, de *Joyeuſe*, de *Rets*, & de grand nombre de Seigneurs & Gentilshommes, vint au Parlement, & fit le Serment de Colonel Géneral de l'Infanterie Françoiſe, tant deçà que delà les Monts, & en cette qualité, Officier de la Couronne (77): après le Serment, on le fit monter en haut, & ſeoir ſur les Fleurs-de-lys, au rang des Princes, avec cette reſtriction: » Duc *d'Eſper-* » *non*, montez icy, comme Pair de *France*, » & non comme Colonel Géneral: *car en cette* » *derniere qualité, vous n'avez pas icy de ſéance.*

Au commencement de *Février*, arriverent à *Senlis* les Députés des Etats de *Flandres*, venans demander à Sa Majeſté ſa protection, & mettre les Pays-Bas en ſa ſauvegarde contre les tyrannies du Roy *d'Eſpagne*, & du Duc de *Parme*, ſon Lieutenant; le Roy envoya au-devant d'eux, & les fit bien recevoir & traiter, puis vinrent à *Paris* ſe preſenter au Roy, qui les renvoya éconduits de leurs demandes. (78)

Le

(77) Cet office n'avoit auparavant été tenu que ſous le titre de Colonel de l'Infanterie Françoiſe, le Roy lui donna celui de Colonel Géneral, & le fit Officier de la Couronne, en faveur de ſon Favori.

(78) *Econduits de leurs demandes.* ] » Quelque » tems après (la mort du » Duc d'Alençon) comme » le Roy paroiſſoit diſpoſé » à prendre la protection » des Etats de Flandres, » l'Ambaſſadeur Don Ber- » nardin de Mendoça, qui » étoit près du Roy, ſom-

» me

Le 23 *Février*, arriverent à *Paris* les Ambaſſadeurs *d'Angleterre*, deſquels le Comte de *Warvick* étoit Chef, ſuivis de 200 chevaux bien en conche, qui furent bien traités aux dépens du Roy, &, diſoit-on, que leur dépenſe, par jour, revenoit à près de 500 écus; les Chefs furent logés près le Louvre, en l'Hôtel *d'Anjou*, jadis de *Villeroy*, & la ſuite au Logis des Bourgeois par Fouriers; ils apportoient au Roy le Collier de l'Ordre de la Jartiere, que la Reine *d'Angleterre* envoyoit au Roy, comme à ſon bon frere, garni de Perles & Pierreries eſtimées à plus de cent mil écus, & ſous cette couverture, venoient exciter le Roy de prendre les *Flamens* en ſa protection, offrans, au nom de leur Reine, contribuer au tiers des frais, qu'il conviendroit faire en cette guerre. 1585.

Le *Jeudy* dernier *Février*, le Roy en grande magnificence, vêtu d'un habit, tel que portent les Chevaliers de l'Ordre *Anglois*, reçut après Vêpres, des mains du Comte de *Warvick*, le Collier dans l'Egliſe des Auguſtins, & fit entre ſes mains le Serment de l'Ordre, & le ſoir, fit auſdits Comte & Ambaſſadeurs un Feſtin magnifique. (79)

Le

» me Monſieur de Guiſe » de brouiller, ſuivant les » promeſſes, pour rompre » ce coup : autrement me- » nace de déclarer au Roy » toute ſa menée, & lui » mettre en main les ſigna- » tures qu'il avoit de lui, & » de tant d'autres. » *Petite Chronique aux Memoires de Nevers, Tome I. page* 163.

(79) Cette cérémonie de l'Ordre de la Jarretiere, donna lieu aux Ligueurs de déclamer contre Henri III. ils publierent que ce Prince étoit de concert avec Eliſa-

1585. Le 3 *Mars*, (80) jour du *Dimanche gras*, le Roy fit autre Feſtin auſdits Ambaſſadeurs *Anglois*, en la grande Salle haute de l'Evêché de *Paris*, auquel il convia un bon nombre des plus belles & braves Dames de *Paris*, & après le repas, y fut fait un Ballet, auquel ballerent & danſerent ſix vingt Perſonnes des deux ſexes, & ſi ſomptueuſement habillées & diaprées, qu'on le diſoit couter plus de vingt mil écus.

Le 10 *Mars*, premier *Dimanche* de Carême, le Roy, pour recréer les Mylords *Anglois*, fit encore dans la Salle de l'Evêché un Bal, qui dura depuis les dix heures du ſoir juſqu'à trois heures du matin.

Au commencement de ce *Carême*, M. *du Gaſt*, mon beaufrere, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Etat & Privé, mourut en ſa maiſon à *Paris*, d'une mort ſi inopinée, qu'à peine eût-on le loiſir de bander ſon bras après la ſaignée; le ſoir avant le jour de ſa mort, M. le Chancelier lui avoit envoyé ſes dépêches pour les

beth ſur la Religion ; ces fanatiques, ceux même de la Sorbonne, convenoient qu'en matiere d'affaires temporelles & indifférentes à la Religion, on pouvoit avoir communication avec le Prince hérétique, comme on le verra ci-après ; cependant que ne publierent-ils point contre ce pauvre Prince, parce qu'une Princeſſe, qui étoit hors de la communion de l'Egliſe, faiſoit des civilités à Henri III.

(80) Ce mois, fut un des plus agités par les mouvemens de la Ligue ; ce fut dans ce mois que le Cardinal de Bourbon publia cette Déclaration célebre par elle-même, & par les réponſes qu'on y fit : on ne vit dans ce mois que de grands mouvemens ; & ce fut proprement le commencement de la guerre ouverte des Guiſards contre le Roy.

(81)

les Sceaux de la Reine *d'Ecoſſe*, que M. de *Guiſe* lui fit avoir, nonobſtant toutes brigues au contraire, il étoit très-homme de bien, & des plus judicieux, & des moins corrompus de ce ſiecle, il étoit âgé de plus de 60 ans, l'Ambaſſadeur *d'Eſpagne* aſſiſta à ſon convoy. 1585.

En ce tems, on commença à découvrir l'entrepriſe de la ſainte Ligue, de laquelle ceux de la Maiſon de *Guiſe*, joints à ceux de la Maiſon de *Lorraine*, étoient les chefs, ſecourus par le *Pape*, par le Roy *d'Eſpagne*, & par le Duc de *Savoye*, ſon gendre; Ligue pourpenſée, & inventée par deffunt Charles, Cardinal de *Lorraine* (81), voyant la lignée de *Valois* proche de ſon période (82). Le Roy averti de tous ces remuëmens, & des levées de gens de guerre par le Duc de *Guiſe*, commença à ſe tenir ſur ſes gardes, mais ſi négligemment, qu'on entra en fort grand ſoupçon, qu'il n'y eut entre lui & ceux de *Guiſe* quelque intelligence ſecrette.

Le 12 *Mars*, on arrêta à *Lagny* ſur *Marne* un Bateau montant vers *Chaalons*, où étoient des tonnes

(81) Il eſt mort le 24 Décembre 1574, & n'a point vû la race des Valois près de ſa fin; mais ſon ambition lui avoit fait concevoir le deſſein de la Ligue, pour dépouiller la Maiſon de Valois, & uſurper la Couronne ſur la Maiſon Royale. Voyez ſur les ruptures & diverſes Répriſes de la Ligue, ce qui en eſt dit ci-après au Tome ſecond, dans le Diſcours ſur la vie de Henri III, par M. le *Laboureur*.

(82) La Ligue a commencé par des Aſſociations, ſous prétexte de la conſervation de la Religion Catholique, le Roy Henri III. avoit permis d'en faire dès le 12 Janvier aux Etats de Blois de l'an 1577. *Voyez* les Memoires de Nevers, Tome premier.

1585. tonnes pleines d'armes, que conduiſoit *la Rochette* (83), qu'on diſoit être Ecuyer du Cardinal de *Guiſe*, lequel fut auſſi arrêté; mais tôt après on laiſſa paſſer le Gentilhomme & les armes, ce qui augmenta le ſoupçon d'intelligence

(83) Le Cardinal de Guiſe, dans une Lettre au Duc de Nevers, témoigne une extrême inquiétude ſur la priſe de la Rochette, pour avoir négocié avec beaucoup de perſonnes, & ſçavoir comme toutes choſes ſe ſont paſſées. Il craignoit qu'on ne le fit parler, parce qu'il n'ignoroit de rien, & que tous ceux à qui il avoit parlé, étoient perdus. Sur ce diſcours du Cardinal, on ſentoit bien qu'il s'agiſſoit de toute autre choſe, que de maintenir la Religion en France, contre les Huguenots. La Lettre du Cardinal de Guiſe eſt aux *Mémoires de Nevers*, Tome 1, page 649. Une Lettre du Duc de Guiſe du 30 Mars aſſure, que ce fut le 29 de ce mois que la Rochette fut pris, & conduit en diligence à Paris, ce qui étoit un malheur extrême pour les amis des Guiſes, auſquels il a parlé: mais Henri III n'avoit point aſſez de vigueur pour attaquer les Guiſes, ou leurs Partiſans; d'ailleurs, on a cru que la Rochette, quoique attaché aux Guiſes, donnoit avis au Roy de tout ce qui ſe paſſoit: mais de quelle utilité étoient ces avis à un Prince languiſſant dans une molle & voluptueuſe oiſiveté. La Rochette n'eſt pas inconnu dans l'Hiſtoire: Voici ce qu'en dit *Pierre Matthieu*, [*Hiſtoire de France, Tome premier, page* 493.] » Un » Gentilhomme nommé la » Rochette, qui avoit vû » le commencement, la » ſuite & la réſolution de » la Conference de Nanci, » [pour la Ligue en 1584] » ſe deſroba ſecretement » de la mêlée, & vint dire » au Roy tout le ſecret; il » n'en tint compte, parce » que c'étoient pures chi- » meres, & deſſeins en » l'air, tant que Monſieur, » ſon frere, ſeroit en vie. » Il mourut peu après ces » premiers deſſeins, & ſa » mort rompit toutes les » digues, qui tenoient le » débordement de la Ligue.

(84)

Digitized by Google

gence qu'on diſoit être entre le Roy & ceux de *Guiſe*, & pour ce que *Clervaut* & *Chaſſincour*, Agens du Roy de *Navarre* en la Cour de *France*, avoient témoigné avoir le même ſoupçon, le Roy leur dit le 16 du même mois, qu'il prioit Dieu de l'abîmer s'il avoit quelque intelligence avec ceux de *Guiſe* en cette levée d'armes; de fait, le même jour il envoya *Maintenon* vers le Duc de *Guiſe*, *Rochefort* vers le Duc de *Mayenne*, & *la Motte Fenelon* vers le Cardinal de *Bourbon*, qu'ils nommoient en ſe mocquans de lui, & ſi ne le connoiſſoit pas, *Grand Duc de Bourbon*, & lui avoient fait prendre la cappe & l'épée. 1585.

Le 21 *Mars*, le Duc de *Guiſe* s'empara de *Chaalons* ſur *Marne*. (84)

Le 29, Philippe de *Lenoncour*, Abbé de *Barbeau*, & le Maréchal de *Retz*, furent par le commandement du Roy, trouver à *Orcamp*, le Cardinal de *Bourbon*, & le lendemain, la Reine Mere, accompagnée de l'Archevêque de *Lyon*, & de *la Chapelle aux Urſins*, s'achemina (85) vers le Duc de *Guiſe*, en *Champagne*,

(84) Voici ce que le Duc de Guiſe dit dans une Lettre au Duc de Nevers : *Je m'en vais doucement à Châlons, & là je donnerai de belles paroles pour entretenir, & me tiendrai clos & couvert.* [ Memoires de Nevers, Tom. I. page 148. ] C'étoit proprement cette place que ce Duc avoit établi comme le centre de ſa révolte; & c'eſt de là qu'il écrivoit à tous ſes amis, il y fit venir même dans la ſuite le Cardinal de Bourbon, ce phantôme de Prince, que l'on montroit aux Ligueurs, comme on montre des bêtes ou des animaux ſinguliers; & ce bon homme ne ſentoit pas qu'il étoit le jouet de la paſſion des Révoltés.

(85) La Reine pouvoit avoir

1585. *gne*, pour ſçavoir de lui la cauſe de ce remuëment, car la bonne Dame en étoit ignorante, comme celle qui croyoit, ou qui conduiſoit l'œuvre, & les mettoit tous en beſongne.

Le 2 *d'Avril*, ſuivant le Mandement du Roy, on commença à garder les Portes de S. Honoré, S. Martin, S. Denis & S. Antoine, du côté de la Ville, & celles de S. Jacques, S. Germain & S. Marceau du côté de l'Univerſité; le Roy envoyoit de jour à autre *Chavigny*, *Courton*, *Senneterre* & *d'Arpentis*, épier la contenance de ceux qui y ſont en garde, & y alloit lui-même quelquefois.

Le *Dimanche 7 d'Avril*, le Roy ſçachant qu'*Antragues* (86), Gouverneur *d'Orleans*, étoit

avoir bonne intention pour la paix, mais les Ligueurs ne la vouloient pas; & le Cardinal de Bourbon ne fait pas difficulté de s'en expliquer dans ſa Lettre du 23. de Mai 1585 à Madame de Nevers. *La Reine*, dit-il, *nous parle de la Paix: mais nous demandons tant de choſes pour le bien de notre Religion, que je crains qu'on n'accorde pas nos demandes.* [ Memoires de Nevers, Tome I. pag. 618. ] Et le Duc de Guiſe s'en étoit déja plus clairement expliqué à la même Ducheſſe de Nevers, dans ſa Lettre écrite à Reims le 29 Avril 1585. *Je verrai demain la Reine avec Monſieur le Cardinal de Bourbon qui eſt ici, pour la derniere fois, la ſuppliant de s'en retourner à Paris, je ne ſçai quel viſage elle nous fera.* [ Mémoires de Nevers, T. I. pag. 659. ]

(86) François de Balſac d'Entragues: il étoit alors du parti des Guiſes qu'il quitta: mais il rentra depuis dans la Ligue; c'étoit la maladie du tems: on y entroit moins par amour pour les Guiſes, ou par principe de Religion, que pour chercher à faire ſes affaires particulieres: auſſi dès qu'on vit que la Ligue déclinoit, on s'empreſſoit par la même raiſon à ſe remettre

étoit du Party *Guiſard*, y envoya le Duc de *Montpenſier* & le Maréchal *d'Aumont*, pour faire ſortir de la Citadelle *Antragues*, leſquels furent reçus & ſalués de coups de canon, & obligés de s'en retourner avec leur artillerie & leur courte honte. 1585.

En ce tems, ceux de la Ligue publierent un Livret, imprimé à *Reims*, ſous le nom de Manifeſte (87) qui finiſſoit par ces mots, donné à *Peronne* le dernier jour de Mars 1585, ſigné *Charles de Bourbon*; le Roy premier, après eux, publia autre Livret titré, *Déclaration de la volonté du Roy ſur les nouveaux troubles du Royaume*, & depuis, le Roy de *Navarre* ayant découvert les deſſeins des *Lorrains* & *Guiſards* contre lui & ceux de ſa Maiſon, fit publier force Avertiſſemens & Déclarations.

Le 10 *d'Avril*, le Pape *Gregoire* (88) mourut à *Rome*,

remettre ſous l'obéiſſance du Roy.

(87) Ce Manifeſte ou déclaration du Cardinal de Bourbon, marque le nom des Chefs de la Ligue, mais les Guiſes, aſſurés de lui, l'avoient prévenu en envoyant cette même Déclaration à ceux de leur parti douze ou quinze jours avant que le Cardinal l'eut ſignée. *Voyez* les Mémoires de Nevers. Cette Déclaration eſt dattée de Peronne le dernier jour de Mars, & ſe trouve aux *Mémoires de Nevers, pag.* 641. *du Tome I.* Mais ce qui fait voir que c'étoit une Piéce adminiſtrée par les Guiſes, eſt que dès le 19 Mars de la même année, ainſi douze jours avant que d'être ſignée par le Cardinal de Bourbon, les Ducs de Guiſe & de Mayenne, l'envoyerent au Parlement d'Aix pour la faire accepter, & faire ſoulever la Provence. Leur Lettre ſe trouve aux *Memoires de Nevers*, T. I. pag. 657.

(88) Il avoit été élû le 13 Mai 1572, & ſe nommoit Hugues Buon-Compagnon.

1585. à *Rome*, la nouvelle de ſa mort arriva à *Paris* le 18, & le lendemain le Cardinal de *Joyeuſe* partit en poſte pour *Rome*, le Cardinal de *Vendôme* voulut lui faire compagnie, mais le Roy ne le voulut, diſant, qu'à cauſe de ſa complexion tendre, il ne pouvoit porter la fatigue du voyage, & que ç'eût été plus de dommage de lui que de ſon oncle; ce *Pape* n'avoit jamais adheré à la *Ligue*, & peu de jours avant ſa mort, avoit dit au Cardinal *d'Eſt*, *la Ligue n'aura de moy ni Bulle ni Bref, juſqu'à ce que je voye plus clair en ſes brouilleries.*

Le 22 *d'Avril*, vinrent les nouvelles à *Paris* de l'entrepriſe faillie par ceux de la Ligue ſur *Marſeille*

pagnon. Les Ligueurs eurent quelques déciſions verbales de la part du Pape, mais rien par écrit. Voici ce qu'en dit le P. Matthieu, Jéſuite, qu'on appelloit le Courier de la Ligue, que le Cardinal Côme lui dit la réſolution du Pape, laquelle il écrivit de mot à mot, & la montra audit Sieur Cardinal; elle fut même montrée au Pape, qui accorda, mais de vive voix ſeulement, des Indulgences en forme de Jubilé à tous ceux qui entreroient dans la Ligue. Lettre du Pere Claude *Matthieu*, Tom. I. *des Memoires de Nevers*, pag. 655 & 656. Le Pape Grégoire fut même ſollicité très-vivement de conſentir à la mort du Roy Henri III: mais le Pere Matthieu ne ſçauroit diſconvenir dans ſa Lettre même du 11 Février 1583, que le Saint Pere ne trouve pas bon qu'on attente ſur la vie du Roy, parce que cela ne ſe peut faire en conſcience; mais que ſi on pouvoit ſe ſaiſir de ſa perſonne, & ôter d'auprès de lui ceux qui ſont cauſe de la ruine de ce Royaume, & lui donner gens qui le tinſſent en bride, & qui lui donnaſſent bon conſeil, & le lui fiſſent exécuter: on trouveroit bon celà. Voyez cette Lettre au Tome I. des *Mémoires de Nevers*, pag. 657. Il eſt bon d'avertir ici que la négociation dont

il

*Marſeille* (89), & de la fin malheureuſe de la plûpart des entrepreneurs ; le Roy en eut tant de 1585.

il s'agit, s'eſt paſſée à Rome au mois de Novembre 1584.

(89) *Sur Marſeille.* ] La conſpiration de Marſeille eſt une de celles où la Bourgeoiſie s'eſt conduite avec le plus de vigueur. Elle arriva le Mardi neuviéme Avril au ſoir, par le moyen des nommés *Daries*, deuxiéme Conſul, & du Capitaine *Boniface*. Ils firent armer ceux de la Bourgeoiſie, qui étoient de leur faction, & allerent en différentes maiſons de ceux de la Religion, & les forcerent ; ils ſe mirent à piller & à tuer : & pour épouvanter le reſte du peuple, ils enfermerent dans les Priſons quelques Proteſtans, qui n'y reſterent pas longtems, ayant été maſſacrés à la vûë des autres. L'onziéme, ils ſe rendirent maîtres du Fort de Notre-Dame de la Garde, qui commande ſur la Ville, & ils écrivirent au Sieur de Vins Chef de la Ligue en Provence, de ſe rendre inceſſamment en cette Ville.

Mais, pendant tous ces mouvemens, le Sieur Bouquier, l'un des plus conſidérables Bourgeois, & des plus acrédités dans la Ville, entre en négociation avec les conjurés, & en même tems il écrit au Grand Prieur ( c'étoit Henri d'Angoulême, fils naturel du Roy Henri II. ) qui étoit à Aix, de ſe rendre inceſſamment à Marſeille, ce qu'il fit le 12 du mois vers le milieu de la nuit. A ſon arrivée on délivre les priſonniers, & l'on fait main baſſe ſur les révoltés ; Daries & le CapitaineBoniface ſont arrêtés, jugés & exécutés, comme criminels de lèze-Majeſté. Monſieur de Nevers, alors grand Ligueur, étoit à Avignon, où il attendoit le ſuccès de l'entrepriſe pour s'aſſurer de la Ville au nom des Guiſes : mais je ne conçois pas ce Seigneur, de ſe faire alors eſclave des Guiſars, lui qui pouvoit travailler plus unitilement : & l'on ne ſçauroit s'empêcher de remarquer dans toute ſa vie la conduite équivoque d'un homme qui ne ſçait quel parti prendre. Les actes de cette Revolte ſe trouvent au

1585. de contentement, que comme les Députés, qui lui apporterent les premieres nouvelles, entrerent en la Salle où il étoit, il fendit auſſitôt la preſſe, & s'approchant d'eux: *Mes amys*, leur dit-il, *je vous accorde tout ce que me ſçauriez demander, car ma liberalité ne ſuffira jamais, pour récompenſer votre fidelité.*

Le 24 *Avril*, fut élû *Pape* Felix *Perreti*, auparavant Cardinal de *Montalte*, Cordelier,(90) ſe

au premier Tome des *Memoires de la Ligue*, mais nous croyons faire plaiſir aux Curieux de donner dans les preuves une Lettre de Henri III. à ce ſujet, tirée du *Volume* 590 *de M. Dupuy.*

(90) *Cordelier.* ] L'Hiſtoire du Pape Sixte V. eſt le Phenoméne le plus ſingulier que la fortune ait produit dans ces derniers ſiécles : il paſſa néanmoins par tous les grades de la fortune, de pauvre petit païſan, né en 1521, mais qui avoit cependant du génie ; il devint Valet des Cordeliers, c'étoit une fortune pour lui : mais comme il avoit du courage, il fait tant, qu'après avoir appris autant de Latin qu'il en faut pour être reçu dans l'Ordre, il y entra à l'âge de douze ans, s'y forma à la Théologie, & la cultiva, non en Pédant, mais en Théologien de bon ſens, qui a recours aux ſources & aux Titres Originaux de la Religion ; il fut fait Profeſſeur en 1551, & après avoir été Conſulteur du S. Office, Evêque de Sainte Agathe & Cardinal : il monta ſur la Chaire de S. Pierre ; il ne fut point aimé de ſon tems, parce qu'il fut grand Juſticier, ſévere dans l'exercice de la Police, homme de grand ſens, & ſçut, comme Prince temporel, maintenir vivement ſon autorité ; peut-être pourroit-on lui reprocher d'avoir porté la ſpirituelle au delà des bornes ; mais la France, quoiqu'agitée de troubles, ſçut bien lui en faire connoître les juſtes limites. Il mourut en 1590, à ce qu'on prétend, de la façon des Eſpagnols, & ne fut point regretté, parce qu'il gouvernoit plus par ſoi-même, que par ſes Miniſtres.

ſe fit nommer *Sixte*, & couronner le premier de May : ſon Regne commença par le ſang, ayant 1585.

niſtres. Ce Pape ne fut pas infatué des mouvemens de la Ligue : on en voit la preuve dans les *Memoires de Nevers*. Ce Seigneur qui avoit des principes d'honneur & de conſcience, ſe rendit lui-même à Rome au commencement de ce Pontificat, vers la fin de Juillet : il reconnut avec étonnement combien les affaires de la Ligue étoient changées en cette Cour, où l'on ne parloit pas de la Ligue, mais uniquement de l'obéiſſance que les Sujets doivent à leur Prince légitime, & de la mauvaiſe odeur que la retraitte que fit de la Cour le Cardinal de Bourbon, donnoit à toute l'Italie. Le Duc de Nevers après avoir conferé avec le Cardinal Pellevé ſur la conduite qu'il devoit tenir auprès de Sa Sainteté, il réſolut de lui envoyer demander audience, pour le premier jour ; le Pape ſurpris de ſon arrivée, lui donna toutes les audiences qu'il voulut : la premiere fut le 29 Juillet ; ce Duc n'eut pas le tems de dire au Saint Pere une parole à genoux : car Sixte ſe leva de ſon ſiége, & en ſe baiſſant pour lui donner ſa bénediction & l'embraſſer, il lui ordonna de ſe lever : ils ne tarderent point à entrer en converſation, & toutes les fois que le Duc entamoit le propos de la Ligue, le Pape affectoit de l'interrompre, & de dire qu'il ne doutoit pas des bonnes intentions du Cardinal de Bourbon, & de celle de ſes Confédérés; mais en quelle Ecole ont-ils appris qu'il faille former des partis contre la volonté du Prince légitime ? Très-Saint Pere, lui dit le Duc de Nevers, en s'élevant avec chaleur, c'eſt du conſentement du Roy que les choſes ſe ſont faites. Hé ! quoi, reprit-il, vous vous échauffez bientôt ; j'avois cru que vous veniez à moi, écouter les paroles de votre Pere, pour prendre ſes conſeils, & vous y conformer ; & cependant je vois que vous avez l'eſprit de tous ceux de votre aſſociation : vous ne pouvez ſouffrir qu'on vous reprenne, vous en venez d'abord aux juſtifications,

1585. ayant fait pendre le Comte de *Tripoly*, & quelques autres Gentilshommes de la *Romagne*, deſquels il prétendoit avoir été offenſé; le bruit de cette exécution étant venu juſqu'à *Paris*, on y paſquilla le S. Pere par les Vers ſuivans

*Dum colit anfractus, & ſylvas montis* Hetruſci
Franciſcus, *lumbos innectens funе ſuorum*,
*Suſtulit in cœlum plures per frigora, & æſtus,*
*Perque famem duram, per cuncta incommoda vitæ.*
*At* Xiſtus *funе involvens innoxia colla*,

*Qua*

tions, & vous condamnez tout autre ſentiment que le vôtre; detrompez-vous ſi vous me voulez croire, continua le Pape, le Roi de France n'a jamais conſenti de bon cœur à vos Ligues & à vos armemens, il les regarde comme des attentats contre ſon autorité; & bien que la néceſſité de ſes affaires, & la crainte d'un plus grand mal le forcent à diſſimuler, il ne laiſſe pas de vous tenir tous pour ſes ennemis, & même des ennemis plus redoutables & plus cruels que ne ſont ni les Huguenots de France, ni les autres Proteſtans. Je ne dis rien, dit le Saint Pere, que ſur la connoiſſance certaine que j'ai du naturel des Princes, & du vôtre en particulier; je crains bien fort que l'on ne pouſſe les choſes ſi avant qu'enfin le Roy de France, tout Catholique qu'il eſt, ne ſe voye contraint d'appeller les Hérétiques à ſon ſecours pour le délivrer de la tyrannie des Catholiques. Le Pape avoit raiſon, & ſa Prophétie ſe vit accomplie quatre ans après: on connut alors & depuis les ſentimens de ce Pape, & combien il étoit éloigné de ceux de ſon Prédéceſſeur Grégoire XIII. auquel il reprochoit d'avoir mis le feu & le ſang dans toute la Chrétienté, par le conſentement & l'approbation, dont il avoit fomenté la Ligue. Cette Lettre du Duc de *Nevers* qui eſt au T. I. *de ſes Memoires*, mérite d'être lûë, auſſi-bien que les ſuivantes.

(91)

1585.

*Qua* Rhenus Thuſcas *properando deſerit arces*,
*Hinc animas brevius per iter nunc ſiſtit* Olympo
*Summe Pater*, Xiſto *jam jam pro munere tanto*
*Mitte Rubens numen*, *quod perfodiſſe beato*
Franciſco *perhibent palmas*, *plantaſque*, *latuſque*,
*Ut ſune hunc noſtrum Paſtorem ad ſydera raptet*,
*Ceu pecus ille ſuum ſtellata ad paſcua mittit.*

Le 14 *May*, par Arrêt du Grand Conſeil, fut décapité devant l'Hôtel de *Bourbon*, *Montaud*, Gentilhomme *Gaſcon*, Pénitent, & Favory du Duc *d'Eſpernon*, qui l'avoit donné au Roy, & étoit l'un des quarante-cinq Fendans appointés à 1200 écus de gage, & bouche à Cour, [ que le Roy avoit mis ſus depuis ces derniers troubles, pour être toujours près de lui, comme ſeures gardes de ſon Corps, ſe deffiant de chacun, & ſe voyant comme deffié par ceux de la Ligue par leur deſobéiſſance, croiſſant par l'impunité & par la foibleſſe du ſoupçon ſupérieur, ] ſon Procès lui fut fait, ſur ce qu'il avoit accuſé le Duc *d'Elbœuf* (91), de lui avoir offert dix mil écus, pour tuer le Roy, & pour ce que Sa Majeſté lui en avoit promis vingt mil, s'il vérifioit ce qu'il diſoit, n'en

(91) *Le Duc d'Elbeuf.* ] C'étoit Charles de Lorraine Duc d'Elbeuf en 1581. & mort en 1605. Il étoit fils de René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, qui étoit le cinquiéme fils de Claude de Lorraine, premier Duc de Guiſe ; il fut attaché au parti des Princes Lorrains, ſans néanmoins avoir extrêmement brillé parmi eux : cependant il fut arrêté à Blois en 1588, & ne fut mit en liberté qu'en 1591.

1585. n'en pouvant montrer ne preuve, ne indice, fut mis à la queſtion, où il confeſſa que menſongerement il avoit avancé ce propos, afin de tirer de la bourſe du Roy quelque bonne ſomme de deniers, à raiſon d'un tant important & ſignalé avertiſſement.

En ce tems, le Duc *d'Aumale* (92), l'un des Chefs de la Ligue, ayant levé quelque nombre de Freſſuriers, Faucheurs, & telles canailles qu'il conduiſoit en Perſonne, diſant qu'il cherchoit les Huguenots, pour les dévaliſer & maſſacrer, court bonne part de *Picardie*, tue & pille Gentilshommes & Roturiers, Prêtres, Moines, &c. ſans épargner les Egliſes, faiſant autant de maux que les plus échauffés Huguenots, dans les troubles précédens, n'avoient fait : auſſi eſt-ce à faire à des Badaux, à croire que telles gens ayent aucune Religion.

En ce tems, encore, le jeune *Montraſſin*, proche parent du Duc *d'Eſpernon*, que le Roy & lui auſſi avoient envoyé, avec Soldats & argent, pour renforcer la Ville & Château de *Mets*, s'alla rendre au Duc de *Guiſe*.

En ce mois de *May*, le Roy compoſa avec tous les Treſoriers & Financiers de *France*, leur donnant l'abolition de tous les vols qu'ils lui avoient faits, moyennant la ſomme de deux cent mil écus pour le principal, & de 40 mil pour

(92) *Le Duc d'Aumale.*] Se nommoit auſſi Charles de Lorraine, né en 1555, & mort à Bruxelles en 1631 ; ce fut un des plus furieux Ligueurs de ſa Maiſon, toujours inquiet & toujours remuant ; il ne voulut pas profiter de la clémence de Henri IV, & il y eut contre lui une condamnation honteuſe de la part du Parlement de Paris en 1595.

(93)

Digitized by Google

pour les frais de Juſtice, pour leſquelles ſommes payer tous ceux qui avoient manié peu ou prou les Finances du Roy, tant innocens que coupables, furent par tête cottiſés, à la charge de mieux dérober qu'auparavant, & donner courage à ceux qui avoient été fideles au Roy, de faire comme les autres, y ayant plus d'acquêt à être larron, qu'homme de bien. 1585.

En ce tems, *Miron* (93), Premier Medecin du

(93) *Miron.* ] On l'employa, parce qu'il n'étoit point déſagréable aux Guiſes : tout autre leur auroit été ſuſpect. Cette conduite de pourparlers & de négociations, fait bien connoître la foibleſſe de Henri III. de ne pas ſoumettre par les armes des ſujets rebelles, qui n'avoient pas eu le tems de ſe fortifier : il y eut pluſieurs autres conférences entre la Reine Mere & les Chefs de la Ligue, mais ces conférences furent rompuës aſſez ſubitement ſans rien décider : les Chefs de la Ligue croyoient, avec raiſon, que le Roy vouloit tirer en longueur, & prétendoit par pluſieurs remiſes, arrêter le cours des Troupes confédérées, & rompre toutes les meſuresqu'ils avoient priſes pour chaſſer d'auprès du Roy d'Epernon, & les autres perſonnes ſuſpectes, c'étoit ce qu'ils devoient attendre, parce que le Roy ne pouvoit trouver ſon ſalut que dans le retardement du deſſein des Ligueurs, & dans un accommodement, où il donnoit en apparence ce que l'on demandoit, afin que les choſes demeuraſſent comme elles étoient, & que les Ligueurs fuſſent obligés de déſarmer ; & par-là, donner du dégoût à tous ceux, qui ſous eſperance de mieux, s'étoient engagés dans leurs intérêts : c'eſt ce que le Duc *de Nevers* écrivit de Rome dans ſa ſeconde Lettre au Cardinal de Bourbon, Tom. I. de ſes *Memoires*, pag 668. Il y étoit d'autant plus porté, qu'il entendoit les diſcours que l'on tenoit à Rome, & les riſées qui s'y faiſoient publiquement des deſſeins de la Ligue. Le Duc de Nevers ne ſçauroit s'empêcher d'avouer que la Politique eſt la

1585. du Roy, eſt employé pour accord avec les *Guiſards*, & va ſouvent à *Eſpernay* pour cet effet, ſurquoy,

*Imploravit opem Medici pax ægra, Deique*
*Deſeruit, morbos mox habitura graves.*

Le 20 *Juin*, après pluſieurs debats, fut arrêté à *Eſpernay* l'accord (94) entre le Roy & ceux

ſeule ſcience qui a cours dans cette Capitale du monde Chrétien; & de dire que ſi les Ligueurs étoient les plus forts, ils ſeroient les plus Saints & les plus Catholiques : mais que ne pouvant ſubſiſter par eux-mêmes, & d'être continuellement demandeurs & ſupplians ; qu'ils auroient moins de crédit que les hérétiques mêmes : la prudence de ce Seigneur le porte donc à conjurer le Chef des Ligueurs, à ne pas demander trop de choſes au Roy, de peur qu'étant forcé de les accorder, il ne travaille enſuite à ſe mettre en état de n'en rien tenir.

(94) Ce ſont les Articles accordés entre la Reine Catherine de Medicis au nom du Roy, & le Cardinal de Bourbon ; le Cardinal & le Duc de Guiſe & le Duc de Mayenne, qui furent ſignés à Nemours, le Dimanche 7. Juillet 1585. Cet Edit, eſt ce qu'on appelle ordinairement les Articles de Nemours, ou la Paix de Juillet, ſur laquelle le Duc de Nevers, étant à Rome, écrivit au Duc de Guiſe une Lettre fort ſage : mais dont le Duc de Guiſe ne tint compte, d'où arriva enſuite la Prophétie prédite par M. de Nevers, dont voici les paroles : » Si vous êtes » une fois oppoſé irréconciliablement ( avec le » Roy ) vous courrez for- » tune de vous perdre tous » deux : Dieu veuille que » je ſois un mauvais Pro- » phéte : mais je crois cela » auſſi certainement que ſi » je le voyois ; » & c'eſt ce qui eſt arrivé environ trois ans après. [ *Memoires de Nevers*, Tom. I. pag. 677 & 678. ] Le Duc de Nevers fait connoître combien le Pape avoit été étonné de ce Traité, dont il penſoit

ceux de la Maiſon de *Lorraine*, par lequel, demeurans aux termes de Religion, faute de meilleur prétexte, fut arrêtée une ſeule Religion en *France*, & l'extermination de la contraire, ſans parler d'autre choſe: le pis en tout cela étoit, que le Roy étoit à pied, & la Ligue à cheval, & que ſon ſac de Pénitent n'étoit à l'épreuve comme la cuiraſſe des Ligueurs. 1585.

Le premier *Juillet*, le Roy eut avis certain de la

penſoit fort mal; mais il ne laiſſe point de donner de ſages avis au Duc de Nevers, & le Duc à tout ſon parti. » Je n'aurois pas cru, » je l'avoue, dit le Pape, » qu'un Prince offenſé au » point que l'étoit le Roy » de France, fût aſſez de- » bonnaire pour aller au- » vant de vous, & non » ſeulement pour vous par- » donner les actes d'hoſti- » lités qui ont été faits, » mais auſſi de les avouer » comme faits pour ſon » ſervice; & pour ſe con- » former à des paſſions é- » trangeres, entrer dans » une guerre civile contre » ſes ſentimens & ſes in- » térêts; mais puiſqu'il l'a » bien voulu encore une » fois, Dieu en ſoit loué. » Cependant, ajoûta-t-il, » parlant au Duc de Ne- » vers, n'abuſez pas de » l'indulgence du Roy; ré- » pondez par votre fidélité, » & par votre attache- » ment à ſa Perſonne aux » obligations que vous lui » avez; le Traité de Ne- » mours vous tire d'un em- » barras que vous ne pou- » vez ignorer: ne vous y » rejettez jamais, & faites » par vos déportemens que » le Roy de France ne ſe » repente pas d'avoir été ſi » bon, & ne ſe voye con- » traint par de nouvelles » entrepriſes contre ſon au- » torité de s'expliquer à » votre déſavantage, & de » faire voir à toute l'Euro- » pe que ſes Princes & ſes » principaux Sujets Catho- » liques, ſont les vérita- » bles ennemis, contre leſ- » quels il vient de porter ſa » Déclaration au Parle- » ment. » [*Lettre de M. de Nevers au Cardinal de Bourbon, Tom. I. de ſes Memoires, pag. 669.*]

1585. de la mort du Duc de *Nemours* arrivée le 19 Juin en *Savoye*; ce bon Prince ne voulut jamais être de la Ligue (95), & en détourna toujours ſes enfans; étant au lit de la mort, il dit, parlant de ſa femme (96), qu'elle leur gâteroit tout: au reſte, pour un Prince qui avoit tant aimé le monde, il mourut avec une grande connoiſſance de Dieu, ce qui arrive rarement à des Grands comme lui.

Le 18 *Juillet* (97), le Roy fit publier en ſa preſence

(95) Il eſt pourtant compris au nombre des Chefs de la Ligue, dans la Liſte jointe au Manifeſte du Cardinal de Bourbon, du 31 Mars 1585.

(96) Anne d'Eſt, auparavant veuve de François de Lorraine, Duc de Guiſe.

(97) Cet Edit étoit accompagné des articles ſecrets arrêtés à Nemours, qui deshonnoroient le Roy & le dégradoient de ſon autorité; non-ſeulement on accordoit aux Guiſes toutes les Villes de ſûreté, qu'ils avoient eu l'impudence de demander; ſçavoir, Châlons, Toul, Verdun, S. Dizier, Reims, Soiſſons, le Château de Dijon, & quatre autres Villes: mais le Roy leur fournit encore des ſommes très-conſidérables pour payer leurs troupes Etrangeres & Françoiſes, & même leur donna cent mille écus pour bâtir une Citadelle à Verdun; la timidité du Roy fit groſſir le parti des Guiſes, on crut ne pouvoir rien riſquer avec des Seigneurs qui faiſoient trembler leur Souverain. Le Duc de Nevers zelé, mais ſage Ligueur, ne peut s'empêcher de déclarer ſon ſentiment ſur cet Edit, en écrivant au Cardinal de Bourbon: » Vous » me pardonnerez bien, » dit ce Seigneur, ſi je » vous dis que vous avez » été au-delà des choſes » dont nous étions demeu- » rez d'accord, & que M. » de Guiſe n'a pas gardé » les meſures qu'il avoit » priſes avec nous: vous » ne deviez point travail- » ler avec le Roy comme » un ennemi déclaré: ce- » pendant vous pouſſez les » choſes

preſence au Palais l'Edit de révocation des précédens Edits de Pacification faits avec les Huguenots : 1585.

» choſes aux dernieres extrêmités, vous lui imposez des conditions injurieuſes ; & ne vous ſouvenant plus que nous ſommes tous ſes Sujets, » vous parlez comme ſi » vous étiez un des Souverains, ou des députés d'un » Souverain ; je crains fort » que le Roy n'en ſoit pas » venu ſi avant par un pur » excès de clémence, ou » par créance qu'il a que » nous n'avons agi juſqu'à-» préſent que pour la gloire de Dieu, & le bien » du ſervice de Sa Majeſté. » L'Edit qu'elle a porté au » Parlement m'a effrayé, » quand j'y ai lû un Acte » particulier, par lequel il » avouë la priſe des armes, » l'enlevement des deniers » publics, les perſonnes qui » ont été faits priſonniers, » & les autres actes d'hoſtilité ; il veut enſuite que » le paſſé ſoit oublié. & » impoſe ſur cela un oubli » à tout le monde : croïez-» moi, qu'en cela, il ne dit » pas ce qu'il penſe, & que » cet oubli qu'il commande aux autres, lui eſt un » avertiſſement ſecret de » s'en ſouvenir toute ſa » vie, & de vous en faire » répentir à la premiere » occaſion. Je vous conjure autant qu'il m'eſt » poſſible, de vous contenter de ce que vous avez » obtenu, retenez l'ardeur » de M. de Guiſe & des » ſiens ; retournez auprès » du Roy, & laiſſez meurir un fruit qui n'eſt pas » encore de ſaiſon ; que » vos actions préſentes » ſoient ſi conformes aux » deſirs de Sa Majeſté, que » peu à peu elles lui effacent de ſa mémoire l'image des paſſées : entrez » dans ſes ſentimens, conformez-vous à ce que » vous verrez lui être agréable ; ne choquez ni » ſes plaiſirs, ni ſes inclinations ; en un mot, tentez » tout pour ne lui rien laiſſer dans le cœur qui vous » faſſe regarder comme un » Chef de parti ; les Souverains ſont nés trop jaloux de leur autorité, » pour ſouffrir qu'elle ſoit » partagée, & tous ceux » qui ont voulu faire peur » à leurs maîtres, ont péri » avant de leur avoir fait

1585. guenots: il dit, en y allant, au Cardinal de *Bourbon :* Mon Oncle, contre ma conſcience, mais bien volontiers, j'ai fait publier les Edits de Pacification, parce qu'ils réuſſiſſoient au ſoulagement de mon Peuple, maintenant je vais faire publier la révocation d'iceux ſelon ma conſcience, mais mal volontiers, parce que de la Publication d'icelui dépend la ruine de mon Etat & de mon Peuple (98): on cria vive le

» du mal. » [*Lettre de M. de Nevers au Cardinal de Bourbon, en ſes Mémoires, Tom. I. pag.* 670.]

(98) *De mon Peuple.*] Rien n'étoit plus juſte que cette penſée du Roy, & s'accorde avec ce que le Pape Sixte V en penſoit. Ce grand homme avoit prévû les malheurs, qu'une ſemblable Paix devoit cauſer; ſur quoi je rapporterai ce qu'en dit le Duc de Nevers, qui étoit pour lors à Rome. » La réunion de » tous les Catholiques ſous » un même Chef, nous » ſembloit autrefois un re- » mede divin, pour l'ex- » tirpation de l'hereſie, & » le ſalut de l'Egliſe; mais » le Pape me vient de dire, » qu'il ne s'eſt jamais for- » mé de conſpiration plus » pernicieuſe, ni à la Re- » ligion, ni à l'Etat, que » la Ligue: Qu'il loue Dieu » de ce qu'elle paroît com- » me étouffée, par la bon- » té du Roy, & par l'ap- » probation qu'il ſemble » avoir faite, de tout ce » qui s'eſt paſſé; mais que » ſi ce pardon & cette re- » conciliation ne ſont pas » auſſi ſinceres qu'elles pa- » roiſſent, nous verrons » dans peu de temps, les » malheureuſes ſuites qu'el- » les auront. Il faudra bien- » tôt, a-t-il adjouſté les » larmes aux yeux, que le » Roy de France traite les » Catholiques comme ſes » plus grands ennemis: » Qu'il tire des forces d'Al- » lemagne, d'Angleterre, » & des autres Pays Pro- » teſtans, pour devenir le » plus fort dans ſon Etat: » Qu'il faſſe des accom- » modemens honteux avec » le Roy de Navarre & le » Prince de Condé, & qu'il » inonde toute la France, » de Lutheriens & de Cal- » viniſtes. Voilà, conti-

» nua

le Roy quand il ſortit du Palais, dont on fut étonné, car, depuis long-tems, on ne lui avoit fait tant de faveur, mais on découvrit, que cette acclamation avoit été faite par Perſonnes apoſtées par les Ligueurs, & qu'on avoit donné pour ce faire de l'argent à des Faquins, & de la dragée à force petits enfans; fut ſemé en ce jour ce diſtique, 1585.

Guiſiadis *factam dum rebar dicere pacem*,
*Pacem non poſſum dicere, dico facem.*

Et cet autre.

*Dum ſtudet amborum dubius componere lites*,
Henricus, *cauſæ eſt proditor ipſe ſuæ.* (99)

Le

» nua le Pape, à quoi aura ſervi votre aſſociation, & votre belle levée de bouclier. J'ai quelque expérience des choſes, & je penſe voir aſſez clair dans l'avenir, pour dire une choſe hardie, mais véritable: c'eſt que le Huguenot ne ſera jamais défait, que le Ligueur ne le ſoit; ſur cela prenez vos meſures. N'attendez pas que le temps vous faſſe ſage, car il n'a jamais fait perſonne ſage, que cette ſageſſe n'ait coûté la ruine à celui qui l'a reçuë. Je ne veux pas vous ennuyer par la longueur de mon diſcours, dit-il, en baiſſant la voix, mais je vous confeſſe que le cœur me ſaigne, voyant que le plus beau Royaume du Monde, & comme la fleur de la Chrétienté, eſt à la veille d'être la proye des Etrangers, comme une autre Jéruſalem, & d'être détruite par les propres mains, de ceux qui la doivent défendre. [*Lettre du Duc de Nevers, Tome premier de ſes Mémoires, page 672*].

(9) En effet Henri III, malgré ſon peu de courage, appercevoit lui-même toutes les ſuites fâcheuſes de cette Paix; & il ne put s'empêcher de dire même: *J'ai grand peur qu'en voulant perdre le Prêche* [des Huguenots] *nous ne hazardions la Meſſe.*

(100)

1585. Le 22 *Juillet*, Philippe de *Lenoncourt* (100), accompagné du Preſident *Brulard*, du Seigneur de *Poigny*, & des Théologiens *Prevôt* & *Cueuilly* (1), partit de *Paris* par ordre du Roy, pour aller trouver en *Gaſcogne* le Roy de *Navarre*, & tâcher à le réduire à la Religion *Romaine*, afin d'éviter la fureur de la guerre, qui alloit fondre ſur lui, & ſur ceux de ſon party, [ on faiſoit déja à *Paris* ſon épitaphe, pour ce qu'on diſoit qu'il ſeroit incontinent bloqué & pris; toutesfois beaucoup trouvoient l'inſtruction étrange qu'on lui vouloit donner pour ſa converſion (2), qui étoit avec l'épée ſur la gorge, ] car à la queuë de ceux-cy, on y envoyoit une Armée, ce qui fit que Madame *d'Uſez* (3) ne ſe put tenir de dire au Roy, en gauſſant

(100) Il avoit été Evêque d'Auxerre & de Châlons, & étoit Abbé de Monſtier, en Argonne, Montier Saint Jean, de Rebets, & de Barbeaux, Conſeiller d'Etat, Commandeur del'Ordre du Saint-Eſprit, Cardinal, & nommé Archevêque de Reims : il eſt mort en 1592.

(1) Jean Prevoſt, Curé de Saint Severin, & Jacques Cueuilly, Curé de S. Germain, Ligueurs des plus furieux.

(2) Comme cette députation étoit pour déterminer le Roy de Navarre à rentrer dans le ſein de l'Egliſe Catholique, il répondit fort prudemment, qu'il ne pouvoit changer de Religion ſans être inſtruit auparavant ; & que loin de quitter les Places de ſûreté qu'il avoit, il étoit réſolu, à l'exemple de la Ligue, d'en demander encore de meilleures ; la Reine Mere demandoit une entrevûë avec le Roy de Navarre, qu'il accepta volontiers : mais ces intrigues de Catherine de Medicis n'empêcherent point que la guerre ne ſe ralluma auſſitôt après l'Edit de Juillet.

(3) Françoiſe de Clermont, épouſe de Jacques de

gauſſant à ſa maniere accoutumée, en preſence de pluſieurs Ligueurs qui y étoient, je voy bien que l'inſtruction du *Biarnois* eſt toute faite, & qu'il eſt tems de diſpoſer de ſa conſcience, puiſqu'à la queuë des Confeſſeurs il y a un Bourreau. 1585.

En ce tems, *Henry Etienne* (4) étant venu de *Geneve* à *Paris*, & le Roy lui ayant donné mil écus pour ſon Livre de la Préexcellence du langage François, un Treſorier, ſur ſon Brevet, voulut lui en donner 600 comptant, *Henry* les refuſa, lui offrant 50 écus, de quoy ledit Treſorier ſe mocquant : je voy bien, lui dit-il, que vous ne ſçavez pas ce que c'eſt que Finances, vous reviendrez à l'offre, & ne la retrouverez pas; ce qui advint, car après avoir bien couru partout, revint à ſon homme, & lui offrit les 400 écus; mais l'autre lui dit que cette Marchandiſe n'alloit pas comme celle des Livres, & que de ſes mil écus, il ne voudroit pas lui en donner cent : enfin, il perdit tout; le bruit de la guerre, & l'Edit contre ceux de la Religion

de Cruſſol, deuxiéme du nom, Duc d'Uſez.

(4) *Henri Etienne.* ] Qui ne connoît pas Henri Etienne, ne mérite pas de lire les bons Livres des Anciens & des Modernes; il étoit fils du célebre Robert Etienne, l'un des plus célebres Imprimeurs du XVI. ſiécle. Robert donna dans les nouvelles opinions, & ſe retira à Genêve; Henri ſon fils ſuivit les mêmes égaremens; le Livre le plus eſtimé que nous ayons de lui, eſt ſon *Treſor de la Langue Grecque*, & le plus mauvais, & qu'un homme d'honneur auroit toujours honte d'avouer, eſt celui de l'*Apologie pour Herodote*; enfin après bien des travaux cet Imprimeur mourut à l'Hôpital de Lyon en 1598.

(5)

Digitized by Google

1585. la Religion le forçant de retourner en ſon Païs.

Le 30 *Juillet*, les *Guiſards* partirent de *Paris*, ils y avoient fait aſſés long ſéjour, allans tous les jours au Conſeil d'Etat, auquel ils étoient ouys & reſpectés, à cauſe que la Reine Mere tenoit leur party, comme elle avoit fait paroître dans l'accord fait entr'elle & eux pour le Roy au préjudice du Roy de *Navarre* (5) qu'elle n'aimoit pas; de fait, étoit le bruit commun que par l'intelligence qu'elle avoit avec les *Guiſards*, ils avoient commencé ces derniers troubles, & qu'elle leur ſoutenoit le menton de toute ſa force en intention de priver de la Couronne ceux de *Bourbon*, & la faire tomber en la Maiſon de *Lorraine* ſur la tête des enfans de feuë Madame Claude de *France* ſa fille, & y a apparence que c'étoit pure vérité.

En ce mois de *Juillet*, le *Pape* prit opinion d'envoyer l'Evêque de *Nazareth* Nonce en *France*, & révoquer l'Evêque de *Bergame* (6) bien vû en cette Cour, pour ce que mû de la vérité, il avoit mandé à *Rome* les mauvais deſſeins

(5) *Roy de Navarre.*] Pierre *Matthieu*, en ſon Hiſtoire de France, T. I. pag. 501. aſſure qu'il avoit appris du Roy de Navarre, que ce Prince avoit eu un ſi grand chagrin de cette Paix, qui autoriſoit les Rebelles, qu'en peu de jours *la moitié de ſa mouſtache en devint blanche.*

(6) Jacques Ragazzony Evêque de Parme, & non pas de Bergame, avoit été envoyé Nonce en France, par le Pape Gregoire XIII. Le Pape Sixte V ſon ſucceſſeur le rappella, & voulut envoyer à ſa place Fabien Muerte Frangipani, Evêque Titulaire de Nazareth, que le Roy ne voulut point recevoir; & Henri fit alors très-ſagement.

(7)

Digitized by Google

ſeins des Ligueurs, ſous ombre de Religion ; 1585.
le Roy averti par *S. Goard* (7), ſon Ambaſſadeur à *Rome*, de la venuë de l'Evêque de *Nazareth*, homme turbulent, & ſéditieux eſprit, manda à *Mandelot*, Gouverneur de *Lyon*, qu'il ne le laiſſât paſſer plus avant, ce qui obligea ce nouveau Nonce de reprendre le chemin de *Rome*, de quoy le *Pape* indigné, envoya par un Camerier ordre à *S. Goard* de vuider hors de *Rome* dans 24 heures, & du terroir Romain dans quatre jours, à quoy obéiſſant ledit Sieur de *S. Goard*, homme de grand cœur, ſortit le même jour de *Rome* (8), & vint trouver le Roy à *Paris* ; ſur ce Nonce on diſoit :

*A* Nazareth *poteſt aliquid eſſe boni ?*

Le *Mercredy*, dernier jour de *Juillet*, *Vermandet*, fils du Lieutenant Géneral de *Limoges*, fut décapité à *Paris*, accuſé d'inceſte avec ſa ſœur, il maintint juſqu'à la mort, qu'il étoit innocent de ce crime, & toutesfois, reconnoiſſant en ce fait le juſte Jugement de Dieu, qui le puniſſoit pour avoir été bien trois ans ſans

(7) Jean de Vivonne, Marquis de Piſani, Seigneur de Saint Goard, plus connu ſous le nom de Piſani. Nous avons de lui des Lettres fort ſenſées, dans les *Mémoires de Nevers*, & ailleurs, qui font preuve de ſon habileté dans les Négociations.

(8) On lui donna huit jours, mais il dit que l'Etat du Pape n'étoit pas ſi grand, qu'il n'en ſortit en 24 heures. *Voyez Thuana*, au mot Piſani. Mais Sixte, qui voyoit de quelle conſéquence étoit ce départ, fit négocier le retour de ce Miniſtre.

(9)

1585. ſans le prier, & ſans dire ſeulement une Patenotre.

En ce tems, le Roy commença à porter un *Billebocquet* à la main, dont il ſe jouoit, même allant par les ruës, & à ſon imitation, les Ducs *d'Eſpernon* & de *Joyeuſe* s'en accommodoient, au grand mépris d'eux tous, qui, en ce, ſont ſuivis des Gentilshommes, Pages, Laquais, & jeunes gens de toute ſorte, tant ont de poids & de conſéquence, principalement en matiere de folie, les actions & déportemens des Roys, Princes & grands Seigneurs.

Au commencement de *Septembre*, les cent *Reiſtres* de l'Armée de la Ligue, entrés dans le Bourg de *Geinville* en *Champagne* par compoſition, tuerent contre la foy promiſe la plûpart des pauvres Habitans.

Le 12 *Septembre*, le Preſident de *Morſan* mourut à *Paris* au grand regret de ſa Compagnie & de tous les gens de bien.

En ce même mois, mourut auſſi à *Paris* la Preſidente de *Boullencourt* (9), qui, par une ſageſſe mondaine, laiſſa ſa Maiſon pleine de biens & d'honneurs; elle fut tant aimée du Roy, qu'il ne l'appelloit que ſa Mere, allant ſouvent chez elle prendre ſes ébats & collations, & y ayant une chambre, qu'il appella la chambre de ſes menus plaiſirs, ce qui ſervit beaucoup à l'avancement de ſes enfans, qui, néanmoins,

(9) Charlotte de Liure, femme de Nicolas l'Huillier, Seigneur de Boullencourt, Préſident aux Comptes; il a déja été parlé d'elle ſur l'année 1578. Jean l'Huillier ſon fils étoit Prevôt des Marchands de Paris, lorſque cette Ville ſe ſoumit au Roy Henri IV.

(10)

tized by Googl

moins, uſans d'ingratitude, ſe mirent des plus avant dans la Ligue, auſſi, le Roy les ſurnomma la Race ingrate, digne de porter doublement pardeſſus tous la cornette d'ingratitude. 158

Sur la fin de *Septembre*, on publia à *Paris* la Bulle d'excommunication (10) contre le Roy de *Navarre*,

(10) *Bulle d'Excommunication.* ] Le Pape Sixte V. quoique habile, ne connoiſſoit pas encore la force des uſages & des Loix de la France; il eſt comme impoſſible d'y faire accepter une excommunication, prononcée quant au temporel, & très-difficile d'en faire publier une qui regarde le ſpirituel. Les Parlemens, Protecteurs des Loix ſous l'autorité du Roy, ſont intraitables à ce ſujet. Cette Bulle ſe trouve au Tome I. des Mémoires de la Ligue, & le Roy de Navarre eut le courage de faire afficher au milieu de Rome la Proteſtation qui ſuit, & qui ſe trouve auſſi dans les Mémoires de la Ligue : on dit que ce fut Bongars qui ſe chargea de l'afficher ; ce coup parut hardi au Pape même : mais un trait qui ne le fut pas moins eſt celui d'un jeune Gentilhomme François, nommé Nicolas Perrot. Cet habile homme s'aviſa de faire imprimer & de faire diſtribuer dans Rome un petit Ouvrage contre cette Bulle d'Excommunication, ſous le Titre d'*Aviſo piacevole, dato a la bella Italia ſopra la mentita data dal Rè di Navarra a Papa Siſto V. da un Nobile Franceſe*, in-quarto, Monaco 1586. Quoique le Livre ne ſoit pas fort gros, il eſt extrêmement rare, & contient ſur tout des extraits des anciens Auteurs Italiens contre le déſordre de la Cour de Rome, & beaucoup de Vers Satyriques, tant anciens que modernes : mais comme l'Ouvrage ne renferme pas des faits Hiſtoriques, je me ſuis cru diſpenſé de le réimprimer, quoique j'en euſſe quelque deſſein. Pierre de *Belloi*, Antoine *Hotman*, & pluſieurs autres écrivirent contre cette Bulle des Ouvrages aſſez conſidérables qui ſont encore dans les Cabinets des Curieux ; mais Pierre de Belloi Catholique, écrivit

1585. de *Navarre*, & le Prince de *Condé*, donnée à *Rome* par le Pape à S. Marc le 9 de ce mois, [ par laquelle ce nouveau *Pape*, au lieu d'inſtruction, ne reſpiroit que deſtruction, changeant ſa houlette Paſtorale en un flambeau effroyable, pour perdre entierement ceux qu'il doit regagner au troupeau de l'Egliſe, s'ils en ſont égarés ; la Cour de Parlement fit remontrance au Roy très-grave & très-digne du lieu qu'elle tient, & de l'autorité qu'elle a en ce Royaume, diſant pour concluſion, que la Cour avoit trouvé & trouvoit le ſtile de cette Bulle ſi nouveau & ſi éloigné de la modeſtie des anciens *Papes*, qu'elle n'y reconnoiſſoit aucunement la voix d'un Succeſſeur des Apôtres, & d'autant qu'elle ne trouvoit point par les Regiſtres, ni par toute l'antiquité, que les Princes de *France* euſſent jamais été ſujets à la Juſtice du *Pape*, ] qu'elle ne pouvoit déliberer en ce fait, que premierement le *Pape* ne fiſt apparoir du droit qu'il prétendoit avoir en la tranſlation des Royaumes établis & ordonnés de Dieu, avant que le nom du *Pape* fût au monde. Fut dit par un Conſeiller, que cette Bulle étoit ſi pernicieuſe au bien de toute la Chrétienté & à la Souveraineté de cette Couronne, qu'elle ne méritoit autre réponſe, que celle qu'un de ſes Prédéceſſeurs Roys avoit fait faire par la Cour à une pareille Bulle, qu'un Prédéceſſeur de ce *Pape* leur avoit envoyée, à ſçavoir, de la jetter au feu en preſence de toute l'Egliſe

écrivit ſçavamment, & avec plus de modération, que François Hotman Proteſtant, qui s'abandonnoit trop facilement à ſon Enthouſiaſme de Religion.

(11)

l'Egliſe Gallicane ; & enjoindre au Procureur Géneral de faire diligente perquiſition de ceux qui en ont pourſuivi l'expédition en Cour de *Rome*, pour en faire ſi bonne & breve juſtice, qu'elle ſerve d'exemple à toute la poſterité. (11) 1585.

Il y eut auſſi une oppoſition formée en ces mots, divulguée & imprimée en ce tems-là.

» *Henry* par la grace de Dieu, Roy de *Na-*
» *varre*, Prince Souverain de *Bearn*, Premier
» Pair & Prince de *France*, s'oppoſe à la Dé-
» claration & excommunication de *Sixte V*,
» ſoy diſant *Pape* de *Rome :* la maintient fauſ-
» ſe, & en appelle comme d'abus en la Cour
» des Pairs de *France*, deſquels il a cet honneur
» d'être le Premier, & en ce qui touche le cri-
» me d'héréſie, & de laquelle il eſt fauſſement
» accuſé par la Déclaration, dit & ſoutient que
» Monſieur *Sixte*, ſoy diſant *Pape*, ſauve Sa
» Sainteté, en a fauſſement & malicieuſement
« menty, & que lui-même eſt hérétique, ce
» qu'il fera prouver en plein Concile libre &
» légitimement aſſemblé, auquel, s'il ne con-
» ſent, & ne s'y ſoumet, comme il eſt obligé
» par ſes Droits Canons même, il le tient &
» déclare pour Antechriſt & hérétique, & en
» cette qualité, veut avoir guerre perpétuelle
» & irréconciliable avec lui : proteſte cepen-

(11) François Hotman, Juriſc. a écrit contre cette Bulle : ſon Ouvrage eſt intitulé, *Brutum Fulmen Sixti V. adverſus Henricum*, &c. Pierre de Belloy, Avocat géneral au Parlement de Toulouſe, a auſſi donné des *Moyens d'abus & de nullité contre cette Bulle*, ce qui le fit mettre en priſon à Paris par les Ligueurs, & il y demeura en grand danger de ſa vie, depuis le 4 Juin 1577 juſqu'au 18 May 1591. qu'il ſe ſauva.

1585. » dant de nullité, & de recourir contre lui & » ſes Succeſſeurs, pour réparation d'honneur » de l'injure qui lui eſt faite, & à toute la » Maiſon de *France*, comme le fait & la né- » ceſſité preſente le requiert : que ſi, par le » paſſé, les Princes & les Roys ſes Prédéceſ- » ſeurs ont bien ſçû châtier la témérité de tels » galans, comme eſt ce prétendu *Pape Sixte*, » lorſqu'ils ſe ſont oubliés de leur devoir, & » paſſé les bornes de leur vocation, confon- » dant le temporel avec le ſpirituel; ledit Roy » de *Navarre*, qui n'eſt en rien inférieur à eux, » eſpere que Dieu lui fera la grace de venger » l'injure faite à ſon Roy, à ſa Maiſon & à ſon » Sang, & à toutes les Cours de Parlement de » *France*, ſur lui & ſes Succeſſeurs, implo- » rant à cet effet l'aide & ſecours de tous les » Princes, Roys, Villes & Communautés vrai- » ment Chrétiennes, auſquels ce fait touche; » auſſi prie tous les Alliés & Confédérés de » cette Couronne de *France* de s'oppoſer avec » lui contre la tyrannie & uſurpation du *Pape* « & des Ligués Conjurateurs en *France*, en- » nemis de Dieu, de l'Etat & de leur Roy, & » du repos géneral de toute la Chrétienté.

Autant en proteſte HENRY DE BOURBON, Prince de *Condé*. Affiché à *Rome* le 6 Novembre 1585.

Le 23 *d'Octobre*, le Château *d'Angers* fut remis ès mains du Sieur du *Bouchage* par les Soldats Huguenots, qui le tenoient par la pratique de *Halot*; le Roy fit abattre les Forts & deffenſes de ce Château du côté de la Ville, & fut

& fut roué *Halot* (19) à *Angers*, lequel, maintint juſqu'au dernier ſoupir, qu'il n'avoit rien exécuté que ſuivant le commandement verbal du Roy, qui avoit envie de l'enlever des mains de *Briſſac*, un des Chefs de la Ligue. 1585.

En ce mois, Auguſtin *de Thou* fut fait ſixiéme Preſident de la Grand'Chambre, au lieu de *Pybrac*; ſon état d'Avocat du Roy fut donné à Jacques *Mangot*, qui étoit Procureur du Roy en la Chambre des Comptes, & Maître des Requêtes; l'état de Procureur du Roy fut donné à *Dreux*, moyennant huit mil écus; Etienne *Paſquier* (13) fut reçu en l'état d'Avocat du Roy en la Chambre des Comptes, vacant par la mort de *Bertram*.

Le dernier jour de ce mois, le Roy s'en alla à *Vincennes*, pour paſſer les Fêtes de Touſſaints,

(12) Michel Bourrouge du Halot, il avoit effectivement commiſſion du Roi que ce Prince n'oſa avouer dans la crainte d'irriter d'avantage la Ligue. Oh, dans ces occaſions il faut un titre par écrit, ſans quoi on ne doit point ſe riſquer à aucune entrepriſe : ce fut la premiere faute que fit du *Hallot* : mais la ſeconde fut d'entrer dans la Ville, il falloit ſe retirer dans le Château, & là, il auroit parlementé à ſon aiſe, & auroit été juſtifié.

(13) *Etienne Paſquier.*] C'eſt rendre juſtice à Etienne Paſquier, que de le mettre au rang des hommes illuſtres du XVI. ſiécle, dans lequel il a extrêmement brillé. Il commença à paroître au milieu de ce ſiécle par la fonction d'Avocat au Parlement de Paris, & finit par la charge d'Avocat Géneral à la Chambre des Comptes, homme ſçavant & laborieux, qui ne s'eſt point contenté de cultiver les Lettres, il travailla encore ſur les matieres d'Hiſtoire. Ses Recherches de la France le feront vivre éternellement : il mourut en 1615, âgé de 87 ans.

1585. ſaints, & faire les pénitences & prieres accoutumées, avec ſes Confreres les *Hieronimites*, auſquels le dernier jour du mois de Septembre précédent, il avoit lui-même fait & de ſa bouche le Prêche ou Exhortation, & quelques jours auparavant il leur avoit fait faire pareille exhortation par Philippes *des Portes* (14), Abbé de *Tyron*, de *Joſaphat*, & *d'Aurillac*, ſon bien-aimé & favory Poete.

Le 9 *Novembre*, l'Evêque de *Paris* (15) & le Doyen *Seguier* partirent de *Paris*, pour aller congratuler à *Rome* le *Pape* de ſa nouvelle création, & pour requérir permiſſion de vendre cent mil écus de rente du revenu Eccléſiaſtique pour la guerre contre les Huguenots.

Le 18, le Quadran de l'Horloge du Palais à *Paris* fut achevé, qui eſt un beau & excellent ouvrage,

(14) *Philippe Deſportes.*] Fut un des meilleurs Poëtes du XVI. ſiécle. Il s'attacha au Duc de Joyeuſe, Favori de Henri III. & fit bien : car ce Seigneur par ſa généroſité, qui alloit même quelquefois un peu trop loin, fit de grands biens à Deſportes. Henri III le goûta enſuite, & le favoriſa : Deſportes ſçut en profiter ; il parut encore avec éclat ſous le Régne de Henri IV. auquel il rendit ſervice, moins en qualité de Poëte, que comme Citoyen, & mourut comblé de biens en 1696, âgé de 61 ans : il auroit pû être comblé d'honneurs, s'il eût ambitionné les Prélatures ; mais il les réfuſa pour ſe livrer à la douceur de la vie privée.

(15) *L'Evêque de Paris.*] C'étoit Pierre de Gondy, qui fut Cardinal en 1587. Il eſt inutile que je marque qu'il étoit de cette famille de Gondy de Florence, qui par l'aide de Catherine de Medicis, firent une ſi brillante fortune au XVI. Siécle. Il fut Evêque de Paris depuis 1570 juſqu'en 1616, qu'il mourut âgé de 84 ans.

(16)

Digitized by Google

ouvrage, qui ſert à la décoration de la Ville, & fait par *Pilon* (16), Sculpteur du Roy ; au-deſſus du Quadran de ladite Horloge, il y avoit ce vers écrit. 1585.

*Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille coronam.*

Auquel un Ligueur ajouta le ſuivant, qui fut trouvé écrit, le 20 Novembre, contre la prochaine Boutique de l'Horloge.

*Tertia ſic dabitur, ſicut tulit, ante ſecundam;*

Et depuis, la Ligue s'ébattant ſur ce ſujet, qui lui plaiſoit, comme étant fort reſpectueuſe envers le Roy, fit & publia les ſuivans,

*Qui dedit ante duas, unam abſtulit, altera nutat,*
*Tertia tonſoris eſt facienda manu.*

Et encore ceux-cy ſur la deviſe du Roy :

MANET ULTIMA CŒLO,

*Perjurii te pœna gravis manet ultima cœlo,*
*Nam Deus infidos deſpicit ac deprimit;*
*Nil tibi cum cœlis, hîc nulla corona tyrannis;*
*Te manet infelix ultima cœnobio.*

En ce tems, le Roy étant à *Chartres*, fit rouer un Capitaine de gens de pied, & pendre trois de ſes Soldats, tous Catholiques de profeſſion, pour

(16) *Pilon.*] Germain fut un des célebres Sculpteurs de ſon tems, & a laiſſé dans Paris pluſieurs monumens de ſon Art ; il parut principalement ſous le Régne de Henri II. Il a fait la Fontaine des Innocens.

1585. pour avoir pillé la maiſon de *Dangeau*, Gentilhomme *Percheron* Huguenot, diſant le Roy, n'avoir par ſes derniers Edits, permis de tuer & piller les Huguenots ; mais que leurs biens ſeroient à lui acquis, ſi dans le tems preſcrit ils ne ſatisfaiſoient à ſes Edits.

En ce tems, beaucoup de la Religion, pour ſauver leurs biens & leurs vies, ſe font catéchiſer, retournent à la Meſſe, & ont bien de la peine à contrefaire les bons Catholiques ; la Chancelière de *l'Hôpital* (17) entr'autres, qui, toute ſa vie, avoit fait profeſſion de ladite Religion, l'abjure, & va à la Meſſe ; d'autres y a de bas tenans, qui tiennent ferme, & abandonnent tout ; fut de ce nombre André *Cerceau* (18), excellent Architecte du Roy, lequel aima mieux quitter l'amitié du Roy, & renoncer à ſes promeſſes, que d'aller à la Meſſe, & après avoir laiſſé ſa maiſon, qu'il avoit nouvellement bâtie avec grand artifice au commencement du Pré au Clercs, prit congé du Roy, le ſuppliant

(17) *Chancelière de l'Hopital.* ] Elle ſe nommoit Marie Morin, fille de Jean Morin, Lieutenant Général au Châtelet de Paris.

(18) *Du Cerceau.* ] Il eſt étonnant combien les Ligueurs tracaſſerent le bon Roy Henri III, ſur le célebre Architecte Jacques Androuet du Cerceau, dont il ſe ſervoit, quoique Proteſtant ; & M. le *Duc de Nevers* en ſon Traité de la priſe des Armes, a été contraint de faire l'Apologie de ce Prince à ce ſujet, l'on fut même juſques à conſulter les plus habiles Théologiens, pour montrer que Henri III pouvoit en conſcience ſe ſervir de cet Architecte, puiſqu'il lui étoit néceſſaire pour ſes œuvres de piété, & qu'il ne s'en trouvoit pas d'autres qui le ſerviſſent auſſi habilement que cet Artiſte. *Memoires de Nevers, Tome II. page* 88 & 89.

(19)

ſuppliant ne trouver mauvais, qu'il fût auſſi fidele à Dieu qu'il l'avoit été, & le ſeroit toujours à Sa Majeſté. 1585.

Le 28 *Décembre*, Pierre *Ronſard* (19) mourut en ſon Prieuré de S. Côme *lez Tours*, âgé de 62 ans.

En cet an, le *Pape Sixte V.* écrivit deux Lettres au Seigneur de *Damville*, Maréchal de *Montmorency*.

Xiſtus P. P. V. *dilecto filio nobili Viro Duci* Montmorancii *Provinciæ* linguæ occitanicæ *Gubernatori.*

*Dilecte fili, nobilis Vir ſalutem & Apoſt. bened. Tantum ſemper tribuimus nobilitati tuæ, quantum tibi majoribuſque tuis viris tribuerunt*

(27) *Pierre Ronſard.*] Il ne faudroit avoir aucune idée de notre Littérature Françoiſe, ſi l'on ignoroit le rang que ce Poëte a tenu en ſon tems, juſques-là qu'il étoit paſſé en proverbe de dire *donner un ſoufflet à Ronſard*, pour marquer un homme qui faiſoit quelque faute contre la Langue & les Régles de la Poëſie; il étoit né au Château de la Poiſſonniere au Vendoſmois en 1524: mais ſi l'on me permet de dire ce qu'on peut penſer de ce Poëte, on ne ſçauroit diſconvenir qu'il n'ait penſé perdre notre Poëſie Françoiſe; il avoit du ſçavoir, mais ſa verſification eſt contrainte, & ſouvent très-embarraſſée, pour avoir voulu parler Grec en François: qui lira Villon, Clément Marot, Mellin de S. Gellais, Joachim du Bellai, s'étonnera qu'après des Poëtes ſi faciles, Ronſard ait dégenéré, & paroiſſe un Auteur barbare: auſſi ſes Poëſies ſont elles auſſi négligées que celles de Marot ſont recherchées; ce que je dis ſur Ronſard a été inſinué par M. de la Bruyere: & je me perſuade qu'on ne m'en ſçaura pas mauvais gré, ne voulant pas toujours parler de moi-même, de le faire après cet Auteur.

1585. *ſuperiores Pontifices, hoc eſt, quantum poteſt tribui virtuti hominis in Catholica Religione tuenda, in qua Apoſtolicæ dignitate ſedis colenda, conſilio, authoritate, & opera nunquam defatigati, quorum omnium Officiorum in tuis Litteris commemoratio nobis fuit jucundiſſima. Quæ poſtulas à nobis concedi de Epiſcopatu* Carcaſſonæ, *deque diſpenſatione, cæteriſque rebus, quæ ad id negotium pertinent, magnæ nobis curæ erunt, nec quidquam prætermittemus, quantum quidem præſtare nos intelligemus, ſi quid præterea, in quo nobilitati tuæ gratificari poſſimus, pari id voluntate, & charitate efficiemus. Datum* Romæ *ſub annulo piſcatoris die 24. Aug. Pontificii noſtri anno 1. 1585.*

*Dilecte fili, quæ nobis ſunt optatiſſima ex crebris multorum litteris, ac ſermonibus celebrari jucundiſſimum eſt, explorata nobis ſemper fuit voluntas tua de rebus noſtris* Avenionenſibus, *deque Catholicæ Religionis tranquillitate, atque amplitudine: cujus etiam voluntatis dignæ tuâ & majorum gloriâ habemus teſtimonium venerabilis fratris noſtri Archiepiſcopi* Avenionenſis, *& quanquam nihil eſt, quod non ab iſta virtute nobis atque Sedi Apoſt. polliceri poſſimus, tamen hoc te ex Litteris noſtris intelligere voluimus multum nobis ſpei adverſus hoſtium vim, ac fraudem in tua opera, & authoritate ſitum eſſe; facies igitur, ut tua virtus & fides pollicetur, & temporum ratio expoſcit, ut nos cum tota Eccleſia Catholica expectamus 21. Sept. 1585. apud S. Marcum.*

En ce même an, furent ſemés pluſieurs Paſquils ſur la Ligue & le Gouvernement, dont

je

je rapporte quelques-uns, pour faire connoître le génie du tems. 1585.

Guiſius *à noſtro nil diſtat Principe, quid ni ?*
*Conveniunt animus, hic jubet, ille facit ;*
*Ne tamen hæc vani te fallat opinio vulgi,*
*Revera qui Rex percupit eſſe, jubet ;*
*Nam bellum Regem, ſi fas eſt dicere, ſed fas*
Guiſius *armatâ voce jubere, jubet.*

*Luſitat interea* Henricus, *Monachumque figurat,*
*Hac miſerâ populus luditur arte levis ;*
*Deſperata ſalus, ex quo* Medicæa *Virago,*
*Imperat, uſa dolis, artibus uſa ſuis ;*
*Omen abeſto, ſed heu, florens regnum, atque beatum*
*Hac vivente perit, hac pereunte ruit.*

Tout à toutes ſauſſes.

*Le pauvre Peuple endure tout,*
*Les Gensd'armes ravagent tout,*
*La Sainte Egliſe paye tout,*
*Les Favoris demandent tout,*
*Le bon Roy leur accorde tout,*
*Le Parlement vérifie tout,*
*Le Chancelier ſcelle tout,*
*La Reine Mere conduit tout,*
*Le Pape leur pardonne tout,*
*Chicot tout ſeul ſe rit de tout,*
*Le Diable à la fin aura tout.*

Le

1586.

Le premier jour de l'an, le Roy fit aux Auguſtins 28 nouveaux Chevaliers, entre leſquels furent *Rambouillet*, de *Maintenon*, & de *Poigny* freres.

Le 3 de *Janvier*, de *Mailly* de *Ruſmenil*, Gentilhomme *Picard*, qui avoit épouſé la Veuve de *Barjot*, Preſident au Grand Conſeil, laquelle il traitoit fort mal, & avoit tué, ou fait tuer ſon ſecond fils, qui en faiſoit plainte, fut par *Rapin*, Lieutenant de Robe courte, mené à la Conciergerie, d'où le Roy, le 5 du mois, le fit tirer par force, à la requête du Duc de *Joyeuſe*.

Le 10, le Roy grandement preſſé par le Clergé & par la Ligue, à laquelle s'étoit joint le Nonce du *Pape*, de faire recevoir en ſon Royaume les decrets du *Concile de Trente*, en demanda avis à M. Jacques *Faye*, ſon Avocat au Parlement de *Paris*, lequel, lui fit une belle & grave remontrance, lui faiſant par icelle entendre, & par ſi bonnes raiſons & exemples, le tort qu'il feroit à ſon Etat, s'il publioit & recevoit ces decrets en ſon Royaume; & alléguant pluſieurs belles raiſons & hiſtoires à ce propos, déduiſit ſi bien ſon fait, que Sa Majeſté, après l'avoir ouy, comme il fit auſſi, l'Archevêque de *Vienne* parlant au contraire, dit à Meſſieurs les Eccléſiaſtiques, qu'ils ne l'en importunaſſent plus, & qu'il n'en vouloit ouir parler juſqu'à ce que la guerre commencée fût finie; le Clergé là-deſſus ſe diviſe en deux factions, dont l'une favoriſe le Roy, & l'autre

le

le *Pape* ; tout va de travers ; le Roy, nonobſtant ſes promeſſes de ne donner les Bénéfices qu'à Perſonnes idoines, les donne comme devant aux Seigneurs & Gentilshommes, & aux Dames, pour en jouir par œconomat, ſans en parler au *Pape*. 1586.

Le 16 *Janvier*, le Roy, après avoir eu quelques accès de fiévre, qui avoient fait lever la tête à pluſieurs, va ſe rafraîchir à *Vincennes* ; deux jours auparavant, Sa Majeſté, pour faire perdre le bruit qui couroit qu'il étoit fort malade, voulut dîner en ſa Salle à huis ouvert, dont *Chicot* (20) ayant rencontré le Cardinal de *Guiſe* qui s'y en alloit, lui dit en plaiſantant, tu vas voir comme ſe porte ton homme : viens, je t'y menerai, jamais homme ne caſſa mieux que lui, je me donne au D... s'il ne mange comme un loup.

Les 29 & 30, furent roués au bout du Pont S. Michel deux fils de feu *René Bianque*, Parfumeur *Milannois*, demeurant ſur ledit Pont, & *Hillot*, leur Serviteur (21), pour l'Aſſaſſinat commis

(20) *Chicot* étoit le fou de la Cour ; mais par le diſcours qu'il tient ici au Cardinal de Guiſe, on voit qu'en ce pays-là les vrais fous y diſent plus de vérités que les ſages ; ces derniers font quelquefois trop de réflexions, ce qui nuit ſouvent à la vérité, qui ne marche pas toujours avec tant de circonſpection ; elle va quelquefois la tête levée.

(21) Ces miſérables furent exécutés ſçavoir, *Joſeph Chaſteau*, dit *Pierre Hillot*, ſerviteur de René & Charles Bianques le 29 Janvier ; Hillot étoit natif de S. Aulais en Angoûmois : mais les deux Bianques furent roués le 30 pour crime énoncé dans le Journal ; & une note qui eſt à la fin de l'Arrêt au *Volum.* 137 des *Manuſcrits de M. Dupuy*, témoigne que René Bianque, Parfumeur au bout du Pont

1586. commis par eux en 1584 en une maiſon du Fauxbourg S. Germain, en laquelle ils tuerent la Maîtreſſe de la maiſon, âgée de 70 ans, ſa Servante de pareil âge, & ſon petit-fils, âgé de dix ans, & pillerent ſon argent & meilleurs meubles; le pere de ces deux miſerables étoit un voleur & empoiſonneur, qui, après avoir bien tué & volé à la S. Barthelemy, mourut ſur un fumier, ſa femme étoit une vilaine, qui mourut au lit d'honneur.

Le même jour, *Sylva*, Medecin *Piedmontois*, marié à *Abbeville*, & priſonnier en la Conciergerie à *Paris* pour Sodomie, dînant à la table du Geolier, entra en paroles avec un autre Priſonnier, dînant avec lui, auquel il donna un coup de couteau, lequel les autres Priſonniers auſſi dînans avec lui, voulurent lui ôter, ce qu'ils ne purent faire, pour ce qu'il menaçoit chacun d'eux de les tuer s'ils approchoient de lui, diſant enfin, qu'il le donneroit au Sieur de *Friaize*, Gentilhomme *Beauſſeron*, là auſſi priſonnier pour lors, ledit Sieur s'approchant de *Sylva* pour prendre amiablement de ſa main le couteau, ce Medecin lui en donna pluſieurs coups, dont il tomba mort ſur la place; renfermé en un cachot, fit la nuit enſuivant des pelottes en guiſe de pilules avec du linge arraché de ſa chemiſe, qu'il avalla pour ſe ſuffoquer, & fut trouvé mort le lendemain, & fut

Pont Michel, étoit le pere de ces deux ſcelerats, & qu'ayant été un empoiſonneur public & le plus grand maſſacreur de la Saint Barthelemi en 1572, il mourut ſur la paille en 1573, mangé par la vermine même, qui ne lui fit aucun quartier.



Digitized by Google

& fut traîné à la queuë d'un cheval à la voirie, où il fut pendu par les pieds. 1586.

En ce mois de *Janvier*, le jeune fils de la Dame de *Grandrue* (22) fut reçu par faveur Conſeiller, ſans rien répondre, & pour ce que ſon frere, pour avoir trop répondu, s'étoit ruiné, on fit & ſema les vers ſuivans.

*Si* Grandrue *n'a point répondu,*
*Ne lui faut faire réprimandes,*
*Puiſque ſon frere fut tondu,*
*Pour réponſe à trop de demandes;*
*L'un fait fortune en ſe taiſant,*
*L'autre ſe ruine en répondant,*
*Ainſi, pour ſe tirer d'affaire,*
*Rien de meilleur que de ſe taire.*

*Sortitus legem eſt, de qua pro more rogatus,*
*Sic tacet, ut ſtatuam marmoris eſſe putes;*
*Lectorum tamen in numero Patrum eſſe jubetur,*
*Et medio judex dicere jura foro;*
*O felix, tantum cui muta ſilentia proſunt,*
*Quantum non alios lingua diſerta juvat.*

Le premier de *Février*, Jean *Dadon* (23), homme

(22) Jean de Grandrue, reçu Conſeiller au Parlement le 15 Février 1586.

(23) L'Auteur ſe trompe, il ſe nommoit *Nicolas Dadon*, natif de Saint Front en Valois, & étoit alors premier Régent des Claſſes au College du Cardinal le Moine. Son pere Jean Dadon demanda le renvoi de ſon fils devant le Juge d'Egliſe, comme Clerc Tonſuré; mais le Parlement ne connoît plus depuis longtems ces Priviléges de Cléricature pour des forfaits auſſi atroces; & le Procureur Géneral ayant appellé de la Sentence *à Minima*, ſans avoir égard à la demande du renvoi; Dadon

eſt

1586. homme docte & renommé en l'Univerſité de *Paris*, n'agueres Régent, & alors Pédagogue au College du Cardinal le *Moine*, peu auparavant Recteur de ladite Univerſité, fut pendu, & ſon corps brulé pour Sodomie, avec un enfant de ſa chambre.

Le 10 de ce mois, je vis un homme ſans bras qui écrivoit, lavoit un verre, ôtoit ſon chapeau, jouoit aux quilles, aux cartes & aux dez, tiroit de l'Arc, démontoit, chargeoit, bandoit & tiroit un Piſtolet, il ſe diſoit natif de *Nantes*, & étoit âgé de 40 ans.

Au commencement de *Mars*, le Clergé de *France* forma oppoſition à la Bulle du *Pape*, par laquelle il avoit permis au Roy de vendre pour cent mil écus de rente du revenu temporel du Clergé, ce que ledit Clergé trouvoit fort dur & étrange, & on murmuroit, diſant qu'on voudroit le rendre taillable & tributaire, ce qu'on n'avoit oncques vû.

Le 7 *Mars*, l'Evêque de *Noyon* (24) fut ouy en Parlement ſur les moyens & raiſons d'oppoſition faite par le Clergé, leſquelles il déduiſit hautement

eſt condamné à être pendu, & ſon corps & le Procès brûlés; ce qui s'exécuta le premier Février. L'on ne ſçauroit punir trop ſévérement un crime qui tend à la deſtruction de la Société. L'Arrêt s'en trouve au *Volume* 137, *des Manuſcrits de M. Dupuy*. Dans la punition que l'on fit de ce crime en Hollande 1731 & autres années, on fit jetter le cadavre de ces criminels dans la Mer, ne méritant point d'être inhumé, comme les autres hommes; en quoi ces Républiquains montrerent leur ſageſſe.

(24) *L'Evêque de Noyon.*] C'étoit Claude d'Angennes qui fut Evêque de Noyon en 1579, d'où il paſſa à l'Evêché du Mans; ce fut néanmoins un aſſez bon Evêque.



Digitized by Google

hautement & longuement, ſans rien épargner; 1586.
le Premier Preſident l'ayant ouy, lui fit une remontrance en forme de réprimande, [ lui diſant, qu'il avoit tenu propos trop hautains & piquans contre le Roy, en ce même, qu'il avoit voulu dire depuis l'an 1576, l'Egliſe de *France* étoit comme tributaire à ſon Roy, ayant toujours été depuis ce tems-là chargée de décimes & autres ſubventions extraordinaires, auparavant non ouyes, ni uſitées; & combien que le Clergé ne ſe fût jamais épargné à ſecourir le Roy en ſa néceſſité, même ſous les derniers Roys, & en ces derniers troubles, où il y alloit de l'Etat & de la Religion, néanmoins, qu'ils avoient été fort maltraités, que c'étoit icy la cinquiéme aliénation du temporel de l'Egliſe, & que tout le ſpirituel des Eccléſiaſtiques étoit devenu comme à néant, ne faiſant le Peuple plus de compte de faire des offrandes, ne payer dixme, ni donner ou léguer quoique ce ſoit, & pluſieurs autres choſes ſemblables, que ledit Evêque avoit alléguées, tendantes à la décharge du Clergé, & trop licentieuſement taxantes le Roy à preſent regnant, lequel il avoit blâmé en mots exprès de faire des exactions effrenées ſur le Clergé; à quoy les Gens du Roy ne dirent mot, dont le Roy averti, fut fort mal content, cependant la Cour fit retirer ceux du Clergé ſans rien prononcer.

Le 8, la *Vaugion*, le jeune (25) *d'Eſtiſſac*, & de

(25) Ce duel ſe fit à l'occaſion du mariage d'Anne de Caumont de la Force, née poſthume en 1574, fille unique de Geoffroy de Caumont, & de Marguerite de Luſtrac, Marquiſe de Fronſac; le combat fut entre Claude Peruſe d'Eſcars, Prince de Carency, ayant pour

1586. & de la *Baſtie* ſe battirent entre *Montrouge* & *Vaugirard*, contre *Biron*, *Geniſſac* & *d'Auchie*, & demeurerent morts ſur la place.

Le 15 *Mars*, l'Evêque de *Paris* (26) revint de *Rome*, où il étoit allé par commiſſion du Roy & du Clergé, mais mal venu du Clergé, parce qu'il avoit demandé & impétré l'aliénation de cent mil écus de rente, quoiqu'il n'eût commiſſion que pour cinquante mil, ſurquoy,

*Philoſophes ſouffleurs, vous êtes tous vaincus,*
*L'Elixir eſt trouvé par* Henry *& par* Sixte,
*L'un a ſoufflé le feu, l'autre bon Alchimiſte,*
*A fait d'un peu de Plomb deux millions d'écus.*

[ Le 25 *Mars*, Fête de l'Annonciation de Notre-Dame, le Roy ne fit point aller par la Ville la Proceſſion des Pénitens, comme on avoit accoutumé, & le porte l'Inſtitution; mais le lendemain matin, il partit des Chartreux accompagné d'environ ſoixante de ſes Confreres en Habit de Pénitens, & avec eux, s'en alla à Notre-Dame de Chartres, dont il revint à pied & en même Habit en deux jours, & arriva à *Paris* le dernier Mars; la nuit du Jeudy abſolu, fit la Proceſſion accoutumée par les rues & Egliſes de *Paris*, accompagné d'environ

pour ſeconds Charles d'Eſtiſſac, unique héritier de ſa maiſon, & N... Abadie le jeune. Biron étoit ſervi par Bertrand de Pierre Buſſiere de Geniſſac, & par N. de Montpezat Lognac. Le Duc de Mayenne enleva cette riche héritiere pour la faire épouſer à ſon fils; ce qui n'eut point d'effet. Il en ſera parlé ci-après.

(26) *L'Evêque de Paris.* ] C'eſt toujours de Pierre de Gondy, dont nous avons parlé ci-deſſus.

(27)

ron deux cens deſdits Pénitens, & depuis la veille juſqu'au Mardy de *Pâques*, ne bougea des Capucins à y faire prieres & pénitences. ] 1586.

Le 8 *d'Avril*, près la Ville de *Xaintes*, le Prince de *Condé* (27) chargea le Régiment du Capitaine *Tiercelin*, en laquelle charge les Huguenots perdirent plus de leurs Chefs qu'en une Bataille rangée, entr'autres de *Laval*, de *Rieux*, & de *Tanlay*.

En ce mois *d'Avril*, à *Paris*, un garçon de treize ans, un écolier de dix-huit du College de *Boncourt*, & un Gentilhomme de cinquante du Fauxbourg de S. Germain de *Paris* ſe pendirent & étranglerent.

Le 28 *May*, le Duc de *Guiſe* ſortit de *Paris* (28) pour *Châlons*, après y avoir ſejourné trois mois,

(27) *Le Prince de Condé.* ] Ce Prince eut tout l'honneur de la victoire, mais victoire fatale à ſon parti, parce qu'il y perdit plus de gens de remarque que n'avoient fait les Catholiques.

(28) *Pour Châlons.* ] Châlons étoit une des Villes de ſûreté, que le Duc de Guiſe avoit obtenuës de la foibleſſe de Henri III. Ce fut dans ce voyage que ſe tint un grand Conſeil par tous les Chefs de la Ligue; conſeil dont le réſultat s'eſt conſervé dans les *Memoires de Villeroy* au Tome II. des anciennes Editions en quatre Volumes. Je ne crois pas qu'il y ait rien de plus furieux que les deſſeins, qui furent pris alors, de concert par les Guiſes; il ne s'agiſſoit que de mettre toute l'Europe en guerre; ils ne s'en tenoient pas aux Pays voiſins de la France; ils jetterent même les yeux ſur la Pologne, pour lui donner part dans leurs troubles; mais à quoi donc aboutiſſoient tous ces mouvemens, étoit-ce pour maintenir l'autorité du Roy & la Religion Catholique; bien loin de cela: la fin de leur réſultat fait voir le venin pernicieux de cette conduite. Après donc avoir brouillé toute l'Europe, c'étoit de

1586. mois, où il ne s'attacha à autre choſe pendant tout ce tems, qu'à renverſer les colomnes, qui ſoutiennent un Prince, ſçavoir ſon autorité & la bienveillance de ſes Sujets.

En ce mois de *May*, le ſeptier de Froment fut vendu ſept & huit écus aux Halles de *Paris*, où il y eut ſi grande affluence de pauvres mandians par les ruës, même des Païs étrangers, qu'on fut contraint de lever des Bourgeois une aumône pour leur ſubvenir; deux Députés de chaque Paroiſſe alloient quêter par les maiſons, où chacun donnoit ce que bon lui ſembloit.

Au commencement de *Juin*, à *Aix* en *Provence*, le Bâtard *d'Angoulême* (29), Grand-Prieur

de ſe rendre les plus fort dans Paris, d'y faire couler ſecretement & dextrement des gens de guerre, commandés par des gens qui ſeroient à la dévotion des Princes Ligués; c'étoit donc leur autorité & non celle du Roy, qu'ils vouloient maintenir; ils veulent dans le même réſultat que l'on empêche les Princes Catholiques de Bourbon d'avoir du commandement dans les armées, & qu'il faut les rendre ſuſpects pour leur parentage avec le Roy de Navarre: ce n'étoit donc pas le maintien de la Religion Catholique qui les animoit: mais la ſeule haine qu'ils avoient contre la Maiſon de Bourbon, de laquelle par cette démarche ils reconnoiſſoient le droit à la Couronne de France, & ſur tout ils vouloient toujours reſter armés & empêcher que l'on traita de la Paix; enfin les deux dernieres Ligues du Réſultat découvrent toute la fourbe, » c'étoit de flatter tou-» jours le Roy, & faire » toujours entendre s'être » départis de toute Ligue » & Aſſociation. » On peut recourir à ce Réſultat, qui ſera toujours horreur aux perſonnes, qui aiment l'ordre public & le bien de l'Etat.

(29) Henri d'Angoulême, fils du Roy Henri II, & de la Belle de Leviſton, Ecoſſoiſe, qui étoit une des

filles

Prieur de *France*, averti que Philippe *Altoviti*, *Italien*, Baron de *Caſtelanes*, Capitaine de Galères, Mary (30) de la Belle *Châteauneuf*, avoit écrit de *Marſeille* en Cour contre lui, demanda à ce Capitaine qui l'avoit mû de le blâmer ainſi par ſa Lettre, à quoy *Altoviti* ayant répondu qu'il n'en étoit rien (31), le Grand 1586.

filles d'honneur de la Reine Marie Stuart, épouſe du Dauphin François : on rapporte que quand le Roy alloit trouver cette aimable perſone, alors il ſe couvroit d'un grand drap, & feignoit d'être un eſprit, c'eſt-à-dire, un ſpectre ou un phantôme : mais la Ducheſſe de Valentinois, qui vouloit poſſéder ſeule Henri II, ayant découvert cette intrigue, fit chaſſer cette fille de la Cour, & l'obligea après ſes couches, de retourner en Ecoſſe.

(30) Il n'étoit que ſon ſecond mari, car elle avoit épouſé auparavant par amourettes un autre Italien, nommé Antinotti, qu'elle avoit tué en 1577 : ainſi qu'on l'a dit ci-devant.

(31) L'Hiſtoire rapporte cet évenement autrement que ne fait le Journal. On aſſure donc qu'Altoviti avoit écrit au Roy que le Grand-Prieur avoit des intelligences contre ſon ſervice avec le Maréchal de Montmorency. L'Original de la Lettre fut envoyée de la part de Henri III. au Grand Prieur. Sur le champ ce Seigneur va trouver Altoviti, qui venoit d'arriver à Aix pour l'Aſſemblée des Etats ; Altoviti reconnoît la Lettre, & en demande pardon au Grand Prieur, qui peu ſatisfait de ce que lui diſoit Altoviti, tire ſon épée, & en bleſſe Altoviti. Ce dernier ſe baiſſe & embraſſe le Grand Prieur pour l'empêcher de continuer ; au même inſtant un des Gentilshommes du Prince entre, & donne par derriere un coup d'épée au travers du corps d'Altoviti : mais on prétend que ce même coup avoit porté juſques au Grand Prieur & l'avoit atteint au ventre ; ce qui étoit d'autant plus probable, que la playe n'étoit pas profonde, & que l'entrée en étoit fort étroite : on eut bien de la peine à

1586. Grand-Prieur, qui prit cette parole pour un démenty, tira ſon épée, & en perça *Altoviti*, lequel tomba du coup à genoux aux pieds du Grand-Prieur, & mourut ſur la place; mais avant mourir, il donna un coup de daguet dans le ventre dudit Seigneur, qui en mourut ſept ou huit heures après : le Roy donna le Grand-Prieuré & tous les biens & Bénéfices du deffunt au fils que *Charles IX* avoit eu de *Marie Touchet* (32), & le Gouvernement de *Provence* au Duc *d'Eſpernon*.

Le *Lundy* 16 *Juin*, le Roy vint en ſa Cour de Parlement tenir ſon Lit de Juſtice, & fit publier en ſa preſence vingt-ſept Edits burſaux par ſon Chancelier, qu'il avoit long-tems auparavant envoyé à ladite Cour, leſquels la Cour avoit toujours differé d'homologuer, à cauſe de la néceſſité du pauvre Peuple, lequel en rejettoit toute la faute ſur ſon Roy, encor que la vérité fût que c'étoient ceux de la Ligue, qui étoient les inventeurs de ces vilains Edits, auſquels ils avoient bonne part, auſſi furent-ils appellés les Edits *Guiſards*. (33)

Depuis

réſoudre le Grand Prieur à la mort : mais il eut beau faire, il fallut y venir.

(32) Charles de Valois, Duc d'Angoulême, fils naturel du Roy Charles IX, & de Marie Touchet, Dame de Belleville, fille du LieutenantParticulier d'Orleans : il quitta l'Ordre de Malte & le Grand Prieuré de France, & épouſa Charlotte, fille aînée de Henri I. Duc de Montmorency, qu'on verra Connétable de France, & fut pere de Louis de ValoisDucd'Angoulême.

(33) *Les Edits Guiſars.*] Les Guiſes qui ne cherchoient qu'à brouiller le Peuple avec le Roy, étoient ceux qui ſollicitoient le plus Henri III à faire ces ſortes d'Edits, toujours odieux &

toujours

Depuis le 18 de ce mois juſqu'au 12 *Juillet*, les Procureurs de la Cour & du Châtelet s'abſtinrent tous unanimement, & comme par une commune communication & intelligence, d'aller au Parlement & au Châtelet, à cauſe de l'Edit, qui leur deffendoit de faire exercice de leur état, s'ils n'avoient pris de Sa Majeſté, ou de Scipion *Sardini* (34) qui en avoit le party, Lettres de confirmation en payant cent ou deux cent écus de Finance. 1586.

Le 25 *Juin*, le Roy envoya le Comte de *Soiſſons* (35), accompagné du Sieur de *Lanſac* (36), & autres Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit : Par commandement du Roy, il alla en la Chambre des Comptes, pour y faire publier l'Edit des Survivances ou Succeſſions des Offices vénaux, en finançant la moitié du prix commun

toujours onereux : cependant ſous main & par leurs Emiſſaires, ils engagoient le Parlement à s'oppoſer à leur enregiſtrement ; ils faiſoient même exciter des murmures dans le Peuple, qui par-là, s'éloignoit de l'affection & de l'attachement qu'il doit avoir pour le Roy.

(34) *Sardini.* ] C'étoit le plus grand Bourvalais de ſon temps ; & rien n'étoit bien fait en matiere de Finances, s'il ne paſſoit par les mains de cet avide Financier. On a quelquefois beſoin de ces ſang-ſues.

(35) *Le Comte de Soiſſons.* ] Louis de Bourbon Soiſſons, fut le Protée de ſon tems, il changeoit de parti comme de chemiſes : tantôt du parti Catholique, tantôt de celui des Huguenots, & par-là il eut le talent de ſe faire généralement mépriſer : il étoit bon pour ces ſortes d'emplois où le mettoit Henri III : il nâquit en 1566, & mourut en 1610.

(36) *Lanſſac.* ] Louis de S. Gelais Lanſſac, Chevalier des Ordres du Roy, qui mourut en 1589, âgé de 76 ans.

1586. commun d'iceux ; auquel ceux de la Chambre firent réponſe, qu'ils ne pouvoient admettre, ni ne devoient conſentir la Publication de cet Edit : Revinrent le lendemain 26 en la Chambre les deſſuſdits, par même commandement du Roy, & firent entendre que la volonté & la réſolution du Roy étoit, que l'Edit fût publié & regiſtré, vouſiſſent ou non ceux de la Chambre des Comptes : Lors ſe leverent Preſidents, Maîtres, & autres Officiers des Comptes étans en la Chambre, & s'en allerent fors le Preſident *Nicolai*, l'Avocat du Roy, Mᵉ. Eſtienne *Paſquier* (37), & *Danés* le Greffier, en preſence deſquels ledit Comte de Soiſſons fit publier & regiſtrer ledit Edit, & le Vendredy 27, le Roy envoya à ladite Chambre Lettres d'interdiction par les Sieurs de *Lanſac* & de *Roſtain*. (38)

Le 27 *Juin*, *Lanſac* & *Roſtain* allerent pareillement en la Chambre des Géneraux des Aydes, pour y faire publier les Edits du doublement des anciens Impôts, & ceux des nouveaux mis ſur les toiles & autres denrées ; leſquels Seigneurs on fit entrer après les avoir fait longuement attendre ; mais ne trouvant que trois ou quatre deſdits Géneraux, les autres s'étans ſecrettement retirés, furent contraints s'en retourner ſans rien faire, pource que les reſtans leur dirent qu'ils n'étoient nombre ſuffiſant.

[Le 28, les Procureurs de la Cour aſſemblés

(37) *Paſquier.*] C'eſt le célebre Etienne Paſquier, dont nous avons déja parlé ci-deſſus.

(38) *Roſtain.*] Triſtan de Roſtain, Chevalier des Ordres du Roy, mort en 1591.

aux

Digitized by Google

eux Auguſtins, après avoir vû les Lettres Pa- 1586.
tentes du Roy, par leſquelles il déclaroit, que faiſant & continuant l'exercice de leurs états, ils ne s'obligeaſſent en rien au contenu de l'Edit qu'il avoit publié contr'eux; & que de grace il leur donnoit encor un mois de délay, pour opter ou prendre de lui Lettres de confirmation de leurs états, en payant la finance qu'il entendoit exiger d'eux, ou quitter tout-à-fait leurs états, ſi le Roy ne leur vouloit permettre d'iceux exercer ſans payer aucune finance; réſolurent de n'aller plus au Palais, & de quitter dès-lors leurs Etats, ſi le Roy ne leur vouloit permettre d'iceux exercer ſans payer aucune finance; de quoy la Cour de Parlement troublée, parce que les Plaidoyers & autres exercices de la Juſtice deffailloient, à raiſon de leur abſence, les manda le Lundy ſuivant 30 dudit mois, où ils firent la même déclaration, & demanderent acte, lequel la Cour leur permit; & leur promit d'abondant le Premier Preſident de tant faire, dans le mois de Juillet, qui leur reſtoit encor; ſurquoy ils s'aſſemblerent l'après-dîner derechef aux Auguſtins, où, par l'avis des plus anciens, fut arrêté que le lendemain premier Juillet ils iroient au Palais faire leurs charges comme devant; mais le jour enſuivant ils changerent d'opinion, au moins les jeunes, qui firent retirer comme par force trois ou quatre des anciens, qui, le matin vinrent au Palais, & s'étans aſſemblés l'après-dîner, prirent réſolution de n'y plus aller, & d'y moleſter ceux qui s'y tranſporteroient pour y faire exercice; autant en firent ceux du Châtelet, où les anciens Pro-

1586. cureurs furent empêchés par les jeunes en l'exercice de leurs Etats. ]

Le 4 *Juillet*, le Roy, par Lettres Patentes en forme de commiſſion, nomma trois Preſidens, douze Maîtres des Comptes, & quelques Auditeurs & Correcteurs pour l'exercice de la Juſtice en la Chambre des Comptes durant l'interdiction, & ce, par commiſſion; ce qu'ils ne voulurent faire, diſans qu'ils étoient Officiers du Roy en titre, & qu'il n'étoit honnête qu'on les fiſt vacquer à leurs charges comme Commiſſaires.

Le *Samedy* 12 *Juillet*, les Procureurs de la Cour, par l'exhortement de quelques-uns des plus grands d'icelle, allerent au Louvre en grand nombre ſe jetter à genoux devant le Roy, lui demandans par l'organe de l'Avocat Louis *Buiſſon*, pardon de la faute qu'ils avoient faite d'avoir délaiſſé l'exercice de leurs Etats; très-humblement ſupplierent Sa Majeſté d'avoir pitié d'eux & de leur pauvreté; à quoi le Roy leur répondit, que ſi plutôt lui avoient fait telle remontrance, le cours de la Juſtice ne fût pas demeuré ſi long-tems interrompu, qu'ils ſe levaſſent, & s'en allaſſent faire l'exercice de leurs Etats, comme ils faiſoient avant la publication de leur Edit, & qu'ils s'y comportaſſent en gens de bien, qu'ayant d'eux la pitié, dont ils lui avoient fait Requête, il révoquoit l'Edit, ce que fit le Roy pour ce qu'à l'exemple de *Paris*, le cours de la Juſtice ordinaire avoit ceſſé par tous les Sieges des Juriſdictions du Royaume de *France*.

En ce même tems, & le 14 *Juillet*, fut publié en la Cour de Parlement l'Edit révocatoire

toire des Procureurs, auquel le Procureur Général *la Gueſle* (39) ayant conſenty, comme à l'Edit qui étoit révoqué, fut dit au Palais, que comme mineur, il ſe feroit relever; qu'il pourroit être reſtitué, n'ayant encor 25 ans. 1586.

Le *Mardy* 15 *Juillet*, le Roy fit venir au Louvre chez le Chancelier, les Preſidens & Conſeillers du Grand Conſeil, & leur remontra qu'il ſçavoit bien que contre droit & raiſon il avoit fait l'Edit de la création de deux nouveaux Preſidens, & huit nouveaux Conſeillers en leur compagnie, lequel il leur avoit des pieça envoyé pour le publier; mais qu'à ce faire, il avoit été forcé par la néceſſité de ſes affaires, partant les prioit de ne plus tant faire les rétifs à publier cet Edit, leur promettant que la néceſſité paſſée, il les réduiroit tous à l'ancien nombre; Louis *Chandon*, Preſident dudit Conſeil, quoy que le plus jeune, toutesfois, chargé par les Preſidents *Bouchet* & *Barjot*, porta la parole, & ſupplia très-reſpectueuſement le Roy de leur pardonner; mais vertueuſement, remontrant que ce qu'ils avoient ſi longuement differé de publier cet Edit, n'étoit procedé d'aucun mépris de ſes commandemens, car ils lui avoient toujours été & étoient très-humbles & obéiſſans Serviteurs; mais de ce qu'ils ne voyoient aucune apparence d'augmenter leur nombre, vû qu'ils étoient en nombre plus que ſuffiſant pour ſatisfaire à leurs

(39) *La Gueſle.*] Se nommoit Jacques, fils de Jean de la Gueſle, Préſident à Mortier au Parlement : il eſt fort mention de Jacques dans l'Hiſtoire fatale de la mort de Henri III : il mourut le 3 Janvier 1612.

(40)

1586. leurs Charges, dont ils s'étoient acquittés le mieux qu'ils avoient pû, & de fait, qu'ils ne s'étoient point encore apperçûs qu'aucun, ni même Sa Majeſté, eût oncques reçû mécontentement de faute qu'ils euſſent faite ; mais que pour aſſouvir l'avarice de ceux qui aboïoient après ces Etats de nouveau érigés, librement & liberalement ils remettoient leurs Offices entre les mains de Sa Majeſté, le priant très-humblement de diſpoſer d'iceux à ſa volonté, & ce dit, tous mirent leurs cornettes ſur la table, à quoy le Roy fit réponſe que cette remiſe ne lui étoit aucunement agréable, & que ſon intention étoit, qu'ils continuaſſent l'exercice de leurs Etats comme ils avoient commencé, & qu'il ſe contentoit bien de leur Service.

Sur la fin de ce mois de *Juillet*, l'Edit de création de douze Subſtituts au Parlement du 16 Juin ſe réveilla, & furent envoyés à *Longuejouë*, à *Breton*, *Loiſel* & *Pithou* (40) Lettres de

(40) *Loiſel & Pithou.* ] Ces deux perſonnes étoient des plus célebres de leur tems ; Antoine Loiſel étoit d'une aſſez bonne famille de la Ville de Beauvais, où Antoine étoit né au mois de Février 1536, & après des études paſſablement faites, ſuivant le goût du tems & ſelon la Juriſprudence Romaine & Françoiſe ; il s'attacha au Bareau, & s'y diſtingua : en 1581 il fut de la Chambre de Juſtice envoyée en Guyenne : il mourut à Paris en 1617, âgé de 81 ans ; nous avons de lui deux Ouvrages eſtimés, l'un ſon Dialogue des Avocats, qui eſt curieux & aſſez recherché : l'autre, ſont les Memoires de l'Hiſtoire de Beauvais in 4° ; Ouvrage bien fait pour ſon tems, ſuffiſamment garni de Pieces anciennes ; ſans quoi toutes ces ſortes d'Hiſtoires particulieres ne valent pas grand choſe.

Pierre *Pithou*, dont il eſt ici parlé, travailla d'une toute

de proviſion de l'Etat de Subſtitut *Gratis*, pour faciliter l'exécution de cet Edit ; mais pour ce qu'ils furent longs à ſe faire recevoir, le Chancelier ayant opinion qu'ils ne s'en vouloient aider, comme il étoit vrai, il renvoya querir leſdites Lettres, & les rompit : du depuis, *Spifame* (41), de *Beauvais* & *Benoît*, jeunes Avocats, furent au Parquet reçûs à faire l'exercice de cet Etat, quelque réſiſtance que fiſſent les Gens du Roy : on diſoit qu'ils en avoient chacun payé 2500 écus. 1586.

En ce mois de *Juillet*, fut apporté chez Frere *Poncet*, par un homme à longue Robe qu'on ne put reconnoître, une Lettre qui exhortoit ledit *Poncet* d'avertir le Roy, que s'il ne mettoit fin à l'oppreſſion de ſon Peuple, ils étoient 200 qui avoient conſpiré & juré ſa mort ; cette Lettre fut trouvée écrite de la même main, que pluſieurs

toute autre maniere ; l'Hiſtoire & le Droit Public du Royaume furent ſes principales occupations ; il nâquit à Troye en Champagne en 1539 : mais il étoit originaire de Vire en Normandie : il fut comme Loiſel de la Chambre de Juſtice de Guyenne, & après avoir rendu de grands ſervices à Henri IV, il mourut en 1596. Il avoit ramaſſé un grand nombre de Titres & de Piéces originales de notre Hiſtoire, qui ayant été jointes avec celles que M. Dupuy avoit ramaſſées, forment ce Recueil de 777 Volumes Manuſcrits, connus ſous le nom de MSS. de M. Dupuy, poſſedée aujourd'hui par M. le Procureur Géneral.

(41) *Spifame.* ] Etoit de la famille noble des Spifames, venuë de Lucques, mais établie en France dès l'an 1350 : ainſi il étoit vrai-ſemblablement neveu du fameux *Spifame*, qui fit la ſottiſe de quitter ſon Evêché de Nevers, pour aller prendre une femme à Genêve, & où il eut la tête coupée en 1566.

(42)

1586. pluſieurs Placards affichés au Louvre & autres endroits de *Paris*, contenans injures atroces & menaces contre le Roy, la Reine Mere & *Chiverny* (42), dont voicy un échantillon.

*Qui pater eſſe cupis patriæ, populique fuiſſes*
*Jam pater; heu mater ſi tibi nulla foret.*

Les quatre Vers ſuivans ſont ſur les trois Roys, fils de la Reine.

*Occidit quamvis* Nero *dignam morte parentem,*
*Admiſit nullum grandius ille nefas:*
*Quilibet iſtorum multo crudelius egit,*
*Tollere quod matrem non voluere ſuam.*

Le 5 *d'Août*, les Ambaſſadeurs *d'Eſpagne* arriverent à *Paris*, dont les Chefs étoient (49) le Comte de *Montbeliard*, le Duc de *Wirtemberg*, le Comte de *Bavieres*, le Comte de *la Pierre* & le Comte *d'Iſembourg*, pour leſquels bien traiter, le Roy fit bailler à Mᵉ. *Innocent* Cuiſinier 200 écus par jour.

En ce mois *d'Août*, preſque par toute la *France*, les pauvres gens mourans de faim, alloient par troupes couper les épis à demy murs,

(42) *Chiverny.*] Il ſuffit d'être fort élevé, pour être l'objet de la plûpart des Satyres des gens oiſifs ou de mauvaiſe humeur; auſſi les gens en place qui ont du génie & de l'élevation, ſont peu touchés des Satyres; ſi on leur fait remarquer quelque défaut, ils s'en corrigent, ſinon, ils laiſſent parler ceux qui ont envie de de le faire, aux dépens des autres, & ſouvent à leur propre préjudice.

(43) Ces Ambaſſadeurs étoient envoyés par les Princes Proteſtans d'Allemagne, & non point par le Roy d'Eſpagne.

(44)

Digitized by Google

murs, qu'ils mangeoient ſur le champ, menaçans les Laboureurs de les manger eux-mêmes, s'ils ne leur permettoient de prendre ces épis. 1586.

Au commencement de *Septembre*, arriverent à *Paris* les nouvelles de *Caſtillon* (44) rendu, où il n'y avoit plus que deux femmes pour ſecourir les Peſtiferés; la Ville fut donnée au pillage, mais on n'y trouva que quelques haillons peſtiferés, en quoy ſe remarqua la bonne affection du Duc de *Mayenne* à l'endroit de l'Armée du Roy, à laquelle il donna liberalement la Peſte au pillage (45), & icy finirent les trophées de ce Grand Duc, lequel, comme *Chicot* diſoit au Roy, s'il ne prend tous les ans que trois Villes, il ſera encor long-tems en peine.

Le 19 *Septembre*, on apporta nouvelle au Roy que la Reine *d'Ecoſſe* avoit été tirée de *Foteringhen* (46), ſa Priſon ordinaire, & avoit été

(44) *Chaſtillon.* ] D'Aubigné, Volume 3. Liv. I. Chapitre 8. remarque que le Duc de Mayenne étant entré à Chaſtillon le premier Septembre, commit à cette priſe des inhumanités inouïes; il ne reſtoit que vingt-deux Bourgeois que la peſte avoit épargnés, il les fit enfermer dans l'Egliſe, & les condamna à être pendus ſans miſéricorde : il eſt vrai que c'étoit pour faire plaiſir à la Ducheſſe ſon épouſe, de qui ces pauvres gens étoient vaſſaux.

(45) Le Duc de Mayenne, chagrin de n'avoir pû mieux faire, fit publier un Manifeſte de ſa conduite, dans lequel il inſultoit indirectement le Roy, ſur le peu de ſecours qu'il en tiroit pour ſon armée : mais voyant que le Roy s'en offenſoit : il eut la bonté par un bel & bon menſonge, de déſavouer cet Ecrit, & ne laiſſa pas de ſe préſenter devant ſa Majeſté.

(46) Les Commiſſaires qui lui firent ſon Procès, ſe tranſporterent dans le Château de Foteringhay, dans la Province de Northampton-

1586. été conduite dans la groſſe Tour de *Londres* ; & peu après arriva un Mylord, qui apporta à Sa Majeſté le Procès fait à ladite Reine ſur la conjuration contre la Reine *d'Angleterre*, ſur leſquelles nouvelles le Roy dépêcha *Bellievre* (47) vers la Reine *d'Angleterre*, pour empêcher l'exécution de l'Arrêt contre la Reine *d'Ecoſſe* ; toutesfois, ceux de la Ligue eurent opinion que ce voyage étoit pour la hâter.

Sur la fin *d'Octobre*, le Duc de *Mayenne* revenant de *Gaſcogne*, où il n'avoit fait qu'accroître la réputation du Roy de *Navarre*, enleva de force la Demoiſelle de *Caumont*, fille de

thampton où cette Reine étoit renfermée, elle y fut jugée le 27 Octobre 1586, & exécutée le 8 Février ſuivant, ſtile ancien, ainſi elle ne fut point conduite dans la Tour de Londres.

(47) *Bellievre.* ] Il eſt étonnant combien les Ligueurs ont gloſé ſur cette Ambaſſade de M. de Bellievre : ils ont prétendu que le Roy avoit envoyé ce Miniſtre vers Eliſabeth Reine d'Angleterre pour ſolliciter publiquement en faveur de la Reine d'Ecoſſe, & en ſecret pour agir contre cette infortunée Princeſſe : il eſt vrai que M. du Maurier dans la Préface de ſes Mémoires ſur l'Hiſtoire de Hollande, l'aſſure comme l'ayant appris de ſon pere, qui l'avoit ſçu de Monſieur de Bellievre même ; néanmoins il y a tout lieu non-ſeulement d'en douter, mais même de nier ce fait, puiſque nous avons dans les Manuſcrits de M. Dupui la Négociation de M. de Bellievre, & l'on n'y trouve aucune trace de ces prétendus ordres ſecrets donnés à M. de Belliévre : la raiſon même de Monſieur du Maurier n'eſt pas recevable, puiſqu'il aſſure que ce fut pour empêcher que Marie Stuart ne donnât quelque ſecours aux Guiſes, qui étoient ſes parens. Hé, quels ſecours pouvoit leurs donner une Reine priſonniere depuis 18 ans, & chaſſée de ſes Etats par ſes propres Sujets.

(48)

Digitized by Google

de la Maréchale de *S. André*, veuve du fils aîné du Seigneur de la *Vauguyon* (48), en intention de la marier à ſon aîné, encore qu'elle fût inſtruite en la Religion, eût à peine douze ans, & ſon fils dix, mais parce qu'après la mort de ſa mere elle devoit être Dame de *Caumont*, *Fronſſac*, *Luſtrac*, & autres belles Terres eſtimées en revenu à plus de quatre-vingt mil livres de rente, & par conſéquent très-Catholique, cela fit entreprendre au Duc de *Mayenne* cette violence; ſurquoy les Huguenots dirent, que 1586.

(48) Anne de Caumont de la Force, elle avoit été accordée à Claude de Peruſe d'Eſcars, Prince de Carency; que le jeune Biron ſon rival tua en duel le 6 Mars 1586. Elle épouſa Henri de Peruſe d'Eſcars ſon frere, auſſi Prince de Carency, mort en 1590, & après lui François d'Orleans Comte de S. Paul, fils de Leonor d'Orleans, Duc de Longueville. Il y eut des plaintes portées juſques au Roy ſur cet enlevement; & le Duc de Mayenne ſe crut obligé de s'en juſtifier; c'eſt ce qu'on voit dans une Lettre au Roy Henri III, qui eſt dans les *Manuſcrits de M. Dupui, au Volume* 137. où ce Duc prétend que ce n'eſt point un enlevement, mais la ſuite des anciennes conventions de famille, par leſquelles on avoit arrêté de faire une alliance de cette jeune héritiere avec la Maiſon de Guiſe, projet qui avoit été fait, ſur tout à cauſe de la proximité de leurs Terres, & même du conſentement de la mere de cette Demoiſelle, qui étoit avec ſa fille, lorſque le Duc de Mayenne la prit dans ſon Château; ce qui ſe fit même ſans aucune violence; & que s'il ne s'eſt pas rendu maître auparavant de la Demoiſelle, c'eſt que l'occaſion ne s'en étoit pas préſentée: cependant on voit bien qu'il y avoit eu quelque violence, ſans aucun pact, ni convention de famille, puiſque cette jeune perſonne n'épouſa point le fils du Duc de Mayenne, dont ſans doute, il fut très-fâché.

(49)

1586. que n'ayant pû prendre la *Guyenne*, il avoit pris une fille.

Le *Samedy* 22 *Novembre*, François *le Breton*, Avocat au Parlement, natif de *Poitiers*, fut pendu dans la Cour du Palais devant le May, comme Séditeux & Criminel de léze Majeſté, à raiſon d'un Livre plein de propos injurieux (49) contre le Roy, le Chancelier & le Parlement,

(49) *Propos injurieux.*] A la fin d'une Copie de l'Arrêt qui ſe trouve au Volume 137. des Manuſcrits de M. *Dupuy*, il y a quelques extraits de ce Livre, qui rouloit ſur trois Points 1°, Sur l'hypocriſie de Henri III. 2°, Sur le peu de juſtice qui ſe rendoit ſous lui. 3°, Sur ſon peu d'autorité comme Roy.

Quant à l'hypocriſie, Breton faiſoit voir que toutes ces dévotions ſingulieres & ces céremonies bizarres auſquelles le Roy s'appliquoit, ne partoient point d'un fond de Religion ; mais uniquement d'une feinte, par laquelle le Roy vouloit tromper Dieu & les hommes. Pour ce qui regarde la juſtice, il montre que jamais Prince ne la fit ſi mal exercer, & que depuis qu'il étoit ſur le Trône, on avoit vû régner l'injuſtice & l'iniquité dans tous les Tribunaux du Royaume. Enfin, en ce qui regarde ſon autorité, il fait voir que le Roy s'eſt dégradé lui-même de ſa dignité & de ſa Majeſté ; & qu'au lieu de commander à ſes Sujets, comme il convient à un Roy, il s'eſt aſſervi juſques à obéir lui-même aux Ligueurs, qui lui impoſent la Loy.

Tel eſt en ſubſtance l'abregé de ce qui étoit contenu dans ce Livre : mais n'en déplaiſe à Breton, ce n'étoit point à lui, ſans miſſion & ſans autorité à publier de ſemblables remontrances, qui, dans un ſimple Sujet, tiennent lieu des Satyres les plus violentes ; il n'y avoit que la Reine Mere, ou le Chancelier qui puſſent faire connoître au Roy les défauts de ſa conduite ; mais non pas en termes inſultans, comme le faiſoit cet Avocat : le parti le plus sûr en ces occaſions eſt de garder le ſilence, &

de

ment, Gilles du *Carroy* Imprimeur, & ſon Correcteur fuſtigés & bannis; il étoit homme de Lettres, bien vivant, & bon Catholique, mais entêté comme un Ligueur, & ſoutint en la Priſon toujours n'avoir rien écrit que de véritable; M. *Chartier*, Doyen de la Grand' Chambre, homme de bien, & Juge entier, fut ſon Raporteur, lequel ceux de la Ligue déchirerent comme Politique & Hérétique. 1586.

Le *Dimanche* 23, mourut à *Paris* Frere Maurice *Poncet* grandement eſtimé, parce que dans ſes Sermons il n'épargnoit perſonne, & étoit d'une bonne vie; il étoit Religieux de S. Pere de *Melun*, Curé de S. Pierre des Arcis, & bon amy de *Breton*, qu'il ſuivit de bien près.

Environ le my-*Décembre*, le Roy fit ſaiſir tous les revenus temporels des Bénéfices du Cardinal de *Pellevé* (50), à cauſe des mauvais offices

de laiſſer le jugement ſur la conduite du Prince à l'Hiſtoire & aux Hiſtoriens, qui ont ſoin de ne ſe pas oublier, comme on ſçait.

(50) *Cardinal de Pellevé.*] Ce Cardinal fut un des plus outrés Partiſans de la Maiſon de Guiſe, & des plus fougueux Ligueurs; Henri II. le fit Evêque d'Amiens en 1553, il devint Archevêque de Sens en 1563, Cardinal en 1570, Archevêque de Reims en 1589, dont il ne put prendre poſſeſſion: on prétend qu'il avoit peu de lumieres & d'études; c'eſt le perſonnage qu'on lui fait faire dans l'ingénieuſe Satyre du Catholicon d'Eſpagne; il avoit geré les affaires de Charles Cardinal de Lorraine, qui le mena avec lui au Concile de Trente; il conçut un ſi grand chagrin de la Reddition de Paris à Henri IV. en 1594, qu'il tourna ſur le champ à la mort, dès qu'il en apprit la nouvelle & décéda à l'Hôtel de Sens, le 26 Mars, le quatriéme jour après la Reddition: c'étoit bien la peine de mourir pour cet évenement.

1586. offices qu'il avoit rendus à Sa Majeſté dans *Rome* envers le Pape & les Cardinaux, dont le Cardinal *d'Eſt* (51) avoit donné avis ; les Huguenots l'appelloient le Cardinal *Pellé*, comme les Royaliſtes nommoient *Aſne Rouge* le Cardinal de *Bourbon*. (52)

Le *Mercredy* des 4 tems, le *Pape* créa huit Cardinaux, dont le huitiéme étoit Philippe de *Lenoncourt François*. (53)

Sur la fin de cet an, le ſieur de *Bellievre* arriva

(51) *Cardinal d'Eſt.* ] Il étoit fils d'Hercules II. Duc de Ferrare, & de Madame Renée de France : il étoit né en 1538, fut Cardinal en 1561, & fut chargé de beaucoup de Bénéfices par nos Rois : il fut enſuite Protecteur des affaires de France à Rome, où il mourut le 30 Décembre 1586.

(52) Il faut avouer que le Pape Sixte V. connoiſſoit bien ce bon Cardinal : on le voit par le Portrait ſi ingénu qu'il en fit au Duc de Nevers : » Je croi, dit » ce grand Pape, que le » Cardinal de Bourbon eſt » un bon homme : mais il » eſt trop facile à perſua- » der, on lui fait accroire » ce que l'on veut, & le » pauvre Prince ne voit pas » que ceux qui l'ont enga- » gé dans le parti de la Li- » gue, ne ſe ſervent de lui » que pour couvrir leur jeu, » parvenir à leurs fins, ſous » le prétexte de la Reli- » gion ; que je crains que » ce pauvre homme n'ou- » vre les yeux que quand » il ſera tombé dans le pré- » cipice, & ne ſe répente » d'avoir été trop crédule, » lorſque ſa répentance ne » ſera plus de ſaiſon. » [*Sixiéme Lettre du Duc de Nevers au Cardinal de Bourbon, Tome I. de ſes Memoires, page 637.*

(53) Evêque d'Auxerre & de Châlons, Abbé de Monſtier en Argonne, en Dern, de Rebets, & de Barbeaux, Prieur de la Charité ſur Loire, &c. Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, nommé Archevêque de Reims en 1588 après le Cardinal de Guiſe, il eſt mort en 1592. *Voyez* ci-deſſus.

(54)

Digitized by Google

arrêta à Lucerne, où il fit, pendant trois mois, la
plus grande partie de ses négociations. 1582.
(51) Auparavant il s'appelloit, Gaston Jean
Comte, Conseil, un des moins attachés aux intérêts de
la Cour qui envoya à Lucerne, pour y traiter avec
les Ambassadeurs, n'ayant rien de la bonne
volonté du Roy, mais bien fort, qui ce n'estoit,
ce qu'ayans avant entendu, & comme comme
n'estans choisis de fort publics, il ne pensoit
en manière que la procedure que j'ay faite
à contre celle qui a été de fois conseillée que
ce me fut Personne de comte mon Etat, & fait
si très-habile qu'on ne l'estimoit pas moins que
Monsieur de Bellievre, après peu la prise de
parler en cet Assemblée, pour ainsi dire, &
laquelle il n'y a aucun honneur de parler,
y ayant un consolateur des Ambassadeurs, qui
les avez reçu toutes louanges, même en, ne
s'est à dire, que chacun peut juger de mon
innocence; j'appelle les devant vous Dieu
& témoins, si jamais j'ai eu pensée de dire
ou tenu aucun mécontentement, ou chose con-
traire contre le Roy ou de ses affaires, &
comme je l'ai porté patiemment, si on doit
parler comme est passionné la dignité Roya-
le, & le Roy qui je tiens, étant mon infé-
rieur, puisque elle est en mon Royaume, &
je lui ai démontré beaucoup d'effets d'ami-

(51) En ces mauvaises
heures, dit Pierre de Lestoile, le Roy
fut en Volonté
Marcadets de Monsieur
le Comte de Retz pour
lui, d'autres pour le Roy, & pour
ce qu'ils avoient de forces raisons

pour lui en faveur de la
Reine sa mère, & de la belle Reine
sa femme, qui étoit
Florentine, & Catholique, il
fut arrêté à Lucerne, où il
fit, pendant trois mois, la plus grande partie de ses négociations.

» Maître, ni à aucun Prince & Potentat de la 1586.
» Chrétienté, là où il iroit de leur Etat, com-
» me il y va du mien en cette affaire : ains,
» desire qu'ils soient preservés & gardés de
» tous leurs ennemis, & moy qui ne suis
» qu'une pauvre femme, que je puisse résister
» à tant d'embûches & d'assauts.

Suivant cette résolution, la pauvre Reine *d'Ecosse* fut incontinent après resserrée en une chambre tenduë de noir, elle & tous ses gens vêtus de deuil, & son Arrêt de mort à cry & à cor publié par toutes les Villes d'*Angleterre*.

En cet an 1586, mourut Jeanne de *Laval*, Dame de *Senneterre*, âgée seulement de 33 ans; le Roy qui l'aimoit à cause des belles qualités du corps & d'esprit, la fut voir étant malade proche sa fin, & elle lui dit, après l'avoir remercié de l'honneur qu'il lui faisoit, qu'elle ne songeoit plus qu'à la felicité du Ciel, à laquelle les grandeurs de ce monde étant comparées, voire celles des plus grands Princes, tel qu'il étoit, n'étoient que songe; lors le Roy, sans lui répondre, s'en alla, après lui avoir presenté la main, & les larmes aux yeux grosses comme des pois.

# LETTRE

## *Du Roy* FRANÇOIS *I. à Madame ſa Mere, Regente en France, de la défaite des Suiſſes à Marignan* (1).

MADAME,

AFIN que ſoyez bien informée du fait de notre Bataille, je vous aviſe que hier à heure d'une heure après midy, notre guet qui étoit ſur les Portes de Milan, nous avertit comme les Souiſſes ſe jettoient hors de la Ville, pour nous venir combattre; laquelle choſe entenduë, jettâmes nos Lanſquenets en ordre; c'eſt à ſçavoir en trois troupes: les deux de neuf mil hommes, & la tierce d'environ quatre mil hommes, que l'on appelle les Enfans perdus de *Petre de Navarre* (2), ſur le côté des avenuës, avec les Gens de pied de France & Avanturiers; & pource que l'avenuë, par où venoient leſdits Souiſſes étoit un peu ſarrée, & ne fut ſi bien poſſible mettre nos Gens d'armes de l'avant-garde, comme ce étoit en plein Pays, qui nous cuida mettre en grand deſordre.

(1) Cette Piece a été publiée par Antoine de *Laval*, en ſon Livre intitulé: *Deſſeins & Nobles Profeſſions*, folio 254, *in-quarto* Paris 1603.

(2) Il eſt parlé de ce brave Officier dans le Journal, à l'an 1528, page 10.

dre. Et de ma Bataille j'étois à un trait d'arc, en deux troupes de ma Gendarmerie : & à mon dos, mon frere d'*Alençon* (3), avec le demeurant de ſon arriere-garde, & notre Artillerie ſur les avenuës. Et au regard des Souiſſes, ils étoient en trois troupes : la premiere de dix mil hommes, la ſeconde de huit mil hommes, & la tierce de dix mil hommes : vous aſſurant qu'ils venoient pour châtier un Prince, s'il n'eût été bien accompagné. Car d'entrée de table qu'ils ſentirent notre Artillerie tirer, ils prinrent le Pays couvert, ainſi que le Soleil ſe commençoit à coucher ; de ſorte que nous ne leur fîmes pas grand mal pour l'heure de notre Artillerie, & vous aſſure qu'il n'eſt pas poſſible de venir en plus grand fureur, ni plus ardemment. Ils trouverent les Gens de cheval de l'avant-garde par le côté ; & combien que leſdits hommes d'armes chargeaſſent bien & gaillardement, le *Conneſtable* (4), le Maréchal de *Chabannes*, *Imbercourt*, *Telligny*, *Pont de Remy* „& autres qui étoient là, ſi furent-ils reboutez ſur leurs gens de pied, de ſorte, avec grand pouſſiere, que l'on ne ſe pouvoit voir, auſſi que la nuit venoit, il y eut quelque peu de deſordre : mais Dieu me feit la grace d'arriver ſur le côté de ceux, qui les chaſſoient un peu chaudement : me ſembla

(3) C'étoit Charles Duc d'Alençon, qui avoit épouſé en 1509 Marguerite de Valois, ſœur de François I. Ce Prince mourut à Lyon, en 1525 de chagrin d'avoir fui à la Journée de Paris ; & Marguerite fut mariée en 1527 avec Henri de Nav.

(4) C'étoit le Connétable Charles de Bourbon qui depuis quitta le parti de François I, pour ſe jetter dans celui de Charles V.

bon de les charger, & le furent de ſorte, & vous promet, Madame, ſi bien accompagnés, & quelques gentils galans qu'ils ſoient, deux cens hommes d'armes que nous étions, en détîmes bien quatre mil Souiſſes & les repouſſâmes aſſez rudement, leurs faiſant jetter leurs piques & crier France; laquelle choſe donna haleine à nous gens de la plûpart de notre bande; & ceux qui me purent ſuivre, allâmes trouver une autre bande de huit mil hommes, laquelle, à l'approcher, cuidions que fuſſent Lanſquenets, car la nuit étoit déja bien noire: toutefois quand ce vint à crier France, je vous aſſure qu'ils nous jetterent cinq ou ſix cens piques au nez, nous montrant qu'ils n'étoient point nos amis; nonobſtant cela, ſi furent-ils chargez & remis en dedans leurs tentes, en telle ſorte qu'ils laiſſerent de ſuivre les Lanſquenets. Et nous voyant la nuit noire, & n'eût été la Lune qui aidoit, nous euſſions été bien empêchez à connoître l'un l'autre, & m'en allai jetter dans l'Artillerie, & là rallier cinq ou ſix mil Lanſquenets & quelques trois cens hommes d'armes, de telle ſorte que je tins ferme à la groſſe bande des Souiſſes. Et cependant mon frere le *Conneſtable*, rallia tous les piétons François, & quelque nombre de Gendarmes, & leur feit une charge ſi rude, qu'il en tailla cinq ou ſix mil en pieces, & jetta cette bande dehors. Et nous, par l'autre côté, leurs fîmes tirer une volée d'Artillerie à l'autre bande, & quant & quant les chargeâmes, deſorte que les emportâmes, & leurs fîmes paſſer un gué qu'ils avoient paſſé ſur nous. Cela fait, ralliâmes tous nos gens, & retournâmes

à

à l'Artillerie, & mon frere le *Conneſtable* ſur l'autre coin du Camp ; car les Souiſſes ſe logerent bien près de nous, ſi près, que j'euſſe bien tiré un eſteuf, & n'y avoit qu'un foſſé entre deux ; toute la nuit demeurâmes le cul ſur la ſelle, la lance au poing, & l'armet à la tête, & nos Lanſquenets en ordre pour combattre ; & pour ce que étoient le plus près de nous ennemis, m'a fallu faire le guet, de ſorte qu'ils ne nous ont point ſurpris au matin. Et faut que vous entendiez que le combat du ſoir dura depuis les trois heures après midy, juſques entre onze & douze heures que la Lune nous faillit, & y eût fait une trentaine de belles charges. La nuit nous départit, & mîmes la paille pour commencer au matin ; & croyez, Madame, que nous avons été vingt-huit heures à cheval, l'armet à la tête, ſans boire ni ſans manger. Au matin, une heure avant jour, prins place autre que la nôtre, laquelle ſembla bonne aux Capitaines des Lanſquenets, & l'ai mandé à mon frere le *Conneſtable*, pour ſoi tenir par l'autre avenuë ; & pareillement l'ai mandé à mon frere *d'Alençon*, qui au ſoir n'étoit pû venir ; & dès le point du jour que pûmes voir, me jettai hors du Fort, avec les deux cens Gentilhommes qui m'étoient demeurez du reſte du combat ; & ai envoyez querir le Grand-Maître, que ſe vint joindre avec moi, avec trois cens hommes d'armes ; & cela fait, Meſſieurs les Souiſſes ſe ſont jettez en leurs ordres, & déliberez d'eſſayer encore la fortune du combat ; & comme ils marchoient hors de leurs logis, leur feis dreſſer une douzaine de coups de canon

qui

qui prinrent en pied, de ſorte que le grand trop retournerent en leurs logis ſe mirent en deux bandes. Et pource que leur logis étoit fort, & que ne les pouvions chaſſer, ils me laiſſerent à mon nez huit mil hommes & toute leur Artillerie; & les autres deux bandes, les envoyerent aux deux coins du Camp : l'une à mon frere le Conneſtable, & l'autre à mon frere d'Alençon. La premiere fut au Conneſtable, qui fut vertueuſement reculée par les Avanturiers François de *Petre de Navarre ;* ils furent repouſſez & taillez outre grand nombre des leurs; & ſe rallierent cinq ou ſix mil, leſquels cinq ou ſix mil Avanturiers deffirent, avec l'aide du *Conneſtable*, qui ſe mêla parmi, avec quelque nombre de ſa Gendarmerie. L'autre bande qui vint à mon frere, fut très-bien recueillie, & à cette heure-là arriva *Barthelemy Dalvian*, avec la bande des Vénitiens, gens de cheval, qui tous enſemble les taillerent en pieces; & moi étoit vis-à-vis les Lanſquenets de la groſſe troupe, qui bombardions l'un l'autre, & étoit à qui ſe deſlogeroit · & avons tenu butte huit heures à toute l'Artillerie des Souiſſes, que je vous aſſure qu'elle a fait baiſſer beaucoup de têtes. A la fin de cette groſſe bande qui étoit vis-à-vis de moi, envoyerent cinq mil hommes, leſquels renverſerent quelque peu de nous Gendarmes, qui chaſſoient ceux que mon frere d'*Alençon* avoit rompus, leſquels vinrent juſques aux Lanſquenets, qui furent ſi bien recueillis de coups de hacquebutes, de lances, & de canons, qu'il n'en réchappa la queuë d'un : car tout le Camp vint à la huée ſur ceux-là, & ſe rallierent ſur

eux ;

Digitized by Google

eux ; & cela fait, fîmes ſemblant de marcher aux autres, leſquels ſe mirent en deſordre, & laiſſerent leur Artillerie, & s'enfouirent à Milan : & de vingt-huit mil hommes qui là étoient venus, n'en réchappa que trois mil, qu'ils ne fuſſent tous morts ou pris. Et des nôtres, j'ai fait faire revûë, & n'en trouve à dire qu'environ quatre mil ; & le tout je prends, tant d'un côté que d'autre, à trente mil hommes. La Bataille a été longue, & dura depuis hier les trois heures après midy, juſques aujourd'hui deux heures, ſans ſçavoir qui l'avoit perduë ou gaignée, ſans ceſſer de combattre ou de tirer l'Artillerie jour & nuit. Et vous aſſure, Madame, que j'ai vû les Lanſquenets meſurer la pique aux Souiſſes, la lance aux Gendarmes : & ne dira-t-on plus que les Gendarmes ſont Lievres armez ; car ſans point de faute, ce ſont eux qui ont fait l'exécution : & ne penſerois point mentir que par cinq cens, & par cinq cens il n'aye été fait trente belles charges avant que la Bataille fût gaignée. Et tout bien débattu, depuis deux mil ans en ça, n'a point été vû une ſi fiere & ſi cruelle Bataille, ainſi que dient ceux de Ravennes, que ce ne fût au prix qu'un tiercelet. M. le Sénéchal d'Armagniac, avec ſon Artillerie, oſe bien dire qu'il a été cauſe en partie du gain de la Bataille ; car jamais homme n'en ſervit mieux ; & Dieu merci tout fait bonne chere. Je commencerai par moi & mon frere le *Conneſtable*, par M. de *Vendoſme*, par M. de *Saint-Pol*, M. de *Guyſe*, le Maréchal de *Chabannes*, le Grand-Maître M. de *Longueville*. Il n'eſt mort des gens de renom que *Ymbercourt*

*bercourt* & *Buſſy*, qui eſt à l'extrêmité, & eſt grand dommage de ces deux perſonnages. Il eſt mort quelques Gentilshommes de ma Maiſon, que vous ſçaurez bien, ſans que le vous reſcrive. Le Prince de *Tallemont* eſt fort bleſſé, & vous veux encore aſſurer que mon frere le *Conneſtable*, & M. de *Saint-Pol*, ont auſſi-bien rompu bois que Gentilshommes de la Compagnie, quels qu'ils ſoient; & de ce, j'en parle comme celui qui l'a vû, car ils ne s'épargnoient point, non plus que Sangliers échauffez. Au demeurant, Madame, faites bien remercier Dieu, par tout le Royaume, de la Victoire qu'il lui a plû nous donner; car je lui ſuis plus tenu que Gentilhomme du Royaume. Madame, vous vous mocquerez de Monſieur *Laütrec*, de *l'Eſcu*, & de *Michau*, qui ne ſe ſont point trouvez à la Bataille, & ſe ſont amuſez à l'appointement des Souiſſes, qui ſe ſont mocquez d'eux. Nous faiſons ici grand doute du Comte de Sancerre, pour ce que nous ne le trouvons point.

Madame, je ſupplie le Créateur vous donner très-bonne vie & longue. Ecrit au Camp Sainte Brigide, le Vendredy quatorziéme jour de Septembre l'an 1515.

Et au deſſous,

Votre très-humble
& obéiſſant Fils,

FRANÇOIS.

INSTRUCTION

# INSTRUCTION

## *Du Roy* CHARLES *IX envoyée en Allemagne, au ſujet de la Saint Barthelemi* (1).

LE Roy a, du 22 de ce mois, donné advis au Sieur de *Schomberg*, ſon Chambellan ordinaire, de la bleſſure qui advint le jour même à feu *l'Admiral*, afin de le faire entendre aux Princes de la Germanie, auprès deſquels il eſt à préſent, & quant & quant le re-

(1) On ſent bien que tout ce qui eſt ici rapporté par le Roy Charles IX, pour juſtifier le Maſſacre de la Saint Barthelemi, ne contient que des prétextes imaginaires, pour défendre une mauvaiſe action. J'aime beaucoup mieux le récit naturel, que le Roy Henri III fait de cette éxécution; ſon Diſcours eſt rapporté dans les Mémoires de *Villeroy*, & Pierre *Matthieu* au Tome I de ſon Hiſtoire, Livre VI, page 369, a ſoin de nous avertir, en rapportant la même Piece, que ce fut à *Miron* ſon premier Medecin, qu'il fit cet aveu ſincere. Ce fut, diſoit-il, parce que l'Amiral de Coligny donnoit au Roy Charles IX, des impreſſions peu favorables de ſes propres freres; de maniere que Henri III, alors Duc d'Anjou, craignit un jour, qu'après une de ces conférences le Roy Charles IX ne le poignardât, tant il le regardoit de travers; ce qui arrivoit toutes les fois, que Charles s'entretenoit avec l'Amiral. Ainſi pour ſe débarraſſer de pareilles craintes, qui revenoient ſouvent, ils jugerent à propos d'expédier au plus vîte cet horrible Maſſacre. J'ai tiré cette Piece de l'Original qui eſt au Volume 121 des Manuſcrits de M. *Dupuy*.

gret

gret que Sa Majeſté y avoit bien déliberé de faire faire toute la pourſuite qui ſeroit poſſible, pour la vérification du maléfice, ainſi qu'il y avoit ja eſté bien commencé & continué juſques au jour d'avant hier, avec la meilleure diligence, qui ſe peut uſer en affaire, que Sa Majeſté a bien fort à cœur. Ayans été députez pour inſtruire le procez de ceulx qui ſe trouveroient coulpables dudit maléfice, aucuns des principaux Conſeillers de ſon Conſeil Privé & Maiſtres des Requeſtes de ſon Hoſtel, meſmement le Maiſtre des Requeſtes *Cavaignes*, qui a toujours été le principal conducteur des affaires de ceux de la nouvelle Religion, afin qu'il fuſt mieux congneu parmi eux le bon pied dont Sa Majeſté faiſoit proceder en ce fait.

Dont encores que leſdits Sieurs *Admiral* & Gentilshommes de la nouvelle Religion, ſes adherens, qui eſtoient près de lui, euſſent occaſion d'être contens, & du bon ordre que Sa Majeſté avoit donné pour le tenir en ſeureté dedans ſa maiſon, & empêcher que ſes malveillans & le Peuple de Paris, pour beaucoup de reſpects particuliers aſſez congneus à ung chacun mal affecté envers lui, ne lui feiſt aucune offenſe. Ce néanmoins il s'eſt découvert que lui & les autres Gentilshommes de ladite nouvelle Religion, qui eſtoient en aſſez bon nombre en cette Ville, avoient fait une entreprinſe & conſpiration, pour, ſans attendre l'effet de la Juſtice, que Sa Majeſté s'étoit mis en tout debvoir de leurs faire adminiſtrer, & en laiſſant ceux qu'ils ſoupçonnoient en être autheurs, s'attacher à Sadite Majeſté,

Majeſté, la Royne ſa mere, & Meſſeigneurs ſes freres, qu'ils vouloient mettre à mort & exécuter ſur eulx ce à quoi ils avoient failli autrefois, ainſi mêmes qu'aucuns de ceux de ladite nouvelle Religion, meus de bon zele & de fidélité envers Sadite Majeſté, l'avoient dit & déclarez, pour avoir oui le conſeil, qui en avoit été pris entre ledit *Admiral*, *Teligny*, *la Rochefoucault*, & *Cavaignes*; & d'autres avant que mourir, ont confeſſé qu'ils recevoient une juſte punition de leur mauvaiſe conſpiration, & ce qu'ils avoient eu volonté de faire à l'endroit de leurſdites Majeſtés.

De quoi adverti Sa Majeſté, voyoit que ces advis ſe conformoient grandement aux menaces que *Teligny*, n'avoit pas été honteux de faire, qu'ils prendroient les armes, ſi dedans deux jours il n'étoit fait juſtice de ladite bleſſure. Pour ſe garantir d'ung danger qui lui étoit tout certain, à la Royne ſa mere, & à Meſſeigneurs ſes freres, elle a été contrainɛte de laſcher la main à Meſſieurs de la Maiſon de *Guiſe*, qui le vingt-quatriéme de ce mois d'Août, avec quelque petit nombre de Soldats, ont tué ledit *Admiral*, & quelques autres Gentilshommes de ſa faction, s'étant l'émotion grandement accreue parmi le Peuple, pour être ja imbu de la conſpiration, & bien fort irrité d'avoir veu Sadite Majeſté contrainɛte, avec la Royne ſa mere, & Meſſeigneurs ſes freres, de ſe reſſerrer dedans ſon Chaſteau du Louvre, avec leurs Gardes, & de tenir les portes fermées pour s'aſſurer contre la force & violence que l'on leur vouloit faire, & pour laquelle exécuter aucuns Gentilshommes

de

de la faction dudit *Admiral*, mêmes *Pilles* & *Monneins*, ſes principaux factieux, avoient paſſé la nuit dedans ledit Chaſteau, cachez en des chambres, pour aider à ceux qui debvoient venir de dehors en plus grand nombre à forcer les portes dudit Chaſteau, & exécuter leur entreprinſe; ce qui fut deſcouvert de grand matin, & leſdits Gentilshommes deſchaſſez dudit Chaſteau; de toutes leſquelles choſes le Peuple aigri, a exercé grande violence ſur ceux de la nouvelle Religion, dont les Chefs, qui ſe retrouvoient pour lors audit Paris, ont été tuez.

Ce qui eſt advenu au grand regret de Sadite Majeſté, & toutesfois par l'occaſion qu'ils en ont eux-mêmes donnez les premiers.

De quoi elle a bien voulu donner advis à Meſſieurs les Comtes *Palatins*, Duc *Auguſte de Saxe*, *Landgrave de Heſſen*, & Duc *Caſimir*, par ledit Sieur de *Schomberg*, auquel elle a voulu deſpeſcher ce Courier, préſent porteur, pour le leur faire entendre, afin qu'ils ſçachent à la vérité comme les choſes ſont paſſées, dont elle ne leur veult rien deſguiſer, comme à ſes principaux & plus chers amis.

Ledit Courier prendra ſon chemin droit à *Caſſel*, où l'on eſtime que eſt de préſent ledit Sieur de *Schomberg*, avec leſdits Princes, & néanmoins s'enquerra en paſſant par les Terres de M. le Comte *Palatin*, & la Maiſon dudit Duc *Caſimir*, s'il y ſera, auquel cas Sadite Majeſté deſire qu'il rebrouſſe chemin, pour aller trouver ceux deſdits Princes qui ſeront chez eux, afin de leurs faire le diſcours de ce que deſſus.

Et

Et ce faiſant, les aſſeurera de la part de Sa Majeſté, que en ce qui eſt ainſi advenu, il n'eſt point queſtion du fait de la Religion, ni de la roupture de l'Edit de Pacification, mais que la choſe eſt procedée de la malheureuſe conſpiration, qu'ils avoient faite contre Sadite Majeſté, congneuë par tant de certains indices, que l'on ne la pouvoit ignorer & tarder à y pourvoir, ſans le certain périls de leurs perſonnes, ayant eſté de tant plus malaiſée à ſupporter ladite conſpiration, que Sa Majeſté leurs avoit tousjours fait tous les favorables traitemens dont elle euſt ſçeu uſer à l'endroit de ſes plus fidelles Subjets, & gratifié ledit *Admiral* de grands bienfaits, depuis l'Edit de Pacification, comme pluſieurs autres Gentilshommes de ladite nouvelle Religion, qui ont eſté reçeus aux honneurs & dignitez qui ont vacqué, ainſi que les autres bons & loyaux Subjets Catholiques.

Priant Sa Majeſté les ſuſdits Princes d'ajouter foi à ce qu'elle leur fait ſçavoir preſentement de ce fait, & réputer ce qui leurs en ſeroit dict au contraire, pure menſonge & calomnie, n'ayant autre volonté que de continuer tousjours en leur bonne amitié & intelligence, & de leurs faire congnoiſtre par tous bons effets la ſincere affection qu'elle leur porte, comme à ſes plus aſſeurez & parfaits amis qu'elle deſire lui correſpondre en cet endroit. Fait à Paris le XXV jour d'Aouſt 1572.

*Signé*, CHARLES.

*Et plus bas*, BRUSLART.

# LETTRE DU ROY (1)

*Au Sieur de SCHOMBERG, pour avertir l'Electeur de Saxe, Duc de Brunſwich, Langrave de Heſſen, & autres, qu'il avoit fait mourir l'Amiral pour ſes Conſpirations, que ce n'a pas été par haine de Religion, & que ce que l'on a défendu les Préches, n'eſt que pour empêcher les ſéditions.*

Du XIII Septembre 1572.

*Que ces Princes ne ſe doivent défier de ſon amitié, non plus que de ſes Prédéceſſeurs, qui faiſoient punir par Juſtice les Luthériens, & étoient néanmoins toujours bons amis avec eux.*

MOnſieur de SCHOMBERG, vous ayant ci-devant envoyé un Mémoire des choſes qui ſont avenuës, tant en la bleſſure qu'en la mort du feu Amiral, & d'aucuns de ſes Complices, pour la malheureuſe Conſpiration, qu'ils avoient faite contre ma propre Perſonne, de la Reine Madame ma Mere, de mes freres, & contre mon Etat; j'eſpere bien que vous l'aurez fait entendre à mes

(1) Tirée du Volume 1504 des Manuſcrits de M. Seguier, en la Bibliothéque de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez à Paris.

Couſins

Couſins les Comte Palatin, Duc Auguſte de Saxe, Duc Jules de Brunſwich, Landgrave de Heſſen, & autres Princes Proteſtans, ſuivant ce que je vous en ai écrit ; & penſe qu'ayant entendu la vérité des choſes, ils jugeront que j'ai fait en cela ce que je devois faire, pour prévenir un grand mal & inconvénient, qui m'étoit tout certain, & à tout mon Royaume, duquel il ſe peut dire qu'il tenoit ordinairement les Peuples diviſés, outre la particuliére & récente Conſpiration, qu'il avoit faite, pour le ſubvertir entiérement, & transférer à autrui ma Couronne, dont il a reçu une juſte punition ; car il avoit plus de puiſſance, & étoit mieux obéi de ceux de la nouvelle Religion, que je n'étois ; ayant moyen par la grande autorité uſurpée ſur eux, de me les ſublever, & de leur faire prendre les armes contre moi, toutes & quantes fois que bon lui ſembleroit ; ainſi que par pluſieurs fois il l'a aſſez montré : Et récemment il avoit déja envoyé ſes mandemens à tous ceux de ladite nouvelle Religion, pour ſe trouver tous enſemble en équipages d'armes, au troiſiéme du mois à Melun, lieu proche de Fontainebleau, ou au même tems je devois être ; de ſorte que s'étant arrogé une telle puiſſance ſur meſdits Sujets ; je ne me pouvois dire Roy abſolu, mais commandant ſeulement à une des parts de mon Royaume, dont, s'il a plû à Dieu m'en délivrer, j'ai bien occaſion de l'en louer, & bénir le juſte jugement qu'il a fait dudit Amiral, & de ſes Complices ; & eſtime, qu'il n'y a Prince commandant à quelque bel Etat, qui pour

cette ſeule conſidération, & ſans attendre à voir une manifeſte Conſpiration, telle qu'elle s'étoit découverte, qu'il vouloit promptement exécuter, eût pû ſouffrir avec ſi longue patience un de ſes Sujets, duquel la grande autorité lui eut été avec toute raiſon, ſi ſuſpecte: ce néanmoins me ſurmontant moi-même, je l'avois ſupporté, & traité avec telle faveur, que j'euſſe ſçû faire le plus digne Sujet de mon Royaume; pour, par une grande bonté & clémence vaincre ſa félonie; mais l'ayant vû ſi mal reconnoître la grace que je lui faiſois, il ne m'a pas été poſſible de le ſupporter plus longuement, & me ſuis réſolu de laiſſer tirer le cours d'une juſtice, à la vérité extraordinaire, & autre que je n'euſſe voulu, mais telle qu'en ſemblable perſonne, il étoit néceſſaire de pratiquer, ſi je ne me fuſſe voulu mettre en danger d'allumer un nouveau feu en mon Royaume. Vous priant, M. de Schomberg, de bien faire entendre aux ſuſdits Princes, que ces choſes ſe ſont ainſi paſſées, non pour haine de ceux de la nouvelle Religion, mais pour les ſeules conſidérations ci-deſſus déclarées, encore qu'à mon grand regret, il en ait été tués quelques-uns en aucunes des Villes de mon Royaume, par la fureur du Peuple que l'on n'a pas pû ſi bien retenir, que l'on eut déſiré, d'autant qu'il avoit été imbu de cette malheureuſe Conſpiration, à laquelle il eſtimoit tous ceux de ladite nouvelle Religion participer, par les grandes & certaines intelligences qu'ils avoient avec ledit Amiral, & qu'il ne ſoit ainſi. J'ai dès le vingt-ſeptiéme jour d'Août mandé & enjoint très-expreſſément

expreſſément à tous les Gouverneurs & Lieutenans Généraux de mes Provinces, & ſemblablement à tous les Baillifs & Sénéchaux de mon Royaume, de conſerver & maintenir en protection & ſauve-garde, tous ceux de ladite nouvelle Religion, qui ſe trouveroient au dedans de leurs Gouvernemens & Juriſdictions; tout ainſi que mes autres Sujets Catholiques irrités de cette Conſpiration, ne leur couruſſent ſus; & pour les garder de tomber en grands inconvéniens, je leur ai ordonné de s'abſtenir de leurs Prêches & Aſſemblées pour quelques temps, demeurant quant au reſte en toute liberté de conſcience, ſans être de rien forcés, & recherchés: Je ſçai bien qu'il n'y aura pas faute de gens qui eſſayeront de faire croire auſdits Princes, le contraire de ce que deſſus; mais c'eſt la pure vérité des choſes, pour leſquelles ils ne doivent pas moins faire état de mon amitié, qu'ils faiſoient auparavant, ni en avoir aucune défiance, mais remettre en mémoire que mes Prédéceſſeurs, & même le feu Roy François mon Ayeul, bien qu'ils ne vouluſſent ſouffrir aucune perſonne en ce Royaume, d'autre Religion que de la Catholique, & qu'ils fiſſent punir par Juſtice tous ceux qu'on appelloit lors Luthériens, n'ont pas laiſſés d'être en bonne amitié & intelligence avec les Princes Proteſtans de la Germanie, & de leur montrer par pluſieurs bons effets, combien leur étoit utile l'amitié de cette Couronne, à quoi je ne me veux non plus épargner qu'eux; & ſens aujourd'hui, la grace à Dieu, mes forces & moyens plus gaillards & plus aſſurés que jamais, pour les

employer au ſecours de mes amis, à cauſe que meſdits Sujets ſont unis ; & que la diviſion, qui pour l'ordinaire étoit entr'eux, eſt morte avec ledit feu Amiral, qui l'y nourriſſoit & fomentoit autant qu'il pouvoit, & faiſoit au ſurplus tout ce qui lui étoit poſſible pour traverſer mes intelligences avec les ſuſdits Princes, au lieu d'y aider, comme il vouloit faire connoître par apparence : au ſurplus, je veux bien vous dire, pour choſe dont j'ai juſte occaſion de me réjouir, que ceux de la Rochelle ont envoyé devers moi me dire, qu'ils déſiroient vivre & mourir ſous mon obéiſſance, & faire tout ce que je voudrois leur ordonner ; attendant en bonne dévotion le Sieur de Biron, que je leur ai envoyé, pour enſuivre & obéir à ce qu'il leur fera entendre de mes intentions. Et je vois, la grace à Dieu, chacun ſi bien diſpoſé à m'obéir en tous les autres endroits de mon Royaume, que je n'ai point d'occaſion, ſinon d'eſpérer un bon & aſſuré repos parmi tous mes Sujets ; priant Dieu, Monſieur de Schomberg, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le XIII jour de Septembre 1572.

*Signé*, CHARLES.

*Et plus bas*, BRUSLART.

LETTRE

# LETTRE

*Du Sieur de* SCHOMBERG (1) *au Roy* CHARLES IX, *de ce qu'il avoit fait pour renouer avec l'Electeur de Saxe, qui s'étoit extraordinairement mis en colere de ce qui s'étoit paſſé à la Saint Barthelemi, & particuliérement d'un Ecriteau mis à Rome ſur ce ſujet.*

Du IX Octobre 1572.

*Il y a des démentis baillés par le Sieur de Schomberg à ceux qui avoient médit de lui, & des paroles fort hautes qu'il a dites à cette occaſion.*

SIRE, j'ai fait entendre à votre Majeſté, par mes Lettres du vingt-cinquiéme jour de Septembre, comme j'attendois à pied coy à Riſtoid le retour de Monſeigneur l'Electeur de Saxe, ſuivant la Lettre qu'il m'en avoit écrite. Or, il eſt abordé le quatriéme jour d'Octobre; le lendemain je demandai Audience, où je connus bien que l'on étoit fortement réfroidi, car on ne vouloit en aucune façon du monde me parler de bouche, mais

(1) Tirée du Volume 1504 des Manuſcrits de M. Seguier, en la Bibliothéque de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez à Paris.

fut ordonné le Docteur Craſſo, pour entendre ce que j'aurois à lui dire de la part de votre Majeſté ; or, quelque inſtance que j'euſſe pû faire pour lui parler moi-même, il fallut abſolument en paſſer par-là, l'excuſant ſur un monde d'affaires, l'incommodité du lieu, & le travail du Voyage & de la Mer.

Le jour enſuivant, ledit Docteur Craſſo me revint trouver, m'apportant une réponſe par écrit, par laquelle ledit Electeur vous promet & aſſure, de vous vouloir demeurer bon & fidel ami, comme il vous a été juſques ici, & qu'il eſt prêt d'entretenir avec votre Majeſté, la même correſpondance que ſes Ancêtres & lui ont eu par ci-devant, & juſques ici, avec la Couronne de France ; mais quant au fait particulier dont il eſt queſtion, il vous donne bien à connoître qu'il n'eſt plus déliberé d'y entendre, contant ſes raiſons ſur ce qui eſt advenu à Paris.

Or, j'ai fait pluſieurs & amples remontrances ſur ce fait, audit Docteur Craſſo, pour les rapporter audit Electeur, lui remontrant inſtamment, & lui mettant devant les yeux, comme ſans juſte occaſion & à tort, il ſe formaliſoit ainſi pour ce fait de Paris ; le tort qu'il ſe faiſoit lui-même, & au hazard qu'il ſe mettoit, quand ſes adverſaires & envieux connoîtront, que lui-même s'étoit fruſtré du meilleur & du plus grand appui qu'il ſe pouvoit ſouhaiter en ce monde ; mais je n'ai jamais pû obtenir une ſeule ligne de réponſe, ſinon qu'il m'a toujours fait dire, qu'il demeureroit sûr & bon ami de votre Majeſté, & que vous l'ayant promis une fois, il ne s'en dédieroit

dédieroit jamais ; mais qu'il ne pouvoit rien changer en ſa réponſe pour le préſent, vû & conſideré ce qui s'étoit paſſé en France, & tout ce qui s'y faiſoit encore continuellement ; & afin que je connoiſſe ce qui le faiſoit mouvoir à ceci, il me feroit communiquer pluſieurs vrais & sûrs avis qui lui étoient venus de tous endroits : par iceux eſt porté, que pareille effuſion de ſang que celle de Paris, s'eſt faite au même jour à Orleans & à Rouen, à Lyon & autres endroits de la France, & que journellement il s'y continue par toutes les bonnes Villes de votre Royaume ; que l'exercice de Religion eſt défendu par toute la France ; le Roy de Navarre Prince de Condé contraint d'aller à la Meſſe, que les enfans baptizés à la Huguenote ſont rebaptiſés de nouveau à la Catholique, que le mot du guet par toute la France eſt, ou à la Meſſe, ou à la riviere ; par-là il infere, que ce qui a été fait à l'endroit du feu Amiral, & ſes adhérans, a été par préméditation, & pour la ruine & extermination totale de ceux de leur Religion, & de la Religion même.

Or, combien que j'aye fait là-deſſus un ample diſcours, ſelon la portée de mon pauvre jugement, par lequel j'ai maintenu & fait apparoître du contraire, alléguant l'apparente Conſpiration dudit Amiral, & le peu de moyen que votre Majeſté avoit eu en l'état auquel étoient pour lors les affaires, de rompre ce malheureux deſſein, par autre voye que celle que vous avez été contraint de prendre en main ; joint qu'il n'eſt poſſible de retenir un Peuple tellement affectionné à ſon Prince,

Prince, comme eſt le François, qu'il n'exerce une infinité de vengeances contre ceux dont il entend les Chefs, entre autre d'une telle déteſtable entrepriſe, & ſi l'exercice de leur Religion leur étoit défendu, qu'il faudroit néceſſairement que ce fut pour les conſerver contre pluſieurs inſolences que les Communes pourroient entreprendre contre eux à cette premiere chaleur; au reſte que pour le preſent je ſuis bien certain qu'ils ne ſont aucunement moleſtés, puiſque vous les maintenez en votre pouvoir & protection, & que c'eſt une pure calomnie de ce qu'on leur veut faire accroire du Roy de Navarre & Prince de Condé.

Outre cela, je leur ai remontré que toutes ces fauſſes calomnies ne tendent à autre fin, ſinon pour rompre & diſſoudre l'amitié, qu'on voit commencer à s'étreindre entre votre Majeſté & ces Princes, afin que les ennemis criminels des uns & des autres, puiſſent ruiner & engloutir l'un après l'autre, & ce, par le moyen de la défiance, qu'ils eſſayent par cet artifice de ſemer & planter au cœur de toutes les deux parties.

Là-deſſus, on m'a rapporté pour toute réponſe, qu'il ne falloit pas déguiſer la matiere, que les effets démontroient le contraire, m'alléguant quelques points que je differe à vous faire entendre de bouche, & particulierement le ſecours qu'ils diſent que votre Majeſté ſoit en propos d'envoyer au Duc d'Albe, pour le contraire de laquelle calomnie, j'ai voulu gager ma tête.

Ils ſe formaliſent auſſi d'un certain écriteau congratulatoire,

Digitized by Google

congratulatoire, qui doit avoir été publié & affiché à l'Egliſe de S. Louis à Rome (1), alors que le Pape y fit la Proceſſion, en réjouiſſance de la mort de l'Amiral; on m'en a baillé un double que j'envoye à votre Majeſté, ſomme quelque raiſon que je leur ai pû bailler en payement, ſi ne les ai-je ſçu du tout faire démordre de leur opiniâtre opinion. Mais ledit Electeur m'a fait dire pour toute concluſion, qu'il ne pouvoit rien changer à ce qu'il avoit baillé pour réponſe pour le préſent, ce qui m'a fait eſperer que le tems accommodera tout.

Ainſi plus, Sire, je ne peux moins faire que d'avertir votre Majeſté de la charité qu'on m'a prêtée, eſperant qu'on me feroit faire quelque mauvais tour; & de fait, ils s'en tenoient déja ſi aſſurés, qu'ils ne craignoient pas de ſemer par Lettres par toute l'Allemagne, & je penſe que votre Majeſté en aura auſſi ſenti quelque bruit, que l'Electeur de Saxe m'avoit fait conſtituer priſonnier, en déliberation de me faire trancher la tête, pour l'avoir par mes menées & artifices, embarqué en la négociation qu'il avoit entrepris de votre part

(1) Cette Inſcription Latine ſe trouve dans l'Ouvrage Italien de Camille *Capilupi*, ſous le Titre de *Stratagema di Carlo IX, contra li Ugonoti*, *in*-4. *Roma* 1572; & depuis *in*-8 à Paris, en Italien & en François; Livre peu commun de ces deux Editions, où l'on fait une Apologie de la S. Barthelemi. Cette Inſcription, aſſez étendue, fut appliquée au Portail de l'Egliſe Saint Louis, par ordre du Cardinal Charles de Lorraine, qui étoit pour lors à Rome.

tre part en l'affaire que vous (2) ſçavez, nonobſtant que je fuſſe dès-alors bien informé, que ce n'étoit que pour ſonder ledit Electeur, & le mettre mal & en jalouſie contre les autres Princes de la Germanie & l'Empereur, & en attendant qu'on executeroit l'entrepriſe de Paris, endormir les Princes par belles paroles, mais je ne faillis auſſitôt que j'en ai ſenti le vent, en écrire à toutes les Cours des Princes ; maintenant que quiconque me voudroit taxer, ou ſoupçonner ſeulement de la moindre des ſuſdites calomnies, qu'il en avoit, à réverence de votre Majeſté, menti cent pieds en la gorge, & ſi je venois jamais à ſçavoir qui m'auroit taxé, ou ſoupçonné d'une telle impoſture, qu'il me couteroit la vie, & à tous mes parens, & mes amis, ou que je laverois mes mains dans ſon ſang, quand même je devrois le tuer devant l'Autel.

Depuis, ce bruit s'eſt évanoui, je m'achemine à Leipſik, auquel Lieu s'aſſemble dans quelques jours une grande partie de la Nobleſſe de ces quartiers de deçà, à cauſe de la Foire qui s'y tient, pour accoſter les principaux Seigneurs & Gentilshommes qui y ſeront, pour m'efforcer à leur bien faire entendre & imprimer au cerveau, la verité du fait de Paris, ainſi que votre Majeſté me l'a mandé,

(2) C'étoit en l'Election d'un Roy de Pologne, que Charles IX, à l'inſtigation de Catherine de Medicis ſa mere, pourſuivoit en faveur de Henri Duc d'Anjou ſon frere, dont l'humeur ne pouvoit s'accorder avec celle du Roy Charles IX. Sigiſmond Roy de Pologne étoit mort dès le mois de Juillet 1572, environ un mois avant le Maſſacre de la Saint Barthelemi.

de

de la datte du 25 Août, & pour amortir & éteindre quelque peu les déteſtables calomnies & attaques, dont on blâme votre tant vertueuſe & Royale réputation par toute l'Allemagne.

J'eſpere auſſi trouver audit lieu de Leipſik quelque dépêche de votre Majeſté, pour avoir mandé à Caſſel, que mes gens qui s'y adreſſeroient, euſſent à me venir trouver à Leipſik, & par elle être informé plus particulierement de tout ce que deſſus, & de votre intention que j'executerai, Dieu aidant, comme un très-fidel & très-loyal ſerviteur de ſon Maître doit faire, ſans redouter nul danger de vie; car quand j'en aurois cent mille, elles ſeroient pour toutes librement employées pour le ſervice de votre Majeſté. Si je trouve la moindre commiſſion de votre Majeſté, j'eſſayerai à le racoſter, quoiqu'il m'en puiſſe arriver, par aventure en aurions-nous meilleure raiſon que par ci-devant, le temps peut beaucoup en telles maladies, qui ne procede que d'une paſſion fondée ſur de malheureuſes calomnies, & des ſoupçons vains & frivoles; & en attendant je prierai le Createur.

SIRE, qu'il lui plaiſe octroyer à votre Majeſté, victoire contre tous vos ennemis, accompagné d'un très-heureux & très-long Regne. De Ratenau ce IX jour d'Octobre 1572.

*Et plus bas*, De votre Majeſté,

*Et encore plus bas*, Très-humble, très-obéiſſant & très-affectionné Serviteur à tout jamais.

LETTRE

# LETTRE

## *De M. de* SCHOMBERG, (1) *à Meſſieurs de Limoges & Bruſlart, ſur l'indignation des Allemands, à cauſe de la Saint Barthelemi.*

Du x Octobre 1572.

*Il prie M. de Limoges d'avoir ſoin de lui faire payer cent cinquante mille livres, que le Roy lui avoit données en mariage, pour ce que, en cela conſiſte le plus grand bien qu'il déſire pour lui en ce monde.*

MOnſieur, j'écris au Roy, à la Reine, & Monſeigneur, bien particulierement, en quel état ſont les affaires par de-çà, ſi leurs Majeſtés n'y donnent ordre, leurs adverſaires gagneront un grand avantage ſur eux, je ſuis en toutes les peines du monde, à cauſe des méchantes calomnies qu'on a ſemé de moi. J'ai envoyé le paquet entre les mains de M. Theval, & lui ai écrit qu'il vous le fit tenir par un Courier exprès, vû que celui que j'ai envoyé à Metz ne peut parler un ſeul mot François, n'ayant pour le preſent un ſeul homme auprès de moi, qui ſçut parler la Langue: je vous ſupplie, ſi vous n'avez en-

(1) Tirée du Volume 1504 des Manuſcrits de M. Seguier, en la Bibliothéque de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez à Paris.

core

core dépêché par-devers moi l'homme que je vous ai envoyé de Riſtoid le 25 Septembre, qu'il vous plaiſe tenir la main, qu'il me puiſſe venir trouver promptement, & qu'il m'apporte l'argent dont je vous ai écrit, car ce ſeroit pour m'achever de peindre, ſi vous me laiſſiez, ni en cette ſaiſon à l'emprunt, ſans denier & ſans maille.

Je ne me mets plus en peine des 1200 Thalers de mon frere, m'aſſurant que vous avez donné bon ordre au rembourſement, vû que je n'en reçois d'allarmes.

Or, Monſieur, je vous ſupplie très-affectueuſement, de tenir la main que les 15000 livres que vous ſçavez, ſoient rabatues ſur le payement qui doit ſe faire au Marquis de Baden, & qu'ils ſoient mis entre les mains de mes Gens, ainſi qu'il m'a été promis à Blois, afin que je ne perde cela pour ne me pouvoir trouver audit payement; en étant détourné & empêché, par un ſi exprès & ſi notable ſervice de ſa Majeſté, & de Monſeigneur.

Je vous recommande auſſi ſur toutes autres choſes, la partie de 40000 livres, vû que de ce fait dépend le plus grand bien que je puiſſe ſouhaiter pour mon particulier.

Je vous envoye l'Ecriteau, que les Princes diſent avoir été affiché à Rome, dont ils ſe formaliſent tant, & y fondent la plûpart de leurs opinions, que ce qui eſt advenu à Paris, ce doit fait par préméditation, & pour extermination de ceux de leur Religion.

Je m'en vais à Leipſik, pour les raiſons que j'écris à leurs Majeſtés; de-là, je m'acheminerai

cheminerai devers le Langrave, ſi je ne reçois autre commandement de ſadite Majeſté ; Cependant je me recommanderai très-humblement à votre bonne graee, priant le Créateur,

Monſieur, qu'il lui plaiſe vous donner très-heureuſe & très-longue vie. De Ratenau ce 10 Octobre 1572.

## L'IMOGES.

Monſieur, je ne vous mande autre choſe, ſinon que je vous déclare l'avis & conſeil de celui que vous ſçavez, & de l'affection duquel le Roy peut grandement faire état, qui eſt tel qu'il faut faire conſolider la playe que la mort de l'Amiral, & l'effuſion de ſang des Huguenots de France ont faite au cœur des Princes, car préſentement on n'aura nulle raiſon d'eux ; c'eſt au Roy de faire connoître par effet, & par un gracieux traitement qu'il pourra faire aux Huguenots, qu'on ne veut exterminer la Religion, & ſur-tout on doit fuir toute intelligence ſecrette de l'Eſpagnol, & ſes adhérans ; car ſa Majeſté ſe peut aſſurer qu'on ne cache rien en ces lieux-là, qu'on penſe pouvoir ſervir à mettre une défiance au cœur des Princes, à l'encontre de ſa Majeſté.

Au ſurplus, le Roy & Monſeigneur doivent rechercher, careſſer, & chérir de tout leur poſſible les Princes d'Allemagne, pour ne leur donner occaſion de ſe précipiter par un déſeſpoir, aux lacqs des Ennemis cruels de la Couronne de France, au dangereux

préjudice.

Digitized by Google

préjudice des affaires de Sa Majeſté, & de la grandeur de Monſeigneur, car le temps adoucira les choſes, étant la haine de l'Eſpagnol, & la tromperie de ceux de ſes complices, auſſi bien que leurs fauſſetés, tellement engravée au cœur deſdits Princes, qu'on ne l'en ôtera jamais, ſinon par un cruel dépit, & exécrable déſeſpoir, *hæc ille*! Je m'achemine à Leipſik pour les raiſons que je mande à leurs Majeſtez, de-là je fais état de retourner en France, ſi autre & nouveau commandement de Sa Majeſté, ne me ſurvient.

On m'a cuidé faire jouer un mauvais tour; je vous recommande les affaires d'un pauvre abſent, & principalement la partie des 15000. liv. que j'ai été contraint à payer pour avoir exécuté le commandement de Monſeigneur; s'ils tombent entre les mains des Députez de Baden ou des Députez de Metz, pour ce qu'ils font difficulté de toucher cette affaire ſans exprès commandement du Roy, j'en ſerois fruſtré. Ce n'eſt pas la raiſon.

Outre cela je ne me ſçaurois trouver à Metz pour ſolliciter mon fait à l'endroit de Meſſieurs les Députez, pourtant je vous prie de les faire mettre entre les mains de mon homme, ou d'en charger Monſieur de Vigny juſqu'à mon retour.

Sur toutes choſes je vous ſupplie de m'aſſiſter de votre faveur, au recouvrement de la partie de 40000. livres que le Roy m'a donnée, en faveur de mariage, vû qu'en ce fait, pour vous confeſſer la vérité, conſiſte le plus grand bien que je déſire pour moi en ce monde: ſur ce je me recommanderai bien humble-

ment à vos bonnes graces priant le Créateur, Monſieur, qu'il vous donne une parfaite ſanté, très-heureuſe, & très-longue vie. De Ratenau, le 10 Octobre 1572.

Monſieur, j'écris à M. Brûlart, qu'on ne me faſſe ce tort de me laiſſer en cette ſaiſon ici à l'emprunt, ſans denier & maille ; car ce ſeroit pour m'achever d'accombler de malheur : je vous ſupplie d'y tenir la main.

---

# LETTRE

## *Du Roy* CHARLES IX (1) *au Sieur de* SCHOMBERG, *en Allemagne, pour faire favoriſer l'Election du Duc d'Anjou, pour Roy de Pologne, & adoucir ce qui s'étoit paſſé à la Saint Barthelemi.*

Du XVII Mars 1572. (1573 nouveau ſtyle.)

*Il lui mande qu'il faſſe enſorte que le Duc Jean Guillaume de Saxe, écrive en faveur de M. d'Anjou aux Evangéliſtes.*

MOnſieur de SCHOMBERG, entr'autre promeſſe que le Gentilhomme Polonois qui a été dépêché par de-çà, m'a fait entendre pouvoir grandement ſervir à promouvoir

(1) Tirée du Volume 1504 des Manuſcrits de M. Seguier, en la Bibliothéque de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez à Paris.

l'Election

l'Election de mon frere le Duc d'Anjou, il m'a dit qu'il ſeroit bien à propos, ſi aucuns des Princes de la Germanie envoyent des Lettres aux Proteſtans ou Evangéliſtes de Pologne, qui puiſſent être entre leurs mains avant la tenuë ou ſéparation de la prochaine Diette, qu'ils doivent faire au cinquiéme d'Avril prochain, par leſquelles ils témoigneroient le déſir qu'ils ſçavent que mondit frere & moi avons, qu'il parvienne à cette Couronne, pour la bonne affection qu'il a, y étant parvenu, de les conſerver comme tous les autres peuples du Pays, au même état qu'ils ſont à préſent, & que mondit frere eſt fort éloigné de la cruauté & inhumanité que ceux qui ſont ennemis, & envyeux de ſa grandeur ont voulu malicieuſement ſemer par de-là être en lui; mais au contraire plein de toute douceur & clémence, ainſi que ſes gracieuſes façons en donnent aſſez de témoignage, & l'honnêteté & gracieux acceuil qu'il fait à un chacun, duquel il s'eſt attiré juſqu'icy, & attire journellement l'amitié & bienveillance d'une infinité de perſonnes qui ne remarquent nulle autre vertu, tant apparente en lui que celle de la grande humanité, & douceur de laquelle il eſt heureuſement doué, ne pouvant la rechercher ſi parfaite en nul autre Prince de la chrétienneté, quel qu'il ſoit, & que au demeurant une grande diverſité de Lettres qui ont été envoyées d'Allemagne en Pologne, contenant pluſieurs choſes diffamatoires contre mondit frere pour empêcher ſon Election, ſont malicieuſement controuvées.

Et pour ce que je ne ſçache point aucuns

deſdits Princes de la Germanie, qui plus volontiers vouluſſent donner ce témoignage que mes couſins le Duc Cazimir & Langrave de Heſſen, & mon couſin le Comte Palatin, à l'inſtigation & perſuaſion que lui en pourra faire ſondit fils pour la particuliere amitié que je me promets d'eux, mêmement deſdits Cazimir & Langrave. A cette cauſe je vous prie que vous leur en teniez propos, & faites tant, s'il eſt poſſible, qu'ils écrivent des Lettres de cette ſubſtance aux ſuſdits Proteſtans & Evangéliſtes de Pologne; à quoi je penſe qu'ils ſe réſoudront, d'autant plus volontiers qu'ils connoîtront me faire en cela autant grand plaiſir qu'en autre choſe qu'ils ſçauroient faire en ce monde pour moi, comme je déſire que vous leur faſſiez bien entendre, & ce pour le regard de leur intérêt particulier, ne pouvant leur être que bien fort ſuſpect, l'accroiſſement de la grandeur de la Maiſon d'Autriche, comme il ſeroit bien fort grand, ſi l'Archiduc Erneſt parvenoit à cette Dignité Royalle, pour être en cette Maiſon toutes les Couronnes Royalles qu'environnent l'Allemagne; ils ont plus juſte occaſion de la déſirer pour mon frere que pour l'Archiduc: car outre que ſon amitié & bienveillance leur devra toujours être plus aſſurée que celles des autres, ils ſçauront bien conſidérer ſagement que quand il tomberoit au cœur de mon frere de leur porter quelque dommage, ce qui n'aviendra jamais, il n'en auroit pas tant de moyen que ceux de la Maiſon d'Autriche.

Si vous pouvez obtenir que leſdits Princes écrivent

écrivent les Lettres, comme je vous prie d'y travailler autant qu'il vous ſera poſſible, il faudra que vous regardiez par même moyen de donner ordre à les faire tenir le plus promptement que faire ſe pourra, & pour y être mieux aidé, je vous envoye les Lettres de Créance pour les ſuſdits Princes avec une autre que la Reine Madame ma mere écrit à mon couſin la Langrave, de ſa propre main, qui eſt tout ce que je vous dirai; priant Dieu, M. de Schomberg, qu'il vous ait en ſa garde. Ecrit à Fontainebleau, le XVII jour de Mars 1572. (1573 nouveau ſtyle.)

Monſieur de Schomberg, je penſe que mon Couſin le Duc Jean Guillaume de Saxe ſeroit bien content pour l'affection qu'il me porte, & à la proſpérité de mes affaires, d'écrire de ſon côté aux ſuſdits Proteſtans & Evangéliſtes, & que ſes Lettres ſeroient de grand poid envers eux, au moyen de quoi je lui écris un mot de créance ſur vous comme aux autres pour lui en parler, feignant avoir charge de le viſiter de ma part comme les autres, & qu'à cette fin l'allez trouver, ce que je déſire que vous faſſiez en continuant votre voyage, après avoir vû mes Couſins, les Ducs Cazimir, Comte Palatin, & Langrave de Heſſen, qui ſera toujours ſur votre chemin, comme il me ſemble, pour vous approcher de la Maiſon de mon couſin l'Electeur de Saxe.

Et toutesfois là où vous connoîtrez que mondit Couſin l'Electeur ne prît pas à plaiſir que vous euſſiez été devers mondit Couſin le Duc Jean Guillaume, pour la mauvaiſe intelligence, qui s'eſt cy-devant dit être entre eux

deux, vous regarderez en ce cas de lui envoyer leſdites Lettres de Créance, & de prendre quelque honnête excuſe de ce que vous ne le pourrez aller trouver, en lui expoſant par Lettre votre créance, pour l'induire à écrire aux ſuſdits Proteſtans, de la ſubſtance contenuë cy-deſſus, le priant de vous vouloir envoyer la copie des lettres qu'il aura ainſi écrites.

Vous me ferez auſſi ſervice agréable de prier les Princes de vous bailler la copie de celles qu'ils écriront pour me les envoyer : au ſurplus pour ce que l'on pourroit diverſement parler des Gentilshommes, qui ont été dépêchez par deça de la part de l'Empereur, Mr mon beau-pere, qui ſont le ſieur Knan ſon grand Ecuyer, & le ſieur de Sanneberg, vous ſçavez du premier l'occaſion de ſon voyage, qui a été pour lever ſur les ſaints Fonds de Baptême au nom de l'Impératrice, la fille qu'il a plû à Dieu de me donner, & quant à l'autre, il eſt venu de la part du Roy d'Hongrie, pour nous viſiter & conjouir de l'heureux accouchement de la Reine ma femme, ſans que l'un ni l'autre ait eu charge d'autres affaires ou négociations, c'eſt que j'ai à en ajouter à la Lettre ci-deſſus écrite.

*Signé*, CHARLES.

*Et plus bas*, BRUSLART.

LETTRE

Digitized by Google

# LETTRE

## *Du Roy* CHARLES IX (1) *au Sieur de* SCHOMBERG, *en Allemagne, pour l'Election du Duc d'Anjou Roy de Pologne.*

Du XXI Avril 1572. (1573 nouveau ſtyle.)

*Sur le Mariage avec la Reine d'Angleterre de M. d'Alençon ; ſur ce qui s'étoit paſſé à la Saint Barthelemi ; & pour l'adoucir ſur ce qui ſe paſſoit à la Rochelle.*

MOnſieur de SCHOMBERG, j'ai attendu juſqu'à cette heure à faire réponſe à toutes les dépêches que vous m'avez faites depuis votre partement, qui ſont des XXIII. & XXVII. Mars dernier paſſez, & celle du IV. du préſent que j'ai reçue depuis ſix jours, en ça, à quoi je commencerai à vous dire re que j'ai bien conſideré l'ample diſcours que vous me faites de tous les propos qui ſont paſſez, entre vous & mon Couſin le Duc Cazimir, au ſéjour que vous avez fait près de lui, & m'eſt un grand contentement d'entendre que l'entrevûë de lui & du Comte de Retz, avec ce que de nouveau vous lui avez dit des choſes avenues en

(1) Tirée du Volume 1504 des Manuſcrits de M. Seguier, en la Bibliothéque de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez à Paris.

ce Royaume au jour de Saint Barthelemi dernier, & depuis à l'endroit de ceux de la nouvelle Religion, ait ſervi à lui faire bien juger que ce n'a été une partie projettée, & déliberée de longue main, comme l'on en a voulu perſuader les Princes de la Germanie, & vous lui avez fait repréſenter & fait toucher au doigt où tend l'artifice de ceux qui ont ſemé en Allemagne pluſieurs calomnies contre moi, la Reine Madame & mere, & mes freres, à quoi pour remédier & ſe deffendre contre ceux qui en ſont les Auteurs, vous n'euſſiez ſçu rien faire de mieux tomber & plus à propos que ce que vous lui avez diſcouru de la Congrégation faite à Rome depuis quelques mois, en ç'a.

Je trouve bon que vous ne ſoyez allé vers mon Couſin Comte Palatin ſon pere, puiſqu'il n'en a été d'avis, & qu'auſſi bien il s'eſt chargé étant rendu capable pour nous de toutes choſes, de faire tant envers lui, & envers mon Couſin le Langrave de Heſſen que peu-à-peu la mémoire des choſes paſſées en mon Royaume contre les ſuſdits de la nouvelle Religion, ſera abolie en leur endroit, & même qu'il feroit enſorte enenvers ſondit pere, qu'il s'employeroit pour le mariage de mon frere le Duc d'Allençon avec la Reine d'Angleterre, duquel il vous devoit mander la réſolution ſur ce fait, laquelle, toutes-fois, à ce que j'ai pû voir, par votre Lettre dudit 1 v, il ne vous avoit fait tenir.

Ce que je vous dirai en paſſant, qu'il n'a pû différer pour s'en être remis à la réponſe qu'il

qu'il en pourroit avoir faite au Préſident Viart, ainſi que vous le conjecturez, car il ne lui en a parlé en façon du monde, au moins ne m'en a-t-il écrit, en me faiſant entendre tous les propos qui ſont paſſez entre lui, ledit Cazimir, & le Comte Palatin ſon pere.

Ne me voulant en ce lieu arrêter davantage ſur ce propos, mais en pourſuivant par ordre les points de votre ſuſdite Lettre du XXIII. vous dire que non moins ſagement avez fait, que ès autres choſes par vous traitées avec mondit Couſin.

Vous lui avez fait entendre les grandes & apparentes raiſons pour leſquelles les Princes de la Germanie, n'ont point occaſion de ſe douter que j'aye quelque intelligence particuliere avec le Roy Catholique pour leur ruine, & vient fort à propos qu'ils ayent perdu cette opinion, ainſi qu'il vous en a aſſuré, ſoit par mes déportemens, ſoit par le bruit que font ſemer les Miniſtres dudit Roy Catholique, que le contraire de cela ſe montrera bien, en accommodant par ledit Roi Catholique dans peu de temps ſes affaires avec la Reine d'Angleterre, & appaiſant les troubles des Pays Bas, dequoi j'euſſe bien deſiré que vous euſſiez pû apprendre quelque particularité plus grande de l'état auquel les choſes en ſont, comme vous vous y êtes dignement eſſayé.

Toutes-fois m'étant cela confirmé de tant d'endroits comme il eſt, j'ai occaſion de le tenir pour certain.

Vous avez auſſi fort ſagement fait de lui donner à entendre ſur ce qu'il vous a dit du

déſir

déſir qu'il avoit des affaires de la Rochelle, qu'elles fuſſent bientôt accommodées par douceur, qu'il n'avoit pas tenu à me mettre dans toutes les peines du monde pour y parvenir, & de lui toucher dextrément en paſſant que l'on avoit opinion que ce qui rendoit plus opiniâtres leſdits Rochellois, c'étoit qu'ils y étoient excitez par les premiers Proteſtans, & entretenus par quelque eſpérance de ſecours de leur côté, ce qui à ſervi à le faire ouvrir, de ce qu'il en ſçavoit, qui eſt, la grace de Dieu, de telle ſorte que je ne dois rien craindre de ce côté là, ni à l'avenir, pourvû que les choſes ſe puiſſent exécuter promptement, ſoit par la douceur ou par la force.

A laquelle je vous dirai en paſſant que je crains qu'il ne me faille venir du tout, ne faiſant aucune contenance leſdits Rochellois, de vouloir venir ni entrer en traité quelconque, depuis que la Nouë eſt départi d'avec eux, en quoi ils demeurent obſtinez, j'eſpere que la force m'en rendra maître dedans peu de temps, étant déja logé mes Gens de guerre en la moitié du Baſtion de l'Evangille qui m'eſt un grand avantage gagné ſur ceux de dedans, duquel les Soldats ſeront bientôt au combat des harquebuſes, les uns contre les autres, à quoi quand l'on eſt venu celui qui eſt dehors étant le plus ſouvent rafraîchi a la partie mieux faite pour lui.

Or je laiſſerai ce propos pour vous parler du fait de Pologne, auquel vous employé, ainſi que j'ai vû par votre dite Lettre, outre ce que j'en avois entendu bien avant par cy-devant.

Les Princes Electeurs s'employent pour le fils

fils de l'Empereur, Monſieur mon beau-pere, y ayant envoyé leurs Ambaſſadeurs, pour perſuader les Etats dudit Pays à l'élire.

Et outre cela mondit beau pere eſt déliberé de priver mon frere le Duc d'Anjou de cette Election, ſoit par pratiques & menées, ſoit par la force, me ſentant bien fort tenu à mondit Couſin le Duc Cazimir du propos qu'il vous a tenu là deſſus, & offre qu'il a fait d'aſſiſter de tout ce qui lui ſeroit poſſible mondit frere, pour le rendre paiſible poſſeſſeur de ce Royaume là, en cas qu'il fut élû, en quoi il me donne de plus en plus à connoître ſa bonne volonté & affection, dont je déſire qu'à votre retour ou s'offrant quelque occaſion par Lettre vous le remerciez de toute affection de ma part, & vous veux bien dire que l'occaſion pour laquelle je n'ai point fait du commencement requérir leſdits Princes Electeurs d'intervenir pour mondit frere en ce fait,

Ç'a été pour ce que j'ai oui dire que leur interceſſion à l'endroit des Polonois ſeroit plutôt pour reculer que pour avancer les affaires, auſquelles ne peut que grandement ſervir

L'avis que vous avez donné à l'Evêque de Valence à la convention ſecrette qui eſt entre mondit beau pere & mon couſin le Duc de Saxe, de remettre à l'Empire la Ville Dantzich & autres de la Pruſſie, qui ont été ſouſtraites par les Polonois, en cas que l'Archiduc Erneſt ſoit Roi de Pologne, dont il m'étoit venu avis auparavant la réception de voſdites Lettres.

Et

Et lorſque le Gentilhomme Polonnois étoit encore par-deça je le lui ai fait entendre, & auſſi le ſecours de dix mil chevaux qu'offroit mondit Couſin l'Electeur de Saxe à mondit beau pere, afin de s'en prévaloir par-deça.

Et pour vous répondre à ce que vous ſeriez d'avis que l'on aſſayât d'ôter hors de l'eſprit des Princes Electeurs le ſcrupule de l'intelligence que l'on leur a voulu perſuader que j'ai avec le gand Seigneur, afin d'aliéner leurs volontez de mondit frere, & les mieux perſuader à faire tous offices contre lui en ce fait, & de faire là-deſſus tenir quelque honnête langage auſdits Princes, & leur offrir de la part de mondit frere une Ligue deffenſive.

Je vous dirai, M. de Schomberg, que comme en cela il pourroit d'un côté avoir du bien pour l'avancement de ſes affaires, ils pourroient auſſi être reculez pour autre raiſon.

Car ayant chargé l'Evêque de Vallence de faire entendre au Polonnois, comme il a déja déclaré, que la choſe à quoi mondit frere travailleroit le plus, & dont il eſpere venir mieux à bout, c'eſt de conſerver la paix entre le Royaume de Pologne, & ledit Grand Seigneur par le moyen de la bonne amitié & intelligence qu'il a avec la Maiſon de France, qui eſt ce que les Polonnois déſirent le plus en ce monde, s'ils entendoient le vent que mondit frere ou moi fiſſions une Ligue deffenſive avec leſdits Princes Electeurs, ils ſont aſſez ſages & aviſez pour conſidérer que ce faiſant mondit frere demeureroit obligé en ce cas que leſdits Princes entraſſent en guerre contre ledit Grand Seigneur, ſoit pour

la

Digitized by Google

la deffenſe de la Hongrie, ou d'autres conſins de l'Empire, de courir même fortune, & prendre la guerre auſſi-bien qu'eux, ce que, avec juſte occaſion, ils trouveroient grandement répugnant aux promeſſes faites de la part de mondit frere d'entretenir paix & amitié avec ledit Grand Seigneur pour le repos dudit Royaume, & en tout évenement de n'entreprendre guerre, ſinon lorſqu'elle ſeroit jugée néceſſaire par leſdits Etats, étant aſſez certain que la choſe ne pourroit être jamais ſi ſecretement maniée quelque peine que l'on y mît, qu'elle ne vînt à la connoiſſance deſdits Polonnois.

Outre cela, quand bien ladite Ligue ſe propoſeroit auſdits Princes Electeurs, & qu'ils ſeroient pour l'accepter, dequoi il y a grande occaſion de douter, je ne me puis pas perſuader qu'ayant une fois parlé, & étant intervenu en ce fait pour l'Archiduc Erneſt, ils ſoient pour s'en révoquer, & faire après quelque bon office pour mondit frere envers leſdits Etats de Pologne, contre ledit Archiduc.

Davantage, le temps de l'Aſſemblée & convocation des Etats étant échû dès le cinquiéme de ce mois, & eux à cet heure bien avant à délibérer des choſes qui concernent le fait de cette Election, il ne ſeroit jamais poſſible que celui ou ceux que je dépêcherois vers leſdits Princes, ou leurs Ambaſſadeurs pour négocier de ce fait, les pût avertir & trouver que l'Aſſemblée ne fut ſéparée, & les choſes terminées en une finalle concluſion, ou remiſe à quelqu'autre temps.

Deſorte qu'il me ſera beaucoup plus aiſé de

de faire jugement au recès de cette Aſſemblée, s'il ſera bon de tenter ce moyen, que je ne puis m'en réſoudre à cette heure.

Mais quant à craindre que les Etats de Pologne ne ſoient intimidez par les menées & menaces de mondit beau pere, & aucuns d'eux retenus par là de faire autant pour mondit frere qu'ils en auroient bien la volonté.

J'ai toujours entendu par l'Evêque de Vallence & autres perſonnes que les Polonnois ſont les gens de la Chrétienneté qui veulent être les moins bravez, & envers leſquels telles façons de faire ne ſont d'aucun mouvement, mais nuiſent plutôt à ceux qui les veulent pratiquer qu'autrement, qui eſt cauſe qu'il me ſemble que l'on ne s'en doit pas beaucoup mouvoir, me ſouvenant que quand je fis dire derniérement au neveu du Palatin de Dublin que mon Couſin le Duc de Saxe avoit promis de ſecourir mondit beau pere deſdits dix mille chevaux pour cinq mois, il en fit peu de compte.

Toutesfois je ne puis que grandement louer l'avis que vous me donnez là-deſſus, comme auſſi de la dépêche qui vous ſembleroit devoir ſe faire, tant en Pologne que vers les Princes de la Germanie, pour préparer les choſes à la force, & faire bien connoître à un chacun, qu'étant mondit frere légitimement appellé à cette Couronne par les Etats du Pays, je ne me délibere pas d'oublier à employer tous moyens, ſoit par mer, ſoit par terre, pour l'en mettre en poſſeſſion contre la volonté de ceux qui l'y voudroient empêcher, ayant été donné à entendre choſe ſemblable

blable au ſuſdit Gentilhomme Polonois, en termes les plus doux que l'on a pû, afin de ne faire penſer que je ſois pour vouloir gaillardement allumer une guerre, comme l'on pourroit en prendre le ſujet aſſez aiſément & en faire accroire quelque choſe, encore que ce fût au plus loin de mon intention, ſi je commençois dès cette heure à faire parler aux ſuſdits Princes de la Germanie des forces que j'aurois envie de lever pour cet effet.

Et penſe quelques belles raiſons que je leur puſſe donner là-deſſus, pour les aſſurer que je n'aurois cette volonté, aidée de l'artifice de ceux qui ſe ſervent de toutes occaſions à calomnier mes actions en leur endroit.

Ils ne ſe pourroient engarder d'entrer en ſoupçon, que je voudrois eſſayer à troubler le repos de la dite Germanie; ce que vous ſçaurez bien juger qu'il eſt raiſonnable que j'évite autant en cette ſaiſon qu'en nulle autre; & ne vois rien encore qui me preſſe de tant près, qu'il me faille précipiter pour cela, ſans ſçavoir premierement quel pourra être le recès de cette Aſſemblée.

Après lequel, & les nouvelles de l'Evêque de Valence, que j'aurai de l'état auquel ſeront réduites les affaires de ce côté-là, il me ſera beaucoup plus aiſé de prendre une réſolution ſur une telle affaire, qui eſt tout ce qu'il me ſemble vous devoir répondre ſur votredite dépêche du 23.

Sinon, que je vous ſçai fort bon gré de ce que vous vous êtes ſi bien employé avec Lebeau pour contenter les Reiſtres du Comte

Cruolrat,

Cruolrat, au payement qu'il a eu à leur faire.

Or je viens maintenant à vos autres dépêches du 26 Mars & du 4 du préſent, auxquelles pour vous répondre, je vous dirai que ce m'eſt un grand plaiſir d'entendre que vous ayez trouvé mon Couſin le Langrave de Heſſen en meilleure impreſſion des choſes ci-devant avenuës en mon Royaume, que vous ne l'aviez trouvé à votre dernier voyage, & qu'au reſte il ſoit en même opinion que mon Couſin le Duc Caſimir, & que je n'ai aucune ſecrette intelligence avec le Roy Catholique, qui tende à offenſer les Princes Proteſtans de la Germanie, ſe montrant toujours très-affectionné en mon endroit.

Vous m'avez fait ſervice très-fort agréable, de faire condeſcendre mondit Couſin à envoyer un Ambaſſadeur en Angleterre pour le mariage de mon Frere le Duc d'Alençon; mais étant à deux conditions, à ſçavoir que je l'en requere, & auſſi que mon Couſin le Comte Palatin y en veüille envoyer un ſemblablement de ſa part. Pour accomplir la premiere, je deſire qu'à votre retour vous l'en requeriez très-inſtamment de ma part, & comme de la choſe de ce monde en laquelle il me peut faire plus de plaiſir, pour l'infini deſir que j'ai qu'un tel mariage s'éfectuë; voulant que vous étendiez là-deſſus la créance de la Lettre que je vous envoye pour mondit Couſin.

Et pour l'autre condition, je vous prie d'en faire auſſi toute la plus affectueuſe priere que vous en pourrez faire envers mondit Couſin le Comte Palatin, afin qu'il y condeſcende & m'aide en cela; eſtimant pour les mêmes

ſages

Digitized by Google

ſages & prudentes conſiderations que vous me mettez en avant, qu'une telle dépêche d'Ambaſſadeurs ne pourra que grandement ſervir au bien & à la réputation de mes affaires : mais d'amener avec vous leſdits Ambaſſadeurs par deça, quand il ſera accordé de meſdits Couſins, de les dépêcher ainſi en Angleterre, cela n'eſt nullement à propos, & ſera bien mieux, afin que l'on connoiſſe que cette dépêche ſera partie de la pure bonne volonté que me portent meſdits Couſins, & qu'ils n'auront la bouche faite d'autres que d'eux, qu'ils s'y acheminent de leurs Cours.

Et pource qu'il ſera bien raiſonnable que je leur faſſe faire quelque préſent pour leur voyage ; je regarderai à faire tenir à Metz juſques à la ſomme de mille écus tournois ès mains des Sieurs de Theval & Préſident Viart, qui les leur feront bailler pour un préſent de ma part en paſſant par-là, comme ce ſera leur chemin ; & il ſera beſoin qu'à cet effet vous chargiez leſdits Ambaſſadeurs de vos Lettres auxdits Sieurs de Theval & Préſident Viart, par leſquelles vous leur ferez ſçavoir comme ils ſeront les Ambaſſadeurs dépêchés par meſdits Couſins pour aller en Angleterre, afin que là-deſſus ils leur faſſent faire la délivrance dudit argent, & puiſſent continuer leur voyage le plus droit & le plus court qu'il ſera poſſible.

Il ne ſera point mal à propos que par eux vous écriviez auſſi un mot au Sieur de la Motte (*Fenelon*) de l'occaſion de leur allée par-delà, auſquels ils pourront librement déclarer, étant mon Ambaſſadeur comme il eſt,

leur charge, & la réponſe qu'ils auront eûë de la Reine d'Angleterre.

Cependant il ne ſera toujours que bon que vous envoyez la Lettre, que vous a miſe entre mains mondit couſin le Langrave, qui ne peut que grandement ſervir à cette affaire, duquel je ne vous dirai rien davantage, mais que j'ai fort conſideré les raiſons pour leſquelles mondit couſin à differé d'écrire aux Proteſtans de Pologne, pour leur donner le témoignage de mon frere le Duc d'Anjou, tel que je vous avois mandé, par l'une de mes dépêches de l'en enquérir. Et ne vous ſçaurois trop louer de ce que par les bonnes & inſtantes répliques, que vous lui avez faites là-deſſus, vous l'ayez enfin fait condeſcendre à un expédient que vous avez trouvé, que je n'eſtime pas moins utile que le premier, qui a été de dépêcher le Docteur Criſpinus vers la Douairiere de Brunzvich, avec l'inſtruction du contenu dont vous me faites un ſommaire récit par votre dite Lettre, qui eſt conçûë ſur un ſi bon ſujet, qu'elle ne ſe pouvoit fonder avec un plus grand avantage pour mondit frere, dequoi il pourra avenir plus de profit & utilité que des Lettres que mondit couſin eût pû écrire aux ſuſdits Proteſtans de Pologne.

Pour le regard deſquels je vous dirai toutes-fois, que je déſire que vous y faites envoyer la Lettre que devoit écrire le Sieur de la Perſonne au Sieur de Sechelles, ou autres Proteſtans dudit Pays, par le double qu'il vous en fera tenir avec l'original, vous trouvez qu'elle ſoit pour ſervir à l'effet que je déſire, & ſans y avoir rien oublié.

Mais

Digitized by Google

Mais quant à ce que le Comte Ludovic vous a offert pour la bonne affection qu'il veut montrer de porter à moi, & à mondit frere, de dépêcher homme exprès en Pologne, même ſon Miniſtre, pour faire pour mondit frere tous les bons offices dont vous le chargerez.

J'eſtime toujours cette ſienne bonne volonté, toutes-fois afin de ne rien faire qu'avec conſidération en tel négoce, je déſire qu'avant de l'y envoyer, vous en donniez avis audit Évêque de Vallence, afin qu'après avoir eû, ſur ce ſa réponſe, vous lui envoyez, s'il vous écrit, qu'il ſoit pour ſervir en quelque ſorte à nos affaires & non autrement.

J'ai vû le double que m'avez envoyé de l'inſtruction apportée par le Comte de Laſdroſof, lequel vous avez fort ſagement fait de renvoyer incontinent au Laſquy du lieu de Caſſel, où il vous eſt venu trouver, je fais une gracieuſe réponſe audit Laſquy pour le retenir toujours à moi le plus qu'il ſera poſſible, & en écris un mot à l'Evêque de Vallence, afin qu'il regarde de ſe comporter avec lui de la meilleure façon qu'il pourra, pour ne lui donner occaſion de mécontentement, déſirant que par couverture que vous ferez à part, vous faites tenir mon paquet audit Évêque de Vallence.

Au ſurplus, M. de Schomberg, pour ce qu'il eſt bien raiſonnable de faire quelque démonſtration à ma Couſine la Ducheſſe de Saxe, veuve du feu Duc Jean Guillaume, du regret que j'ai à la mort de feu ſon mari, je lui en écris un mot de Lettre, comme fait auſſi la Reine Madame ma mere, par lequel nous lui

faiſons entendre, comme nous vous avons donné charge de la viſiter de notre part, & vous condouloir avec elle de cette perte, ce que vous etendrez en toutes les plus honnêtes & gracieuſes paroles dont vous vous pourrez aviſer, l'aſſurant que nous demeurerons toujours bons amis, & à ſes enfans en toutes occaſions, qui s'en pourront préſenter, priant Dieu, M. de Schomberg, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Ecrit à Fontainebleau, le XXI jour d'Avril 1572. (*vieux ſtyle, ou 1573. nouveau ſtyle.*)

*Signé*, CHARLES.

*Et plus bas*, BRUSLART.

*Et au dos eſt écrit :* A Monſieur de Schomberg, mon Chambellan ordinaire.



Digitized by Google

# LA TRAGEDIE
## DE FEU
# GASPAR DE COLLIGNI,

Jadis Admiral de France, contenant ce qui advint à Paris le 24 Aouſt 1572, avec le nom des Perſonnages.

L'ADMIRAL.
MONTGOMMERY.
LE PEUPLE.
LE ROY.
LE CONSEIL DU ROY.
BRIQUEMAUT.
CAVAGNE.
MERCURE.
PILLES.
D'ANDELOT, *ſortant des Enfers.*
LES FURIES.
LE DE'LATEUR.
LE MESSAIGIER.

Par F. FRANÇOIS DE CHANTELOUVE, Gentilhomme Bourdelois, & Chevalier de l'Ordre de Sainct Jehan de Hieruſalem.

1575.

# AVIS.

*CETTE Piece, qui eſt extrêmement rare, n'a pas même été connuë du Pere* le Long, *dans ſon ample Catalogue des Ecrivains de l'Hiſtoire de France. Je la réimprime donc, non pas comme une Piéce bonne ou ſupportable; mais ſeulement pour faire plaiſir aux curieux amateurs de ces morceaux hiſtoriques, qui font connoître la maniere de penſer de ces temps orageux : tous à la verité, même parmi les Catholiques, ne tenoient pas le langage de ce médiocre Ecrivain; il a cru néanmoins devoir parler comme la Cour parloit alors. Je m'étonne qu'il ait été près de trois ans à publier un ſi mauvais Ouvrage, & que la mort de Charles IX. ne lui ait pas fait ſupprimer cette Piece. On verra que le caractere de l'Amiral de Coligni n'y eſt nullement obſervé; c'eſt la remarque générale que je crois devoir faire, à laquelle je dois ajouter, que jamais Piece ne fut moins dans les regles, ni pour le temps, ni pour l'ordonnance; mais cela ne doit pas étonner, dès qu'on ſçaura que notre Théatre n'a pris la forme qui lui convient, que vers le milieu du dix-ſeptiéme Siécle : avant ce temps-là on ne connoiſſoit que la Verſification, bonne ou mauvaiſe, & le reſte étoit brut. J'y joindrai quelques Notes ſuperficielles; cette prétendue Tragédie ne méritant point d'en avoir de plus amples.*

TRAGEDIE

Digitized by Google

# TRAGEDIE
## DE FEU
# GASPAR DE COLLIGNI,

*Jadis Admiral de France, contenant ce qui advint à Paris le 24 Aouſt 1572.*

## ACTE PREMIER.

### L'ADMIRAL.

O Manes noirciſſans ès Enfers impiteux (1)!
O mes chers Compagnons, hé que je ſuis honteux
Qu'un Enfant (2) ait bridé mon effroyable audace;
Que me reſte-il, chétif, pour hontoyer (3) ma race,
Sinon que me cacher & du vilain licol,
De mes bourrelles mains hault eſtraindre mon col.
O Mort,

(1) *Impiteux.*] Mauvais terme, pour dire inexorable : l'application de nos anciens Poëtes étoit de faire de nouveaux mots. Ronſard lui-même eſt plein de ces mots controuvés, la plûpart tirés du Grec.

(2) *Enfant.*] C'eſt Charles IX. qui en 1572 n'avoit pas plus de 22 ans, & qui eſt mort le 30 May 1574, âgé ſeulement de 24 ans.

(3) *Hontoyer.*] Autre terme nouveau, pour dire *deshonorer*; mais qui n'eſt point d'uſage.

O Mort, ô rage, ô fer, ô Pluton, ô Furies !
Courez, accablez-moi ſoubz vos fureurs aigries ;
O Satan, ô Calvin ! Ouvre-moi les Enfers,
Où mes freres (4) & toi grillant de feux divers :
Deſpitez, blaſphêmez en hurlemens horribles,
Du juſte puniſſeur les forces invincibles.
Ouvrez, faites-moi place, à moi eſt le labeur
De Syſiphe (5) larron, & d'Ixion (6) trompeur.
Et s'il y a nul Dieu, qui ait puiſſance adonques,
Car à mon cœur méchant : de Dieu je ne creus onques (7),
Qu'il montre ſon pouvoir, & darde ſur mon chef
Et non ſur un rocher, des foudres le méchef.
Nuit la fille d'Enfer, vous fieres Eumenides (8),
Vous Styx, Phlegeton, vous ondes Cocytides (9) ;

Et toi

---

(4) *Freres.*] L'Amiral eut deux freres ; Odet de Chaſtillon ſon aîné, qui naquit le 10 Juillet 1515, qui fut Cardinal en 1533, & qui eſt mort empoiſonné en Angleterre le 14 Février 1571. François de Coligny Sieur d'Andelot, autre frere de l'Amiral, naquit le 18 Avril 1521, & mourut à Saintes d'une fievre maligne, le 27 May 1569. L'Amiral Gaſpard de Coligny étoit né lui-même le 16 Février de l'année 1518.

(5) *Siſyphe larron.*] Fut fils d'Eole, & déſola le Pays d'Attique par ſes larcins, fut tué par Theſée. Voyez Ovide, Livre XIII. de ſes Metamorphoſes.

(6) *Ixion trompeur.*] Celebre fourbe de l'Antiquité Fabuleuſe, dont les Poëtes parlent ſouvent.

(7) *Je ne crus oncques.*] Rien n'eſt plus oppoſé au caractere de l'Amiral, qu'un ſentiment ſi impie ; & ſi l'Auteur avoit pû voir la Juſtification de l'Amiral, en 1576 & 1577 ; ou les Lettres Patentes de Henri IV. du 10 Juin 1599, il auroit ou penſé, ou parlé autrement qu'il n'a fait.

(8) *Eumenides.*] Ce ſont les Furies de l'Enfer ; elles ſont celebres dans tous les anciens Poëtes.

(9) *Styx, Phlegeton, ondes Cocytides.*] Ce ſont les prétendus Fleuves des Enfers, ſelon la Fable.

(10)

Et toi en teſte triple (10), ô des Ombres Portier,
Ouvre, pour m'engloutir ton horrible goſier.
C'eſt vous qui pouvez tout, ô Meſſeigneurs les Diables,
Vous avez, vous avez des forces admirables,
Et non pas ce grand Dieu, qui fait peur aux enfans
Et aux femmes, qui ſont toutes courbées d'ans.
Car s'il eut eu pouvoir, il eut bien fait enſorte,
Que le Roy eut plié ſous ma puiſſance forte;
Et puiſqu'à mon plaiſir t'avoit ce Chriſt chéri,
Sujet à mon déſir, devoit rendre un Henri (11).
Toute Religion déſormais je renonce,
Voire, je quitterois celle que Beze annonce,
S'il ne falloit maſquer d'ombre de pieté,
Ce que j'ai entreprins contre la Royauté:
Et d'autant que je ſçais mauvaiſe l'entreprinſe,
Meſchante opinion en Geneve (12) j'ai prinſe,
Laquelle ſe montrant blanchie par dehors,
Bien que noire au dedans, trompe les plus accorts;
Si bien que requerant qu'en libre conſcience,
On nous laiſſe preſcher paiſiblement en France;
Je demande à part moi de renverſer la Foi
Du Pape & de Calvin: & fuyant toute Loi,
Qui veuille retenir ma main ſous ſon empire,
Moi ſeul exempt de Loi, eſtre Roy je déſire (13).

Je feins

---

(10) *En teſte triple.*] Cerbere, prétendu Portier des Enfers.

(11) *Henri.*] C'eſt Henri Duc d'Anjou, qui ſuccéda au Roy Charles IX. & qui défit les Huguenots à Baſſac & à Moncontour.

(12) *En Geneve.*] On ne voit point que l'Amiral ait été à Geneve, pour y ſucer les Dogmes de Calvin; la la France, comme à bien d'autres, lui ſuffiſoit pour corrompre ſa Religion.

(13) *Eſtre Roy je déſire.*] Ce n'a jamais été la penſée de l'Amiral; il ſe contentoit même d'être le ſecond dans ſon Parti, dont cependant il étoit l'ame; on ne ſçauroit montrer, qu'il ait aſpiré à la premiere place. Peut-être n'auroit-il pas été fâché de former la France en République.

(14)

Je feins d'eſtre bien fort Chreſtien Réformé,
Pour mieux ſurprendre ainſi noſtre Roy déſarmé (14),
Ainſi ypochriſant (15) je ſuis traiſtre à toute heure,
Ainſi le vieux Regnard, toujours Regnard demeure.
Mais, mais, las, d'où me vient qu'ayant fait eſlever
Pour plus ce jeune enfant imbecille eſprouver,
Ce Peuple blondiſſant de l'Angloiſe Tamiſe,
Et le Porc Allemand (16), meurtrier de ce grand Guiſe,
Mon mortel ennemi, (mais que pourtant j'aimoy)
Pour en le menaſſant me jetter ſur le Roy:
Mais d'où me viens (dis-je) que toute ceſte force,
Pour me dommager plus n'a ſervi d'amorce?
O fille de Tithon (17), du lict enſafrané (18)
Sortant, qui montre aux Dieux le grand tout enjourné,
Et qui partout le Ciel, les barrieres décloſes,
D'une infortune main ſemes d'œillets & roſes (19),
Deſcouvris-tu jamais de tes yeux vigilans,
Tels mal-heureux que moi parmi les plus vaillans.

O ſouveraine

---

(14) *Deſarmé.*] Charles IX. avoit raiſon de n'être point armé, puiſqu'il avoit accordé aux Huguenots une Paix avantageuſe, dès le 8 Août 1570.

(15) *Ypocriſant.*] Autre terme de nouvelle fabrique, pour dire, *faiſant l'hypocrite.*

(16) *Porc Allemand.*] Satyre impertinente des Allemands, qui n'étoient pas moins policés que les François; mais chacun à leur maniere, & ſelon le génie des Nations. D'ailleurs l'Auteur ſe trompe fort, en marquant que l'Aſſaſſin du Duc de Guiſe étoit Allemand: Poltrot étoit Gentilhomme Angoumois, & avoit l'air Eſpagnol, plutôt qu'Allemand.

(17) *Fille de Tithon.*] C'eſt l'Aurore, qui fut fille non de Tithon, mais de Titan & de la Terre. Elle devint amoureuſe de Tithon, & l'enleva. Telle eſt la Fable.

(18) *Enſaffrané.*] Mot inventé, pour déſigner la couleur de l'Aurore.

(19) *Semes d'œillets & roſes.*] C'eſt ce que dit la Fontaine, en parlant des fleurs:

O ſouveraine Reine, O Princeſſe du monde
Qui le pied mal-certain tient ſur la boule ronde,
Que t'ai-je fait, afin d'ainſi me renverſer
Par un Pyrrhe (20) nouveau, à peine commencer
Qui ne fait, qu'apporter les furieuſes armes,
Me renverſer, dis-je, moi qui tant de Gendarmes,
Ai commandé jadis, faiſant trembler d'effroy
Mille Peuples divers, ennemis de mon Roy?
Quoi pour me mettre ici l'entreprinſe d'Amboiſe (21)
Quand j'eus ſoufflé le feu de la civile noiſe,
Et ſur le Champ fameux des Druides ombreux (22)
J'eus contre noſtre Roy le Combat dangereux,
Ja desja je cuidois eſtre au haut de ta roue
Alors que ta rigueur, qui du monde ſe joue,
Me renverſa plus bas: au plus déſaſtré rang
Où je me vis baigner dedans mon propre ſang (23),

Où tous

---

*Et vous charmantes fleurs,*
*Douces filles des pleurs,*
*De la naiſſante Aurore*
*Méritez que la main*
*De celle que j'adore,*
*Vous moiſſonne en chemin.*

Mais quelle différence.

(20) *Pyrrhe.*] Pyrrhus fils d'Achille & de Deidamie, fut jeune au Siege de Troyes, où il tua Polyte, fils de Priam; puis Priam lui-même.

(21) *D'Amboiſe.*] Emeute faite au mois de Mars 1560, plus contre les Guiſes, que contre le Roy; mais c'étoit toujours un crime. Cependant ſi le Prince de Condé Louis I. de Bourbon, fut ſoupçonné d'en être le Chef; on n'en accuſa point l'Amiral, mais on croyoit bien faire, de mettre tout ſur ſon compte.

(22) *Druides ombreux.*] C'eſt la Bataille de Dreux, donnée le 19 de Décembre 1562, où le Prince de Condé, Chef des Huguenots, fut fait priſonnier par les Catholiques; comme le Connétable, Anne de Montmorency, Chef des Catholiques fut prisd'un autre côté par les Huguenots, qui furent battus à cette Journée; & l'Amiral fit leur retraite.

(23) *Propre ſang.*] L'Auteur

Où tous les Révoltés contre leur mere France,
Me ſuivant au combat ſous l'habit d'innocence,
N'eurent meilleur moyen que de bien taloner (24)
Avec moi, pour du tout ne ſe voir ruiner.
Puis (ſans parler ici de diverſe eſcarmouche)
Eſtant à S. Denys (25) (& ce qui plus me touche)
En eſtant à Baſſac (26), de toi mal ſecondé,
A coup on culbute mon Prince de Condé,
Et ainſi lui mourant porté ſur une aſneſſe (27),
Au lieu de l'abolir, a rétabli la Meſſe.
Teleph (28), non autrement deffendant quelquefois
Le paſſage aux Gregeois, feit paſſage au Gregeois

Lorſque

---

teur, auſſi médiocre Hiſtorien que mauvais Poëte, ſe trompe ici; l'Amiral ne fut point bleſſé à la Bataille de Dreux.

(24) *Que de bien taloner.* ] Autre faute de l'Auteur; l'armée ennemie ne s'enfuit pas à toute bride, ſa retraite fut belle & en bon ordre; l'Amiral ne perdit rien de ſa prudence, & de ſes grands talens.

(25) *A S. Denys.*] Cette Bataille perdue encore par les Huguenots, ſe donna le 10 Novembre 1567. Le Connétable y ut bleſſé à mort, & déceda le 12 des mêmes mois & an, âgé de 78 ans.

(26) *Baſſac.* ] C'eſt ce qu'on appelle auſſi la Journée de *Jarnac*, donnée le 13 Mars 1569, les Huguenots continuerent à y être battus; & le Prince de Condé ayant eu ſon cheval tué ſous lui, & ne pouvant être ſecouru, fut fait priſonnier par d'Argence, & enſuite aſſaſſiné de ſang froid, par Monteſquiou, Capitaine des Gardes de Henri Duc d'Anjou, qui commandoit à cette Journée.

(27) *Aſneſſe.* ] Ce fut la ſeule voiture que l'on trouva, pour emporter le corps du Prince; ce qui donna lieu à l'Epitaphe comique que j'ai rapporté ci-deſſus, pages 35 & 36.

(28) *Teleph.* ] Roy des Myſiens, fils d'Hercule & de la Nymphe Augé; fut bleſſé par Achilles, pour s'être oppoſé à l'expédition de Troyes.

(29)

Lorſque le grand Achille, à la force cognuë,
L'attaignit au ſecours de la plante venuë;
Et (pour ne m'amuſer à ce mortel ſéjour,
Du Siege de Poitiers (29), auprès de Moncontour) (30),
A Ervaux je ſentis la rude félonnie,
Où le fier coutelas de ce ſanglant Enye,
Me terraſſa ſi bien, & mes Blancdres formés,
Que la pluſpart en ſont ou morts ou deſarmés.
Mais courage, ceux-là qui n'ont plus d'eſperance,
Fichant tout leur eſpoir ſur la déſeſperance,
Je veux donques mourir, ou bien tuant le Roy,
Transferer cautement la Couronne ſur moy:
Que ſi à mes déſirs tu réponds! ô Fortune,
Mon invincible cœur ſera la mort commune;
Et n'eſtant point ingrat, d'encens je couvrirai
Tes Autels (31), & l'odeur aux Aſtres envoyrai;
Mais par le globe rond, où eſt celle perſonne,
Qui au bruit de mon nom ſuperbe ne s'eſtonne?

MONTGOMMERY.

Ja je ſuis plein de joyeuſe allégreſſe,
Qu'encor un jour j'eſvanterai la Meſſe;
Et les combats par fortune perdus
Nous ſont déja par fortune rendus;
N'avons-nous pas couru toute la France,
Sans qu'on ait pû nous faire réſiſtance,

Tout

(29) *Siege de Poitiers.*] Les Huguenots, quoique battus, ne laiſſerent pas d'entamer le Siege de Poitiers la même année, mais le Duc d'Anjou le leur fit lever.

(30) *Moncontour.*] Près Ervaux; autre Bataille perdue par les Huguenots, le 3 Octobre de la même année 1569; l'Amiral reçut une bleſſure au viſage à cette Journée.

(31) *Tes Autels.*] Plaiſant ſyſtême de l'Auteur de cette mauvaiſe Piece: il repreſente l'Amiral, homme, dit-il, ſans Religion; & en cet endroit il lui fait offrir de l'encens à la Fortune, c'eſt-à-dire, qu'il le fait Idolâtre, ayant par conſequent une Religion.

(32)

Tout le Languedoc, toute Provence auſſi,
Deſpuis Ervaux (32) nous teſmoigne ceci :
Les inſenſés Papaux (33) ont pû cognoiſtre
Que l'Admiral eſt des armes le maiſtre.
Courage donc, ô de France Admiral,
Et réparant du paſſé tout le mal
Retirons-nous au Pays Charitable (34),
Où (renforcés) une mort honorable
Nous envoyra ès Champs Elyſéans,
Où nous ſeront nos haineurs (35) renverſans ;
Et de ma part ſi j'ai quelque vaillance,
Je la mettrai pour ruiner la France :
Et tout ainſi que de mon bras jadis
Je renverſai (36) mort le Roy à Paris
Pour te ſervir, à la longue j'eſpere
Tuer le Roy, & maſſacrer ſon frere.

L'ADMIRAL.

---

(32) *Deſpuis Ervaux.*] Avant la Journée de Montcontour, on dépêcha le Comte de Montgommery, connu autrefois ſous le nom du Capitaine Lorges, pour faire lever le Siege de Navarrins en Bearn, aſſiegée par *Terride* ; ce qu'il executa au commencement de Juin 1569.

(33) *Papaux.*] C'eſt le nom que les Huguenots donnoient aux Catholiques ; & même le terrain ſur lequel étoit l'armée Catholique à Montcontour, fut toujours nommé *le Champ des Papaux* ; comme celui des Huguenots fut nommé *le Champ des Pieds gris*, à ce que dit d'Aubigné, Tome 1, Liv. 5, Chap. 17.

(34) *Au Pays Charitable.*] C'eſt la Charité, Ville importante alors, parce-qu'elle donne un paſſage ſur la Loire. Les Huguenots la poſſedoient, & leur armée s'y retira, après leur défaite à Montcontour.

(35) *Hayneurs.*] Ceux qui nous haïſſent, terme éclipſé de notre Langue.

(36) *Je renverſai.*] Ce fut le 29 Juin que Henri II fut bleſſé, mais par un pur malheur, d'un coup de lance du Comte de Montgommery, qui n'avoit aucun mauvais deſſein ; le Roy en mourut le 10 Juillet 1559.

(37)

L'ADMIRAL.

Il me ſouvient, ô grand Montgommery,
Que tu tuas non-ſeulement Henry :
Mais que tu as auſſi par ta prudence
Fait aux Papaux vaillante réſiſtance ;
Il me ſouvient que deſſous ton harnois
As regaigné le Pays Bearnois (37),
Et ſurprenant par prompte diligence
Du Terridin la ſuperbe arrogance,
Tu le rendis d'aſſiégeant aſſiegé,
Et dégageas Navarrins engagé :
Il me ſouvient de tes vertus hautaines (38),
Préſage ſeur de victoires certaines ;
Je ſçais très-bien que pourſuivre il nous faut,
Voire à Paris le grand Prince Papaut,
Car de beaucoup nos troupes renforcées
Eſtonneront les Places aſſiegées ;
Ou pour le moins combattant bravement,
Nous ne mourrons neuf de contentement (39) ;
Et s'il advient que la Paix ſe préſente,
Nous la prendrons avecques une attente
De par ſous mains, ſurprendre noſtre Roy
Qui nous croira ſur noſtre ſimple foy,
Le Grand Seigneur tant ſeulement doit eſtre
Pour eſtre Roy, ou bien Empereur traiſtre.

MONTGOMMERY.

Qui pour régner va ſon Prince aſſaillant
A tort ou droit, eſt eſtimé vaillant.

Celui

---

(37) *Le Pays Bearnois.*] Voyez ce que je viens de marquer, ſur Montgommery & Terride.

(38) *Hautaines.*] Pour dire, grandes, excellentes. Il y a long tems que ce terme n'a plus cette ſignification, & ſe prend aujourd'hui, toujours en mauvaiſe part, pour dire fier, impérieux.

(39) *Neuf de contentement.*] Pour dire *Sans avoir reçu de contentement.* Je doute que cette maniere de parler ait jamais été en uſage.

(40)

Celui qui eſt entier & rond,
Et qui n'a ſon ame tachée
Du vice qui le ſens corrompt,
Qui n'a point la bride laſchée
Aux forfaits qui ſont execrables,
Et aux excès abominables.

Celui qui eſt de vie entier
N'a beſoing de la fleche More (40),
De l'arc Turquois, & n'a meſtier
Des Eſquadrons armés encore;
N'a beſoing de Soldats de garde,
La ſeule innocence le garde.

Qui en ſa conſcience eſt pur,
Et qui de fraude a l'ame nette,
N'a de reproche nulle peur
Et partout va dreſſant la teſte,
Et ne craint point qu'à ſa perſonne
Aucune embuſcade ſe donne.

Il ſe contente de ſon bien,
Soit grande ou petite richeſſe;
Jamais ſon prochain il ne bleſſe,
Auſſi ne lui vient-il que bien,
Il n'eſt offenſé de perſonne,
Il fait preſent, & on lui donne.

Et bien (quand il ſe coucheroit)
Qu'il ne voulut clorre ſa porte,
Aucun de lui n'approcheroit
Pour le faſcher en nulle ſorte;

Si bien

(40) *Fleche More.*] C'eſt une paraphraſe de cette penſée d'Horace:

*Integer vitæ, ſceleriſque purus,*
*Non eget Mauri jaculis, nec arcu.*

Si bien celui ſe fortifie,
Qui au ſeul bien duire ſe fie.

Il eſt eſtimé d'un chacun,
Il ſçait de tous toujours bien dire;
D'ennemis oncques n'a pas un,
Et à perſonne il ne veut nuire:
Bref amoureux de la ſageſſe
Il ne ſent aucune détreſſe.

Combien au rebours le meſchant
Eſt en crainte continuelle;
En ſa conſcience ſçachant
Quel vice ſon ame bourrelle,
Et n'ignorant point, miſerable,
Combien il eſt abominable.

Le pillement (41) qu'aura commis
Bien ſouvent ſa dextre larrone (42),
Et le bras ſanglant qu'il a mis
Contre l'innocente perſonne;
Tant de fraudes par lui commiſes,
Devant les yeux lui ſeront miſes.

Ja n'ira-t-il par les foreſts
N'auſſi par les Syrtes pierreuſes,
(Comme le bon) ſans que de près
Ne ſente les Parques ombreuſes;
Ja parmi le mutin Protée (43)
Aura-t-il la mort évitée.

Et ſi la Divine bonté
De quelque danger le délivre,

Le culbutant

(41) *Pillement.*] Pour pillage.

(42) *Dextre larrone.*] Larron comme adjectif, c'étoit alors une nouveauté, qui n'a pas été ſuivie.

(43) *Prothée.*] Dieu Marin, fils de Neptune & de Phenices; il prenoit toute ſorte de formes & de figures.

Le culbutant d'autre coſté
D'autre mal le fera pourſuivre,
Et d'une mort bien plus ſevere,
Lui rura ſa juſte colere.

Ainſi le mal-heureux Nocher
Taſchant d'une peine inutile
Fuïr le Carybde (44) Rocher,
Heurte ſur la gloutone Scylle;
Ainſi l'oyſeau fuyant la cage,
Sent ſoudain du laz le dommage.

O plus que meſchant Admiral,
Si montré loyal tu te fuſſes,
Sans te précipiter à mal,
Ores cette crainte tu n'euſſes;
Ta pechereſſe conſcience
Te paiſt de peur & deffiance.

Les bruſlements univerſels
De cet execrable Corſaire,
Les maſſacres perpetuels,
Qu'en noſtre France il a fait faire;
La trahiſon, & pillerie,
Vengeance en ſon ame lui crie.

Le ſang traiſtrement eſpandu
De cet excellent Duc de Guiſe (45)

Le rend

(44) *Carybde.*] Roche, ou Ecueil, qui ſe trouve ſur les Côtes de Sicile, du côté de l'Italie. Il y en avoit un autre nommé *Scylla*, tous deux fort dangereux pour les Navigateurs; d'où eſt venu le Proverbe Latin: *Incidit in Scyllam, qui vult vitare Carybdim.*

(45) *Duc de Guiſe.*] C'eſt de François Duc de Guiſe, bleſſé au Siege d'Orleans par Poltrot, & mort en 1563; crime dont la Maiſon de Guiſe a toujours crû que l'Amiral étoit complice; ce qui n'étoit pas vrai.

(46)

Digitized by Google

Le rend craintif, & eſperdu :
La juſte plainte de l'Egliſe,
Inceſſamment ſon cœur harcele
D'une punition cruelle.

Non qu'il s'en repente pourtant ;
Car ( nouveau Judas ) il eſpere
Eſchapper en deſeſperant
Le Jugement du juſte pere ;
Et en rebrouillant noſtre France
Cuide ( ſot ) fuïr la vengeance.

Ceſſe, Chaſtillon mal-heureux,
Ceſſe de tourmenter l'Egliſe,
Et d'un repos plus doucereux
Tu pourras jouir à ta guiſe ;
Les fautes des autres années,
Si tu veux, te ſont pardonnées.

Sorti de très-illuſtre ſang,
Et iſſu de très-noble race,
Veux-tu faire rougir le flanc,
Flanc de ta mere, qui t'embraſſe ?
Veux-tu oſter la vie à celle
Qui t'a nourri de ſa mammelle.

Une femme ne t'a nourri,
Mais une tigreſſe Hyrcanine (46),
Non plus qu'à ton Montgommeri
Fils d'une roche Marpeſine (47),
Tous deux une Louve eshontée
Avez en un antre tetée.

De ces

(46) *Hyrcanine.*] C'eſt-à-dire d'Hyrcanie, Pays barbare, quoique très-fertile, le long de la Mer Caſpienne.

(47) *Marpeſine.*] Marpeſſe, Montagne de l'Iſle de Paros dans l'Archipel, de laquelle on tiroit un Marbre, également dur & blanc.

De ces deux Louveteaux Romains
Ainſi la fiere nourriture,
Monſtra des effaits inhumains,
Voire meſme contre nature,
Quand Romule en fierté ſupreſme
Eſpandit la vie de Reme.

Ce n'eſt pas par armes & feu
Que l'on doit demander ſa grace;
Mais (quittant ce déſaſtré jeu)
Chercher bien faire en toute place:
Alors la Majeſté Royale
Du pardon ſera liberale.

Mais au lieu de faire cela,
Ce pauvre inſenſé continuë,
A renouveller çà & là
La guerre trop entretenuë;
Taſchant d'une rage felonne
De mettre ſur ſoi la Couronne.

Renforcé à la Charité (48),
Et voyant la Saintonge ſienne,
(Si de nous la Divinité)
Nous, ſon épouſe Chreſtienne,
N'a compaſſion pour le trouble,
Il punira ſa rage double.

Auſſi, certainement auſſi,
Jamais le tyran ne s'aſſeure,
Et (continuel en ſouci)
A crainte toujours qu'il ne meure,
Car ſa conſcience meſchante
Meſchans tous les autres lui chante.

Ainſi

(48) *A la Charité.*] Voyez ce que nous venons de marquer ci-deſſus, page 358, Note 34. Ce fut après la perte de la Bataille de Montcontour en 1569.

(49)

Digitized by Google

Ainſi ce meurtrier endiablé
A ſoi tous les autres il mire,
Et de mort craint eſtre accablé
Par un bourreau qui lui deſchire,
Et va tenaillant ſa poitrine,
De la punition Divine.

Mais, ô pitoyable Seigneur,
Qui ſur les Foreſts Œëtées (49)
Perd pour néant en ta douceur
Les grandes foudres indomptées,
D'un rouge bras darde & les jette
Deſſus la Gaſpardine tête (50).

Entends les hurlements piteux
De tant de meres gemiſſantes,
Qui voyant las devant leurs yeux
Forcer leurs filles impuiſſantes.
Oy, Seigneur! le deſolé pere
Te requerir vengeance amere.

De voir tronçonner en ſes bras
Son enfant, ſans obtenir grace;
Voy le Payſan qui n'a ſoulas
Qu'à courir vers la triſte nace:
Voy, Sauveur, voy ta pauvre Egliſe
En mille tronçons eſtre miſe.

ACTE

(49) *Foreſts Oëtées.* ] Oëta Montagne celebre ſur les frontieres de la Theſſalie, chargée de Forêts; & renommée pour être le lieu de la mort, & de la ſépulture d'Hercule.

(50) *Gaſpardine teſte.* Parce que l'Amiral ſe nommoit, Gaſpard de Coligny.

# ACTE SECOND.

## LE ROY.

CE T Hydre Egyptien qui ſe mordant la queuë (51)
Fait voir ſur l'an paſſé, l'année ſurvenuë ;
Et toi, pere Janus (52), qui ſeul entre les Dieux
Peus jetter ſur ton dos ( comme devant tes yeux )
Et de ce clair Titan la lampe journaliere
N'as oncques ( retraçant ta brûlante carriere )
Veu Prince plus que moi triſtement affligé,
Et par ſon ſujet meſme ( ô douleur ) outragé,
Comme celui qui eſt eſpris de fievre ardente (53),
Pour trouver le repos au mal qui le tourmente,
Se va virant tantoſt deſſus le coſté droit,
Puis au gauche ſe tourne, & puis en autre endroit,
Mais en vain, car tant plus le repos il ignore,
Que l'inutil eſpoir du repos le devore,
Non autrement affin de trouver le repos.
De penſers je remue une maſſe, un chaos,
Or, eſperant ici, ſoudain je déſeſpere,
Je cherche les moyens, en ſuivant un bon pere
De famille, à garder de trouble mes Subjets.
Mais hélas ! je les trouve alors plus enragés,

Quand

(51) *Mordant la queuë.*] Les Egyptiens repréſentoient l'Éternité, ou le cours infini des années, par un Serpent, qui faiſoit un cercle avec ſon corps, & qui mettoit ſa queue dans ſa gueule.

(52) *Pere Janus.*] C'eſt toujours le même mélange de la Religion Chrétienne & du Paganiſme, du Sauveur du monde & de Janus, du vrai Dieu & de Jupiter.

(53) *Eſpris de fievre ardente.*] On eſt bien épris d'une paſſion, mais on eſt ſaiſi ou attaqué de fiévre, de maladie. Mais en verité cet Auteur eſt ſi mauvais, qu'il ne mérite pas qu'on le reprenne ſur la Langue.

(54)

Digitized by Google

Quand plus par ma douceur les attirer je cuide,
Mutin comme un Poulain, impatient de bride (54):
O moi, Prince chétif, ô miſérable Roy,
Non pas pour le reſpect tant ſeulement de moy,
Contre lequel encor pendant à la mamelle
Mes Subjets ont dreſſé leur audace rebelle (55).
Mais, chétif, pour autant que mon Peuple Gaulois
Endure tant de maux ſoubs le cruel harnois;
Là je ſerois content que toute la tempeſte
Du Ciel, non ſur mon Peuple, orageaſt ſur ma teſte;
Non pas de voir ainſi ſoubs le mutin diſcord
Mes ſerviteurs forcés de courir à la mort.
O vous, trois fois heureux! mes anceſtres, & pere,
Qui ce Royaume avez gouverné bien proſpere,
Lorſque tous vos Subjets vivans ſoubs meſme Loy,
Servoient fidelement meſme Dieu, meſme Roy:
Non qu'à voſtre repos je porte quelque envie,
Mais ma douleur, qui ſuit ma miſérable vie,
Me fait déſirer voir en France tel repos,
Ou que ſoubs le cercueil bien-toſt aillent mes os.
J'ai (par la main de ceux qui m'ont été fidelles)
A Dreux ouvert le flanc rougiſſant des Rebelles;
J'ai meſme à Saint Denis gaigné le champ ſur eux,
Mon Camp auſſi conduit d'un frere belliqueux
A Baſſac, a crevé le Reveilleur de guerre;
A Ervaux (56) il a fait mordre la froide terre

A un

---

(54) *Impatient de bride.*] Maniere de parler Latine, condamnée même par les Puriſtes de notre Langue. Je ne l'ai vûe que dans un de nos Ecrivains modernes, c'eſt M. *Piron* qui vient de l'adopter, dans ſon Ode ſur le *Temple de Memoire.*

(55) *Leur audace rebelle.*] L'Auteur rappelle ici ſans doute l'entrepriſe de Meaux de 1567, où les Huguenots chercherent à ſe rendre maîtres de la perſonne de Charles, qui ne faiſoit que ſortir de ſa dix-ſeptiéme année.

(56) *A Ervaux.*] C'eſt l'affaire de Montcontour, arrivée le 3 Octobre de l'année 1569.



Digitized by Google

A un nombre bien grand des mutins Huguenots,
Las, ce m'eſt une playe aſſiſe deſſus los.
Car en tous ces combats des ſerviteurs fidelles
J'ai fait perte, en perdant les mutins & rebelles,
Et leſquels en perdant, quoique rebelles ſont,
De pitié toutesfois ma poitrine ſe rompt,
Je me deuls de me voir forcé à la ruine
De ceux que veut garder ma clémence bénigne :
Dois-je autre occaſion de triſteſſe chercher,
Veu que je ſuis contraint couper ma propre chair.
O Amiral felon, ô toi, troupe mutine,
Pluſt à Dieu puiſſiez-vous lire dans ma poitrine,
Au lieu de cruauté & de juſte rigueur,
Vous n'y trouveriez rien que clemence & douceur,
Mais je ſuis abuſé : vous n'avez point de crainte,
Ma mort tant ſeulement en votre ame eſt empreinte,
Ma ruine, ma fin, mon Royaume, mon ſang
Eſt l'aiguillon ſeulet qui vous picque le flanc ;
Que ſi ma ſeule mort ſaouloit votre vengeance,
Sans que vos bras ſanglans nuiſiſſent plus en France,
Je ſerois très-content à la mort m'expoſer,
Afin que deſormais France peuſt repoſer ;
Mais l'appétit glouton de votre ame félonne
N'aſpire qu'à ravir la Royale Couronne,
Et cacher tout mon ſang ſous le poudreux cercueil ;
Mais entendre je veux l'advis de mon Conſeil.

LE CONSEIL, LE ROY.

Sire, celui dont la ſainte paupiere
Les actions humaines conſidere,
Et d'un clain d'œil accable les hautains,
Veuille bénir vos catholiques mains
A bien garder pieté & juſtice :
Or pour le bien, ſi de votre ſervice
Quelque conſeil vous eſperez de nous,
Vous nous voyez ici très-humble tous.

LE ROY.

C'eſt, mes Seigneurs & amis, la ſageſſe
Qui eſt en vous, qui fait qu'à vous m'adreſſe.
Toujours un Roy doit être curieux
De révérer les ſages & les vieux,

Au grand dangier la prudente vieilleſſe
Donne repos, non la folle jeuneſſe.
Chétif, le Roy, qui le conſeil ne veut,
Donc je me plains à vous, mes plus fidelles,
Que je ne puis à ces guerres cruelles
Mettre la fin, & le frein de la Paix
Mettre la fin, chaſtier les mauvais,
Mettre la Paix par moi tant déſirée,
Rétabliſſant en mes Pays Aſtrée (57).
Dites-moi donc, ſi donnerai la Paix,
Ou pourſuivrai de la guerre le faix.

LE CONSEIL.

Certainement cette demande, Sire,
Notre raiſon en diverſités tire,
Car d'un coſté le rebelle mutin
A mérité le chaſtiment ſans fin;
D'autre coſté, continuant la guerre
Suit le dégaſt de la Gauloiſe terre;
Puis la clémence eſt habit principal
De voſtre Eſtat & Office Royal (58),
Les Princes, Rois tenant de Dieu la place,
Prompts doivent eſtre à prodiguer leur grace,
Miſéricorde, & promptement donner
Ainſi que Dieu eſt prompt à pardonner,
Certainement le Huguenot mérite
Que voſtre bras colerement s'irrite;
Mais en voyant que voſtre Majeſté
Grace, & faveur lui aura préſenté,
Il cognoiſtra ſa mauvaiſtié premiere
En vous rendant obéiſſance entiere.
Mais, direz-vous, un Regne mi-parti
En double foi ſera tout ſubverti,

Dieu

(57) *Aſtrée.*] Déeſſe de la Paix. C'eſt encore le ſtyle de la Poeſie.

(58) *Office Royal.*] On a dit autrefois un Office, ou un Etat de Conſeiller & de Préſident, parce que ce ſont des Charges; mais on ne diſoit pas un Office, un Etat de Roy.

Dieu touchera leur audace rebelle,
Et vous rendra Catholic l'Infidelle ;
Non, que diſions, que ſouffriez autre Loi
Que celle de la Catholique foi :
Mais bien faut-il choiſir le temps & l'heure
Commode, afin de chaſſer l'impoſture,
Puis Dieu veut voir ſi vous ſerez conſtant
Voilà pourquoi il endure que tant
Voſtre ennemi de nouveau ſe renforce,
Dieu veut ( ceſſant toute guerriere force )
Que la Paix ſoit, affin de les punir
Mieux, ſi à elle oſent contrevenir.
Ce qu'il a fait en la gent Xaintongienne (59),
En la rendant par armes toute ſienne ;
Dieu l'a permis, pour eſſayer ſi lors,
Vous pardonrez tous ces meſchans efforts :
Car ceux qui ont vers Chriſt un bon courage,
Sont doux à ceux qui leur font plus d'outrage.
La Paix auſſi fera ceſſer la mort,
Le feu, le fer & le bruſlant effort,
Qui nous fait voir toute France embraſée ;
Faites donc, Paix, puis la guerre appaiſée,
Aſſemblez-moi d'un lien Hymenin (60)
Madame, avec le Prince Navarrin ;
Et pour gaigner par honneur les Rebelles,
Appellez-les à ſes Nopces ſi belles :

Alors

---

(59) *Gent Xaintongienne.* ] Les Huguenots, quoique battus à Moncontour, ſe ſoutinrent toujours ; & ne laiſſerent pas de ſoumettre la plus grande partie de la Xaintonge.

(60) *Lien Hymenin.* ] Pour dire l'Hymenée, ou le Mariage ; comme *Navarrins* pour Navarre ; c'étoit le ſtyle de nos anciens Poëtes, de corrompre les mots en faveur de la Rime. Je pourrois en rapporter maint exemples, tirés de *Jean de Meun*, de *Martin Franc*, de *Villon*, & de pluſieurs autres ; mais ce n'eſt pas la peine de faire tant de citations pour ſi peu de choſes.

(61)

Digitized by Google

Alors voyant combien d'humanité
Eſt jointe, Sire, à voſtre Majeſté,
Par un remors de prompte repentance
Deſpouilleront leur premiere arrogance,
Et ſe rendant vos humbles ſerviteurs,
Délaiſſeront leurs Miniſtres menteurs;
Que ſi leur cœur eſt empierré (61) de ſorte
Que contre vous dreſſent leur main peu forte,
Alors tuez, meurdriſſez, fracaſſez,
Et les Geans ſoubs Etne (62) renverſez.
Ainſi Jupin du premier coup ne bouge,
Pour boulverſer l'homme ſa dextre rouge;
Mais quand il voit ſa grace meſpriſer,
Alors on l'oit tonner, caſſer, briſer,
Et de ſes bras très-juſtement cruels
Perdre, ſanglant, les indignes mortels.

LE ROY.

Puis donc, Meſſieurs, que la Paix eſt meilleure,
Concluë donc, ſoit, la Paix en bonne heure;
A l'Admiral je vais mander auſſi
Qu'en cette Cour trouver me vienne ici.

BRIQUEMAUT, CAVAGNE (63).

Je ne puis, ô Cavagne, aſſez me réjouir,
De quoi le Roy nous fait abondamment jouir

De nos

---

(61) *Empierré.*] Pour endurci comme une pierre.

(62) *Sous Etne.*] Sous le Mont Etna, où la Fable a ſuppoſé, que les Géans avoient été précipités.

(63) *Briquemaut & Cavagne.*] Ont été deux hommes celebres, & dans leur Parti, & par leur mort. Briquemaut avoit toujours figuré avec beaucoup d'honneur dans les Troupes, ſurtout dans celles des Huguenots; il avoit évité le Maſſacre de la Saint Barthelemi en 1572. Il s'étoit retiré chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, mais ce Vieillard âgé de 70 ans, fut enfin arrêté; on fit ce qu'on put pour l'obliger à déclarer, que l'Amiral avoit formé une conſpiration contre le Roy, mais il nia toujours le fait: il ne laiſſa

pas

De nos Preſches, qui ſont à faire néceſſaires,
Tous deſſeins & complots, à brouiller les affaires ;
Mais ſans nous amuſer à ces menus devis,
Ores que l'Admiral, & nous dedans Paris
Sommes mis en honneur, il nous faut peine prendre
De ce Prince idiot avec le tems ſurprendre.
Mais il nous faut aider de prétexte ou couleur,
Affin que nous donnions à nos deſſeins faveur ;
Ainſi le fard trompeur fait agréable celle
Qui ſortant de ſon lict, n'eſt aucunement belle.

CAVAGNE.

De noſtre cauſe dès que je fus Chancelier,
Oncques je ne ceſſai ( très-ſoigneux ) d'eſpier
Le moyen d'advancer de Beze l'Evangile ;
Et ſi je puis encore eſtant en cette Ville
Trouver quelque couleur pour parer nos deſſeins,
Au ſang du Roy Papaut je tremperai mes mains.
Judith n'a-t-elle pas d'une main annoblie
Déteſté (64) le tyran, pour ſauver Bethulie :
Combien nous tuerons de ces Cordeliers ras?
Combien de Capellans, combien de Prieurs gras (65)?
Combien de Cardinaux, que nous, mytreuſes teſtes?
Elie ainſi jadis meurdrit les faux Prophetes,
Et Daniel ceux-là qui ſervoient à Baal ;
Mais pour mieux faire, il faut parler à l'Admiral,

Car

---

pas d'être pendu le 27 Octobre, comme criminel de leze-Majeſté, deux mois après la Saint Barthelemi ; auſſi-bien que Cavagne, Maître des Requêtes, qui avoit mérité la confiance de l'Amiral ; & l'on pendit au milieu des deux, un homme de paille, qui repréſentoit l'Amiral, contre lequel on rendit un Arrêt, révoqué en 1577 & 1599.

(64) *Deteſté.*] C'eſt-à-dire, coupé la tête.

(65) *Prieurs gras.*] C'eſt l'Epithete que l'on donnoit alors aux Prieurs ; on le voit par les Epigrammes de Clement Marot :

*Frere Thibaut Sejourné,*
*Un gros Prieur, &c.*

où il peint bien les Prieurs de ſon tems.

(66)

Car il entend cela, puis ſon ame Sinone (66)
Entend ſa trahiſon plus que toute perſonne ;
Que s'il eſtoit ſi fin ſoubs l'horrible Mavors (67),
Combien le ſera-t-il maintenant plus que lors,
Maintenant que le Roy l'aime & le favoriſe,
Et le Roy Navarrois a du Roy la ſœur priſe ;
A ce coup je m'attends de voir l'Admiral Roy,
Et les Guiſards mourir deſſoubs ſa fiere Loy.

LE PEUPLE *ſalue la Paix.*

O Paix, je te ſaluë,
Je te ſaluë, ô Paix,
Paix qui n'eſt mal-vouluë
Sinon que des mauvais,
Tu ſois Fille de Dieu,
Bien venuë en tous lieux.

Tu nous rendras nos terres
Et nos déſolés champs,
Que la fureur des guerres
Nous alloit empeſchant :
Paix, ſi tu te maintiens,
Nous reprendrons nos biens.

Habitę par la France
Ton olive à la main,
Chaſſant noſtre ſouffrance,
Et languiſſement vain ;
Paix, donne le repos
A nos deffaillans os.

Toutes terres foiſonnent,
O Paix, par ton moyen,

Et par

(66) *Ame Sinone.*] Pour ame trompeuſe & fourbe ; parce que dans Virgile, la fourberie & le menſonge, font le caractere de Sinon.

(67) *Mavors.*] C'eſt ainſi que Mars eſt nommé dans nos anciens Poëtes Latins.

Et par les Villes donnent
Abondance de bien.
Par toi le mal premier,
Se change en heur entier.

La Déeſſe d'Athene (68)
A bon droit fait ſortir
L'olive, qui la peine,
De Mars fait amortir ;
Cognoiſſant bien, ô Paix,
Que tout durer tu fais.

Par toi dans ſa naſſelle
Le ramant Marinier,
Ne ſent l'onde cruelle,
Soubs l'adverſaire fier ;
Par toi ne doute rien,
Il t'appelle ſon bien.

Et ſi le fier Eole
Ses démons enragés,
Envoyant par le Pole
A les flancs ſaccagés,
De ſon rompu batteau
Il eſchappe de l'eau.

Et ne craint qu'au rivage
Deffendu par la Paix,
Eſchappé du naufrage,
Les ennemis mauvais ;
D'un exécrable effort
Lui redonner la mort.

Le Payſan ſur ſa terre
Exerce ſes taureaux, Sans

(68) *Déeſſe d'Athenes.*] Avec l'olive étoit le ſymbole de la Paix. On ſçait que cette Déeſſe étoit Minerve, Déeſſe tutélaire des Atheniens.

Sans peur du cimeterre
Des maſſacreux bourreaux ;
Sans craindre le Soldat,
Qui en guerre le bat.

Par toi, Paix amiable,
Le joyeux Paſtoureau,
Du flageol agréable
Soulage ſon troupeau,
Matté de la chaleur,
Et ſans aucune peur.

Donne-nous, Paix divine,
Donne-nous long repos ;
Loing de la main mutine
Des traiſtres Huguenots ;
Et fais que noſtre Roy
Garde la ſaine Foy.

## ACTE TROISIEME.

### MERCURE.

JUPIN, que le grand tout honore,
Jupin, qui depuis l'onde More (69),
Juſques à l'Ocean hautain,
Sur tout le monde met le frain.

Jupin, qui d'un rouge tonnerre
Boulleverſe toute la terre,
Perçant de ſes tout voyant yeux
Le ſecret des cœurs vicieux.

Duquel la dextre vengereſſe,
Ne peut la fraude pipereſſe, Ou

(69) *L'onde More.*] Ce doit être la Mer Noire, qui fait partie de la Mer Méditerranée.

Ou bien l'ypocrite ſemblant
Souffrir, cacher un cœur ſanglant.

Et qui la trompeuſe fallace
Couverte de bonne grimace,
Ne peut longuement endurer,
Parmi les hommes proſperer.

Finalement le triple pere,
Qui les faits humains conſidere,
(De ſon œuvre ſoigneux toujour)
Planté ſur l'empyrique tour.

A moi ſa ſerve géniture (70),
A moi ſon Angelic Mercure,
A commandé prendre le vol,
Fendant de l'air l'élement mol.

Prends (m'a-t-il dit) ta capeline,
Empoigne ta verge yvoirine,
Et pour voler en France bas
Le talonier Jumeau prendras.

D'un vol qui les Zéphirs ſurpaſſe,
Toute la froide Junon (71) trace,
Et deſcend dedans ce Paris,
Laquelle n'eut jamais de pris.

J'ai veu de ma celeſte place
La douceur benigne, la grace,

Qu'a fait

(70) *Sa ſerve geniture.*] Parce que Mercure étoit fils de Jupiter & de Maya, fille d'Atlas. Il y en a eu pluſieurs autres, qui ont porté ce nom, c'étoit proprement le Meſſager de Jupiter, ſelon l'Hiſtoire Poëtique.

(71) *Froide Junon.*] Pour dire l'Air, parce que ſelon la Fable, Junon étoit la Déeſſe de cet Element; ſelon les Poëtes, qui en ont débité bien d'autres.

(72)

Qu'a fait Charles à l'Admiral,
Bien que felon & des-loyal.

Et pourtant je l'ai prins en garde,
Si bien qu'ores qu'il ne ſe garde,
Que ſur ſon innocence & moi,
Je le veux garder comme Roi.

J'ai veu & ſondé le courage
De l'Admiral, j'ai veu ſa rage;
Je ſçais qu'il cherche, & je le voi,
Couleur pour maſſacrer le Roi.

Et toutefois ce miſérable,
Cuide bien ſa fraude damnable;
Cuide ſon deſſein furieux
Se pouvoir cacher de mes yeux.

Les meurtres jadis effroyables,
Les dolemens abominables,
Bref tous les maux par lui commis
Sont devant ma colere mis.

Je ſçais que ſon ame puante,
S'endurcit à eſtre meſchante;
J'ai donc réſolu déſormais
De l'exterminer à jamais.

Je te commande donc, Mercure,
Que (prenant de ce fait la cure)
En Paris tu te tiennes coy,
Sans te montrer à nul qu'à moy.

Juſques que (le voyant en butte)
Contre Colligni s'execute,
Ce que de moi tu entendras
Maintenant, ô neveu d'Atlas (72). Non

(72) *Neveu d'Atlas.*] Mercure étoit, non pas neveu,

Non loing de la rive de Seine,
Qui parmi Paris ſe promene,
A un coing s'eſleve un Chaſteau,
Lequel n'eſt moins riche que beau.

Soit la riche pierre (73), ou encore
Le métal précieux qui dore,
Les ſoliveaux élabourés :
Soit que la façon de plus près

Tu regardes, ſoit qu'on adviſe
Ou la tapiſſerie exquiſe
D'argent, & de perles, & or,
Une ſeconde Toiſon d'or.

Ou ſoit ce qui plus me contente,
Ce Prince & ſa mere prudente,
Qui me gardant la pure foy
Ornent toute cette paroy.

En ce Chaſteau donc, dit le Louvre,
Qui non aux ſeuls Catholics s'ouvre,
Mais à l'Admiraliſte auſſi,
Qui n'a de moi aucun ſouci.

En ce Chaſteau, va & vient ore (74)
L'Admiral, & ſa troupe encore,
Qui paiſſant le Roy de propos,
Contre lui gardent un cœur gros.

Comme doncques cet execrable,
Et ſur tous meſchant remarquable,
Du Louvre tournera tantoſt,
Va contre lui ſans dire mot.

Dans

---

mais petit-fils d'Atlas ; étant fils de Maya, fille d'Atlas.

(73) *Riche pierre.*] C'eſt ici une Deſcription du Château du Louvre.

(74) *Ore.*] Pour dire maintenant.

(75)

Dans un logis voir je t'en charge,
(Pour y mettre nouvelle charge)
Un Soldat lequel tirera
D'arquebuſe (75), quand il paſſera.

A l'heure de ta main puiſſante
Conduira la balle paſſante
Juſques à la main, & au bras
De ce felon, n'y penſant pas.

Je ne veux pas pourtant qu'il meure,
Conclu qu'il n'ait à l'heure à l'heure,
De tuer le Roy ſon Seigneur,
Prenant deſſus ce coup couleur.

Quand le Roy ſçaura la nouvelle,
Il tourmentera ſa cervelle,
Pour punir le bleſſeur à coup,
Ignorant d'où vient ce beau coup.

Mais la trahiſon Gaſpardine,
A ſon innocence benigne
De meffaire je garderai;
Car advertir je le ferai.

Par ceux meſme de l'entrepriſe,
Adoncques ſa fureur eſpriſe,
Non ſans tout le vrai rechercher,
Fera ce traiſtre depeſcher.

Mercure, c'eſt en telle ſorte
Que je veux ma puiſſance forte Eſtre

(75) *D'arquebuſe.*] L'Hiſtoire n'a que trop fait connoître que Maurevel, qui bleſſa l'Amiral le 23 du mois d'Août 1572, le fit à l'inſtigation des Guiſes, & même de la Reine mere, & du Duc d'Anjou. Mais quoiqu'on en diſe, ce fut une vilaine maniere de ſe venger. S'il le faut faire, que ce ſoit avec honneur.

Eſtre cognuë, & c'eſt ainſi,
Que je le veux punir auſſi.

O que c'eſt choſe bien horrible
De tomber en ma main terrible ;
O que mes Jugemens ſont grands
Sur les hommes plus apparens !

Plutoſt que mon pouvoir s'efface,
Du Chaos la confuſe maſſe,
Les Eléments rebrouillera ;
Et plutoſt la nuit jour ſera.

Et plutoſt cette courbe voute,
Fille de mes mains, ſera toute
Ruinée, que le meſchant
Eſchappe mon glaive tranchant.

En vain donc, Chaſtillone rage,
Ypocriſant en ton courage ;
Tu cuides eſchapper les mains
Sanglantes des freres Etnains (76).

A peine eut-il dit la parole,
Que plus diſpoſtement je vole
Du Ciel, en la grand Cité bas,
Qu'un ſoudain penſer ne va pas.

Et en m'acquittant de ma charge,
Du ſang Gaſpardin un flot large ;
En faiſant bouilloner ſoudain,
J'ai meurtri ſa meurtriere main.

Remontant doncques au Ciel ore,
Je lairrai Colligni encore ; Qui

(76) *Freres Etnains.* ] Pour dire les Geans, ou Titans, que la Fable dit avoir été précipités ſous le Mont Etna, c'eſt aujourd'hui le Mont Gibel en Sicile.



Digitized by Google

Qui veautré en ſon ſang vilain,
Blaſpheſme le Dieu Souverain.

Tandis qu'un Polypheme Lorge
Avecque ſon Pilles (77) regorge
Contre le Roy propos ireux,
Et contre Dieu très-mal-heureux.

MONTGOMMERY, PILLES.

O Terres, creve-toi, pour m'engloutir ſoudain,
Si je dois endurer un acte ſi vilain.
O Aſtre mal-heureux! O traiſtreſſe influence!
Qui préſides, & as droit deſſus ma naiſſance;
O déſaſtré Phœbus, qui premier m'enjourna (78),
Et qui de ſon flambeau la clarté me donna.
O jour infortuné, la lampe journaliere
Qui premier me feit voir eſlevant ma paupiere,
Si nous, ruſés & fins, en cautelle envieillis;
Nous ſurpreneurs du Roy, nous ſurpreneurs de Villes,
Et retaſchant encor ſurprendre le Roy, Pilles,
Sommes les premiers pris, car le Roy le fait faire,
Bien qu'il faſſe ſemblant d'ignorer cette affaire.
C'eſt le Roy, c'eſt le Roy, qui le coup que tu as,
Invincible Admiral, t'a fait donner au bras;
C'eſt lui, ce ſont Meſſieurs ſes freres, & c'eſt Guiſe,
Un meſchant comme moi, d'un meſchant fait s'adviſe.

PILLES.

Celui ſeroit bien né d'une buche ou d'un tronc,
Qui (veu le bruit civil) ne jugeroit adonc
Qu'a fait

(77) *Pilles.*] Etoit un Gentilhomme d'auprès de Bergerac, dans le Perigord; brave Officier, qui s'étoit extrêmement diſtingué par des actions d'éclat, dans le Parti Huguenot, dès l'an 1562. Il fut comme beaucoup d'autres, maſſacré à la Saint Barthelemi.

(78) *M'enjourna.*] Pour *me fit voir le jour.* Terme qui eſt mort en naiſſant, c'eſt la ſeule fois que je le vois, & je compte que ce ſera la derniere.

Qu'a fait faire le Roy cette eſtrange bravade,
Celui ſeroit le fils d'une beſte d'arcade ;
Et ſeroit très-aveugle aux rayons du mi-jour (79),
Veu les maux qu'avons fait contre le Roy toujour ;
S'il ne jugeoit ce coup, & traiſtreſſe bleſſeure
Commandée du Roy, bien que non il aſſeure ;
Non devant les boiteux il ne faut point clocher,
Il a ſenti le vent que nous voulions chercher
Moyen de le tuer, & ſur cette aſſeurance,
Il a voulu venir ſagement à l'advance.
Or, pour remettre encor ſur le Roy tout le mal,
Sçachons quel eſt l'advis de Monſieur l'Admiral ;
Car le Roy, pour maſquer ſa trahiſon maline,
L'eſt allé viſitant, ypocriſant ſa mine.

MONTGOMMERY.

Allons donc, ô Pilles, eſpérant dans un jour,
Par le meurtre du Roy faire nouvelle Cour.

LE PEUPLE.

Toute choſe eſt muable
Au monde variable,
Rien certes n'eſt conſtant
En ce monde inconſtant.

Celui ancre le ſoc ſur le dos de Protée (80),
Qui cherche ſoubs le Ciel une choſe arreſtée :
D'un bras en vain pénible
Il verſa dans un crible,
Ou des percés vaiſſeaux
Les fugitives eaux.

Il lave en vain le Thuille, ou bien contre du ſable,
A la rive du Pont, le grain, inſtant nombrable,
Il veut eſpuiſer l'onde
D'Amphitrite (81) profonde, Où

---

(79) *Du mijour*] Pour Midi.

(80) *De Protée.*] Pour la Mer, parce que Protée étoit regardé comme une Divinité de la Mer.

(81) *Amphitrite.*] Se prend pour la Mer, parce qu'elle

Où il conte les yeux
Brillant de nuit ès Cieux.

Et noſtre Maſcaret il veut porter encore,
Où le Soleil bien loing adviſe l'onde More ;
Dans une Nef il grimpe
Le haut ſommet d'Olympe,
Porte ( ſecond Atlas )
Le Ciel deſſus ſes bras.

Et comme le Sauveur (82) ſous ſa plante divine,
Il oſe ſans danger éjamber la Marine ;
A une boule ronde
Eſt ſemblable le monde ;
Plus on la va tirant,
Plus on la va virant.

Tout ainſi d'autant plus de deſſeins on veut faire,
Plus le ſuccès on voit au monde eſtre contraire ;
Seulement la mort bonne
Vie aſſeurée donne,
La fin tant ſeulement
Bonne, à contentement.

O trois & quatre fois les ames bien-aiſées,
Des généreux Héros ès places Elyſées ;
Charles noſtre bon Prince,
Pour rendre ſa Province
Exempte de ſes maux,
Et infinis travaux

Honore l'Admiral auprès de ſa perſonne,
Quand un ſiniſtre coup, fraiſche douleur lui donne ;
Il s'en

---

qu'elle étoit femme de Neptune, Dieu ſouverain des Mers.

(82) *Le Sauveur.*] Placé ici dans une Piece conjointement avec les fauſſes Divinités ; c'étoit le ſtyle du tems.

Il s'en deult & tourmente,
Il cherche, il diligente,
Tout bouillant de fureur,
Qui du coup eſt auteur.

Il ſe deult, que le coup, qui l'Admiral offence,
Eſt un feu tout nouveau pour rebruſler la France,
Qu'un joyeux Hymenée (83)
A la Feſte tournée;
Et ſon amoureux ſon
En murmure, & ſoupçon.

Que la joyeuſe Paix, garde de toutes Places,
S'enfuit ſoubs un tel bruit, & felonnes menaces;
L'Admiral il conſole
Par benigne parole,
Juſtice lui promet
Peine à l'adoucir met.

O Royale douceur, ô inſigne clémence,
D'avoir encore pitié du Boute-feu de France;
Son ennemi il aime,
Il a douleur extreſme;
Il gémit en ſon cœur
Du meſchant la douleur.

Et l'autre deſloyal gémit en ſon courage,
Qu'au Roy ſon conſoleur il ne peut faire outrage;
Ainſi le ſort damnable,
D'une main execrable
Frappe le Dieu humain,
Qui l'avoit rendu ſain.

Je ne ſçais qui le coup a entreprins de faire,
Combien qu'un Admiral, meſchant incendiaire,

Un

(83) *Joyeux Hymenée.*] Il y avoit faute ici, on y liſoit *Iſyeux Hymenée*, ce qui ne formoit aucun ſens; j'ai donc mis *Joyeux Hymenée*, & il faut lire ainſi.

(84)

Un ſanglant Eryphile (84)
En une telle Ville,
N'euſt ſçeu croupir beaucoup,
Sans recevoir ce coup.

Il ne faut s'eſtonner ſi celui qui ſe pene
A deſplaire à chacun, ſupporte enfin la peine
Qu'a eu ce miſérable;
Mais ſon cœur indomptable
Par aucun juſte coup,
Me fait craindre beaucoup.

O grand Saturnien (85), retiens-le ſoubs ta bride,
Et ſers à noſtre Roy de favorable guide;
Et ſi c'eſt un préſage
D'un advenir dommage,
(Le coup fait aujourd'hui)
Que tout tombe ſur lui.

## ACTE QUATRIE'ME.

D'ANDELOT, *ſortant des Enfers.*

LA Terre ſe crevant, je ſors hors du Tenare (86),
Et du Palais ombreux de l'horrible Tartare,
Ou rotiſſant d'un feu, qui ne cognoit la mort
Je languis, deſchiré d'un tenaillant effort.

Ores

(84) *Eriphyle.*] Femme d'Amphiaraus, qui pour des bijoux, dont on lui fit préſent, décela ſon mari, qui ſe cachoit pour ne pas aller à la guerre de Troye; mais je ne vois point le rapport de cette Hiſtoire, avec ce Vers. Il n'y a aucune reſſemblance.

(85) *Saturnien.*] Pour Jupiter, parce qu'il étoit fils de Saturne.

(86) *Tenare.*] Pour l'Enfer, au moins chez les Poëtes.

Ores (87) je roule un roc du haut d'une montagne ;
Et ſoudain le remonte au haut de la campagne ;
Ores ſur une rouë attaché, qui s'enfuit,
Un nombre de Serpens effroyable me ſuit ;
Or Promethé ſecond un bec felon encore
Me pince, & mon poulmon renouvellant devore :
Or un bois enſoulfré, vilainement puant,
Et fumée toujours éternelle rendant
M'offenſe le cerveau : ores une eau mauvaiſe
Raltere mon gouſier de bourbe & de falaiſe (88).
Ores un Radamanth' d'un fouet & d'un cordeau
Rompt de cent mille coups, & deſchire ma peau ;
Et ores me guidant au haut d'une montagne,
Me fait bras renverſé, faire en l'air la gambade.
Ores la hart au col, je ſuis preſſé ſi fort,
Que bavant eſcumeux, je rends un venin ord.
Ainſi le fils d'Alcmene (89) en ſa juſte colere,
Pour Pyrithoé (90) mort eſtraignant de Cerbere,
Soubs ſon robuſte doigt le gouſier inhumain,
De ſa bave apperçeut l'aconite (91) venain :
Si doncques je me veux repoſer à mon aiſe,
Je me couche en un lict couvert de chaude braiſe ;
Si j'ai froid, j'ai le glaz tout preſt pour me chauffer ;
Et ſi quelque appetit a mon ventre en Enfer,
De crapaux & ſerpens ma table plus inſigne
Se couvre, pour pouvoir appaiſer ma famine ; Pour

---

(87) *Ores.* ] Pour tantôt.

(88) *Falaiſe.* ] Ordinairement ce terme ſignifie, des Côtes de mer, ou de rivieres, qui ſont de roches ou de pierres ; & quelquefois il ſignifie un ſable menu, & c'eſt en ce dernier ſens qu'il ſe prend ici. Sur *Falaiſe* voyez le Dictionnaire Etymologique de M. Menage.

(89) *Fils d'Alcmene.* ] C'eſt Hercule, fils de Jupiter & d'Alcmene.

(90) *Pyrithoé.* ] Pyrithous Roy des Lapithes, qu'Hercule voulut tirer des Enfers, ſelon la Fable.

(91) *Aconyte venin.* ] Pour poiſon très-violent : Aconitum, eſt le Réalgal, ou Arſenic rouge, poiſon très-dangereux.

(92)

Pour Luths & pour Chanſons j'ai les cris forcenés,
De ceux qui comme moi ſans eſpoir ſont damnés :
Mes ſerviteurs ſont deuil, deſpit, blaſpheſme, rage,
Et le ſouci rongeard toujours me ſert de Page ;
Ma ſuite eſt Tiſyphone aux ſerpentins cheveux,
Et c'eſt ce qui me fait ſans ceſſe furieux.
Bien que non moins que moi le Cardinal (92) mon frere,
Et l'Apoſtat Calvin ne font qu'heurler & braire ;
Si ſouffre-je beaucoup plus de tourmens divers,
Que n'euſſe ſçeu penſer vivant en l'Univers ;
Et ce qui plus me faſche eſt que cette Moinaille,
Ces Preſtres, Cardinaux, & toute la Preſtraille,
Que tant je meſpriſois, que je tuai jadis,
Sont morts, & ſans douleur vivent en Paradis ;
Et remplis de bonheur voyent de Dieu la face,
Et entre les enfans de Dieu reçoivent place.
Or le riche d'Enfer en attendant là-bas
Mon frere l'Admiral tomber entre ſes las,
M'a envoyé au monde eſtant marri que Guiſe
Et le Roy, ſouſtenant la Chreſtienne Egliſe,
Veſquiſſent plus long temps : il m'a permis venir
Ici, pour ce propos à ce frere tenir,
Dont je ſuis bien joyeux ; car tant que ſur la terre
Je ſerai arreſté à la pénible guerre
Que je ſens en Enfer, j'aurai quelque repos,
Et quelque treve auront mes miſérables os ;
Encore prend plaiſir la fievreuſe perſonne,
Quand le mal de repos un quart d'heure lui donne ;
Mais je m'en vais trouver mon frere l'Admiral,
Qui menace d'avoir vengeance de ſon mal,
Et le voyant ainſi blaſpheſmer & deſplaire,
Il ſera plus enclin à ma volonté faire.

---

(92) *Le Cardinal.*] C'eſt Odet, Cardinal de Chaſtillon, Evêque de Beauvais, empoiſonné en Angleterre l'an 1571. Nous l'avons déja dit.

L'ADMIRAL,

L'ADMIRAL, D'ANDELOT, LES FURIES.

En quelle part ſuis-je, ou qu'ai-je apperçeu;
J'ai veu mon frere, ou bien je ſuis deçeu!
C'eſt lui vraiement: O d'Andelot, mon frere,
Es-tu venu ſur mon plus grand affaire?
Où as-tu tant demeuré loing de nous?
O d'Andelot, tant regretté de tous?

D'ANDELOT.

Certainement j'ai pénétré la terre,
Sortant d'Enfer où m'envoya ta guerre;
Quand enragé de quoi deffait tu fus,
Et Condé mort, à Xaintes je mourus:
J'ai pénétré, dis-je, les noirs ombrages,
Pour te venir remettre les dommages
Devant les yeux, & les infinis maux
Qu'ici t'a fait le Prince des Papaux;
Que ſi tu as perdu la cognoiſſance,
Si tu ne ſens combien le Roy de France
T'a ruiné. Si ton œil ne voit point
Que Guiſe à lui, contre ta vie eſt joint,
Ouvre les yeux, au moins de ta hauteſſe,
De voir combien ta renommée bleſſe;
Le coup qu'on t'a donné dedans ce bras;
Car, frere, quand bien penſé tu auras,
Toi, ſage, vieux & prudent en cautelle,
Tu trouveras qu'un qui de la mammelle
Ne ſort qu'à peine, a trompé tes deſſeins,
Vaincu d'un coup tes invincibles mains.
Qu'un Admiral, le marteau de la France,
N'a peu fuïr d'un enfant la vengeance;
Ouvre tes yeux, couarde, car tu n'és
Femme, mais homme, ainſi ſouffrant tu és:
Et d'une main de vengeance affamée
Tue le Roy, puis d'une chaude armée,
Renverſe ceux qui ſont de ſon parti;
Rend le Guiſard, le Papaut ſubverti.
Courage: Non, ſi ta main eſt bleſſée,
Ta teſte n'eſt encores offenſée;
Certes au bruit de Bellone inhumain,
Le cerveau vaut cent fois plus que la main.

Montgommery

Montgommery, & maint autres encore,
Avecque toi leſquels demeurent ore,
Exploiteront d'un bras à vaincre apprins,
Tous les deſſeins qu'ils auront de toi prins.
O! ſi ma main, jadis hélas guerriere,
Avoit ici ſa liberté premiere,
Il ne faudroit, frere, te ſoucier,
A qui commettre un brave exploit guerrier:
Mais aux eſprits de la Caverne ombreuſe
Permiſe n'eſt l'eſpée dangereuſe,
Las! aux eſprits & aux manes d'Enfer,
Il n'eſt permis combattre avec le fer;
Courage donc, tue, briſe, renverſe,
Et tes haineux coup ſur coup bouleverſe.

LES FURIES.

Tu ſonge encor, ô généreux Seigneur,
A rehauſſer aux Aſtres ton honneur:
O Admiral! où eſt ce grand courage,
Qui bouillonnant dès le verd de ton aage
En tes boyaux, t'a fait voir reveſtu
Du riche habit de la forte vertu.
Tu es deçeu, ô la gloire de France,
Si tu cuidois à celui qui commence,
Tant ſeulement le triomphe eſtre deu,
Et non à qui mieux achever a peu:
Où eſt ce cœur, où eſt cette ſageſſe,
O Admiral, qui la haute proueſſe,
Des plus hauts Chefs a ſurmonté toujours;
Où ta fineſſe, où ſont les dextres tours,
Le ſtrategeſme, & où eſt ta prudence (93),
Le ſeul effroi de la guerriere France?

Ne ſens

(93) *Prudence.* ] C'eſt une choſe admirable dans l'Hiſtoire, que la prudence de l'Amiral de Coligny: il eſt battu, & il fait des Siéges, comme il entreprit celui de Poitiers, après la Journée de Baſſac; il eſt vrai qu'il ne le continua point. Il eſt défait à Dreux, à S. Denis, à Baſſac & à Montcontour, & cependant

Ne ſens-tu pas les brocards d'un Henri (94),
Pour t'avoir ſçeu vaincre aux armes nourri.
Ne vois-tu pas que par toute la France
On te mocqu'ra, ſi tu n'en prends vengeance;
Non tu n'es point ce Chaſtillon hautain,
Cet Admiral à l'invincible main:
Las! quoi je dis, au rebours je m'aſſeure,
Vrai Chaſtillon, que vengeant cette injure
Tu tremperas ton puniſſant harnois
Dedans le ſang ennemi de Valois,
Et que dardant ta puiſſante colere
Deſſus le Roy, tu croiras ton grand frere,
Qui des Enfers ſortant avecque nous,
Te prie ici, humblement à genoux,
De n'endurer ce reproche, & diffame,
Qui troubleroit le repos de ſon ame.

D'ANDELOT.

Voire, cher frere, avec un bras vengeur
Achepte à toi & à moi cet honneur;
Tandis, hélas! que Hecaté cruelle (95),
Au noir ſéjour pour jamais me rappelle,
Et que le cri de Pluton impiteux,
Me reconduit aux abiſmes ombreux.

*Ici d'Andelot retourne aux Enfers.*

---

dant, il fait toujours des Paix honorables, & obtient des Edits favorables à ſon Parti.

(94) *D'un Henri.*] C'eſt Henri Duc d'Anjou, qui fut depuis Roy de France, ſous le nom de Henri III. Ce Prince commandoit l'Armée Françoiſe dans les dernieres guerres contre les Huguenots, depuis 1569 juſqu'en 1573, qu'il fut élu Roy de Pologne.

(95) *Hecaté cruelle.*] Hecaté étoit fille de Jupiter & de Latone, & ſœur d'Apollon. Dans le Ciel, on la nomme la Lune; Diane, ſur la Terre; & Proſerpine dans les Enfers. On la dépeint comme ſevere pour les criminels; ſelon les Poëtes de l'Antiquité.

O triſte

L'ADMIRAL.

O triſte, moi, tu t'en vas donc, ô frere;
Demeure un peu, cruel, retourne arriere :
Las ! il s'enfuit, & mon cri le ſuivant,
Eſt emporté ſur les aiſles du vent.
Tiens-toi certain, pour le moins, ô mon frere,
Que je ferai une vengeance fiere ;
Et que le Roy ſentira combien peut,
De Colligni l'Admiral quand il veut.
Et de ce pas je ferai l'entrepriſe
Avec mes chers Huguenots tuer Guiſe,
Et arreſter le moyen pour le Roy,
Mettre bien-toſt à l'endroit où je doy.

LE PEUPLE.

O haute Déïté qui maiſtriſe la terre,
Qui tiens en main l'orage du tonnerre,
Qui du cil d'œil chocque terres, & Cieux
Jette çà-bas tes pitoyables yeux.

Vois Saturnin celeſte, ô brave fils de Rhée,
Vois ton Epouſe, ô Majeſté ſacrée,
Vois le branle où ell' eſt de retomber au mal,
Que lui a fait tant de fois l'Admiral.

Garde le Roy, Jupin, de mauvaiſe fortune,
Et garde nous de diſcorde commune ;
Las ! que je crains beaucoup le ſecret pourparler
Des Huguenots, leur venir & aller :

Leurs tours & leurs retours à l'Admiral les porte,
Et leurs deſſeins, & leur menace forte.
Seigneur, retiens la bride à l'Admiral hautain,
A noſtre Prince, & tends le bras humain.

## ACTE CINQUIE'ME.

LE ROY, SON CONSEIL, LE DE'LATEUR.

QUI eut jamais penſé trahiſon ſi vilaine
Sortir de mes Subjets ? Race Saturniene,
Qui bride ſoubs ta loi tout ce grand animal,
Tu me vois innocent du coup de l'Admiral.
Tu ſçais que bien qu'il eut d'une dextre rebelle,
Rallumé tant de fois une guerre cruelle,
Et que cent mille fois eut pratiqué ma mort,
Pardonné lui avois pourtant tout cet effort :
Au contraire toujours ma douceur & clémence
J'avois miſe au devant de mon outrecuidance,
Tu ſçais combien je fus & ſuis du tout faſché,
Et combien de ce fait j'ai l'auteur recherché.
Aide-moi donc, Seigneur, & mon Conſeil conſeille,
Qu'à cette trahiſon contre moi non pareille
Il convient faire, ou bien s'il faut leur pardonner,
Ou par leur mort, exemple à tous autres donner :
Qu'en dites-vous ( amis ) voici l'auteur qui chante,
Qu'il a veu conſpirer l'entreprinſe meſchante,
Que l'Admiral a fait ( avec tous ſes ſuppots )
Dans demain d'envoyer deſſoubs terre mes os,
Et non moi ſeulement, ni mon ſang, mais encore
Tous les bons ſerviteurs, leſquels me reſtent ore.

LE CONSEIL.

Eſt-il poſſible, las ! tel fait eſtre advenu ?

LE DE'LATEUR.

Je n'ai que par mes yeux l'entreprinſe cognu,
J'ai promis & juré, mais d'une mine feinte,
D'aider à l'entreprinſe, & auſſi par contrainte
On promettroit beaucoup pour ſa vie ſauver,
Et ſoubdain ſuis venu ſa Majeſté trouver,
Ne pouvant en mon cœur par telle felonie,
Endurer qu'on arrache à mon Prince la vie :
Et pour autant, ô Sire, ayez pitié de moi,
Si à eux contre vous j'ai engagé ma foi.

LE ROY.

Tu mérites plutoſt récompenſe éternelle,
Que ſupplice de t'eſtre ainſi montré fidelle;
Va doncques ſans danger, & tout certain tien-toi,
Que je garde en mon cœur bien empreinte ta foi.
Or vous, mes bons Seigneurs, à cet urgent affaire,
Dites-moi ce qui eſt plus promptement à faire.

LE CONSEIL.

Sire, certainement aux extreſmes dangers,
Toujours les Chirurgiens, qui ſont les plus experts,
Adjoutent promptement les remedes extreſmes;
A ce danger ſi grand, Sire, faites de meſmes,
Prévenez l'ennemi, & rejettez ſur lui
Le meurtre, qu'il s'attend ſur vous faire aujourd'hui:
Tout ainſi que le clou, un autre clou repouſſe,
Non autrement, auſſi qu'une onde l'autre pouſſe,
Ainſi par le trompeur, le trompeur eſt deceu.

LE ROY.

Mais quoi! miſéricorde eſt agréable à Dieu.

LE CONSEIL.

Mais juſtice lui eſt beaucoup plus agréable.

LE ROY.

Pardonner l'ennemi fut toujours bien louable.

LE CONSEIL.

Chaſtier les meſchans fut toujours grand vertu.

LE ROY.

Heureux le Roy qui n'eſt de cruauté veſtu.

LE CONSEIL.

Heureux à l'obſtiné qui n'uſe de clémence.

LE ROY.

Le Roy, pour ſon reſpect, doit hair la vengeance.

LE CONSEIL.

Pour le reſpect commun vengeance il doit chercher.

LE ROY.

Le ſang de ſon Subjet au Roy doit eſtre cher.

LE CONSEIL.

Mais bien plus cher ſon ſang, auſſi de ſa Patrie,
Qui vengeance, vengeance à ſa Majeſté crie;
Dieu pardonne à celui qui ſe repent enfin,
Il vous apprend de faire, & le meſchant ſans fin

Il damne, vous montrant qu'à l'obſtiné rebelle,
Devez auſſi donner punition cruelle.
Que ſi vous plaignez plus un meſchant indompté,
Que noſtre ſang & Dieu; alors la pieté
De voſtre Sceptre en plein ſera bouleverſée,
Et l'autre (lequel eſt juſtice) renverſée:
Si vous ne puniſſez le mal-heureux deſſain
Ja par trop averé de l'Huguenotte main,
Sire, puniſſez donc une telle entrepriſe,
Delivrez-vous, le Peuple, & ſecourez l'Egliſe,
Qui vous crie au ſecours, & d'une prompte mort
Envoyez ces mutins outre le triſte bord.

LE ROY.

Puis donc qu'il eſt beſoin que perdre je m'efforce,
Par les armes au poing, cette meurtriere force:
Il ſoit fait, & ſoudain depeſcher il vous faut,
De donner aux meſchans le puniſſant aſſaut.

LE PEUPLE, LE MESSAIGIER.

Mes yeux me trompent bien, ou je vois ci-devant
Un Meſſaigier, qui vient à nous tout droit courant.
Meſſaigier, mon ami, dis-nous quelles nouvelles?

LE MESSAIGIER.

Je n'en ſçaurai porter, ſinon de très-cruelles:

LE PEUPLE.

O Dieu! que dira-t-il? mon courage trépant,
De mortelle frayeur me va perſecutant.

LE MESSAIGIER.

L'Admiral & les ſiens, d'une traiſtreſſe audace,
A conſpiré la mort de la Royale Race,
Et devoit dans demain avec le traiſtre fer
Tuer le Roy, la Royne, & Meſſieurs à ſouper.

LE PEUPLE.

O quelle trahiſon! Mais, dis-nous, je te prie,
Meſſaigier, ſi le Roy a ſçeu la tromperie.

LE MESSAIGIER.

Il l'a ſçeu par trois Seigneurs, qui ſur leur foi,
Avoient conſenti meſme au maſſacre du Roi;
Seigneurs dignes de croire, & deſquels le rang oſte
Fauſſeté, qui toujours vivoient à l'Huguenotte.

LE PEUPLE.

O Dieu ! tu ſois loué : Mais, Meſſaigier, dis-moi,
Pour rompre ce deſſein comment a fait le Roi.

LE MESSAIGIER.

Avoir eu le conſeil, lorſque la blonde Aurore
Chaſſoit les noirs chevaux de la Déeſſe More (96),
Et que laiſſant le lict de ſon mari vieillard,
Ses couleurs pour le Ciel ſemoit de toute part.
En gaignant le devant il envoya grand force,
(Tandis que tout Paris ès cantons le renforce)
Qui Pilles, l'Admiral, Pardaillan & Pinos,
Et autres envoya ſoubs les Stygiens flos ;
Bien que Dieu ait permis que Lorges à la fuite (97),
Se ſoit ſauvé bien loing ſur ſa cavale viſte.

LE PEUPLE.

O généreux exploit ! O vengereſſe main !
Que plutoſt euſſes-tu meurtri cet inhumain.

---

(96) *La Déeſſe More.*] C'eſt la Nuit, parce qu'elle eſt noire.

(97) *Lorges à la fuite.*] L'Hiſtoire du Maſſacre de la Saint Barthelemi rapporte que Lorges, ou le Comte de Montgommery, c'eſt le même, & quelques autres Gentilshommes logés au Fauxbourg S. Germain, vis-à-vis le Louvre, la riviere de Seine entre deux, furentheureuſement avertis dès cinq heures du matin, de ce qui ſe paſſoit : doutans néanmoins de la verité du fait, ils découvrirent ſur la riviere des aſſaſſins dans des batteaux, qui s'apprêtoient à les venir égorger. Il ne leur en fallut pas davantage, pour leur faire prendre la réſolution de ſe ſauver dans le même moment, ſans hardes & ſans bottes. ; & comme ſi le Duc de Guiſe ne s'étoit pas aſſez deshonoré, en conduiſant lui-même des aſſaſſins chez l'Amiral, il eut encore la lâcheté de pourſuivre à main armée ces pauvres fugitifs, pendant une demi journée, juſques à Montfort, & lâcha après eux quelques aſſaſſins ; mais ils furent ſauvés. Montgommery ſe retira en Angleterre, il revint en 1574, & eut la tête coupée en Greve, pour crime de leze-Majeſté. Voyez le Journal ci-deſſus, Tome I. pag. 81.

LE MESSAIGIER.

C'eſt ainſi que le Roy a puni cett' audace,
Mais je vous dis adieu ; qu'il vous tienne en ſa grace.

LE PEUPLE.

Ambition des hommes la ruine,
Combien hélas ! tes effets ſont malins :
O bien-heureux celui qui te domine,
Et met le frein à tes déſirs hautains.

La perſonne ſage
Ne met ſon courage,
Son affection,
Son but, ſon attente,
Son ame prudente,
Sur l'ambition.

O combien eſt heureuſe la perſonne,
Laquelle ſuit la modeſtie d'or ;
Elle n'a peur de la guerre felone,
Elle ne craint aucun danger encor ?

Son ame tranquille
Ne craint d'une Ville
Le Magiſtrat fier ;
Ne craint la Juſtice,
Ne pouvant au vice
Nullement plier.

Las ! que ſert-il de maiſtriſer le monde,
Et deſſus tous ſe faire voir regnant,
Dès où Phœbus leve ſa teſte blonde,
Juſques aux flots de l'humide Ponant.

Si la vie humaine
Ne dure qu'à peine
La moitié d'un jour,
Et que d'heure en heure,
Il faut qu'on s'aſſeure
D'un nouveau ſéjour.

Celui

Celui hélas ! qui devoroit la France,
En ſon déſir de régner déſireux,
Et qui fondoit du Sceptre l'eſpérance,
Tout à un coup ſe voit très mal-heureux.

Il eſtimoit l'onde,
Les terres, le monde,
Petites pour lui ;
Et ores ſa chair vaine,
Par la bouë traiſne (98),
Sans los aujourd'hui.

Bref, & celui qui déſiroit la France,
Seigneurier, en ſon déſir felon,
Eſt poſſeſſeur, ô divine vengeance !
Du plus haut lieu qui ſoit en Montfaulcon.

Doncque on contemple,
Seigneurs, un exemple
D'un ambitieux ;
Vertu ſouveraine,
A bonne fin mene,
Nous pouſſant aux Cieux.

---

(98) *Par la bouë traiſne.*] Dès que l'Amiral eut été tué on lui coupa la tête, qui fut portée, dit-on, au Roy & à la Reine mere, puis embaumée & envoyée à Rome, pour être préſentée au Pape, & au Cardinal de Lorraine. Et comme le peuple eſt toujours extrême dans ſes fureurs, auſſi-bien que dans ſes plaiſirs, il ſe ſaiſit du reſte de ce cadavre, lui coupe tout ce qu'il pouvoit couper, & le traîne ignominieuſement par les rues, après quoi il le va pendre par les pieds au gibet de Montfaucon, où le Roy & la Reine l'allerent voir.

*Fin de la Tragedie de Colligni.*

# APPROBATIO

## Doctorum Facultatis Parisiensis.

*NOS subsignati Doctores Facultatis Parisiensis, certificamus hanc legisse Tragœdiam, & nihil indignum invenisse, quominùs in lucem emittatur; testibus nostris signis hîc affixis, anno Domini 1574.*

*Die verò mensis Octobris 23.*

*Sic signatum.*

DE PIRO.

F. DAVID BEROT.

TABLE

Digitized by Google

# TABLE DES MATIERES

## Contenues dans le Premier Volume du Journal de Henri III.


A

ABraham, Secretaire du Prince de Condé, pendu, 136

Adjacet, (Ludovic) Florentin & Traitant, 102 achete la Terre de Châteauvilain, 256. 257. 334. épouſe la fille du Duc d'Atri, 257. eſt premier Maître d'Hôtel 289. ſe bat contre Pulveret, & le fait aſſaſſiner, *ibid.* condamné, mais non executé, 335

Admiral de Coligny, ce qu'il dit ſur le projet de la guerre de Flandres, 48. une pauvre femme le veut détourner de ſe rendre à Paris, 43. ſon cadavre inſulté, 597

Aimar Préſident au Parlement de Bordeaux, Député aux Etats, 199

Albe, (le Duc d') ce qu'il dit au ſujet des Calviniſtes, 26. 27. Note 39

Albon, (Jacques d') Maréchal de S. André, ſa mort, 20 & 21. ſon caractere, 20 Note.

Albret, *Voyez* Mioſſans. *Voyez* Jeanne d'Albret.

Alençon, (Charles Duc d') 503. 504. 506

Alençon, Duc, mis en liberté, 93. va au devant de Henri III. 100 *Voyez* François, Duc d'Alençon.

Alegre, (le Baron d') tue Viteaux, 401. 402

Alegre, (Ives d') tué, 207

Alienation, *Voyez* Clergé.

Altoviti eſt tué, & tue le Bâtard d'Angoulême, 483 & 484

Ambaſſadeurs d'Allemagne, 492
Ambaſſadeurs d'Angleterre à Paris, 437. 638
Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſe plaint des Huguenots, 32
Ambaſſadeurs des Suiſſes, 341
Ambaſſadeurs Turcs à Paris, 339
Amboiſe, Son émeute, 555
Amiens, Evêché vendu, 110. Cette Ville refuſe de ſigner la Ligue, 202
Amyot (Jacques) Grand-Aumônier, 91
Andelot (François de Coligni d') ſe trouve à la Bataille de Dreux, 21. Quand mourut, 21. Note, 552
Angennes (Claude d') Evêque de Noyon, réprimendé au Parlement, 479
Angers, ſon Château remis à Du Bouchage, 466
Angoulême (le Batard d') tue Altoviti, 482. 483
Anjorrant, Conſeiller, ſa mort, 416
Antraguet menacé de la part du Roy, 241
Anvers ſaccagée par les Eſpagnols, 185. Entrepriſe des François ſur cette Ville, 382. Paſquinades à ce ſujet, 385
Appanage d'Alençon augmenté, 167
Argence. *Voyez* d'Argence.
Armes conduites à Châlons pour les Guiſes, 440
Arques *ou* Joyeuſe, bleſſé à la Fere, 306. Reçû Duc & Pair, 329. 330. Son Mariage. 331
Aubepin qui fleurit au Cimetiere des Saints Innocens, 55. & Note 71
Aubray (Claude d') Prevôt des Marchands, 227
Audenarde aſſiégée, 357
Auger, Jeſuite, 113
Auguſtins, Cérémonies du S. Eſprit dans leur Egliſe, 341
Aumale (Duc d') Son mariage, 180. Cauſe du trouble, 450
Avocats & Procureurs appellés pour ſe cottiſer, 165

B

BAïf récompenſé, 332. 333
Baillet, Préſident, ſes Remontrances ſur le Concordat, 7. Sa mort, 168. 169
Bailly, Préſident des Comptes, ſa mort, 356. 368
Barbizi, ami de Madame de Villequier, 215
Barriere (Jean de la) Fondateur des Feuillans,

lans, vient à Paris, 400
Barrois, mouvemens au ſujet de cette Province, 136
Balagni (Monluc de) fils de l'Evêque de Valence, 33. Note 46. Eſt fait Gouverneur de Cambrai, 326
Baſſac (Journée de) 556
Baſſompierre, ce qu'il dit de la mort de Charles IX. 77
Baſtie (la) Son Duel, 480
Bataille de Baſſac *ou* Jarnac, 38. de Dreux, 21. Vers à ce ſujet, 22. de Châteauneuf, 36. de Jarnac, 35. 36. de Marignan, 5. & Note. de Montcontour, 42. Note 64. 557. de S. Denis, 34. 556. de Dreux, 555. de S. Laurent *ou* de S. Quentin, 15. & Note.
Battus *ou* Flagellans, Leur Proceſſion, 109. Leur origine, *ibid.* De pluſieurs ſortes, 110
Baviere (Wolfang de) Duc de Deux-Ponts. Sa mort, 40
Bauquemare, Premier Préſident de Roüen, meurt, 423
Bayard (le Chevalier) Sa mort, 10. Sa vie, 10. Note.
Bayonne, Voyage de Charles IX. à cette Ville, 26. Note 39. Projet qui s'y forme, 27. Note 39
Beaulne (Jacques de) Samblançai, Sa condamnation, 7. 8. Note. Vers ſatyriques à ce ſujet, 9. 10. Eſt juſtifié, 8. & 9
Beaulne (Renaud de) Petit-Fils de Samblançai, 9. Eſt Chancelier de M. d'Alençon, 245. Eſt déſappointé de la Charge de Chancelier de Monſieur, 294
Beaupré aſſaſſine d'Aumont, & eſt décapité en Effigie, 287
Beauvais-Nangis, pourquoi diſgracié, 319
Beauvais la Nocle, envoyé à la Cour, 159. Son différend avec M. de Nemours, 161
Belle-Forêt, ſon Hiſtoire des IX. Charles, 73
Bellegarde eſt Maréchal de France, 100
Belliévre eſt fait Préſident à Mortier, 169. 308. 309. Va en Angleterre au ſujet de Marie Stuart, 494. Revient de Londres, 498. 499
Bénéfices tenus par Femmes & Laïcs, 251
Bentivoglio (Corneille) tuë François Duc d'Enghien, 13
Bergueville décapité, 352
Berſon, Cordelier, 222.

A de belles mains, 423
Beſme, Aſſaſſin de l'Amiral, 52. Sa mort, 132. 133
Bethiſy, ruë, où l'Amiral de Coligni eſt aſſaſſiné, 52
Beze (Théodore de) Vers contre Samblançai, 9. Ce qu'il dit ſur le Meurtre de Vaſſy, 19. 38. Vers ſur la nouvelle Etoile, 59
Beſieres, Valet de Chambre du Roy de Navarre, 19
Bianque (René) Parfumeur, ſes enfans roüés, 475
Billeboquet, Henri III. en porte, 462
Birague, Chancelier, Décharge qu'il demande à Henri III. 97. 98. 130. Mauvaiſe réputation qu'il a, 148. Harangue aux Etats de Blois, 191. Cardinal, 234. Reçoit le Chapeau rouge, 244. Quitte les Sceaux, 259. Donne une collation au Roy, 288. Sa mort, 409, 410. Son caractere, 410. Ses Obſeques, 412
Biron, Sa Négociation avec M. d'Alençon, 152
Blois, leurs Etats de 1576, 185. 190. 193. 197. Son Ordonnance regiſtrée, 288
Bloſſet (le Capitaine) quitte Paris, 50
Bobettiere décapité, 279
Bodin, député aux Etats, 199
Boiſſy, Cardinal, ſes Remontrances à François I. ſur le Concordat, 6
Bordes (des) tue par malheur le Duc de Nevers à Dreux, 21
Bouchage épouſe la ſœur de la Valette, 339. 340
Boucher (Jean) Ce qu'en dit Henri III. 353
Boudet (Michel) Evêque de Langres, 7
Bouillon (Duc de) Sa mort, 108
Boullencourt, Préſidente, Sa mort, 462
Bourbon, Connétable, 503. 504. 505. 528. Sa mort, 10. 144
Bourbon (Antoine de) excuſe le Meurtre de Vaſſi, 18 & Note. Son caractere foible, *ibid.* Note. Sa mort, 19. Dans quelle Communion eſt mort, *ibid.* Ce qu'il fait dire en mourant à Henri ſon Fils, 20. Vers ſur ſa mort, *ibid.* Sa mort, 37
Bourbon (Charles de) Prince de la Rochegüyon, 20
Bourbon (Jean de) tué à la Journée de S. Quentin,

tin, 15. 37
Bourbon, Cardinal, (Charles de) Sa colere contre le Chancelier de l'Hôpital, 30. 31. Vers qui lui ſont adreſſés, 37. Va à Avignon, 107. 150. Va prêcher les Huguenots, 174. Son Feſtin au Duc de Joyeuſe, 337. Cardinal, 412. Ses eſpérances à la Couronne, 428. Comment nommé, 498
Bourbon (François de) Sa mort, 37
Bourbon (Henri de) Marquis de Beaupreau, eſt tué, 18. & Note.
Bourbon (Henri de) Prince de Condé, ſa ſageſſe, 62. Mal que lui veut Charles IX. 62. 63
Bourbon Condé (Louis de) Priſonnier à Dreux, 22. tué à Jarnac, 35. 37. Vers à ſon ſujet. 36. Note 49. Son courage, 36. 37. Songe qu'il eut, 38
Bourbon (Antoinette de) Ducheſſe de Guiſe, ſa mort, 387
Bourbon (Charlotte de) Princeſſe d'Orange, ſa mort, 356
Bourg (Anne du) Conſeiller au Parlement, 16. & Note. Quand on le fit mourir, 16. Note.
Braigue (la) Capitaine, tué, 197
Breton, Avocat, pendu, 496
Brienne Luxembourg, ſon Mariage, 387
Briquemaut, 571
Briſſac (le Comte de) ſa mort, 39. Note 60
Briſſac (la Demoiſelle de) épouſe S. Luc, 228
Briſſon (Barnabé) eſt fait Avocat du Roy, 128. Eſt fait Préſident à Mortier, 308
Buſbecq preſente Lettres de l'Empereur à Henri, 348
Buſſi, 508
Buſſi mis à la Baſtille, 221. Inſulte les Mignons du Roy, 223. Fait un appel à Grammont, 223. 224. Attaqué par les Mignons du Roy, 226. 227. Son Duel à Alençon, 274. Tué par Monſoreau, 283. &c.

C

CAboche, Secrétaire du Prince de Condé, ce qu'il dit de la S. Barthelemy, 60
Cahors ſupris, 299
Calendrier, ſa Réformation admiſe, 378
Capitaine Pillard roué, 470
Capitation impoſée, 380

Cardan (Jerôme) a prédit la mort de Henri II. 14. Note.
Cardinal de Lorraine, *Voyez* Lorraine (Charles de)
Cardinal de Châtillon, 552. 587
Carentan, ſa Priſe, 90
Caribde, 562
Carrouſel pour le Duc de Joyeuſe, 338
Carroy, Imprimeur fuſtigé, 497
Caſimir (le Duc) procure l'Edit de Pacification de 1576. 164
Caſtillon pris par le Duc de Mayenne, 493
Catherine de Medicis, trop crédule pour les Aſtrologues, 14. 15. Note. Soupçonnée d'avoir avancé la mort du Vidame de Chartres, 17 Note. Va voir le Roy de Navarre mourant, 19. Va voir le corps de l'Amiral à Montfaucon, 57. Régente après la mort de Charles IX. 75. Ecrit ſur la mort de Charles IX. 77. Fait murer les Portes du Louvre, 78. Sa Régence regiſtrée au Parlement, 80. Confirmée par Henri III. 90. Sa Légende *ou* Vie, quand paroît, 104. Ce qu'on en penſe, 104. & 105. Sa peur ſur la mort du Cardinal de Lorraine, 113. Si elle a été en commerce avec le Cardinal de Lorraine, 116. Revient de Poitou, où elle fait la Treve, 150. Sa crainte ſur la Comette, 219. Va trouver François Duc d'Alençon, à Angers, 233. 234. Reçûë dans Nérac, 257. 258. Revient de Château-Thierry, 419. Soutient les Guiſards, 460
Catholiques tués à la S. Barthelemy, 53
Cavaignes, 571
Caumont (la Demoiſelle de) enlevée, 495
Cerceau (André du) Architecte, 243. 470
Chabannes, 503. 507
Chabot (Gui) Comte de Jarnac, ſon Duel, 13. 14
Chailly, Intendant du Duc de Guiſe, 51. Note.
Châlons ſurpris par le Duc de Guiſe, 441
Chambre Royale contre les Treſoriers, 415. 419
Chantereau, Prieur des Auguſtins, 9
Chanvallon, ſes Amours avec la Reine Marguerite, 403
Charité, ſon ſiége, 203. 204. 558. 564

Charles-

Charles-Quint, ſon mot ſur la Bataille de S. Laurent, 15. Note.
Charles IX. Careſſes qu'il fait à la Reine de Navarre, 45. 46. Paroît méditer la guerre de Flandres, 47. 48. Portrait qu'il fait des Seigneurs de ſa Cour, 48. Tire lui-même ſur les Huguenots le jour des Maſſacres, 53. Approuve en plein Parlement les Maſſacres, 54. Publie une Déclaration à ce ſujet, 54. Ce qu'il dit de la S. Barthelemy, 57. Lettres qu'il écrit dans les Provinces ſur les Maſſacres, 54. Veut étrangler la Mole, 63. Sa mort, 68. 69. &c. Ses regrets ſur la S. Barthelemy, 71. Epigrammes ſur ſa mort, 73. S'il a été empoiſonné, 77. Ses obſeques, 90. 91. Son Inſtruction ſur la S. Barthelemy, 509. Sa Lettre à M. de Schomberg, 514. 530. 535. Lettre que lui écrit M. de Schomberg ſur la S. Barthelemy, 519
Charles de Bourbon, Connétable, ſa mort, 10. Mépriſé par Charles-Quint, 10. 11. Note.
Charles, Duc d'Alençon, 503
Charron, Prevôt des Marchands, 76
Chartier, Conſeiller, 328. 497
Châſſe de Sainte Genneviéve, deſcenduë, 26
Châteigneraie (François de Vivone, la) Son Duel, 13. 14
Châtillon, Feres, 552
Châtre (la) mis à la Baſtille, 221. 229. 230
Châteauneuf (Renée de Rieux de) qui elle étoit, 121. Maîtreſſe de Henri III. Tue ſon Mari, 217
Châteauneuf tue ſon oncle, 277
Châtillon, Cardinal, 552.
Chemerault va trouver Henri III. en Pologne, 78
Chicot, Fou de Henri III. Son bon mot, 475. Bon mot ſur le Duc de Mayenne, 493
Chiverni (Philippe Huraut de) 153. Garde des Sceaux, 259. Chancelier, Vers contre lui, 492
Cimiers, Favori de Monſieur, Fait tuer ſon frere, 246
Claude de France, premiere Femme de François I.

çois I. 3. Note.
Clement VII. Pape, Peu de confiance que l'on a en lui, 48
Clergé aliéne ſon bien pour Henri III. 107. 172. Décime qu'on lui demande, 249. Henri III. lui demande nouvelles Décimes, 306. 307. Sollicite la réception du Concile de Trente, 474. A une Bulle du Pape pour aliénation de Temporel, 478. Aliénation de ſon bien, 480
Coconnas exécuté avec la Mole, 64. 65. Singularités à ſon ſujet, 65. 66. 67
Coconnas & la Mole condamnés à mort, 79
Cocqueluche qui afflige Paris, 302
Coignet de Pontchartrain fait arrêter S. Leger, 314
Coligni, Amiral de France, ſoupçonné de la mort du Duc de Guiſe, 23. Note 35. Eſt aſſaſſiné, 52. Son corps indignement traité, 53. Pendu à Montfaucon, 53. 57. 597. Confiance qu'il a au Roy Charles IX. 54. On lui fait ſon Procès, 54. Sa naiſſance, 552. Epitaphes & Vers ſur ſa mort, 58. 59. 60. Tragédie ſur ſa mort, 549. 552
Colombieres, Sa mort, 83. 84
Combaut, s'il eut l'Evêché de Cornouailles, 289
Comédiens Italiens, 202. 206. 209. 211
Comete de 1577. 218. 219
Comptes (Chambre des) s'oppoſe à des Edits, 486. Interdite, 486. 488
Conciergerie du Palais, forcée par ordre du Roy, 352
Concile de Trente, 474
Concordats de Leon X. & François I. Son établiſſement, 5. 6. Difficultés qu'il ſouffre, 5. 6. Reçû au Parlement par Juſſion du Roy, 7
Confrerie des Pénitens établie, 389. Paſquinade à ce ſujet, 390
Condé (Louis Prince de) Priſonnier à Dreux, 22. Fait l'entrepriſe de Meaux, 27. Note 39.
Condé (Henri Prince de) Fait faire remontrances à Henri III. 100. Fait des levées, 101. Ses Députés, 123. Conduit des Reiſtres, 154. Ne veut point entrer à Bourges, 172. Excommunié, 464.

Attaque

Attaque le Régiment de Tiercelin, 481. Sa mort, 556
Condé, Princeſſe, bon mot à ſon ſujet, 126
Condé, Princeſſe, ſa mort, 105
Connétable de Bourbon, 108. &c.
Connétable, Anne de Montmorenci, priſonnier à Dreux, 22. Sa mort, 34. & Note 48
Conſalve (Ferdinand) fait élever des Tombeaux à Lautrec, & à Pierre Navarre, 11
Conterel, Angevin & Cardinal, 413
Conti (Prince de) marié, 340
Contre-Ligue, 196
Cordeliers, Fille découverte dans leur Maiſon, 222. Leur Chapitre général à Paris, 280. Leur Egliſe eſt brulée, 311. Diſciplinés, 347
Cordelier aux belles mains 423
Coſme, *Voyez* Ruggieri.
Coſſé (Artus de) Maréchal de France, 48. Arrêté, 79. 94. Remis en liberté, 138. Sa mort, 342
Cour (la) eſt une Peſte, 431
Coutume de Paris rédigée, 293
Crillon eſt fait Capitaine des Gardes, 319
Croix (Michel de la) Abbé, tué, 212
Croix, vraie Croix volée, 125. On en fait faire une nouvelle, 161
Croy (Antoine de) Prince de Porcean *ou* Portian, Sa mort, 33. S'il a été empoiſonné, 33. Note 47. & page 34. Sa Veuve épouſe le Duc de Guiſe, 33. Note 47
Crucifix Macquereau enlevé, & pourquoi ainſi nommé, 293
Cuſtos, Docteur, ſe tuë, 172

D

DAdon (Nicolas) pendu & brulé, 478
Dalviane (Barthelemi) 506
Dames, Priſonnieres pour avoir porté Joyaux, 409
Dampierre (Madame de) meurt, 393
Damville, Maréchal, va à Turin, 97. 98. &c. Ses Députés, 123. Fauſſes nouvelles de ſa mort, 129
Dangeau tué en Duel, 282. Sa maiſon pillée, 470
Daniel, Jeſuite, Remarque contre lui au ſujet de Samblançai, 9. Note.
D'Argence reçoit le Prince de

de Condé Priſonnier, 36
D'Aubrai, Echevin, 76
David, Avocat, ſes Mémoires ſur la Ligue, 186
Dauvet (Jean) Député du Prince de Condé, 124.
Décimes remiſes au Clergé, 398
D'Eſle, Chevalier de l'Ordre, pendu, 312
Deſgais, Huguenot, pendu, 432
Deſportes, Poëte, Favori d'Henri III. 468
Dévotion, quelle elle doit être, 433
Deux Ponts (le Duc des) *Voyez* Baviere (Wolfgang de)
Dijon (Parlement de) fait preſenter Requête à Charles IX. 28
D'Origni (Nicole) Conſeiller de la Cour, 7
Dreux (Bataille de) 21. Vers à ce ſujet, 22
Dreux eſt Procureur du Roy, 467
Duel de Jarnac, & la Châtaigneraie, 13 & 14
Du Prat, Chancelier, *Voyez* Prat (le Chancelier du)
Du Puy (M.) a donné une Hiſtoire de la Pragmatique & du Concordat, 6
Duras vient à Paris de la part du Roy de Navarre, 181. Son Duel à Agen, 275
Duras (la Dame de) arrêtée Priſonniere, 403
Duval, Conſeiller, 328

## E

Eſcoliers empriſonnés, & pourquoi, 273
Edit de Janvier, 1561. 17. Note. De Pacification le premier, quand eſt ſigné, 23. Note 35. De Mars 1563. révoqué, 31. De Pacification de 1576. 163. De Pacification de 1577. 217. D'Aliénation du Clergé, 172. Burſaux envoyés au Parlement, 253. & refuſés, *ibid.* Burſaux publiés, 320. Burſaux que Henri veut faire paſſer, 391. Burſaux ſupprimés, 431. Guiſars *ou* Burſaux publiés, 484
Eſle, Chevalier de l'Ordre, pendu, 312
Elbeuf érigé en Duché, 352
Elbeuf (Duc d') fauſſement accuſé, 449
Eleonore d'Autriche II. Femme de François I. 3. Note.
Elizabeth d'Autriche, Veuve de Charles IX. 122. Part de Paris, 144

Elizabeth

Elizabeth, Reine d'Angleterre, ſecourt le Duc d'Alençon, 356. Sa Réponſe à Bellievre, 499. 100
Elizabeth de France, Reine d'Eſpagne, ſa mort, 41. & Note 62
Eriphile, 585
Ervaux (Journée d') 558
Eſpagne (Roy d') *Voyez* Philippe II.
Eſpagne menace Henri III. 317. Son Ambaſſadeur porte des plaintes à l'Aſſemblée de Moulins, 32
Eſpernon bleſſé à la Fere, 305
Eſpernon érigé en Duché, 340
Eſpernon eſt fait Gouverneur de Metz, 399. perd 2500 écus, 418. Va trouver le Roy de Navarre, 416. 419. Fait le Serment de Colonel Général, 436
Eſpinac (Pierre) Archevêque de Lyon, 197
Eſt Cardinal, 498
Eſtienne (Henri) ſon Livre de la préexcellence de la Langue Françoiſe, 459
Eſtiſſac, ſon Duel, 479
Eſtrées envoyé en Pologne, 80
Etampes (la Ducheſſe d') Maîtreſſe de François I. le trahit, 4. Note.
Etoille nouvelle qui paroît, 59
Evangile des Longs-Vêtus, 178
Eumenides, 552

F

Falaiſes, 586
Famine en 1486. 492
Fayes (Jacques) Avocat du Roy, 309
Fere (la) aſſiégée, 304. 305. Renduë, 310
Ferrier, Avocat, arrêté Priſonnier pour Intelligence avec l'Eſpagne, 259
Fervaques, 83
Feuillans, leur Inſtitut, 400. 401
Figure de cire trouvée ſur la Mole, 67, 68
Flandres, Guerre que Charles IX. paroît méditer dans ce Païs, 47. Ses Députés viennent implorer le ſecours d'Henri III. 436.
Foix Lautrec (Odet de) Sa mort & ſon Epitaphe 11. & Note.
Fontaines, Gentilhomme de la Chambre, 92
Fontenay en Poitou, ſurpriſe, 103
Fontenay (Catherine) épouſe un Rothelin, 347
Foulon (Joſeph) Abbé de

Sainte Geneviéve, 232
François I. Roy de France commence à regner, 3. Sacré à Reims, 1. & 2. Sa Génealogie, 3. Note. Fautes qu'il commet, 4. Note. Son entrevûë avec Leon X. 5. 6.
François I. & Louis XII. comparés, 13. Ce qu'il dit des Guiſes, 13. Note. Sa Lettre à ſa mere, 5. & 502
François II. Roy de France, ſa mort & ſon caractere foible, *ibid.* Note.
François, Duc d'Alençon, fait ſes Pâques, 106. mis en liberté, *ibid.* Quitte la Cour, 136. 137. S'il fut empoiſonné, 148. Fait une Treve, 150. 151. Envoye des Députés en Cour, 159. On augmente ſon Appanage, 167. Eſt reçû à Bourges, 172. Va à Olinville, 184. Feſtin que lui fait le Roi, 205. Arrêté & gardé, 228. 229. Quitte la Cour, 231. Va en Flandres, 244. Se rend à la Cour, 275. Nommé Lieutenant Général de la Couronne, 296. 297. Va à Château Thierry, 321. Entre à Cambrai, 325. Sort de Londres, 343. Arrive à Anvers, 345. Eſt déclaré Duc de Brabant, *ibid.* Ses Titres, 357. En danger à Bruges, 359. Son entrepriſe ſur Anvers, 382. Paſquinades à ce ſujet, 385. Arrive à Paris, 414. Malade à Château-Thierry, 416. Meurt empoiſonné, 419. Son caractere, 420. Ses obſeques, 421. 422
François de Bourbon, Duc d'Enghien, ſa mort, 12. & 13. & Note.

G

GAs (le Capitaine le) 110
Gaſt (le Sieur du) eſt tué, 140
Gaſt (M. du) Conſeiller d'Etat meurt, 438
Gauricus (Luc) s'il a prédit la mort de Henri II. 14. & Note.
Geloſi, Comediens Italiens, 202. 206. 209. 211
Generaux des Aydes, leur induſtrie pour éviter un refus, 486
Genevois, prétendu Duc, 435
Gentil (René) Commis de Samblançay, eſt cauſe de ſa perte, 8. Note. & 12. Note. Eſt Préſident, & fut pendu pour malverſations,

malverſations, 12. & Note.
Geoffroi Vallée, Athée, 116
Gerard (Baltazar) aſſaſſin du Prince d'Orange, 425. &c.
Gerzei, ſon duel, 417
Gonais eſt Confeſſeur de Semblançay, 9
Gondy, d'où ſortent, 85
Gondy (Albert de) veut être Prince d'Orange, 86. 87
Gondy (Alphonſe de) ſa mort, 108
Gondy (Baptiſte de) ſa mort, 298
Gondy la Tour, meurt, 84. &c.
Gondy (Pierre de) Evêque de Paris, 86. 92. Va à Rome, 171. Revient de Rome, 177. Prend un Coadjuteur, 396. Va à Rome, 480
Godefroy (M.) faute qu'il fait ſur la mort d'Anne du Bourg, 16. Note.
Gonzague (Ludovic de) 109
Gonzague (Scipion de) élû Général des Cordeliers, 280
Gourreau Prevôt des Maréchaux pendu, 297
Grammont ſon appel avec Buſſi d'Amboiſe, 223 224
Grammont (Philibert de) bleſſé à la Fere, 307 308
Grand Conſeil, ſes Remontrances au Roi, 489
Grandrue (Jean) eſt Conſeiller, 477
Gregoire XIII. Pape meurt 443. Peu favorable à la Ligue, 444
Grenache (la Dame de) ſon fils mis au Châtelet, 435
Gueſle (Jean de la) Préſident, 374
Gueſle (Jacques de la) Procureur Général, 374 Bon mot ſur lui, 489
Gueux des Pays Bas, leur Révolte, 26. Origine de ce nom, 26. Note. 38
Guiche (Philibert de la) 320
Guiſards, leurs vûës après la mort du Duc d'Alençon, 421. Sortent de Paris, 460
Guiſes, combien fatales à la France, 13. Note. Ce qu'en dit François I. *ibidem.* Tyranniſent le Royaume, 17. Note. Guiſes & Chaſtillons reconciliés en apparence, 27. Note. 39. 28. Note. 40. Leurs Penſions, 188 &c. Arrivent à Paris, 274. Leurs attentats contre la Maiſon Royale, 362. Pourſuivent

les Edits Burſaux, & pourquoi, 392
Guiſe (François Duc de) conſerve le Champ de Bataille à Dreux, 21. 507. 562
Guiſe (Henri Duc de) choc de ſes troupes & de celles de Montmorency Thoré, 139. 140. Va en Sorbonne pour les porter à la ſédition, 433 Prend Châlons, 441. Va à Châlons, 487
Guiſe (Louis de) Cardinal, ſa mort, 235. Ses inquiétudes ſur la Rochette, arrêté, 440
Guiſe (Ducheſſe de) ſa mort, 555
Guiſe (Dom Claude) s'il a fait empoiſonner Charles IX. 77. Sa Généalogie, 111. 112
Guiſe, *Voyez* Lorraine (François de)

H

HAcqueville, décapité, 93
Halot, roué pour avoir été fidele au Roy, 467
Harlai (Achilles de) Premier Préſident, 374. Ses Remontrances à Henri III. 391
Haye (Jean de la) Conſeiller de la Cour, 7
Haye (Jean de la) tué près Poitiers, 134 & 135
Hennequin (Pierre) Préſident meurt, 209. Paſquinade à ſon ſujet, 210
Henri, Dauphin de France, ſa jalouſie cauſe la mort du Duc d'Enghien, 13. Note.
Henri II. Roy de France commence à regner, 13. & Note. Diverſes Prophéties ſur ſa mort, 14. Note. Sa mort. 15. & 16
Henri III. alors Duc d'Anjou, Auteur de la S. Barthelemi, 50. 51. Note, *&c.* 553. Roy de Pologne, ce qui lui arrive à la Cour Palatine, 58. Commencement de ſon Regne, 75. Sort de Cracovie, 94. Reçû à Vienne, 95. à Veniſe, *ibid.* Y reçoit les Statuts de l'Ordre du S. Eſprit, *ibid.* Arrive à Turin, 96. Réjouiſſances ſur ſon arrivée, 102. Va à Avignon, 107. à la Proceſſion des Battus, 109. Quitte Avignon, 117. Sacré à Reims, 119. Epouſe Louiſe de Lorraine Vaudemont, 119. 120. Fait ſa tournée de Dévotion, 123. Pourquoi devient mépriſable, 123. Fort ſur le Cérémonial, 132. Aſſiſte à une Proceſſion, 139. Fait faire des Oratoires,

toires, 142. Apprend la Grammaire, 142. 143. Grand Viſiteur de Nonnains, 147. Revient bien croté de ſes Dévotions, Revient de Normandie à Paris, 172. Va à pied gagner les Indulgences, 177. Satyre à ce ſujet, 178. Placart contre lui, 178. 179, &c. Harangue aux Etats de Blois, 190. Sa Déclaration aux Etats de Blois, 193. Fait un Feſtin au Duc d'Alençon, 205. Renforce ſa Garde, 220. Va en Maſque à l'Hôtel de Guiſe, 222. Va faire collation en différentes Maiſons, 235. Baiſe Quelus & Maugiron morts, 239. Va à Chantilly & à Dieppe, 244. Viſite les Egliſes de Paris, 249. Taxe perſonnellement le Clergé, 256. Va à Olinville, 271. Va à la Foire S. Germain, 273. Dîne chez le Cardinal de Bourbon, & autres, 290. Menacé par l'Eſpagne, 317. Va à Chartres, 342. 358. Fait ſes Dévotions aux Bons-Hommes, 382. Sa Dévotion mal entenduë, 381. & 382. Va en Maſque, 387. Lettre qu'il écrit au Docteur Roſe, 388. Va au Parlement pour des Edits Burſaux, 391. Ses Dévotions nocturnes, 394. Paſquinades à ce ſujet, 394. Va à Chartres, *ibid.* Remet deux Décimes au Clergé, 398. Va à Mezieres, 399. Son chagrin contre le Maréchal de Montmorenci Damville, 399. Inſulte qu'il fait à la Reine de Navarre, 402. S'en repent, 403. 404. Etablit des Hieronimites, 405. Revient de Cleri & de Chartres, 406. 407. Veut réformer l'Etat, 413. Fait la Proceſſion des Pénitens, 414. Autre, 415. Veut battre le Grand-Prieur de Sevre, 415. Va à Chartres & à Cleri en Pénitent, 416. Va à Lyon, 487. Va à Gaillon, 428. Ce qu'il fait dire au Duc de Guiſe, 433. Reglement pour ſa Maiſon, 434. Renforce ſa Garde, 435. Reçoit la Jarretiere, 437. Penſe mal de la Paix de Nemours, 456. 457. Porte un Billeboquet, 462. Fait retraite chez les Hiéronymites, 467. 468. Prêche les Moines, 468. A la

fiévre, 475. Va en Pénitent à Chartres, 480. Tient Lit de Juſtice, 484. Accuſé d'Hipocriſie & autres défauts, 496
Henri, Prince de Navarre, découvre le deſſein d'exterminer les Calviniſtes, 27. Note 39. Devient Chef de l'Armée des Huguenots, 35. Note 49. Devenu Roy de Navarre, peu de compte qu'on en fait, 59. Mis en liberté, 93. Va au-devant d'Henri III. 100. Fait ſes Pâques, 106. Mis en liberté, *ibid.* Bon mot ſur la Princeſſe de Condé, 126. S'évade de la Cour, 154. *&c.* Demande ſa Femme, qui lui eſt refuſée, 158. Invité de ſe rendre aux Etats de Blois, 194. Manque d'être pris, 292. On lui envoye des Théologiens, 458. Belle Réponſe aux Théologiens, *ibid.* Sa Mouſtache devient blanche en peu de jours, 460. Ce qu'il dit ſur l'inſulte faite à ſa Femme, 404. Excommunié, 463. Son oppoſition à l'Excommunication, 465
Hette tué en Duel, 282
Hiéronymites mis à Vincennes, 414
Homme ſans bras, qui écrit, 478
Hôpital, Chancelier de France (Michel de l') Ses Vers ſur la Bataille de Dreux, 22. Sa mort, 22. Note 34. Ce qu'il fait à l'aſſemblée de Moulins, 28. Note 40. Son différent avec les Cardinaux de Bourbon & de Lorraine. 30. 31.
Hôpital (la Chanceliere de l') va à la Meſſe, 470.
Horloge du Palais fini, 468. Vers à ce ſujet, 469
Humieres veut faire ſigner la Ligue, 202
Huguenots mettent des contributions ſur Nevers, 160. Leur prêche à Noiſi le Sec, 182. Font une Contre-Ligue, 203. Surpris à Paris, 417
Hyrcanie, 563

I

JAcobins, ce qu'ils diſent des Cordeliers, 312
Jarnac (Guy. Chabot, Comte de) Son Duel, 13. & Note.
Jarnac (Bataille de) 34. 35. 36
Jarretiere (Ordre de la) Henri III. le reçoit, 437
Jaureguy, Aſſaſſin du Prince d'Orange, 350. 351.

Jean

Jean d'Autriche paſſe par Paris, 185
Jeanne, Reine de Navarre, preſente ſon fils Henri à l'Armée des Huguenots, 35. Note 49. Arrive à Blois, 43. 44. Si elle a été empoiſonnée, 44. Note 66. Craint les Longueurs du Pape pour le mariage de ſon Fils, 47. Reine de Navarre, ſa mort. 39
Imbercourt, 503. 507
Inceſte puni de mort, 461
Innondation au Maine & en Anjou, 153
Inquiſition, on veut l'établir en France, 359
Jodelle, Poëte, ſa mort, 63. 64
Journée de Baſſac, 556. d'Ervaux, 558. 567
Joyeuſe bleſſé à la Fere, 306. Reçû Duc & Pair, 329 330. Son Mariage, 331. Eſt Premier Gentilhomme de la Chambre, 332. Feſtin que lui donne le Cardinal de Bourbon, 337. Feſtiné par la Reine, 338. Fait le Serment d'Amiral, 357. 358. Va à Rome, 400. Ses demandes refuſées à Rome, 407
Joyeuſe, Grand-Prieur de Languedoc, 375
Joyeuſe, Saint Didier, ſa mort, 417
Joyeuſe (François de) Archevêque de Narbonne, 375. 376. Cardinal, 412. Va à Rome, 444
Iſabelle *ou* Elizabeth d'Autriche, veuve de Charles IX. part de Paris, 144
Iſabelle de France, ſa mort, 236. *Voyez* Elizabeth de France.
Italiens attirés à Paris par le jeu, 273. Faiſeur de tours de ſoupleſſe, 366
Jubilé à Paris, 347
Ixion, 552

L

LArchant conduit la Reine Marguerite, 403
La Rondelle pendu, 424
Laval (Jeanne de) ſa mort, 501
Lavardin tuë Randan, 242
Lautrec, 508
Legende du Cardinal de Lorraine, 22. 33. 111
Lenoncourt (Robert) Archevêque de Reims, 4. & Note.
Lenoncourt (Philippe de) Va trouver le Cardinal de Bourbon, 441. Vers le Roi de Navarre, 458. Créé Cardinal, 498
Leon X. Pape, ſon entrevûë avec François I. 5. 6

Leſcu ou Leſcun, 508
Liaiſons avec les Cours étrangeres, ſi elles ſont permiſes à un Sujet, 32
Ligue, où, & par qui projettée, 115. Ses premiers mouvemens, 186. 187. Approuvée par le Roi, *ibid.* Son origine, 195. Signée par Henri III. 195. Que l'on porte ſigner à Paris, 200. Ses grands mouvemens découverts, 438. 439. Quand imaginée, 439. Comment a commencé, 439. Son manifeſte, 443 Grand Conſeil de ſes Chefs, 481
Limoux, Terre achetée pour le Duc de Joyeuſe, 335
Linchamp, Place fortifiée par le Prince de Portian, 34
Lit de Juſtice de Henri III. 320
Livarot tué par Maignelais, 315
Liveron, aſſaut qu'on y donne, 117
Loiſel, 490
Loménie étranglé en Priſon pour avoir ſa Terre, 59
Longueil, Conſeiller, ſa mort, 340
Longueville, 507
Lorges (le Capitaine) tuë le Roy Henri II. 15. & 16. Pourſuivi par le Duc de Guiſe, 595
Lorrains, Princes, s'ils viennent de Charlemagne, 188. Sollicitent les Huguenots de ſe joindre à eux, 313. Leur but après la mort du Duc d'Alençon, 421. &c.
Lorraine (Charles de) Cardinal, apporte d'Italie la Prédiction de la mort d'Henri II. 14. Note. Ce qu'il dit de la Bataille de Dreux, 22. Sa Légende, *ibid.* & Note 33. Requête qu'il preſente au Roy à Moulins, 27. 28. Son différent avec le Chancelier de l'Hôpital, 30. 31. Ses liaiſons avec l'Eſpagne, 32. Lettres qu'il reçoit du Roy d'Eſpagne, 33. Fait le Projet de la S. Barthelemy, 49. Ce qu'il dit de la Légende de Catherine de Medicis, 105. Sa mort, 111. 112. 114. Son caractere, 113. S'il a été en commerce avec la Reine Catherine, 116. 234. Cardinal, quand eſt mort, 439
Lorraine (Charles de) Duc d'Aumale, ſon Mariage, 180
Lorraine (Charles de) Duc de

de Mayenne, ſe marie, 176
Lorraine ( François de ) Duc de Guiſe, 23. Note 35. Eſt tué, *ibid.* Vers à ce ſujet, 24
Lorraine ( Henri de ) Duc de Guiſe, ſe met à la tête des Aſſaſſins de l'Amiral de Coligni, 52. 53
Lorraine ( Louis de ) Cardinal de Guiſe, 234
Lorraine Vaudemont ( Nicolas de ) ſa mort, 204.
Lorraine ( Philippe Emmanuel de ) ſon Mariage, 131
Loué Gendre de Birague eſt Capitaine des cent Gentilshommes, 260
Louis XII. & François I. comparés, 13
Louiſe de Savoye, Mere de François I. 3. Note, eſt cauſe de la révolte du Connétable de Bourbon, 4. Note. Elle eſt cauſe de la mort de Samblançai, 3. Note.
Loyne (François de) Conſeiller de la Cour, 7
Luines ſe rend maître du Pont S. Eſprit, 192. 193
Luxembourg ( Sebaſtien de ) ſa mort, 38. 39
Luxembourg (François de) Henri III. lui veut faire épouſer la Châteauneuf, 21
Luzignan, Ville & Château, ſa priſe, 118

M

MAgnelais eſt tué en traître, 315
Majeſté, ce terme devient plus en uſage, 131
Maillard ( Jean ) Lieutenant Criminel, 9
Mailly de Ruſmenil eſt mis en priſon, & en ſort, 474
Maintenon, Chevalier de l'Ordre, 474
Maître ( Nicole le ) Conſeiller de la Cour, 7
Malmedi, Medecin, ſe coupe la gorge, 417
Malvedi Philoſophe, 305
Mandelot, on lui ôte le Gouvernement de la Ville de Lyon, 427
Mangot ( Jacques ) Avocat du Roy, 467
Manifeſte de la Ligue, 443
Mantoüe, ſon Ambaſſadeur meurt, 83
Marcel, ci-devant Orfévre, 222. Surintendant des Finances, 243
Marck ( Robert de la ) Duc de Bouillon, ſa mort, 108
Marie de Cleves, Princeſſe de Condé, 105
Marie Iſabelle de France, Fille de Charles IX.. 72

Marie

Marie Stuart fait mourir le Comte de Lenox, 41. Caractere de cette Reine, 41. Note 63. Décapitée, 493. 494. 501
Marignan (Bataille de) quand donnée, 5. Conduite qu'y tint François I. *ibid.* Note. Belle Lettre de François I. à ce ſujet, 5. Note *&c.* Deſcription de cette Bataille, 4. 502. *&c.*
Marguerite, Ducheſſe de Savoye, meurt, 103
Marguerite de France, diſpenſe de ſon Mariage avec le Prince de Navarre, 47. Aime la Mole, 65. Va aux eaux de Spa, 213. Remiſe au Roy de Navarre ſon Mari, 258. Arrive à Paris, 358. Obligée d'aller joindre ſon Mari, 402
Marion (Simon) Avocat, 323. Eſt interdit, 324
Marſeille, entrepriſe des Ligueurs ſur cette Ville, 445
Maſſacre de la S. Barthelemy, 49
Matignon, 83
Matignon, Maréchal, aſſiége la Fere, 305. & la prend, 310. Malvoulu du Duc d'Alençon, 318. 319
Matthieu (Pierre) ce qu'il dit du Projet, formé à Bayonne, 27. Note 39. Rapporte la Harangue du Chancelier de l'Hôpital à Moulins, 29. Note 40
Matthieu, Jeſuite, grand Intrigant de la Ligue, 444
Maugiron, ſa mort, 238
Maurevel, Aſſaſſin, 51. Note 579. Attaqué & bleſſé, 279. Eſt tué, 395
Maximilien, Empereur, ſes Obſeques, 196. 197
May (de) tué à la Fere, 306
Mayenne, Duc, ſe marie, 176. Reçû Amiral, 240. 241. Ses cruautés à Caſtillon, 493. Enleve Mademoiſelle de Caumont, 494
Mazille, Premier Medecin de Charles IX. 69. 71. Sa mort, 262
Meaux, entrepriſe des Calviniſtes, à Meaux, 27. Note 39
Médaille frappée à Rome ſur la S. Barthelemi, 53. Frappées en France ſur la S. Barthelemi, 54
Melluſine, ſa Tour à Luſignan, 118
Mercœur, Duc, ſon Mariage, 131
Meru Montmorenci, vend la

la Charge de Capitaine de la Baſtille, 189
Meſmes Malaſſiſe, 127
Meſmes de Roiſſi (Henri de) diſgracié, 341. 342
Meſnil (Du) aſſaſſine le Courier de Lyon, 407. Condamné à la rouë, 408. Mis à la Baſtille, *ibid.* Veut s'en ſauver, 412
Michau, 508
Mignons, quand ce terme devint en uſage, 175. 176. Leur nombre, 176
Milhaud le Jeune, tuë Viteaux en duel, 401. 402
Milon, Financier, Fils de Serrurier, 175. Intendant des Finances, renvoyé, 430. Part pour l'Allemagne, *ibid.* Vers à ce ſujet, *ibid.*
Mioſſans (Henri d'Albret de) envoyé en Pologne, 81
Miron, Premier Medecin, négocie la Paix avec les Guiſards, 451
Mole (la) Charles IX. le veut faire étrangler, 63. Exécuté à mort, 64. Singularités à ſon ſujet, 65. 66. 67
Mole (la) & Coconnas, condamnés à mort, 79
Monluc (Jean de) Evêque de Valence, 29. A été Huguenot, 33. Note 46. A un Fils, *ibid.*
Monluc-Balagni, Fils de l'Evêque de Valence, 33. Note 46
Monchi, ſon duel, 417
Moncontour, Bataille qui s'y donna, 42. Note 64. 567
Monnoyes décriées, 207. *&c.* Comment a cours, 216. Diminuée, 219. Vers à ce ſujet, 220
Montaud décapité pour calomnie, 449
Monteſquiou tuë Louis I. Prince de Condé, 36
Montfaucon, rendez-vous des Tréſoriers, 336
Montgommeri (Gabriël, Comte de) tuë Henri II. 16. Son Procès, 81. Arrive à Paris, 86. Exécuté, 87
Montmorenci, Connétable, diſgracié par François I. 4. Note. Priſonnier à Dreux, 22
Montmorenci, Maréchal de France, 48. Se retire à Chantilli, 50. Arrêté, 79. 94. 107. 129. 130. En liberté, 138. Déclaré innocent, 165. Meurt, 278
Montmorenci Damville, 399. 407. 471
Montmorenci Montbron (Gabriel de) ſa mort, 21
Montpenſier, à Luſignan, 110. Sa querelle avec Nevers,

Nevers, 300. &c. 302.
Sa mort, 371
Montpezat, 177
Montraſſin, 450
Mont S. Michel ſurpris par les Huguenots, 212
Montſoreau aſſaſſine Buſſi d'Amboiſe, 283. &c.
Morſan, Préſident, 462
Moui tuë Maurevert, 394. Eſt tué lui-même, 395
Moulin (Du) Miniſtre, pendu, 104
Moulins, ſon Aſſemblée, 26. 28

N

NAmur ſurpris, 212
Nantouillet Prevôt de Paris, 61. 62
Navarre (Pierre) 502 506
Nazareth, Evêque, 461
Nemours Duc, ſon different, 160. 161. Son Ecuyer tué, 170. Sa mort, 454
Nemours ſon mariage, 135
Nemours, ſa Paix, 452. 453. 454. 456
Nevers (François de Cleves Duc de) 21
Nevers (Gonzague) 52 ne veut rendre Pignerol, 97. Sa querelle, 300. 302. A Marſeille, 445. Sur la Paix de Nemours 454. 455
Nevers Ducheſſe, 65. 66
Neuilli Preſident, 366
Nicolaï Conſeiller, 386
Nivernois, ſa cauſe plaidée contre les Traitans, 323
Noailles aimé de la Princeſſe de Condé, 126
Nonce du Pape, 347. Sa mort, 404
Notaires obligés de faire ſigner les Parties, 272
Nouë, (la) ſur le Voyage de Bayonne, 26. Sort de Paris, 183. 184. Pris, 303. 304
Nourrice de Charles IX. 71. 72

O

O (François d') 336
Offices vendus, 250
Offices créés, 376
Olinville au Roy, 175
Orage à Paris, 314. 315. Extraordinaire, 398. Violent, 433
Orange (Prince d') aſſaſſiné, 350. 424
Ordonnance de Blois, 288
Ordre du S. Eſprit, 263 Affiches à ce ſujet, 269 Ses premiers Chevaliers 270. 341
Ordre de S. Michel, 267
Orleans entre dans la Ligue, 442. 443

P

PAges fouettés, 393
Paix de 1570, 42. de 1576, 162. 163. de 1576 ſans *Te Deum*, ni réjouiſſances, 167

Palatin Electeur, 58. Ses Ambaſſadeurs, 100
Paloiſeau d'Harville, 279
Papaux, 558
Parfait, Echevin, 76
Paris, ſes portes gardées, 442
Pariſiens, 162
Parlement de Paris s'oppoſe au Concordat, 7. Emprunt que Henri III. lui demande, 63. Remontrance au Roy ſur les Excommunications, 464
Parme, Prince, 357
Parry executé, 424
Paſquier (Eſtienne) 14. Eſt Avocat du Roy en la Chambre des Comptes, 467
Paſquier (Nicolas) 68
Paſquinades contre la Ligue, 472. 473
*Paſſio Colinii*, 56
Pellevé Cardinal, 497
Penitens Confrerie, 389
Penitens Payſans, 406
Perron (du) diſgracié par Henri III. 411
Peſte à Paris, 295. 304. à Blois, 431
Petit (Tiennette) Religieuſe, 430
Philippe II. Roy d'Eſpagne, 15. Ecrit au Cardinal de Lorraine, 33. Epouſe Elizabeth de France, 41. Note 62. Menace Henri III. 317
Empoiſonneur, 419. 420
Pibrac, (Gui) 128. 164. 211. 216
Pignerol rendu au Duc de Savoye, 97
Pilles, 581
Pilon (Germain) 469
Piſtolets, armes, 24
Pithou, 490
Placart contre Henri III. 178. 179. &c.
Pluye de Sang, 431
Poigni, 474
Poiſle, (Jean) 327. 353. 354
Poitiers, ſon Siege, 557
Poltrot (Jean Meré de) 23. 24. 35
Poncet Predicateur, 218. 239. 249. 392. 393. 405. 408. 491. 492. Sa mort, 497
Poncher Tréſorier, 12. 336
Pontaut a la tête tranchée, 428
Pont Neuf, 243
Pont S. Eſprit, 192. 193
Portian, *ou* Porcean. *Voy.* Croy (Antoine de)
Portugal, ſes Prétendans, 365
Potier, (Louis) 166
Pragmatique Sanction, 5. 6
Prat (du) Chancelier, 4
Préſidens des Tréſoriers de France, 314
Prieur (le Grand Prieur) auteur des Maſſacres, 52
Primaudaie décapité, 283
Procureurs & Avocats taxés,

xés, 165. Reglement à leur ſujet, 375. S'abſentent, 485. S'aſſemblent, 487. 488 489.
Procureurs des Comptes taxés, 297
Prothée, 561

Q

QUelus Favori, 227. Sa mort, 238

R

RAmbouillet envoyé en Pologne, 80. Qui il étoit, 153. Chevalier des Ordres, 474
Ramus, 54
Rancher, 309. 310
Randan tué, 242
Refuge Gallardon, 283
Reine Blanche, origine de ce nom, 122
Reiſtres du Pr de Condé, 154. Ceux de la Ligue, 462
René Parfumeur, 44. 57. Ses enfans, 475. Sa mort, 476
Renée de France, 130. 131
Rentes de l'Hôtel de Ville 168
Rets, (le Comte de) 48. 83. 92. 93. 332. 441
Riant, 272
Riberac, ſa mort, 238
Richebourg, 182
Richelieu, le Moine, 149
Roche (la) pendu, 87
Rochefoucaut, (la Comteſſe de la) 43
Rocheguion. *Voy.* Bourbon
Rochelle, (la) 181
Rochellois, 108
Rochepot, 145. 233
Roche-ſur-yon, (Madame de la) ſa mort, 236
Rochette, 440
Rohan (Henri de) 131
Rohan la Garnache (Mademoiſelle de) 435
Ronſard & Baïf, 332. 333 471
Roſe (Guillaume) 387. 388
Roſieres (de) 396. 397
Rouge (Pierre le) roué, 102
Rouillart Chanoine, 56
Rouillé, 328. 353
Roye (Charlotte de) 43. 65
Ruffec refuſe l'entrée d'Angoulême, au Duc de Montpenſier, 146
Ruffiens *ou* Archers, 316
Ruggieri (Coſme) 68. 69 70. 71
Ruſcelay, 431
Ruzé Secret. d'Etat, 100

S

SAignes Conſeiller, 255
Saint Aignan, 385
Sainte Aldegonde, 26
S. Barthelemi fameux Scelerat, 33. Note. 47
S. Barthelemi, Maſſacre, 39. 49. 56. 509. 514. 519. 523
Sainte Croix volée, 125
S. Didier Joyeuſe, 417
S. Germain, 396. 408
S. Goard Ambaſſad. 461
S. Laurent, Bataille, 15
S. Leger arrêté, 314

Saint

Saint Lo priſe, 83
S. Luc, 228. 261. 290. 379
S. Meſgrin, 247. 248
S. Meſmin, 204
S. Pol, 507. 508
S. Quentin, Bataille, 15
S. Souline, 135
Salcede (Pierre) 54
Salcede (Nicolas) 237 360. 363
Salignac, 276. 313
Samblançai, 7. 8. 9. 10
Sardini, Traitant, 102 485
Saxe Electeur, 519. 523
Schomberg, 238. 254. 509. 519. 526
Scorcel Conſeiller, 173
Seguier Preſident, 137. 138. 310. 311
Seguier (le Doyen) 468
Seine débordée, 380
Senecey, Baron, 198
Sevre Grand Prieur, 415
Siſyphe, 552
Sixte V. Pape, ſon Hiſtoire & ſon Election, 446. Peu favorable à la Ligue, 447. 448. Penſe mal de la Paix de Nemours, 456. Excommunie le Roy de Navarre, 463. Sa Bulle réfutée, *ibid.* Oppoſition de ce Roy à l'Excommunication, 465. Ecrit au Maréchal Montmorency Damville, 471
Soiſſons Comte, 485
Spifame, (Jean) 491
Stuart (Marie) Reine, 493. 494. 501
Strozzi Colonel de l'Infanterie, 339. 364. 365. 380
Subſtituts, leur création, 490
Suiſſes défaits, 5. 341. 376. 377.
Sulpice (le Sieur de S.) 192
Sylva Medecin, 476

T

TAbleau du Vatican, 53
Tavannes, 48. 52
Tavannes (Guillaume) 154
Taxe ſur les Marchands de Vin, 378
Telligni, 48. 503
Thevale, 322
Thomas Maſſacreur, 56
Thoré Montmorenci, 148 189
Thou (Auguſtin de) 467
Thou (Chriſtophe de) 200
Sa mort, 371
Thou (Jacques-Auguſte de) 14
Thou, Preſident, 32
Timmermans Dominicain 351
Touard, Clerc d'un Preſident, 368. 369. 370
Tournon (Louis de) 386
Tourtay condamné, 78
Tragedie de Coligni, 549
Tremblement de terre, 154. 295
Trente (Concile de) 359
On ſollicite ſa réception en France, 474

Tréſoriers taxés, 415. 419. 450
Turcs, leur Ambaſſadeur, 339
Turenne, (le Vicomte de) 276. 325

V

VAl (Germain du) 428
Valence, Evêque: *Voyez* Montluc (Jean)
Vallée (Geoffroi) 116
Valette l'aîné, 346
Valette le jeune, 156. 340
Valette Docteur, 295
Varillas, 85
Vau (la) Conſeiller, 431
Vauguyon ſon duel, 479
Vendome, (François de) Vidame de Chartres, 17. Note.
Vendome, 507
Vergerie Capitaine, 132
Verjus (André) 7
Vermandet décapité, 461
Verſigni donné au Comte de Rets, 59
Verſoris Avocat, 198
Vêpres Siciliennes, 54
Vialard Preſident, 182
Vicourt, 222
Vielleville Maréchal, 25 Note. 36. 48.
Vieuxpont, 40
Vignes gelées, 125
Vigor (Simon) 88
Villebon Bailli de Rouen, 25. Sa mort, 26
Villemur, 51
Villequier, 100. 214
Villeroy, ce qu'il dit des Guiſes, 13
Vimont Comte de Morvilliers, 24. 25
Violateur puni par la fille violée, 322
Viole Conſeiller, 427
Vivonne, 13. 14
Viteaux (le Baron de) 141 171. 401. 402
Voix Conſeiller, 315. 316
Urſin (Troilus) 221
Uſez (Madame d') 458

W

WArvick, Ambaſſadeur, 437

Y

YSoire priſe d'aſſaut, 206. 207. 208

*Fin de la Table des Matieres du Tome I.*

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 9015 06242 1501

Digitized by Google

Digitized by Google